ISSN - 1241-6274

374 w 88

Ville de Lille

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

(DELIBERATIONS)

Séance du 28 janvier 2008

N° D 08/01

1D2/287
374 w 88

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DÉLIBÉRATIONS

Séance du 28 janvier 2008

N° D 08/01

Séance du 28 Janvier 2008

SOMMAIRE

Pages

- Feuille de présence 2
- Ordre du jour de la Séance ..... 3 à 22
- Délibérations ..... 23 à 637

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Convoqué le 21 janvier 2008

Le Conseil Municipal s'est réuni le 28 janvier 2008

sous la Présidence de Madame Martine AUBRY, Maire

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 61

Etaient présents : Mmes AUBRY, BAERT, M. BERNARD, Mme BOCQUET, M. BODIOT, Mme BOUCHART, M. CACHEUX, Mmes CAPON, CARLIER, CATTELIN, MM. CHARLES, CUCHEVAL, Mmes CULLEN, DANGREAUX-VARLEZ, DA SILVA, M. DECOCQ, Mme DEMESSINE, M. de SAINTIGNON, Mme DESWARTE, M. DURAND, Mmes ESCANDE, FILLEUL, MM. FLEJSZEROWICZ, FREMAUX, Mmes GEORGET, GLEIZER, M. HANNA, Mme HENAUT, M. KANNER, Mme KECHEMIR, M. LABBEE, Mmes MAHIEU, MALLEVILLE, MM. MAUROY, MUTEZ, ORIOL PARGNEAUX, PECHARMAN, Mme PHEULPIN-COQUEL, M. PLANCKE, Mme POLIAUTRE, M. QUIQUET, Mme REDLICH, M. RICHIR, Mmes ROUGERIE, ROUGERIE-GIRARDIN, MM. SANTRÉ, SAVOYE, Mme STANIEC, MM. SULMAN, THIOT, TOSTAIN, Mme VERBRUGGHE, M. VICOT.

Etaient excusés : Mmes CLERBOUT, COOLZAET, DAVAL (pouvoir), FOLENS, MM. LESERRE (pouvoir), MARCHAND, MOREAU.

COMMUNE ASSOCIÉE D'HELLEMMES

08/199 –	Commune associée d'Hellemmes – Association Atelier 4 – Versementd'une subvention.	23
08/200 –	Commune associée d'Hellemmes – Coopératives scolaires – Versement de subventions à l'OCCE du Nord.	24
08/201 –	Commune associée d'Hellemmes – Reconduction de l'aide à l'installation de systèmes de récupération d'eau pluviale à destination des Hellemmois.	26
08/202 –	Commune associée d'Hellemmes – Aide à l'installation de chauffe-eau solaires – Attribution de primes.	29
08/203 –	Commune associée d'Hellemmes – Ravalement de façades – Attribution de primes.	30
08/204 –	Commune associée d'Hellemmes – Partenariat financier avec la société DALKIA – Admission en recettes	32
08/205 –	Commune associée d'Hellemmes – Création d'un Centre d'Accueil de Jour pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et troubles apparentés.	33

08/206 –	Commune associée d'Hellemmes – Construction d'une structure d'activités pour les jeunes, rue des Travailleurs – Appel d'Offres.	34
08/207 –	Commune associée d'Hellemmes – Vente d'un terrain communal, rue de la Résistance, place des Tisserands.	36
08/208 –	Commune associée d'Hellemmes – Vente de divers terrains communaux Désignation d'un notaire en remplacement de Maître LARIVIERE, défaillant.	37
08/209 –	Commune associée d'Hellemmes – Désaffectation du domaine public communal du logement de fonction du groupe scolaire Berthelot-Sévigné, sis à Hellemmes, 54 rue des Ecoles – Signature d'une convention de mise à disposition.	39
08/210 –	Commune associée d'Hellemmes – Acquisition par la Commune de l'immeuble, sis 21 rue Jean Bart à Hellemmes.	40
08/211 –	Commune associée d'Hellemmes – Immeuble sis 11 rue Pierre Delmas – Mise à disposition du CCAS pour l'installation d'un centre d'accueil de jour.	41
08/212 –	Commune associée d'Hellemmes – Immeuble 28 chemin de la Cotonnière et 106 rue Jean-Jacques Rousseau – Procédure de déclaration de parcelles en état d'abandon manifeste – Autorisation.	42

COMMUNE ASSOCIÉE DE LOMME

08/213 –	Commune associée de Lomme – Modification du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) - Réduction de la trame ferroviaire et du P.A.P.A n° 4, adaptation de l'emplacement réservé d'infrastructure n° 14 et suppression de la marge de recul.	44
08/214 –	Commune associée de Lomme – Acquisition d'un bâtiment communautaire situé 353 avenue de Dunkerque, 1 et 1 bis avenue de la République.	49
08/215 –	Commune associée de Lomme – Cession à titre gratuit à Lille Métropole Communauté Urbaine de parcelles communales à usage de parking rue Saint-Vincent de Paul.	50
08/216 –	Commune associée de Lomme – Petite Enfance - Recrutement d'un(e) psychomotricien(ne) vacataire et rémunération.	51
08/217 –	Commune associée de Lomme – Aménagement de la RD 208, rue Eugène Imbert de la Phalecque - Approbation du lancement de la concertation préalable.	52
08/218 –	Commune associée de Lomme – Subventions 2008.	53

08/219 –	Commune associée de Lomme – Subvention exceptionnelle à l'association « Groupes pour l'Evolution Musicale ».	58
08/220	Commune associée de Lomme – Compagnonnage avec la Compagnie Théâtrelles.	59
08/221 –	Commune associée de Lomme – Maison du Citoyen - Avenants au marché de travaux.	60
08/222 –	Commune associée de Lomme – Marché de services - Maintenance des illuminations.	64
08/223 –	Commune associée de Lomme – Subventions pour ravalement de façades.	65
08/224 –	Commune associée de Lomme – Tarifs 2008 - Accueils de Loisirs Sans Hébergement – Mise en œuvre du dispositif chéquier loisirs.	67
08/225 –	Commune associée de Lomme – Palais des Sports - Avenant au marché à procédure adaptée « maîtrise d'œuvre en vue de la rénovation de la toiture et renforcement en partie de la structure métallique de la charpente ».	69
08/226 –	Commune associée de Lomme – Palais des Sports - Marché de travaux de rénovation.	71
08/227 –	Commune associée de Lomme – Cession de la SA AVRELEC, titulaire du lot n° 10 (électricité courants forts et faibles) du marché pour la construction d'une salle de musculation, au groupe ETDE – Avenant.	72
08/228 –	Commune associée de Lomme – Action P.E.G « pour l'égalité des chances et la réussite de tous les enfants » : le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (C.L.A.S).	73
08/229 –	Commune associée de Lomme – « Pack'ados - Loisirs actifs des 13/17 ans » - Partenariat avec l'association « Planète Jeunes ».	76
08/230 –	Commune associée de Lomme – Mise à disposition de personnel, de locaux et de matériels pour les accueils de loisirs des associations de quartier.	78
08/231 –	Commune associée de Lomme – Fonds « autonomie - initiative des jeunes dans les quartiers ».	80
08/232 –	Commune associée de Lomme – Opérations Ville-Vie-Vacances et Loisirs des Jeunes dans le Nord 2008.	82
08/233 –	Commune associée de Lomme – Subvention au Secours Populaire pour la reconduction de l'atelier « Cap Lire ».	83
08/234 –	Commune associée de Lomme – Maison du Citoyen - Partenariat avec l'Association Départementale des Conjoints Survivants.	84

08/235 –	Commune associée de Lomme – Maison du Citoyen - Partenariat avec la Chambre Syndicale des Propriétaires et des Copropriétaires Nord/Pas-de-Calais – Somme.	87
08/236 –	Commune associée de Lomme – Maison du Citoyen - Partenariat avec le Centre d'Information des Droits de la Femme et de la Famille.	90
08/237 –	Commune associée de Lomme – Maison du Citoyen - Partenariat avec l'association Léo Lagrange Consommation Nord.	93
08/238 –	Commune associée de Lomme – Maison du Citoyen - Partenariat avec la Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés.	96

FINANCES

08/1 –	Exercice 2008 - Dotations nouvelles et complémentaires - Virements de crédits – Autorisations de programme et crédits de paiement - Ajustements - Décision Modificative n° 1.	99
08/2 –	Association Finances, Gestion, Evaluation des Collectivités Territoriales (AFIGESE-CT) - Adhésion de la Ville.	113
08/3 –	Acquisition d'un nouveau système d'information financier et comptable pour la Ville de Lille et ses communes associées.	115
08/4 –	Acceptation des Chèques Loisirs et Vacances pour le paiement des prestations liées aux accueils de loisirs et aux séjours des enfants lillois.	117
08/5 –	Régie pour la commande et la réalisation d'œuvres d'art dans les espaces publics lillois – Création – Adoption des statuts - Désignation des membres du Conseil d'exploitation -Désignation du Directeur.	119
08/6 –	Régie pour la commande et la réalisation d'œuvres dans les espaces publics lillois – Adoption du budget primitif 2008.	121
08/7 –	Régie pour la commande et la réalisation d'œuvres dans les espaces publics lillois – Autorisations de programme et crédits de paiement.	123
08/8 –	Pouponnière Lino Ventura, 86 rue des Meuniers – Dissolution du budget.	125
08/9 –	Actualisation de la tarification des services en 2008.	126

DÉCENTRALISATION

08/10 –	Crédits décentralisés – Fonds d'Initiatives Habitants en faveur d'actions dans les quartiers.	131

08/11 –	Crédits décentralisés – Aides financières en faveur d'actions dans les quartiers.	136

EMPLOI

08/12 –	5ème Plan Lillois pour l'Insertion et l'Emploi - Financement de la Ville en 2008.	148
08/13 –	Subvention à l'Association REUSSIR la Mission Locale de Lille au titre de l'année 2008 - Convention d'objectifs pluriannuelle 2008 à 2010.	150
08/14 –	Soutien à la Maison de l'Emploi de Lille, Lomme, Hellemmes, Armentières - Subvention.	153

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

08/15 –	Plan pluriannuel de développement de l'économie sociale et solidaire (PLDESS) - Subvention au Réseau des Territoires de l'Economie Solidaire.	155

PERSONNEL

08/16 –	Comité des Oeuvres Sociales - Acompte sur subvention.	157
08/17 –	Hausse de rémunération des vacations des guides conférenciers et des animateurs d'atelier.	158
08/18 –	Allocation vacances enfants - Modification des modalités d'attribution et de versement.	159
08/19 –	Modalités d'accueil des stagiaires.	161

PROPRETE

08/20 –	Frais d'enlèvement de dépôts sauvages - Demande de remise gracieuse – Bonne foi présumée.	163
08/21 –	Plan Propreté - Sensibilisation des étudiants - Charte.	165
08/239 –	Propreté – Avenant n° 1 de prolongation du marché de prestations d'insertion et de qualification ayant pour support le nettoyage de la voie publique sur les espaces publics de la Ville de Lille.	167

08/240 –	Propreté - Marché complémentaire au marché de fourniture et pose de corbeilles à papier sur les espaces publics de la Ville de Lille et des communes associées de Lomme et d'Hellemmes.	168

ETAT CIVIL – CIMETIERES

08/22 –	Protocole tansactionnel avec Madame Chamelot-Schapelynck.	169

PROJETS ASSOCIATIFS - MAISON DES ASSOCIATIONS

08/23 –	Projets Associatifs - Subvention aux associations - Aide au démarrage.	171

SPORTS

08/24 –	Semaine de Pleine Nature - Attribution de subventions.	174
08/25 –	Associations de majorettes et de twirling - Attribution d'une première répartition de subventions de fonctionnement au titre de l'année 2008.	175
08/26 –	Diverses associations sportives - Attribution de subventions exceptionnell et d'organisation.	176
08/27 –	Implantation d'une canalisation d'eaux pluviales dans le cadre de la construction du terrain Raymond Kopa – Convention de servitude.	179
08/28 –	Délégation Sport - Opération des vacances scolaires.	180
08/29 –	Aide aux clubs conventionnés et autres clubs - Subventions de fonctionnement – Année sportive 2007-2008.	183
08/30 –	Halle de Glisse - Délégation de Service Public - Désignation de l'exploitan	209
08/31 –	Aménagement du Parc des Nouveaux Sports et du site des Barnums – Avenant n° 7 à la convention de mandat avec la SAEM SORELI.	211
08/32 –	Politique Sportive - Plan de développement Basket - Avenant à la convention passée avec le Basket Club Saint-Maurice Pellevoisin.	213
08/33 –	Convention d'insertion professionnelle de sportif de haut niveau.	214

ENVIRONNEMENT – ESPACES VERTS

08/36 –	Aménagement du parvis Sainte-Catherine - Convention entre la Ville et l'INRAP - Institut National de Recherches Archéologiques Préventives.	215
08/37 –	Convention entre la Ville et l'Association des Jardins des Coccinelles – Attribution d'une subvention pour l'animation des jardins - Avenant n° 1.	216
08/38 –	Convention entre la Ville et l'Association PPJég "Promenade du Préfet, Jardin écologique et grenouilles" - Subvention 2008.	218
08/39 –	Convention entre la Ville et l'Association des Amis des Jardins Ouverts et Néanmoins Clôturés (AJONC) - Versement d'une subvention.	220
08/40 –	Association "La Esperanza" - Subvention 2008.	223
08/41 –	Association "Maison du Jardin" - Versement d'une subvention - Avenant n° 1.	224
08/42 –	Avenant n° 1 entre la Ville et le Département du Nord (Chef de file) pour le projet transfrontalier "Septentrion" : de la Ville Forte à la Ville Durable.	226
08/43 –	Association "l'Atelier de la Photo" - Subvention 2008.	227
08/44 –	Création et aménagement de la place du quartier de Fives - Réalisation d'une tapisserie végétale verticale sur le mur de la place - Ajustement du coût d'opération.	229
08/45 –	Prestations de service d'entretien des espaces verts sur le territoire lillois – Lot n° 5 : entretien complémentaire aux prestations effectuées en régie – Retrait du marché complémentaire.	230
08/46 –	Travaux d'aménagement d'espaces verts - Avenant n° 1 au marché de travaux.	232
08/47 –	Alimentation sèche pour animaux, fourrage et litières - Relance des lots 1, 2 et 6.	233

M. R.E. S.

08/48 –	Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités - Renouvellement de la convention cadre triennale (2008-2010) et d'attribution des subventions pour l'exercice 2008.	235

URBANISME

08/49 –	Attribution d'une subvention à la Maison de l'Architecture et de la Ville.	238
08/50 –	Versement d'une subvention à l'Université des Sciences et Technologie de Lille 1.	239
08/51 –	ZAC de la Porte de Valenciennes - Vente par la Ville à la SAEM EURALILLE de terrains sis à Lille, boulevard Painlevé, place Théo Varlet et avenue Denis Cordonnier.	240
08/52 –	Bâtiments sis 37/39, rue de Wazemmes et 85, rue des Stations – Achat par la Ville au Groupe La Poste.	242

ACTION FONCIÈRE

08/53 –	Cession gratuite à Lille Métropole Communauté Urbaine d'un terrain sis à Lille, 61 rue de Philadelphie, angle rue des Métiers.	244
08/54 –	Vente par la Ville à Bouwfonds Marignan Immobilier d'une parcelle sise rue des Sarrazins - "Coeur hitorique de Wazemmes".	245

GRAND PROJET URBAIN

08/55 –	Grand Projet Urbain - Site associé de construction "Frémy-Courbet" - Vente de parcelles communes à Pierres & Territoires de France. (Délibération modificative).	247
08/35	Grand Projet Urbain – Site « Margueritois » à Lille-Sud – Attribution de la concession d'aménagement – Autorisation de signer le traité de concession – Autorisation de signature de la demande d'aménager.	248

QUALITÉ DE VIE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

08/56 –	Subvention à l'Association Habitats Ecologiques Partagés (HEP) – Coopération avec la Ville pour la réhabilitation écologique d'habitat privé ancien.	251
08/57 –	Agenda 21 Lillois - Prolongation de la convention de collaboration – Développement du guide d'achat TOPTEN dédié à la commande publique.	253

08/58 –	Participation de la Ville au projet européen INTERREG IV B - INVOLVE.	255
08/59 –	Agenda 21 Lillois - Avenant à la convention financière pour la réalisation du colloque "Instituer le Développement Durable".	259

ECLAIRAGE PUBLIC

08/60 –	Maintenance globale des installations d'éclairage public - Marché n° 30918 – Avenant n° 2.	261
08/61 –	Maintenance globale des installations d'éclairage public - Information au terme des trois premières années du contrat.	263

SOLIDARITE INTERNATIONALE

08/62 –	Subvention à l'Association Resiproc - Journée d'éducation au développement "Solidaires ici, solidaires là-bas".	266
08/63–	Aventure Equitable - Sensibilisation au tourisme solidaire, au commerce équitable et au micro-crédit.	268
08/64 –	Subvention à l'Association EREC - Création d'un Centre de Petits Métiers à Sibiti au Congo-Brazzaville.	270
08/65 –	Actions Baggio TS - Projet d'électrification photovoltaïque du Centre de santé de Dounet en Guinée Conakry.	272
08/66 –	Fondation de Lille - Avenant n° 3 à la convention.	274

DROITS DE L'HOMME

08/67 –	Subvention à l'association "J'en suis, j'y reste" (Centre L.G.B.T. de Lille).	275
08/68 –	Subvention à l'association "Lesbian & Gay Pride de Lille".	276
08/69 –	Droits de l'Homme - Subvention à la Maison Régionale des Associations Lesbiennes Gays Bi & Trans (L.G.B.T.).	277

ECONOMIES D'ENERGIE ET ENERGIES RENOUVELABLES GRAND PROJET URBAIN

08/34 – Grand Projet Urbain – Convention cadre entre Gaz de France et la Ville de Lille relative à la maîtrise de l'énergie dans les projets de renouvellement urbain. 279

08/70 – Grand Projet Urbain - Reconduction de l'aide à l'installation d'équipements solaires à destination des bailleurs et des promoteurs pour les opérations de constructions neuves et de réhabilitations de logements pour l'année 2008. 281

ECONOMIE D'EAU ET PLACE DE L'EAU DANS LA VILLE

08/71 – Reconduction de l'aide à l'installation de systèmes de récupération d'eau pluviale à destination des Lillois et des associations pour l'année 2008. 283

08/72 – Campagne de sensibilisation auprès des nouveaux habitants et des services municipaux à la consommation d'eau potable - Demande de subvention. 285

GRAND PROJET URBAIN

08/73 – Grand Projet Urbain - Reconduction de l'aide à l'installation de systèmes de récupération d'eau pluviale à destination de bailleurs et des promoteurs pour les opérations de constructions neuves et de réhabilitations de logements pour l'année 2008. 292

SOLIDARITE ET PROJET EDUCATIF

08/74 – Projet Educatif Global - Délégation Enfance - Programmation 2008 – 2ème répartition - Attribution de subventions. 295

08/75 – Procédure d'appel d'offres – Marché de séjours pour les enfants et les jeunes des communes de Lille, Lomme et Hellemmes. 307

08/76 – Projet "Lille, Ville de la Solidarité" - Cellules Solidarité en Service Civil Volontaire - Participation financière de l'ACSE au dispositif en 2008 – Avenant n° 1 à la convention du 23 août 2007. 309

08/77 – Ville Vacances de la Solidarité - Lille Plage - Lille-Centre Equestre. 311

SANTÉ

08/78 –	Organisme à caractère social - Santé - Espace Santé du Faubourg de Béthune – Convention cadre 2008.	314
08/79 –	Convention entre la Ville et l'E.P.S.M. de l'agglomération Lilloise.	315

FAMILLE ET AIDE AUX PARENTS

08/80 –	Soutien aux actions autour de la famille - Subventions aux associations au titre de l'année 2008.	316

ACHATS ET MARCHÉS PUBLICS

08/81 –	Autorisation de signer les marchés engagés selon une procédure formalisée ainsi que les avenants.	326
08/82 –	Transfert du marché n° 22080 portant sur les missions de maîtrise d'oeuvre pour la construction d'un centre social à activités musicales dans le quartier de Lille Centre, suite à un changement de raison sociale.	343
08/83 –	Transfert du marché n° 22160 portant sur les missions de maîtrise d'oeuvre pour la rénovation et l'aménagement de l'école Turgot dans le quartier de Lille-Sud, suit à un changement de raison sociale.	344
08/84 –	Marché n° 41104 - Mise à disposition et maintenance d'un parc de photocopieurs - Avenant n° 1.	345
08/85 –	Agenda 21 Lillois - Les achats publics responsables de la Ville de Lille – Information.	346

GESTION TECHNIQUE DES BATIMENTS

08/86	Mission de maîtrise d'œuvre – Accord cadre portant sur les travaux patrimoniaux de l'Hôtel de Ville.	350
08/87	Marché passé selon la procédure de dialogue compétitif pour l'exploitation des installations de génie climmatique pour 264 sites des villes de Lille, Lomme et Hellemmes – Paiement des indemnités de participation au dialogue compétitif.	352
08/88	Entretien des vitres et des locaux des bâtiments communaux de la Ville de Lille et des communes associées d'Hellemmes et de Lomme – Appel d'offres.	353

LILLE GRAND PALAIS

08/89 –	Lille Grand Palais - Aménagement d'espaces multifonctionnels - Avenants aux marchés de travaux.	355
08/90 –	Prise de participation de la SAEM Lille Grand Palais dans la Société d'exploitation du Zénith d'Amiens – Approbation du Conseil Municipal.	357

CULTURE

08/91 –	Subventions aux associations culturelles.	359
08/92 –	Subvention à l'association Lille 2006-2008.	367
08/93 –	Arts Visuels - Subventions aux associations.	368
08/94 –	Attribution du Prix Jean Lévy.	371
08/95 –	Arts Visuels - Transphotographiques 2008 - Convention.	372
08/96 –	Programmation "Bals à Fives" - Modifications.	373
08/97 –	Création de la Maison régionale du hip hop - Sollicitation de subventions.	374
08/98 –	Mise à disposition de locaux auprès du Théâtre Populaire du Nord et du Centre Social Roger Salengro - Maison de Quartier de Fives – Information.	375
08/100 –	Projets Cultures Urbaines - Subventions de la Ville à diverses associations.	377
08/101 –	Palais des Beaux-Arts - Restauration d'œuvres d'art - Convention de mécénat entre la Ville et la Société Proxiad Nord.	384
08/102 –	Palais des Beaux-Arts - Exposition "Les Caprices de Goya" - Convention de mécénat entre la Ville et la société Dubus.	385
08/103 –	Palais des Beaux-Arts - Restauration d'œuvres d'art et acquisition de mobilier Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.	386
08/104 –	Palais des Beaux-Arts - Lancement d'un marché public pour la détection rapprochée des oeuvres.	390
08/105 –	Palais des Beaux-Arts - Exposition "L'Atelier de la Monnaie" - Convention de partenariat entre la Ville et le Club de la Presse Nord/Pas-de-Calais.	391

08/106 –	Palais des Beaux-Arts - Projet Interreg IV avec les villes de Mons et de Bruges.	392
08/107 –	Musée de l'Hospice Comtesse - Demande de subvention auprès de la DRAC.	394
08/108 –	Musée d'Histoire Naturelle et de Géologie - Projet "Pays vert, Pays noir" – Exposition "A la découverte du patrimoine du Bassin minier" - Convention entre la Ville et la Caisse d'Epargne de Flandres.	395
08/109 –	Musée d'Histoire Naturelle et de Géologie - Projet Interreg "ICI" (Itinéraire de la Culture Industrielle) - Description du projet et engagement de la Ville comme opérateur.	396
08/110 –	Musée d'Histoire Naturelle et de Géologie - Projet européen C.O.A.L. (from Carboniferous to Open-eyed Artists on Landscape) - Projet artistique – Description et droits d'auteur.	398
08/111 –	Maison Folie de Moulins - Tarifs Crédit-Loisirs.	400
08/112 –	Maison Folie de Moulins - Maison Folie de Wazemmes - Conventions de partenariat avec Lille3000.	401
08/113 –	Conservatoire à Rayonnement Régional - Actualisation des tarifs pour l'année scolaire 2008/2009.	402
08/114 –	Conservatoire à Rayonnement Régional - Admission en recettes d'une subvention de fonctionnement de la Région Nord/Pas-de-Calais pou Professionnel Initial (CEPI) en 2008.	407

PATRIMOINE

08/99 -	Service d'archéologie - Exposition "Jeanne de Constantinople, comtesse de Flandre et du Hainaut" - Autorisation de lancer les procédures de marchés publics sur appel d'offres.	408
08/115 –	Patrimoine - Attribution des subventions au titre de l'année 2008 – 1er trimestre.	409
08/116 –	Service éducatif Ville d'art et d'histoire - Tarification des séances scolaires.	410
08/117 –	Mission de maîtrise d'œuvre - Accord cadre sur les travaux de réhabilitation de l'église Saint-Pierre Saint-Paul.	411
08/118 –	Protocole transactionnel avec la société "Ateliers 59".	413

BIBLIOTHEQUES ET LECTURE PUBLIQUE

07/119 – Livre et lecture publique - Attribution de subventions. 414

07/120 – Mission de maîtrise d'œuvre - Accord cadre portant sur les travaux patrimoniaux de la médiathèque Jean Levy, rue Edouard Delesalle à Lille. 417

07/121 – Bibliothèque Municipale - Demande de subvention auprès de l'Eta/Région – Dossier CUCS - Mémoire du quartier de Moulins. 419

THEATRE DU NORD ET E.P.S.A.D.

08/122 – Mission de maîtrise d'œuvre – Accord cadre portant sur les travaux de réhabilitation du Théâtre du Nord. 420

PETITE ENFANCE

08/123 – 3ème Contrat Enfance - Subventions 2008. 422

08/124 – Création d'une structure multi accueil de la petite enfance dans le quartier de Vauban-Esquermes - Autorisation de signature du marché – Lot 3 : menuiserie aluminium, serrurerie. 438

ECOLES

08/125 – Versement de subventions à l'OCCE du Nord - Avenant à la convention. 439

08/126 – Reconduction en 2008 de l'action pédagogique initiée par la CPAM "le plaisir de découvrir et de consommer des fruits", en direction des enfants des écoles maternelles publiques lilloises en REP - Participation financière de la CPAM - Signature d'une convention entre la CPAM et la Ville. 448

08/127 – Convention entre la Ville de Lille et la Caisse des Ecoles concernant le Dispositif de Réussite Educative. 450

RESTAURATION SCOLAIRE

08/128 – Mise en place d'une cuisine centrale en bâtiments modulaires, boulevard de Strasbourg dans le quartier de Lille Moulins – Approbation du projet. 451

ANIMATION – JEUNESSE

08/129 –	Subvention à l'association "Carnaval de Moulins" - Délégation Jeunesse.	454
08/130 –	Convention entre la Ville et le Conseil Général - Dispositif "Départs Autonomes" - Admission en recettes.	455
08/131 –	Projets Jeunesse - Subvention au Centre Régional d'Information Jeunesse de Lille (CRIJ).	456
08/132 –	Projets Jeunesse 2008 - Célébration du 50ème anniversaire des premiers jumelages européens de la Ville.	459
08/133 –	Projets Jeunesse - Subventions au soutien à l'initiative Projets Jeunes.	462
08/134 –	Projets Jeunesse - Soutien à l'initiative Projets Jeunes - Subvention à l'association Map Vidéo - 5ème édition de la Fête de l'Animation.	464
08/135 –	Projets Jeunesse - Soutien l'initiative Projets Jeunes - Subvention à l'association Unis-Cité.	466
08/136 –	Projets Jeunesse - Subventions 2008 aux associations de jeunesse et Equipements de Proximité - 2ème acompte.	468

POLICE

08/137 –	Fourrière Municipale - Enlèvement de véhicules automobiles – Remboursement des frais.	479

C.L.S.P.D.

08/138 –	Association Intercommunale d'Aide aux Victimes et de la Médiation de Lille (AIAVM) - Versement d'une subvention.	480
08/139 –	Versement d'une subvention à l'Association Trait d'Union - Aide aux familles et aux proches des détenus.	481
08/140 –	Contrat d'Actions de Prévention - Volet Prévention de la délinquance du Contrat Urbain de Cohésion sociale - Programme 2008 - Adoption.	482

MEDIATION

08/141 – Accès au droit - Maison de la Médiation et du Citoyen - Mise en place de permanences de l'Union Féminine Civique et Sociale - Projet de convention. 491

08/142 – Accès au droit - Maison de la Médiation et du Citoyen - Mise en place de permanences de l'Association des Services Spécialisés Enfants et Adolescents en Difficulté - Projet de convention 493

08/143 – Accès au droit - Maison de la Médiation et du Citoyen - Projet de convention de mise en place de permanence du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation. 495

08/144 – Accès au droit - Maison de la Médiation et du Citoyen - Modification de la convention "Point d'Accès au Droit". 497

VOIRIE

08/145 – Requalification des espaces publics boulevards de la Lorraine et de la Moselle – Groupement de commande avec LMCU pour le choix d'un concepteur unique. 498

08/146 – Aménagement de la place Edith Cavell, de la rue des Secouristes et de leurs abords - Approbation de l'opération - Lancement de la consultation de travaux. 501

DEPLACEMENTS - TRANSPORTS

08/148 – Octroi d'une subvention à l'association Ch'ti vélo pour 2008. 503

PERSONNES HANDICAPEES

08/149 – Subvention destinée à l'UNCCAS. 505

LYCEES, ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

08/150 – Extension de l'Institut d'Administration des Entreprises - Aménagement de l'aile Nord de l'ancien Hospice Général de Lille - Ajustement du coût d'opération. 506

08/151 –	Subvention à l'ICAM dans le cadre du projet "Les 2 CV de l'ICAM".	508
08/152 –	Subvention au Lycée Professionnel Ferrer dans le cadre d'un voyage d'étude à Eupen et Aix la Chapelle	509
08/153 –	Colloque international "Le Littoral : subir, dire et agir" - Subvention à l'IFRESI.	510
08/154 –	Extension de l'I.A.E. - Aménagement de l'aile Nord de l'ancien Hospice Général de Lille - Avenant n° 2 au marché n° 50571 - Lot 7 : Menuiseries intérieures bois - Cloisons - Doublages.	511

ECONOMIE SOLIDAIRE

08/155 –	Plan pluriannuel de développement de l'économie sociale et solidaire (PLDESS) - Subvention à l'association « Acteurs de l'économie solidaire »	512
08/156 –	Plan pluriannuel de développement de l'économie sociale et solidaire (PLDESS) - Mos'art - Association de Préfiguration de la Régie de Quartier de Fives - Préfiguration d'une régie de quartier de Lomme.	514
08/157 –	Plan pluriannuel de développement de l'économie sociale et solidaire (PLDESS) - Animation de l'axe Echanger Autrement - Subvention à l'association RIF.	516
08/158 –	Plan pluriannuel de développement de l'économie sociale et solidaire (PLDESS) - Plate-Forme de la Finance Solidaire - Subvention à l'Association les Cigales du Nord/Pas-de-Calais - Convention pluriannuelle 2008/2010.	520
08/159 –	Plan pluriannuel de développement de l'économie sociale et solidaire (PLDESS) - Abonnement de la Ville au service de la Société Lilloise d'autopartage.	522

RELATIONS INTERNATIONALES - JUMELAGES

08/160 –	Subvention à l'Association Isba et Datcha.	524
08/161 –	Subvention à l'Association No Man's Langues.	525
08/162 –	Subvention à l'Association TRAC – Projets culturels avec Cologne et le Sénégal.	527
08/163 –	Déplacement de l'école Michelet à Leeds.	529
08/164 –	Subvention à l'association Resiproc - Projet "Sur les Rails de la coopération".	531

08/165 - Subvention à l'association ATTACAFA. 532

URBANISME REGLEMENTAIRE

08/166 – Ravalement de façades - Subventions. 534

08/167 – Ravalement de façades - Subventions exceptionnelles concernant la rue du Faubourg des Postes. 538

08/168 – Ravalement de façades - Subventions exceptionnelles concernant la rue des Postes et la "Colonne Vertébrale" de Wazemmes. 540

08/169 – Instauration du dépassement du coefficient d'occupation du sol pour la performance énergique des constructions. 542

08/170 – Modification du Plan Local d'Urbanisme en vue de changer le zonage d'une partie de l'emprise de la Gare Saint Sauveur. 544

EMPLOI

08/171 - Association AC ! Métropole lilloise – Participation financière de la Ville aux frais de fonctionnement – Subvention. 545

08/172 - Organisations Syndicales Locales – Subventions. 547

08/173 - Diagnostic Local d'Accompagnement – Subvention à l'association Le Partenariat. 549

08/174 - Union Syndicale Solidaires Nord/Pas de Calais – Subvention. 550

COMMERCE

08/175 – Subvention au Groupement des Acteurs Economiques de Lille-Centre (G.A.E.L.) - Reconduction du Partenariat pour le financement des missions de coordination - Financement des postes de stewards urbains - Opérations commerciales. 552

08/176 – Plan Local d'Action pour le développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services à Lille 2007/2010 - Axe Animation et promotion commerciale – Subvention à diverses associations et unions commerciales. 556

08/177 – Reconduction du partenariat avec la Fédération Lilloise du Commerce et de l'Artisanat (FLCA) - Financement des postes et de l'opération d'animation et de promotion commerciale : Marché artisanal. 563

08/178 – Droit de préemption de la commune sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce et les baux commerciaux – Lancement des démarches préalables. 567

MARCHES DE PLEIN AIR

08/179 – Animation et promotion des marchés de plein air- Subvention à l'association Caulier Fives Animation. 569

LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS

08/180 – Subventions destinées aux associations en matière de lutte contre les exclusions. 571

PERSONNES AGEES

08/181 – Subventions destinées aux organismes à caractère social - Personnes Agées. 584

ACTION SOCIALE LIEE AU LOGEMENT

08/182 – Subventions destinées aux associations en matière d'action sociale liée au logement. 591

08/183 – Versement d'une subvention à l'Association Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) du Nord. 596

08/184 – Transfert de l'Atelier Populaire d'Urbanisme de Wazemmes, rue de l'Abbé Aerts - Aménagement - Lancement de la consultation de travaux. 598

HABITAT

08/185 – Eco-réhabilitation de la cour Faget à Lille - Financement d'une étude énergétique et environnementale - Subvention au PACT Métropole Nord. 599

08/186 – Lutte contre la vacance - Mise en oeuvre de la procédure d'état d'abandon manifeste. 601

08/187 –	Lutte contre le logement insalubre - Maintien des aides complémentaires de la Ville pour les travaux de sortie d'insalubrité.	606
08/188 –	Lutte contre le logement insalubre - Octroi de primes de travaux de sortie d'insalubrité.	609
08/189 –	Site multilom – Lomme – Etude de programmation et d'aménagement – Groupement de commandes.	612

POLITIQUE DE LA VILLE

08/190 –	Politique de la Ville - Conventions avec les structures percevant plus de 23.000 €.	614
08/191 –	Politique de la Ville - Adoption de la programmation 2008 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (2007-2009).	615
08/192 –	Politique de la Ville - Adoption de la programmation 2008 de la Politique de la Ville pour les quartiers Centre, Saint-Maurice, Vauban-Esquermes et Vieux-Lille.	621

MAISONS DE QUARTIER ET CENTRES SOCIAUX

08/193 –	Centres sociaux et Maisons de quartier - Convention de dépôt de matériels, de fournitures et d'équipements d'activités socio-éducatives et pédagogiques adaptés à usage collectif.	628
08/194 –	Centres sociaux et Maisons de quartier - Avenants aux contrats d'objectifs signés en conformité avec la délibération n° 03/519 du 30 juin 2003 – Attribution d'un second acompte sur le subvention d'animation globale et intégration de subventions accordées par ailleurs.	630
08/195 –	Subvention au Centre Social de l'Arbrisseau - Projet de coopération des Centres Sociaux de Lille-Sud - Animateur Jeunesse.	632

GRAND PROJET URBAIN

08/196 –	Grand Projet Urbain - Création du nouveau centre social de l'Arbrisseau – Paiement des indemnités de concours – Autorisation de signature du marché de maîtrise d'œuvre.	634
08/197 –	Grand Projet Urbain - Création du centre social Lazare Garreau et d'un centre de la petite enfance - Paiement des indemnités de concours - Autorisation de signature du marché de maîtrise d'œuvre.	636

23

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/199**

OBJET

Commune associée d'Hellemmes - Association Atelier 4 - Versement d'une subvention.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'opération "Les fenêtres qui parlent" qui se déroulera du 15 mars au 6 avril 2008 sur la Commune, l'association Atelier 4 participe à cette manifestation qui prendra la forme d'une création d'une œuvre qui sera présentée au public le samedi 29 mars 2008.

Cette œuvre sera visible sur le square situé face aux locaux de l'Atelier 4 (rue Jules Ferry) et il sera fait appel au public pour participer à la réalisation de cette œuvre.

A cet effet, l'association sollicite une subvention d'un montant de 400 € sur un budget prévisionnel de 1.050 €.

Ce projet s'inscrit parfaitement dans le cadre de la politique culturelle menée sur le territoire communal.

C'est pourquoi et en accord avec le Conseil Consultatif d'Hellemmes, réuni le 24 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement d'une subvention de 400 € à cette association.
- **IMPUTER** la dépense correspondante au chapitre 65, article 6574, fonction 30, enveloppe 11477 de nos documents budgétaires

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en Préfecture le 7 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
associée d'Hellemmes.

Gilles PARCHEAUX

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
associée d'Hellemmes.

Gilles PARCHEAUX

MAIRIE DE LILLE

PRÉFECTURE DU NORD
- 7 FEV. 2008
ARRIVÉE

24

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/200**

OBJET

Commune Associée d'Hellemmes - Coopératives scolaires – Versement de subventions à l'OCCE du Nord.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Municipal a autorisé, par délibération n° 03/1117 du 15 décembre 2003, la passation d'une convention avec l'association "Office Central de Coopération de l'Ecole du Nord" (OCCE Nord). Cette délibération détermine les relations financières entre la Ville de Lille et la commune associée d'Hellemmes et l'OCCE Nord.

L'aide de la commune aux coopératives des écoles maternelles et primaires est établie par dotation au prorata des effectifs scolarisés. Cette aide permet aux écoles de mettre en œuvre des projets complémentaires aux activités fondamentales d'enseignement, de participer aux sorties pédagogiques prévues par les équipes enseignantes et de favoriser la participation des élèves à diverses manifestations culturelles.

Dans le cadre des procédures de Comptabilité Publique, il convient d'intégrer ces aides par avenant à la convention existante.

En conséquence et en accord avec le Conseil Consultatif d'Hellemmes, réuni le 24 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement des subventions reprises dans le tableau ci-dessous,
- **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 65 - article 6574 - fonction 255 - enveloppe 16492 de nos documents budgétaires,
- **AUTORISER** la signature de la convention générale.

Dotation aux coopératives scolaires pour l'année 2008 :

Groupe Berthelot Sévigné	effectif : 430	montant :	1531 €
Ecole Herriot	effectif : 157	montant :	559 €
Ecole Jean Jaurès	effectif : 390	montant :	1.388 €
Ecole Dombrowski	effectif : 144	montant :	513 €
Ecole Jenner	effectif : 245	montant :	872 €
Ecole Rostand	effectif : 106	montant :	378 €
Ecole Salengro	effectif : 171	montant :	609 €
	TOTAL des dotations :		*5.850 €*

- 7 FEV. 2008
ARRIVÉE

.../...

Soutien à des projets pédagogiques exceptionnels pour l'année 2008 :

Ecole Rostand	Projet "fleurir son école pour mieux la vivre"	600 €
	TOTAL :	*600€*

ADOPTEE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en Préfecture le - 7 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
associée d'Hellemmes.

Gilles PARGNEAUX

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
associée d'Hellemmes.

Gilles PARGNEAUX

PRÉFECTURE DU NORD
11 - 7 FEV. 2008 11
ARRIVÉE

VILLE DE LILLE

26

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/201**

OBJET :

Commune associée d'Hellemmes - Reconduction de l'aide à l'installation de systèmes de récupération d'eau pluviale à destination des Hellemmois.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs.

A travers son Agenda 21, la commune d'Hellemmes s'engage à :

- favoriser la récupération d'eau pluviale pour limiter les prélèvements en eau potable et en rationaliser la consommation
- assurer la qualité et la sécurité de l'eau potable

La Campagne d'année sur l'eau, mise en œuvre en 2001/2002, s'inscrivait dans cet engagement de préserver et économiser la ressource en eau potable.

La commune d'Hellemmes a autorisé, par délibération n° 06/82 du 9 novembre 2006, la mise en place d'une aide à l'installation de systèmes de récupération d'eau pluviale à destination des Hellemmois. Par délibération n° 07/38 du 16 mai 2007, le dispositif pour l'année 2007 a été reconduit.

Lancée à titre expérimental pour l'année 2006 et renouvelée en 2007, cette opération a permis d'obtenir une meilleure lisibilité sur les besoins, l'offre et la demande en récupération d'eau pluviale et d'en assurer une promotion locale efficace.

Ces installations peuvent notamment contribuer à une réduction des charges du citoyen liées à l'eau.

L'évaluation annuelle permet d'en ajuster les modalités et de mesurer les partenariats techniques ou financiers potentiels. Pour l'année 2007, 5 demandes de subvention ont été attribuées pour un montant global de 723,50 € TTC, conformément au tableau ci-annexé.

La commune d'Hellemmes souhaite donc reconduire l'attribution de cette aide financière aux Hellemmois et étendre le dispositif aux associations, pour l'année 2008.

La prime à l'installation d'équipements de récupération d'eau pluviale est de 100 € par m^3 d'installation et concerne toutes les installations jusqu'à 5 m^3, dans la limite du coût réel de l'installation.

La subvention est accordée pour les équipements suivants :

- collecteurs
- filtres à enterrer et accessoires
- réservoirs extérieurs et intérieurs
- cuves à enterrer
- pompes
- et pour l'utilisation d'une ancienne fosse septique

.../...

pour les usages suivants :

- l'arrosage du jardin et des plantes
- le nettoyage de la voiture ou des parties extérieures du bâtiment
- l'alimentation en eau des WC, si elle est préalablement filtrée et sous contrôle et autorisation des autorités sanitaires

La prime est limitée à un financement par foyer hellemmois ou local associatif par an et peut également être attribuée à une copropriété (après accord de la copropriété en assemblée générale).

Elle sera versée sur présentation de justificatifs des dépenses (facture acquittée) et du contrôle préalable de la réalité de l'installation.

Par ailleurs, selon l'article 200 quater du Code Général des Impôts, les particuliers qui installeraient à leur domicile un système de récupération et de traitement des eaux de pluie pourront avoir droit à un crédit d'impôt de l'Etat, mais seulement pour un usage extérieur des eaux (arrêté dans le Journal Officiel du 5 mai 2007). Celui-ci représente 25 % du montant des équipements de récupération et de traitement des eaux de pluie payés entre le 1er janvier 2007 et le 31 décembre 2009, dans la limite de 8000 euros pour une personne seule et 16.000 € pour un couple marié.

En accord avec le Conseil Consultatif d'Hellemmes, réuni le 24 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** la reconduction de l'aide bonifiée à l'installation de systèmes de récupération d'eau pluviale, d'un montant de 100 € par m^3 d'installation, plafonné à la limite du coût réel de l'installation, limité aux installations jusqu'à 5 m^3

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en Préfecture le - 7 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
associée d'Hellemmes,

Gilles PARGNEAUX

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
associée d'Hellemmes,

Gilles PARGNEAUX

- 7 FEV. 2008
PRIVEE

ATTRIBUTIONS DE PRIMES RECUPERATION D'EAU DE PLUIE – VILLE D'HELLEMMES

ANNEE 2007

NOM DES PARTICULIERS	ADRESSE DU LOGEMENT	CAPACITE DE RECUPERATION EN LITRE	MONTANT DE LA SUBVENTION
WATTEZ	71 rue Fénelon	3000 litres	240 Euros
CHROBOT	10 allée Gaston Debondue	300 litres	30 Euros
POUPAERT	86 rue Marceau	235 litres	23,50 Euros
COZE	47 rue Denis Cordonnier	300 litres	30 Euros
TOURNEMAINE	5 allée de la Châtaigneraie	4000 litres	400 Euros

- 7 FEV. 2008

29

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/202**

OBJET

Commune associée d'Hellemmes - Aide à l'installation de chauffe-eau solaires - Attribution de primes.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs.

Par délibération n° 05/29 en date du 19 mai 2005, le Conseil Communal a décidé l'institution d'une aide financière à destination des Hellemmois(e), personnes physiques ou morales, souhaitant doter leur(s) immeuble (s) d'un chauffe eau solaire ou d'un système photovoltaïque.

Cette aide financière comporte deux catégories :

- pour le solaire thermique et le solaire combiné : 100 € TTC/m² de panneau solaire, plafonné à 10.000 € par opération.
- pour le solaire photovoltaïque : 1.20 € TTC par Watt crête installé, plafonné à 3.000 € par opération.

L'installation solaire réalisée par Monsieur Ludovic COUPIN sur son immeuble sis 30, rue de la Filature à Hellemmes, pour une surface de capteurs de 6 m², répondant aux normes techniques imposées par l'ADEME et entrant dans les critères fixées par la délibération susvisée, il peut lui être octroyée une aide financière d'un montant de 600 €.

En accord avec le Conseil Consultatif d'Hellemmes, réuni le 24 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **ACCORDER** à Monsieur COUPIN l'octroi d'une prime municipale de 600 €.

La prime sera versée au vu de la facture acquittée par l'impétrant et de la constatation des travaux correspondant à la demande, par les services communaux.

ADOPTEE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en Préfecture le - 7 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
associée d'Hellemmes.

Gilles PARCHEAUX

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
associée d'Hellemmes.

Gilles PARCHEAUX

- 7 FEV. 2008

VILLE DE LILLE

REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/203**

OBJET

Commune associée d'Hellemmes - Ravalement de façades – Attribution de primes.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs.

Par délibérations n° 97/65 du 24 mars 1997 et 00/751 du 9 octobre 2000, il a été décidé l'institution d'une aide à la restauration de façades sur l'ensemble du territoire de la commune d'Hellemmes suivant critères repris ci-après :

Nature des travaux	Subventions au m²
Nettoyage simple (haute pression, sablage chimique etc...)	4.57 €
Nettoyage + rejointoiement normal	9.15 €
Nettoyage + rejointoiement, joint de remplissage	
Joint retiré blanc	13.72 €
Peinture monochrome	2.29 €
Peinture polychrome	3.05 €
Recréation des enduits anciens :	
- partielle	9.15 €
- en totalité	13.72 €

Bonification de prime	
Recréation d'un élément (modénatures en briques, en pierres ou briques vernissées)	de 79.22 € à 304.90 € par élément et selon l'élément
Rétablissement des percements dans le respect de l'architecture	
Maison d'angle	152.45 €

La subvention est limitée à 914.69 € pour les travaux de ravalement, à 457.35 € pour les prestations de peinture seule.

La subvention est plafonnée à 25 % du montant des travaux T.T.C.

Les demandes formulées par Madame Fatima QAQAYA domiciliée 87 rue Dordin, Monsieur et Madame REBERGUE domiciliés 189 rue Faidherbe, Monsieur Yvon SUFFY domicilié 11 rue de la Résistance, Mademoiselle Charlotte DHALLUIN domiciliée 5 rue Gambetta, à Hellemmes, entrent dans le cadre de ces dispositions.

- 7 FEV. 2008
ARRIVEE

31

En accord avec le Conseil Consultatif d'Hellemmes, réuni le 24 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir

- **ACCORDER** à :

Madame Fatima QAQAYA une prime municipale d'un montant de **783,57 €**
- nettoyage + rejointoiement joint de remplissage
46 m² x 13.72 € = 631.12 €
bonification de prime, maison d'angle 152.45 €

Monsieur et Madame REBERGUE une prime municipale d'un montant de **439,04 €**
- nettoyage + rejointoiement joint de remplissage
32 m² x 13.72 € = 439.04 €

Monsieur Yvon SUFFY une prime municipale d'un montant de **651,70 €**
Recréation des enduits anciens en totalité
47,5 m² x 13,72 € = 651.70 €

Mademoiselle Charlotte DHALLUIN une prime municipale de **375,37 €**
- nettoyage + rejointoiement joint de remplissage
27,36 m² x 13,72 € = 375,37 €

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en Préfecture le - 7 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
associée d'Hellemmes,

Gilles PARGNEAUX

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
associée d'Hellemmes,

Gilles PARGNEAUX

PRÉFECTURE DU NORD
11 - 7 FEV. 2008
ARRIVÉE

32

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/204**

OBJET

Commune associée d'Hellemmes - Partenariat financier avec la société DALKIA – Admission en recettes.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du 5ème Festival Musical d'Automne qui s'est déroulée du 5 au 21 octobre 2007, la société DALKIA s'est engagée avec la Commune d'Hellemmes afin de contribuer à son rayonnement.

Ce mécène propose d'aider l'organisation du Festival par une contribution financière.

La participation s'élève à 3.000 €.

En contrepartie, la Commune d'Hellemmes s'engage à apposer le logo de la société Dalkia sur les supports de communication des saisons culturelles et à accueillir gratuitement une cinquantaine de personnes désignées par le mécène.

En accord avec le Conseil Consultatif d'Hellemmes, réuni le 24 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **ADMETTRE** en recettes la somme de 3.000 € versée par la société Dalkia

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en Préfecture le - 7 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
associée d'Hellemmes,

Gilles PARGNEAUX

MAIRIE DE LILLE

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
associée d'Hellemmes,

Gilles PARGNEAUX

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 janvier 2008
N° 08/205

OBJET

Commune associée d'Hellemmes - Création d'un Centre d'Accueil de Jour pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et troubles apparentés.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

Le réseau gérontologique hellemmois, composé des acteurs associatifs et professionnels, a constaté la prévalence de la maladie d'Alzheimer et troubles apparentés sur la population locale de plus de 65 ans, confirmant ainsi les données nationales, et ceci compte tenu du vieillissement attendu, un impact qui pourrait doubler d'ici 2020.

Le groupe a relevé aussi l'importance du soutien aux aidants, souvent familiaux, dans l'information, la formation et la mise en place de groupes de paroles, facilitant ainsi l'intégration de la maladie dans une vie quotidienne fortement perturbée.

Suite à ces constats, mais aussi en réponse aux attentes de notre population consultée lors, par exemple, du Conseil des Aînés, le Centre Communal d'Action Sociale d'Hellemmes a proposé la création d'un Centre d'Accueil de Jour sur le territoire de la commune en direction des malades Alzheimer et troubles apparentés, centre de ressources pour les aidants, centre d'informations pour toute la population.

Des rencontres avec les financeurs institutionnels (Conseil Général du Nord et Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales) ont permis de recueillir un accord de principe sur ce projet, en liaison avec l'EHPAD La Sabotière.

Tenant compte de ces informations et en accord avec le Conseil Consultatif d'Hellemmes, réuni le 24 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** l'implantation d'un Centre d'Accueil de Jour sur le territoire communal.
- **CONFIER** au Centre Communal d'Action Sociale d'Hellemmes la gestion de ce Centre d'Accueil de Jour avec pour opérateur l'EHPAD La Sabotière.

Affiché en Mairie le 25 JAN. 2008
Réception en Préfecture le - 7 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
associée d'Hellemmes.

Gilles PARGNEAUX

ADOPTÉE à l'unanimité

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
associée d'Hellemmes.

Gilles PARGNEAUX

- 7 FEV. 2008

ARCHIVÉE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/206**

OBJET

Commune associée d'Hellemmes - Construction d'une structure d'activités pour les jeunes, rue des Travailleurs – Appel d'Offres.

- 7 FEV. 2008

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs.

Dans le cadre du développement de sa politique en matière de jeunesse, la commune d'Hellemmes a souhaité mettre en place une nouvelle structure d'accueil et d'activités pour les adolescents.

Compte tenu de l'absence d'une telle structure dans le quartier de la Chapelle d'Elocques, la commune a décidé d'implanter le bâtiment rue des Travailleurs, dans l'enceinte de l'école Dombrowski, en lieu et place de l'actuel atrium en briques qui n'est plus utilisé.

A l'issue d'un appel à concurrence sur la base d'un marché à procédure adaptée, l'architecte Jean-Marie DILLIES a été désigné pour assurer la maîtrise d'œuvre de l'opération de construction.

A partir d'un programme fonctionnel élaboré en lien étroit avec les élus thématiques, les futurs utilisateurs et les services communaux, Monsieur DILLIES a défini un projet correspondant à ce cahier des charges tout en s'adaptant au site et à son environnement.

Le coût total des travaux a été estimé par l'architecte à 250.000 € HT ce qui nécessite le lancement d'une consultation d'entreprises en appel d'offres ouvert.

Cet appel d'offres sera lancé en lots séparés dont le détail est précisé ci-dessous :

- Lot n° 1 : Gros-Œuvre – Assainissement – Carrelage
- Lot n° 2 : Charpente – Bardage bois
- Lot n° 3 : Couverture
- Lot n° 4 : Menuiseries extérieures – Volets roulants
- Lot n° 5 : Menuiseries intérieures – Platrerie – Doublages – Faux-plafonds
- Lot n° 6 : Plomberie sanitaire – Chauffage
- Lot n° 7 : Electricité courants forts et faibles – VMC – Alarmes
- Lot n° 8 : Peinture – Sols souples

En accord avec le Conseil Consultatif d'Hellemmes, réuni le 24 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le lancement de cet appel d'offres ouvert de travaux.

- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer le marché à passer à la suite de la décision de la Commission d'Appel d'Offres.

.../...

- **IMPUTER** les dépenses correspondantes au chapitre 23, article 2313, fonction 422, enveloppe 28816 de nos documents budgétaires

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en Préfecture le - 7 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
associée d'Hellemmes,

Gilles PARCHEAUX

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
associée d'Hellemmes,

Gilles PARCHEAUX

- 7 FEV. 2008

36

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/207**

OBJET

Commune associée d'Hellemmes - Vente d'un terrain communal, rue de la Résistance, place des Tisserands.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La commune est propriétaire d'un terrain classé dans son domaine privé, cadastré section 298 AB n°1171, sis place des Tisserands.

Par courrier en date du 12 novembre 2007, Monsieur Robert BRUNET, nouvellement propriétaire du n° 2 rue de la Résistance, a fait connaître son souhait d'acquérir une partie de ce terrain communal pour une superficie d'environ 60 m² (sous réserve d'arpentage), aux conditions financières fixées par le service des Domaines, à savoir 30€/m², soit une valeur vénale totale de 1.800 €, tous frais annexes (géomètre et notariés) demeurant à la charge de l'acquéreur.

L'acquisition de cette parcelle, intégrée à sa propriété limitrophe, lui permettra de jouir d'un plus grand terrain d'agrément.

Ce projet nécessitant une division parcellaire préalable, Monsieur René ONOF, Géomètre Expert à Hellemmes, sera chargé :

- de relever et borner le terrain :
- d'établir le plan parcellaire :
- de calculer la superficie :
- d'examiner les servitudes éventuelles :
- d'établir le document d'arpentage.

PRÉFECTURE DU NORD
11 - 7 FEV. 2008 11
ARRIVÉE

En accord avec le Conseil Consultatif d'Hellemmes, réuni le 24 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **EMETTRE** un avis favorable à la vente de ce bien au profit de Monsieur Robert BRUNET, aux conditions sus-énoncées ;
- **DESIGNER** l'étude de Maîtres HELARY & NEUSTADT, Notaires Associés à Villeneuve d'Ascq, pour rédiger l'acte de cession ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer tous actes, pièces et documents relatifs à cette vente.

ADOPTEE à l'unanimité

28 JAN. 2008

Affiché en Mairie le
Réception en Préfecture le - 7 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
associée d'Hellemmes,

Gilles PARGNEAUX

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
associée d'Hellemmes,

MAIRIE D'HELLEMMES

Gilles PARGNEAUX

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/208**

- 7 FEV. 2008

OBJET

Commune associée d'Hellemmes - Vente de divers terrains communaux – Désignation d'un notaire en remplacement de Maître LARIVIERE, défaillant.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs.

Par délibérations précisées au tableau ci-après, le Conseil Communal a décidé la vente, aux profits de particuliers, de divers terrains communaux.

Aux fins de réaliser l'acte notarié prononçant les transferts de propriété, l'étude de Maîtres LARIVIERE – LARIVIERE-TISON – TAVERNIER, Notaires Associés à Lille, a été désignée.

Dernièrement, Maître Bertrand LARIVIERE, en charge de ces différents dossiers, a transmis en Mairie pour signature les actes relatifs à la vente aux riverains de la rue Pierre Delmas.

Une erreur ayant été commise dans la rédaction de ces documents, en ce sens où il y était précisé « Gilles PARGNEAUX, Maire de Lille » au lieu de « Maire d'Hellemmes », la remarque en a été faite à Maître LARIVIERE. En réaction, ce dernier n'a pas accepté de rectifier les actes et a purement et simplement décidé de ne plus s'occuper de l'ensemble des dossiers relatifs à la commune d'Hellemmes.

Aussi, il est proposé de désigner l'étude de Maîtres HELARY & NEUSTADT, Notaires à Villeneuve d'Ascq, pour finaliser les dossiers suivants :

DOSSIER	DELIBERATION HELLEMMOISE	DELIBERATION LILLOISE
Rue Pierre Delmas / Angle Anatole France Vente aux riverains des n° 1 à 9 rue Pierre Delmas	N° 05/26 du 19 mai 2005	N° 05/396 du 23 mai 2005
Rue de la Filature Vente à Mr OUDDANE Baghdad	N° 05/67 du 22 sept 2005	N° 05/754 du 26 sept 2005
Boulevard de l'Epine Vente à Mr EL QOTBI Mohamed	N° 05/89 du 8 nov 2005	N° 05/899 du 14 nov 2005
Impasse des Eglantiers Vente à Mr & Mme OUTTERYCK	N° 05/88 du 8 nov 2005	N° 05/898 du 14 nov 2005

.../...

En conséquence et en accord avec le Conseil Consultatif d'Hellemmes, réuni le 24 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **DESIGNER** l'étude de Maître HELARY & NEUSTADT, Notaires à Villeneuve d'Ascq, en remplacement de l'étude de Maîtres LARIVIERE – LARIVIERE-TISON – TAVERNIER, Notaires Associés à Lille.

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en Préfecture le - 7 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
associée d'Hellemmes,

Gilles PARGNEAUX

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
associée d'Hellemmes,

Gilles PARGNEAUX

PRÉFECTURE DU NORD
- 7 FEV. 2008
11

39

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 janvier 2008
N° 08/209

OBJET

Commune associée d'Hellemmes - Désaffectation du domaine public communal du logement de fonction du groupe scolaire Berthelot-Sévigné, sis à Hellemmes, 54 rue des Ecoles -Signature d'une convention de mise à disposition.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 07/63 en date du 4 octobre 2007, le Conseil Communal a saisi Monsieur le Préfet en vue d'obtenir son avis sur le projet de désaffectation du domaine public communal du logement de fonction sis 54, rue des Ecoles, affecté au Groupe Scolaire Berthelot-Sévigné.

Après avoir consulté Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale du Nord, et en application de la circulaire interministérielle du 25 août 1995, le Préfet, par courrier en date du 29 novembre 2007, a émis un avis favorable à la désaffectation envisagée.

Le logement désaffecté est donc intégré de fait au domaine privé de la commune qui peut désormais le gérer en tant que tel. Dans ces conditions, il est proposé que ce logement soit affecté pour utilité de service à un cadre dirigeant de la commune d'Hellemmes en exercice.

La location de cette habitation est envisagée selon un loyer mensuel fixé à 300 €, conforme à l'avis de Monsieur l'Inspecteur des Domaines en date du 23 juillet 2007. Ce loyer sera révisable chaque année par référence à l'indice national du coût de la construction en vigueur publié par l'I.N.S.E.E. Les charges relatives au logement seront supportées par le fonctionnaire ouvrant droit à l'occupation du logement.

En conséquence et en accord avec le Conseil Consultatif d'Hellemmes, réuni le 24 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **DECIDER** la désaffectation de ce logement de fonction ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition et tout autre document y relatif.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008
Réception en Préfecture le - 7 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
associée d'Hellemmes.

Gilles PARCHEAUX

MAIRIE DE LILLE

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
associée d'Hellemmes.

Gilles PARCHEAUX

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 janvier 2008
N° 08/210

OBJET

Commune associée d'Hellemmes - Acquisition par la Commune de l'immeuble, sis 21 rue Jean Bart à Hellemmes.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

La S.A.R.L. GMI REALISATIONS, domiciliée 142 bis rue Barthélémy Delespaul à Lille, propriétaire de l'immeuble sis à Hellemmes, 21 rue Jean Bart, cadastré section 298AN n°703 pour une superficie de 3431 m², a chargé Maître Bertrand LECLERCQ, de la SCP « Gonzague GRAUWIN, Bertrand LECLERCQ, Nicolas CARRE et Martin DESROUSSEAUX », Notaires Associés à Lille, de le mettre en vente.

Le bien est composé d'un grand bâtiment à usage d'entrepôt en rez-de-chaussée, d'une surface au sol d'environ 2 160 m², avec une hauteur sous plafond d'environ 15 mètres, d'une cour annexe d'environ 215 m² et d'un grand parvis en front à rue.

Dans le cadre de sa politique volontariste de développement culturel, la commune souhaite s'en porter acquéreur afin d'y réaliser un équipement dédié aux Arts de la Rue (création et diffusion).

La configuration de cet équipement et son implantation en cœur de ville sont autant d'atouts permettant le développement de toutes formes de création.

Un tel équipement, unique en son genre sur le territoire métropolitain, répondra à une attente forte permettant d'en faire un lieu de référence.

Le prix de 420.000 € hors frais notariés demandé par le propriétaire est conforme à l'estimation domaniale.

En conséquence et en accord avec le Conseil Consultatif d'Hellemmes, réuni le 24 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'acquisition par la commune de l'immeuble sus-visé aux conditions énoncées
- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique à intervenir.
- **IMPUTER** la dépense correspondante au chapitre 21, article 21318, fonction 020, article 25408 de nos documents budgétaires

Affiché en Mairie le 23 JAN. 2008
Réception en Préfecture le 27 JAN. 2008

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
associée d'Hellemmes.

Gilles PARMENTEAUX

ADOPTÉE à l'unanimité

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
associée d'Hellemmes.

Gilles PARMENTEAUX

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 janvier 2008
N° 08/211

OBJET

Commune associée d'Hellemmes - Immeuble sis 11 rue Pierre Delmas – Mise à disposition du CCAS pour l'installation d'un centre d'accueil de jour.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations n° 11 du 14 mars 1996 et lilloise n° 96/335 du 24 juin 1996, le conseil communal d'Hellemmes et le Conseil Municipal de Lille ont accepté la donation par Madame Simone MACQ-DEMEYER de sa propriété sise 11, rue Pierre Delmas à Hellemmes, cadastrée section 298AE n° 1146.

Cette donation a été entérinée par acte notarié passé en l'étude de Maître MINOT et LARIVIERE, Notaires Associés à Lille, le 5 novembre 1996.

Depuis le 22 avril 2003, date d'entrée de Madame MACQ à la Sabotière, cet immeuble est demeuré vacant. Aussi, dans le cadre de la création d'un service d'accueil de jour à destination des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, il pourrait être proposé à la section hellemmoise du CCAS de Lille sa mise à disposition.

Celle-ci se ferait selon les conditions suivantes :

- Mise à disposition gratuite pour une durée de neuf années entières et consécutives, à compter de la date de la présente délibération, et renouvelable à terme par tacite reconduction ;
- Prise en charge financière par le CCAS des consommations d'eau, d'électricité, de gaz et de téléphone pour lesquels l'entité indiquée se chargera de la souscription des contrats d'abonnements ;
- Prise en charge financière par le CCAS de l'ensemble des charges locatives, y compris la souscription à une assurance couvrant le risque RC ;

En accord avec le Conseil Consultatif d'Hellemmes, réuni le 24 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** la mise à disposition de la section hellemmoise du CCAS de Lille, de l'immeuble sis 11, rue Pierre Delmas à Hellemmes, aux conditions sus-indiquées, en vue d'y créer un service d'accueil de jour à destination des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer.

29 JAN. 2008

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le

Réception en Préfecture le 7 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
associée d'Hellemmes,

Gilles PARGNEAUX

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
associée d'Hellemmes,

MAIRIE D'HELLEMMES LILLE

Gilles PARGNEAUX

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 janvier 2008
N° 08/212

OBJET

Commune Associée d'Hellemmes - Immeubles 28 chemin de la Cotonnière et 106 rue Jean-Jacques Rousseau – Procédure de déclaration de parcelles en état d'abandon manifeste – Autorisation.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

Les services de la commune ont été alertés par les habitants des rues concernées du mauvais état dans lequel se trouvent deux immeubles situés l'un au n°28, chemin de la Cotonnière, cadastré section 298AN n° 15 et l'autre au n° 106, rue Jean-Jacques Rousseau, cadastré section 298AO n°370.

Pour le 28 chemin de la Cotonnière, il s'agit d'un immeuble à double mitoyenneté, qui a été partiellement incendié il y a plusieurs années et dont les accès ont été murés ou barricadés. L'ensemble de l'édifice est dans un état très moyen.

Cette maison appartient à Monsieur BELRHOUCHE Hachemi et Madame CHTIOUI Fatna, domiciliés à Lille, 28 rue Ernest Mayer. Eu égard aux différents courriers qui leur ont été adressés ou notifiés en mains propres par la Police Municipale et qui n'ont produit à ce jour aucun effet, force est de constater leur inertie et/ou leur incapacité à faire face à cette situation.

Pour le 106 rue Jean-Jacques Rousseau, il s'agit d'une maison à double mitoyenneté, à priori inhabitée depuis environ deux ans, présentant un aspect correct concernant le gros œuvre. Toutefois, certains carreaux sont cassés et le chéneau est endommagé.

Cet immeuble appartient à Monsieur MOMO Pierre et Madame DIEUKA épouse MOMO Elisabeth, connus comme résidant dans l'immeuble. Le courrier recommandé avec accusé réception qui leur a été adressé le 15 novembre 2007 est revenu en Mairie avec la mention « non réclamé – retour à l'envoyeur ».

L'état des biens ci-dessus décrits n'est pas, à l'heure actuelle, constitutif d'une situation de péril au sens de l'article L.511-1 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Ils occasionnent, en revanche, une nuisance certaine pour les riverains et si aucune mesure n'est prise, ils pourraient à terme générer également des problèmes d'insécurité, d'insalubrité et de squat.

Aussi, il est proposé de recourir aux articles L.2243-1 à L.2243-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatifs à la procédure dite « d'abandon manifeste ».

Cette procédure permet de constater, par procès-verbal provisoire dûment publié, l'état d'abandon manifeste des parcelles considérées, de déterminer la nature des travaux à mettre en œuvre et de notifier ce procès-verbal aux intéressés.

.../...

A l'issue d'un délai de six mois et en l'absence de réalisation des travaux demandés, le Maire constate par procès-verbal définitif l'état d'abandon manifeste des immeubles. Une procédure d'expropriation peut alors être engagée au profit de la commune dans les conditions prévues par le Code de l'Expropriation.

En conséquence et en accord avec le Conseil Consultatif d'Hellemmes, réuni le 24 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à engager la procédure de déclaration des parcelles sus-indiquées en état d'abandon manifeste en vertu des articles L.2243-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer les actes et documents à intervenir

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008
Réception en Préfecture le - 7 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
associée d'Hellemmes,

Gilles PARGNEAUX

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
associée d'Hellemmes,

Gilles PARGNEAUX

PRÉFECTURE DU NORD
11 - 7 FEV. 2008 11

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/213**

OBJET

Commune Associée de Lomme - Modification du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) - Réduction de la trame ferroviaire et du P.A.P.A. n° 4, adaptation de l'emplacement réservé d'infrastructure n° 14 et suppression de la marge de recul.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

Le Plan Local d'Urbanisme de Lille Métropole Communauté Urbaine a été approuvé par délibération communautaire du 8 octobre 2004.

Lors de cette révision du P. L. U., il a été maintenu la trame ferroviaire et a été inscrit le P. A. P. A. n° 4 « secteur Gare Pont Supérieur » d'une superficie d'environ 4 hectares, au profit de la Communauté Urbaine de Lille.

Les études menées sur ce secteur, et notamment le marché de définition de la Liaison Intercommunale Nord Ouest, ont conduit à redéfinir les projets et la destination des sols. Il s'avère d'une part, que l'occupation de l'espace par les Réseaux Ferrés de France peut être restreinte sans compromettre l'activité ferroviaire actuelle et à venir. La liaison intercommunale nord ouest empruntera pour partie les espaces ainsi libérés. Par ailleurs, la réalisation à venir de cette voie permet d'envisager une recomposition urbaine qualitative, avec notamment, la construction d'un nouveau magasin Intermarché, utilisant également des terrains actuellement concernés par la trame ferroviaire.

La mise en œuvre de ces projets nécessite une modification du Plan Local d'Urbanisme, afin :

- de réduire les emprises de la trame ferroviaire et du P. A. P. A. n° 4 (périmètre d'attente de projet d'aménagement) ;
- d'adapter le tracé de l'emplacement réservé n° 14 et de modifier son intitulé, le projet de future voie n'étant plus une rocade mais une voie de liaison inter quartiers, désormais appelée L.I.N.O. ;
- de supprimer la marge de recul.

Par courrier du 24 octobre 2007, la Ville de Lomme a sollicité Monsieur le Directeur Régional Nord/Pas-de-Calais de Réseau Ferré de France (R. F. F.) afin d'obtenir leur accord sur la réduction de la trame ferroviaire en vue de la réalisation de la L.I.N.O. (Liaison Intercommunale Nord-Ouest) et de la construction d'un nouveau magasin Intermarché sur les terrains appartenant à R. F. F.

Par courrier du 15 janvier 2008, Monsieur Yves JOUANIQUE, Directeur régional de R. F. F. a donné son accord pour la levée de cette trame ferroviaire sur l'emprise de la cour de marchandises et de l'ancienne halle.

.../...

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **DÉCIDER** de solliciter Lille Métropole Communauté Urbaine pour le lancement d'une procédure de modification du P.L.U. afin de réduire la trame ferroviaire et le P. A. P. A. n° 4 , d'adapter l'emplacement réservé n°14 et de supprimer la marge de recul, tel que figurés aux 3 plans ci-annexés.

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en Préfecture le 1 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
associée de Lomme,

Yves DURAND

ADOPTÉE à l'unanimité

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
associée de Lomme,

Yves DURAND

PRÉFECTURE DU NORD
02 - 1 FEV. 2008 02
ARRIVÉE

MODIFICATION DU P.L.U.

PLAN LOCAL D'URBANISME EN VIGUEUR

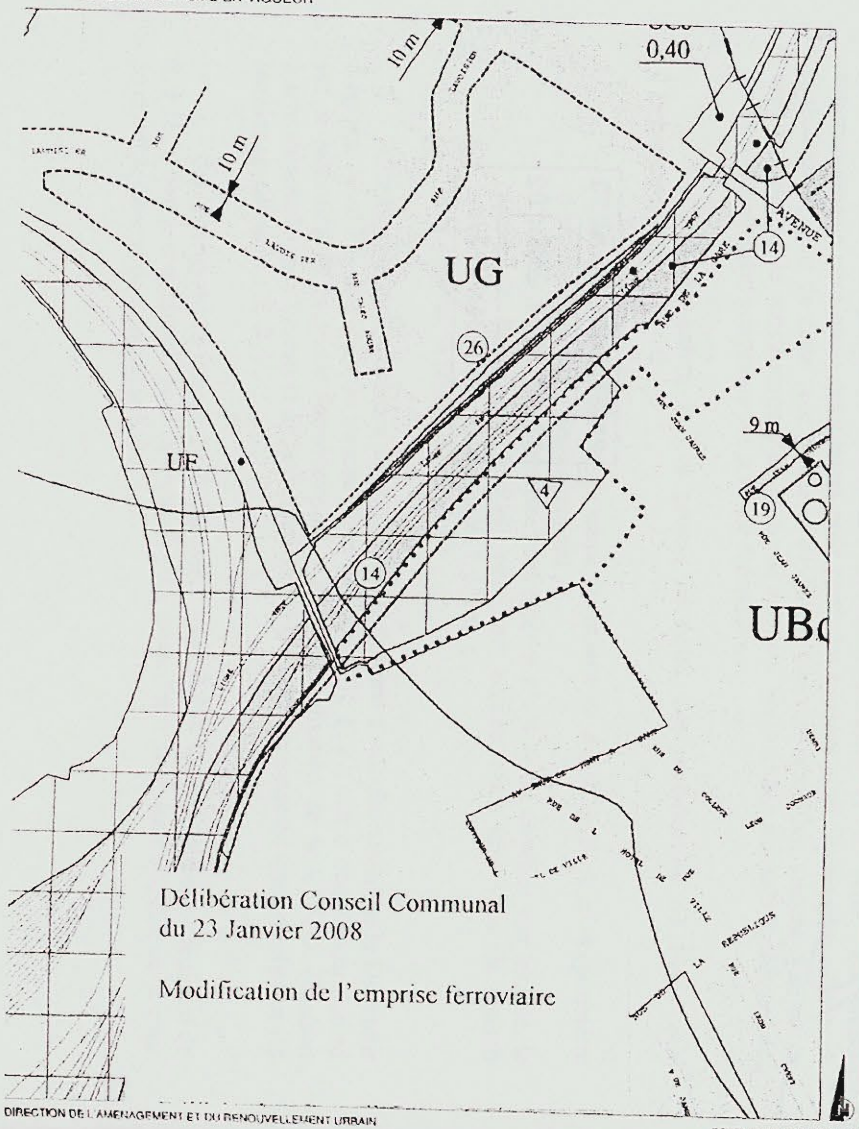

DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DU RENOUVELLEMENT URBAIN

PROJET SOUMIS A ENQUETE
DELIBERATION DU 01/02/2008
POINT 1 : MODIFICATION DE L'EMPRISE FERROVIAIRE

LOMME

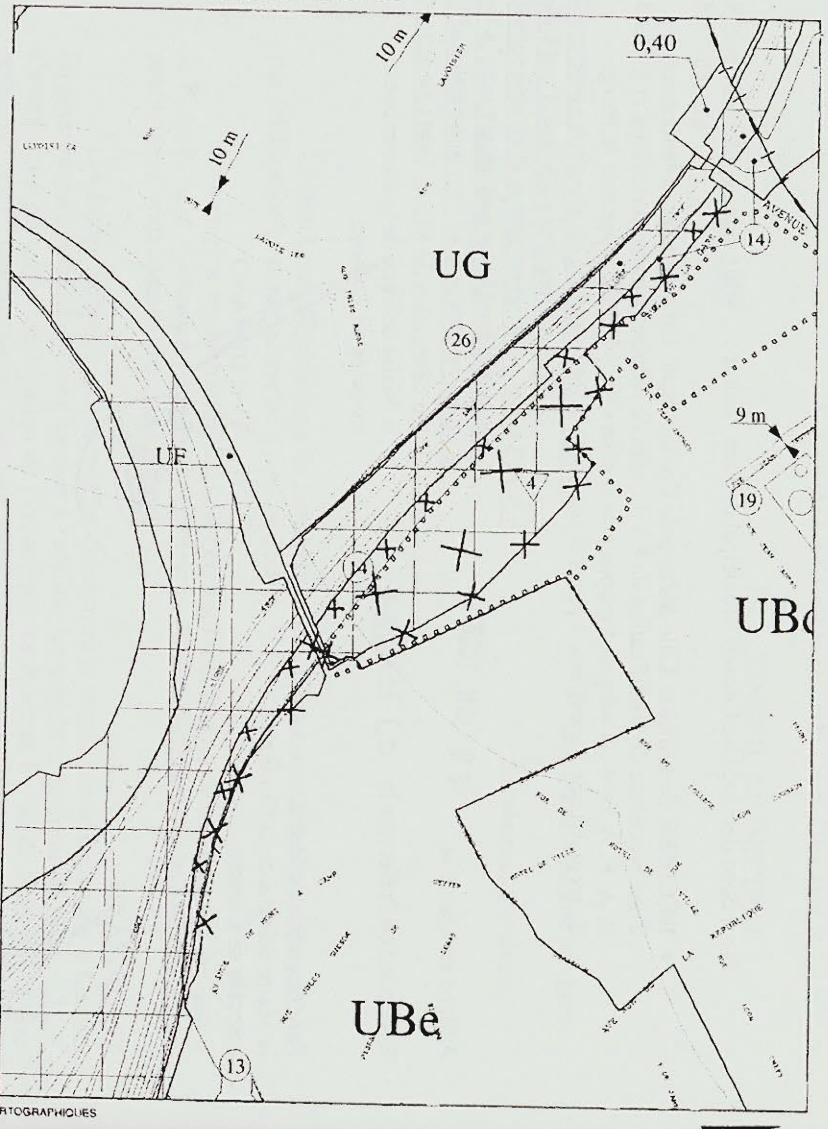

ECHELLE DES EXTRAITS CARTOGRAPHIQUES
1/2500e

MODIFICATION DU P.L.U.

PLAN LOCAL D'URBANISME EN VIGUEUR

PROJET SOUMIS A ENQUETE
DELIBERATION DU 01/02/2008
POINT 2 : MODIFICATION DU P.A.P.A. N 4

LOMME

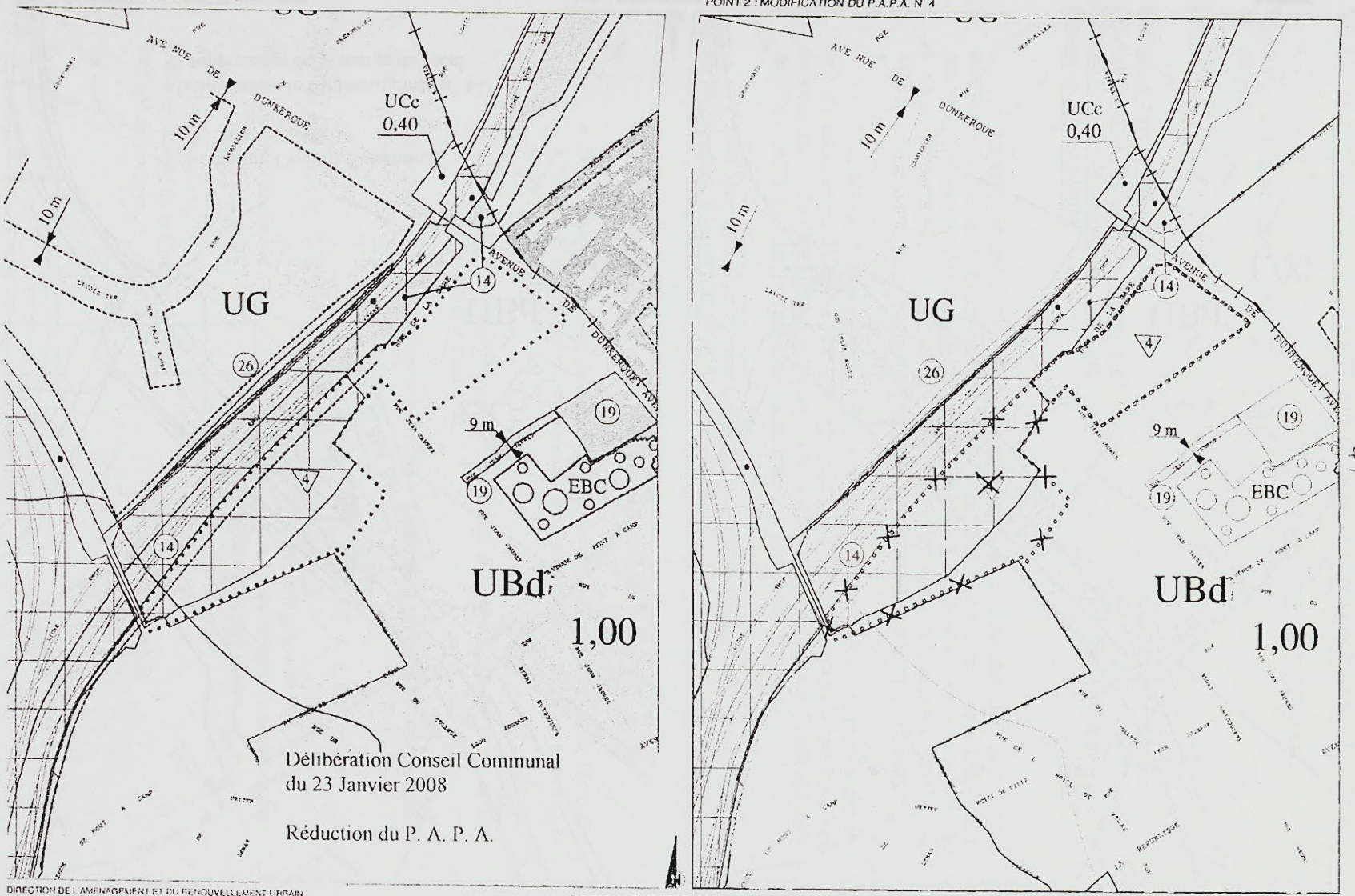

DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DU RENOUVELLEMENT URBAIN

ECHELLE DES EXTRAITS CARTOGRAPHIQUES
1/3500e

47

MODIFICATION DU P.L.U.

PLAN LOCAL D'URBANISME EN VIGUEUR

PROJET SOUMIS A ENQUETE
DELIBERATION DU 01/02/2008
POINT 3 : MODIFICATION DE L' INFRASTRUCTURE N 14 ET SUPPRESSION DE LA MARGE DE RECUL

LOMME

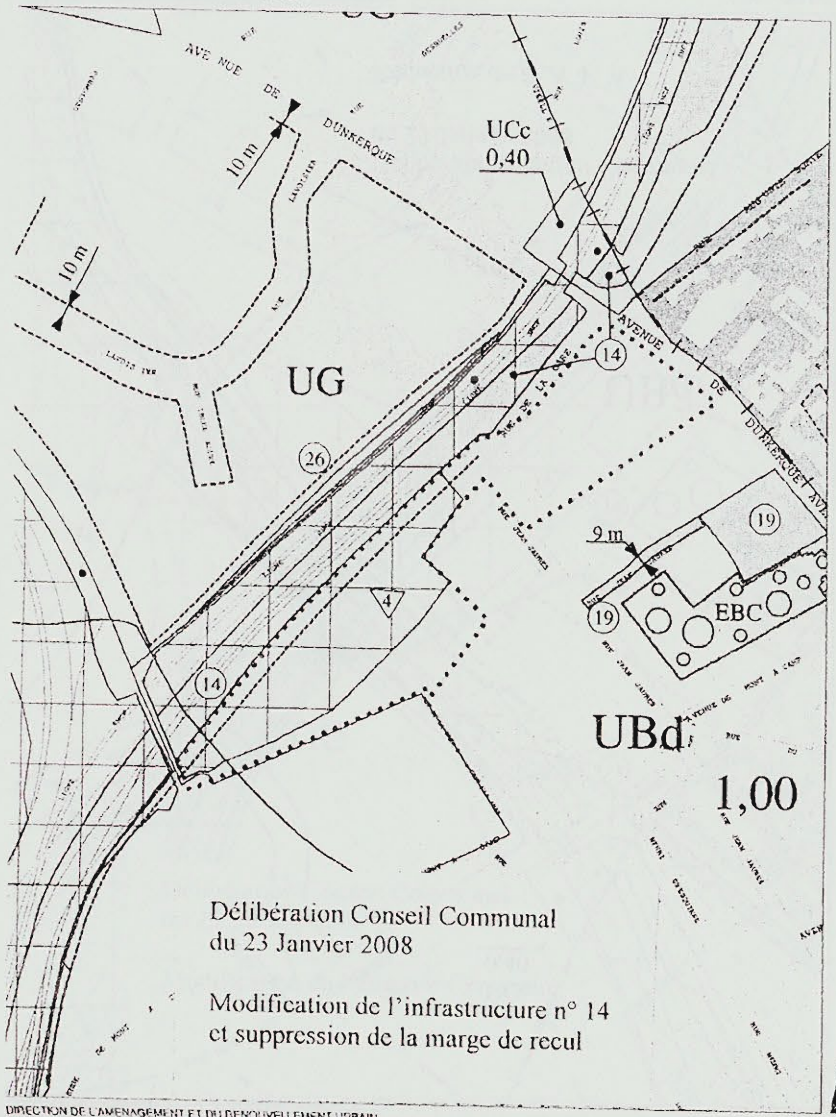

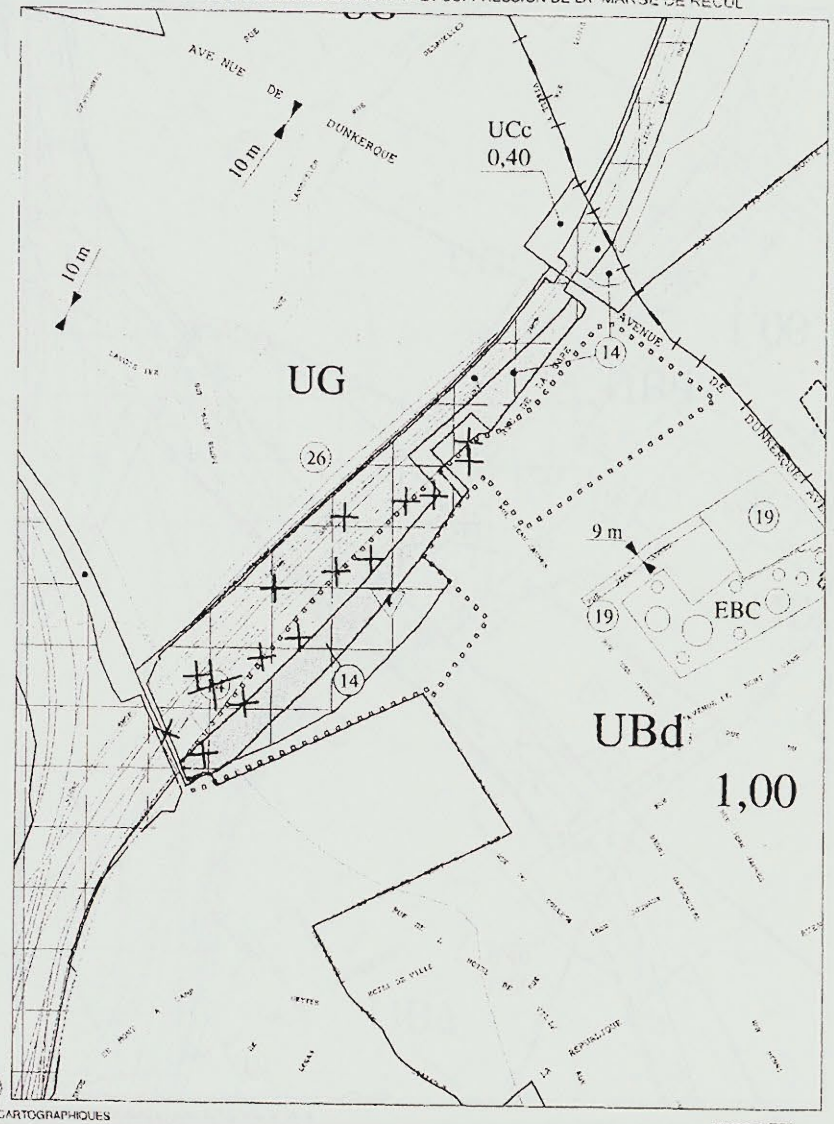

DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DU RENOUVELLEMENT URBAIN

ECHELLE DES EXTRAITS CARTOGRAPHIQUES
1/2500e

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/214**

OBJET

Commune Associée de Lomme - Acquisition d'un bâtiment communautaire Situé 353 avenue de Dunkerque, 1 et 1 bis avenue de la République.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations n° 2007/77 du Conseil Communal du 4 octobre 2007 et n° 07/914 du Conseil Municipal du 8 octobre 2007, il a été accepté la mise à disposition, à titre gratuit, précaire et révocable, d'un ensemble immobilier numéroté 353 avenue de Dunkerque et 1 et 1 bis avenue de la République à Lomme, et repris au cadastre sous le numéro 6528 pie (ex 4320) pour une contenance d'environ 174 m², afin d'y aménager un « Espace Jeunesse ».

Lille Métropole Communauté Urbaine nous informe que la levée de réserve grevant ce bien, sollicitée par délibération n° 2007/55 du 22 juin 2007, dans le cadre d'une procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme, doit intervenir lors du Conseil Communautaire du 1er février 2008 et que sa vente pourra donc intervenir après cette date.

Lille Métropole Communauté Urbaine nous propose d'acquérir ce bien au prix fixé par les domaines, à savoir 200.000 €.

Aussi, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **DÉCIDER** l'acquisition de ce bien au prix, en cours de négociation, de 180.000 € à 200.000 €, auquel il convient d'ajouter les frais de notaire s'élevant environ à la somme de 14.000 €.

- **AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente et tous documents à intervenir à cet effet.

Les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits prévus à cet effet au budget de la Commune.

PRÉFECTURE DU NORD
02 - 1 FEV. 2008 02
ARRIVÉE

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en Préfecture le
- 1 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
associée de Lomme.

Yves DURAND

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
associée de Lomme.

Yves DURAND

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/215**

OBJET

Commune Associée de Lomme - Cession à titre gratuit à Lille Métropole Communauté Urbaine de parcelles communales à usage de parking rue Saint-Vincent de Paul à Lomme

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

Lille Métropole Communauté Urbaine a aménagé, en fin d'année 1999, un parking public sur quatre parcelles communales situées à l'angle des rues Saint-Vincent de Paul et Jean Moulin à Lomme.

Afin de régulariser la situation foncière de ce parking, la Ville sollicite la rétrocession gratuite, au profit de Lille Métropole Communauté Urbaine, des quatre parcelles cadastrées sous la section A :

- n° 1256 pour une contenance de 840 m²
- n° 1257 pour une contenance de 167 m²
- n° 1258 pour une contenance de 207 m²
- n° 2742 pour une contenance de 276 m²

Aussi, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **DÉCIDER** la cession à titre gratuit de ces parcelles de terrain au profit de Lille Métropole Communauté Urbaine : les frais inhérents à cette cession étant à la charge de l'acquéreur.

- **AUTORISER** la signature de l'acte de cession par le Maire ou son représentant.

PRÉFECTURE DU NORD
- 1 FEV. 2008
02 ARRIVÉE

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en Préfecture le - 1 FEV. 2008

Par délégation du Maire.
le Maire délégué de la Commune associée de Lomme.

Yves DURAND

Par délégation du Maire.
le Maire délégué de la Commune associée de Lomme.

Yves DURAND

51

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 janvier 2008
N° 08/216

OBJET

Commune Associée de Lomme - Petite Enfance - Recrutement d'un(e) psychomotricien(ne) vacataire et rémunération.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations n° 2005/60 du Conseil Communal de Lomme du 23 juin 2005 et n° 05/510 du Conseil Municipal de Lille du 27 juin 2005 a été autorisée la signature du 3ème Contrat Enfance et son schéma de développement avec la Caisse d'Allocations Familiales de Lille pour la période de janvier 2005 à décembre 2009.

Conformément aux orientations et au schéma de développement de ce 3ème Contrat Enfance, la commune associée de Lomme s'est engagée dans une démarche qualitative au sein des établissements d'accueil des enfants de moins de 6 ans : la crèche familiale et les 3 haltes-garderies, notamment par la mise en œuvre d'actions comme le programme « d'éveil et de jeux en psychomotricité ».

Depuis 2005, les séances de psychomotricité de ce programme étaient réalisées par un prestataire de service. Face à l'augmentation des prises en charge d'enfants porteurs de handicap, il apparaît nécessaire de se tourner vers un psychomotricien diplômé d'Etat qui, outre l'animation des séances d'éveil et de jeux, prendra part aux projets éducatif et pédagogique des structures. Avec ses compétences spécifiques, il sera un soutien important aux professionnels municipaux de la Petite Enfance. Il assurera un suivi de chaque enfant, en partenariat avec les parents, le pédiatre référent et le personnel.

Dans le cadre du Contrat Enfance, le coût de ce poste est cofinancé par la Caisse d'Allocations Familiales à hauteur de 63 % net dans la limite de 8.773 € pour l'année 2008. Ses interventions seront réparties sur chaque structure à raison de 2 heures tous les 15 jours.

Il est proposé de fixer le taux horaire de vacation à 48.50 € brut. Le nombre d'interventions s'élève annuellement à 140 heures, soit un coût annuel de 8.750 € (charges comprises).

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **CREER** un poste de vacataire psychomotricien dans les conditions précitées
- **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 012 - article 64131 - fonction 64 de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

PRÉFECTURE DU NORD
02 - 1 FEV. 2008 02
ARRIVÉE

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008
Réception en Préfecture le - 1 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune associée de Lomme.

Yves DURAND

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune associée de Lomme.

Yves DURAND

52

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/217**

OBJET

Commune Associée de Lomme – Aménagement de la RD 208, rue Eugène Imbert de la Phalecque – Approbation du lancement de la concertation préalable.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Général du Département du Nord nous a informés, qu'en application des dispositions du Code de l'Urbanisme, une concertation préalable est programmée en vue de l'opération d'aménagement de la RD 208 qui consiste à :

- renforcer et recalibrer toute la section comprise entre le carrefour giratoire du MIN et la rue Albert Thomas.
- créer des voies de « tourne à gauche » au niveau de la rue des Frères Lumière pour faciliter les accès des riverains.
- reprendre le carrefour au niveau de l'accès livraison Auchan.
- créer des pistes cyclables unidirectionnelles ou bidirectionnelles sur toute la section d'étude pour assurer une continuité d'itinéraire cyclable.
- aménager les trottoirs et sécuriser les traversées piétonnes.

Le projet d'un montant supérieur à 1.9 M € et qui conduit à la modification de l'assiette de la chaussée est soumis à une concertation préalable.

Les modalités sur le déroulement de la concertation sont les suivantes, sous réserve de l'approbation par l'assemblée départementale :

- concertation en avril 2008
- mise à disposition du Dossier de Concertation dans les Mairies de Lomme, Sequedin et Ennetières en Weppes pour une durée de trois semaines soit du lundi 7 avril 2008 au vendredi 25 avril 2008
- proposition de réunion publique le vendredi 23 mai 2008 en Mairie de Sequedin.

A l'issue de la concertation préalable, une délibération sera prise par la Commission Permanente pour approuver le bilan de la concertation préalable et autoriser le lancement du Dossier d'Enquête Publique. Le projet sera soumis à une enquête publique type « Bouchardeau ».

PRÉFECTURE DU NORD
02 - 1 FEV. 2008 02
ARRIVÉE

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

♦ **APPROUVER** les modalités du déroulement de la Concertation Préalable.

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008
Réception en Préfecture le - 1 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
associée de Lomme.

Yves DURAND

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
associée de Lomme.

Yves DURAND

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/218**

OBJET

Commune Associée de Lomme - Subventions 2008.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames. Messieurs.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** les subventions suivantes au titre de l'année 2008 :

	MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ET BATIMENTS	AVANTAGES EN NATURE (notamment imprimerie, transport... à la charge de la commune associée de Lomme	SUBVENTIONS 2007	SUBVENTIONS 2008
020-6574 - ADMINISTRATION GENERALE				
Amicale du Personnel	OUI	OUI	28 500,00 €	29 070,00 €
114-6574 - SECURITE ET POLICE				
Amicale des Secouristes de la Protection Civile de Lomme	NON	OUI	1 950,00 €	1 990,00 €
20-6574 - ENSEIGNEMENT ET OEUVRES SOCIALES SCOLAIRES				
Coopératives scolaires ou foyers socio - éducatifs des collèges, L.P et S.E.G.P.A. :				
Foyer socio-éducatif Collège Jean Zay et Coopérative scolaire de la SEGPA Jean Zay	NON	NON	650,00 €	660,00 €
Foyer socio-éducatif Collège Guy Mollet et Coopérative scolaire de la SEGPA Guy MOLLET	NON	NON	650,00 €	660,00 €
Association des Lycéens, étudiants, stagiaires et apprentis du centre de Formation Horticole - ALESA	NON	NON	300,00 €	305,00 €
Coopératives scolaires :				
Ecole Bracke Desrousseaux	NON	NON	1 050,00 €	920,00 €
Ecole Defrenne	NON	NON	605,00 €	592,00 €

	MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ET BATIMENTS	AVANTAGES EN NATURE (notamment imprimerie, transport... à la charge de la commune associee de Lomme	SUBVENTIONS 2007	SUBVENTIONS 2008
20-6574 - ENSEIGNEMENT ET OEUVRES SOCIALES SCOLAIRES (suite)				
Coopératives scolaires (suite) :				
Ecole Demory et Jules Ferry	NON	NON	870.00 €	891.00 €
Ecole La Fontaine	NON	NON	680.00 €	560.00 €
Ecole George Sand	NON	NON	680.00 €	755.00 €
Ecole Jean Minet	NON	NON	540.00 €	673.00 €
Ecole Langevin	NON	NON	605.00 €	668.00 €
Ecole Léon Blum	NON	NON	770.00 €	836.00 €
Ecole Michelet	NON	NON	990.00 €	891.00 €
Ecole Pasteur - Curie	NON	NON	1 305.00 €	1 322.00 €
Ecole Paul Bert	NON	NON	835.00 €	836.00 €
Ecole Petit Quinquin	NON	NON	725.00 €	802.00 €
Ecole Roland - Lamartine	NON	NON	745.00 €	814.00 €
Ecole Roger Salengro	NON	NON	985.00 €	1 056.00 €
Ecole Victor Hugo	NON	NON	800.00 €	808.00 €
Ecole Voltaire – Sévigné	NON	NON	1 610.00 €	1 676.00 €
Associations des Parents d'élèves des collèges et lycées professionnels :				
Collège Guy Mollet	NON	NON	300.00 €	305.00 €
Collège Jean Jaurès	NON	NON	400.00 €	410.00 €
Collège Jean Zay	NON	OUI	300.00 €	305.00 €
Associations des Parents d'élèves des écoles publiques :				
Délivrance : Curie Pasteur - Ferry Demory	NON	NON	650.00 €	665.00 €
La Fontaine et Lamartine	NON	NON		485.00 €
Mont-à-Camp : Bracke Desrousseaux - Michelet - Sand	NON	OUI	650.00 €	665.00 €
Petit Quinquin	NON	NON	450.00 €	460.00 €
Paul Bert et Léon Blum	NON	NON	500.00 €	510.00 €
Roger Salengro	NON	NON	550.00 €	560.00 €
Denier des Ecoles Laïques- Fonctionnement et Animation scolaire	OUI	NON	7 000.00 €	7 400.00 €

	MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ET BATIMENTS	AVANTAGES EN NATURE (notamment imprimerie, transport... à la charge de la commune associée de Lomme	SUBVENTIONS 2007	SUBVENTIONS 2008
411-6574 - SPORTS				
Boxing Création de Lomme	OUI	OUI	2 000.00 €	3 000.00 €
La Prolétarienne	OUI	OUI	4 000.00 €	4 000.00 €
La Jeunesse du Marais	OUI	OUI	4 046.00 €	4 290.00 €
Lomme Volley Ball	OUI	OUI	3 745.00 €	3 490.00 €
Lomme Olympique Roller Club	OUI	OUI	1 200.00 €	1 100.00 €
Lomme Union Sportive Club	OUI	OUI	7 900.00 €	8 277.00 €
Moto club Zone Rouge 59	OUI	OUI	300.00 €	350.00 €
O.S.M.L. Athlétisme	OUI	OUI	20 285.00 €	21 568.00 €
O.S.M.L. Badminton	OUI	OUI	3 000.00 €	3 200.00 €
O.S.M.L. Basket	OUI	OUI	5 500.00 €	5 500.00 €
O.S.M.L. Cercle Pongiste	OUI	OUI	4 000.00 €	3 800.00 €
O.S.M.L. Cyclo Club Lommois	OUI	OUI	650.00 €	850.00 €
O.S.M.L. Football	OUI	OUI	19 050.00 €	19 513.00 €
O.S.M.L. Gymnastique Rythmique	OUI	OUI	15 509.00 €	13 550.00 €
O.S.M.L. Gymnastique Volontaire	OUI	OUI	3 000.00 €	3 000.00 €
O.S.M.L. Haltérophilie Musculation	OUI	OUI	4 500.00 €	3 071.00 €
O.S.M.L. Handball	OUI	OUI	54 291.00 €	52 770.00 €
O.S.M.L. / S.R.L.D. Judo	OUI	OUI	5 800.00 €	8 098.00 €
O.S.M.L. Lutte	OUI	OUI	2 500.00 €	3 000.00 €
O.S.M.L. Natation	OUI	OUI	9 767.00 €	12 284.00 €
O.S.M.L. Pétanque	OUI	OUI	2 000.00 €	2 000.00 €
O.S.M.L. Plongée	OUI	OUI	825.00 €	975.00 €
O.S.M.L. Tennis	OUI	OUI	2 700.00 €	3 000.00 €
O.S.M.L. Tir	OUI	OUI	3 300.00 €	4 240.00 €
O.S.M.L. tir à l'Arc	OUI	OUI	800.00 €	1 000.00 €
O.S.M.L. Union Canine des Flandres	OUI	OUI	1 335.00 €	1 380.00 €
O.S.M.L. Union des pêcheurs Lommois	OUI	OUI	1 400.00 €	1 400.00 €
U.S.M.C.L. Basket	OUI	OUI	3 600.00 €	3 500.00 €
S.R.L.D. Football	OUI	OUI	14 750.00 €	14 906.00 €
S.R.L.D. Gymnastique Volontaire	OUI	OUI	1 540.00 €	1 400.00 €
S.R.L.D. Tennis	OUI	OUI	1 800.00 €	1 800.00 €
S.R.L.D. Musculation	OUI	OUI		1 500.00 €
Associations sportives des Ecoles, Collèges et Lycées :				
Collège Guy Mollet	NON	NON	250.00 €	280.00 €
Collège Jean Jaurès	NON	NON	220.00 €	280.00 €
Collège Jean Zay	NON	NON	200.00 €	150.00 €
Lycée centre de formation horticole de lomme	NON	NON	80.00 €	100.00 €
Lycée Sonia Delaunay	NON	NON		50.00 €

	MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ET BATIMENTS	AVANTAGES EN NATURE (notamment imprimerie, transport... à la charge de la commune associée de Lomme	SUBVENTIONS 2007	SUBVENTIONS 2008
33-6574 - ENCOURAGEMENT AUX SOCIETES CULTURELLES ET MUSIQUE				
Les Accordéonistes Lommois	OUI	OUI	3 700.00 €	3 800.00 €
Amicale des Cibistes de Lomme	OUI	OUI	525.00 €	530.00 €
Amicale "Lomme Amis des Jardins"	NON	NON	175.00 €	175.00 €
L'Art et la Manière	OUI	OUI	1 350.00 €	1 550.00 €
Batterie Fanfare de Lomme	OUI	OUI	7 250.00 €	7 400.00 €
Le Bavard de la Délivrance	OUI	OUI	400.00 €	410.00 €
Bois Loisir	OUI	OUI	500.00 €	510.00 €
Canari Club de Lomme	OUI	OUI	475.00 €	485.00 €
Club Artistique Lommois	OUI	OUI	800.00 €	815.00 €
Club Avicole de Lomme	OUI	OUI	475.00 €	485.00 €
ASCL Couleurs du Monde	OUI	OUI	4 700.00 €	4 850.00 €
Denier des écoles Laïques (site Informatique et langues étrangères)	OUI	OUI	1 350.00 €	1 375.00 €
Et vous trouvez çà Drôle	OUI	OUI	25 000.00 €	25 500.00 €
Groupe Evolution Musicale	OUI	OUI	2 250.00 €	2 300.00 €
Lima Golf Bravo	NON	NON	400.00 €	405.00 €
Loisirs Animations Rencontres Informations (LARI)	OUI	NON	600.00 €	610.00 €
Lomme Tiers Monde	NON	NON	650.00 €	660.00 €
Les Majorettes Lommoises	OUI	OUI	5 800.00 €	5 900.00 €
Marais Création	OUI	OUI	1 600.00 €	1 630.00 €
Les Mésanges Lommoises	OUI	OUI	4 200.00 €	4 275.00 €
Mitterie Culture Loisirs	OUI	OUI	1 600.00 €	1 630.00 €
Le Moment Créatif	NON	NON	150.00 €	150.00 €
Orchestre d'Harmonie de Lomme	OUI	OUI	7 300.00 €	7 450.00 €
Planète Jeunes	OUI	OUI	1 600.00 €	1 630.00 €
Prévention routière	NON	NON	150.00 €	150.00 €
Renaissance Artistique de la Délivrance	OUI	OUI	1 000.00 €	1 050.00 €
Association Scrabble et détente loisirs de Lomme	OUI	OUI	250.00 €	300.00 €
Starlines Association Lommoise Danse	OUI	OUI	1 750.00 €	2 300.00 €
Théâtre Octobre	OUI	OUI	45 000.00 €	45 800.00 €
Traditions et loisirs du Jardinage	OUI	OUI	400.00 €	400.00 €
Union Amicale des Colombophiles de Lomme	OUI	OUI	475.00 €	485.00 €
510-6574 - HYGIENE ET PROTECTION SANITAIRE				
Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles de Lomme	OUI	NON	700.00 €	715.00 €
Choisir et s'en sortir	OUI	NON	1 000.00 €	1 000.00 €
La Croix Bleue	NON	OUI	1 000.00 €	1 000.00 €
Handilom	NON	OUI	1 000.00 €	2 448.00 €
Nouveau Planning Familial du Nord	NON	NON	1 000.00 €	1 000.00 €

	MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ET BATIMENTS	AVANTAGES EN NATURE (notamment imprimerie, transport... à la charge de la commune associée de Lomme	SUBVENTIONS 2007	SUBVENTIONS 2008
524-6574 - SERVICES SOCIAUX ET AIDES SOCIALES				
A.C.P.G. - C.A.T.M.	OUI	OUI	550.00 €	550.00 €
Aide et Solidarité pour l'Afrique	OUI	NON	950.00 €	1 250.00 €
Amicale des Locataires de la Délivrance - CNL	NON	NON	600.00 €	615.00 €
Amis Sans Frontière Nord Lomme Métropole	OUI	NON	650.00 €	650.00 €
Club loisirs des cheminots retraités Lomme et environs	NON	NON	375.00 €	380.00 €
Collectif Loisirs Animation de la Rénovation (Le CLAR)	OUI	NON	750.00 €	765.00 €
Comité d'Animation de la Délivrance	OUI	OUI	1 225.00 €	1 250.00 €
F.N.A.C.A	OUI	OUI	800.00 €	810.00 €
Famille du Cheminots de Lille-Délivrance	NON	NON		150.00 €
Secours populaire	OUI	OUI	11 000.00 €	11 220.00 €
U.N.C. section de Lomme	NON	NON	450.00 €	460.00 €
U.N.C. - A.F.N. section de Lomme	NON	NON	800.00 €	810.00 €
90-6574 - INTERVENTIONS SOCIO ECONOMIQUES				
Chambre des métiers du Nord	NON	NON	1 200.00 €	1 225.00 €

Le subventionnement de ces associations entre dans le cadre de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatifs aux relations entre les collectivités locales et les associations imposant un conventionnement au-delà du seuil de 23.000 € de subvention.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** la signature des avenants aux conventions d'objectifs joints qui déterminent les conditions financières à mettre en [illegible] la Drôle, Théâtre Octobre et l'Amicale du Personnel Communal.

PRÉFECTURE DU NORD
02 - 1 FEV. 2008 02
ARRIVÉE

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008
Réception en Préfecture le - 1 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
associée de Lomme.

Yves DURAND

MAIRIE DE LILLE

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
associée de Lomme.

Yves DURAND

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/219**

OBJET

Commune Associée de Lomme - Subvention exceptionnelle à l'association « Groupes pour l'Evolution Musicale ».

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'association « Groupes pour l'Evolution Musicale » (G.E.M.) organisera à la Maison des Enfants la deuxième édition du Festival « CHICON GRATT'1 » le samedi 26 avril 2008.

Celui-ci a pour objectifs de proposer à un large public une programmation éclectique composé de groupes musicaux connus mais aussi de groupes musicaux amateurs de l'association « Groupes pour l'Evolution Musicale ».

L'édition 2007 avait permis d'accueillir 13 groupes musicaux devant un large public composé de 700 personnes.

L'association sollicite une subvention de 6.000 € (six mille euros) de la Ville de Lomme pour participer financièrement à ce projet dont le budget total est de 26.100 €. Une évaluation de l'utilisation de ces fonds sera produite, à l'issue de l'évènement, par l'association (bilan quantitatif et qualitatif du projet / bilan financier).

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** à l'association une subvention exceptionnelle de 6.000 € à l'association « Groupes pour l'Evolution Musicale »
- **IMPUTER** la dépense correspondante au chapitre 67 - article 6745.

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en Préfecture le - 1 FEV. 2008

PRÉFECTURE DU NORD
02 - 1 FEV. 2008 02
ARRIVÉE

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
associée de Lomme,

MAIRIE DE LILLE

Yves DURAND

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
associée de Lomme,

Yves DURAND

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/220**

OBJET

Commune Associée de Lomme - Compagnonnage avec la Compagnie Théâtrelles

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Communal de Lomme considère que la présence d'une compagnie professionnelle de théâtre de valeur constitue un élément important dans la vie sociale et culturelle de la Commune.

C'est à ce titre que la compagnie du Théâtre Octobre est implantée à Lomme depuis 1993.

Son projet artistique s'articule autour de trois axes dont la création théâtrale, la formation et la programmation. La compagnie « Théâtre Octobre » élabore notamment, pour et avec la Commune associée de Lomme, une saison théâtrale ouverte aux compagnies régionales, nationales ou étrangères mais aussi à ses propres créations.

Aujourd'hui, la Compagnie « Théâtre Octobre » souhaite mettre son savoir-faire au service d'un jeune artiste dans le cadre du dispositif d'aide au compagnonnage proposé par la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Nord/Pas-de-Calais et le Conseil Régional du Nord/Pas-de-Calais. Ce dispositif a pour but de permettre à une compagnie reconnue et conventionnée d'accompagner « un jeune artiste » afin de lui offrir la possibilité d'appréhender concrètement l'ensemble des aspects du métier et plus particulièrement de concevoir et de réaliser une création théâtrale.

Pour la saison 2008-2009, ce jeune artiste accueilli sera Julie Chaubard, représentant la « Compagnie Théâtrelles ». La résidence de la « Compagnie Théâtrelles » aboutira à la création du spectacle « l'histoire des ours pandas racontée par un saxophoniste qui a une petite amie à Francfort », qui sera joué un minimum de 5 fois sur le territoire de la commune.

La Commune associée de Lomme soutient cette initiative qui s'inscrit pleinement dans la convention d'objectifs signée avec la compagnie « Théâtre Octobre » et intervient dans cet accueil en mettant à disposition de la « Compagnie Théâtrelles » des moyens logistiques (une salle de spectacle le théâtre les Tisserands et son équipement technique) ainsi d'une s'engageant à pré-acheter deux représentations du spectacle dans le cadre de la saison théâtrale.

PREFECTURE DU NORD
02 - 1 FEV. 2008 02
ARRIVÉE

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer les conventions relatives au projet.

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008
Réception en Préfecture le 1 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
associée de Lomme,

Yves DURAND

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
associée de Lomme,

Yves DURAND

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/221**

OBJET

Commune Associée de Lomme - Maison du Citoyen - Avenants au marché de travaux.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs.

Par délibérations n° 2005/67 du Conseil Communal du 23 septembre 2005, n° 05/756 du Conseil Municipal du 26 septembre 2005, n° 2006/119 du Conseil Communal du 14 décembre 2006 et n° 06/1111 du Conseil Municipal de Lille du 18 décembre 2006 a été autorisé le lancement d'un marché sur appel d'offres ouvert pour les travaux de réhabilitation d'un immeuble « La maison du Citoyen », 343 avenue de Dunkerque à Lomme.

A l'issue de la procédure, le marché correspondant (n° 700040-2007/13) a été notifié aux Sociétés de la façon suivante :

Lots	Sociétés	Montant en € HT (base + options)
1 G.O.-V.R.D. Démolitions – Carrelage – Faïence	FABER La Bassée (62)	190 440,31 €
2 Sols souples – Peinture	LE PHOENIX Haisnes (62)	46 563,95 €
3 Menuiseries extérieures – Serrurerie	EPM Arras (62)	65 975,00 €
4 Menuiseries intérieures – Faux plafonds – Platerie – Isolation	STAMI Roubaix (59)	106 702,31 €
5 Bardage – Couverture	DETAM Isbergues (62)	63 741,19 €
6 Electricité	Didier DELPORTE Wasquehal (59)	63 867,06 €
7 Chauffage – Ventilation – Plomberie	SCCE LAMMENS Templemars (59)	71 961,39 €
Soit un montant total HT Marché de		609 251,21 €
Soit un montant total TTC Marché de		728 664,45 €

.../...

Par délibérations n° 2007/102 du Conseil Communal du 7 novembre 2007 et n° 07/941 du Conseil Municipal du 12 novembre 2007, compte tenu de modifications techniques apportées au projet initial, a été autorisé la passation des avenants suivants :

- lot n° 1 : Société FABER, diminution du coût de 72.71 € HT, soit une diminution de 0.038 % par rapport au montant initial. Le nouveau montant des travaux pour ce lot est de 190.367.60 € HT :

- lot n° 2 : Société LE PHOENIX, augmentation du coût de 1.971.44 € HT, soit une augmentation de 4.23 % par rapport au montant initial. Le nouveau montant des travaux pour ce lot est de 48.535.39 € HT :

- lot n° 5 : Société DETAM, augmentation du coût de 2.014.50 € HT, soit une augmentation de 3.16 % par rapport au montant initial. Le nouveau montant des travaux pour ce lot est de 65.755.69 € HT.

Le montant total HT du marché avec ces avenants est donc de 613.164.44 € HT, soit un montant total de 733.344.67 € TTC (soit une augmentation de 0.64 % du montant total initial figurant page 1 de la présente délibération).

De nouvelles modifications techniques relevant de prestations complémentaires non prévues initialement et demandées par le Maître d'Ouvrage ainsi que des prestations techniques rendues nécessaires dans un projet de réhabilitation de cette importance, acceptées par le Maître d'Ouvrage sont nécessaires.

Elles concernent les lots suivants :

Lot n° 2 : Sols souples – Peinture : Société LE PHOENIX

- Peinture sur murs extérieurs, côté cour pour un montant de 895.51 € HT.

En prenant en compte le montant de l'avenant déjà notifié (soit 1.971.44 € HT) et le montant indiqué ci-dessus, le total des avenants représente une augmentation de 2.866.95 € HT, soit une augmentation de 6.16 % du montant initial du lot.

Le montant définitif du lot n° 2 est ainsi porté à 49.430.90 € HT, soit 59.119.36 € TTC.

Lot n°3 : Menuiseries extérieures – Serrurerie : Société E.P.M.

- Châssis supplémentaire à l'escalier de secours du 1er étage.
- Motorisation des volets roulants.

En considérant l'ensemble des modifications acceptées, il y a lieu de prendre en compte une augmentation du coût de 2.673.83 € HT, soit une augmentation de 4.05 % du montant initial du lot.

Le montant du lot n° 3 est ainsi porté à 68 648.83 € HT, soit 82 104.00 € TTC.

.../...

Lot n° 4 : Menuiseries Intérieures – Faux Plafonds – Platerie – Isolation : Société STAMI

- Réduction banque d'accueil.
- Création local informatique avec porte.
- Réalisation d'ébrasements de baie supplémentaires.
- Reprises des ébrasements des châssis du caisson de volet roulant et des tablettes des baies de la « Cyberbase ».
- Doublage complémentaire hydro sanitaires.
- Local entretien à rendre coupe-feu ½ heure.
- Bloc porte coupe-feu pour accès cave.
- Pose d'une nouvelle porte circulation RDC + cloison.

En considérant l'ensemble des modifications acceptées, il y a lieu de prendre en compte une augmentation du coût de 7.673.99 € HT, soit une augmentation de 7.19 % du montant initial du lot.

Le montant du lot 4 est ainsi porté à 114.376.30 € HT, soit 136.794 .06 € TTC.

Lot n° 6 : Électricité courants faibles / courants forts : Société DELPORTE

- Alimentations complémentaires (VMC, rez-de-chaussée – rideau d'air chaud – portail).
- Modification prestations matériel de téléphonie.
- Modification prestations matériel informatique.

En considérant l'ensemble des modifications acceptées, il y a lieu de prendre en compte une augmentation du coût de 5.641.74 € HT, soit une augmentation de 8.83 % du montant initial du lot.

Le montant du lot n° 6 est ainsi porté à 69.508.80 € HT, soit 83.132.52 € TTC.

Compte tenu de l'ensemble des modifications apportées au projet initial, le montant total du marché (7 lots attribués) s'élève à 628.107.72 € HT, soit 751.216.83 € TTC (soit une augmentation de 3.09 % du montant initial total).

Les augmentations des montants des lots n° 2 (Société LE PHOENIX), n° 4 (Société STAMI) et n° 6 (Société DELPORTE) étant chacun supérieur à 5 %, leurs projets d'avenants doivent, conformément au Code des Marchés Publics, être soumis pour avis à la Commission d'appel d'Offres.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** le projet d'adaptation technique et financière

- **AUTORISER** la passation des avenants techniques et financiers relatifs aux lots n° 2, n° 3 n° 4 et n° 6 des marchés de travaux précités, sous réserve de l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres

.../...

♦ **AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer les avenants correspondants conformément à la décision de la Commission d'Appel d'Offres.

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en Préfecture le 1 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
associée de Lomme.

Yves DURAND

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
associée de Lomme.

Yves DURAND

MAIRIE DE LILLE

PRÉFECTURE DU NORD
02 - 1 FEV. 2008 02
ARRIVÉE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/222**

OBJET

Commune Associée de Lomme - Marché de service – Maintenance des illuminations.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames. Messieurs.

Il est rappelé au Conseil Communal que le marché sur appel d'offres ouvert relatif à la maintenance des illuminations de fin d'année arrivera à échéance le 24 mars 2008.

Afin d'assurer la maintenance des différentes installations. il est nécessaire de relancer une procédure de mise en concurrence.

Le montant annuel minimum est fixé à 40.000 € TTC
Le montant annuel maximum est fixé à 160.000 € TTC

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** la passation d'un marché sur appel d'offres ouvert pour la réalisation de ces prestations. pour une durée de 4 ans
- **AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer le marché de travaux correspondant après décision de la Commission d'Appel d'Offres
- **IMPUTER** la dépense sur la ligne budgétaire 814-6156. enveloppe n° 1984.

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en Préfecture le - 1 FEV. 2008

Par délégation du Maire.
le Maire délégué de la Commune associée de Lomme.

Yves DURAND

Par délégation du Maire.
le Maire délégué de la Commune associée de Lomme.

Yves DURAND

PRÉFECTURE DU NORD
02 - 1 FEV. 2008 02
ARRIVÉE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/223**

OBJET

Commune Associée de Lomme -
Subventions pour ravalement de façades.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations du Conseil Communal de Lomme en date des 6 mai 2003 et 23 janvier 2006 et du Conseil Municipal de Lille des 12 mai 2003 et 6 février 2006, la Commune de Lomme a fixé les conditions d'attribution de subvention pour travaux de ravalement de façades afin d'améliorer le cadre de vie de tous les lommois en terme de qualité du paysage urbain.

Ces travaux concernent l'aspect général des façades avant, arrière ou pignon c'est-à-dire :

- le nettoyage des façades en maçonnerie de briques peintes ou non, enduits ciment ou à la chaux, crépis, pierres, béton : la remise en état des joints et des éléments de maçonnerie dégradés, la réfection des enduits.

  Selon la nature du support, il peut être effectué :

  - par « sablage » hydropneumatique avec emploi de sable silicieux ou de fines de verrerie :
  - par projection d'eau froide ou chaude complétée par nettoyage mécanique (brossage-ponçage-raclage) ; dans ce cas une attention particulière sera portée aux moulurations en pierres et aux éléments décoratifs type briques vernissées ;
  - par procédé chimique : solutions alcalines, addition de tensioactifs et de solvants.
  - le brossage à sec des façades, plus communément appelé « dépoussiérage » ne saurait être admis au titre de la mise en état de propreté ; le nettoyage par jet de sable sec est interdit ;
  - est également proscrit l'écroûtage d'enduits qui met à jour de la brique de mauvaise qualité grossièrement appareillée, se dégradant facilement et provoquant des désordres dans la construction.

- la mise en peinture de façades en briques ou enduit

- la pose de briquettes ou de plaquettes en terre cuite sur les façades en béton ou cimentée ; elles sont déconseillées sur les façades en briques pour lesquelles le sablage - rejointoiement sera préconisé.

Il a été décidé :

- le versement d'une subvention de 9.15 € par m² de surface traitée limitée à 20 % du montant H. T. des travaux.
- d'accorder une aide supplémentaire aux ravalements groupés d'au moins deux immeubles contigus et qui appartiennent à des propriétaires différents, portant ainsi l'aide à 11.43 € par m² de surface traitée, limitée à 25 % du montant H.T.

.../...

- de plafonner le montant de la subvention à 760 €.
- d'exonérer ces travaux des droits de voirie.

Pour obtenir le versement de cette subvention, le pétitionnaire devra déposer un dossier de demande de subvention au Service Urbanisme, accompagné de la demande de déclaration de travaux pour ravalement.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

♦ **DONNER** un avis favorable au versement de la subvention pour les demandes ci-dessous :

Madame Sophie YONNET
Domiciliée : 34, rue Adolphe Defrenne
Pour des travaux : 34, rue Adolphe Defrenne
Montant hors taxe des travaux : 4 397.00 €
Montant de la subvention 9.15 € x 51.00 m² = 466.65 €

Madame Colette NUTTENS
Domiciliée : 14, rue du Maire Becquart
Pour des travaux : 14, rue du Maire Becquart
Montant hors taxe des travaux : 4 240.00 €
Montant de la subvention 9.15 € x 49.00 m² = 448.35 €

Monsieur Francis FONTAINE
Domicilié : 18, rue Galliéni
Pour des travaux : 18, rue Galliéni
Montant hors taxe des travaux : 2 945.28 €
Montant de la subvention 9.15 € x 38.00 m² = 347.70 €

Monsieur et Madame POTIÉ Patrick
Domiciliés : 934, avenue de Dunkerque
Pour des travaux : 934, avenue de Dunkerque
Montant hors taxe des travaux : 7 349.00 €
Montant de la subvention 9.15 € x 93.70 m² = 857.36 € - Plafonné à 760 €

♦ **IMPUTER** la dépense sur la section Investissement - chapitre 204 - nature 2042 « subventions d'équipement aux personnes de droit privé » - fonction 824 - enveloppe 26853.

ADOPTÉE à

PRÉFECTURE DU NORD
02 - 1 FEV. 2008 02
ARRIVÉE

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en Préfecture le - 1 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
associée de Lomme.

Yves DURAND

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
associée de Lomme.

Yves DURAND

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/224**

OBJET
Commune Associée de Lomme - Tarifs 2008 - Accueils de Loisirs Sans Hébergement - Mise en œuvre du dispositif chéquiers loisirs.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames. Messieurs.

Le Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Lille a décidé la mise en œuvre d'une nouvelle politique « vacances temps libres » axée sur les loisirs de proximité des enfants et des jeunes. En substitution des « bons loisirs », elle propose désormais aux enfants âgés de 2 à 13 ans, dont le quotient familial est compris entre 0 et 500, un Chéquier Loisirs individuel et annuel, d'une valeur de 75 €. Ce chéquier permet de financer l'inscription des enfants en accueil de loisirs durant toute l'année ainsi que l'adhésion, les frais d'inscription, la licence d'une activité de loisir culturel et / ou sportif, agréée par les ministères compétents.

Il s'agit de favoriser la participation des enfants aux loisirs développés par les collectivités et / ou le réseau associatif, par une participation forfaitaire venant en déduction des dépenses engendrées.

Ce Chéquier Loisirs sera exclusivement utilisable auprès des partenaires désignés par la Caisse d'Allocations Familiales de Lille qui auront préalablement signés une convention avec la société Chèque Lire.

Pour permettre la mise en œuvre de ce nouveau dispositif, effectif à compter du 1er janvier 2008, il y a lieu de modifier la tarification municipale existante, ne faisant plus apparaître le « bon loisirs ».

En conséquence, la tarification des Accueils de Loisirs Sans Hébergement municipaux pourrait correspondre au tableau suivant :

	A.L.S.H.* 2007		A.L.S.H.* 2008
	Avec Bon Loisirs	Sans Bon Loisirs	
Tranche de quotient familial	Prix de journée avec repas	Prix de journée avec repas	Prix de journée avec repas
0 à 299	1.76 €	2.32 €	2.34 €
300 à 439	1.96 €	2.62 €	2.65 €
440 à 500	2.17 €	2.93 €	2.96 €
501 à 715	-	3.43 €	3.46 €
716 à 946	-	3.74 €	3.78 €
947 à 1178	-	4.55 €	4.60 €
1179 et +	-	5.18 €	5.23 €
Extérieurs	3.34 €	7.24 €	7.31 €

* Accueil de Loisirs Sans Hébergement

.../...

Ces nouveaux tarifs ouverts aux Chèques Loisirs CAF pour les trois premières tranches de QF sont plus favorables aux familles bénéficiaires que le dispositif Bons Loisirs ; par contre, la diminution de recette communale pour l'ensemble des ALSH 2008 est évaluée à 20 000.00 €.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **DÉCIDER** l'application de la nouvelle grille de tarifs à compter du 1er février 2008
- **AUTORISER** le Maire à signer la convention avec la société Chèque Lire partenaire de la CAF de Lille, indispensable à la mise en œuvre du dispositif Chéquier Loisirs
- **AUTORISER** le Maire ou son représentant à faire recette auprès du Trésorier Municipal de ce nouveau mode de paiement et modifier l'arrêté de la régie concernée, régie de recettes pour l'encaissement des droits relatifs au restaurant scolaire, accueil de loisirs et garderies et à l'attribution d'une carte Lomme puce.

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en Préfecture le - 1 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
associée de Lomme.

Yves DURAND

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
associée de Lomme.

Yves DURAND

MAIRIE DE LILLE

PRÉFECTURE DU NORD
02 - 1 FEV. 2008 02
ARRIVÉE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/225**

OBJET

Commune Associée de Lomme - Palais des Sports - Avenant au marché à procédure adaptée « maîtrise d'œuvre en vue de la rénovation de la toiture et renforcement en partie de la structure métallique de la charpente.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs.

Le marché à procédure adaptée n° A61270 – 2007/6, relatif à la maîtrise d'œuvre en vue de la rénovation de la toiture du Palais des Sports à Lomme et renforcement en partie de la structure métallique de la charpente, a été passé en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Cette procédure a été notifiée le 21 février 2007 auprès du bureau d'études SECC sis 14 rue de Lesquin à Ronchin (59790), sur les bases suivantes :

Taux de rémunération : 9 %
Coût prévisionnel des travaux : 221.200 € HT
Forfait provisoire de rémunération : 19.908 € HT, soit 23.809,20 € TTC.

Le programme initial de travaux prévoyait la réfection de la couverture (remplacement des tôles en fibro-ciment par un matériau normatif) et renforcement de certaines parties de la structure métallique de la charpente, pour permettre une accroche au plafond, de panneaux de basket répondant aux exigences de sécurité en vigueur (décret du 4 juin 1996), pour un montant de travaux estimé à 264.555,20 € TTC.

Les études sont à présent terminées, et il y a lieu d'apporter des précisions au projet initial, à savoir :

- reprise des chéneaux existants,
- remplacement des descentes d'eaux pluviales et des dauphins en fonte,
- dépose des Faux Plafonds existants (sans réutilisation),
- isolation thermique et acoustique de la couverture (complexe isolant),
- brossage et mise en peinture de la charpente rendue apparente.

L'ensemble de ces modifications porte l'estimation des travaux à 400.000 € HT, soit 478.400 € TTC.

Au stade de l'Avant Projet Détaillé, le forfait provisoire de rémunération du Maître d'œuvre doit donc être adapté, conformément à la réglementation en vigueur. Toutefois, le Maître d'œuvre considère que sa charge de travail n'est pas modifiée par l'augmentation du budget de travaux, et que seul son temps de présence en réunions de chantier sera majoré.

.../...

D'un commun accord, il est donc proposé l'adaptation suivante :

Taux de rémunération : 5.55 %
Coût prévisionnel des travaux : 400.000 € HT
Forfait définitif de rémunération : 22.200 € HT, soit 26.551,20 € T.T.C.

Cela représente une plus value de 2.742 € TTC, soit 11.52 % par rapport au forfait de rémunération initial.

Aussi, conformément à la loi n° 95-127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégations de service public, « tout projet d'avenant à un marché de travaux, de fournitures ou de services ou à une convention de délégation de service public entraînant une augmentation du montant global supérieur à 5 %, est soumis pour avis à la Commission d'Appel d'Offres ou à la commission visée à l'article 43. L'assemblée délibérante qui statue sur le projet d'avenant est préalablement informée de cet avis ».

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** le programme de rénovation modifié
- **AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer l'avenant au marché de maîtrise d'oeuvre n° A61270 – 2007/6 conformément à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres
- **IMPUTER** la dépense sur la ligne budgétaire 411-2313-26896.

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en Préfecture le - 1 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
associée de Lomme.

Yves DURAND

MAIRIE DE LILLE

PRÉFECTURE DU NORD
02 - 1 FEV. 2008 02
ARRIVÉE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/226**

OBJET
Commune Associée de Lomme - Palais des Sports - Marché de travaux de rénovation.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations n° 2006/40 du Conseil Communal de Lomme en date du 19 mai 2006 et n° 06/422 du Conseil Municipal de Lille en date du 22 mai 2006, les travaux suivants sur le Palais des Sports ont été approuvés :

- Réfection de la couverture (remplacement des tôles en fibro-ciment par un matériau normatif) et renforcement de certaines parties de la structure métallique de la charpente, pour permettre une accroche au plafond, de panneaux de basket répondant aux exigences de sécurité en vigueur (décret du 4 juin 1996), pour un montant de travaux estimé à 270.000 € T.T.C.

Les études sont à présent terminées et il y a lieu d'apporter des précisions au projet initial, à savoir :

- Reprise des chéneaux existants
- Remplacement des descentes d'eaux pluviales et des dauphins fonte
- Dépose des Faux Plafonds existants (sans réutilisation)
- Isolation thermique et acoustique de la couverture (complexe isolant)
- Brossage et mise en peinture de la charpente rendue apparente

L'ensemble de ces modifications porte l'estimation des travaux à la somme de 478.400 € T.T.C.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** le programme de rénovation modifié
- **AUTORISER** la passation d'un marché sur appel d'offres ouvert pour la réalisation de ces travaux
- **AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer le marché de travaux correspondant, après décision de la Commission d'Appel d'offres, après décision de la Commission d'Appel d'Offres
- **IMPUTER** la dépense sur la ligne budgétaire 411-2313-26896.

PRÉFECTURE DU NORD
02 - 1 FEV. 2008 02
ARRIVÉE

Affiché en Mairie le 29 JANVIER 2008

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune associée de Lomme.

Yves DURAND

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune associée de Lomme.

Yves DURAND

72

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/227**

OBJET

Commune Associée de Lomme - Cession de la SA AVRELEC, titulaire du lot n° 10 (électricité courants forts et faibles) du marché pour la construction d'une salle de musculation, au groupe ETDE – Avenant.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs.

Par délibérations n° 2006/39 du Conseil Communal du 19 mai 2006 et n° 06/421 du Conseil Municipal du 22 mai 2006, a été autorisé la passation d'un marché sur appel d'offres ouvert pour la construction d'une nouvelle salle de musculation - Quartier de la Délivrance à Lomme, divisé en 11 lots.

A l'issue de la procédure, le lot n° 10 (Electricité courants forts et faibles) a été notifié à la SA AVRELEC (AMENAGEMENT VOIERIE RESEAUX ELECTRICITE) sise à Annoeulin (59112), zone artisanale, rue Lavoisier, le 12 septembre 2007.

Il convient d'acter que par jugement du 11 octobre 2007, le Tribunal de Commerce de Lille a prononcé la résolution du plan de continuation de la SA AVRELEC et ordonné la liquidation judiciaire de l'entreprise assortie d'une poursuite d'activité jusqu'au 16 novembre 2007, afin de rechercher une solution de cession.

A la date limite de dépôt des offres fixée au 6 novembre 2007, une seule offre de reprise émanant du groupe ETDE, dont le siège social est sis 1 avenue Eugène Freyssinet à Guyancourt (78280), a été déposée.

Le 15 novembre 2007, le Tribunal de Commerce de Lille s'est prononcé en faveur de l'offre de reprise présentée par ETDE et a arrêté à effet du 16 novembre 2007 la cession de la SA AVRELEC au profit du groupe ETDE.

PRÉFECTURE DU NORD
02 - 1 FEV. 2008 02
ARRIVÉE

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** la passation d'un avenant en faveur du groupe ETDE.

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le - 1 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
associée de Lomme.

Yves DURAND

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
associée de Lomme.

Yves DURAND

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/228**

OBJET

Commune Associée de Lomme - Action P.E.G « pour l'égalité des chances et la réussite de tous les enfants » : le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (C.L.A.S).

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

La commune de Lomme s'est engagée autour de quatre grands enjeux éducatifs dans le cadre de son Projet Educatif Global (P.E.G.) et ce par délibérations du Conseil Communal du 8 décembre 2005 et du 29 juin 2006.

1. Favoriser **la réussite scolaire** de chaque enfant par la mobilisation de la communauté éducative et l'accompagnement individualisé

2. Soutenir **la parentalité** : aider les parents dans leur fonction éducative, renforcer leur rôle de coéducateur

3. Favoriser **l'intégration sociale et l'épanouissement** de chaque enfant par la culture, le sport, les technologies de l'information et de la communication…

4. **Citoyens de demain** : transmettre l'éducation à la citoyenneté, à la santé, à l'environnement…

Pour mieux répondre au premier axe, « la réussite scolaire et l'accompagnement à la scolarité », la commune mobilise notamment deux dispositifs : le Dispositif de Réussite Educative sur le secteur du collège Jean ZAY et le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité à l'échelle de la commune (C.L.A.S.).

Le C.L.A.S., dispositif unique de l'Etat mis en place en 2000 en vue d'une harmonisation et d'une unification des dispositifs d'accompagnement scolaire, répond à l'objectif de réussite scolaire pour tous, mais également à celui de renforcer l'implication des parents dans leur rôle éducatif au regard de la scolarité de leurs enfants, par un dispositif qui, par ailleurs, « s'articule autour des projets d'école et d'établissement, mais aussi avec les autres actions en faveur des enfants, des jeunes et de leurs familles ».

A Lomme, les actions du C.L.A.S se caractérisent par de petits groupes de travail, n'excédant pas quinze participants, afin de favoriser l'aide personnalisée auprès d'élèves identifiés par les enseignants. Ces ateliers revêtent également une dimension en faveur de la Parentalité, enjeu aussi essentiel du P.E.G. : les parents sont impliqués dans les projets.

Le C.L.A.S lommois se décompose comme suit :

- 7 « Clubs Coup de Pouce », initiés en 2006/07, pour un public des classes de cours préparatoire (CP) de presque toutes les écoles lommoises.
- 3 ateliers d'accompagnement à la scolarité pour un public de jeunes collégiens (1 atelier pour le collège Jean Jaurès, 1 atelier pour le collège Guy Mollet, 1 atelier laboratoire de langues pour les 2 collèges).

…/…

Action 1 : « CLUBS COUP DE POUCE »

Les Clubs « Coup de pouce » en lecture-écriture reposent sur trois idées-forces :

- Donner aux élèves de 6-7 ans, défavorisés ou fragiles en lecture-écriture, ce que les enfants favorisés reçoivent en soutien le soir à la maison
- Agir autant en direction des parents concernés qu'auprès des enfants jugés fragiles
- Intervenir au côté de l'école et, en particulier, au côté des maîtres de CP

Le travail d'ingénierie est réalisé sous la responsabilité, à titre gratuit, de l'Association pour Favoriser une Ecole Efficace (APFEE) chargée de mettre en place l'outil, veiller à son bon fonctionnement et procéder aux vérifications et contrôles d'efficacité. Une convention de coopération est signée entre la commune et l'association.

Ce dispositif, réservé aux enfants repérés en risque d'échec par leur instituteur, accompagne l'activité scolaire des élèves autour du « lire-écrire », les parents dans le suivi scolaire de leur enfant au CP, et l'action pédagogique des maîtres de CP. « Coup de pouce » est un véritable outil de prévention de l'illettrisme et de lutte contre l'échec scolaire.

Sept clubs, au total, sur la Commune sont mis en place pour 5 enfants de CP par club. Ils se déroulent dans les locaux scolaires les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16 h 30 à 18 h 00 durant 24 semaines scolaires (du 19 novembre 2007 au 13 juin 2008).
Ces 7 clubs sont coordonnés par un pilote : cette fonction est assurée par un conseiller pédagogique de l'Inspection de l'Education Nationale de Lille 2 Lomme.

La municipalité conduit et finance ce dispositif : fournitures, rémunération des enseignants et du pilote sous forme de vacations pour un montant d'environ 30.000 €.

Action 2 : LES ATELIERS D'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE POUR LES COLLEGIENS

Les objectifs de ces ateliers, pouvant accueillir 10 à 15 élèves simultanément à raison de deux fois par semaine pour deux collèges de la Ville (Jean Jaurès et Guy Mollet), sont les suivants :

- Ecouter et accompagner individuellement des élèves ciblés par l'établissement et en lien avec les parents
- Adapter la pédagogie et les outils avec discernement et convivialité
- Observer et évaluer la progression de chaque élève tant scolaire que personnelle

Ce travail d'accompagnement est réalisé par l'Association Léo Lagrange pour le compte de la ville, dans le cadre d'un marché public, en lien étroit avec les parents, les équipes éducatives des collèges et la ville.

De plus, l'outil informatique étant particulièrement approprié, un atelier hebdomadaire prenant place dans un laboratoire de langues est également créé, pour les collégiens des deux établissements, parallèlement à ceux cités précédemment.

La municipalité conduit et finance ce dispositif : rémunération de la prestation à l'Association Léo Lagrange des animateurs pour un montant de 25.795,10 €.

.../...

Ainsi, le budget total du C.L.A.S. lommois s'élève à 55.795,10 €. Le C.L.A.S pouvant être subventionné à hauteur de 30 % des dépenses engagées par la Caisse d'Allocations Familiales (dans la limite d'un plafond de 5.983 € par action, soit une prestation de service maximale de 1.795 €), une subvention de 12.942,76 € peut être sollicitée auprès de cet organisme (7.774,76 € au titre des « Clubs coup de pouce » et 5.168 € pour les ateliers d'accompagnement scolaire aux collégiens).

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **VALIDER** l'organisation du dispositif C.L.A.S.
- **AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer les conventions qui s'y rapportent.
- **IMPUTER** la recette au chapitre 74, article 7478 et fonction 64 (enveloppe 16794).

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en Préfecture le - 1 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
associée de Lomme,

Yves DURAND

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
associée de Lomme,

Yves DURAND

PRÉFECTURE DU NORD
02 - 1 FEV. 2008 02
ARRIVÉE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/229**

OBJET

Commune Associée de Lomme - « Pack'Ados - Loisirs actifs des 13/17 ans » - Partenariat avec l'association « Planète Jeunes ».

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du Projet Educatif Global (délibération du 29 juin 2006 - PEG : enjeux et actions / délibération du 8 décembre 2005 - Cadre du PEG), la Ville de Lomme s'est engagée dans une vaste politique éducative, visant à mobiliser et associer tous les acteurs éducatifs. La jeunesse en constitue une priorité.

A ce titre, la Ville de Lomme s'est donnée pour objectif, en travaillant avec les partenaires qui interviennent dans le champ de la jeunesse, d'adapter les réponses aux attentes des adolescents. C'est pourquoi, avec l'Association Planète Jeunes, elle a créé le dispositif « Pack'Ados - Loisirs actifs des 13/17 ans » durant l'été 2007 (délibération du 22 juin 2007 - Loisirs actifs des 13/17 ans - versement d'une subvention pour le « pack'Ados été 2007).

Forte du succès de cette première expérience et reconnaissant les capacités d'animation et de mobilisation de l'association « Planète Jeunes », elle souhaite poursuivre et intensifier cet accueil de loisirs sans hébergement pour les adolescents pendant les petites vacances scolaires. Aussi, la Ville de Lomme établit un partenariat avec l'association « Planète Jeunes » pour la mise en place du « Pack'Ados - Loisirs Actifs des 13/17 ans » durant :

- les vacances d'Hiver, du 9 au 24 février 2008
- les vacances de Printemps, du 5 au 20 avril 2008

Pour le bon déroulement et la qualité du projet « Pack'Ados », la Ville de Lomme s'engage à aider financièrement l'association « Planète Jeunes » à hauteur de 3.600 € (trois mille six cents euros).

Durant les périodes prédéfinies, elle met aussi à disposition de l'association « Planète Jeunes » du personnel municipal possédant concours et diplômes nécessaires aux fonctions d'animateurs vacataires diplômés.

Parallèlement, des locaux sont également mis à disposition de l'association. Ceux-ci sont impératifs pour l'habilitation « centre de loisirs » délivrée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **VALIDER** la convention d'objectifs Loisirs Actifs 13-17 ans avec l'association « Planète Jeunes » et les conventions en annexe de mise à disposition de personnel, de locaux et de matériels avec l'association « Planète Jeunes »

.../...

- **AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions et ses annexes et à verser la subvention

- **IMPUTER** la dépense : fonction 65 421 - article 6574.

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en Préfecture le - 1 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
associée de Lomme,

Yves DURAND

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
associée de Lomme,

Yves DURAND

PRÉFECTURE DU NORD
02 - 1 FEV. 2008 02
ARRIVÉE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/230**

OBJET

Commune Associée de Lomme - Mise à disposition de personnel, de locaux et de matériels pour les accueils de loisirs des associations de quartier.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de leurs missions, les associations de quartier Marais Création, Mitterie Culture Loisirs, Couleurs du Monde et Planète Jeunes organisent des accueils de loisirs durant les périodes des vacances d'hiver 2008 et de printemps 2008, en direction d'un public 11/17 ans, s'inscrivant dans le dispositif partenarial « Opération Ville Vie Vacances » avec la Préfecture et le Conseil Général du Nord.

Ces accueils de loisirs qui sont habilités par le Ministère de la Jeunesse et des Sports nécessitent :

- un encadrement spécifique tant en nombre qu'en terme de qualification, afin d'assurer la sécurité des jeunes et la qualité des activités proposées.
- des locaux adaptés, devant également répondre à des normes de sécurité pour l'accueil d'un public mineur.

Pour ce faire, la Ville de Lomme met à disposition de ces associations durant les périodes prédéfinies du personnel municipal possédant concours et diplômes nécessaires aux fonctions d'animateur ainsi que des animateurs vacataires diplômés. L'ensemble du personnel municipal et des animateurs vacataires vient renforcer les équipes de bénévoles existantes au sein des associations, offrant des moyens humains complémentaires qualifiés.

Par ailleurs, sur l'ensemble des périodes de vacances d'hiver et printemps, des locaux en bon état sont également mis à disposition de ces associations. Ces sites sont impératifs pour l'habilitation accueil de loisirs délivrée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports et indispensables pour les inscriptions et le déroulement des activités.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **VALIDER** les conventions de mise à disposition de personnel, de locaux et de matériels entre la ville et les associations de quartier avec les associations Planètes Jeunes, Mitterie Culture Loisirs, Marais Création et Couleurs du Monde

.../...

- **AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions et, de fait, à mettre à disposition des moyens humains et matériels pour les associations de quartier.

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en Préfecture le 31 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
associée de Lomme.

Yves DURAND

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
associée de Lomme.

Yves DURAND

PRÉFECTURE DU NORD
02 - 1 FEV. 2008 02
ARRIVÉE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/231**

OBJET

Commune Associée de Lomme - Fonds « autonomie - initiative des jeunes dans les quartiers ».

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Pour favoriser le développement de l'autonomie et l'initiative des jeunes au sein des quartiers, la ville de Lomme a mis en place depuis plusieurs années trois mesures :

- le Comité Local d'Aide aux Projets Autonomes, qui subventionne les départs autonomes,
- les Ateliers de Proximité ouvrant droit à une bourse loisirs de 76,25 €
- les Bourses Bénévolat permettant à des jeunes s'investissant au sein de leur quartier de bénéficier d'une bourse loisirs de 152,45 € ou d'une bourse formation de 228,70 €.

Afin de faciliter la gestion de ces subventions et bourses, qui sont utilisables par les jeunes dans le cadre de l'association de quartier à laquelle ils adhérent, un fonds spécifique dénommé « Autonomie - Initiative des jeunes dans les quartiers, a été créé en 2000 (délibération n° 2000/23 du Conseil Communal de Lomme du 19 janvier 2000).

L'utilisation de ce fonds au cours des années 2000 à 2007 démontre son intérêt et son utilité pour les jeunes bénéficiaires.

Ce fonds fonctionne de la sorte : les subventions et bourses sont versées à l'association de quartier à laquelle adhère chacun des jeunes au regard d'un projet énonçant les noms, prénoms et adresses des jeunes concernés, l'action de référence (CLAP, chantier ou action bénévolat), les dates de cette action, le montant de chaque subvention ou bourse et les références de l'association à laquelle ces subventions et bourses doivent être versées.

Les associations de quartier concernées sont :

- Couleurs du Monde
- Marais Création
- Mitterie Culture Loisirs
- Planète Jeunes

Ces associations rendent compte auprès du Service Jeunesse de l'utilisation de chacune des bourses par les jeunes dans les trois mois suivant le versement de la subvention.

Pour l'année 2008 le fonds serait constitué des subventions suivantes :

- CLAP :	3 050,00 €
- 30 bourses chantier :	2 325,00 €
- 23 bourses bénévolat :	5 265,00 €
TOTAL :	10 640,00 €

.../...

Une évaluation de l'utilisation de ce fonds sera effectuée au 31 décembre 2008 par le Service Jeunesse.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le Maire à abonder le « Fonds Autonomie - Initiative des Jeunes dans les quartiers », des sommes ci-dessus mentionnées dans le cadre de la mise en place du Budget Primitif de l'exercice 2008.

- **IMPUTER** la dépense sur le chapitre 65 - article 6574 - fonction 422.

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en Préfecture le - 1 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
associée de Lomme.

Yves DURAND

ADOPTÉE à l'unanimité

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
associée de Lomme.

Yves DURAND

PRÉFECTURE DU NORD
02 - 1 FEV. 2008 02
ARRIVÉE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/232**

OBJET

Commune Associée de Lomme - Opérations Ville-Vie-Vacances et Loisirs des Jeunes dans le Nord 2008.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Depuis 15 ans, les Opérations Eté, devenues depuis 1996 Opérations Ville Vie Vacances (OVVV), étendues à toutes les vacances scolaires, et les Loisirs des Jeunes dans le Nord (LJN), sont portées par les associations de quartier et l'association Planète Jeunes.

Par ailleurs, des activités et sorties sont également organisées en soirée ou le week-end dans le cadre des accueils de loisirs des associations Couleurs du Monde, Mitterie Culture Loisirs, Marais Création, Planète Jeunes.

Afin de permettre une meilleure gestion de ces actions qui sont développées en continu tout au long de l'année, il est proposé d'attribuer à ces associations une subvention annuelle.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

♦ **DÉCIDER** d'attribuer les subventions suivantes :

- Couleurs du Monde :	2.350 €
- Mitterie Culture Loisirs :	4.170 €
- Marais Création :	4.170 €
- Planète Jeunes :	4.170 €
TOTAL :	14.860 €

♦ **IMPUTER** les dépenses sur le chapitre 65 - article 6574 - fonction 422.

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en Préfecture le - 1 FEV. 2008

ADOPTÉE à l'unanimité

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
associée de Lomme.

Yves DURAND

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
associée de Lomme.

Yves DURAND

PRÉFECTURE DU NORD
02 - 1 FEV. 2008 02
ARRIVÉE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/233**

OBJET

Commune Associée de Lomme - Subvention au Secours Populaire pour la reconduction de l'atelier « Cap Lire ».

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 03/1148 du 15 décembre 2003, le Conseil Municipal a confié au Secours Populaire l'animation de l'atelier d'alphabétisation « Cap Lire ». Cette action a été reconduite par délibérations n° 04/924 du 15 novembre 2004 pour la période d'octobre à décembre 2004, n° 05/204 du 7 mars 2005 pour l'année 2005, n° 06/87 du 6 février 2006 pour l'année 2006 puis n° 07/16 du 12 février 2007 pour l'année 2007.

En mai 2007, l'action a été transférée au sein de la médiathèque l'Odyssée, du fait des travaux de la future Maison du Citoyen. Le groupe s'est bien inséré au sein de cette structure, et la quasi-totalité des participants a repris l'action en septembre 2007, avec assiduité et implication, ce qui permettra la réintégration de l'atelier au sein de la Maison du Citoyen dans des conditions optimales. Le lien créé avec la médiathèque sera à préserver.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **DÉCIDER** de reconduire cet atelier sous une forme identique pour l'année 2008 (soit 34 semaines), et d'attribuer une subvention au Secours Populaire d'un montant de 6.375 €.

- **IMPUTER** la dépense sur l'enveloppe 553 520 6574 (subventions aux associations).

29 JAN. 2008

Affiché en Mairie le

Réception en Préfecture le - 1 FEV. 2008

ADOPTÉE à l'unanimité

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
associée de Lomme.

Yves DURAND

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
associée de Lomme.

Yves DURAND

PRÉFECTURE DU NORD
02 - 1 FEV. 2008 02
ARRIVÉE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/234**

OBJET

Commune Associée de Lomme - Maison du Citoyen - partenariat avec l'Association Départementale des Conjoints Survivants.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs.

Par délibérations n° 2005/17 du Conseil Communal de Lomme du 3 mars 2005 et n° 05/197 du Conseil Municipal de Lille du 7 mars 2005, il a été décidé la création d'une Maison du Citoyen à Lomme dont les objectifs sont les suivants :

Au regard de la multiplicité des actions menées à Lomme en matière d'accès au droit, de médiation, de justice de proximité et de coéducation, l'émergence d'une structure unique doit permettre de fédérer et surtout de développer l'accueil, l'accompagnement de tous les Lommois, suivant le principe du « guichet unique » avec ce souci toujours constant de leur rendre un meilleur service.

Plate-forme de rencontres et de partenariat entre acteurs institutionnels et acteurs des réseaux associatifs, la Maison du Citoyen permettra d'intervenir dans les domaines de l'accès au droit, la justice de proximité, la médiation sociale, la prévention de la délinquance, la consommation, la santé, mais également dans le soutien des initiatives citoyennes et parentales afin de développer des actions collectives.

Elle a pour missions de créer des moyens de diffusion de la connaissance dans ces domaines et d'en faciliter l'accès.

La Maison du Citoyen sera un espace privilégié de co-production entre les services municipaux mais aussi les acteurs de son réseau afin d'optimiser et de dynamiser toutes les actions qui y seront menées.

La Maison du Citoyen, labellisée « Point d'Accès au Droit » par le Conseil Départemental d'Accès au Droit du Nord sera structurée autour de 3 axes :

1) **Accès au Droit et Justice de Proximité**

La Maison du Citoyen a été conçue pour donner aux habitants un accès gratuit à des prestations juridiques de qualité dont ils peuvent avoir besoin dans leur vie quotidienne.

- Professionnels du Droit (permanences gratuites d'avocats, d'huissiers et de notaires)
- Associations Spécialisées (droit des femmes, de la famille, des étrangers, du travail, lutte contre les discriminations, handicap, consommation, vie quotidienne, logement)
- Association Intercommunale d'Aide aux Victimes et de Médiation (aide aux victimes d'infractions pénales)

.../...

La Maison du Citoyen est également destinée à être un site privilégié de mise en œuvre des procédures judiciaires adaptées au traitement des petits litiges et infractions comme la conciliation, la médiation civile et les alternatives aux poursuites sur le plan pénal.

- Services de la Justice présents à la Maison du Citoyen : Conciliateur, Médiation Pénale, Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation, Contrôle Judiciaire, Protection Judiciaire de la Jeunesse, Délégué du Procureur

Dans la continuité de sa présence à la Cellule de Veille, le Délégué du Procureur interviendra, autant que nécessaire, en fonction des dossiers transmis par le Parquet et tiendra ses audiences un après-midi par mois.

2) Médiation Sociale et Prévention de la Délinquance

La Maison du Citoyen jouera un rôle central dans les politiques de prévention de la délinquance (Cellule de Veille, Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, gestion des T.I.G,...)

Cette structure sera le point d'implantation du service des Agents locaux de Médiation sociale (ALMS), les Lommois pourront ainsi les joindre via une ligne téléphonique directe, y compris dans l'urgence, par l'intermédiaire de l'agent d'accueil.

3) Soutien aux Initiatives Citoyennes et Parentales

➢ Le Lieu Ressource Parentalité

La ville de Lomme développant des actions dans le domaine de la Parentalité, l'enjeu n° 2 du Projet Educatif Global, un Lieu Ressource Parentalité est créé au sein de la Maison du Citoyen, la coordination sera assurée par l'association COLLINE.

Ce Lieu Ressource Parentalité permettra d'apporter aux parents et aux acteurs :

- L'information (élaboration d'un guide ressource parentalité)
- L'accueil, l'écoute et l'orientation (développement de temps de rencontre, mise en place d'un N° d'appel)
- La coopération (impulser la coopération et la co-production de savoirs et d'actions, susciter l'expérimentation)
- L'animation (faire vivre des cafés d'ateliers « parents - enfants », organisation des forums parentalité, développer la participation des parents dans les actions et comme acteurs)

➢ Accompagner les Lommois dans leurs projets ou initiatives

- Fonds de Participation des Habitants
- Guichet des Initiatives permettant d'apporter une aide aux montages de projets, à l'émergence et la création d'activités économiques (avec la Maison de l'Emploi, l'ADIE ...)

D'autres projets sont en cours d'étude pour compléter ce dispositif (accompagnement de projets humanitaires, création d'une école de consommateurs...)

.../...

Elle multipliera également les rencontres, débats, échanges sur les thèmes de l'accès au droit, l'information juridique et la citoyenneté.

Il a donc été décidé compte tenu de ce qui précède de mettre en place un partenariat avec l'Association Départementale des Conjoints Survivants.

Dans le cadre de ce partenariat, des permanences seront organisées avec l'Association Départementale des Conjoints Survivants, elles consisteront à renseigner les Lommois confrontés au veuvage, dans la recherche de leurs droits, la constitution de leurs dossiers, dans le domaine de la loi successorale.

L'Association Départementale des Conjoints Survivants leur proposera une aide face aux difficultés matérielles et psychologiques.

Ces permanences seront proposées gratuitement et sans condition de ressources dans les locaux de la Maison du Citoyen dès son ouverture prévue en février 2008.

Une convention ci-annexée précise les modalités d'organisation et de fonctionnement du programme d'actions visé par la Maison du Citoyen et les partenaires associés à cette démarche.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer ladite convention avec l'Association Départementale des Conjoints Survivants et les représentants du Conseil Départemental d'Accès au Droit.

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en Préfecture le - 1 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
associée de Lomme.

Yves DURAND

PRÉFECTURE DU NORD
02 - 1 FEV. 2008 02
ARRIVÉE

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
associée de Lomme.

Yves DURAND

VILLE DE LILLE

87

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/235**

OBJET

Commune Associée de Lomme - Maison du Citoyen - partenariat avec la Chambre Syndicale des Propriétaires et Copropriétaires Nord/Pas-de-Calais – Somme.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs.

Par délibérations n° 2005/17 du Conseil Communal de Lomme du 3 mars 2005 et n° 05/197 du Conseil Municipal de Lille du 7 mars 2005, il a été décidé la création d'une Maison du Citoyen à Lomme dont les objectifs sont les suivants :

Au regard de la multiplicité des actions menées à Lomme en matière d'accès au droit, de médiation, de justice de proximité et de coéducation, l'émergence d'une structure unique doit permettre de fédérer et surtout de développer l'accueil, l'accompagnement de tous les Lommois, suivant le principe du « guichet unique » avec ce souci toujours constant de leur rendre un meilleur service.

Plate-forme de rencontres et de partenariat entre acteurs institutionnels et acteurs des réseaux associatifs, la Maison du Citoyen permettra d'intervenir dans les domaines de l'accès au droit, la justice de proximité, la médiation sociale, la prévention de la délinquance, la consommation, la santé, mais également dans le soutien des initiatives citoyennes et parentales afin de développer des actions collectives.

Elle a pour missions de créer des moyens de diffusion de la connaissance dans ces domaines et d'en faciliter l'accès.

La Maison du Citoyen sera un espace privilégié de co-production entre les services municipaux mais aussi les acteurs de son réseau afin d'optimiser et de dynamiser toutes les actions qui y seront menées.

La Maison du Citoyen, labellisée « Point d'Accès au Droit » par le Conseil Départemental d'Accès au Droit du Nord sera structurée autour de 3 axes :

1) Accès au Droit et Justice de Proximité

La Maison du Citoyen a été conçue pour donner aux habitants un accès gratuit à des prestations juridiques de qualité dont ils peuvent avoir besoin dans leur vie quotidienne.

- Professionnels du Droit (permanences gratuites d'avocats, d'huissiers et de notaires)
- Associations Spécialisées (droit des femmes, de la famille, des étrangers, du travail, lutte contre les discriminations, handicap, consommation, vie quotidienne, logement)
- Association Intercommunale d'Aide aux Victimes et de Médiation (aide aux victimes d'infractions pénales)

.../...

La Maison du Citoyen est également destinée à être un site privilégié de mise en œuvre des procédures judiciaires adaptées au traitement des petits litiges et infractions comme la conciliation, la médiation civile et les alternatives aux poursuites sur le plan pénal.

- Services de la Justice présents à la Maison du Citoyen : Conciliateur, Médiation Pénale, Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation, Contrôle Judiciaire, Protection Judiciaire de la Jeunesse, Délégué du Procureur

Dans la continuité de sa présence à la Cellule de Veille, le Délégué du Procureur interviendra, autant que nécessaire, en fonction des dossiers transmis par le Parquet et tiendra ses audiences un après-midi par mois.

2) Médiation Sociale et Prévention de la Délinquance

La Maison du Citoyen jouera un rôle central dans les politiques de prévention de la délinquance (Cellule de Veille, Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, gestion des T.I.G....)

Cette structure sera le point d'implantation du service des Agents locaux de Médiation sociale (ALMS), les Lommois pourront ainsi les joindre via une ligne téléphonique directe, y compris dans l'urgence, par l'intermédiaire de l'agent d'accueil.

3) Soutien aux Initiatives Citoyennes et Parentales

➢ Le Lieu Ressource Parentalité

La ville de Lomme développant des actions dans le domaine de la Parentalité, l'enjeu n° 2 du Projet Educatif Global, un Lieu Ressource Parentalité est créé au sein de la Maison du Citoyen, la coordination sera assurée par l'association COLLINE.

Ce Lieu Ressource Parentalité permettra d'apporter aux parents et aux acteurs :

- L'information (élaboration d'un guide ressource parentalité)
- L'accueil, l'écoute et l'orientation (développement de temps de rencontre, mise en place d'un N° d'appel)
- La coopération (impulser la coopération et la co-production de savoirs et d'actions, susciter l'expérimentation)
- L'animation (faire vivre des cafés d'ateliers « parents - enfants », organisation des forums parentalité, développer la participation des parents dans les actions et comme acteurs)

➢ Accompagner les Lommois dans leurs projets ou initiatives

- Fonds de Participation des Habitants
- Guichet des Initiatives permettant d'apporter une aide aux montages de projets, à l'émergence et la création d'activités économiques (avec la Maison de l'Emploi, l'ADIE ...)

D'autres projets sont en cours d'étude pour compléter ce dispositif (accompagnement de projets humanitaires, création d'une école de consommateurs...)

.../...

Elle multipliera également les rencontres, débats, échanges sur les thèmes de l'accès au droit, l'information juridique et la citoyenneté.

Il a donc été décidé compte tenu de ce qui précède de mettre en place un partenariat avec la Chambre Syndicale des Propriétaires et des Copropriétaires Nord - Pas de Calais - Somme.

Dans le cadre de ce partenariat des permanences seront organisées avec la Chambre Syndicale des Propriétaires et des Copropriétaires Nord/Pas-de-Calais - Somme, elles consisteront à conseiller les Lommois dans les domaines de l'habitat (location, fiscalité, urbanisme, travaux, assurances) par le biais de juristes et en liaison avec des spécialistes (avocats, huissiers, notaires, géomètres, architectes, fiscalistes...).

Ces permanences seront proposées gratuitement et sans condition de ressources dans les locaux de la Maison du Citoyen dès son ouverture prévue en février 2008.

Une convention ci-annexée précise les modalités d'organisation et de fonctionnement du programme d'actions visé par la Maison du Citoyen et des partenaires associés à cette démarche.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer ladite convention avec la Chambre Syndicale des Propriétaires et des Copropriétaires Nord/Pas-de-Calais - Somme et les représentants du Conseil Départemental d'Accès au Droit.

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en Préfecture le 1 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
associée de Lomme,

Yves DURAND

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
associée de Lomme,

Yves DURAND

PRÉFECTURE DU NORD
02 - 1 FEV. 2008 02
ARRIVÉE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/236**

OBJET

Commune Associée de Lomme – Maison du Citoyen - Partenariat avec le Centre d'Information des Droits de la Femme et de la Famille.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations n° 2005/17 du Conseil Communal de Lomme du 3 mars 2005 et n° 05/197 du Conseil Municipal de Lille du 7 mars 2005, il a été décidé la création d'une Maison du Citoyen à Lomme dont les objectifs sont les suivants :

Au regard de la multiplicité des actions menées à Lomme en matière d'accès au droit, de médiation, de justice de proximité et de coéducation, l'émergence d'une structure unique doit permettre de fédérer et surtout de développer l'accueil, l'accompagnement de tous les Lommois, suivant le principe du « guichet unique » avec ce souci toujours constant de leur rendre un meilleur service.

Plate-forme de rencontres et de partenariat entre acteurs institutionnels et acteurs des réseaux associatifs, la Maison du Citoyen permettra d'intervenir dans les domaines de l'accès au droit, la justice de proximité, la médiation sociale, la prévention de la délinquance, la consommation, la santé, mais également dans le soutien des initiatives citoyennes et parentales afin de développer des actions collectives.

Elle a pour missions de créer des moyens de diffusion de la connaissance dans ces domaines et d'en faciliter l'accès.

La Maison du Citoyen sera un espace privilégié de co-production entre les services municipaux mais aussi les acteurs de son réseau afin d'optimiser et de dynamiser toutes les actions qui y seront menées.

La Maison du Citoyen, labellisée « Point d'Accès au Droit » par le Conseil Départemental d'Accès au Droit du Nord sera structurée autour de 3 axes :

1) **Accès au Droit et Justice de Proximité**

La Maison du Citoyen a été conçue pour donner aux habitants un accès gratuit à des prestations juridiques de qualité dont ils peuvent avoir besoin dans leur vie quotidienne.

- Professionnels du Droit (permanences gratuites d'avocats, d'huissiers et de notaires)
- Associations Spécialisées (droit des femmes, de la famille, des étrangers, du travail, lutte contre les discriminations, handicap, consommation, vie quotidienne, logement)
- Association Intercommunale d'Aide aux Victimes et de Médiation (aide aux victimes d'infractions pénales)

.../...

La Maison du Citoyen est également destinée à être un site privilégié de mise en œuvre des procédures judiciaires adaptées au traitement des petits litiges et infractions comme la conciliation, la médiation civile et les alternatives aux poursuites sur le plan pénal.

- Services de la Justice présents à la Maison du Citoyen : Conciliateur, Médiation Pénale, Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation, Contrôle Judiciaire, Protection Judiciaire de la Jeunesse, Délégué du Procureur

Dans la continuité de sa présence à la Cellule de Veille, le Délégué du Procureur interviendra, autant que nécessaire, en fonction des dossiers transmis par le Parquet et tiendra ses audiences un après-midi par mois.

2) Médiation Sociale et Prévention de la Délinquance

La Maison du Citoyen jouera un rôle central dans les politiques de prévention de la délinquance (Cellule de Veille, Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, gestion des T.I.G....)

Cette structure sera le point d'implantation du service des Agents locaux de Médiation sociale (ALMS), les Lommois pourront ainsi les joindre via une ligne téléphonique directe, y compris dans l'urgence, par l'intermédiaire de l'agent d'accueil.

3) Soutien aux Initiatives Citoyennes et Parentales

➢ Le Lieu Ressource Parentalité

La ville de Lomme développant des actions dans le domaine de la Parentalité, l'enjeu n° 2 du Projet Educatif Global, un Lieu Ressource Parentalité est créé au sein de la Maison du Citoyen, la coordination sera assurée par l'association COLLINE.

Ce Lieu Ressource Parentalité permettra d'apporter aux parents et aux acteurs :

- L'information (élaboration d'un guide ressource parentalité)
- L'accueil, l'écoute et l'orientation (développement de temps de rencontre, mise en place d'un N° d'appel)
- La coopération (impulser la coopération et la co-production de savoirs et d'actions, susciter l'expérimentation)
- L'animation (faire vivre des cafés d'ateliers « parents - enfants », organisation des forums parentalité, développer la participation des parents dans les actions et comme acteurs)

➢ Accompagner les Lommois dans leurs projets ou initiatives

- Fonds de Participation des Habitants
- Guichet des Initiatives permettant d'apporter une aide aux montages de projets, à l'émergence et la création d'activités économiques (avec la Maison de l'Emploi, l'ADIE ...)

D'autres projets sont en cours d'étude pour compléter ce dispositif (accompagnement de projets humanitaires, création d'une école de consommateurs...)

.../...

Elle multipliera également les rencontres, débats, échanges sur les thèmes de l'accès au droit, l'information juridique et la citoyenneté.

Il a donc été décidé compte tenu de ce qui précède de mettre en place un partenariat avec le Centre d'Information des Droits de la Femme et de la Famille.

Dans le cadre de ce partenariat des permanences seront organisées avec le Centre d'Information des Droits de la Femme et de la Famille, elles consisteront à conseiller les Lommois dans les domaines du droit des femmes et de la famille, du travail, de la sécurité sociale, pénal, du conseil conjugal et de la médiation familiale.

Ces permanences seront proposées gratuitement et sans condition de ressources dans les locaux de la Maison du Citoyen dès son ouverture prévue en février 2008.

Une convention ci-annexée précise les modalités d'organisation et de fonctionnement du programme d'actions visé par la Maison du Citoyen et des partenaires associés à cette démarche.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer ladite convention avec le Centre d'Information des Droits de la Femme et de la Famille et les représentants du Conseil Départemental d'Accès au Droit.

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en Préfecture le - 1 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
associée de Lomme,

Yves DURAND

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
associée de Lomme,

Yves DURAND

PRÉFECTURE DU NORD
02 - 1 FEV. 2008 02
ARRIVÉE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/237**

OBJET

Commune Associée de Lomme - Maison du Citoyen - Partenariat avec l'Association Léo Lagrange Consommation Nord.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations n° 2005/17 du Conseil Communal de Lomme du 3 mars 2005 et n° 05/197 du Conseil Municipal de Lille du 7 mars 2005, il a été décidé la création d'une Maison du Citoyen à Lomme dont les objectifs sont les suivants :

Au regard de la multiplicité des actions menées à Lomme en matière d'accès au droit, de médiation, de justice de proximité et de coéducation, l'émergence d'une structure unique doit permettre de fédérer et surtout de développer l'accueil, l'accompagnement de tous les Lommois, suivant le principe du « guichet unique » avec ce souci toujours constant de leur rendre un meilleur service.

Plate-forme de rencontres et de partenariat entre acteurs institutionnels et acteurs des réseaux associatifs, la Maison du Citoyen permettra d'intervenir dans les domaines de l'accès au droit, la justice de proximité, la médiation sociale, la prévention de la délinquance, la consommation, la santé, mais également dans le soutien des initiatives citoyennes et parentales afin de développer des actions collectives.

Elle a pour missions de créer des moyens de diffusion de la connaissance dans ces domaines et d'en faciliter l'accès.

La Maison du Citoyen sera un espace privilégié de co-production entre les services municipaux mais aussi les acteurs de son réseau afin d'optimiser et de dynamiser toutes les actions qui y seront menées.

La Maison du Citoyen, labellisée « Point d'Accès au Droit » par le Conseil Départemental d'Accès au Droit du Nord sera structurée autour de 3 axes :

1) **Accès au Droit et Justice de Proximité**

La Maison du Citoyen a été conçue pour donner aux habitants un accès gratuit à des prestations juridiques de qualité dont ils peuvent avoir besoin dans leur vie quotidienne.

- Professionnels du Droit (permanences gratuites d'avocats, d'huissiers et de notaires)
- Associations Spécialisées (droit des femmes, de la famille, des étrangers, du travail, lutte contre les discriminations, handicap, consommation, vie quotidienne, logement)
- Association Intercommunale d'Aide aux Victimes et de Médiation (aide aux victimes d'infractions pénales)

.../...

La Maison du Citoyen est également destinée à être un site privilégié de mise en œuvre des procédures judiciaires adaptées au traitement des petits litiges et infractions comme la conciliation, la médiation civile et les alternatives aux poursuites sur le plan pénal.

- Services de la Justice présents à la Maison du Citoyen : Conciliateur, Médiation Pénale, Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation, Contrôle Judiciaire, Protection Judiciaire de la Jeunesse, Délégué du Procureur

Dans la continuité de sa présence à la Cellule de Veille, le Délégué du Procureur interviendra, autant que nécessaire, en fonction des dossiers transmis par le Parquet et tiendra ses audiences un après-midi par mois.

2) Médiation Sociale et Prévention de la Délinquance

La Maison du Citoyen jouera un rôle central dans les politiques de prévention de la délinquance (Cellule de Veille, Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, gestion des T.I.G....)

Cette structure sera le point d'implantation du service des Agents locaux de Médiation sociale (ALMS), les Lommois pourront ainsi les joindre via une ligne téléphonique directe, y compris dans l'urgence, par l'intermédiaire de l'agent d'accueil.

3) Soutien aux Initiatives Citoyennes et Parentales

➢ Le Lieu Ressource Parentalité

La ville de Lomme développant des actions dans le domaine de la Parentalité, l'enjeu n° 2 du Projet Educatif Global, un Lieu Ressource Parentalité est créé au sein de la Maison du Citoyen, la coordination sera assurée par l'association COLLINE.

Ce Lieu Ressource Parentalité permettra d'apporter aux parents et aux acteurs :

- L'information (élaboration d'un guide ressource parentalité)
- L'accueil, l'écoute et l'orientation (développement de temps de rencontre, mise en place d'un N° d'appel)
- La coopération (impulser la coopération et la co-production de savoirs et d'actions, susciter l'expérimentation)
- L'animation (faire vivre des cafés d'ateliers « parents - enfants », organisation des forums parentalité, développer la participation des parents dans les actions et comme acteurs)

➢ Accompagner les Lommois dans leurs projets ou initiatives

- Fonds de Participation des Habitants
- Guichet des Initiatives permettant d'apporter une aide aux montages de projets, à l'émergence et la création d'activités économiques (avec la Maison de l'Emploi, l'ADIE ...)

D'autres projets sont en cours d'étude pour compléter ce dispositif (accompagnement de projets humanitaires, création d'une école de consommateurs...).

.../...

Elle multipliera également les rencontres, débats, échanges sur les thèmes de l'accès au droit, l'information juridique et la citoyenneté.

Il a donc été décidé compte tenu de ce qui précède de mettre en place un partenariat avec l'Association Léo Lagrange Consommation Nord.

Dans le cadre de ce partenariat, des permanences seront organisées avec l'Association Léo Lagrange Consommation Nord, elles consisteront à conseiller les Lommois dans les domaines de la consommation et leur dispensera une information complète sur leurs droits par le biais de ses juristes, moyennant une participation financière annuelle de 5.500 € prélevée sur le budget de la commune de Lomme. L'association participera également aux rencontres citoyennes dans le domaine qui lui incombe.

Ces permanences seront proposées gratuitement et sans condition de ressources dans les locaux de la Maison du Citoyen dès son ouverture prévue en février 2008.

Une convention ci-annexée précise les modalités d'organisation et de fonctionnement du programme d'actions visé par la Maison du Citoyen et des partenaires associés à cette démarche.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer ladite convention avec l'Association Léo Lagrange Consommation Nord et les représentants du Conseil Départemental d'Accès au Droit et à inscrire la dépense au budget de la commune.

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en Préfecture le - 1 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
associée de Lomme.

Yves DURAND

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
associée de Lomme.

Yves DURAND

MAIRIE DE LILLE

PRÉFECTURE DU NORD
02 - 1 FEV. 2008 02
ARRIVÉE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/238**

OBJET

Commune Associée de Lomme - Maison du Citoyen - partenariat avec la Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations n° 2005/17 du Conseil Communal de Lomme du 3 mars 2005 et n° 05/197 du Conseil Municipal de Lille du 7 mars 2005, il a été décidé la création d'une Maison du Citoyen à Lomme dont les objectifs sont les suivants :

Au regard de la multiplicité des actions menées à Lomme en matière d'accès au droit, de médiation, de justice de proximité et de coéducation, l'émergence d'une structure unique doit permettre de fédérer et surtout de développer l'accueil, l'accompagnement de tous les Lommois, suivant le principe du « guichet unique » avec ce souci toujours constant de leur rendre un meilleur service.

Plate-forme de rencontres et de partenariat entre acteurs institutionnels et acteurs des réseaux associatifs, la Maison du Citoyen permettra d'intervenir dans les domaines de l'accès au droit, la justice de proximité, la médiation sociale, la prévention de la délinquance, la consommation, la santé, mais également dans le soutien des initiatives citoyennes et parentales afin de développer des actions collectives.

Elle a pour missions de créer des moyens de diffusion de la connaissance dans ces domaines et d'en faciliter l'accès.

La Maison du Citoyen sera un espace privilégié de co-production entre les services municipaux mais aussi les acteurs de son réseau afin d'optimiser et de dynamiser toutes les actions qui y seront menées.

La Maison du Citoyen, labellisée « Point d'Accès au Droit » par le Conseil Départemental d'Accès au Droit du Nord sera structurée autour de 3 axes :

1) **Accès au Droit et Justice de Proximité**

La Maison du Citoyen a été conçue pour donner aux habitants un accès gratuit à des prestations juridiques de qualité dont ils peuvent avoir besoin dans leur vie quotidienne.

- Professionnels du Droit (permanences gratuites d'avocats, d'huissiers et de notaires)
- Associations Spécialisées (droit des femmes, de la famille, des étrangers, du travail, lutte contre les discriminations, handicap, consommation, vie quotidienne, logement)
- Association Intercommunale d'Aide aux Victimes et de Médiation (aide aux victimes d'infractions pénales)

.../...

La Maison du Citoyen est également destinée à être un site privilégié de mise en œuvre des procédures judiciaires adaptées au traitement des petits litiges et infractions comme la conciliation, la médiation civile et les alternatives aux poursuites sur le plan pénal.

- Services de la Justice présents à la Maison du Citoyen : Conciliateur, Médiation Pénale, Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation, Contrôle Judiciaire, Protection Judiciaire de la Jeunesse, Délégué du Procureur

Dans la continuité de sa présence à la Cellule de Veille, le Délégué du Procureur interviendra, autant que nécessaire, en fonction des dossiers transmis par le Parquet et tiendra ses audiences un après-midi par mois.

2) Médiation Sociale et Prévention de la Délinquance

La Maison du Citoyen jouera un rôle central dans les politiques de prévention de la délinquance (Cellule de Veille, Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, gestion des T.I.G....)

Cette structure sera le point d'implantation du service des Agents locaux de Médiation sociale (ALMS), les Lommois pourront ainsi les joindre via une ligne téléphonique directe, y compris dans l'urgence, par l'intermédiaire de l'agent d'accueil.

3) Soutien aux Initiatives Citoyennes et Parentales

➢ Le Lieu Ressource Parentalité

La ville de Lomme développant des actions dans le domaine de la Parentalité, l'enjeu n° 2 du Projet Educatif Global, un Lieu Ressource Parentalité est créé au sein de la Maison du Citoyen, la coordination sera assurée par l'association COLLINE.

Ce Lieu Ressource Parentalité permettra d'apporter aux parents et aux acteurs :

- L'information (élaboration d'un guide ressource parentalité)
- L'accueil, l'écoute et l'orientation (développement de temps de rencontre, mise en place d'un N° d'appel)
- La coopération (impulser la coopération et la co-production de savoirs et d'actions, susciter l'expérimentation)
- L'animation (faire vivre des cafés d'ateliers « parents - enfants », organisation des forums parentalité, développer la participation des parents dans les actions et comme acteurs)

➢ Accompagner les Lommois dans leurs projets ou initiatives

- Fonds de Participation des Habitants
- Guichet des Initiatives permettant d'apporter une aide aux montages de projets, à l'émergence et la création d'activités économiques (avec la Maison de l'Emploi, l'ADIE ...)

D'autres projets sont en cours d'étude pour compléter ce dispositif (accompagnement de projets humanitaires, création d'une école de consommateurs...)

.../...

Elle multipliera également les rencontres, débats, échanges sur les thèmes de l'accès au droit, l'information juridique et la citoyenneté.

Il a donc été décidé compte tenu de ce qui précède de mettre en place un partenariat avec la Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés (F.N.A.T.H).

Dans le cadre de ce partenariat, des permanences seront organisées avec la Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés, elles consisteront à conseiller les Lommois dans les domaines du droit social, du droit du travail et du Handicap.

Ces permanences seront proposées gratuitement et sans condition de ressources dans les locaux de la Maison du Citoyen dès son ouverture prévue en février 2008.

Une convention ci-annexée précise les modalités d'organisation et de fonctionnement du programme d'actions visé par la Maison du Citoyen et des partenaires associés à cette démarche.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer ladite convention avec la Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés et les représentants du Conseil Départemental d'Accès au Droit.

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en Préfecture le - 1 FEV. 2008

ADOPTÉE à l'unanimité

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
associée de Lomme,

Yves DURAND

MAIRIE DE LILLE

PRÉFECTURE DU NORD
02 - 1 FEV. 2008 02
ARRIVÉE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/1**

OBJET

Exercice 2008 - Dotations nouvelles et complémentaires – Virements de crédits - Autorisations de programme et crédits de paiement – Ajustements - Décision Modificative n° 1.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs.

La Décision Modificative n° 1 qui vous est proposée détaille les dotations nouvelles ou complémentaires qu'il convient de faire figurer à nos documents budgétaires et les virements de crédits indispensables au fonctionnement des services.

Des dotations nouvelles et complémentaires

Elles se traduisent par une augmentation du budget de 55 000 € afin de financer l'opération « Lille Ville d'Art et d'Artistes ».

Le 17 décembre 2007, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur le principe de création d'une régie dotée de la simple autonomie financière pour l'acquisition d'œuvres d'art dans les espaces publics lillois.

Il faut rappeler que cette opération "Lille Ville d'Art et d'Artistes" permet d'associer la Ville avec les promoteurs - constructeurs afin de mettre en place un programme pluriannuel de commande d'œuvres d'art (peinture, sculpture, mobilier, mais aussi installations lumineuses, sonores, botaniques, nouvelles technologies, ect....) en lien avec les projets urbains en cours et à venir.

L'autofinancement permet de financer ces nouvelles dépenses .

Des virements de crédits

Les différents mouvements sont retracés dans les tableaux joints en annexe.

En accord avec la Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 16 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** la Décision Modificative n°1.

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en Préfecture le 04 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
le Premier Adjoint délégué
aux Finances.

Pierre de SAINTIGNON

Par délégation du Maire,
le Premier Adjoint délégué
aux Finances.

Pierre de SAINTIGNON

DECISION MODIFICATIVE N°1

RECAPITULATIF

DEPENSES		RECETTES	
INVESTISSEMENT		**INVESTISSEMENT**	
Opérations réelles		*Opérations réelles*	
001		10	
13		13	
16		16	
20		20	
204	55 000,00	23	
21		21	
23		4582	
27			
4581		45	
45			
Sous-total	*55 000,00*	*Sous-total*	*0,00*
Opérations d'ordre		*Opérations d'ordre*	
19		021	55 000,00
041		16	
040		040	
481		041	
		28	
Sous-total	*0,00*	481	
		Sous-total	*55 000,00*
Total	55 000,00	Total	55 000,00
FONCTIONNEMENT		**FONCTIONNEMENT**	
Opérations réelles		*Opérations réelles*	
011	167 140,00	002	
012		013	
014		70	
65	112 140,00	73	
66		74	
67		76	
68		77	
		79	
Sous- total	*-55 000,00*	*Sous- total*	*0,00*
Opérations d'ordre		*Opérations d'ordre*	
023	55 000,00	042	
042			
Sous- total	*55 000,00*	*Sous- total*	*0,00*
Total	0,00	Total	0,00
TOTAL GENERAL	55 000,00	TOTAL GENERAL	55 000,00

INVESTISSEMENT

DEPENSES EN AP

Operations	Libellés	A.P. nouvelles	Imputation C.P.	C.P. nouveaux
CAVE	VILLE D'ART ET D'ARTISTES. SUBVENTION D'EQUIPEMENT A LA REGIE POUR LA COMMANDE ET LA REALISATION D'OEUVRES D'ART DANS LES ESPACES PUBLICS LILLOIS		204 204163 312 ENV 30695	55 000,00
	TOTAL	0,00	0,00	55 000,00

DEPENSES

Chap	Article	Fonc	Enveloppe	Libellés	Montant
				TOTAL	0,00

INVESTISSEMENT

RECETTES Hors AP

Chap	Art	Fonc	Env	Libellés	Montant
				TOTAL	0,00

RECETTES EN A.P.

Opérations	Libellés	A.P. nouvelles	Imputation C.P.	C.P. nouveaux
	TOTAL	0,00	0,00	0,00

INVESTISSEMENT

OPERATIONS EQUILIBREES

Chap	Art	Fonc	Env	Libellés	Dépenses	Recettes
				TOTAUX	0,00	0,00

Opérations	Libellés	A.P. nouvelles	Imputation C.P.	C.P. nouveaux
	TOTAL	0,00		0,00

INVESTISSEMENT

OPERATIONS D'ORDRE

Chap	Art	Fonc	Env	Libellés	Dépenses	Recettes
021	021	01	12500	Virement de la section de fonctionnement		55 000,00
				TOTAL	0,00	55 000,00

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Chap	Article	Fonc	Env	Libellés	Dépenses
011	611	020	327	TRAVAUX D'EXPLOITATION A L'ENTREPRISE	-167 140,00
65	657363	312	30694	VILLE D'ART ET D'ARTISTES. SUBVENTION A LA REGIE POUR LA COMMANDE ET LA REALISATION D'ŒUVRES D'ART DANS LES ESPACES PUBLICS LILLOIS	112 140,00
				TOTAL	-55 000,00

FONCTIONNEMENT

RECETTES

Chap	Art	Fonc	Env	Libellés	Montant
				TOTAL	0,00

FONCTIONNEMENT

OPERATIONS EQUILIBREES

Chap	Art	Fonc	Env	Libellés	Dépenses	Recettes
				TOTAL	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

OPERATIONS D'ORDRE

Chap	Art	Fonc	Env	Libellés	Dépenses	Recettes
023	023	01	12501	Virement à la section d'investissement	55 000,00	
				TOTAL	55 000,00	0,00

Par ailleurs, il y a lieu de passer les opérations comptables d'ordre consécutives à la prise en compte des virements de crédits de la section de fonctionnement vers la section d'investissement, soit :

Section de fonctionnement

Virement à la section d'investissement
Chapitre 023 – article 023 – Fonction 01 – enveloppe 12501 : 275,91

Section d'investissement

Virement de la section de fonctionnement
Chapitre 021 – Article 021 – Fonction 01 – Enveloppe 12500 : 275,91

VILLE DE LILLE

EXERCICE 2008

DM1

VIREMENTS DE CREDITS

EXERCICE 2008 - ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES - DM1

RECAPITULATIF

Chapitre	Désignation	Montant
Section de Fonctionnement		
Dépenses		
011	Charges à caractère général	-189 270,72
014	Atténuations de produits	-919,19
65	Autres charges de gestion courante	189 914,00
Section d'Investissement		
Dépenses		
21	Immobilisations corporelles	-19 724,09
204	Subventions d'équipement versées	20 000,00

EXERCICE 2008

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES
VILLE DE LILLE

EMETTEUR				BENEFICIAIRE				
IMPUTATION			LIBELLE	IMPUTATION			LIBELLE	MONTANT
CHAP	ART	FONCT		CHAP	ART	FONCT		
011	6288	33	AUTRES	67	6745	30	SUBVENTIONS AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE	2 580,00
011	6288	415	AUTRES	67	6745	30	SUBVENTIONS AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE	20 000,00
011	6288	824	AUTRES	65	6574	824	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES DROIT PRIVE	150,00
011	6288	90	AUTRES	65	6574	90	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES DROIT PRIVE	167 184,00
011	6288	90	AUTRES	21	2188	90	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	275,91
014	748729	01	DOTATION DE GESTION LOCALE VERSEE	011	60623	251	ALIMENTATION	919,19
21	2161	312	ŒUVRES ET OBJETS D' ART	204	204163	312	SUBVENTION D'EQUIPEMENT A LA REGIE POUR LA COMMANDE ET LA REALISATION D'ŒUVRES D'ART DANS LES ESPACES PUBLICS LILLOIS	20 000,00

MODIFICATIONS APPORTEES AU BUDGET

DE LA COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMMES

EXERCICE 2008 – DM1

MODIFICATIONS APPORTEES AU BUDGET D' HELLEMMES

RECAPITULATIF

Chapitre	Désignation	Montant
Section de Fonctionnement		
Dépenses		
011	Charges à caractère général	-919,19
Recettes		
74	Dotations, subventions et participations	-919,19

MODIFICATIONS APPORTEES AU BUDGET D'HELLEMMES DM1

IMPUTATION			LIBELLE	MONTANT
CHAP	ART	FONCT		
DEPENSES				
011	60623	64	ALIMENTATION	-919,19
RECETTES				
74	748721	01	DOTATION DE GESTION LOCALE RECUE	-919,19

COMMUNE ASSOCIEE DE LOMME

EXERCICE 2008

DM1

VIREMENTS DE CREDITS

EXERCICE 2008 - ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES - LOMME - DM1

RECAPITULATIF

Chapitre	Désignation	Montant
Section de Fonctionnement		
Dépenses		
011	Charges à caractère général	-8 500,00
65	Autres charges de gestion courante	2 500,00
67	Charges exceptionnelles	6 000,00

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES
COMMUNE ASSOCIEE DE LOMME

EXERCICE 2008

EMETTEUR				BENEFICIAIRE				
IMPUTATION			LIBELLE	IMPUTATION			LIBELLE	MONTANT
CHAP	ART	FONCT		CHAP	ART	FONCT		
011	6042	020	ACHATS DE PRESTATIONS DE SERVICES AUTRES QUE TERRAINS A AMENAGER	65	6574	020	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES DE DROIT PRI	300,00
011	60632	33	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	67	6745	33	SUBVENTIONS AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE	3 000,00
011	6281	020	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)	65	6574	020	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES DE DROIT PRI	5 200,00
65	6574	33	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES DE DROIT PRI	67	6745	33	SUBVENTIONS AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE	3 000,00

112

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/2**

OBJET

Association Finances, Gestion, Evaluation des Collectivités Territoriales (AFIGESE-CT) - Adhésion de la Ville.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

L'AFIGESE-CT est une association de professionnels des collectivités territoriales travaillant sur les métiers des finances, du contrôle de gestion et de l'évaluation des politiques publiques.

Cette association a pour objet d'affirmer l'attachement de ses membres aux valeurs suivantes :

- la libre administration des collectivités territoriales,
- le citoyen au centre de la problématique du service public,
- le professionnalisme, la transversalité et le partage des cultures.

Les moyens d'action de l'AFIGESE-CT sont :

- l'organisation d'une manifestation annuelle appelée les Assises de la fonction financière, du contrôle de gestion et de l'évaluation des politiques publiques des collectivités territoriales,
- l'organisation de formations sur tout sujet concernant les métiers des trois fonctions,
- la constitution de groupes de travail sur des sujets préoccupant les collectivités territoriales et se rapportant aux trois fonctions et métiers cités ci-dessus.

Les statuts de l'association permettent aux collectivités territoriales de devenir membres de cette association, offrant ainsi à leurs cadres intéressés un lieu d'échanges, de formation et de confrontation des problèmes rencontrés, dans une optique de plus grand professionnalisme et de performance de leur collectivité.

La qualité de membre de cette association permettra notamment de bénéficier d'un tarif privilégié pour l'inscription d'élus ou d'agents de la collectivité aux Assises annuelles et à toute formation organisée par cette association ou en liaison avec d'autres partenaires ainsi que de recevoir tous les documents élaborés ou publiés par l'association.

La cotisation de base annuelle est fixée à 300 € pour un représentant au sein de l'association.

Compte tenu de l'intérêt pour la collectivité d'avoir des collaborateurs toujours mieux formés et en mesure d'apporter des idées, des réflexions et des solutions durables aux problématiques par l'intermédiaire d'un réseau offrant des prestations nécessaires à la gestion et une souplesse d'accès et de mobilisation, il est proposé l'adhésion de la Ville à l'AFIGESE-CT.

.../...

Au vu de l'organisation de nos services, il est proposé que la Ville ait trois représentants au sein de cette association soit, pour l'année 2008, une cotisation de 900 €.

En accord avec la Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 16 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **DECIDER** l'adhésion de la Ville à l'association Finances, Gestion, Evaluation des Collectivités Territoriales (AFIGESE-CT).
- **FIXER** le nombre de représentants de la Ville à 3.
- **IMPUTER** la dépense correspondante au chapitre 011 – article 6281 – fonction 020 – enveloppe 17445 de nos documents budgétaires.

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en Préfecture le - 4 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
le Premier Adjoint délégué
aux Finances,

Pierre de SAINTIGNON

ADOPTÉE à l'unanimité

Par délégation du Maire,
le Premier Adjoint délégué
aux Finances,

Pierre de SAINTIGNON

MAIRIE DE LILLE

PRÉFECTURE DU NORD
02 - 4 FEV. 2008 02
ARRIVÉE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/3**

OBJET

Acquisition d'un nouveau système d'information financier et comptable pour la Ville de Lille et ses communes associées.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

Depuis 1997, la Ville de Lille utilise comme progiciel de gestion financière SDL7. L'éditeur de ce progiciel n'en assurant plus la maintenance à compter du 31 décembre 2008, il convient donc d'acquérir un nouveau système d'information financier et comptable.

L'acquisition de ce nouvel outil est également l'occasion d'améliorer les pratiques financières et budgétaires de la Ville, notamment :

- en plaçant l'ensemble des finances municipales dans une perspective pluriannuelle ;
- en enrichissant les données financières, notamment celles à destination des élus (type comptabilité analytique).
- en décentralisant la fonction financière ;
- en améliorant et en simplifiant les pratiques de gestion ;
- en mettant en œuvre une nouvelle architecture budgétaire (segmentation des budgets type LOLF) ;
- en optimisant le partage des informations financières ;
- en optimisant les échanges dématérialisés (liaisons avec Hélios, les marchés, ...).

De plus, le nouveau progiciel proposera une interface avec de nombreux autres progiciels utilisés par la Collectivité (gestion de la paye, des marchés publics...).

La procédure d'achat choisie pour cette acquisition est un appel d'offres ouvert, sous forme d'un marché à bons de commande d'une durée de quatre ans, composé d'une tranche ferme et de deux tranches conditionnelles définies comme suit :

- Tranche ferme : Acquisition d'un logiciel de gestion financière
- Tranche conditionnelle 1 : Acquisition d'un logiciel de gestion des subventions versées et reçues
- Tranche conditionnelle 2 : Acquisition d'un logiciel de gestion des régies d'avance et de recette

Les montants du marché sont fixés comme suit :

- Montant minimum sur la durée du marché : 250.000 € HT toutes tranches confondues
- Montant maximum sur la durée du marché : 1.000.000 € HT toutes tranches confondues

Outre l'acquisition du progiciel, le périmètre de la procédure d'achat inclut également les besoins annexes tels que la reprise des données, la formation à l'utilisation du progiciel et la maintenance sur la durée du marché.

.../...

En accord avec la Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 16 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le lancement de la procédure d'appel d'offres décrite ci-dessus ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer le marché après décision de la Commission d'Appel d'Offres :
- **IMPUTER** les dépenses correspondantes au chapitre 20, article 205, fonction 020 de nos documents budgétaires.

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le 4 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
le Premier Adjoint délégué
aux Finances.

Pierre de SAINTIGNON

MAIRIE DE LILLE

Par délégation du Maire,
le Premier Adjoint délégué
aux Finances.

Pierre de SAINTIGNON

MAIRIE DE LILLE

PRÉFECTURE DU NORD
02 - 4 FEV. 2008 02
ARRIVÉE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/4**

OBJET

Acceptation des Chèques Loisirs et Vacances pour le paiement des prestations liées aux accueils de loisirs et aux séjours des enfants lillois

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Depuis plusieurs années, la Ville de Lille participe par conventionnement à la politique d'action sociale de la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre des aides apportées aux familles en matière d'accueil de loisirs et de séjours de leurs enfants.

Cette politique se matérialisait par l'intermédiaire du bon Loisirs et du Bon Vacances.

Le Bon Loisirs

Il est attribué à chaque enfant pour une famille allocataire dont le quotient familial est compris entre 0 et 500 €.

Le Bon Loisirs se composait de deux feuillets correspondant à 2 fois 45 ½ journées d'accueil de Loisirs. La famille bénéficiait ainsi d'un tarif unique de 0.6 € par jour pour 45 jours d'accueil. En contrepartie, la Ville organisatrice d'accueil de loisirs percevait une recette de 2.6 € par jour (soit 117 € par famille).

Le Bon Vacances

Il est attribué à chaque enfant pour une famille allocataire de la CAF dont le quotient familial est compris entre O et 500 €.

Le Bon Vacances permettait de proposer aux familles un tarif préférentiel pour les séjours organisés par la Ville. En contre partie la ville percevait une aide de la CAF de 9 € par jour et par enfant sur une durée maximale de 15 jours soit une recette par enfant de 135 €.

Un nouveau dispositif : le chéquier Loisirs et le chéquier Vacances

Pour l'année 2008, la Caisse d'Allocations Familiales de Lille a décidé la mise en oeuvre d'un nouveau dispositif remplaçant les Bons Loisirs et les Bons Vacances. Celui-ci se matérialise en un chéquier loisirs d'une valeur de 75 € et un chéquier vacances d'une valeur de 110 €. Ce chéquier permettra aux familles bénéficiaires de l'utiliser pour le règlement des accueils de loisirs ou des séjours organisés par la Ville de Lille.

Le prestataire retenu par la Caisse d'allocations Familiales de Lille est « chèque Lire ».

Il convient donc de mettre en place les mesures techniques nécessaires pour l'acceptation de ce nouveau mode de paiement par les familles.

Par ailleurs, par délibération n° 06/495 du 03 juillet 2006, le Conseil Municipal a adopté les tarifs pour les services périscolaires et extrascolaires. Cette délibération prévoyait notamment l'utilisation des Bons Loisirs par les familles. Au vu des nouvelles dispositions de la Caisse d'Allocations Familiales de Lille, cette mesure est désormais obsolète.

.../...

En accord avec la Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 16 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou, par délégation, le Premier Adjoint délégué aux Finances, à engager la procédure de demande d'affiliation auprès du Centre de Remboursement des chèques lire et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette mesure.

- **AUTORISER** Madame le Maire à faire recette auprès du Trésorier Municipal de ce nouveau mode de paiement et modifier les arrêtés de création de régies des structures municipales concernées

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 23 JAN. 2008

Réception en Préfecture le - 4 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
le Premier Adjoint délégué
aux Finances.

Pierre de SAINTIGNON

MAIRIE DE LILLE

Par délégation du Maire,
le Premier Adjoint délégué
aux Finances.

Pierre de SAINTIGNON

MAIRIE DE LILLE

PRÉFECTURE DU NORD
02 - 4 FEV. 2008 02
ARRIVÉE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/5**

OBJET

Régie pour la commande et la réalisation d'oeuvres d'art dans les espaces publics lillois - Création - Adoption des statuts - Désignation des membres du Conseil d'exploitation -Désignation du Directeur

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 07/1072 du 17 décembre 2007, le Conseil Municipal a accepté le principe de la création d'une régie dotée de la seule autonomie financière pour la commande et la réalisation d'œuvres d'art dans les espaces publics lillois, afin de permettre à la Ville de Lille de développer l'opération Lille Ville d'Art et d'Artistes.

Il est proposé au Conseil Municipal, conformément à l'article L. 2221-14 du code général des collectivités territoriales (CGCT), de déterminer son organisation administrative et financière.

Les statuts ci-annexés détaillent son objet, son organisation administrative, les dispositions financières qui la régissent et les modalités de cessation de son exploitation.

Aux termes de ce même article L. 2221-14 du CGCT, la régie est administrée, sous l'autorité du Maire et du Conseil Municipal, par un conseil d'exploitation et un directeur désignés dans les mêmes conditions par le Conseil Municipal sur proposition du Maire.

Le Maire nomme, selon l'article R.2221-67 du CGCT, le directeur ainsi désigné par le Conseil Municipal.

Les articles 7 et 8 des statuts de la régie prévoient que le conseil d'exploitation de la régie pour la commande et la réalisation d'œuvres d'art dans les espaces publics lillois est composé de trois membres, désignés par le Conseil Municipal de Lille en son sein, sur proposition du Maire de Lille, dans les conditions prévues par l'article L.2121-21 du CGCT, pour la durée du mandat municipal.

Il est proposé au Conseil Municipal, conformément à ces dispositions :

- de désigner les trois membres du conseil d'exploitation de la régie.
- de créer l'emploi de directeur de la régie et d'y affecter un cadre responsable.

Le Maire de Lille propose au Conseil :

- de désigner aux fonctions de membre du conseil d'exploitation de la régie :
- Madame Catherine CULLEN, Adjointe au Maire,
- Madame Dorothée DA SILVA, Adjointe au Maire,
- Madame Marie-Christine STANIEC, Adjointe au Maire ;

.../...

- de créer l'emploi de directeur de la régie, sur la base d'un travail de 7 heures mensuel rémunéré à hauteur de 237 € brut et d'y affecter :
- Madame Isabelle SEIGNEUR, directrice en charge de la production au pôle culture et manifestations festives.

En accord avec la Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 16 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** les statuts ci-annexés de la régie pour la commande et la réalisation d'œuvres d'art dans les espaces publics lillois,
- **DESIGNER** aux fonctions de membres du conseil d'exploitation de la régie,
- **CREER** l'emploi de directeur de la régie,
- **DESIGNER** aux fonctions de directeur de la régie.

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en Préfecture le - 4 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
Le Premier Adjoint délégué
aux Finances,

Pierre de SAINTIGNON

ADOPTÉE à l'unanimité

Par délégation du Maire,
Le Premier Adjoint délégué
aux Finances,

Pierre de SAINTIGNON

MAIRIE DE LILLE

PRÉFECTURE DU NORD
02 - 4 FEV. 2008 02
ARRIVÉE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/6**

OBJET

Régie pour la commande et la réalisation d'œuvres d'art dans les espaces publics lillois - Adoption du budget primitif 2008.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs.

Le présent rapport a pour objet de vous proposer le budget primitif 2008 de la régie pour sa première année de fonctionnement qui prévoit deux commandes publiques d'œuvre d'art sur l'exercice.

Ce budget traduit les orientations qui vous ont été présentées, le 17 décembre dernier, à savoir :

En section de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 112.140 € et se répartissent comme suit :

- Le fonctionnement du comité artistique composé d'experts internationaux qui accompagne le projet, pour un montant de 72.700 € (recherche d'artistes, rédaction du cahier des charges de la commande publique, défraiements..).
- Les frais de gardiennage liés à la commande publique évalués à 1.200 €.
- Les dépenses de fonctionnement de la régie qui feront l'objet d'une refacturation par la Ville (mise à disposition de personnel, fournitures administratives, coût des fluides, frais d'affranchissement et de télécommunications, frais d'assurances et de réception), estimées à 38.240 €.

Les recettes de fonctionnement, d'un montant de 112.140 € sont constituées d'une subvention versée par la Ville de Lille.

Section d'investissement :

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 180.000 €. Elles correspondent à la commande publique auprès des artistes qui sera engagée conformément au code des marchés publics, à hauteur de 150.000 €, coût estimé d'une commande et à une opération d'ordre budgétaire à hauteur de 30.000 €.

Les recettes d'investissement, d'un montant de 180.000 €, sont constituées d'un cofinancement public et privé de 150.000 €, soit 75.000 € par une subvention de la Ville de Lille et 75 000 € de financement privé, et à une opération d'ordre budgétaire de 30.000 €.

Par ailleurs, une Autorisation de Programme – AP – à hauteur de 300.000 € en dépenses et en recettes d'investissement sera inscrite

.../...

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Opérations réelles équilibrées	112.140	112.140
Opérations d'ordre	0	0
Totaux	**112.140**	**112.140**

Investissement	Dépenses	Recettes
Opérations réelles équilibrées	150.000	150.000
Opérations d'ordre	30.000	30.000
Totaux	**180.000**	**180.000**

Le budget est voté par nature et au niveau du chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

En accord avec la Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 16 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **ADOPTER** le budget primitif 2008 de la régie pour la commande et la réalisation d'œuvres d'art dans les espaces publics lillois.

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en Préfecture le - 4 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
le Premier Adjoint délégué
aux Finances,

Pierre de SAINTIGNON

ADOPTÉE à l'unanimité

Par délégation du Maire,
le Premier Adjoint délégué
aux Finances,

Pierre de SAINTIGNON

MAIRIE DE LILLE

PRÉFECTURE DU NORD
02 - 4 FEV. 2008 02
ARRIVÉE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/7**

OBJET

Régie pour la commande et la réalisation d'oeuvres d'art dans les espaces publics lillois -Autorisations de programme et crédits de paiement

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames. Messieurs.

Le présent rapport a pour objet de vous proposer l'autorisation de programme et l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement correspondants. en dépenses et en recettes d'investissement au budget primitif 2008 de la régie pour la commande et la réalisation d'œuvres d'art dans les espaces publics lillois.

En accord avec la Commission des Finances. du Personnel et des Affaires Générales. réunie le 16 janvier 2008. il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **ADOPTER** ces dispositions.

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en Préfecture le - 4 FEV. 2008

Par délégation du Maire.
le Premier Adjoint délégué
aux Finances.

Pierre de SAINTIGNON

Par délégation du Maire.
le Premier Adjoint délégué
aux Finances.

Pierre de SAINTIGNON

PRÉFECTURE DU NORD
02 - 4 FEV. 2008 02
ARRIVÉE

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

No ou intitulé de l'A.P. OPERATIONS	Montant des AP			Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2008) (1)	crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2008	restes à financer de l'exercice 2009	restes à financer (exercices au-delà de 2009)
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Montant des AP Révision de l'exercice 2008	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2008)				
Dépenses		300 000,00			150 000,00	150 000,00	
1CPOEUVART		300 000,00			150 000,00	150 000,00	
Recettes		300 000,00			150 000,00	150 000,00	
1CPOEUVART		300 000,00			150 000,00	150 000,00	

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° 08/8

OBJET

Pouponnière Lino Ventura, 86 rue des Meuniers – Dissolution du budget.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 04/948 du 13 décembre 2004, le Conseil Municipal a décidé le transfert à compter du 1er janvier 2005 de la gestion de la Pouponnière Lino Ventura, dont l'objet est l'accueil exclusif de très jeunes enfants déficients, à l'association la Sauvegarde du Nord, seule compétente en ce domaine.

Par délibération n° 05/1032 du 12 décembre 2005, le Conseil Municipal a décidé de mettre à disposition de la Sauvegarde du Nord les locaux sis 86-88 rue des Meuniers pour une durée de deux ans et le transfert gracieux à l'association des biens de la Ville mis à sa disposition (mobiliers et matériels repris à l'actif à la section d'investissement de la Pouponnière au 31/12/2004), par conventions, à compter du 1er janvier 2005.

Par délibération n° 06/1033 du 18 décembre 2006, le Conseil Municipal a décidé de renouveler pour une durée de trois ans la convention de mise à disposition gracieuse des locaux.

Ces conventions étant signées, il convient aujourd'hui de se prononcer sur la dissolution du budget de la Pouponnière afin de procéder à la reprise des résultats de ce dernier qui seront intégrés au budget de la Ville lors d'une prochaine Décision Modificative.

Les opérations de liquidation sont des opérations d'ordre non budgétaire effectuées par le comptable.

PRÉFECTURE DU NORD
4 FEV. 2008
ARRIVÉE

En accord avec la Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 16 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **DECIDER** la dissolution du budget de la Pouponnière Lino Ventura.
- **DECIDER** l'intégration des résultats du budget de la Pouponnière Lino Ventura au budget de la Ville lors d'une prochaine Décision Modificative.

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en Préfecture le 4 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
le Premier Adjoint délégué
aux Finances,

Pierre de SAINTIGNON

Par délégation du Maire,
le Premier Adjoint délégué
aux Finances,

MAIRIE DE LILLE

Pierre de SAINTIGNON

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/9**

OBJET

Actualisation de la tarification des services en 2008

Rapport de Madame Maire

Mesdames, Messieurs,

En raison de l'évolution du coût de la vie, il convient d'actualiser les tarifs appliqués par les services municipaux en tenant compte des spécificités de chaque secteur et des éventuelles contraintes réglementaires.

En sa séance du 17 décembre 2007, le Conseil Municipal a validé l'actualisation de certaines grilles tarifaires au 1er janvier 2008 par délibération n° 07/1069 sur la base du niveau maximum d'inflation soit **1,6 %**.

Dans la continuité de cette démarche, les tarifs d'autres services municipaux doivent être actualisés.

Toutefois, certains services communaux soumis à des contraintes spécifiques, pourront déroger à cette limite fixée par le Conseil municipal, mais devront pour cela présenter une délibération spécifique qui sera soumise pour approbation au Conseil Municipal.

En accord avec la commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 16 janvier 2008il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **VALIDER** le montant de l'évolution annoncé qui constitue la limite d'actualisation des tarifs municipaux à partir de 2008. Ceux-ci seront repris par arrêté municipal en vertu de la délégation de compétence.

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en Préfecture, le 4 FEV. 2008

ADOPTÉE à l'unanimité

Par délégation du Maire
l'Adjoint délégué aux Finances

Pierre de SAINTIGNON

MAIRIE DE LILLE

PRÉFECTURE DU NORD
02 - 4 FEV. 2008 02
ARRIVÉE

Par délégation du Maire
l'Adjoint délégué aux Finances

Pierre de SAINTIGNON

ACTUALISATION DE LA TARIFICATION AU 1ER JANVIER 2008

✓ Service des Sports – Coût de fonctionnement des équipements sportifs municipaux

TYPE D'EQUIPEMENT	Coût Moyen Horaire de Fonctionnement	
	2007	2008
SALLES DE SPORTS		
Salle de type A	12.48 €	12.68 €
Salle de type B	31.18 €	31.68 €
Salle de type C	40.96 €	41.62 €
STADES ET TERRAINS		
Terrain de football-rugby	33.84 €	34.38 €
Terrain de foot à 7	16.90 €	17.17 €
Terrain de handball	4.44 €	4.51 €
Terrain de basket	3.55 €	3.61 €
Terrain de volley	1.78 €	1.81 €
PISTES D'ATHLETISME		
Piste 200 m	7.11 €	7.22 €
Piste 400 m	14.25 €	14.48 €
AIRE DE TIR A L'ARC	24.94 €	25.34 €
EQUIPEMENTS PARTICULIERS		
Palais des Sports Saint Sauveur		
- Salle Doyennette (salle de type C)	40.96 €	41.62 €
- Gymnases A et B (salles de type A)	17.81 €	18.09 €
- Location en sa totalité lors de manifestations sportives		
- à la journée	712.67 €	724.09 €
- à l'heure	97.98 €	99.55 €
- Location en sa totalité lors de manifestations lucratives		
- à la journée	2 316.18 €	2 353.24 €
- à l'heure	356.33 €	362.03 €
Courts de tennis	13.34 €	13.55 €
Crypte St-Pierre St-Paul	12.48 €	12.68 €
Centre Nautique	30.28	30.76 €

Les tarifs présentés dans chaque catégorie inclus les frais de T.V.A.

✓ Relèvement des droits de voirie – commerces – terrasses et travaux

TARIF DE VOIRIE – COMMERCE

INTITULE		Période	Unité	Zone A	Zone B
KAKEMONO – TOTEM ENSEIGNE LETTRE DETACHEE TEXTE INTERCHANGEABLE	2 faces coefficient 2	AN	M²	15.45 €	9.75 €
KAKEMONO – TOTEM ENSEIGNE Pour les saillies > 1m75 LETTRE DETACHEE TEXTE INTERCHANGEABLE	2 faces coefficient 2	AN	M²	21.10 €	13.40 €
MESSAGE ÉLECTRONIQUE	2 faces coefficient 2	AN	M²	28.85 €	
CALICOT PANNEAU SUR FAÇADE		JR	M²	2.65 €	1.50 €
PANNEAU SURPIED	dimensions maximum Hauteur 1.20 m Largeur 0.80 m	AN	UN	96.00 €	57.70 €
ECRAN PARE-VENT			ML	15.45 €	9.75 €
VITRINE SUSPENDUE	façade en saillie supérieure à 0.16 m	AN	M²	13.40 €	8.70 €
GARDE SOLEIL – BANNE FIXE LAMBREQUIN - AUVENT STORE VERTICAL - MARQUISE		AN	M²	5.70 €	3.75 €
MARCHAND PERMANENT DE RUES (friterie....)		MS	M²	13.40 €	9.55 €
SAISONNIERS à l'occasion des fêtes (arrêté 30410 du 11/05/88)	Chrysanthèmes	JR	M²	1.10 €	
ETALAGE (DIVERS) :	inférieur (e) à 0.60 m	AN	M²	13.90 €	9.55 €
DEPOT D'OBJETS DECORATIFS	supérieur (e) à 0.60 m	AN	M²	86.55 €	56.70 €
ZONE MOTOS, VEHICULES SANS PERMIS ENGIN DE LIVRAISON DE PLATS PREPARES...					
DOSSIER DE REGULARISATION POUR ABSENCE D'AUTORISATION PREALABLE			UN	67.00 €	
MINIMUM DE FACTURATION				10.75 €	

TARIF DE VOIRIE – TRAVAUX

INTITULE		Période de taxation	Unité de taxation	ZONE A	ZONE B
BARAQUE DE CHANTIER BENNE AMOVIBLE CAMION-ATELIER CAMION REMORQUE CAMION-NACELLE NACELLE CISEAUX NACELLE ELEVATRICE CAMIONETTE DE DEMENAGEMENT COMPRESSEUR MONTE-MEUBLES OU MATERIAUX GROUPE ELECTROGENE	Longueur inférieure à 4 m Capacité inférieure à 6 m³ Tonnage inférieur à 5 tonnes	A la journée	A l'unité	10.75 €	6.10 €
BARAQUE DE CHANTIER BENNE AMOVIBLE CAMION-ATELIER CAMION REMORQUE CAMION-NACELLE CAMION ASPIRATEUR VIDANGEUR CONTAINER DE DEMENAGEMENT CONTAINER TRAVAUX CAMION DE DEMENAGEMENTS AVEC MONTE-MEUBLE CAMION DE LIVRAISON TOUPIE A BETON – GRUE MOBILE CAMION BENNE BASE VIE DE CHANTIER	Longueur supérieure à 4 m Capacité supérieure à 6m³ Tonnage supérieur à 5 tonnes	A la journée	A l'unité	19.00€	11.75 €
DÉPÔT SUR LA VOIE PUBLIQUE		A la journée	M²	0.75 €	0.40 €
ÉCHAFAUDAGE FIXE ECHAFAUDAGE ROULANT ECHAFAUDAGE VOLANT PLATE FORME ELEVATRICE SAPINE TOUR TRAVAUX SUR CORDES		A la journée	M²	0.30 €	0.20 €
DIVERSES EMPRISES AU SOL		A la journée	M²	0.30 €	0.20 €
CLÔTURE SURFACE DEVELOPPEE = EMPRISE AU SOL		A la journée	M²	0.30 €	0.20 €
CLOTURE DE CHANTIER AVEC MOTIF EN TROMPE L'OEIL ET INSTALLATION DE PANNEAUX PUBLICITAIRES UNIQUEMENT PROJET AUTORISE ET VALIDE PAR LE MAIRE DE LILLE		A la journée	M²	1.00 €	
DOSSIER DE REGULARISATION POUR ABSENCE D'AUTORISATION PREALABLE		UN		67.00 €	
MINIMUM DE FACTURATION		10.75 €			

TARIF DE VOIRIE – TERRASSES

Les tarifs sont arrondis à l'euro près/mètre carré sur l'année

	Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 4
Terrasse couverte	142.00			
Terrasse – 6m²	38.10	28.35	18.50	8.75
Terrasse + 6m²	80.90	66.45	52.50	38.10

EXTENSION DE TERRASSE ET D'ETALAGE	Tarif à la journée : jours de marché, manifestation ponctuelle	JR	M²	0.35 €

DOSSIER DE REGULARISATION POUR ABSENCE D'AUTORISATION PREALABLE	UN	67.00 €
MINIMUM DE FACTURATION		10.75 €

VILLE DE LILLE

131

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/10**

OBJET

Crédits décentralisés – Fonds d'Initiatives Habitants en faveur d'actions dans les quartiers.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Les Conseils de quartier disposent de crédits leur permettant de favoriser la mise en œuvre rapide d'initiatives en provenance d'habitants ou d'associations des quartiers, au titre du Fonds Initiatives Habitants.

Les objectifs de ce fonds sont de :

- Favoriser la prise d'initiatives de groupes d'habitants pour une aide financière simple et rapide
- Promouvoir les capacités individuelles et collectives à s'organiser et à monter des projets
- Renforcer les échanges entre les associations et les habitants.

Après avis des commissions compétentes, les actions proposées dans le récapitulatif ci-joint ont fait l'objet d'une présentation aux Conseils de quartier de Saint-Maurice-Pellevoisin, de Lille Centre et de Vauban Esquermes qui se sont réunis récemment et ont émis des avis favorables.

En application de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, des conventions ont été conclues entre la Ville de Lille et les associations subventionnées à plus de 23.000 €.

Les subventions sollicitées par l'Association des Commerçants du Quartier de Lille Flandres, le Centre Social « La Busette » feront l'objet d'un avenant pris par le service pilote.

Chaque projet de subvention fait l'objet d'une fiche technique de renseignements.

En accord avec la Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 16 janvier 2007, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement des subventions aux associations reprises dans le tableau joint à la délibération
- **IMPUTER** les dépenses correspondantes au chapitre 67, article 6748, fonction 422 de nos documents budgétaires

PRÉFECTURE DU NORD
02 - 4 FEV. 2008 02
ARRIVÉE

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008
Réception en Préfecture le - 4 FEV. 2008

Par délégation du Maire
l'Adjoint délégué à la Décentralisation.

Pierre DE SAINTIGNON

MAIRIE DE LILLE

Par délégation du Maire
l'Adjoint délégué à la Décentralisation.

Pierre DE SAINTIGNON

FONDS D'INITIATIVES HABITANTS

QUARTIER	PROJET	COÛT TOTAL DU PROJET	BENEFICIAIRE	MONTANT	IMPUTATION
ST MAURICE PELLEVOISIN	**Fête de la St Nicolas des jeunes sportifs** Fête traditionnelle entre les jeunes licenciés, spectacle, goûter, remise de ballons. Animation du quartier.	2 600 €	ES LILLE LOUVIERE PELLEVOISIN 10 SQUARE DE PICARDIE RUE JULES VALLES 59000 LILLE	750 €	Chap 67 article 6748 fonction 422 enveloppe 18229
	Animations, décorations de fin d'année Décoration de la rue M. Sembat : sapins, façades, vitrines avec les habitants, création d'un moment de convivialité autour de l'Assemblée générale annuelle	250 €	LES AMIS DE MARCEL 22, RUE MARCEL SEMBAT 59000 LILLE	150 €	Chap 67 article 6748 fonction 422 enveloppe 18229
CENTRE	**6ème édition du Festival Mod'Zart** Spectacle de danse et de mode avec pour trame de fond l'élection de Miss Lille Flandre et clôture par un cocktail de remerciements. Développer la notoriété des commerces et valoriser l'image du quartier. Créer des liens entre riverains, commerçants, élus, artistes et candidates à l'élection des Miss.	12 715 €	ASSOCIATION DES COMMERCANTS QUARTIER DE LILLE FLANDRES 34 RUE DE TOURNAI 59 000 LILLE	750 €	Chap 67 article 6748 fonction 422 enveloppe 18226

FONDS D'INITIATIVES HABITANTS (I)

QUARTIER	PROJET	COÛT TOTAL DU PROJET	BENEFICIAIRE	MONTANT	IMPUTATION
CENTRE	**A la découverte du Quartier Saint-Sauveur** Faire des recherches historiques sur le quartier où les enfants sont scolarisés « connaître son passé pour mieux appréhender le présent et anticiper l'avenir… » Se faire rencontrer les habitants du quartier (ceux qui y habitent, ceux qui y travaillent et éventuellement ceux qui y ont habité !)	1 200 €	COMITE DES FETES DE L'ECOLE SAINT SAUVEUR 1 RUE CHARLES DEBIERRE 59000 LILLE	750 €	Chap 67 article 6748 fonction 422 enveloppe 18226
	Voyage familial à la mer – Boulogne sur Mer Permettre aux familles qui ne partent pas en vacances ou n'ayant pas de moyen de transport, d'aller se détendre une journée. La mer est la destination la plus demandée pour partager un temps de détente et de plaisir	1 170 €	CENTRE SOCIAL LA BUSETTE 1 RUE GEORGES LEFEVRE 59000 LILLE	760 €	Chap 67 article 6748 fonction 422 enveloppe 18226
	Voyage familial à la mer – Le Touquet Paris-Plage Permettre aux familles qui ne partent pas en vacances ou n'ayant pas de moyen de transport, d'aller se détendre une journée. La mer est la destination la plus demandée pour partager un temps de détente et de plaisir	780 €	CENTRE SOCIAL LA BUSETTE 1 RUE GEORGES LEFEVRE 59000 LILLE	510 €	Chap 67 article 6748 fonction 422 enveloppe 18226
	Fête du Quartier Permettre à toutes les générations de se retrouver une soirée pour partager UN temps de plaisirs, d'échanges et un repas entre amis	1 020 €	CENTRE SOCIAL LA BUSETTE 1 RUE GEORGES LEFEVRE 59000 LILLE	760 €	Chap 67 article 6748 fonction 422 enveloppe 18226

FONDS D'INITIATIVES HABITANTS (2)

QUARTIER	PROJET	COÛT TOTAL DU PROJET	BENEFICIAIRE	MONTANT	IMPUTATION
CENTRE	**Organisation du Carnaval** Permettre à chacun, toutes générations confondues, de se distraire et de partager un moment de plaisir et d'échanges	1 330 €	CENTRE SOCIAL LA BUSETTE 1 RUE GEORGES LEFEVRE 59000 LILLE	760 €	Chap 67 article 6748 fonction 422 enveloppe 18226
	Journal Fabulettre Reconduction du journal Fabulettre en tirage trimestriel. Journal conçu, écrit et mis en page par 15 habitants du quartier qui illustrent les activités, saisons ou manifestations de La Busette. Outil de communication entre les adhérents voulant faire passer un message, un renseignement utile aux autres mamans.	1 200 €	CENTRE SOCIAL LA BUSETTE 1 RUE GEORGES LEFEVRE 59000 LILLE	760 €	Chap 67 article 6748 fonction 422 enveloppe 18226
	Fête du Sport Animations sportives dans les terrains de proximité pour les enfants et jeunes de l'accueil loisirs ; concerne 45 familles du quartier	940 €	CENTRE SOCIAL LA BUSETTE 1 RUE GEORGES LEFEVRE 59000 LILLE	750 €	Chap 67 article 6748 fonction 422 enveloppe 18226
	Festival des langues - 4ème Edition Ateliers d'initiation à l'adresse de 964 élèves des écoles primaires et collèges de Lille Centre ; les sensibiliser à la découverte, l'apprentissage et la pratique des langues dès le plus jeune âge, en conjuguant les aspects didactique, culturel et ludique.	1 724 €	NO MAN'S LANGUE 20 RUE FAIDHERBE 59000 LILLE	650 €	Chap 67 article 6748 fonction 422 enveloppe 18226

VAUBAN ESQUERMES	Carnaval 2008 Les élèves des écoles participent à un défilé carnavalesque dans les rues du quartier. Aide à réalisation de déguisements et de maquillages	723 €	ASSOCIATION ŒUVRES SCOLAIRES ST PIERRE (PRIMAIRE ST PIERRE) 195 RUE DES STATIONS 59000 LILLE	602,50 €	Chap. 67 Art. 6748 Fonct. 422 Envel. 18227
	Carnaval 2008 Les élèves des écoles participent à un défilé carnavalesque dans les rues du quartier. Aide à réalisation de déguisements et de maquillages	240 €	APEL STE PHILOMENE (ECOLE MATERNELLE STE PHILOMENE) RUE COLBERT IMPASSE PANCKOUCKE 59000 LILLE	200 €	Chap. 67 Art. 6748 Fonct. 422 Envel. 18227
	Carnaval 2008 Les élèves des écoles participent à un défilé carnavalesque dans les rues du quartier. Aide à réalisation de déguisements et de maquillages	456 €	ASSOCIATION ŒUVRES SCOLAIRES ST PIERRE (MATERNELLE ST PIERRE) 195 RUE DES STATIONS 59000 LILLE	380 €	Chap. 67 Art. 6748 Fonct. 422 Envel. 18227

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 janvier 2008
N° 08/11

OBJET

Crédits décentralisés - Aides financières en faveur d'actions dans les quartiers.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

Les Conseils de quartier disposent de crédits leur permettant de favoriser la vie associative de leur quartier.

Les Conseils de quartier de Moulins, Saint-Maurice Pellevoisin, Fives, Lille Centre, Lille-Sud, Wazemmes, Vieux-Lille, Vauban Esquermes et Bois-Blancs se sont réunis récemment aux fins d'attribuer des subventions aux associations. L'ensemble des actions présentées, dans le récapitulatif ci-joint, a fait l'objet de débats en Conseil de quartier qui a donné un avis favorable au versement de ces subventions.

En application de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, des conventions ont été conclues entre la Ville et les associations subventionnées à plus de 23.000 €.

Les subventions sollicitées par l'Association d'Animation du Petit Maroc, Caulier Fives Animation, l'Association des Commerçants de Quartier Lille Flandres, le Centre Social « La Busette », l'Association pour la Gestion du Centre Social et le Développement du Secteur Croisette Arbrisseau, l'Association Culture et Flonflons Flandres, l'Association Maison de Quartier du Vieux Lille et le Centre Social Marcel Bertrand feront l'objet d'avenants pris par les services pilotes.

En accord avec la Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 16 janvier 2007, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement des subventions aux associations reprises dans le tableau joint à la délibération
- **IMPUTER** les dépenses correspondantes au chapitre 65, article 6574 et au chapitre 67, article 6745 de nos documents budgétaires.

PREFECTURE DU NORD
02 - 4 FEV. 2008 02
ARRIVÉE

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en Préfecture le - 4 FEV. 2008

Par délégation du Maire
l'Adjoint délégué à la Décentralisation.

Pierre DE SAINTIGNON

Par délégation du Maire
l'Adjoint délégué à la Décentralisation.

Pierre DE SAINTIGNON

AIDES FINANCIERES

QUARTIER	PROJET	COÛT TOTAL DU PROJET	BÉNÉFICIAIRE	MONTANT	IMPUTATION
ST MAURICE PELLEVOISIN	**Animations de l'année 2008** Contribuer à l'animation du quartier par l'organisation d'événements festifs et de convivialité : carnaval, œufs de Pâques, maximômes, Fête des associations, Lire en Fête, Journée des Peintres, repas familial, fêtes de Noël…	17 060 €	COMITE D'ANIMATION DE SAINT-MAURICE PELLEVOISIN 2 BIS RUE VANTROYEN 59000 LILLE	6 500 €	Chap 65 article 6574 fonction 025 enveloppe 4508
MOULINS	**Carnaval** Défilé carnavalesque 2008 organisé par l'association réunissant les écoles du quartier soit 1300 enfants, parents, enseignants et habitants. Des ateliers de chapeaux et de costumes La participation de parents, de bénévoles et d'enfants renforceront les liens en rompant l'isolement.	5 565€	CARNAVAL DE MOULINS 39 RUE DE LA PLAINE 59 000 LILLE	1 200€	Chap 65 article 6574 fonction 422 enveloppe 4357
FIVES	**Projet création d'une fresque dans le cadre d'un atelier graff :** permettre à des jeunes de s'approprier l'espace jeune créé dans la salle Mariotte tout en apprenant les techniques du graff avec un intervenant (projet émergé des premières réunions du conseil des jeunes)	3 510,00 €	ASSOCIATION D'ANIMATION DU PETIT MAROC 11 RUE GAY LUSSAC 59000 LILLE	1 000,00 €	Chap. 65 Art. 6574 Fonct. 025 Envel. 4381

AIDES FINANCIERES (suite 1)

QUARTIER	PROJET	COÛT TOTAL DU PROJET	BÉNÉFICIAIRE	MONTANT	IMPUTATION
FIVES	**Réalisation d'un buffet et d'une prestation artistique pour la préparation des Fêtes de Fives :** répétitions pendant 4 mois de la prestation artistique qui sera donnée lors des Fêtes de Fives et permettre aux habitants de s'associer au projet du quartier de Fives dans son ensemble	2 800,00 €	ASSOCIATION D'ANIMATION DU PETIT MAROC 11 RUE GAY LUSSAC 59000 LILLE	1 000,00€	Chap. 65 Art. 6574 Fonct. 025 Envel. 4381
	Bal populaire à l'occasion du 14 juillet : bal organisé par les habitants avec animation musicale (orchestre), buvette et buffet, animation intergénérationnelle	2 500,00 €	ASSOCIATION D'ANIMATION DU PETIT MAROC 11 RUE GAY LUSSAC 59000 LILLE	1000,00 €	Chap. 65 Art. 6574 Fonct. 025 Envel. 4381
	Création d'un atelier de confection de bannières dans le cadre des Fêtes de Fives : préparer les Fêtes de Fives avec les habitants en proposant un atelier dessin sur le thème du rassemblement et de la fête	790,00 €	ASSOCIATION COULEURS D'EMPREINTES 68 RUE PIERRE LEGRAND 59000 LILLE	550,00 €	Chap. 65 Art. 6574 Fonct. 025 Envel. 4381

AIDES FINANCIERES (suite 2)

QUARTIER	PROJET	COÛT TOTAL DU PROJET	BÉNÉFICIAIRE	MONTANT	IMPUTATION
FIVES	**Exposition photos sur l'ex usine Peugeot dans le cadre des Fêtes du Patrimoine :** dans le même esprit que l'exposition faite sur l'ICB en 2007 et pour répondre à une très forte demande des Fivois Photos et témoignages d'anciens salariés de l'usine	1 000,00 €	ASSOCIATION MEMOIRE ET PATRIMOINE FIVES 127TER RUE PIERRE LEGRAND 59000 LILLE	750,00 €	Chap. 65 Art. 6574 Fonct. 025 Envel. 4381
	Distribution d'une aide alimentaire aux plus démunis en partenariat avec la Banque Alimentaire du Nord en 2007 : 169 familles aidées représentant 520 personnes : aide réalisée toute l'année (sauf juillet et août)	6 600,00 €	LA SOLIDARITE DE FIVES LILLE 331 RUE PIERRE LEGRAND 59000 LILLE	1 000,00 €	Chap. 65 Art. 6574 Fonct. 025 Envel. 4381
	Organisation d'une animation à base de musique sur la place du Mont de Terre : permettre à ce secteur du quartier un peu isolé de connaître un moment de convivialité	2 250,00	ASSOCIATION DES VOISINS EN FETE DU MONT DE TERRE 35 RUE MATTEOTI 59000 LILLE	1 000,00 €	Chap. 65 Art. 6574 Fonct. 025 Envel. 4381
	Grand loto et après midi festif après l'assemblée générale de l'association : loto et petite restauration	3 000,00 €	CAULIER FIVES ANIMATION 91/21 RUE EUGENE JACQUET 59000 LILLE	1 000, 00 €	Chap. 65 Art. 6574 Fonct. 025 Envel. 4381

AIDES FINANCIERES (suite 3)

QUARTIER	PROJET	COÛT TOTAL DU PROJET	BÉNÉFICIAIRE	MONTANT	IMPUTATION
CENTRE	**6ème édition Festival MO'ZART** développer la notoriété des commerces et valoriser l'image du quartier. Créer des liens entre riverains, commerçants, élus, artistes et candidates à l'élection de Miss.	12 715 €	ASSOCIATION DES COMMERCANTS QUARTIER LILLE FLANDRES 34 RUE DE TOURNAI 59000 LILLE	250 €	Chap 65 article 6574 fonction 422 enveloppe 6798
	Cours d'alphabétisation Permettre aux mamans du quartier d'apprendre l'écrit de la langue française pour leurs démarches administratives et le suivi de la scolarité de leurs enfants.	6 180 €	CENTRE SOCIAL « LA BUSETTE » 1 RUE GEORGES LEFEVRE 59000 LILLE	1 000 €	Chap 65 article 6574 fonction 422 enveloppe 15383
	Action intergénérationnelle Créer du lien social et intergénérationnel dans le secteur géographique de Fontaine Del Saulx en organisant régulièrement des temps festifs rassemblant enfants, parents et personnes âgées	2 170 €	CENTRE SOCIAL « LA BUSETTE » 1 RUE GEORGES LEFEVRE 59000 LILLE	1 400 €	Chap 65 article 6574 fonction 422 enveloppe 15383
	Lire en Fête Permettre aux familles de partager des temps de loisirs d'échanges et d'émotions avec leurs enfants et d'autres parents en menant des actions autour du conte et de la lecture.	3 250€	CENTRE SOCIAL « LA BUSETTE » 1 RUE GEORGES LEFEVRE 59000 LILLE	1 450 €	Chap 65 article 6574 fonction 422 enveloppe 15383

AIDES FINANCIERES (suite 4)

QUARTIER	PROJET	COÛT TOTAL DU PROJET	BÉNÉFICIAIRE	MONTANT	IMPUTATION
CENTRE	**Stages artistiques et culturels** Préparation au carnaval par la mise en place d'un atelier marionnettes géantes pour le défilé.	1 900 €	CENTRE SOCIAL « LA BUSETTE » 1 RUE GEORGES LEFEVRE 59000 LILLE	1 300 €	Chap 65 article 6574 fonction 422 enveloppe 15383
LILLE SUD	**Tournoi de Futsal de la solidarité** Organisation d'un tournoi de futsal jusqu'à la finale avec les jeunes et leurs familles puis remise des coupes en soirée pour une centaine d'habitants du quartier.	2 400 €	ASSOCIATION INTERCULTURELLE ET D'ENTRAIDE (AIE) 104/321 RUE DE L'ARBRISSEAU 59000 LILLE	500 €	Chap. 67 Art. 6745 Fonct. 414 Envel. 16887
	Séjour à Londres Dans le cadre du projet mathématiques/anglais. Visite du musée de la marine et lien avec le méridien de Greenwich. Pratique de la langue anglaise avec les familles d'accueil. Visite de la capitale.	5 750 €	COLLEGE LOUISE MICHEL 14 RUE DE CANNES 59 000 LILLE	500 €	Chap. 67 Art. 6745 Fonct. 22 Envel. 29936

AIDES FINANCIERES (suite 5)

QUARTIER	PROJET	COÛT TOTAL DU PROJET	BÉNÉFICIAIRE	MONTANT	IMPUTATION
LILLE SUD	**Visite du palais de la découverte** Sortie pédagogique visant en particulier les mathématiques, les sciences physiques, les sciences et vie de la terre pour 50 adolescents.	975 €	COLLEGE LOUISE MICHEL 14 RUE DE CANNES 59 000 LILLE	400 €	Chap. 67 Art. 6745 Fonct. 22 Envel. 29936
	Séjour à Houtland Découvrir la nature, la protection de la nature, la campagne flamande, les milieux naturels (la mare, la rivière, la faune et la flore) et susciter des comportements éco-citoyens.	5 817.20 €	ECOLE DON BOSCO 18-20 RUE DES PENSEES 59000 LILLE	625 €	Chap. 67 Art. 6745 Fonct. 255 Envel. 26935
	Visite d'une chocolaterie et repas spectacle Permettre à 50 personnes âgées du quartier de faire du tourisme industriel et de se divertir.	2 332 €	LES RETROUVAILLES 8 RUE DES IRIS 59 000 LILLE	500 €	Chap. 67 Art. 6745 Fonct. 61 Envel. 27755
	Colis de Noël Offrir un colis de Noël aux 65 anciens combattants du quartier à l'occasion des fêtes de fin d'année.	1 700 €	ASSOCIATION CATM LILLE SUD 47 RUE DRUELLE 59000 LILLE	200 €	Chap. 67 Art. 6745 Fonct. 61 Envel. 27755

AIDES FINANCIERES (suite 6)

QUARTIER	PROJET	COÛT TOTAL DU PROJET	BÉNÉFICIAIRE	MONTANT	IMPUTATION
LILLE SUD	**Poursuite de l'action avec les jeunes du centre social de l'Arbrisseau** Achat de matériel ,sortie et permis de pêche au cours du 1er semestre 2008	2 030€	LES RAVAGEURS DU SUD 189 RUE DU FBG DES POSTES 59000 LILLE	400 €	Chap. 67 Art. 6745 Fonct. 422 Envel. 16886
	Equipement des majorettes Achat de bâtons lumineux, de pompons et autres accessoires	1 370 €	CLUB DES GRACIEUSES DU SUD 189 RUE DU FBG DES POSTES 59000 LILLE	350 €	Chap. 67 Art. 6745 Fonct. 422 Envel. 16886
	Une journée de vacance et de loisir Permettre à des habitants du quartier qui ne partent pas en vacance de sortir en se rendant au parc de loisirs Eurodisney	1 958 €	ASSOCIATION INTERCULTURELLE ET D'ENTRAIDE 104/321 RUE DE L'ARBRISSEAU 59000 LILLE	500 €	Chap. 67 Art. 6745 Fonct. 422 Envel. 16886
	Fête des Pères Soirée culturelle avec repas, groupe d'artistes gospel, élection de la meilleure coiffure africaine, mise à l'honneur de pères méritants pour une centaine d'habitants.	1 650 €	ASSOCIATION ESPACE DE RENCONTRE ET D'ECHANGES CULTURELS (E.R.E.C.) 137/101 RUE DE L'ARBRISSEAU 59000 LILLE	500 €	Chap. 67 Art. 6745 Fonct. 422 Envel. 16886

AIDES FINANCIERES (suite 7)

QUARTIER	PROJET	COÛT TOTAL DU PROJET	BÉNÉFICIAIRE	MONTANT	IMPUTATION
LILLE SUD	**Semaine cinématographique** Organisation de projections de films de culture d'Afrique du Nord et d'Afrique Sud Saharienne pour faire connaître la culture de ces pays. Débat avec les réalisateurs, les acteurs et l'ancien directeur du centre cinématographique algérien.	12 000 €	SUD NORD EVOLUTION 2/2 RUE DE CANNES 59000 LILLE	1 000 €	Chap. 67 Art. 6745 Fonct. 422 Envel. 16886
	Festi' fame 2008 Organisation de diverses animations (concert, salon de thé, exposition, coin lecture, films, atelier musique, ...) sur la place Martin Luther King et au jardin de mode afin de créer une réelle atmosphère de festival entre les différentes générations de la population.	7 500 €	FEMMES AGISSANT POUR UN MIEUX ETRE (F.A.M.E.) 2/2 RUE COLETTE 59000 LILLE	1 000 €	Chap. 67 Art. 6745 Fonct. 422 Envel. 16886
	Fête des mères Goûter festif (orchestre, animations, ...) avec remise de cadeaux aux mamans mais aussi aux enfants des écoles et collèges ayant composé les meilleurs poèmes.	2 100 €	FEMMES AGISSANT POUR UN MIEUX ETRE (F.A.M.E.) 2/2 RUE COLETTE 59000 LILLE	500 €	Chap. 67 Art. 6745 Fonct. 422 Envel. 16886

AIDES FINANCIERES (suite 8)

QUARTIER	PROJET	COÛT TOTAL DU PROJET	BÉNÉFICIAIRE	MONTANT	IMPUTATION
LILLE SUD	**Spectacle de fin d'année** Un spectacle se déroulera à destination des enfants et des parents des 7 structures du quartier développant une activité petite enfance, soit 150 jeunes enfants du quartier et leurs parents le 5 décembre 2007.	800€	ASSOCIATION POUR LA GESTION DU CENTRE SOCIAL ET LE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR CROISETTE ARBRISSEAU 13 RUE JEAN BAPTISTE CLEMENT 59 000 LILLE	500€	Chap. 67 Art. 6745 Fonct. 422 Envel. 16 886
WAZEMMES	**Carnaval de Wazemmes** Quatrième édition du Carnaval de Wazemmes. Au programme : parades dans les rues du quartier, parades scolaires avec les écoles primaires, embrasement des effigies, exposition à la maison folie de Wazemmes.	59 852,80 €	ASSOCIATION CULTURE ET FLONFLONS FLANDRES 32/2 RUE DE L'HOPITAL ST ROCH 59 000 LILLE	1 000 €	Chap. 65 Art. 6574 Fonct. 33 Envel. 1411

AIDES FINANCIERES (suite 9)

QUARTIER	PROJET	COÛT TOTAL DU PROJET	BÉNÉFICIAIRE	MONTANT	IMPUTATION
VIEUX LILLE	**Diverses manifestations festives : animations intergénérationnelles 2008** Il s'agit d'actions tout public à destination de la population du quartier Le Monde de la Magie : 1500 € Spectacle de magie pour enfants et adultes Sortie culturelle théâtrale parents/enfants : 850 €, représentation théâtrale au Grand Bleu La Balade des Lectures : 800 € Animations autour du livre, contes et médiathèque du Vieux-Lille La Journée du Sport : 1250 € Divers ateliers sportifs pour enfants et adultes Accueil Nouveaux Habitants et Voeux : 800 euros Temps d'animation par des artistes lors des cérémonies d'accueil des nouveaux habitants Le Vieux-Lille en Scène : 3500 € Mise en valeur des différents ateliers culturels de la structure autour de différents spectacles	25 825 €	ASS MAISON DE QUARTIER DU VIEUX-LILLE 24 RUE DES ARCHIVES 59000 LILLE	8 500 €	Chap. 65 Art. 6574 Fonct. 024 Envel. 739
VAUBAN-ESQUERMES	**Carnaval 2008** Les enfants des écoles du quartier, les parents et les habitants participent à un défilé carnavalesque animé par des groupes musicaux.	5000 €	COMITE D'ANIMATION VAUBAN-ESQUERMES 77 RUE ROLAND 59 000 LILLE	4800 €	Chap 65 Article 6574 Fonction 422 Enveloppe 1414

AIDES FINANCIERES (suite 10)

QUARTIER	PROJET	COÛT TOTAL DU PROJET	BÉNÉFICIAIRE	MONTANT	IMPUTATION
MOULINS	**BATUCADA – orchestre brésilien** Création d'une fanfare (percussions). Par son originalité, ce projet culturel permettra de rassembler parents et enfants au cours d'animations de Quartier	3 129€	CENTRE SOCIAL MARCEL BERTRAND 54 BD DE STRASBOURG 59 000 LILLE	500€	Chap 65 article 6574 fonction 422 enveloppe 4357
	Fête de courée Organisation d'un week-end festif avec les habitants du quartier. Animation de la fête de courée avec la promotion de jeunes artistes.	1 314.95€	LES AMIS DE LA COURÉE CACAN 9 PLACE FERNIG 59000 LILLE	500€	Chap 65 article 6574 fonction 422 enveloppe 4357
BOIS-BLANCS	**Carnaval du quartier en 2008** Carnaval des écoles organisé par le Comité d'Animation des Bois-Blancs	2 690.00 €	COMITE D'ANIMATION DES BOIS-BLANCS 244 RUE DES BOIS-BLANCS 59000 LILLE	800.00 €	Chap. 65 Art. 6574 Fonct. 422 Envel. 13645

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/12**

OBJET

5ème Plan Lillois pour l'Insertion et l'Emploi - Financement de la Ville en 2008.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 07/1077 du 17 décembre 2007, le Conseil Municipal a décidé de conduire un 5ème PLIE et de signer avec l'Etat, le Conseil Général et le Conseil Régional le protocole d'accord officialisant sa création pour la période du 16 août 2007 au 31 décembre 2011.

Ce protocole décrit, entre autres, les financements directs annuels prévisionnels mobilisés pour la mise en œuvre du 5ème PLIE se décomposant en 2008 comme suit :

- Ville de Lille 760.000 €
- Conseil Général du Nord 600.000 €
- Conseil Régional du Nord/Pas-de-Calais 182.938 €
- FSE (via l'Etat) 1.099.293 €

L'architecture financière appliquée depuis 1990 entre la Ville de Lille et l'association REUSSIR l'Insertion et l'Emploi, le PLIE, prévoit une mobilisation par la Ville de l'ensemble des financements hors Conseil Régional, qui les rétrocède par tranche de 800.000 € à l'association « La Maison de l'Emploi de Lille, Lomme, Hellemmes, Armentières », sise 3 rue Jeanne Maillotte à Lille, sur la base d'un échéancier et d'un état d'engagement.

Le protocole d'accord signé entre l'Association « la Maison de l'Emploi de Lille, Lomme, Hellemmes, Armentières » et les partenaires financiers que sont le Conseil Régional Nord Pas-de-Calais, le Conseil Général du Nord, la Ville de Lille et l'Etat au titre du F.S.E., décrit, entre autres, les financements directs annuels prévisionnels mobilisés à la mise en œuvre du 5ème PLIE pour une durée de 4 ans et demi, du 16 août 2007 au 31 décembre 2011.

Ce 5ème PLIE a fait l'objet d'une subvention globale, dans le cadre du FSE 2007-2013.

Depuis 1990, en développant une stratégie et des savoir faire en matière d'accompagnement individualisé des parcours des bénéficiaires, d'ingénierie notamment « emploi-formation » et de gestion financière, le PLIE a permis avec l'appui de près de 80 opérateurs, l'accès et / ou le retour à l'emploi stable et durable de plus de 7 000 Lillois, Lommois et Hellemmois.

.../...

En accord avec la Commission du Développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville, réunie le 15 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** la participation financière de la Ville à l'Association « la Maison de l'Emploi de Lille, Lomme, Hellemmes, Armentières » d'un montant de 760.000 € au titre de l'année 2008

- **IMPUTER** les sommes correspondantes sur la ligne intitulée « Association la Maison de l'Emploi – Participations » Chapitre 011 – Article 6288 – Fonction 90 – Enveloppe 4858, de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en Préfecture le - 4 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
le Premier Adjoint,

Pierre de SAINTIGNON

Par délégation du Maire,
le Premier Adjoint,

Pierre de SAINTIGNON

PRÉFECTURE DU NORD
02 - 4 FEV. 2008 02
ARRIVÉE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/13**

OBJET

Subvention à l'Association REUSSIR la Mission Locale de Lille au titre de l'année 2008 – Convention d'objectifs pluriannuelle 2008 à 2010.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du partenariat entre l'association REUSSIR-la Mission Locale de Lille, sise 3 rue Jeanne Maillotte à Lille, et la Ville de Lille, une convention d'objectifs pluriannuelle est établie pour les années 2008 à 2010.

Elle définit les coopérations que les deux parties conviennent d'établir, dans le respect des missions et priorités d'actions que chacun des partenaires a décidé de retenir.

Elle fixe les moyens financiers que la Ville entend consacrer à la mise en œuvre de ce programme, compte tenu des autres participations dont bénéficie l'association.

Elle établit les procédures de suivi et d'évaluation dont les partenaires se dotent pour faciliter la conduite du programme d'actions.

Pour l'année 2008, la convention précise les modalités de financement que la Ville entend consacrer à la mise en œuvre de ce programme : le montant total de la subvention attribuée par la Ville à la Mission Locale de Lille en 2008 s'élève à 1.378.187,96 € au titre de sa participation aux programmes de la convention pluriannuelle.

L'imputation de cette dépense sera effectuée comme suit :

Pour la délégation Emploi Insertion :

La subvention est imputée sur les crédits « association REUSSIR-la Mission Locale de Lille, chapitre 65 – article 6574 – fonction 90 - enveloppe 20210. Le montant total de la subvention s'élève à la somme de 1.264.686 €.

L'objectif de cette action est :

- d'assurer l'accueil, l'orientation, l'accès à la formation, à la qualification et l'accompagnement social des jeunes de 16 à 25 ans sur les 10 quartiers lillois ainsi que sur Hellemmes, via le pôle Accueil,

- d'assurer la mobilisation sur les projets européens, de favoriser l'accès à l'emploi et la création d'activités, via le pôle Emploi.

Pour la délégation Politique de la Ville :

* Crédit Loisirs	11.129 €
* Dispositif CLLAJ (Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes)	26.997 €

.../...

Une délibération est présentée, lors de cette même séance, par la délégation Politique de la Ville pour le versement de ces subventions, dans le cadre de la programmation du CUCS (Contrat Urbain de Cohésion Sociale) 2008.

La subvention est imputée sur les crédits « subventions à diverses associations » Chapitre 65 - Article 6574 – Fonction 824 - Enveloppe 13881.

- Dispositif « Adultes relais » : 6.097,96 €

Ce dispositif a fait l'objet de la délibération n° 06/1088 du 18 décembre 2006.

La subvention est imputée sur les crédits « adultes relais – Subventions à divers organismes » article 6574 - enveloppe 19680.

Le descriptif des actions subventionnées est :

* Crédit Loisirs

Le dispositif Crédit Loisirs permet de faciliter l'accès des personnes défavorisées aux pratiques et activités culturelles à la fois grâce à la mise en oeuvre de tarifs réduits et à une démarche de travail concertée avec les structures culturelles.

* Dispositif CLLAJ (Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes)

Le CLLAJ a été mis en place afin d'apporter aux jeunes lillois l'accompagnement, les réponses aux difficultés de logement qu'ils rencontrent afin de pouvoir assurer la continuité de leur parcours professionnel jusqu'à l'emploi stable. Articulation des actions du CLLAJ avec celles des directions Habitat et Logement de la Ville avec pour horizon une plus grande mixité sociale et une meilleure qualité d'habitat dans les relogements réalisés sur le territoire lillois.

Pour la délégation Animation Jeunesse :

* CLAP – Aide aux Projets : la subvention est prélevée sur les crédits « subventions au Comité Lillois d'Aide aux Projets » Article 6574 - Enveloppe 25206. Le montant de la subvention s'élève à la somme de 20.000 €.
Via le dispositif CLAP, l'objectif est d'accompagner la réalisation de projets socio-éducatifs, pour les jeunes de 16 à 25 ans.

* Crédit Loisirs : la subvention est prélevée sur les crédits « subventions Crédit Loisirs » Article 6574 - Enveloppe 4327. Le montant de la subvention s'élève à la somme de 15.000 €.
L'objectif de ces actions est d'animer le dispositif Crédit Loisirs et les financements liés à l'émission des chéquiers Crédit Loisirs.

Ces deux subventions seront imputées pour versement à l'Association sur la ligne intitulée « association REUSSIR-la Mission Locale de Lille, chapitre 65 – article 6574 – fonction 90 - enveloppe 20210.

.../...

Pour la délégation CLSPD :

* Dispositif d'Insertion Professionnelle de personnes détenues et/ou sortant de Prison :

La subvention est prélevée sur les crédits inscrits à l'article 6574 - enveloppe 5455. Le montant de la subvention s'élève à la somme de 24.278 €.

Ce projet, entrant dans le cadre de la thématique Prévention de la Récidive, est confié à la Mission Locale de Lille qui mène une action d'accompagnement, de conseil et de formation des jeunes adultes sortant de prison.

Une délibération sera présentée, lors de cette même séance, par la délégation C.L.S.P.D. pour le versement de cette subvention.

Pour la délégation Culture :

* Crédit Loisirs : Le montant de la subvention s'élève à la somme de 10.000 €.

La subvention est prélevée sur les crédits de la Délégation de la Culture, Chapitre 67 - Article 6745 – Fonction 30 - Enveloppe 843, est reprise dans l'état de répartition des subventions annexé au Budget Primitif 2008.

En accord avec la Commission du Développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville, réunie le 15 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

PRÉFECTURE DU NORD
04 FEV. 2008 02
ARRIVÉE

- **AUTORISER** la signature par Madame le Maire ou en cas d'empêchement le Premier Adjoint de la convention d'objectifs pluriannuelle 2008 à 2010 avec l'association REUSSIR-la Mission Locale de Lille :
- **AUTORISER** l'attribution d'une subvention globale d'un montant de 1.299.686 € attribuée en 2008 par la Ville à l'association REUSSIR-la Mission Locale de Lille au titre de sa participation aux programmes de la convention pluriannuelle, au titre de la délégation Emploi Insertion.
- **IMPUTER** la somme correspondante sur la ligne intitulée « association REUSSIR-la Mission Locale de Lille » chapitre 65 – article 6574 – fonction 90 - enveloppe 20210

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 JAN 2008

Réception en Préfecture le 04 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
le Premier Adjoint.

Pierre de SAINTIGNON

Par délégation du Maire,
le Premier Adjoint.

Pierre de SAINTIGNON

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/14**

OBJET

Soutien à la Maison de l'Emploi de Lille-Lomme-Hellemmes-Armentières – Subvention.

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs

Par délibérations n[os] 05/732 du 26/09/05 et 06/930 du 13/11/06, le Conseil Municipal a acté la création et la mise en œuvre de la Maison de l'Emploi de Lille-Lomme-Hellemmes-Armentières (MDE).

Les activités de la MDE sont portées par l'association la Maison de l'Emploi de Lille-Lomme-Hellemmes-Armentières qui anime également :

- le Plan Lillois pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) qui fait l'objet d'une délibération par ailleurs.
- le dispositif « parcours sociaux ».
- la mission départementale de développement des Services à la Personne.

La présente délibération fait suite à la délibération n° 07/347 du 21 mai 2007 à travers laquelle le Conseil Municipal avait apporté son soutien aux activités de la MDE pour l'année 2007.

En une année, les 16 actions identifiées dans le plan d'actions ont été mises en œuvre comme précisé dans le document annexé.

Ces actions sont complétées en 2008 par la reprise de l'action « Espace Jeunes Diplômés » portée par le Comité de Bassin d'Emploi de Lille jusqu'au 31 décembre 2007.

Le budget des activités de la MDE s'élève à 1 768 842.60 € pour l'année 2008 avec une participation de l'Etat à hauteur de 1 220 917 €.

La participation de la Ville dans le cadre de ce budget de fonctionnement s'élève pour l'année 2008 à 217 377 €.

En accord avec la Commission du Développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville réunie le 15 janvier 2008 , il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** la signature par Madame le Maire ou, en cas d'empêchement, le Premier Adjoint de la convention ci-jointe, à intervenir entre la Ville et l'association la Maison de l'Emploi de Lille-Lomme-Hellemmes-Armentières ;

- **AUTORISER** le paiement d'une subvention d'un montant de 217 377 € à la Maison de l'Emploi de Lille-Lomme-Hellemmes-Armentières, suivant les conditions de la convention jointe en annexe ;

.../...

- **IMPUTER** la dépense correspondante à nos documents budgétaires sur la ligne intitulée « subventions à l'association Maison de l'Emploi », enveloppe 28790 – chapitre 65 – article 6574 – fonction 90.

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en Préfecture le - 4 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
le Premier Adjoint,

Pierre de SAINTIGNON

MAIRIE DE LILLE

Par délégation du Maire,
le Premier Adjoint,

Pierre de SAINTIGNON

MAIRIE DE LILLE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/15**

OBJET

Plan pluriannuel de développement de l'économie sociale et solidaire (PLDESS) - Subvention au Réseau des Territoires de l'Economie Solidaire.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 07/605 du 25 juin 2007, la Ville de Lille a adopté un plan pluriannuel de développement de l'économie sociale et solidaire. L'objectif 2 Accroître et améliorer l'offre existante, sous objectif 2.2 vise à développer et consolider les filières d'activité à travers la formation et la mutualisation des moyens.

A côté de l'économie purement lucrative, les innovations de l'économie sociale et solidaire renvoient à la réalité plurielle de l'économie. Celle-ci prend une importance de plus en plus prépondérante avec un impact grandissant sur la création d'activités et d'emplois mais aussi par sa contribution à la cohésion sociale et au principe de participation démocratique.

C'est pourquoi les têtes de réseau de l'économie sociale et solidaire, des responsables associatifs mais aussi des collectivités territoriales, se posent avec une acuité nouvelle la question de la formation de responsables de haut niveau dans le champ de l'économie sociale et solidaire. L'objectif poursuivi est qu'ils soient en mesure de bien appréhender dans leur action les «évolutions rapides dans ce domaine tout en acquérant des méthodes tenant compte de son originalité ».

Pour répondre à ce besoin, le Réseau des Territoires de l'Economie Solidaire (regroupant de nombreuses collectivités locales et territoriales) s'est engagé, en partenariat avec le CNAM, à la déclinaison d'un certificat de spécialisation « Innovations socio-économiques, Economie Solidaire, économie plurielle et société de services ».

L'ensemble du cycle proposé est bâti sur une articulation entre recherche et formation, chaque participant bénéficie d'un tutorat individualisé. Les participants constituent un dossier final en fonction de leurs intérêts personnels et professionnels dans le champ de l'économie sociale et solidaire qui donne lieu à validation pour obtention d'un certificat.

Le cycle est d'une durée globale de 91 heures réparties sur une année soit 11 jours de formation (1 jour mensuel) structurées en trois parties :

- Introduction générale.
- Les expériences innovantes.
- Les nouvelles politiques publiques:

Le tutorat est, quant à lui, valorisé à 4 journées.

La formation est animée par Jean Louis LAVILLE, professeur au CNAM, avec la collaboration d'Elisabetta BUCOLO et Laurent FRAISSE (CNRS-CNAM).

Le lien avec le milieu professionnel est assuré par le RTES.

.../...

Le coût total du projet s'élève à 30.000 € pour 15 participants.

Pour permettre l'accès à cette action aux responsables de petites et moyennes structures du réseau de l'économie sociale et solidaire lillois, le RTES, sis SICOVAL rue du Chêne Vert BP 38200 31682 LABEGE CEDEX, sollicite un financement de 12.000 € de la Ville de Lille, délégation de l'Economie Sociale et Solidaire, en complément du financement de 18.000 € apporté par les collectivités pour la formation de leurs chargés de mission.

En accord avec les deux instances de pilotage du plan (Comité de pilotage et commission extra-municipale) et la Commission du Développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville, réunie le 15 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** la signature par Madame le Maire ou, en cas d'empêchement, par le Premier Adjoint de la convention entre la Ville et l'association RTES.
- **AUTORISER** le versement d'une subvention, pour l'année 2008, de 12.000 € au RTES, financé pour moitié par la Ville et pour moitié par la Région Nord/Pas-de-Calais.
- **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits sur la ligne intitulée « Economie Solidaire - Subventions à diverses associations » Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 90 - Enveloppe 18456, de nos documents budgétaires.
- **ADMETTRE** en recettes la subvention de 6.000 € de la Région Nord/Pas-de-Calais.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en Préfecture le = 4 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
le Premier Adjoint,

Pierre de SAINTIGNON

Par délégation du Maire,
le Premier Adjoint,

Pierre de SAINTIGNON

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/16**

OBJET

Comité des Œuvres Sociales - Acompte sur subvention.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 25 mars 2002, le Conseil Municipal a autorisé la signature d'une convention entre la Ville et le Comité des Œuvres Sociales (COS) afin de permettre à celui-ci la mise en œuvre d'une politique d'action sociale pour les personnels municipaux.

Cette convention, signée le 23 mai 2002, prévoit notamment les moyens financiers mis à disposition de l'association, sous la forme d'une subvention de fonctionnement annuelle, ainsi que les modalités de versement de cette subvention.

Ces modalités ont été modifiées par un avenant autorisé par le Conseil Municipal du 9 février 2004 et signé le 17 février 2004. Elles prévoient, sur présentation de la demande de subvention et du budget prévisionnel du COS, un premier versement en janvier de 60 % du montant de la subvention. Cet acompte a pour but de donner au COS les moyens financiers suffisants pour assurer la continuité des prestations sociales en vigueur.

Au vu des documents présentés par le COS et sur la base de la subvention annuelle 2007 qui était d'un montant de 670.000 €, il y a lieu de procéder au versement du premier acompte de la subvention 2008, soit 402.000 €.

En accord avec la Commission des Finances, du Personnel, et des Affaires Générales, réunie le 16 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement de l'acompte sur la subvention au Comité des Œuvres Sociales.
- **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits budgétaires inscrits au Chapitre 65 - Article 6574 – Fonction 020 – Enveloppe 50 de nos documents budgétaires.

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en Préfecture le

PRÉFECTURE DU NORD
02 - 1 FEV. 2008 02
ARRIVÉE

ADOPTÉE à l'unanimité

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué au Personnel,

Jean-Louis FREMAUX

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué au Personnel,

Jean-Louis FREMAUX

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/17**

OBJET

Hausse de rémunération des vacations des guides conférenciers et des animateurs d'atelier.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre des activités des Musées de la Ville de Lille (Palais des Beaux Arts, Hospice Comtesse et Musée d'Histoire Naturelle), il est proposé régulièrement au public des visites guidées.

Ces missions sont effectuées par des agents rémunérés à la vacation.

La délibération n° 00/1084 du 18 décembre 2000 avait fixé la rémunération des guides conférenciers et des animateurs d'ateliers intervenant pour des animations et des visites guidées du musée des Beaux-Arts de Lille.

L'enrichissement des missions des guides et des animateurs d'ateliers vacataires, en lien avec les projets des équipements et les initiatives qui s'y déroulent, légitime une revalorisation du montant des vacations allouées.

Ainsi, le taux horaire brut de rémunération des guides conférenciers et animateurs d'ateliers vacataires est fixé comme suit au titre du Palais des Beaux Arts, de l'hospice Comtesse et du Musée d'Histoire Naturelle :

- pendant les heures d'ouverture en semaine et le mardi, il s'élèvera à 31.60 €.
- en dehors des heures d'ouverture et les dimanches et jours fériés, il est fixé à 40.81 €.

Ces montants sont également applicables à l'ensemble des équipements dans lesquels les guides conférenciers et animateurs d'ateliers sont susceptibles d'intervenir sous forme de vacations.

La présente délibération est applicable au 1er février 2008.

En accord avec la Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 16 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** la revalorisation de la rémunération des guides conférenciers et des animateurs d'atelier vacataires, pour les heures d'ouverture en semaine et le mardi à hauteur de 31.60 € brut et à 40.81 € brut les dimanches et jours fériés

PRÉFECTURE DU NORD
- 1 FEV. 2008
02
ARRIVÉE

ADOPTÉE à l'unanimité

29 JAN. 2008

Affiché en Mairie le

Réception en Préfecture le - 1 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué au Personnel,

Jean-Louis FREMAUX

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué au Personnel.

Jean-Louis FREMAUX

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/18**

OBJET

Allocation vacances enfants – Modification des modalités d'attribution et de versement.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 13 mai 2002, le Conseil Municipal a décidé la prise en charge du versement de l'allocation vacances enfants au titre des avantages collectivement acquis (article 111 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la fonction publique territoriale) auparavant versée par le Comité d'Œuvres Sociales.

Par délibération n° 04/659 du 27 septembre 2004, les conditions et modalités d'attribution de cette allocation ont été précisées afin de faciliter la mise en œuvre pratique de ces dispositions.

Dans ce cadre, en cas de garde partagée ou garde alternée, le parent employé municipal perçoit l'allocation vacances enfants pour un montant d'un demi taux.

Cette modalité d'attribution peut cependant présenter un caractère inéquitable, dans l'hypothèse où l'autre parent n'en bénéficie pas de son côté.

Il est donc proposé de modifier les conditions d'attribution et de versement de l'allocation vacances enfants, dans les conditions suivantes :

Modalités de versement	
Périodicité	Versement annuel avec la paye du mois de juin (pour les enfants nés entre le 1er juillet et le 31 décembre de l'année considérée, l'allocation est versée)
Allocataire	- Père ou mère employé municipal - Lorsque les deux parents de l'enfant sont rémunérés par la Mairie : celui à qui est versé le supplément familial de traitement. - En cas de garde partagée : Versement à un demi taux au parent employé municipal. Toutefois, le versement est opéré au taux complet si l'autre parent n'en bénéficie pas. Un jugement doit préciser que l'enfant est bien à la charge effective des deux parents. Si la séparation s'est effectuée sans jugement, un document unique comportant la reconnaissance de la garde partagée et effective doit être signé par les deux parents. - En cas de séparation des parents : parent rémunéré par la Mairie et qui assure la charge effective de l'enfant pourra percevoir l'allocation vacances enfants. L'allocation vacances enfants ne peut faire l'objet d'une réversion.

Il est rappelé que les parents doivent déclarer toute modification intervenant dans leur situation familiale, dès lors que celle-ci a des conséquences sur les éléments de leur rémunération.

En accord avec la Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 16 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **ADOPTER** la modification des modalités d'attribution et de versement de l'allocation vacances enfants :

- **IMPUTER** les dépenses correspondantes à ces ajustements sur les crédits inscrits au chapitre 012, articles 64111 et 64131 de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 23 JAN. 2008

Réception en Préfecture le 1 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué au Personnel,

Jean-Louis FREMAUX

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué au Personnel,

Jean-Louis FREMAUX

MAIRIE DE BUIRE

MAIRIE DE BUIRE

PRÉFECTURE DU NORD
02 - 1 FEV. 2008 02
ARRIVÉE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/19**

OBJET

Modalités d'accueil des stagiaires

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille mène une action forte de formation des jeunes, qui s'illustre notamment, au-delà de l'action menée en faveur de l'apprentissage, par l'accueil chaque année d'environ 500 stagiaires.

La diversité des métiers qui y sont exercés permet en effet à la Ville d'accompagner ces jeunes dans leur formation, dans des domaines très variés. A ce titre, elle est un acteur à part entière des dispositifs de formation en lien avec les établissements de formation, et ce notamment par le biais des tuteurs de stage et du service des stages.

C'est dans ce cadre que la Ville s'assure de garantir aux stagiaires les conditions d'accueil et d'encadrement qui leur permettront non seulement de mener à bien leur mission pour la collectivité, mais surtout d'acquérir les compétences qui faciliteront leur future insertion professionnelle. En effet, un stage est une étape dans un cursus de formation et doit à ce titre être précisément distingué d'un emploi.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de valider la ***Charte d'accueil du stagiaire***, annexée à la présente délibération.

Cette charte devra être signée le premier jour du stage par le stagiaire et son tuteur. Elle énonce les principes suivants :

☞ **Le projet pédagogique et le contenu du stage**

Un stage doit s'inscrire dans un projet pédagogique. Ainsi, il a pour objectif de permettre la mise en pratique des connaissances en milieu professionnel. Il facilite le passage du monde de l'enseignement à celui du travail. Le projet pédagogique est défini et formalisé par le stagiaire et son tuteur, en lien avec l'établissement scolaire ou d'enseignement supérieur.

☞ **Les modalités d'accueil**

Les horaires de travail sont préalablement définis et précisés dans la charte. La durée hebdomadaire de travail ne peut excéder 35 heures. La Ville s'engage à mettre à disposition des stagiaires les locaux et moyens matériels nécessaires à l'accomplissement de leurs missions et au respect des normes d'hygiène et de sécurité.

☞ **Le rôle du tuteur de stage**

Il est le référent du stagiaire au sein de la collectivité et est chargé notamment de :

- Définir avec le stagiaire et son établissement le projet de stage.

.../...

- L'accueillir, le guider, le conseiller durant le stage, l'aider dans l'acquisition de compétences,

- Suivre et évaluer ses travaux.

☞ **Les obligations du stagiaires** (respect des règles internes à la collectivité, aptitudes médicales, absences, normes d'hygiène et de sécurité, ...)

☞ **Les modalités de fin de stage.**

La présente délibération a également pour objet de revoir les conditions d'octroi des gratifications qui étaient fixées par la délibération 05/605 du 26 septembre 2005.

Cette délibération prévoyait de limiter les possibilités de gratification aux étudiants qui suivaient un 3eme cycle universitaire ou appartenait à une école supérieure telle qu'une école d'ingénieurs.

Il est proposé d'étendre ces conditions de gratification à l'ensemble des étudiants engagés dans l'obtention d'un mastère, soit un niveau BAC + 4 ou supérieur.

Les conditions d'octroi des gratifications sont désormais les suivantes :

- le stage doit être obligatoire dans le cursus d'étude
- la gratification ne peut être octroyée que sur la période de stage obligatoire
- le stagiaire doit suivre une formation de niveau supérieur ou égal à BAC + 4 (au minimum mastère 1 ou équivalent dans une école de commerce, ou une école d'ingénieur, ...)
- pour chaque stage, le service d'accueil et la Direction des Ressources Humaines, sur la base de ces règles, devront donner un avis favorable au principe de gratification.

La délibération du 26 septembre 2005 prévoyait également de limiter la possibilité d'octroyer des gratifications à 600 semaines par an. Il est proposé de supprimer cette limite. Ce système de gratification restera encadré budgétairement. A ce titre, le budget prévisionnel 2008 pour la gratification des stagiaires s'élève à 76 200 €.

En accord avec la Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 16 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **ACCEPTER** l'élargissement des conditions d'octroi des gratifications aux stagiaires
- **ADOPTER** la Charte d'accueil du stagiaire ci-annexée
- **IMPUTER** a dépense correspondante au chapitre 012, fonction 020, article 64131

PREFECTURE DU NORD
02 - 1 FEV. 2008 02
ARRIVÉE

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008
Réception en Préfecture le - 1 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué au Personnel.

Jean-Louis FREMAUX

MAIRIE DE LILLE

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué au Personnel.

Jean-Louis FREMAUX

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/20**

OBJET

Frais d'enlèvement de dépôts sauvages - Demandes de remise gracieuse – Bonne foi présumée.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames. Messieurs.

Plusieurs particuliers et sociétés ont sollicité de Madame le Maire une remise gracieuse pour les frais d'enlèvement de dépôts sauvages que la Ville leur réclame.

L'une de ces créances dont le constat de dépôt sauvage a été établi en décembre 2005. s'élève à 44 €. Le montant des autres créances. à l'exception de celle mentionnée à la 4ème ligne du tableau. s'élève à 63 €.

Les motifs invoqués par ces particuliers ou sociétés sont indiqués dans le tableau repris ci-après. Après examen de leur dossier. il s'avère que leur bonne foi peut être retenue.

N° du T.R.	N°et date du constat	Lieu du dépôt	Motif invoqué
30068/05	13408 du 08/12/05	En face du n° 26 de la rue de la Monnaie	Mauvais adresse de présentation des déchets mais la personne l'ignorait. Très soucieuse du respect des règles du tri sélectif
25178/06 25177/06	14701et 14710 du 03/10/06	Bd Victor Hugo	Les deux personnes verbalisées le même jour vivent en couple. Elles travaillent toutes deux en C.A.T. (Atelier protégé) et ont peu de ressources. Maintien du T.R. n° 25178/06 et remise gracieuse du T.R. n° 25177/06.
27748/06 29509/06	15058 du 14/11/06 15205 du 29/11/06	Rue Pierre Legrand	Bénéficiaire du R.M.I. verbalisée à 15 jours d'intervalle. S'est engagée à respecter dorénavant le Règlement Municipal de Propreté. Maintien du T.R. n° 29509/06 et remise gracieuse du T.R. n° 27748/06.
7914/07	15943 du 23/03/07	Rue de Gand angle rue du Mont de Pieté	Le montant des frais d'enlèvement réclamés s'élève à 111 €. Il n'est pas possible d'apporter la preuve que l'ensemble des déchets provient du même contrevenant.
15675/07	2007622953A du 20/06/07	Rue de Solférino	Sensibilisation insuffisante
16856/07 18810/07	2007717105957D du 12/07/07 2007823132710Ddu 23/08/07	Rue du Curé Saint-Etienne	Sensibilisation insuffisante.
17980/07	2007727103943D du 26/07/07	Rue E. Deconynck	La société a pu apporter la preuve d'une mauvaise exécution de son contrat de collecte privé.

.../...

17967/07	2007819264D du 31/07/07	Rue de Fontenoy	Personne hospitalisée qui a sorti ses déchets le mardi au lieu du jeudi
18800/07	20078381948D du 02/08/07	Rue des Sept Agaches	Sensibilisation insuffisante
18711/07	200786101545D du 02/08/07	Rue du Mal De Lattre de Tassigny	Adulte handicapée qui a des difficultés de compréhension. Elle a bénéficié d'une nouvelle sensibilisation.
18642/07	200781375758D du 10/08/07	Rue Lepelletier	Problème de collecte
18627/07	200781611013C du 15/08/07	Rue Paul Lafargue	Personne d'origine étrangère ne maîtrisant pas la langue française. A bénéficié d'une nouvelle sensibilisation.
18802/07 18807/07 18717/07	2007823112848D 2007823114333D 2007823135039D du 23/08/07	Rue Doudin	La société mère nous informe que deux de ces dépôts concernent des filiales. Maintien du T.R. n° 18717/07 à l'encontre de la société mère et remise gracieuse pour les T.R. n°s 18802/07 et 18807/07.
18806/07	2007823113449D du 23/08/07	Rue Nationale	Sensibilisation insuffisante
20363/07	2007919134510D du 14/09/07	Rue Neuve	Sensibilisation insuffisante
22491/07	200710582730C du 25/09/07	Avenue du Peuple Belge	Problème de collecte

En accord avec la Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 16 janvier, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** la Ville à accorder la remise gracieuse totale des créances figurant ci-dessus, à l'exception des T.R. n°s 25178/06, 29509/06 et 18717/07 et charger l'élu délégué de prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en Préfecture le 29 JAN. 2008

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué à la Propreté.

Jean-Louis FREMAUX

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué à la Propreté.

Jean-Louis FREMAUX

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/21**

OBJET

Plan Propreté – Sensibilisation des étudiants – Charte.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la mise en place du nouveau Plan Propreté 2007 « **La propreté de Lille, c'est nous, c'est vous** », la Ville a réorienté un certain nombre d'actions autour de deux axes majeurs :

- le renforcement des moyens mis en œuvre sur le terrain
- la mise en place d'un plan de communication pour inciter les habitants à respecter leur environnement et la qualité de vie collective dans leurs quartiers, à travers des actions de sensibilisation et d'éducation civique, réalisées en collaboration avec les différents acteurs (associations, conseils de quartier, conseil municipal d'enfants, réseau des correspondants propreté, etc)

Les étudiants constituent un public spécifique, en raison de leur origine variée, leur mobilité et leur mode de vie. De plus, il est estimé que 25 % des citoyens résidant sur Lille sont des étudiants.

La Ville a engagé une démarche de partenariat avec le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS) et l'Association d'Entraide Etudiante (AEU), acteurs incontournables de la vie étudiante, afin de développer des actions de sensibilisation spécifiques.

A cet effet, une sensibilisation auprès des étudiants lillois a eu lieu, en collaboration avec le CROUS et l'AEU, la semaine du 10 au 14 décembre 2007.

Afin de formaliser le partenariat engagé avec le CROUS et l'AEU, la signature d'une charte est envisagée.

Cette charte a pour objectifs de :

- de structurer un partenariat entre la Ville, le CROUS et l'AEU afin de coordonner les actions de sensibilisation à venir en lien avec la thématique propreté.
- de mettre en place une sensibilisation à destination des étudiants.

La Ville s'engage à mettre à disposition du CROUS et de l'AEU des documents de communication spécifiques destinés aux étudiants et à soutenir leurs projets en faveur de la propreté notamment par un appui technique et logistique (nettoyages de printemps, manifestations ponctuelles).

Le CROUS et l'AEU s'engagent à être des interlocuteurs privilégiés de la Ville dans le cadre de ses campagnes de sensibilisation. Ils s'engagent également à diffuser les documents de la Ville sur l'ensemble des sites lillois et à permettre la mise en œuvre de manifestations spécifiques sur la propreté dans les sites qu'ils gèrent.

.../...

En accord avec la Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 16 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **VALIDER** les dispositions contenues dans la charte ci-jointe
- **AUTORISER** Madame le Maire ou le Conseiller délégué à la Propreté à signer la charte de partenariat entre la Ville, le CROUS et l'AEU, ci-annexée.

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en Préfecture le - 1 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué à la Propreté,

Jean-Louis FREMAUX

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué à la Propreté.

Jean-Louis FREMAUX

MAIRIE DE LILLE

PRÉFECTURE DU NORD
02 - 1 FEV. 2008 02
ARRIVÉE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

167

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/239**

OBJET

Propreté - Avenant n° 1 de prolongation du marché de prestations d'insertion et de qualification avant pour support le nettoyage de la voie publique sur les espaces publics de la Ville de Lille

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs.

La Ville de Lille a souhaité user de sa commande publique comme levier en faveur de la cohésion sociale grâce à un marché de prestations d'insertion et de qualification ayant pour support le nettoyage des espaces publics de la Ville de Lille. Un marché à procédure adaptée a été lancé pour répondre à cette demande et permettre de tester le dispositif pendant une année. C'est la régie technique de proximité Mos'art qui a été retenue pour assurer ces prestations.

Ces dernières ont commencé le 1er mai 2007 et arrivent à terme le 27 avril 2008.

Le périmètre d'intervention est complémentaire des prestations des équipes municipales. Ces prestations étant actuellement en cours d'étude dans le cadre d'un projet de réorganisation du service Propreté, il n'a pas été possible de définir précisément le nouveau périmètre d'intervention pour permettre de relancer une procédure sous la forme d'un appel d'offres tout en assurant la continuité du service.

C'est pourquoi, dans la mesure où le service rendu répond aux besoins initialement identifiés et afin d'assurer la continuité du service, il est proposé de prolonger le marché actuel de trois mois.

Le montant initial du marché est de 7.316 € par mois (pour une durée de 12 mois) soit 87.792 € au total. L'augmentation de cet avenant est de 25 % sur le montant global du marché initial soit 21.948 €.

PRÉFECTURE DU NORD
02 - 1 FEV. 2008 02
ARRIVÉE

En accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Éducatif réunie le 22 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée aux Achats et Marchés Publics à signer l'avenant n° 1 après avis de la Commission d'Appel d'Offres
- **IMPUTER** la dépense correspondante au chapitre 11 – article 611 – fonction 813 – enveloppe 28847

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en Préfecture le - 1 FEV. 2008

Par délégation du Maire.
le Conseiller délégué à la Propreté.

Jean-Louis FREMAUX

Par délégation du Maire.
le Conseiller délégué à la Propreté.

Jean-Louis FREMAUX

168

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/240**

OBJET

Propreté - Marché complémentaire au marché de fourniture et pose de corbeilles à papier sur les espaces publics de la Ville de Lille et des communes associées de Lomme et d'Hellemmes.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs.

Suite à l'évolution de la réglementation sur l'interdiction de fumer dans les lieux fermés accessibles au public, il a été constaté une dégradation de la propreté des espaces publics liée à la présence plus importante de fumeurs à l'extérieur. Afin de limiter l'impact de cette évolution, il est proposé de passer un marché complémentaire au marché de fourniture et de pose de corbeilles à papiers sur les espaces publics de la Ville de Lille et des communes associées de Lomme et d'Hellemmes pour, d'une part, équiper les corbeilles de cendriers et acquérir de nouvelles corbeilles supplémentaires équipées d'un cendrier pou les sites les plus touchés.

Le marché complémentaire sera passé avec la Société SERI selon les dispositions de l'article 35-II-8° du Code des Marchés Publics, pour un montant de 50.000 € H.T. sur une durée d'un an.

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public, réunie le 18 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée aux Achats et Marchés Publics à signer le marché complémentaire après décision de la Commission d'Appel d'Offres
- **IMPUTER** la dépense correspondante au chapitre 23 – article 2315 – fonction 813 – enveloppe 28851.

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le - 1 FEV. 2008

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué à la Propreté,

Jean-Louis FREMAUX

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué à la Propreté,

Jean-Louis FREMAUX

PRÉFECTURE DU NORD
02 - 1 FEV. 2008 02
ARRIVÉE

VILLE DE LILLE

169

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/22**

OBJET

Protocole transactionnel avec Madame Chamelot-Schapelynck.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

Madame Chamelot est concessionnaire d'un terrain dans le cimetière de l'Est, sépulture de la famille Schapelynck, sur lequel la famille a édifié une chapelle.

En juillet 2002, une partie du toit de la chapelle s'est effondrée et a engendré des dégâts sur le monument voisin. Le monument funéraire risquait de s'écrouler et était dangereux pour le personnel municipal et le public. Les services municipaux, sur arrêté de Madame le Maire, ont donc entrepris des travaux nécessaires à la mise en sécurité de la chapelle et du site.

Afin de mettre fin au contentieux engagé devant les juridictions administratives portant, d'une part, sur le recouvrement des frais engagés par la Ville pour les travaux précités et d'autre part, sur la détermination des responsabilités respectives dans la cause de l'effondrement du toit de la chapelle, la Ville et Madame Chamelot se sont accordées sur les concessions réciproques suivantes :

- Madame Chamelot se désiste d'action et d'instance dans les affaires pendantes devant la juridiction administrative.
- Madame Chamelot prend en charge une partie des coûts de destruction et de reconstruction du monument funéraire.
- La Ville prend en charge une partie de ces coûts de destruction et reconstruction du monument funéraire, à hauteur de 6.000 € maximum.
- La Ville renonce au recouvrement de la somme de 1.330,68 € correspondant au montant des frais d'intervention des services municipaux pour la mise en sécurité de la chapelle et du site.

En accord avec la Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 16 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** les termes du projet de protocole transactionnel.

- **AUTORISER** Madame le Maire ou la Conseillère déléguée aux Cimetières à signer le projet de protocole transactionnel avec Madame Chamelot-Schapelynck ci-annexé.

- **AUTORISER** le versement de l'indemnité de transactionnelle de 6.000 € à Madame Chamelot-Schapelynck.

.../...

- **RENONCER** à recouvrer auprès de Madame Chamelot le montant des frais engagés par la Ville pour la mise en sécurité du site. soit un montant de 1330.68 €.

- **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 67 – article 678 – fonction 020 – enveloppe 23889 de nos documents budgétaires

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en Préfecture le - 8 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
la Conseillère déléguée à
l'Etat Civil et aux Cimetières.

Jeannine ESCANDE

Par délégation du Maire,
la Conseillère déléguée à l'Etat Civil
et aux Cimetières.

Jeannine ESCANDE

PRÉFECTURE DU NORD
1 - 8 FEV. 2008 1
ARRIVÉE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/23**

OBJET

Projets Associatifs - Subventions aux associations - Aide au démarrage.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

L'aide financière de la Ville a été sollicitée par plusieurs associations nouvellement créées. Dans le cadre de la délégation « Aide aux Projets Associatifs », il est proposé de participer à la mise en œuvre de ces projets associatifs sous la forme d'une aide au démarrage et d'autoriser le versement des subventions ci-dessous détaillées :

Association Sonnaille

Cette association, dont le siège social est situé 63, boulevard de la Liberté à Lille, a été déclarée en Préfecture du Nord le 19 décembre 2006 sous le n° W595008964.

Elle a pour objet de favoriser la créativité sous toutes les formes d'expression : le son, le langage, le signe, la forme, le mouvement, etc. auprès d'un public le plus large possible, dans un esprit d'ouverture, de partage et d'échange multiculturel, de découverte de ses potentiels et de valorisation de tous ses savoirs.

L'association Sonnaille crée du lien social en valorisant notamment par des interventions sonores et musicales et par la communication non verbale la place des personnes isolées dans notre société : publics en insertion sociale et professionnelle, personnes handicapées, publics en difficulté face à la parentalité, toxicomanes et personnes alcooliques.

Sonnaille intervient dans des structures spécialisées : centres d'aide par le travail, centres d'hébergement et de réinsertion sociale et dans le cadre d'ateliers-parents.

Le budget prévisionnel de l'association s'élève à 14 195 €. Le montant de la subvention d'aide au démarrage proposée par la délégation aux Projets Associatifs est de 750 €.

Association La Fourmilière

Cette association, dont le siège social est situé au 60/17, rue de Lannoy à Lille, a été déclarée en Préfecture du Nord le 18 janvier 2007 sous le n° W 595009156.

Elle a pour objet de mettre en œuvre les conditions d'un bien-être des communautés les plus défavorisées et de créer une synergie favorable au développement participatif par la mise en valeur des ressources naturelles et humaines de ces communautés.

.../...

Elle promeut des actions humanitaires et l'aide au développement économique et social, notamment au Bénin, en République Démocratique du Congo et dans d'autres pays africains. Elle vise au rayonnement de la culture et de l'art africains en France. Elle met également en place des actions éducatives, culturelles, de santé et économiques.

L'association a reçu, en mars 2007, un soutien à hauteur de 5 930 € dans la cadre de la mesure du Fonds Social Européen (FSE) intitulée " appui aux micro projets associatifs ".

Le budget prévisionnel de l'association s'élève à 3 532.92 €. Le montant de la subvention d'aide au démarrage proposée par la délégation aux Projets Associatifs est de 750 €.

Association A.S.P. Capoeira Wazemmes

Cette association, dont le siège social est situé au 12 Haut rue Einstein à Lille, a été déclarée en Préfecture du Nord le 12 juillet 2007 sous le n° W 595010510.

Elle a pour objet le développement et la promotion de la capoeira, art martial afro-brésilien, et veillera, en outre, à étendre ses activités à des domaines extra-sportifs : l'éducation, la formation, l'insertion et les partenariats avec les structures de proximité et d'insertion dans le but de lutter contre l'exclusion.

Le montant de la subvention d'aide au démarrage proposée par la délégation aux Projets Associatifs est de 750 €.

Association Etudes et Diagnostics Environnementaux et Culturels (E.D.E.C.) :

Cette association, dont le siège social est situé 57 bis, rue Manuel à Lille, a été déclarée en Préfecture du Nord le 28 mars 2007 sous le n° W 595009750.

Elle a pour objet de contribuer à la sauvegarde et à la mise en valeur du patrimoine culturel, industriel, scientifique, technique, environnemental et paysager par ses conseils et ses actions et de réaliser des diagnostics environnementaux et culturels pour la promotion d'un territoire et la valorisation de son patrimoine.

L'association EDEC a présenté, à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine, une exposition photographique intitulée « Air et Eau : forces motrices du Nord sauvages et maîtrisées qui a donné lieu à des initiations scolaires au patrimoine naturel et à son importance. Elle sera prochainement présentée à la Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités (MRES).

Le budget prévisionnel de l'association s'élève à 988.06 €. Le montant de la subvention d'aide au démarrage proposée par la délégation aux Projets Associatifs est de 750€.

.../...

En accord avec la Commission de la Démocratie Participative et de la Citoyenneté, réunie le 23 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement d'une subvention de 750 € aux associations précitées.
- **IMPUTER** la dépense sur les crédits inscrits sur la ligne intitulée « Subvention Soutien à la Vie Associative », chapitre 65, article 6574, fonction 422, enveloppe 711 du Budget Primitif 2008

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en préfecture le - 8 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
la Conseillère déléguée aux
Projets Associatifs.

Marie-Thérèse ROUGERIE

MAIRIE DE LILLE

Par délégation du Maire,
La Conseillère déléguée aux
Projets Associatifs.

Marie-Thérèse ROUGERIE

MAIRIE DE LILLE

PRÉFECTURE DU NORD
1 - 8 FEV. 2008 1
ARRIVÉE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 janvier 2008
N° 08/24

OBJET

Semaine de Pleine Nature – Attribution de subventions.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

Du vendredi 14 au samedi 22 mars 2008, la Direction des Sports organise, pour la sixième année consécutive, au Bois de la Citadelle et sur les abords de la Deûle, une sensibilisation aux activités sportives de Pleine Nature.

Comme les années précédentes, le raid terrestre, la grimpe dans les arbres, le roller et le rollerski, les chiens de traîneau, la randonnée pédestre, les cross, l'équitation, le volley, l'escalade, la cani-rando et la pêche à la ligne, le base-ball et le hockey sur gazon seront au programme.

Quelque 8 000 personnes, dont 6 000 scolaires (25 classes de grande section maternelle, 25 classes de CP, 15 classes de CE1, 40 classes de CE2, 50 classes de CM1, 40 classes de CM2, 20 classes de 6ème), participeront à cette manifestation.

De nombreuses associations apporteront leur concours à la bonne organisation de cet événement dont le coût global est estimé à 35.000 €.

En accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme, réunie le 17 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement de subventions aux associations ci-dessous :

Compagnie d'Arc Jeanne Maillotte	500 €
A.S.P.T.T Course d'Orientation	600 €
A.S.P.T.T Athlétisme	2.000 €
Canoë Club Lillois	500 €
Seven Lille Sports Extrêmes pour tous (Roller Ski)	500 €
Seven Lille Sports Extrêmes pour tous (Raid)	3.500 €

PRÉFECTURE 02 - 6 FEV. 2008 02 ARRIVÉE

- **IMPUTER** les dépenses sur les crédits inscrits au chapitre 65 - article 6574 - fonction 415 - enveloppe 20485 de nos documents budgétaires.

Enfin, il convient d'indiquer que le montant des subventions ci-dessus fera l'objet d'un avenant pour l'A.S.P.T.T qui sera soumis à l'avis de ce même Conseil Municipal.

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008
Réception en Préfecture le - 6 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée au Sport,

Michelle DEMESSINE

MAIRIE DE LILLE

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée au Sport,

Michelle DEMESSINE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/25**

OBJET

Associations de majorettes et de twirling – Attribution d'une première répartition de subventions de fonctionnement au titre de l'année 2008.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

L'Association philantropique des Majorettes de Lille, l'Association les Gracieuses de Lille-Sud et l'Association les Fleurs de Lys regroupent de nombreux garçons et filles âgés de 5 à 19 ans.

Leur action est très bénéfique au sein des quartiers car cette activité développe tout à la fois le sens de la danse, de la musique, de la marche et de la gymnastique.

Ces associations participent, par ailleurs, à de nombreux concours, au Championnat du Nord individuel et duo et aux animations telles que la Fête de la Soupe, la Braderie de Wazemmes, la Course de Vélos et la Fête du Sport.

Aussi, afin de leur permettre de continuer et d'amplifier leur action, en accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme, réunie le 17 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **ATTRIBUER**, au titre de l'année 2008, une première partie de subventions de fonctionnement d'un montant de 1.165 € aux associations suivantes :
  - Association Philantropique,
  - Gracieuses du Sud Ass.,
  - l'Association les Fleurs de Lys.

- **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au chapitre 65 - fonction 422 - article 6574 - enveloppe 21524 du budget primitif 2008.

ADOPTÉE à l'unanimité

PRÉFECTURE DU NORD
02 - 6 FEV. 2008 02
ARRIVÉE

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en Préfecture le - 6 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée au Sport,

Michelle DEMESSINE

MAIRIE DE LILLE

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée au Sport,

Michelle DEMESSINE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 janvier 2008
N° 08/26

OBJET

Diverses associations sportives – Attribution de subventions exceptionnelles et d'organisation.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

L'aide financière de la Ville a été sollicitée sous forme de subventions par les associations sportives lilloises à l'occasion de manifestations :

Ligue Nord/Pas-de-Calais d'athlétisme

La troisième édition de la Course du Louvre se déroulera le 27 avril 2008. Cette grande manifestation sportive, très populaire, familiale et de proximité, permet la découverte, de façon ludique et festive, de territoires régionaux.

Après un départ de Lille vers le bassin minier, l'événement contribuera également à mettre en avant, sur la scène nationale et européenne, le dynamisme de la Ville de Lille.

Environ quatre mille coureurs participeront à cette grande manifestation.

Compte tenu de cet événement de niveau européen, il est proposé le versement d'une subvention de 7.500 € à la Ligue Nord/Pas-de-Calais d'athlétisme (Coût de la manifestation : 485.000 €).

Tennis Club Lillois Lille Métropole

Depuis plus de dix ans, le Tennis Club Lillois Lille Métropole organise le plus grand tournoi de jeunes au Nord de Paris. Dans ce cadre, l'association a sollicité une aide financière pour l'organisation, du 22 décembre 2007 au 13 janvier 2008, du Grand Prix des Jeunes et du Nike Tour Junior.

De plus, du 8 au 16 mars 2008, se déroulera le 18ème Open International de Tennis de la Ville de Lille. Ce tournoi international intervient dans le classement A.T.P et peut permettre la découverte de futurs champions.

Compte tenu de ces événements sportifs qui contribuent à l'image de la Ville, il est proposé le versement d'une subvention de 14.500 € (Coût de ces manifestations : 58.850 €).

Lille Métropole Hockey Club (L.M.H.C)

Championne de France 2007 sur gazon et en salle, l'équipe féminine du Lille Métropole Hockey Club est qualifiée pour deux Coupes d'Europe des Clubs Champions.

.../...

Sous les couleurs de la Ville, de la Métropole, du Département et de la Région, le Lille Métropole Hockey Club défendra les chances françaises dans les compétitions du plus haut niveau international à savoir :

- la Coupe d'Europe des Clubs Champions Hockey sur gazon-dames du 8 au 11 mai 2008 à Rakovnik en République Tchèque.
- la Coupe d'Europe des Clubs Champions Hockey en salle-dames du 22 au 24 février 2008 à Wels en Autriche.

Compte tenu de l'impact de ces manifestations et de leur intérêt pour l'image de la Ville de Lille au niveau international, il est proposé le versement d'une subvention de 22.868 € (Coût des manifestations : 77.000 €).

Roller In Lille Métropole (R.I.L.M)

L'association Roller In Lille Métropole a sollicité le concours financier de la Ville pour l'organisation de la 13ème édition du célèbre « Roller In Lille Métropole » qui se déroulera les samedi 1er et dimanche 2 mars 2008.

Cet événement sportif, considéré comme la plus grande manifestation de roller au Nord de Paris, se composera de deux temps forts :

- le samedi, sur la place de la République, le public s'initiera au roller, assistera à des shows de cultures urbaines et déambulera dans le village du Roller In Lille Métropole.
- la journée du dimanche sera rythmée par cinq départs :
  - le challenge jeunes : une nouvelle fois, cette année, plusieurs courses seront réservées aux 6-15 ans sur des parcours de distances et de niveaux différents.
  - la course 10 kilomètres loisirs : à mi-chemin entre la randonnée et l'Open Roller, réservée aux licenciés ou non, à partir de 14 ans.
  - la course OPEN : cette course mixte est ouverte aux licenciés et non licenciés entraînés et faisant partie intégrante de la French In Line Cup. Les seniors et les vétérans sont concernés par cette épreuve.
  - le marathon French In Line Cup : cette course est ouverte aux compétiteurs nationaux juniors et seniors ainsi qu'a l'élite internationale senior.
  - la randonnée populaire, la fête dans les rues de Lille : elle est destinée à tous avec pour objectif de rassembler un maximum de passionnés, d'amateurs du roller pour prendre d'assaut les plus grandes artères de la ville.

Compte tenu de l'impact de cette manifestation d'envergure sur la population lilloise, il est proposé le versement d'une subvention de 7.000 € au Roller In Lille Métropole (Coût de la manifestation : 42.300 €).

En accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme, réunie le 17 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement des subventions reprises ci-dessus.

.../...

- **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 65 – fonction 415 – article 6574 – enveloppe 20485

Il convient d'indiquer que les subventions attribuées au Tennis Club Lillois Lille Métropole et au Lille Métropole Hockey Club seront reprises dans la convention présentée à ce même Conseil Municipal.

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en Préfecture le - 6 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée au Sport.

Michelle DEMESSINE

MAIRIE DE LILLE

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée au Sport.

Michelle DEMESSINE

PRÉFECTURE DU NORD
02 - 6 FEV. 2008 02
ARRIVÉE

179

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 janvier 2008
N° 08/27

OBJET

Implantation d'une canalisation d'eaux pluviales dans le cadre de la construction du terrain Raymond Kopa - Convention de servitude.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

La construction du terrain de sports et du plateau d'entraînement Raymond Kopa, chemin des Margueritois, a nécessité l'implantation d'une canalisation d'évacuation des eaux de pluie qui traverse l'enceinte du collège Verlaine, propriété du Conseil Général.

En vertu de l'article L.2125-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, dès lors qu'une occupation ou une utilisation du domaine public est destinée à un service public qui bénéficie gratuitement à tous, la mise à disposition du site doit être consentie à titre gratuit.

Or, la mise à disposition de l'emprise de la propriété départementale concernée par la canalisation contribue au bon fonctionnement des installations sportives du site Raymond Kopa.

C'est pourquoi, par délibération du 9 juillet 2007, la Commission Permanente du Conseil Général a autorisé, à titre gratuit, au profit de la Ville de Lille, la création de la servitude.

En accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme, réunie le 17 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER**, Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée au Sport à signer la convention de servitude entre la Ville et le Conseil Général, ci-annexée.

PREFECTURE DU NORD
02 - 6 FEV. 2008 02
ARRIVÉE

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le - 6 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée au Sport,

MAIRIE DE LILLE

Michelle DEMESSINE

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée au Sport,

Michelle DEMESSINE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 janvier 2008
N° 08/28

OBJET

Délégation Sports - Opération des vacances scolaires

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille propose aux enfants, issus des dispositifs de proximité mis en place par le Service des Sports, une offre diversifiée d'activités de loisirs durant les vacances d'hiver 2008.

Ces activités répondent au Projet Educatif Global de la Ville et font chacune l'objet d'un projet pédagogique spécifique. Elles sont une continuité des actions menées par le Service des Sports. L'encadrement répond aux normes du Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Un stage sportif, d'une durée de 7 jours, est prévu à Pralognan et Valcenis (Savoie) du 9 au 17 février, pour 40 jeunes âgés de 8 à 12 ans.

Il permettra aux enfants de découvrir les activités de pleine nature de façon ludique.

Les lieux du stage sont les suivants : Pralognan et Valcenis, tous deux situés dans le département de la Savoie.

Pour la tarification des Centres de Vacances et de Loisirs (jointe en annexe), il est proposé de demander aux familles un paiement après facturation en fonction de leur quotient familial.

Par ailleurs, pour l'année 2008, la Caisse d'Allocations Familiales de Lille a décidé la mise en œuvre d'un nouveau dispositif remplaçant les bons loisirs et les bons vacances. Celui-ci se matérialise en un chéquier loisirs d'une valeur de 75 euros et un chéquier vacances d'une valeur de 110 €. Ce chéquier permettra aux familles bénéficiaires de l'utiliser pour le règlement de ce séjour.

Ces tarifs constituent des limites et seront repris par arrêté municipal en vertu de la délégation de compétence.

En accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme, réunie le 17 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** la mise en œuvre de cette opération
- **ADOPTER** les tarifs proposés en annexe

.../...

- **ADMETTRE** en recettes :
  - les participations familiales au chapitre 70 – article 70631 – fonction 421 – enveloppe 23788 de nos documents budgétaires
  - les participations de la Caisse d'allocations Familiales au chapitre 74 – article 7478 – fonction 421 – enveloppe 27637 de nos documents budgétaires

- **IMPUTER** les dépenses correspondantes au chapitre 011 – article 6288 - fonction 40 - enveloppe 25209 « PEG sport »

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008
- 6 FEV. 2008

Réception en Préfecture le

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée au Sport,

Michelle DEMESSINE

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée au Sport,

Michelle DEMESSINE

PRÉFECTURE DU NORD
02 - 6 FEV. 2008 02
ARRIVÉE

Stage sportif Février 2008
Tarification

QUOTIENT FAMILIAL	Hiver 8-12 ans
	Tarif pour 7 jours
0 à 404	36,32
405 à 444	54,49
445 à 484	72,65
485 à 524	90,81
525 à 569	108,97
570 à 629	127,13
630 à 709	145,30
710 à 809	163,46
810 à 929	181,62
sup 930	217,94
Extra Muros (catégorie 8)	363,24
Bons Vacances	29,06

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° 08/29

OBJET

Aide aux clubs conventionnés et autres clubs - Subventions de fonctionnement - Année sportive 2007-2008.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

La Ville alloue une aide financière, sous forme de subventions, à diverses associations sportives.

Ces subventions comprennent l'aide générale à tout niveau de pratiques collective et individuelle.

En accord avec la commission ad hoc de l'Office Municipal des Sports et la Direction des Sports, ces aides ont été établies selon des critères précis tenant compte de la nature de l'activité, du nombre de pratiquants, du type de pratiquants, du niveau de pratique, de la qualité des cadres sportifs.

On peut ainsi dissocier sept catégories d'associations ou entités définies comme telles :

- le sport scolaire porté par l' Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré (U.S.E.P).
- les clubs subventionnés au titre d'un forfait loisirs,
- les clubs conventionnés au titre d'un forfait compétition,
- les clubs en compétition,
- les clubs de football sous convention avec la Ville,
- les clubs présentant un caractère d'émergence,
- les clubs pratiquant au niveau national.

Par ailleurs, les rencontres amicales, les organisations particulières et les déplacements liés aux échanges avec les villes jumelées peuvent bénéficier de subventions d'aides spécifiques.

En accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme, réunie le 17 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement des subventions reprises dans le tableau ci-joint.

- **AUTORISER** Madame le Maire ou, en cas d'empêchement, l'Adjointe déléguée au Sport à signer :

  - la convention d'objectifs avec l'Union Sportive Lille Moulins Carrel, le Racing Club des Bois-Blancs-Football, le Football Club Lille-Sud, l'Association Sportive du Faubourg de Béthune, le Tennis Club Lillois Lille Métropole, l'Entente Sportive Lille Louvière Pellevoisin, l'Association Sportive Lille Wazemmes
  - le premier avenant à la convention du 17 décembre 2007 avec l'A.S.P.T.T Lille Métropole, avec l'Association la Deûle, le Lille Université Club, l'Omni-Sport Fivois-Football, le Lille Métropole Hockey Club.

.../...

- **IMPUTER** les dépenses sur les crédits inscrits :
  - au chapitre 65 - article 6574 - fonction 415 - enveloppe 20483,
  - au chapitre 65 - fonction 40 - article 6574 - enveloppe 20071 pour l'association la Deûle.

Enfin, il convient d'indiquer que le montant des subventions repris dans les conventions fait état de l'aide allouée par la délégation Petite Enfance attribuée au Lille Université Club et par la délégation Lutte contre les Exclusions pour l'Union Sportive Lille Moulins Carrel.

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en Préfecture le - 6 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée au Sport,

Michelle DEMESSINE

MAIRIE DE LILLE

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée au Sport,

Michelle DEMESSINE

PRÉFECTURE DU NORD
02 - 6 FEV. 2008 02
ARRIVÉE

CLUBS BENEFICIANT D'UNE AIDE FORFAITAIRE LOISIR	SUBVENTION 2007	SUBVENTIONS 2008 CM 28/01/08
BADMINTON		
Omnisport lillois Badminton	975	150
FOOTBALL		
Lille Cocker Club	150	150
A.S. de la Circonscription de la Police Lille	150	150
Racing Club Lille Alliance	150	150
Lille Indépendante Futsal	0	150
A S Cercle Lillois	0	150
HANDBALL		
Handball Club de Lille	150	150
HANDISPORT		
Omnisports des Sourds de Lille Métropole	0	150
MUSCULATION		
Body Club de Lille	150	150
NATATION		
Club de Sauvetage Lille	0	150
ROLLER		
Aerosliders	0	150
SPORT TRADITIONNEL		
AS des municipaux de Lille section javelot	150	150
CLUBS MULITIDISCIPLINES		
ASPTT section Aikido Budo	150	150
ASPTT section Golf	150	150
ASPTT section Gymnastique Volontaire	0	150
LUC section Danse Classique	150	150
LUC section Danse Moderne	150	150
LUC section Plongée	0	150
LUC section Spéléologie	150	150
CSAC Vauban section Danse	150	150
CSAC Vauban section Karaté	150	150
AUTRES DISCIPLINES		
As.Entente Sportive Culturelle Animation	150	150
Association sportive des gaziens et électricien (ASGEL)	150	150

CLUBS CONVENTIONNES AU TITRE AIDE FORFAITAIRE DE COMPETITION

DISCIPLINES SPORTIVES	SUBVENTION 2007	C.M. 17.12.07 1ère répartition 2008	C.M. 28.01.08 Solde 2008	SUBVENTION 2008
ARTS MARTIAUX				
ASPTT Lille Metropole section Karate	1 800	900	900	1 800
LUC section Karate	1 800	900	900	1 800
Nouvo Palmares de Capoëra Lille	1 000	500	500	1 000
LUC section Aïkido	150	0	1 800	1 800
BOWLING				
LUC section Bowling	1 000	500	500	1 000
CYCLOTOURISME				
ASPTT Lille Metropole section Cyclotourisme	400	0	500	500
ECHECS				
Lille Université Club / Lille Echiquier du Nord	4 500	2 250	3 750	6 000
FOOTBALL				
L'Association le petit terrain	1 000	500	500	1 000
A.S. Lille Fives Futsall	500	500	0	500
GYMNASTIQUE				
CREP GRS LILLE	1 000	500	500	1 000
HANDISPORT				
Stade Olympique des Sourds du Nord	1 500	750	750	1 500
Association ASHP Lille Alouettes	1 250	625	625	1 250
ASSADV	1 000	500	500	1 000
LUC section Handisport	1 500	750	750	1 500
MULTISPORTS				
Association sportive et culturelle Croisette Lille	1 500	750	750	1 500
MUSCULATION				
Forme et Santé Lille Sud	6 000	3 000	3 000	6 000
NATATION				
Cercle Ouvrier Sportif Nageurs Lillois	5 000	2 500	1 500	4 000
PLONGEE				
LUC section hockey Subaquatique	1 500	750	750	1 500
Club Sous Marin du Nord	0	0	1 000	1 000
TWIRLING				
Twirling Club Lillois	1 500	750	750	1 500
Twirling Club Lille Moulins	1 500	750	750	1 500

CLUBS EN COMPÉTITIONS				
DISCIPLINES SPORTIVES	SUBVENTION 2007	C.M. 17/12/07 1ère répartition 2008	C.M. 28/01/08 Solde 2008	SUBVENTION 2008
ARTS MARTIAUX				
LUC section Judo Jujitsu	5 330	2 665	3 645	6 310
Faubourg de Béthune Judo Club	3 630	1 815	1 815	3 630
Taekwondo Club Lille Saint Maurice	1 500	750	750	1 500
A.S Vieux Lille Kung fu	450	225	1 025	1 250
BICROSS				
LUC section Bicross	5 620	2 810	1 190	4 000
BOULES PETANQUE				
Omni Sport Fivois	1 367	684	466	1 150
Association Pétanque Lilloise	2 980	1 490	1 490	2 980
BOXE				
Boxeurs Club Lille	2 340	1 170	1 830	3 000
LUC section Boxe	6 860	3 430	2 070	5 500
Boxing Club de Lille Fives	0	0	900	900
COURSE D'ORIENTATION				
ASPTT section Course d'Orientation	1 390	695	830	1 525
FOOTBALL				
LUC section Football	11 110	5 555	5 985	11 540
Association Sportive du Vieux Lille	5 660	2 830	4 390	7 220
GYMNASTIQUE				
Association Club Gymnique de Lille	12 220	6 110	6 190	12 300
Gymnastique Rytmique et Sportive Lille	7 110	3 555	895	4 450
Association La Saint Maurice Fives	7 320	3 660	3 690	7 350
LUC section Gymnastique	11 800	5 900	4 640	10 540
HALTEROPHILIE				
LUC section Haltérophilie	7 400	3 700	3 100	6 800

CLUBS EN COMPÉTITIONS

DISCIPLINES SPORTIVES	SUBVENTION 2007	C.M. 17/12/07 1ère répartition 2008	C.M. 28/01/08 Solde 2008	SUBVENTION 2008
HOCKEY				
LUC section Hockey	14 820	7 410	6 870	14 280
LUTTE				
Lutteur Club Lillois	2 200	1 100	1 100	2 200
Association Omni Sports Fivois	10 080	5 040	5 040	10 080
NATATION				
LUC section Natation Sportive	15 890	7 945	10 280	18 225
LUC section Natation Synchronisée	6 740	3 370	3 565	6 935
PLEINE NATURE				
Seven Lille Sport Extrême pour tous	0	0	1 700	1 700
ROLLER				
Roller In Lille Metropole	1 500	750	3 260	4 010
RUGBY				
Iris Club Lillois	12 700	6 350	3 650	10 000
TENNIS				
Club Sport.Artistique Culturel Vauban section Tennis	1 900	950	1 850	2 800
LUC section Tennis	15 150	7 575	7 425	15 000
ASPTT Lille Metropole section Tennis	6 600	0	2 500	2 500
TENNIS DE TABLE				
Association Sportive Cheminot	6 250	3 125	3 635	6 760
TIR A L'ARC				
L'Ancienne Alliance	3 590	1 795	0	1 795
Compagnie d'Arc de Lille Jeanne Maillotte	4 890	2 445	765	3 210
TRIATHLON				
Ch' ti Triatlille	4 560	2 280	2 245	4 525
VOLLEY BALL				
ASPTT Lille Métropole section Volley-ball	9 000	4 500	4 500	9 000
Association Sportive Sport Joie	4 240	2 120	2 120	4 240
LUC section Volley-ball	8 000	4 000	4 000	8 000

CLUBS DE NIVEAU NATIONAL				
ASSOCIATIONS SPORTIVES	SUBVENTION 2007	C.M. 17/12/07 1ère répartition 2008	C.M. 28/01/08 Solde 2008	SUBVENTION 2008
ASPTT Lille Métropole section Athlétisme	59 357	29 679	29 678	59 357
LUC section Badminton	25 000	12 500	12 500	25 000
LUC section Rugby	15 245	7 623	14 877	22 500
Lille Métropole Hockey Club	83 846	41 923	41 923	83 846
Tennis Club Lillois Métropole	35 000	21 325	21 325	42 650
Lille Métropole Roller	12 195	6 098	6 097	12 195
LUC section Water Polo	26 500	13 250	13 250	26 500
Cercle d'Argent	13 667	6 834	6 833	13 667
Académie d' Escrime Vauban Lille	22 000	11 000	11 000	22 000
Avenir Union Nautique de Lille	17 000	8 500	8 500	17 000

CLUBS SORTANT DU NIVEAU NATIONAL ET INTÉGRANT LE PLAN DE SOUTIEN				
ASSOCIATIONS SPORTIVES	SUBVENTION 2007	C.M. 17/12/07 1ère répartition 2008	C.M. 28/01/08 Solde 2008	SUBVENTION 2008
ASPTT Lille Métropole section Judo	10 000	5 000	5 000	10 000
Canoé Club Lillois	18 900	9 450	9 450	18 900
LUC section Escrime	10 000	5 000	6 000	11 000
ASPTT Lille Métropole section Tennis de Table	18 538	9 269	9 269	18 538
ASPTT Lille Métropole section Haltérophilie	15 244	7 622	7 622	15 244

CLUBS AVEC CONTRAT D'OBJECTIF				
ASSOCIATIONS SPORTIVES	SUBVENTION 2007	C.M. 17/12/07 1ère répartition 2008	C.M. 28/01/08 Solde 2008	SUBVENTION 2008
Jeunesse Sportive Lille Wazemmes	19 293	9 647	14 007	23 654
E.S. Lille Louvière Pellevoisin	21 018	10 509	17 293	27 802
Union Sportive du Faubourg de Béthune	19 293	9 647	9 646	19 293
Football Club Lille Sud	30 000	15 000	15 393	30 393
Omni Sports Fivois - section Football	74 667	37 334	37 853	75 187
Racing Club des Bois Blancs section Football	36 514	18 257	24 386	42 643
Union Sportive Lille Moulins Carrel	31 500	15 750	16 794	32 544
Lille Boxing Club des Flandres	8 000	4 000	4 000	8 000
Boxing Club Lille Moulins	9 000	4 500	4 500	9 000
U.S. Antillais	7 500	3 750	10 496	14 246

CLUBS A CARARACTÈRE ÉMERGENT				
ASSOCIATIONS SPORTIVES	SUBVENTION 2007	C.M. 17/12/07 1ère répartition 2008	C.M. 28/01/08 Solde 2008	SUBVENTION 2008
LCS Lille Volley	7 500	3 750	3 750	7 500
Association Sportive Basket Club St Maurice Lille	4 000	2 000	3 200	5 200
Association Sportive de Vieux Lille	4 000	2 000	2 000	4 000
LUC section Basket Handisport	4 500	2 250	2 250	4 500
LUC Athlétisme	5 500	2 750	3 260	6 010
Ride On Lille	2 286	1 143	1 157	2 300
Olympique Lille Sud	4 500	2 250	2 250	4 500

SPORT SCOLAIRE	SUBVENTION 2 007	C.M. 17/12/07 1ère répartition 2008	C.M. Solde 2008	SUBVENTION 2 008
USEP Lille Hellemmes	4 000	2 000	2 000	4 000

AUTRES TYPES D'ASSOCIATIONS	SUBVENTION 2007	C.M. 17/12/07 1ère répartition 2008	C.M. 28/01/08 Solde 2008	SUBVENTION 2008
NAUTISME-PLEIN AIR				
La Deûle	47 259	23 630	23 629	47 259

CLUBS BÉNÉFICIANT D'UNE AIDE FORFAITAIRE LOISIR						
DISCIPLINES SPORTIVES/CLUBS	Subvention 2007	Subvention 2008	Quartier d'implantation	Budget global de l'association	Nombre de licenciés	Bilan d'activité de l'association saison 2006-2007
BADMINTON						
Omnisport fivois Badminton	975	150	Lille Fives	11 010	147	Activités de loisir
FOOTBALL						
Lille Cocker Club	150	150	Lille Sud	896	17	Activités de loisir
A.S. de la Circonscription de la Police Lille	150	150	Lille Centre	3 370	183	Activités de loisir
Racing Club Lille Alliance	150	150	Lille Fives	3 970	26	Activités de loisir
Lille Indépendante Futsal	0	150	Lille Fives	1 540	30	Activités de loisir
A.S Cercle Lillois	0	150	Lille Fives	487	20	Activités de loisir
HANDBALL						
Handball Club de Lille	150	150	Lille Fives Lille Saint Maurice	1 725	28	Activités de loisir
HANDISPORT						
Omnisports des Sourds de Lille Métropole	0	150	Lille	4 359	8	Activités de loisir
MUSCULATION						
Body Club de Lille	150	150	Lille Wazemmes	bilan financier 2006/2007 en cours d'élaboration	90	Activités de loisir
NATATION						
Club de Sauvetage Lillois	0	150	Lille Fives	5 757	10	e formation aux examens surveillants de b
ROLLER						
Acrosliders	0	150	Lille Sud	1 297	37	Activités de loisir
SPORT TRADITIONNEL						
AS des municipaux de Lille section javelot	150	150	Lille Centre	bilan financier 2006/2007 en cours d'élaboration	20	Activités de loisir

CLUBS BÉNÉFICIANT D'UNE AIDE FORFAITAIRE LOISIR

DISCIPLINES SPORTIVES/CLUBS	Subvention 2007	Subvention 2008	Quartier d'implantation	Budget global de l'association	Nombre de licenciés	Bilan d'activité de l'association saison 2006-2007
CLUBS MULTIDISCIPLINES						
ASPTT section Aikido	150	150	Lille Wazemmes	9 870	117	Activités de loisir
ASPTT section Golf	150	150	Lille Moulins	18 014	23	Activités de loisir
ASPTT section Gymnastique Volontaire	0	150	Lille Wazemmes	11 433	216	Activités de loisir
LUC section Danse Classique	150	150	Lille Moulins	14 946	221	Activités de loisir
LUC section Danse Moderne	150	150	Lille Moulins	76 026	427	Activités de loisir
LUC section Plongée	0	150	Lille Moulins	bilan financier 2006/2007 en cours d'élaboration	193	Activités de loisir
LUC section Spéléologie	150	150	Lille Moulins	8 611	27	Activités de loisir
CSAC Vauban section Danse	150	150	Lille Vauban	93 655	55	Activités de loisir
CSAC Vauban section Karaté	150	150	Lille Vauban	93 655	57	Activités de loisir
AUTRES DISCIPLINES						
As.Entente Sportive Culturelle Animation	150	150	Lille Bois Blancs	27 861	20	Activités de loisir
AS des gaziens et électricien (ASGEL)	150	150	Lille vauban	2 225	17	Activités de loisir

CLUBS EN COMPÉTITIONS						Bilan d'activité de l'association saison 2006-2007				
DISCIPLINES SPORTIVES/CLUBS	Subvention 2007	CM 17/12/07 1ère répartition 2008	C.M. 28/01/08 Solde 2008	Subvention 2008	Quartier d'implantation	Budget global de l'association	Nombre de licenciés	École de sport	Participation aux championnats	Organisation et participation à des événements locaux
ARTS MARTIAUX										
Lille Université Club section judo	5 330	2 665	3 645	6 330	Lille Fives Lille Centre	69 250	217	oui	Championnats régionaux et nationaux	Organisation Open International des jeunes le 7 avril 2007 Participation Interclubs judo
Faubourg de Béthune Judo Club	3 650	1 815	1 815	3 630	Lille Faubourg de Béthune	18 150	77	oui	Championnats régionaux	Organisation Formation des enseignants
Taekwondo Club Lille Saint Maurice	1 500	750	750	1 500	Lille St Maurice	19 462	52	non	Championnats régionaux	
A.S Vieux Lille Kung fu	480	225	1 025	1 250	Vieux Lille	19 700	68	oui	Championnats régionaux	
BRONX										
Lille Université Club section Bicross	5 620	2 810	1 190	4 000	Lille Moulins	20 867	28	oui	Championnats régionaux et nationaux	Organisation 1er manche de la coupe Hauts-de-France le 7 octobre 2007 Participation Téléthon
BOULES PETANQUE										
Omni Sport Fivois	1 367	684	466	1 150	Lille Fives	6 355	60	oui	Championnats du Nord et District	Organisation Qualifications Interclubs en septembre et octobre 2007 Concours du dimanche 1er Juillet 2007 Participation Challenge de Lille centre le 2 mai
Association Pétanque Lilloise	2 980	1 490	1 490	2 980	Lille Fives	16 124	48	oui	Championnats du Nord et District	Organisation Open Citation le 25 août 2007 Participation Wazemmes Accordéon
BOXE										
Panther's Club Lille	2 340	1 170	1 830	3 000	Lille Wazemmes	12 124	88	oui	Championnats régionaux et nationaux	Participation Gala de boxe à Lille Wazemmes
LUC section Boxe	6 860	3 430	2 070	5 500	Lille Moulins	40 121	193	oui	Championnats régionaux et nationaux	Organisation Stage International de Savate le 23 juin 2007 Finales inter régionales Participation Projet de la Maison de Quartier Téléthon
Boxing Club de Lille Fives	0	0	900	900	Lille Fives	3 803	19	non	Championnats départementaux	Organisation Rencontre interclub le 24 juin 2007 Participation Fête du Sport Le club propose des initiations et des démonstrations

96

CLUBS EN COMPÉTITIONS						Bilan d'activité de l'association saison 2006-2007				
DISCIPLINES SPORTIVES/CLUBS	Subvention 2007	CM 17/12/07 1ère répartition 2008	C.M. 28/01/08 Solde 2008	Subvention 2008	Quartier d'implantation	Budget global de l'association	Nombre de licenciés	École de sport	Participation aux championnats	Organisation et participation à des événements locaux
COURSE D'ORIENTATION										
ASPTT section Course d'Orientation	1 390	695	830	1 525	Lille Wazemmes	9 299	10	non	Championnats régionaux et nationaux	Organisation Régionale de course d'orientation le 8 avril 2007 Participation Journée de pleine nature Journée du "sport en famille"
FOOTBALL										
Lille Université Club section Football	11 110	5 555	5 985	11 540	Lille Moulins	9 963	196	oui	Championnats départementaux	Organisation Tournoi OMS, en juin 2007
Association Sportive du Vieux Lille	5 660	2 830	4 390	7 220	Vieux Lille	19 700	162	oui	Championnats départementaux	
GYMNASTIQUE										
Association Club Gymnique de Lille	12 220	6 110	6 150	12 300	Lille Centre	90 954	408	oui	Championnats régionaux et nationaux	Organisation Fête de fin d'année sportive, le 23 juin 2007 Kermesse, le 29 juin 2007 Participation Fête du Sport de Moulins
Gymnastique Rythmique et Sportive Lille	7 110	3 555	895	4 450	Lille Centre	25 514	100	oui	Championnats régionaux et nationaux	Organisation Manifestation autour des "Ateliers de l'espace de Vauban" le 25 octobre 2007
Association La Saint Maurice Fives	7 320	3 660	3 690	7 350	Lille Fives	19 074	117	oui	Championnats régionaux et nationaux	Organisation Compétition débutantes, le 9 décembre 2007 Porte ouverte, le 3 février 2007
Lille Université Club section Gymnastique	11 800	5 900	4 640	10 540	Lille Moulins	36 477	120	oui	Championnats régionaux et nationaux	Organisation Finale régionale UFOLEP, les 17 et 18 février 2007
HALTÉROPHILIE										
Lille Université Club section Haltérophilie	7 400	3 700	3 100	6 800	Lille Moulins	19 208	141	oui	Championnats régionaux et nationaux	Organisation Championnat académique universitaire d'haltérophilie, le 15 février 2007
HOCKEY										
Lille Université Club section Hockey	14 820	7 410	6 870	14 280	Lille Moulins	52 161	260	oui	Championnats régionaux	Organisation Les four du Championnat de France universitaire en salle, les 3 et 4 février 2007 Participation Les 9èmes jades Adaptées, association les "Papillons blancs"

CLUBS EN COMPÉTITIONS						Bilan d'activité de l'association saison 2006-2007				
DISCIPLINES SPORTIVES/CLUBS	Subvention 2007	CM 17/12/07 1ère répartition 2008	C.M. 28/01/08 Solde 2008	Subvention 2008	Quartier d'implantation	Budget global de l'association	Nombre de licenciés	Ecole de sport	Participation aux championnats	Organisation et participation à des événements locaux
LUTTE										
Lutteur Club Lillois	2 200	1 100	1 100	2 200	Lille Fives	14 714	47	oui	Championnats régionaux et nationaux	/
Association Omni Sports Fivois	10 080	5 040	5 040	10 080	Lille Fives	21 050	98	oui	Championnats régionaux et nationaux	Organisation Trophée Distball le 26 novembre 2006
NATATION										
LUC section Natation Sportive	15 890	7 945	10 280	18 225	Lille Moulins	42 100	262	oui	Championnats régionaux et nationaux	Organisation 8 championnats de France individuels (N3) le 1 juin 2007
LUC section Natation Synchronisée	6 740	3 370	3 565	6 935	Lille Moulins	18 244	75	non	Championnats régionaux et nationaux	Organisation Compétition toutes catégories le 3 et 4 mai Gala de fin d'année Participation Journée Vital Sport CMBS Lille Fives Partenariat avec TOUS
PLEINE NATURE										
Seven Sport pour Tous	0	0	1 700	1 700	Haut Lille	4 760	52	non	Championnats de ligue avec phases de niveau régionaux et départementaux	/
ROLLER										
Rollers In Lille Métropole	1 500	750	1 260	4 010	Lille Sud	8 400	29	oui	Championnats régionaux et nationaux	Organisation Coupe de France les 28 et 29 avril 2007 Quartier de Lille le 27 mai 2007 Participation Journée "Tours en Roller" "Urbanisme bail" "Quartier Roller"
RUGBY										
Iris Club Lillois	12 700	6 350	3 650	10 000	Lille Fives	44 947	181	oui	Championnats régionaux	Participation Téléthon

CLUBS EN COMPÉTITIONS						Bilan d'activité de l'association saison 2006/2007				
DISCIPLINES SPORTIVES/CLUBS	Subvention 2007	CM 17/12/07 1ère répartition 2008	C.M. 28/01/08 Solde 2008	Subvention 2008	Quartier d'implantation	Budget global de l'association	Nombre de licenciés	École de sport	Participation aux championnats	Organisation et participation à des événements locaux
TENNIS										
Club Sport Artistique Culturel Vauban section Tennis	1 900	950	1 850	2 800	Lille Vauban	93 655	157	non	Championnats départementaux	Organisation Tournoi école le 2 juin 2007
LUC section Tennis	15 150	7 575	7 425	15 000	Lille Moulins	87 257	176	oui	Championnats régionaux et nationaux	Organisation Trophée Scalbert Dupont du 9 au 23 juin Le circuit découverte le 6 juin Participation Fête de Mai Sport et Femmes
ASPTT section Tennis	6 000	0	2 500	2 500	Lille Fives	6 042	56	non	Championnats départementaux	/
TENNIS DE TABLE										
Association Sportive Cheminot	6 250	3 125	3 635	6 760	Lille Fives	23 808	103	oui	Championnats régionaux et nationaux	/
TIR A L'ARC										
L'Ancienne Alliance	3 590	1 795	0	1 795	Vieux Lille	6 241	59	oui	Championnats régionaux et nationaux	Participation Projet d'établissement des écoles de Lille Fives
Compagnie d'Arc de Lille Jeanne Maillotte	3 890	2 335	765	3 210	Lille Bois Blancs	17 660	71	oui	Championnats régionaux et nationaux	Organisation Concours salle à 18 mètres les 18 et 19 novembre 2006 Concours 25 m et 25/50 le 4 juin 2007 Participation Semaine de Pleine Nature Raid Gaël Nature Raid Âge
TRIATHLON										
Cla'ir Triathlle	4 560	2 280	2 245	4 525	Lille Bois Blancs	29 862	130	oui	Championnats régionaux et nationaux	Organisation Aquathlon de Lille le 15 avril Stage de triathlon avec l'ASPTT Participation Epreuves régionales de cross-triathlon, duathlon et triathlon Championnat de France
VOLLEY BALL										
ASPTT Lille Métropole section Volley-ball	9 000	4 500	4 500	9 000	Lille Moulins	27 762	125	oui	Championnats départementaux et régionaux	Organisation Tournoi externe niveau international et national juin 2007
Association Sportive Sport Joie	4 240	2 120	2 120	4 240	Lille Vauban	14 503	162	oui	Championnats départementaux et régionaux	Organisation Tournoi annuel le 11 novembre 2006 Rencontre parents et enfants le 1er octobre 2007
LUC section Volley-ball	8 000	4 000	4 000	8 000	Lille Moulins Lille Sud	Le bilan financier 2005/2006 est en cours d'élaboration	143	oui	Championnats régionaux et nationaux	Participation Semaine de Pleine Nature 2007

CLUBS DE NIVEAU NATIONAL						Bilan d'activité de l'association saison 2006-2007				
DISCIPLINES SPORTIVES/CLUBS	Subvention 2007	CM 17/12/07 1ère répartition 2008	CM. 28/01/08 Solde 2008	Subvention 2008	Quartier d'implantation	Budget global de l'association	Nombre de licenciés	Ecole de sport	Participation aux championnats	Organisation et participation à des évènements locaux
ASPTT Lille Metropole section Athlétisme	59 457	29 679	29 678	59 357	Lille Moulins Lille Wazemmes Lille Faubourg de Béthune	414 480	167	oui	Championnats nationaux	Organisation Semi-Marathon de Lille Participation La course de la Déesse Cross des jeunes de Lille Sud Open 6001 Soyez Sport
LUC section Badminton	25 000	12 500	12 500	25 000	Lille Sud Lille Moulins	96 907	216	oui	Championnats nationaux	Organisation Championnat de France Interclubs le 21 octobre 2006
Lille Université Club section Rugby	15 245	7 621	14 877	22 500	Lille Moulins	193 500	900	oui	Championnats nationaux	Organisation Tournoi International des Huit Vallées le 4 novembre 2006 match France Galles pour les moins de 18 ans Participation Lille Plage Initiation durant le CFSU Actions avec les habitants du Faubourg de Béthune et le Conseil de Quartier
Lille Metropole Hockey Club	83 846	41 923	41 923	83 846	Lille	407 700	832	oui	Championnats nationaux et internationaux	Organisation Tournoi International de rentrée le 9 et 10 septembre 2006 Coupe d'Europe des clubs Champions de hockey en salle le 29 février 2007 Participation Projet d'établissement de Abbé Franck
Tennis Club Lillois Métropole	35 000	21 325	21 325	42 650	Lille Faubourg de Béthune Lille Esquermes	90523	720	oui	Championnats nationaux et internationaux	Organisation Open de tennis de la Ville de Lille à partir du 12 mars 2007 Tennis Grand prix des jeunes à partir du 28 décembre 2007 Participation Projet d'établissement des écoles de quartier de Lille Sud Fête le Mur

CLUBS DE NIVEAU NATIONAL						Bilan d'activité de l'association saison 2006 2007				
DISCIPLINES SPORTIVES/CLUBS	Subvention 2007	C.M 17/12/07 1ere répartition 2008	C.M. 28/01/08 Solde 2008	SUBVENTION 2008	Quartier d'implantation	Budget global de l'association	Nombre de licenciés	Ecole de sport	Participation aux championnats	Organisation et participation à des événements locaux
Lille Metropole Roller	12 195	6 098	6 097	12 195	Lille Sud	93077	94	non	Championnats nationaux	Organisation Stage régional
LUC section Water Polo	26 500	13 250	13 250	26 500	Lille Bois Blancs Lille Sud	119121	211	oui	Championnats nationaux	Organisation Stages toutes catégories
Gant d'Argent	13 667	6 833	6 833	13 667	Lille Sud	293450	561	oui	Championnats nationaux	Organisation Tournoi Jean Cazal le 10 février 2007 Participation Fête du Sport en septembre 2006 Week-end en Famille Fête du sport
Académie d' Escrime Vauban Lille	22 000	11 000	11 000	22 000	Lille Wazemmes	90442	168	oui	Championnats nationaux	Organisation 3 championnats de France fédérale le 10 mars 2007 Participation Journée de la femme Projet des établissements des écoles de Wazemmes
Aviron Union Nautique de Lille	17 000	8 500	8 500	17 000	Lille Bois Blancs	146213	385	oui	Championnats nationaux	Organisation Triathlon d'Aviron pour Personnes Handicapées le Lundi 21 mai 2007 Participation La journée Sport Famille Projet d'établissement du collège Anatole France

CLUBS SORTANT DU NIVEAU NATIONAL ET INTÉGRANT LE PLAN DE SOUTIEN						Bilan d'activité de l'association saison 2006-2007				
DISCIPLINES SPORTIVES/CLUBS	Subvention 2007	CM 17/12/07 1ère répartition 2008	C.M. 28/01/08 Solde 2008	Subvention 2008	Quartier d'implantation	Budget global de l'association	Nombre de licenciés	Ecole de sport	Participation aux championnats	Organisation et participation à des evenements locaux
ASPTT Lille Métropole section Judo	10 000	5 000	5 000	10 000	Lille Wazemmes	80 978	226	oui	Championnats nationaux	Organisation Stage au Japon pour les jeunes juillet 2006 Participation Challenge Fair-Play Téléthon
Canoë Club Lillois	18 900	9 450	9 450	18 900	Lille Bois Blancs	113 303	80	oui	Championnats regionaux et nationaux	Participation Lille Quad Création d'un centre de haut niveau
LUC section Escrime	10 000	5 000	6 000	11 000	Lille Wazemmes	82 420	171	oui	Championnats nationaux	Organisation Stages pour les enfants
ASPTT Lille Métropole section Tennis de Table	18 538	9 269	9 269	18 538	Lille Wazemmes	81 897	151	oui	Championnats nationaux	Participation Tournois des Familles et inter-classes le 16 juin 2007 Handicap et finale des cadets, en janvier 2007 Participation Portes Ouvertes de l'école Thérèse D'Avila
ASPTT Lille Métropole section Haltérophilie	15 244	7 622	7 622	15 244	Lille Moulins Lille Wazemmes	86 192	168	oui	Championnats nationaux	Organisation Championnat de France des clubs N1A le 20 janvier 2007 Championnats de France des clubs N2A le 17 février 2007

CLUBS AVEC CONTRAT D'OBJECTIF						Bilan d'activité de l'association saison 2006 2007				
DISCIPLINES SPORTIVES/CLUBS	Subvention 2007	CM 17/12/07 1ère répartition 2008	CM 28/01/08 Solde 2008	SUBVENTION 2008	Quartier d'implantation	Budget global de l'association	Nombre de licenciés	Ecole de sport	Participation aux championnats	Organisation et participation à des evenements locaux
Jeunesse Sportive Lille Wazemmes	19 293	9 647	14 007	24 654	Lille Wazemmes	63 652	278	oui	Championnats districts et regionaux	Organisation Coupe du sourire le 13 juin 2007 Participation Fête quinzaine de l'enfance le 12 mai 2007
E.S. Lille Couvrière Pellevoisin	21 018	10 509	17 293	27 802	Lille Saint Maurice	56 025	371	oui	Championnats districts et regionaux	Organisation Tournoi et plateau débutants de fin de saison le 8 mai 2007 Participation Projet de la Maison de Quartier
Union Sportive du Faubourg de Béthune	19 293	9 647	9 646	19 293	Lille Faubourg de Béthune	59 100	312	oui	Championnats districts et regionaux	Organisation Tournoi le 16 juin 2007 Participation Tournoi Mouille ton maillot, organisé par le centre social de Moulins
Football Club Lille Sud	30 000	15 000	15 393	30 393	Lille Sud	bilan financier 2006/2007 en cours d'élaboration	198	oui	Championnats districts	Organisation Tournoi Site informatique inscrit
Omni Sports Fivois - section Football	74 667	37 334	37 853	75 187	Lille Fives	157 354	622	oui	Championnats regionaux	Organisation Stage Fives Foot Pâques 2007 Tournoi U 13 ans Pâques 2007
Racing Club des Bois Blancs section Football	36 834	18 287	24 186	42 681	Lille Bois Blancs	118 572	432	oui	Championnats regionaux	Organisation Tournois pour les poussins en janvier 2007 Tournoi de Pâques Challenge Jean Jaurès Divers stages
Union Sportive Lille Moulins Carrel	31 500	15 750	16 294	32 544	Lille Moulins	73 250	141	oui	Championnats districts	Organisation Stage pour les jeunes, le 9 juillet 2007
Lille Boxing Club des Flandres	8 000	4 000	4 000	8 000	Lille Wazemmes	bilan financier 2006/2007 en cours d'élaboration	40	oui	Championnats regionaux	Organisation Galas de boxe
Boxing Club Lille Moulins	9 000	4 500	4 500	9 000	Lille Moulins	bilan financier 2006/2007 en cours d'élaboration	128	oui	Championnats regionaux et nationaux	Organisation Gala de boxe de Moulins, le 7 avril 2007 Moulins sport, le 9 juin 2007 Participation Télévie Initiation et démonstration à la Maison Folie
U.S. Ancillon	7 500	3 750	10 496	14 246	Lille Sud	39 120	141	oui	Niveau district	Organisation Tournoi seniors pentecôte 2007

CLUBS A CARARACTERE EMERGENT						Bilan d'activité de l'association saison 2006 2007				
DISCIPLINES SPORTIVES/CLUBS	Subvention 2007	CM 17/12/07 1ere répartition 2008	C.M. 28/01/08 Solde 2008	Subvention 2008	Quartier d'implantation	Budget global de l'association	Nombre de licenciés	Ecole de sport	Participation aux championnats	Organisation et participation à des evenements locaux
UGS Lille Volley	7 500	3 750	3 750	7 500	Lille Moulins	46870	80	oui	Championnats regionaux et nationaux	Organisation - Tournoi de niveau regional et national les 5 juin 2007 Participation - Semaine de Pleine Nature - Integration aux projets d'Etablissement de Henri Avon, Cabanel, Tandem, Mauricien
Association Sportive Basket Club St Maurice Lille	4 000	2 000	8 200	5 200	Lille St Maurice	23 507	100	oui	Championnats départementaux	Organisation - Stage avec le CLSH Triples Participation - Selection DOM match DOM
Association Sportive de Vieux Lille	4 000	2 000	2 000	4 000	Vieux Lille	19 700	65	oui	Championnats départementaux	
Luc section Basket Handisport	4 500	2 250	2 250	4 500	Lille Deux Blancs	67 750	32	non	Championnats regionaux et nationaux	Organisation - Tournoi International d'handibasket de Noel 2007 Participation - Stage equipe de France - Demonstration lors de match LMBC
Luc Athlétisme	5 500	2 750	3 260	6 010	Lille Moulins	20 409	160	oui	Championnats regionaux	Organisation - Journee qualificative jeunes UNSS A vernal 2007 Participation - Raid des remparts - Week end Sport Famille - Lill'Aye
Ride On Lille	2 286	1 143	1 157	2 300	Lille Fives Lille Sud	206 071	75	oui	Pratique de loisir	Organisation - 50 randonnees roller sur la voie publique - Stage de Roller formation Participation - Projet d'etablissement et CLISH de la Ville de Lille - Telethon
Olympique Lille Sud	4 500	2 250	2 250	4 500	Lille Sud	78 968	non	oui	Championnats départementaux	Participation - Conseil Municipal des enfants - Mes sportifs d'été

2007

AUTRES TYPES D'ASSOCIATIONS								
DISCIPLINES SPORTIVES/CLUBS	Subvention 2007	CM 17/12/07 1ère répartition 2008	C.M. 28/01/08 Solde 2008	Subvention 2008	Quartier d'implantation	Budget global de l'association	Nombre de licenciés	Bilan d'activité de l'association saison 2006/2007
NAUTISME-PLEIN AIR								
La Deûle	47 259	23 630	23 629	47 259	Lille Bois Blancs	474 658	400	Activités nautiques et de pleine air : canoë randonnée nautique, escalade, V.T.T., course d'orientation

CLUBS CONVENTIONNES AU TITRE AIDE FORFAITAIRE DE COMPETITION						Bilan d'activité de l'association saison 2006-2007				
DISCIPLINES SPORTIVES/CLUBS	Subvention 2007	CM 17/12/07 1ère répartition 2008	CM. 28/01/08 Solde 2008	Subvention 2008	Quartier d'implantation	Budget global de l'association	Nombre de licenciés	Ecole de sport	Participation aux championnats	Organisation et participation à des événements locaux
ARTS MARTIAUX										
ASPTT LilleMetropole section Karate	1 800	900	900	1 800	Lille Moulins Lille Centre	12 819	88	oui	Championnats départementaux et régionaux	Organisation Stage de formation le 18 mars 2007
LUC section Karate	1 800	900	900	1 800	Lille Fives Lille Centre	68 933	247	oui	Championnats régionaux et nationaux	Organisation Tournoi jeune le 14 avril 2007
Nacao Palmares de Capoëra Lille	1 000	500	500	1 000	Lille	4 000	50	non	/	/
LUC section Aikido	150	0	1 800	1 800	Lille Moulins	7 119	74		/	Participation Téléthon et semi-marathon de Lille
BOWLING										
LUC section Bowling	1 000	500	500	1 000	Lille Moulins	13 097	43	oui	Championnats des clubs hommes et mixte/ultra	Organisation Bowling Family Formation des bénévoles du club
CYCLOTOURISME										
ASPTT section Cyclotourisme	400	0	500	500	Lille Moulins	11 338	56	non	Rencontres départementales et régionales	Participation Aux brevets organisés dans la région
ECHECS										
Lille Université Club / Lille Echiquier du Nord	4 500	2 250	3 750	6 000	Lille Moulins Lille Vauban Lille Bois Blancs	12 631	98	oui	Championnats régionaux et nationaux	Organisation Semi-marathon de Lille le 11 mars 2007 Championnat du Nord le 19 mai 2007 Participation Journée du sport en famille Projet d'établissement des cycles 3 et CLAS de Lille Moulins
FOOTBALL										
L'Association le petit terrain	1 000	500	500	1 000	Lille Fives	2 513	12	non	Championnats départementaux et régionaux	/
A.S. Lille Fives Futsall	500	500	0	500	Lille Fives	1 000	12	non	Championnats départementaux	/
GYMNASTIQUE										
CREF GRS LILLE	1 000	500	500	1 000	Lille Centre	6 595	50	oui	Championnats régionaux et nationaux	
HANDISPORT										
Stade Olympique des Sourds du Nord	1 500	750	750	1 500	Lille	1 420	103	non	Championnats fédéraux (pétanque, football, volley ball, badminton) Championnat de régionaux et nationaux	/
Association ASHP Lille Alouettes	1 250	625	625	1 250	Lille Fives	bilan financier 2006/2007 en cours d'élaboration	76	non	/	/

CLUBS CONVENTIONNÉS AU TITRE AIDE FORFAITAIRE DE COMPÉTITION						Bilan d'activité de l'association saison 2006-2007				
DISCIPLINES SPORTIVES/CLUBS	Subvention 2007	CM 17/12/07 1ere répartition 2008	C.M. 28/01/08 Solde 2008	Subvention 2008	Quartier d'implantation	Budget global de l'association	Nombre de licenciés	Ecole de sport	Participation aux championnats	Organisation et participation à des événements locaux
HANDISPORT										
ASSADV	1 000	500	500	1 000	Vieux Lille	7 504	87	non	- Critérium National d'athlétisme natation et torball pour déficients visuels - Championnat de France D4 de torball	Organisation Critérium National de Torball le 28 mars 2007 Championnat de France de torball D4 le 23 juin 2007 Participation Fête du Sport Téléthon
LUC Handisport	1 500	750	750	1 500	Lille Moulins	67 736	52	non	Championnats nationaux	Organisation Tournoi international d'handibasket le 4 mars 2007 Participation Stage équipe de France Démonstration à la mi-match LMBC
MULTISPORTS										
Association sportive et culturelle Croisette Lille	1 500	750	750	1 500	Lille sud	bilan financier 2006/2007 en cours d'élaboration	20	oui	/	/
MUSCULATION										
Forme et Santé Lille Sud	6 000	3 000	3 000	6 000	Lille sud	13 292	52	non	/	Organisation Concours de musculation 14 avril 2007
NATATION										
Cercle Ouvrier Sportif Nageurs Lillois	5 000	2 500	1 500	4 000	Lille Fives	15 461	118	oui	Championnats régionaux et nationaux	/
PLONGEE										
LUC section Hockey Subaquatique	1 500	750	750	1 500	Lille Moulins	15 221	54	oui	Championnats régionaux et nationaux	Organisation 1ère journée du Championnat régional de qualification aux championnats de France D3 et D4 en décembre 2006 Championnat de France D2 féminine et D3 masculine, en mars 2007
Club Sous Marin du Nord	0	0	1 000	1 000	Lille Bois Blancs	19 707	148	non	Championnats départementaux	Participation Vitalsport Initiation adultes et enfants en bassin
TWIRLING										
Twirling Club Lillois	1 500	750	750	1 500	Lille Centre	4 150	52	non	Championnats régionaux et nationaux	Participation Vitalsport Le Boulevard des Associations de la Ville de Lille
Twirling Club Lille Moulins	1 500	750	750	1 500	Lille Moulins	4 116	20	non	Championnats régionaux et nationaux	Organisation Challenge de Twirling en juin 2006 Démonstrations et initiations

107

SPORT SCOLAIRE								
DISCIPLINES SPORTIVES/CLUBS	Subvention 2007	CM 17/12/07 1ère répartition 2008	C.M. 28/01/08 Solde 2008	Subvention 2008	Quartier d'implantation	Budget global de l'association	Nombre de licenciés	Bilan d'activité de l'association saison 2006 2007
USEP Lille Hellemmes	4 000	2 000	2 000	4 000	Tous les quartiers de Lille	374 658	1050 eleves 17 ecoles	Durant l'année scolaire 2006-2007, les eleves ont eu l'occasion de pratiquer le basket, le football, le handball, la lutte, l'athletisme Des journées decouvertes et des rencontres inter-quartiers ont été organisées

2087

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/30**

OBJET

Halle de Glisse – Délégation de Service Public - Désignation de l'exploitant.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 07/43 du 12 février 2007, le Conseil Municipal a autorisé le lancement d'une procédure de Délégation de Service Public pour la gestion du Parc des Nouveaux Sports de Lille-Sud pour les années 2008 à 2012.

A la suite de l'appel public à candidatures publié le 27 avril 2007, la Commission de Délégation de Service Public, réunie le 13 juin 2007, a enregistré quatre candidatures. Trois candidats ont été admis à présenter une offre. En effet, la candidature présentée par la SORELI n'a pas été jugée recevable en l'état.

Il s'agissait donc de :

- la société Vert Marine, 36, rue de Verdun 27000 Evreux,
- la société Vega, 2, rue du Helder 75009 Paris,
- l'U.C.P.A, 62, rue de la Glacière 75013 Paris.

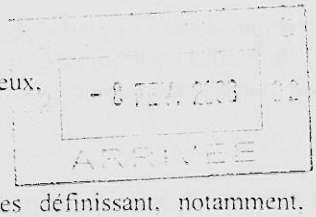

Ces trois candidats ont reçu un cahier des charges définissant, notamment, les caractéristiques quantitatives et qualitatives des prestations à réaliser. Lors de la réunion du 3 octobre 2007, la commission a constaté le dépôt d'une offre unique émanant de l'U.C.P.A. La Commission de Délégation de Service Public, réunie le 12 octobre 2007, a décidé d'émettre un avis favorable à l'offre de l'U.C.P.A.

La Ville a, par la suite, engagé des négociations avec l'U.C.P.A.

A l'issue de ces échanges, l'U.C.P.A a satisfait globalement aux demandes de la Ville, notamment en matière de pérennisation et de développement des activités et de la notoriété du Parc des Nouveaux Sports de Lille-Sud.

C'est pourquoi, il est proposé de désigner l'U.C.P.A délégataire de la gestion du Parc des Nouveaux Sports de Lille-Sud pour la période du 1er avril 2008 au 31 mars 2012.

En accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme, réunie le 17 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée aux Sports à signer la convention ci-jointe portant délégation du service public de l'animation et de la gestion du Parc des Nouveaux Sports de Lille-Sud du 1er avril 2008 au 31 mars 2012 entre la Ville et l'U.C.P.A.

.../...

- **IMPUTER** les dépenses sur les crédits inscrits au chapitre 67, article 6718, fonction 414, enveloppe 25498.

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008
Réception en Préfecture le - 8 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée au Sport.

Michelle DEMESSINE

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée au Sport.

Michelle DEMESSINE

PREFECTURE DU NORD
- 8 FEV. 2008
ARRIVÉE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° 08/31

OBJET

Aménagement du Parc des Nouveaux Sports et du site des Barnums - Avenant n° 7 à la convention de mandat avec la SAEM SORELI.

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs

Par délibération du 14 décembre 2001, le Conseil Municipal a confié à la SORELI un mandat pour la réalisation des équipements d'infrastructures et de superstructures destinés à accueillir dans les quartiers de Moulins et de Lille-Sud (Secteur Porte des Postes) la programmation Lille 2004, Capitale Européenne de la Culture.

Le mandat porte sur :

- L'aménagement d'un site des barnums, boulevard de Strasbourg à Lille Moulins
- L'aménagement d'un Parc des Nouveaux Sports, rue de Marquillies à Lille-Sud
- La construction d'une Halle dédiée aux sports de glisse localisée dans le parc des nouveaux sports.

Ces opérations ont été définies sur la base d'une enveloppe financière prévisionnelle de 4.958.778 € HT, décomposée de la façon suivante :

- Halle de sport de glisse : 2.270.928 € HT (valeur novembre 2002)
- Travaux d'infrastructure : 2.467.850 € HT (valeur janvier 2003)
- Assistance à maîtrise d'ouvrage : 220.000 € HT (valeur décembre 2001)

Les avenants 1 à 6 ont eu pour objet d'ajuster le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle en fonction de l'avancement des projets.

Un nouvel ajustement doit être établi portant sur le retrait de la réalisation d'une plateforme élévatrice pour handicapés d'un montant prévisionnel de 61.200 € HT. Cette réalisation sera effectuée directement par les services du maître d'ouvrage.

De même, il convient de remettre l'ensemble du budget de l'opération à une date de valeur unique permettant la mise en cohérence de la valeur financière des différents aménagements prévus au titre de cette opération. Le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle, telle que décrite précédemment, fixée à 4.958.778 € HT, est établie en date de valeur novembre 2002 à 4.925.864 € HT. Le retrait de la réalisation de la plateforme élévatrice pour handicapés permet d'établir cette enveloppe financière prévisionnelle à 4.864.664 € HT, soit 5.818.138 € TTC.

.../...

En accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme, réunie le 17 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 7 à la convention de mandat entre la Ville et la SORELI

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en Préfecture le - 6 FEV. 2008

Par délégation du Maire.
l'Adjointe déléguée au Sport.

Michelle DEMESSINE

Par délégation du Maire.
l'Adjointe déléguée au Sport.

Michelle DEMESSINE

MAIRIE DE LILLE

PRÉFECTURE DU NORD
- 6 FEV. 2008 02
ARRIVÉE

VILLE DE LILLE

214

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/32**

OBJET

Politique Sportive -Plan de développement Basket - Avenant à la convention passée avec le Basket Club Saint-Maurice Pellevoisin.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 07/717 du 8 octobre 2007, le Conseil Municipal a autorisé, notamment dans le cadre du soutien et du développement de la pratique du basket, le versement d'une subvention de 4.000 € à l'association Basket Club Saint-Maurice Pellevoisin.

A cet effet, une convention de partenariat a été passée entre la Ville et ladite association.

Toutefois, suite à une erreur matérielle, il s'avère nécessaire d'apporter des rectifications à l'article 1 « objet » et à l'article 4 « montant des subventions et conditions de paiement ».

C'est pourquoi, en accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme, réunie le 17 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** la signature de l'avenant à la convention de partenariat avec l'Association Basket Club Saint-Maurice Pellevoisin par Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée au Sport

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en Préfecture le - 6 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée au Sport,

Michelle DEMESSINE

MAIRIE DE LILLE

- 6 FEV. 2008 02 ARRIVÉE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 janvier 2008
N° 08/33

OBJET

Convention d'insertion professionnelle de sportif de haut-niveau

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 07/692 du 8 octobre 2007, le Conseil Municipal a décidé la création d'un poste de chargé de mission pour promouvoir le sport et ses valeurs dans la Ville, participer à la promotion à l'international de la Ville et contribuer ainsi à son rayonnement et à son développement, jouer un rôle de médiation auprès des jeunes, assurer une mission d'expertise en direction de certains dossiers de création ou de rénovation d'équipements ou encore de projets sportifs d'animation liés à l'athlétisme.

Afin de soutenir l'effort consenti par l'employeur dans le cadre de l'occupation de ce poste, il convient de passer une convention relative à l'insertion professionnelle de ce sportif de haut niveau entre la Ville de Lille et l'Etat (Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports).

En accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme, réunie le 17 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou, en cas d'empêchement, l'Adjointe déléguée aux Sports, à signer la convention entre la Ville et l'Etat (Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports) ;
- **ADMETTRE EN RECETTES** la somme correspondante.

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en Préfecture le - 6 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée aux Sports,

Michelle DEMESSINE

MAIRIE DE LILLE

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée aux Sports,

Michelle DEMESSINE

PRÉFECTURE DU NORD
02 - 6 FEV. 2008 02
ARRIVÉE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 janvier 2008
N° 08/36

OBJET

Aménagement du parvis Sainte-Catherine – Convention entre la Ville et l'INRAP - Institut National de Recherches Archéologiques Préventives.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du projet d'aménagement d'un parvis végétal pour l'Eglise Sainte-Catherine située dans le Vieux-Lille, la Direction Parcs et Jardins a sollicité la Direction Régionale des Affaires Culturelles afin d'obtenir un avis archéologique du site.

Il s'avère que la parcelle n'a jamais fait l'objet de fouilles. La demande a donc été tranférée à l'INRAP qui a les qualifications requises pour mener à bien ces travaux.

Afin que cet Institut puisse réaliser cette opération archéologique préalable, il est nécessaire d'établir une convention réglant les modalités d'intervention. Cette dernière est sans incidence financière.

En accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et du Développement Durable, réunie le 14 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou, en cas d'empêchement, l'Adjoint délégué à l'Environnement et aux Espaces Verts à signer la convention avec l'INRAP, ci-annexée.

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en Préfecture le 27 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à l'Environnement
et aux Espaces Verts,

E. Quiquet

Eric QUIQUET

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à l'Environnement
et aux Espaces Verts,

E. Quiquet

Eric QUIQUET

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 janvier 2008
N° 08/37

OBJET

Convention entre la Ville et l'Association des Jardins des Coccinelles – Attribution d'une subvention pour l'animation des jardins - Avenant n° 1.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs.

La Ville a passé une convention, en date du 30 août 2007, avec l'Association des Jardins des Coccinelles, association loi 1901, représentée par son Président, Monsieur Alain THERY et dont le siège social est situé 14 impasse Blériot à Lille, aux termes de laquelle la ville assurait la mise à disposition à l'association du terrain situé le long du chemin du Chevalier de l'Espinard, au Faubourg de Béthune, repris sous la référence cadastrale EK 880, pour une activité de jardinage dans l'esprit de créer un lieu de rencontre, de solidarité et de convivialité participant à l'amélioration de la qualité de la vie dans le quartier.

Depuis sa création, l'association assure la gestion, l'entretien et l'animation des jardins. t Elle fait, notamment respecter le règlement des jardins, assure le renouvellement des parcelles, propose des animations (pique nique, inauguration du jardin, plantation avec les enfants du quartier...).

Elle souhaite, en 2008, diversifier son offre en matière d'animation pour ses adhérents et pour les habitants du quartier : organisation de journées d'information sur le jardinage en lien avec les jardiniers de France, organisation d'un troc de plantes ouvert au quartier, visites d'autres jardins de la ville et de la métropole, organisation d'une journée porte ouverte au quartier lors de la fête des jardins lillois...

L'objectif de cette action est de faire vivre les jardins et de créer des liens entre les habitants du quartier. L'Association travaille notamment avec le centre social et avec les écoles du quartier.

A ce titre, l'association sollicite une subvention de 3.580 € sur un budget global prévisionnel de l'action de 4.080 €.

C'est pourquoi, en accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et du Développement Durable, réunie le 14 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- AUTORISER le versement d'une subvention de 3.580 € à l'Association des Jardins des Coccinelles;

.../...

- **IMPUTER** la dépense correspondante sur la ligne intitulée : Animation des Espaces Verts – Subventions à diverses associations – Chapitre 65 – Article 6574 - Fonction 823 - Enveloppe 19912

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en Préfecture le 27 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à l'Environnement
et aux Espaces Verts.

E. Quiquet

Eric QUIQUET

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à l'Environnement
et aux Espaces Verts.

E. Quiquet

Eric QUIQUET

MAIRIE DE LILLE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 janvier 2008
N° 08/38

OBJET

Convention entre la Ville et l'Association PPJég « Promenade du Préfet, Jardin écologique et grenouilles » - Subvention 2008.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

La Ville a autorisé, par délibération n° 05/15 du 31 janvier 2005, la passation d'une convention avec l'Association « Promenade du Préfet, Jardin écologique et les grenouilles » - PPJég, domiciliée à la Maison de la Nature et de l'Environnement, 23 rue Gosselet à Lille, aux termes de laquelle celle-ci s'engage à réaliser un programme d'animations de découvertes naturalistes sur le site du Jardin écologique du Vieux-Lille, située rue du Guet.

Pour 2007, le Jardin écologique a accueilli 3800 visiteurs, y compris les samedis, dimanches et jours fériés dont 550 enfants en semaine (50 animations par an, 50 week-ends d'ouverture).

Les animations sont engagées sur les trois axes suivants :

- une approche naturaliste basée sur la connaissance des comportements et mœurs des êtres vivants et de l'organisation de leurs milieux ;
- une approche sensorielle de la nature et de l'environnement ;
- une approche esthétique faisant appel à la créativité et à la sensibilité artistique.

De plus, l'association a mis en place des actions pour sensibiliser et préserver la biodiversité sur les jardins lillois. Au Parc de la Citadelle par exemple, le programme se traduit par la plantation avec les visiteurs et les scolaires de plantes- hôtes pour les papillons.

Elle a également mis en place un programme d'animation intitulé "nuits sauvages" destiné à faire découvrir, lors d'animations nocturnes, le monde naturel de la nuit. Elle a ainsi proposé, en 2007, 10 sorties nocturnes sur Lille réunissant environ 160 personnes. 12 sorties sont actuellement prévues pour 2008.

L'association effectue des visites naturalistes de la partie nord de la Promenade des Remparts, notamment sur le parc Matisse. Elle a participé activement à la programmation de la fête des jardins lillois (rallye nature, visites thématiques de la réserve...) ainsi qu'à la programmation de l'année de l'eau, mis en place par le réseau Naturalille.

Elle a enfin mis en place un club CPN (Connaître et Protéger la Nature) qui réunit des scolaires les mercredis (23 animations en 2007).

L'association communique sur ses activités via leur site web ainsi qu'à travers les brochures des Promenades vertes.

Pour 2008, 70 visites sont d'ores et déjà programmées sur le Jardin écologique.

.../...

Le bilan 2007 et les programmes 2008 correspondent aux attentes de la Ville et répondent aux critères fixés par la convention.

La convention initiale précise, en son article 2, que l'administration notifiera, chaque année, à l'association, le montant de la subvention sous réserve de fournir à la Ville un bilan de ses activités et un programme prévisionnel d'animations.

L'Association PPJég a transmis, conformément aux dispositions précitées, les documents sollicités : son bilan de l'année 2007 et ses propositions pour 2008, avec le compte de résultat prévisionnel pour 2007, reprenant le bilan des dépenses.

A ce titre, elle sollicite une subvention à hauteur de 50.000 €, pour un montant prévisionnel total de 127.610 €, qui lui permettra d'accueillir le public sur le site, d'entretenir le jardin et de réaliser les animations naturalistes sur les espaces verts lillois.

L'association a également sollicité d'autres partenaires, tels que :

Conseil Général du Nord	10.000 €
Conseil Régional	9.000 €
Lille Métropole Communauté Urbaine	10.000 €
DIREN	1.000 €
DRAC	9.000 €

En accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et du Développement Durable, réunie le 14 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à l'Environnement et aux Espaces Verts à signer la nouvelle convention de partenariat avec l'association PPJég,
- **AUTORISER** le versement d'une subvention de 50.000 € à l'Association PPJég « Promenade du Préfet, Jardin écologique et les grenouilles » au titre des animations qu'elle effectue sur le site de la Réserve Naturelle Volontaire du Vieux-Lille et sur le site de la Citadelle pour 2008
- **IMPUTER** la dépense sur la ligne budgétaire intitulée « Animations des Espaces Verts, subventions à diverses associations» Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 823 Enveloppe 19 912

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008
Réception en Préfecture le 27 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à l'Environnement
et aux Espaces Verts,

E. Quiquet

Eric QUIQUET

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à l'Environnement
et aux Espaces Verts,

E. Quiquet

Eric QUIQUET

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/39**

OBJET

Convention entre la Ville et l'Association des Amis des Jardins Ouverts et Néanmoins Clôturés (AJONC) – Versement d'une subvention.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs.

La Ville a autorisé, par délibération n° 05/257 du 23 mai 2005, la passation d'une convention avec l'Association « Les Amis des Jardins Ouverts et néanmoins Clôturés » ou AJONC, dont le siège social est situé 13, rue Montaigne à Lille, aux termes de laquelle celle-ci s'engageait à mettre en œuvre un programme d'actions pour le développement de jardins communautaires sur le territoire lillois.

En 2007, l'association a poursuivi ses actions de création, de suivi et d'animation des 5 jardins communautaires implantés sur le territoire lillois. Au total, les AJONC réunissent 170 adhérents, tous jardiniers des jardins communautaires.

Aménagements

Les travaux d'aménagements se sont poursuivis au jardin de Wazemmes : plantations, achèvement de l'abri, four à bois...Différents travaux d'aménagement se sont poursuivis tout au long de l'année sur les jardins. Une expérimentation de compost collectif accessible à tous les habitants du quartier a été mise en place.

Concertation

La concertation pour l'implantation de jardins aux Bois-Blancs a échoué. Cependant, le noyau d'habitants à Saint-Maurice s'est consolidé et un terrain a été repéré.

Mise en réseau

La mise en réseau des jardins s'est développée avec la parution (3 fois l'an) de *L'écho des brouettes* (journal d'information inter-jardins), la mise à jour du site Internet ainsi que la mise en place d'une newsletter "la lettre d'information des amis des JONCs".

Animation

L'association a participé activement à la programmation de la fête des jardins lillois (rallye nature, visites des jardins, vélo tour...) ainsi qu'à la programmation de l'année de l'eau, dans le cadre du réseau Naturalille. Elle participe également activement à la programmation « abeille » avec des récoltes en public sur les différents jardins. Elle a également renouvelé la fête des Jones qui s'est étalée sur plusieurs mois.

Développement de l'action « Activités pédagogiques »

En 2007, les AJONC ont considérablement développé l'action « activités pédagogiques » qui consiste en un programme d'activités pédagogiques autour de l'environnement et de l'éco-citoyenneté, à partir des jardins communautaires, adressé à tous les publics et notamment les publics non captifs des différents quartiers.

...../.....

Au total, 146 rendez-vous animatifs (environ 1000 participations d'enfants) tous publics se sont déroulés sur ou autour des jardins communautaires, sans y comptabiliser les moments d'ouvertures spontanées offerts par les habitants jardiniers de manière hebdomadaire au fil des saisons où les jeunes publics profitent des lieux.

Pour l'année 2008, l'association propose de reconduire l'ensemble de ces actions. Elle prévoit notamment la création d'un jardin sur le quartier de Saint-Maurice.

De nouvelles expertises seront mises en place pour susciter notamment des rencontres d'habitants sur certains secteurs ou quartiers jugés "propices". Le quartier de Lille-Sud sera particulièrement ciblé dans le cadre de l'ANRU.

Enfin, les AJONC souhaitent consolider l'action « Activités pédagogiques ».

A ce titre, elle sollicite une aide financière à hauteur de 60.000 € pour un montant prévisionnel de 221.121 €.

L'association a également sollicité d'autres partenaires, tels que :

Conseil Général du Nord	8.000 €
Conseil Régional	76.000 €
Lille Métropole Communauté Urbaine	10.000 €

Le bilan 2007 et les programmes 2008 correspondent aux attentes de la Ville et répondent aux critères fixés par la convention.

La convention initiale précise, en son article 2, que l'administration notifiera, chaque année, à l'association le montant de la subvention sous réserve de fournir à la Ville un bilan de ses activités et un programme prévisionnel d'animations.

L'Association les AJONC a transmis, conformément aux dispositions précitées, les documents sollicités : son bilan de l'année 2007 et ses propositions pour 2008, avec le compte de résultat prévisionnel pour 2008, reprenant le bilan des dépenses.

En accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et du Développement Durable, réunie le 14 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement d'une subvention de 60.000 € à l'Association « Les Amis des Jardins Ouverts et néanmoins Clôturés » (AJONC) au titre des actions qu'elle met en place sur les jardins communautaires de Lille.

- **AUTORISER** l'Adjoint délégué à l'Environnement et aux Espaces Verts à signer la convention ci-annexée

.../...

- **IMPUTER** la dépense sur la ligne budgétaire intitulée « Animations des Espaces Verts. subventions à diverses associations» Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 823 - Enveloppe 19 912.

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en Préfecture le 27 FEV. 2008

Par délégation du Maire.
l'Adjoint délégué à l'Environnement
et aux Espaces Verts.

E. Quiquet

Eric QUIQUET

ADOPTÉE à l'unanimité

Par délégation du Maire.
l'Adjoint délégué à l'Environnement
et aux Espaces Verts.

E. Quiquet

Eric QUIQUET

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 janvier 2008
N° 08/40

OBJET

Association « La Esperanza » - Subvention 2008.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 07/315 en date du 2 avril 2007, le Conseil Municipal a autorisé la signature d'une convention avec l'Association La Esperanza, association loi 1901, représentée par son Président, Monsieur Ali MEURILLON, dont le siège social est situé 18 rue Paul Ramadier à Lille, aux termes de laquelle la Ville assurait la mise à disposition à l'association du terrain, propriété de la Ville, situé sur la plaine de la Poterne dans le quartier du Vieux-Lille et référencé 350TC0021.

L'association souhaite y développer une activité de jardinage pour créer un lieu de rencontre, de solidarité et de convivialité participant à l'amélioration de la qualité de la vie dans le quartier.

L'année 2008 doit permettre de pérenniser le projet et d'atteindre les objectifs initiaux :

- reconquérir et se réapproprier l'espace.
- renforcer les dynamiques collectives.
- pérenniser l'activité à partir d'un poste d'insertion dédié au projet.
- développer le projet dans sa dimension d'espace pédagogique.

Afin de mettre en œuvre cette action, l'association sollicite une aide financière à hauteur de 15.000 € sur un montant prévisionnel de 34.065 €.

Cette subvention sera intégrée par voie d'avenant à la convention d'objectif existante dans le cadre d'une autre délibération présentée par le service Politique de la Ville, service pilote

En accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et du Développement Durable, réunie le 14 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement d'une subvention de 15.000 € à l'Association « La Esperanza »
- **IMPUTER** la dépense correspondante sur la ligne budgétaire intitulée « Animations des Espaces Verts – Subventions à diverses associations » Chapitre 65 – Article 6574 - Fonction 823 - Enveloppe 19912

29 JAN. 2008

Affiché en Mairie le
Réception en Préfecture le 27 FEV. 2008

ADOPTÉE à l'unanimité

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à l'Environnement
et aux Espaces Verts.

E. QUIQUET

Eric QUIQUET

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à l'Environnement
et aux Espaces Verts.

E. QUIQUET

Eric QUIQUET

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 janvier 2008
N° 08/41

OBJET

Association « Maison du Jardin » - Versement d'une subvention - Avenant n° 1.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

La Ville a passé une convention en date du 24 mai 2007 avec l'Association « Maison du Jardin », dont le siège social est situé 23 rue Gosselet à Lille, aux termes de laquelle celle-ci s'engageait à développer des aménagements écologiques dans les cours des écoles lilloises.

L'association propose de mettre en place des actions pédagogiques avec les scolaires dont la finalité est de préserver la biodiversité en milieu urbain. Ce projet intitulé " la biodiversité à l'école" s'appuie sur une démarche novatrice qui vise à une coopération des partenaires (association, instituteurs et jardiniers municipaux) pour une gestion des aménagements sur la base d'une charte d'engagement tripartite, dont la proposition est jointe en annexe à la convention.

Les objectifs de ce projet sont multiples :

- Sensibiliser les scolaires à l'environnement et à la notion de biodiversité.
- Transmettre et partager des valeurs communes tel que le respect, la coopération, l'eco-citoyenneté, le développement durable.
- Contribuer à la bonne scolarité des enfants (en multipliant les liens existants entre le jardinage et les autres disciplines).
- Accroître et préserver la biodiversité en ville par des aménagements durables des cours d'écoles, en concertation avec tous les acteurs : association, instituteur, jardinier.

En 2007, l'association a travaillé avec quatre écoles maternelles lilloises en partenariat avec la Direction Parcs et Jardins : Montessori aux Bois-Blancs, Suzanne Lacore à Fives, Camille Desmoulins à Wazemmes et Bichat à Vauban.

Parmi les écoles actuellement concernées par le projet, deux écoles devraient être autonomes en juin 2008. Pour la rentrée scolaire 2008, l'association souhaite travailler avec deux nouvelles écoles et continuer avec les deux autres écoles encore en projet.

A ce titre, elle sollicite une aide financière de la Ville à hauteur de 10.000 € sur un budget de 39.530 € qui leur permettra la préparation du programme pédagogique et son déroulement, la concertation avec les différents acteurs, l'animation sur le terrain et l'évaluation de l'action et ce, auprès de 4 écoles.

Le bilan 2007 et les programmes 2008 correspondent aux attentes de la Ville et répondent aux critères fixés par la convention.

.../..

La convention initiale précise, en son article 2, que l'administration notifiera, chaque année, à l'association, le montant de la subvention sous réserve de fournir à la Ville un bilan de ses activités et un programme prévisionnel d'animations.

L'association Maison du Jardin a transmis, conformément aux dispositions précitées, les documents sollicités : son bilan de l'année 2007 et ses propositions pour 2008, avec le compte de résultat prévisionnel pour 2007, reprenant le bilan des dépenses.

Conformément à l'article L2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, la subvention de 10.000 € susvisée est formalisée en annexe du Budget Primitif 2008 présenté lors du Conseil Municipal du 17 décembre 2007.

L'avenant n° 1 ici présenté modifie en conséquence la convention du 24 mai 2007 passée entre la Ville et l'Association.

En accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et du Développement Durable, réunie le 14 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou, en cas d'empêchement, l'Adjoint délégué à l'Environnement et aux Espaces Verts à signer l'avenant n° 1 à la convention ci-annexé.

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en Préfecture le 27 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à l'Environnement
et aux Espaces Verts.
E. QUIQUET

Eric QUIQUET

ADOPTÉE à l'unanimité

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à l'Environnement
et aux Espaces Verts.
E. QUIQUET

Eric QUIQUET

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 janvier 2008
N° 08/42

OBJET

Avenant n° 1 entre la Ville et le Département du Nord (Chef de file) pour le projet transfrontalier « Septentrion » : de la Ville Forte à la Ville Durable.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille s'est engagée en 2003 dans le projet européen transnational Septentrion, de la Ville Forte à la Ville Durable.

22 autres partenaires dont 18 villes du Nord/Pas-de-Calais, de Belgique et des Pays-Bas participent à ce projet. Le Département du Nord en assure le rôle de Chef de File.

Parmi les actions réalisées dans le cadre de ce projet, les carnets de ville ou la candidature UNESCO ont constitué un apport de connaissances important pour la Ville de Lille, applicables dans les domaines des projets urbains ou de l'interprétation du patrimoine.

La Ville a présenté, lors de son inscription au projet, le projet d'aménagement du Champ de Mars au titre du projet de ville. Les travaux initialement prévus en accompagnement de l'agrandissement du stade Grimonprez-Jooris ont été reportés et la Ville a donc proposé une modification de son projet initial avec la signalétique et l'aménagement de la Promenade des Remparts et surtout les travaux de rénovation de la Citadelle.

Le montant total des dépenses éligibles qui seront déclarées à l'issue du projet, financées à 50 % par les fonds FEDER, s'élèvera à 1.200.000 €. La Ville percevra donc 600.000 € des fonds européens.

Par une première convention établie en 2005 avec le Département du Nord, la Ville a contribué à hauteur de 155.084 € aux dépenses communes du projet comme prévu dans la délibération n° 05/955 du 12 décembre 2005.

L'avenant a pour objet de valider la prolongation avec le Département du Nord afin d'étendre la durée du projet au 31 décembre 2007, celle-ci ayant été acceptée par le Comité de Suivi Interreg de l'Union Européenne. La participation financière de la Ville demeure inchangée.

En accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et du Développement Durable, réunie le 14 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

♦ **AUTORISER** Madame le Maire à signer l'avenant avec le Département du Nord

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008
Reception en Préfecture le 27 FEV. 2008

ADOPTÉE à l'unanimité

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à l'Environnement
et aux Espaces Verts.

Eric QUIQUET

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à l'Environnement
et aux Espaces Verts.

Eric QUIQUET

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/43**

OBJET

Association « l'Atelier de la Photo » - Subvention 2008.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Ville a autorisé, par délibération n° 07/366 du 21 mai 2007, la passation d'une convention avec l'Association « l'Atelier de la Photo », dont le siège social est situé 18 rue Frémy à Lille, représentée par sa Présidente, Madame Marguerite-Marie DUBOURGUIER, aux termes de laquelle celle-ci s'engageait à réaliser, en 2007, l'organisation du concours photos « Lille ville nature » sur le thème de l'eau.

L'Association a, de nouveau, sollicité la Ville pour organiser un concours photo en 2008 sur le thème du « Voyage des Plantes ».

Ce thème, également choisi pour la manifestation nationale « Rendez-vous au jardin », permettra notamment d'aborder auprès du grand public les notions de dissémination ainsi que de le sensibiliser au rôle de la flore locale par rapport à la flore exotique et au risque écologique engendré par les plantes invasives.

Ce concours sera suivi d'une exposition des photos primées sur les grilles du parc Jean-Baptiste Lebas, présente du 2 juin au 1er septembre 2008.

Dans le cadre de la convention, l'association s'engage à :

- Définir avec la Ville le thème (et les sous thèmes) du concours.
- Relayer la communication par le biais du site Internet (annonce du concours, lien vers le site Parcs et Jardins, publication des noms des lauréats...).
- Participer au jury de sélection (1 membre de l'Atelier de la Photo).
- Choisir les travaux qui seront exposés.
- Agrandir et imprimer les œuvres lauréates.
- Aider à l'accrochage des supports et photos.
- Participer à la remise des prix (présence d'un membre de l'Atelier de la Photo).

D'une manière générale, elle contribue à l'assistance logistique et technique du concours et de l'exposition qui lui fait suite de par son experience dans le domaine.

Pour sa part, la Ville s'engage à :

- Prendre en charge la communication et la logistique de l'événement.
- Assurer financièrement la prise en charge du concours par le versement d'une subvention de 5.600 € sur un budget global de l'action de 12.600 €.

.../...

La subvention susvisée sera formalisée par convention prise par le service pilote, la Direction Culture.

En accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et du Développement Durable, réunie le 14 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement d'une subvention de 5.600 € à l'Association « l'Atelier de la Photo » pour l'organisation du concours photo « Lille, ville nature »;
- **IMPUTER** la dépense sur la ligne budgétaire intitulée "Animations des Espaces Verts - Subventions à diverses associations" Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 823 - Enveloppe 19912

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en Préfecture le 27 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à l'Environnement
et aux Espaces Verts,

E. Quiquet

Eric QUIQUET

ADOPTÉE à l'unanimité

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à l'Environnement
et aux Espaces Verts,

E. Quiquet

Eric QUIQUET

MAIRIE DE LILLE

229

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/44**

OBJET

Création et aménagement de la place du quartier de Fives - Réalisation d'une tapisserie végétale verticale sur le mur de la place -Ajustement du coût d'opération.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 07/361 du 21 mai 2007, le Conseil Municipal a autorisé la signature d'une convention avec l'artiste Patrick BLANC afin de procéder à l'aménagement d'un mur donnant sur la place de Fives, d'une surface d'environ 110 m², permettant de finaliser l'esthétique urbaine de cette opération. Cet aménagement consiste en la réalisation d'une tapisserie végétale verticale.

Compte tenu des études réalisées, il s'avère que l'accrochage de l'œuvre, prévu initialement sur le mur, doit être réalisé sur une structure métallique auto porteuse. En effet, l'étude technique menée sur la solidité du mur actuel montre des difficultés d'accrochage d'une œuvre dont le poids final est estimé à 50 kg/m² soit, pour la surface totale, à 5 tonnes.

Dans ce contexte, le coût d'opération prévu initialement à 190.000 € HT doit être revu à hauteur de 240.000 € HT, afin d'intégrer le prix de la structure métallique à mettre en œuvre.

Quant à l'acquisition de l'étude artistique pour la mise en place de la tapisserie végétale verticale, celle-ci s'inscrit conformément aux dispositions de l'article 35-II-8° du Code de Marchés Publics qui précise que « Peuvent être négociés sans publicité préalable et sans mise en concurrence ..... les marchés et accords-cadres qui ne peuvent être confiés qu'à un opérateur économique déterminé pour des raisons artistiques».

Cette étude s'élève à 160 000 € HT et elle s'exécutera sur une durée de 6 mois.

Aussi, en accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et du Développement Durable, réunie le 14 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AJUSTER** le coût d'opération à hauteur de 290.000 € TTC et l'autorisation de programme globale « Espaces Publics » correspondante
- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer la convention avec l'artiste Patrick BLANC, après décision de la Commission d'Appel d'Offres
- **IMPUTER** les dépenses sur les crédits inscrits à nos documents budgétaires au chapitre 21 – Article 2161 – Fonction 824 – Enveloppe 29161

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008
Réception en Préfecture le 27 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à l'Environnement
et aux Espaces Verts,

E. QUIQUET

Eric QUIQUET

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à l'Environnement
et aux Espaces Verts,

E. QUIQUET

Eric QUIQUET

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/45**

OBJET

Prestations de service d'entretien des espaces verts sur le territoire lillois - Lot n° 5 : entretien complémentaire aux prestations effectuées en régie - Retrait du marché complémentaire.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 04/581 en date du 28 juin 2004, le Conseil Municipal a autorisé le lancement d'une consultation par voie d'appel d'offres ouvert incluant une clause d'insertion, en application des articles 14, 33, 40, 57 à 59 et 71 du Code des Marchés Publics 2006, pour des prestations de services d'entretien des espaces verts sur le territoire lillois. Compte tenu de la diversité des prestations, l'appel d'offres se décomposait en 5 lots.

Le lot n° 5, intitulé « entretien complémentaire aux prestations effectuées en régie du marché d'entretien des grands espaces verts », a été attribué par la Commission d'Appel d'Offres du 2 mars 2005, à la société ISS Espaces Verts, pour un montant maximum annuel de commandes de 80.000 € T.T.C.

Parallèlement, le marché à procédure adaptée d'insertion n° A 61400, ayant pour support l'entretien et la requalification de certains espaces verts sur les quartiers de Lille-Sud, Moulins et Wazemmes, a été relancé en début d'année 2007.

Le présent marché d'insertion comprenait l'entretien de la résidence Sud, espace vert d'une surface de 6,15 ha. En 2006, l'opérateur d'insertion ayant fait preuve d'une carence dans la gestion de cet espace faute de moyens en matériel adapté à l'échelle du site, il a été proposé que les prestations de la résidence Sud ne figurent plus au nouveau marché d'insertion et soient transférés à l'entreprise ISS Espaces Verts, titulaire du lot n° 5 du marché d'entretien des grands espaces verts, car dotée de moyens mécaniques plus conséquents. ISS Espaces Verts a accepté cette proposition.

La Commission d'Appel d'Offres du 20 juin 2007 a donc autorisé la passation d'un marché complémentaire avec la Société ISS Espaces Verts, conformément à l'article 35-II-5a du Code des Marchés Publics.

Par délibération n° 07/548 du 25 juin 2007, le Conseil Municipal a autorisé la signature de ce marché complémentaire.

Cependant, le Préfet de la Région Nord Pas-de-Calais, dans le cadre du contrôle de légalité des actes des collectivités territoriales, a observé que la notion de circonstances imprévues n'était pas admise pour ce cas particulier.

C'est pourquoi, en accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et du Développement Durable, réunie le 14 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le retrait du marché complémentaire passé avec la société ISS Espaces Verts.

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en Préfecture le 27 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à l'Environnement
et aux Espaces Verts.
E. QUIQUET

Eric QUIQUET

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à l'Environnement
et aux Espaces Verts.
E. QUIQUET

Eric QUIQUET

MAIRIE DE LILLE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/46**

OBJET

Travaux d'aménagement d'espaces verts – Avenant n° 1 au marché de travaux.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 07/189 en date du 2 avril 2007, le Conseil Municipal a autorisé la poursuite de l'opération d'aménagement d'espaces verts, de faible surface et de budget modeste et le lancement des marchés correspondants.

Pour faciliter la mise en œuvre de ces actions, la rédaction d'un cahier des charges pour travaux d'aménagement d'espaces verts a été réalisée et a donnée lieu à la passation d'un marché de travaux à bons de commandes sur appel d'offres ouvert n° 700484 d'un montant annuel minimum de 60.000 € TTC et d'un montant annuel maximum de 600.000 € T.T.C.

Dans le cadre de ce marché, la Ville a la possibilité de bénéficier des promotions du fournisseur.

C'est pourquoi, en accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et du Développement Durable, réunie le 14 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou, en cas d'empêchement, l'Adjointe déléguée aux Achats et Marchés Publics à signer l'avenant n° 1 qui autorise la Ville à accepter les promotions proposées du fournisseur pour le marché n° 700484 ;
- **IMPUTER** les dépenses sur les lignes budgétaires 1276, 1277, 1288 – Chapitre 23 – Article 2312 – Fonction 823

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le 27 FEV. 2008

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à l'Environnement
et aux Espaces Verts,

E. Quiquet

Eric QUIQUET

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à l'Environnement
et aux Espaces Verts,

E. Quiquet

Eric QUIQUET

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/47**

OBJET

Alimentation sèche pour animaux, fourrage et litières - Relance des lots 1, 2 et 6

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs.

Suite à l'ouverture des offres relatives au marché sur appel d'offres ouvert d'alimentation sèche pour animaux, fourrage et litières, la Commission d'appel d'offres a décidé de procéder à la relance des lots 1, 2 et 6 selon les procédures telles que décrites ci-après.

En raison de l'absence de candidature pour le lot n°1 (fourrage), la Commission d'appel d'offres a décidé de lancer une procédure négociée selon l'article 35.II.3° du code des marchés publics, pour une durée de 4 ans. Le montant estimatif annuel est fixé comme suit :

- Lot n° 1 : Fourrage

Minimum annuel : 8.000 € hors taxes (Huit mille Euros)
Maximum annuel : 32.000 € hors taxes (Trente-deux mille Euros)

L'unique offre présentée pour le lot n°2 (litière) était irrégulière car le bordereau des prix unitaires était incomplet. La Commission d'appel d'offres a donc décidé d'engager, selon la procédure de l'article 35.I.1° du code des marchés publics, une négociation avec le seul candidat qui, lors de la procédure antérieure, a soumis une offre respectant les exigences relatives aux délais et modalités formelles de présentation des offres, pour une durée de 4 ans.
Le montant estimatif annuel est fixé comme suit :

- Lot n° 2 : Litières

Minimum annuel : 5.300 € hors taxes (Cinq mille trois cents Euros)
Maximum annuel : 21.000 € hors taxes (Vingt et un mille Euros)

L'offre pour le lot n°6 (alimentation pour animaux non domestiques) est non valide car le candidat n'a pas validé sa signature électronique au moyen d'un certificat de signature électronique. La Commission d'appel d'offres a donc décidé de relancer le lot n°6 selon une procédure d'appel d'offres, pour une durée de 4 ans.
Le montant estimatif annuel tel que prévu lors de l'appel d'offres initial a été réévalué et a été fixé comme suit :

- Lot n° 6 : Alimentation pour animaux non domestiques

Minimum annuel : 6.750 € hors taxes (Six mille sept cent cinquante Euros)
Maximum annuel : 27.000 € hors taxes (Vingt-sept mille Euros)

.../...

En accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de la Vie et du Développement Durable, réunie le 14 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer le marché pour les lots 1, 2 et 6, après décision de la Commission d'Appel d'Offres.
- **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 011, article 60623 - enveloppe 9187pour le lot 6 sur et au chapitre 011, article 6068 enveloppe 12551, pour les lots 1 et 2.

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en Préfecture le 27 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à l'Environnement
et aux Espaces Verts.

E. Quiquet

Eric QUIQUET

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à l'Environnement
et aux Espaces Verts.

E. Quiquet

Eric QUIQUET

MAIRIE DE VILLE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/48**

OBJET

Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités - Renouvellement de la convention cadre triennale (2008-2010) et d'attribution des subventions pour l'exercice 2008.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 7 mars 2005, le Conseil Municipal a autorisé la signature entre la Ville de Lille et la Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités d'une convention cadre de partenariat triennale et d'attribution des subventions pour les exercices 2005 à 2007, accompagnée chaque année de l'élaboration d'un avenant précisant les éléments budgétaires.

La Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités (MRES) apporte par son activité un soutien précieux à la Ville pour son action en matière d'environnement. Elle constitue un relais incontournable dans la vie associative lilloise pour l'information et l'implication des habitants et acteurs de la Métropole.

Forte de ses 113 associations adhérentes, la MRES alimente en continu la démarche de la Ville en matière d'environnement et de développement durable, par sa dynamique de réseau et son expertise.

La MRES travaille activement depuis quatre ans à stabiliser et consolider ses activités et ses emplois tout en maintenant son équilibre budgétaire, en dépit du contexte actuel difficile que connaissent les associations.

Dans le cadre de la mise en œuvre de son plan triennal d'actions 2006-2008, le bilan d'activités 2007 de la MRES est satisfaisant et témoigne du succès des services qu'elle propose :

- ⇒ plus de 2 050 réunions organisées dans les locaux de la MRES
- ⇒ plus de 35 000 contacts enregistrés à l'accueil de la MRES
- ⇒ 50 animations réalisées auprès de 750 enfants des CLSH lillois sur le thème de l'environnement et de la citoyenneté, dans le cadre des opérations d'été
- ⇒ poursuite de la rénovation de la salle d'exposition d'une part et mise en place des dispositifs facilitant l'accessibilité et l'utilisation du bâtiment pour les personnes à mobilité réduite, d'autre part.

La Ville de Lille souhaite soutenir la MRES par une nouvelle convention de partenariat triennale, qui arrive à échéance, pour les exercices 2008 à 2010, en précisant les éléments budgétaires de l'exercice 2008.

Le budget prévisionnel s'élève à 1 013 968 € dont 914 185 € de subventions (dont 145 000 € par le Conseil Régional, 60 000 € par LMCU, 125 500 € par le Fonds Régional d'Aide à la Maîtrise de l'Energie et de l'Environnement). La participation totale prévue par la Ville de Lille est à ce jour de 185 000 €.

.../...

Les subventions allouées par la Ville se répartissent comme suit :

- 140.000 € pour le fonctionnement de la MRES (gestion et entretien d'usage des locaux, soutien de l'augmentation des activités des associations de la MRES)
  Une première avance a été accordée par le Conseil Municipal lors de sa séance du 17 décembre 2007, d'un montant de 70.000 €. Par conséquent, le solde restant à verser est de 70.000 €.

- 19.000 € pour l'initiative Naturenville Lille Hellemmes Lomme (coordination de l'opération Naturalille visant à soutenir des projets associatifs lillois de sensibilisation à la nature, participation à la fête des jardins...). Cette subvention est intégrée à l'annexe au Budget Primitif présenté au Conseil Municipal du 17 décembre 2007, conformément au dispositif prévu par l'article L 2311-7 du CGCT

- 12.000 € pour soutenir les activités sur la maîtrise de l'énergie de la MRES et les énergies renouvelables, animées par l'Espace Info Energie

- 12.500 € pour l'activité d'opérations d'été à Lille : élaboration et diffusion d'un catalogue d'animations associatives dans les domaines de l'environnement et de la citoyenneté, destinées aux enfants des Mairies de quartier et des Centres de Loisirs sans Hébergement, collaboration avec le Projet Educatif Global pour inscrire le thème du développement durable parmi les thèmes majeurs de la programmation pédagogique des CLSH lillois

- 3.000 € pour soutenir le projet sur le quartier de Lille-Sud « Environnement et citoyenneté : plus d'actions à Lille-Sud », dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

Les conditions et le contenu des activités des subventions de paiement sont décrits dans la convention annuelle ci-jointe.

Un avenant portant sur les actions suivantes est d'ores et déjà planifié dans le courant de l'année 2008. Celui-ci fera l'objet d'un arbitrage technique et financier :

- accompagnement général de la démarche de développement durable de la Ville de Lille (suivi général de l'Agenda 21, participation à la dynamique du Grand Projet Urbain, levier pour un habitat durable, conférence débat sur la politique du logement...)
- soutien au Centre Régional d'Information et de Documentation (CRID)

En accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et du Développement Durable, réunie le 14 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou, en cas d'empêchement, l'Adjoint délégué à l'Environnement et aux Espaces Verts à signer la convention entre la Ville et la MRES, ci-annexée

.../...

- **AUTORISER** le versement du solde de la subvention de 115.000 €. pour l'exercice 2008. à la MRES

- **IMPUTER** les dépenses correspondantes de la manière suivante :

  - 70.000 € sur la ligne « MRES - subvention de fonctionnement ». chapitre 65. article 6574. fonction 422 enveloppe 708.
  - 12.000 € sur la ligne « EIE – subvention ». chapitre 65. article 6574. fonction 830. enveloppe 29 169
  - 12.500 € sur la ligne « Animation petites vacances de la Ville ». chapitre 65. article 6574. fonction 422. enveloppe 702
  - 3.000 € sur la ligne « Politique de la Ville ». chapitre 65. article 6574. fonction 824. enveloppe 13881

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en Préfecture le 27 FEV. 2008

Par délégation du Maire.
l'Adjoint délégué à l'Environnement
et aux Espaces Verts.

E. QUIQUET

Eric QUIQUET

MAIRIE DE LILLE

Par délégation du Maire.
l'Adjoint délégué à l'Environnement
et aux Espaces Verts.

E. QUIQUET

Eric QUIQUET

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/49**

OBJET

Attribution d'une subvention à la Maison de l'Architecture et de la Ville.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs

Depuis de nombreuses années, la Ville a engagé une politique de mise en valeur de son patrimoine :

- incitation et aide au ravalement des façades, édition d'une brochure et de fiches techniques tout public pour le mise en valeur des façades, création de chartes couleurs pour certaines rues (Vieux Wazemmes, Postes et Faubourg des Postes) ;
- expositions dans les Mairies de quartier des projets récents et à venir notamment les programmes de logement dans le cadre du Grand Projet Urbain
- accompagnement pour une qualité des projets architecturaux tant en direction des partenaires publics que privés.

Dans ce cadre de valorisation du patrimoine, la Maison de l'Architecture et de la Ville (MAV) organise une exposition intitulée : « Habitat Contemporain en Métropole » et a le projet de réaliser un plan - guide architecture contemporaine en métropole lilloise.

A cet effet, elle sollicite de la Ville deux subventions :

- l'une d'un montant de 5.000 € pour l'exposition ;
- l'autre d'un montant de 5.000 € pour la réalisation du plan guide.

L'exposition met en valeur la qualité d'un grand nombre de projets réalisés sur le territoire de la Ville et le plan guide comportera de nombreuses références lilloises en matière d'architecture contemporaine.

Compte tenu de l'intérêt que présentent ces projets pour la Ville, il est proposé de donner une suite favorable aux demandes de la MAV.

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public, réunie le 18 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement d'une subvention de 10.000 € à la Maison de l'Architecture et de la Ville
- **IMPUTER** la dépense correspondante au chapitre 65 – article 6574 – fonction 822 - enveloppe 20303 de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008
Réception en Préfecture le - 6 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à l'Urbanisme.

Alain CACHEUX

- 6 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à l'Urbanisme.

Alain CACHEUX

239

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/50**

OBJET :

Versement d'une subvention à l'Université des Sciences et Technologies de Lille 1.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la spécialité « Ville et Projets » de la mention Aménagement, Urbanisme et Développement des Territoires appartenant à l'Université des Sciences et Technologies de Lille 1, les étudiants animent des ateliers pédagogiques de projet dont les sujets émanent des préoccupations des professionnels de l'aménagement.

L'un des ateliers de l'année scolaire 2007 - 2008 a pour libellé « Réflexions sur la valorisation de l'anneau ferroviaire lillois et les stratégies urbaines ». Les préoccupations de cet atelier en terme d'urbanisme et d'aménagement croisent celles de la Ville. Les conclusions de cette étude seront donc très utiles sur les réflexions urbaines que la Ville pourra avoir dans les prochaines années.

C'est pourquoi, il est proposé de subventionner à hauteur de 3.500 € cette étude. Cette aide municipale est destinée à couvrir les frais généraux liés au fonctionnement de l'atelier et à la valorisation de la formation Master Aménagement, Urbanisme et Développement des Territoires de l'Université des Sciences et Technologie de Lille 1.

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public, réunie le 18 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement d'une subvention de 3.500 € à l'Université des Sciences et Technologie de l'Université Lille 1
- **AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante ci-annexée.
- **IMPUTER** la dépense correspondante au chapitre 65 – article 6574 – fonction 822 – enveloppe 20303 de nos documents budgétaires.

- 6 FEV. 2008 02
ARRIVÉE

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en Préfecture le - 6 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à l'Urbanisme,

Alain CACHEUX

MAIRIE DE LILLE

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à l'Urbanisme,

Alain CACHEUX

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 janvier 2008
N° 08/51

OBJET

ZAC de la Porte de Valenciennes - Vente par la Ville à la SAEM EURALILLE de terrains sis à Lille, boulevard Painlevé, place Théo Varlet et avenue Denis Cordonnier.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du Grand Projet Urbain, le secteur de la Porte de Valenciennes, situé entre la ZAC Euralille II (quartier Centre) et le secteur Nord de Belfort (quartier Moulins) fait partie des sites de reconstruction, dont une première tranche doit être livrée avant 2009. La procédure de ZAC a été retenue comme étant la plus adaptée pour rendre opérationnelle une première phase du projet dans le temps du dossier « Grand Projet Urbain ».

Lille Métropole Communauté Urbaine a confié à la SAEM EURALILLE, aménageur, la réalisation et l'aménagement de la ZAC « Porte de Valenciennes » suite à l'engagement d'une procédure de mise en concurrence en vue de conclure une concession d'aménagement.

La ZAC « Porte de Valenciennes » s'étend sur environ 17 hectares. Le programme global prévisionnel de la ZAC est le suivant :

- 82 500 m² SHON de logements,
- 32 000 m² SHON de bureaux,
- 6 600 m² SHON de commerces, activités et services,
- 3 900 m² SHON d'équipements de proximité et autres,

soit un total de 125 000 m² SHON à construire.

- 6 FEV. 2008
02
ARRIVÉE

La première phase de l'opération représente 50 000 m² de SHON dont 27 000 m² de SHON en logements.

Pour permettre la construction des 120 logements sociaux prévus dans cette première phase, la Ville doit céder à la Société d'Economie Mixte trois parcelles sises boulevard Painlevé, place Théo Varlet et avenue Denis Cordonnier, cadastrées section VC n°s 1, 5 et 29 pour des superficies respectives de 4 112 m², 57 m² et 3 394 m².

Les services fiscaux ont estimé la valeur de ces terrains à 45 € le m² soit la somme de 340 335 €.

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public, réunie le 18 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦**DECIDER** la vente à la SAEM EURALILLE des parcelles sus-mentionnées au prix de 340 335 €, conforme à l'estimation domaniale.

.../...

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à l'Urbanisme et à l'Action Foncière à signer l'acte à intervenir.
- **DECIDER** l'encaissement de la recette au chapitre 77, article 775, fonction 01, enveloppe 1651 de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en Préfecture le 06 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à l'Urbanisme,

Alain CACHEUX

MAIRIE DE LILLE

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à l'Urbanisme,

Alain CACHEUX

- 6 FEV. 2008 02
ARRIVÉE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 janvier 2008
N° 08/52

OBJET

Bâtiments sis 37/39, rue de Wazemmes et 85, rue des Stations – Achat par la Ville au Groupe La Poste.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de ses orientations stratégiques et notamment l'opération de filialisation de son patrimoine immobilier, la direction de La Poste a proposé à la Ville d'acquérir leurs bâtiments sis à Lille, 37/39 rue de Wazemmes et 85 rue des Stations, cadastrés respectivement section OY n° 126 pour 1836 m² et section PZ n° 13 pour 1531 m².

Le bâtiment situé rue de Wazemmes, d'une surface utile d'environ 2 080 m², se compose d'une habitation convertie en bureaux aux étages et de sanitaires au rez-de-chaussée ainsi que de trois halles de sport et divers locaux en mezzanine dont un club-house.

L'acquisition de ce bien libre d'occupation se fait au prix de 710.000 €, conforme à l'évaluation domaniale.

Le bâtiment sis 85, rue des Stations, est en bon état d'entretien. Il se compose de trois salles de sport, d'une cafétéria, de sanitaires et d'un local technique. Il présente cependant d'importantes non conformités (une salle sans accès ni sortie de secours propres, chaufferie non traitée à risques et en position centrale, ventilations et coupures générales de gaz et d'électricité inexistantes).

Les services fiscaux ont évalué cet ensemble à 645.000 € en valeur libre d'occupation ; toutefois, compte tenu de l'importance du coût de mise aux normes de cet équipement recevant du public, La Poste a accepté de le céder au prix de 580.000 €, valeur domaniale de 2006.

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public, réunie le 18 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **DECIDER** l'acquisition des immeubles sus-désignés aux prix respectifs de 710.000 € et 580.000 €, valeurs libres d'occupation, soit la somme totale de 1.290.000€,

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à l'Urbanisme et à l'Action Foncière à signer l'acte à intervenir.

.../...

- **IMPUTER** la dépense évaluée approximativement à 1.400.000 € au chapitre 21, article 21318, enveloppe 30681, fonction 411 de nos documents budgétaires ouvert sous l'intitulé « locaux de la Poste rue des Stations – Acquisition » et au chapitre 21, article 21318, enveloppe 30682, fonction 411 de nos documents budgétaires ouvert sous l'intitulé "locaux de la Poste rue de Wazemmes – Acquisition ».

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en Préfecture le - 6 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à l'Urbanisme
et à l'Action Foncière.

Alain CACHEUX

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à l'Urbanisme
et à l'Action Foncière.

Alain CACHEUX

MAIRIE DE LILLE

- 6 FEV. 2008
ARRIVÉE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 janvier 2008
N° 08/53

OBJET

Cession gratuite à Lille Métropole Communauté Urbaine d'un terrain sis à Lille, 61 rue de Philadelphie, angle rue des Métiers.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

Depuis 1991, la Ville est propriétaire d'un terrain sis 61, rue de Philadelphie, angle rue des Métiers, cadastré section BT n° 235 pour une surface de 50 m².

Par courrier du 30 octobre 2007, Lille Métropole Communauté Urbaine a sollicité de la Ville l'acquisition gratuite de cette parcelle qui constitue pour partie le sol d'assiette de la rue des Métiers et qu'il convient de classer dans le domaine public communautaire.

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public, réunie le 18 janvier 2008 et le Conseil de Quartier de Fives, réuni le 12 décembre 2007, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **DECIDER** la cession gratuite au profit de Lille Métropole Communauté Urbaine du terrain 61, rue de Philadelphie à Lille, angle rue des Métiers,
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à l'Urbanisme et à l'Action Foncière à signer l'acte à intervenir.

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en Préfecture le - 6 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à l'Urbanisme
et à l'Action Foncière,

Alain CACHEUX

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à l'Urbanisme
et à l'Action Foncière,

Alain CACHEUX

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE LILLE
- 6 FEV. 2008
02
ARRIVÉE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/54**

OBJET

Vente par la Ville à Bouwfonds Marignan Immobilier d'une parcelle sise rue des Sarrazins – « Cœur historique de Wazemmes ».

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

En accompagnement du Grand Projet Urbain et dans le cadre de la politique de Renouvellement Urbain déjà engagée sur le territoire de la Ville de Lille, le promoteur Bouwfonds Marignan Immobilier a été désigné, suite au jury du 7 septembre 2007, dans le cadre de l'appel à projet lancé par la Ville, en association avec la Communauté Urbaine de Lille, afin de recycler 5 sites actuellement en friche, situés dans le « Cœur historique » du quartier de Wazemmes (foncier LMCU) :

- Site Lafargue-Sarrazins
- Site Arcole-Hôpital St Roch
- Site Iéna-St Roch
- Site Iéna-Racine Prolongée
- Site Jules Guesdes-Abbé Aerts

Il s'agit de recomposer la trame d'origine des îlots en construisant des logements neufs ou en réhabilitant les bâtiments existants ainsi qu'en créant des activités en rez-de-chaussée.

Dans le cadre de ce projet et plus particulièrement du site Lafargue-Sarrazins, il convient que la Ville cède au profit de Bouwfonds Marignan Immobilier une parcelle de terrain située à Lille, rue des Sarrazins, cadastrée section SW n°428 pour une surface de 299 m².

Cette cession se ferait au prix de 59.202 €, soit un prix de 198 €/m², conforme à l'estimation des Services Fiscaux.

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public, réunie le 18 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **DECIDER** la vente au profit de la société Bouwfonds Marignan Immobilier de la parcelle mentionnée ci-dessus au prix de 59.202 €.

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à l'Urbanisme et à l'Action Foncière à signer l'acte à intervenir.

.../...

- **ADMETTRE** le montant de la vente en recettes et son imputation au chapitre 77, article 775, fonction 01 de nos documents budgétaires ouvert sous l'intitulé « Produits des cessions d'immobilisations ».

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en Préfecture le - 6 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à l'Urbanisme
et à l'Action Foncière.

Alain CACHEUX

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à l'Urbanisme
et à l'Action Foncière.

Alain CACHEUX

MAIRIE DE LILLE

PREFECTURE DU NORD
- 6 FEV. 2008
ARRIVÉE

VILLE DE LILLE

247

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/55**

OBJET :

Grand Projet Urbain – Site associé de reconstruction « Frémy-Courbet » - Vente de parcelles communales à Pierres & Territoires de France -
(Délibération modificative).

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 07/977 du 12 novembre 2007 et dans le cadre du Projet de Renouvellement Urbain, le Conseil Municipal a décidé la cession des terrains communaux situés rues Frémy et de l'Amiral Courbet au profit de Pierres & Territoires de France, pour un montant de 619.300 €.

Or, suite à l'appel à candidatures lancé par la Ville et pour lequel a été retenu le projet présenté par Pierres & Territoires de France (construction de 56 logements dont 12 logements en accession à prix maîtrisés sur le lot 3), ce dernier devait céder gratuitement à La Foncière Logement le lot 2 viabilisé (sur lequel seront édifiés 35 logements).

Les terrains appartenant à la Ville à viabiliser par Pierres & Territoires de France concernent les parcelles cadastrées après document d'arpentage : section CN n°s 303, 304, 305, 306, 309, 319, et 321, soit une superficie totale de 6 193 m².

Les parcelles CN n°s 304, 306 et 309 composent le lot 2 à céder gratuitement à la Foncière Logement (reprises dans la convention financière inter partenariale du 4 août 2006).

Par conséquent, le prix de cession portera uniquement sur les parcelles CN n°s 303, 305, 319 et 321, pour une superficie totale de 3 189 m², soit la somme de 318.900 €.

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public, réunie le 18 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **DECIDER** la vente avec cahier des charges des parcelles sus-mentionnées au prix de 318.900 €.
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à l'Urbanisme et à l'Action Foncière à signer l'acte à intervenir.
- **DECIDER** l'encaissement de la recette au chapitre 77, article 775 - fonction 01 de nos documents budgétaires ouvert sous l'intitulé « Vente d'immeubles et de terrains».

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008
Réception en Préfecture le 26 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à l'Urbanisme
et à l'Action Foncière.

Alain CACHEUX

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à l'Urbanisme
et à l'Action Foncière.

Alain CACHEUX

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/35**

OBJET

Grand Projet Urbain – Site « Margueritois » à Lille-Sud - Attribution de la concession d'aménagement - Autorisation de signer le traité de concession – Autorisation de signature de la demande de permis d'aménager.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs.

1- Historique

Dans le cadre de son Grand Projet Urbain, la Ville de Lille a adopté un schéma d'aménagement pour le secteur « Margueritois », situé au Nord Est du quartier de Lille-Sud.

Implanté à proximité du centre ville de Fâches-Thumesnil, cet ancien site industriel de quatre hectares est inséré dans un quartier à dominante habitat, de densité moyenne. Résidentiel, il bénéficie d'une image positive due à un patrimoine de maisons lilloises de grande qualité.

L'ensemble foncier sur lequel est projetée l'opération est limité :

- au nord et au sud par deux voies publiques :
  - la rue Berthelot, au nord ;
  - le Chemin des Margueritois, au sud
- à l'est, par des terrains qui accueillent deux équipements publics :
  - le collège Paul Verlaine et un ensemble sportif municipal (terrains de plein air et une salle de sports).
- à l'ouest, par des parcelles privatives, implantées le long de la rue Victor Renard et occupées par des logements ou des activités artisanales.

Par délibération n° 06/128 du 20 mars 2006, le Conseil Municipal a approuvé le projet d'aménagement du site « Margueritois », décrit comme suit :

Le projet d'aménagement doit permettre la réalisation d'un programme de 224 logements.

Celui-ci comprendra de l'habitat social et du logement privé, allant de la maison de ville au petit collectif.

Il permettra entre autres de recomposer une façade urbaine sur le Chemin des Margueritois et la rue Berthelot.

2- Mise en concurrence pour le choix de l'aménageur

En outre, par la même délibération n° 06/128 du 20 mars 2006, le Conseil Municipal a autorisé le lancement de la procédure de mise en concurrence pour l'attribution de la concession d'aménagement, en application de l'article L. 300-4 du Code de l'Urbanisme, modifié par la loi n° 2005-809 du 20 juillet 2005.

... ...

Après publication d'un avis d'appel public à concurrence, la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 12 septembre 2007 afin de statuer sur les candidatures reçues et a désigné les candidats admis à présenter une offre. Ceux-ci étaient au nombre de quatre :

- SAEM SORELI
- EUROPEAN HOMES
- SOGEPROM
- GROUPE CMH – SLE HABITAT

Seule la SORELI a remis une offre, qui a été qualifiée par la Commission d'Appel d'Offres réunie le 28 novembre 2007, d'inappropriée et a par conséquent autorisé la poursuite de la consultation sous forme de procédure négociée, selon les dispositions de l'article 35-II-3° du Code des Marchés Publics.

Une nouvelle offre a été déposée par la SORELI le 31 décembre 2007. Après analyse de cette offre, trois réunions de négociations ont été organisées les 11, 21 et 22 janvier 2008.

Au terme de ces négociations et après analyse de l'offre conformément aux critères présentés dans le règlement de consultation, la Commission d'Appel d'Offres, qui s'est de nouveau réunie le 23 janvier 2008, a décidé d'attribuer le contrat de concession à la SORELI.

A l'issue de cette procédure de mise en concurrence, il est proposé au Conseil Municipal de suivre la décision de la Commission d'Appel d'Offres et d'autoriser la signature de la concession d'aménagement du site des Margueritois avec la SORELI, dont le contenu est annexé au rapport.

3- Modalités financières

La durée de la concession d'aménagement est fixée à 5 ans. Le bilan prévisionnel de la concession est de 8.771.372 € HT.

Les différents postes de dépenses se répartissent de la façon suivante :

- Maîtrise foncière : 2.697.296 € HT.
- Viabilisation : 3.622.794 € HT.
- Frais généraux : 605.220 € HT.
- Communication-concertation : 140.000 € HT.
- Frais Financiers : 350.468 € HT.
- Aléas – Confortement des sols : 365.594 € HT.
- Rémunération concessionnaire : 990.000 € HT.

Les recettes se décomposent de la façon suivante :

- Cessions : 3.934.625 € HT :
- Participation nette de l'ANRU aux ouvrages de 1.220.040 € HT :
- Participation nette de LMCU aux ouvrages de 2.348.443 € HT :
- Participation de la Ville de Lille aux ouvrages de 721.422 € HT :
- Participation global de la Ville de Lille de 541.317 € HT
- Participation de la Ville de Lille complément de prix de 5.525 € HT

.../...

Ce contrat de concession est adossé à la convention financière du grand projet urbain sur l'habitat social, signée avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU). Dans l'hypothèse où cette convention serait amenée à évoluer, il conviendrait dès lors :

- d'associer la SORELI aux négociations entre les partenaires du projet lillois et l'ANRU ;
- de mesurer l'impact de ces évolutions sur la concession et son bilan, et de rechercher avec l'ensemble des partenaires de la convention financière des réponses solidaires quant au cofinancement des éventuels dépassement de coûts.

Par ailleurs, les subventions inscrites à la convention financière étant susceptibles d'être ré-évaluées en cas de difficultés qui surgiraient lors de la mise en œuvre opérationnelle (décalages temporels dans l'exécution ou la livraison des ouvrages et du foncier recyclé), l'ensemble des partenaires devra alors en assumer solidairement les conséquences, notamment financières.

4- Permis d'Aménager

Parallèlement à cette procédure, il a été décidé, au regard de la complexité des contraintes juridiques et opérationnelles du projet d'aménagement du site des Margueritois, de réaliser l'aménagement du secteur sous la forme d'un lotissement.

Il est donc nécessaire de déposer une demande de permis d'aménager.

5 – Conclusions

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public, réunie le 18 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** les termes du traité de concession.
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée aux Marchés à signer le traité de concession et toutes pièces afférentes avec la SORELI
- **APPROUVER** le bilan financier prévisionnel de la concession d'aménagement faisant apparaître une participation totale pour la Ville de 1.268.264 € HT déduction faite des subventions.
- **IMPUTER** la dépense correspondante sur la ligne budgétaire « Margueritois – concession d'aménagement » - Chapitre 204, article 2042, fonction 820, enveloppe 28972 dans le cadre de l'autorisation de programme globale « Grand Projet Urbain ».
- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer ~~la demande de~~ permis d'aménager et tous documents y afférant.

PRÉFECTURE DU NORD
6 FEV. 2008
ARRIVÉE

29 JAN. 2008
Affiché en Mairie le
Réception en Préfecture le 6 FEV. 2008

ADOPTÉE à l'unanimité

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à l'Urbanisme
et à l'Action Foncière.

Alain CACHEUX

MAIRIE DE LILLE

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à l'Urbanisme
et à l'Action Foncière.

Alain CACHEUX

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/56**

OBJET

Subvention à l'Association Habitats Ecologiques Partagés (HEP) – Coopération avec la Ville pour la réhabilitation écologique d'habitat privé ancien.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

Le développement durable est désormais mis en œuvre concrètement dans les opérations de constructions neuves dans le cadre du Grand Projet Urbain, à Lille-Sud en particulier et dans le quartier Rives de la Haute Deûle, reconnu comme l'un des 10 éco-quartiers pilotes en France. La réhabilitation de l'habitat ancien est aujourd'hui l'une des priorités de la Ville de Lille.

Par délibération n° 05/551 du 27 juin 2005, la Ville de Lille a adopté le projet de réaliser, aux côtés de Lille Métropole Communauté Urbaine (LMCU), une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (O.P.A.H. RU) visant la réhabilitation durable de 900 logements en 5 ans sur 5 secteurs situés à Lille, Hellemmes et Lomme.

L'opération d'amélioration de l'habitat sur les quartiers de Fives, Wazemmes et Moulins doit inciter les propriétaires à engager des travaux de réhabilitation de leurs logements, par l'apport d'un accompagnement global et d'aides financières adaptés. Dans le cadre de cette OPAH, l'accent est mis sur l'amélioration de la performance environnementale des logements (maîtrise des consommations d'eau et d'énergie, développement des énergies nouvelles, recours à des matériaux écologiques...). L'objectif est à la fois environnemental, mais aussi social (diminution des charges liées au logement), sanitaire (amélioration de la qualité de l'air intérieur et donc de la santé et du confort des occupants) et économique (incitation au développement de filières locales d'éco-conception). Cette volonté se justifie notamment par l'étude du contexte énergétique dans lequel l'OPAH va s'inscrire : les charges liées à l'énergie représentent, dans l'habitat dégradé, un poste de dépense important, si ce n'est dominant, dans le budget des ménages. La qualité du logement et les usages, couplés souvent à des équipements énergétiques mal adaptés expliquent ce phénomène. La hausse inéluctable du coût des énergies fossiles va renforcer des tendances déjà enclenchées de précarisation énergétique des ménages modestes.

Habitats Ecologiques Partagés (HEP), association créée en 2005 selon les dispositions de la loi 1901, est composée de 150 adhérents et sympathisants. L'association est membre du réseau associatif de la Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités, domiciliée 23 rue Gosselet à Lille. Par ailleurs, elle participe au Comité d'Acteurs Ecoquartiers de la Ville de Lille.

Elle a pour objectifs de :

- contribuer simultanément à la diminution des besoins énergétiques, à l'augmentation de la qualité de vie et au renforcement du lien social en menant des actions dans le domaine de l'habitat
- encourager et faciliter la réalisation collective citoyenne d'habitat, de lieux de vie et d'activités sobres et écologiques

.../...

- ⇨ contribuer à la diffusion d'une culture partagée du développement durable en direction des habitants de la métropole lilloise et à sa traduction concrète dans nos modes de vie et dans l'habitat
- ⇨ faire évoluer les pratiques de réhabilitation d'habitat ancien en y incluant une organisation collective des habitants, soucieuse de l'impact environnemental, social et économique des opérations et augmenter le niveau d'exigences

De janvier à juin 2008, HEP propose à la Ville de consacrer une partie de ses activités en faveur du développement durable, à la réhabilitation écologique d'habitat privé ancien. En effet, HEP peut être moteur d'un renouveau dans les approches de par ses compétences en terme d'habitat partagé et écologique, sa capacité de mobilisation des habitants, sa volonté d'action et ses exigences en terme de performances.

L'association propose de participer à un groupe de travail dédié, constitué des services de la Ville, des collectivités et des opérateurs concernés. Ce groupe de travail, animé par la Ville, aura pour but d'étudier et de définir des nouveaux dispositifs d'action, dans le cadre des OPAH – RU, permettant de faciliter l'appropriation des changements structurels de leur logement par les propriétaires occupants, pour faciliter l'évolution des comportements. HEP formulera des propositions et apportera des enseignements et des retours d'expériences en France et à l'étranger. L'association identifiera également un site à réhabiliter et des modalités de travaux selon la démarche d'habitat écologique partagé.

Afin d'encourager l'initiative lancée par l'association Habitats Ecologiques Partagés dans l'effort de réhabilitation écologique d'habitat privé ancien, la Ville propose de soutenir la démarche à hauteur de 3.840 € sur un budget total de l'opération de 8.280 €.

En accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et du Développement Durable, réunie le 14 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **AUTORISER** le versement d'une subvention de 3.840 € à l'association HEP pour l'année 2008
- ♦ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 823, enveloppe 15601 de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en Préfecture le 4 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée au Développement Durable et à la Qualité de Vie

Danielle POLIAUTRE

MAIRIE DE LILLE

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée au Développement Durable et à la Qualité de Vie

Danielle POLIAUTRE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/57**

OBJET

Agenda 21 Lillois - Prolongation de la convention de collaboration – Développement du guide d'achat TOPTEN dédié à la commande publique.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 06/668 du 9 octobre 2006, la Ville a souhaité participer, dans le cadre de son engagement pour des achats responsables, à la campagne Topten France dès 2006 en tant que membre fondateur pour une durée de trois ans.

Ce projet est porté par l'Organisation Non Gouvernementale WWF-France et l'association de consommateurs CLCV (Consommation Logement et Cadre de Vie). Il se décline en deux parties : Topten grand public et Topten Collectivités.

La réalisation du projet bénéficie de l'appui technique de l'Ademe. La partie Topten Collectivités bénéficie aussi du soutien de membres fondateurs comme la Communauté Urbaine de Lyon, la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne, la Ville de Paris, le Conseil Régional du Nord Pas-de-Calais, la Collectivité Territoriale de Corse et la Ville de Lille.

L'objectif de Topten Collectivités est d'aider les collectivités à définir des critères de performance énergétique pour leur achats.

En 2007, trois gammes de produits ont été étudiées :

- les écrans plats pour ordinateurs
- les ampoules
- les véhicules utilitaires

Afin de faciliter la promotion de cet outil, un site Internet dédié spécialement aux collectivités a été lancé le 5 décembre dernier. Ce site permet aux acheteurs publics de trouver rapidement et facilement des informations et des critères de performance sur les meilleurs produits et équipements pour les bâtiments publics et les bureaux, dans un souci de développement durable.

En 2008, quatre catégories de produits seront étudiées :

- l'imagerie et notamment les appareils multifonction
- les machines à laver le linge dans les crèches
- les illuminations
- les chaudières et "circulateurs"

L'autofinancement de « Topten commande publique » devra être recherché par abonnement de nombreuses collectivités dès 2008 et atteint en 2009.

.../...

La Ville de Lille s'est engagée en 2006, par convention, à participer financièrement au lancement du Topten dédié à la commande publique par une subvention lors des trois premières années : 7.000 € en 2006, 5.000 € en 2007 et 4.000 € en 2008.

C'est ainsi que par délibération n° 06/668 du 9 octobre 2006, le Conseil Municipal a autorisé le versement d'une subvention de 7.000 €, pour l'année 2006, à l'Association CLCV.

En accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et du Développement Durable, réunie le 14 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement d'une subvention de 5.000 € au titre de l'année 2007 à l'Association CLCV
- **AUTORISER** le versement de 4 000 € à partir du deuxième semestre 2008, au titre de l'exercice 2008, à l'association CLCV
- **IMPUTER** les dépenses correspondantes au chapitre 65, article 6574, fonction 823, enveloppe 15601 de nos documents budgétaires.

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en Préfecture le = 4 FEV. 2008

ADOPTÉE à l'unanimité

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Qualité de Vie
et au Développement Durable.

Danielle POLIAUTRE

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Qualité de Vie
et au Développement Durable.

Danielle POLIAUTRE

MAIRIE DE LILLE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/58**

OBJET

Participation de la Ville au projet européen INTERREG IV B – INVOLVE.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille a affirmé sa volonté politique de développement des éco-quartiers, pour inscrire Lille comme « Pôle d'excellence territoriale du développement durable » avec l'adoption par le Conseil Municipal en 2005 de la Charte pour un Quartier Durable des Eco-Maires. Alors que le développement durable est désormais mis en œuvre concrètement dans le cadre du Grand Projet Urbain de Lille, à Lille-Sud en particulier et dans le quartier Rives de la Haute Deûle, reconnu comme l'un des 10 éco-quartiers pilotes en France, la Ville souhaite démontrer que les dimensions de la démocratie locale, du développement économique, de la mobilité et du vivre ensemble restent indissociables d'une recherche de performance environnementale des bâtiments.

Les engagements de la Ville pour faire de Lille une Ville Durable et Solidaire sont:

- Favoriser le vivre ensemble, les nouveaux modes d'occupation des espaces et renforcer la mixité sociale (accession à la propriété, location privée, etc.) ;
- Impliquer les habitants, les usagers et les professionnels à participer au projet afin de se doter d'une culture commune de développement durable :
- Prendre en compte les usages et les perceptions pour permettre aux habitants et aux acteurs d'exprimer de manière créative et responsable des modes de vie écologiques et solidaires :
- Renforcer la place et le rôle de la démocratie participative :
- Encourager l'émergence d'emplois locaux et de filières adaptées aux exigences du développement durable (chantiers école, filière de recyclage des déchets de construction…) :
- Renforcer l'accessibilité des équipements et des services, en privilégiant les déplacements doux et les transports en commun :
- Assurer une mixité de fonctions dans le respect de l'existant avec une implantation de nouveaux équipements publics, de commerces, de services, de bureaux… :
- Offrir une grande qualité de bâti, d'espaces publics et d'espaces extérieurs privés.

La Ville a l'opportunité d'être chef de file du projet européen de coopération transnationale « INVOLVE: mettre en place des éco-quartiers en coopération avec les collectivités des bassins versants de l'Escaut et de la Meuse » et l'occasion d'affirmer la vision politique des éco-quartiers.

La période de mise en œuvre du projet INVOLVE couvre les années 2008 à 2012. Les fonds FEDER mobilisables dans ce cadre (estimés à 12 à 14 millions d'euros pour l'ensemble des partenaires) contribueront à financer à 50 % des dépenses d'investissement et de fonctionnement.

…/…

L'adhésion de la Ville au projet INVOLVE répond à ses engagements en faveur du développement urbain durable et offre la possibilité de travailler selon trois axes de questionnement, autour d'une méthode participative, mobilisatrice et innovante :

- Les savoirs et les savoir faire locaux, portés par l'ensemble des acteurs et des habitants du quartier : comment soutenir les filières économiques au service du développement urbain durable, identifier de nouvelles opportunités économiques pour le développement de l'éco-entreprenariat et la mise en place des formations nécessaires et appliquées (chantiers écoles...) pour le renforcement des savoir-faire correspondants ?
- L'implication des habitants, en particulier ceux qui sont sous représentés dans les structures « classiques » de concertation, dans une démarche de co-construction du territoire : comment améliorer la qualité de vie urbaine dans les quartiers post-industriels à forte densité, en promouvant de nouvelles solidarités transnationales/territoriales et en renforçant la participation des citoyens et des parties prenantes dans la réalisation des projets urbains et culturels ?
- L'évolution du cadre de vie et des fonctions du territoire : le quartier, les liaisons publics - privés et les bâtiments : comment traduire, à l'échelle du territoire, le facteur 4 en stratégies sectorielles (construction, mobilité, gestion des ressources...), pour soutenir et garantir l'émergence du développement durable et solidaire et du « vivre ensemble » ?

Partant du principe que la capacité à mobiliser les acteurs et les habitants et à moderniser les connaissances et les savoirs faire permet une participation effective et représentative (innovation sociale), elle-même indispensable au développement de nouvelles activités (innovation économique) et à la réalisation d'investissements locaux innovants et transnationaux (innovation territoriale), le projet est structuré en 5 thèmes de travail :

1. La transition des savoirs et des savoir-faire
2. La démarche participative
3. Les investissements locaux innovants
4. La communication
5. La coordination de projet

En cours de formalisation, le projet INVOLVE, coordonné par la Ville, a été initié par le Centre Interdisciplinaire de Recherche (CIR). Le partenariat établi sur ce projet est en cours de constitution. Il devrait notamment rassembler :

- aux Pays-Bas, la Ville de Breda, la Ville de Maastricht, l'International Centre for Integrated assessment and Sustainable development (ICIS), co-animateur local à Maastricht et Breda.
- en Belgique, l'Institut Supérieur d'Architecture de la Cambre, co-animateur local sur Bruxelles, l'Institut Bruxellois pour la gestion de l'environnement (IBGE), la Commune de Schaerbeek, la Commune de Forest, la Commune de Namur, le Cluster Eco-construction wallon.

.../...

- en Angleterre, la Ville de Leeds,
- en France, la Ville de Lille, le Centre Interdisciplinaire de Recherche comparative en sciences sociales (CIR), le CAUE du Nord, co-animateur local sur Lille, Lille Métropole Communauté Urbaine (LMCU).

Les villes partenaires du projet entendent travailler à l'échelle d'un quartier déterminé de leur territoire. Ces quartiers sont donc inscrits dans un temps de transition vers des éco-quartiers ou des quartiers plus durables.

L'intervention sur le quartier de Vauban-Esquermes peut permettre de mobiliser des énergies et des acteurs économiques encore peu impliqués dans le développement durable, autour d'enjeux emblématiques et structurants :

- Comment passer d'une typologie mono-fonctionnelle de l'habitat (prédominance des logements étudiants), à faible mixité sociale (12 % de logements sociaux), à un quartier plus accessible et à plus forte mixité ?
- Comment profiter de la dynamique de projets structurants pour enclencher la mutation urbaine, économique et sociale de Vauban - Esquermes ?
- Comment développer le transport fluvial de personnes et de marchandises ?
- Comment améliorer la desserte en transports en commun et conforter les liens territoriaux entre les territoires de Vauban et d'Esquermes ?
- Comment rénover et revaloriser le patrimoine naturel et urbain en partenariat avec des acteurs clés, comme la CATHO, EDF et la CCI ?

Le projet INVOLVE peut permettre d'amorcer cette transition emblématique, dans un quartier à fort potentiel symbolique, à partir d'une opportunité identifiée (projets existants) sur la période du projet européen. L'engagement dans un projet transnational va permettre de mobiliser des financements européens adaptés au dimensionnement du projet, dès le stade de la programmation urbaine pour enrichir ces projets d'une dimension participative et environnementale forte :

- L'éco-réhabilitation de la mairie de quartier (qualité du bâti, panneaux solaires, récupération des eaux de pluie...) et le développement d'espaces verts,
- L'installation de toitures photovoltaïques sur le toit du gymnase attenant au collège HQE Madame de Staël, construit par le Département sur l'ancien site TRANSPOLE,
- L'éco-construction de 60 logements sociaux et l'implantation en rez-de-chaussée de locaux ouverts aux habitants, pour développer des activités inter-générationnelles, des études surveillées avec les étudiants et des services mutualisés accessibles à tous,
- Le renforcement de la place et du rôle de la démocratie locale, autour d'une réflexion participative sur le développement durable et sur la conception des futures générations de mairies de quartier,
- L'accessibilité renforcée des équipements et des services, en privilégiant les transports en commun (projet de tram-train) et les déplacements doux (construction de 8 abris vélos aux points stratégiques identifiés dans le quartier, en lien avec le Plan de Déplacement de la CATHO notamment),
- La planification énergétique optimale pour les équipements et les réseaux,
- L'émergence d'emplois locaux et de filières adaptées aux exigences du développement durable (chantiers école, filière de recyclage des déchets de construction...).

.../...

Le budget total du projet, sur les 5 années de travail, est de 2,5 millions d'euros pour la Ville, incluant les moyens humains mobilisés en interne (786.000 €) et les investissements (1 million d'euros).

En accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et du Développement Durable, réunie le 14 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** la participation de la Ville au projet INTERREG IV B INVOLVE sur la base d'un dossier de candidature à constituer et finaliser en coopération avec les différents partenaires européens du projet.

- **AUTORISER** Madame le Maire ou, en cas d'empêchement, l'Adjointe déléguée à la Qualité de Vie et au Développement Durable à signer la lettre d'engagement accompagnant le dossier de candidature qui formalisera la participation de la Ville à ce projet et permettra sa mise en œuvre.

- **AUTORISER** Madame le Maire ou, en cas d'empêchement, l'Adjointe déléguée à la Qualité de Vie et au Développement Durable à solliciter les subventions auxquelles la Ville pourrait prétendre dans le cadre du programme ainsi qu'à signer tous documents et conventions y afférent.

- **ADMETTRE** en recettes, en temps opportun, les subventions escomptées.

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en Préfecture le - 4 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Qualité
de Vie et au Développement Durable,

Danielle POLIAUTRE

ADOPTÉE à l'unanimité

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Qualité de Vie
et au Développement Durable,

Danielle POLIAUTRE

VILLE DE LILLE

259

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/59**

OBJET

Agenda 21 Lillois – Avenant à la convention sur l'aide financière pour la réalisation du colloque « Instituer le Développement Durable »

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la délibération 07/529 du Conseil Municipal du 25 juin 2007, la Ville de Lille a accordé une subvention de 1200.00 € au Centre d'Etudes de Recherche Administratives Politiques et Sociales pour l'organisation d'un colloque : «Instituer le Développement Durable».

Le coordinateur scientifique du projet de l'Action Concertée Incitative de recherche : Instituer le Développement Durable (ACIDD) est Bruno VILLALBA, du Centre d'Etudes de Recherche Administratives Politiques et Sociales (CERAPS), Université de Lille II :

ACIDD CERAPS : B. VILLALBA - CERAPS - Lille 2
1 place Déliot, BP 629 - 59024 LILLE cedex
Tél. 03 20 90 74 53 - Contacts : bvillalba@univ-lille2.fr / arianepee@yahoo.fr

Compte tenu du statut juridique du CERAPS (Unité Mixte de Recherche dépendant du Centre national de la recherche scientifique, Établissement public à caractère scientifique et technologique), le CERAPS ne dispose pas d'un compte bancaire indépendant. Il dispose d'un compte du Trésor Public sous la responsabilité de l'Agent Comptable Secondaire du CNRS.

Le responsable financier du projet est Jean Benoit Duburcq, du CNRS-Délégation régionale Nord Pas de Calais et Picardie, Espace Recherche et Innovation 2, rue des Cannoniers 59046 Lille

Pour des raisons administratives internes entre le CNRS et l'ACIDD-CERAPS, la subvention accordée pour la réalisation de cet événement ne peut pas être versée sur les comptes financiers de l'ACIDD CERAPS et doit être accordée au CNRS : la Ville a été informée de ces évolutions suite à l'adoption de la délibération 07/529 du Conseil Municipal du 25 juin 2007.

Un avenant à la convention initiale permettra de verser la subvention prévue pour l'organisation de ce colloque.

.../...

En accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et du Développement Durable réunie le 14 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou, en cas d'empêchement, l'Adjointe déléguée à la Qualité de Vie et au Développement Durable à signer l'avenant de la convention ci-jointe entre la Ville et le CNRS-Délégation régional Nord Pas de Calais et Picardie

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en Préfecture le - 4 FEV. 2008

ADOPTÉE à l'unanimité

Par délégation du Maire,
l'Adjointe au Maire déléguée à la Qualité
de Vie et au Développement Durable.

Danielle POLIAUTRE

Par délégation du Maire,
l'Adjointe au Maire déléguée à la Qualité
de Vie et au Développement Durable.

Danielle POLIAUTRE

261

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/60**

OBJET

Maintenance globale des intallations d'éclairage public – Marché n° 30918 – Avenant n° 2.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs.

Par délibération n° 03/189, le Conseil Municipal a autorisé Madame le Maire à lancer un appel d'offres sur performances pour désigner un prestataire en charge de la maintenance globale des installations d'éclairage public de Lille et des communes associées d'Hellemmes et de Lomme qui représentent un parc d'environ 22 380 points lumineux.

Ce contrat reprend la fourniture et la gestion de l'énergie nécessaire au service pour le compte de la collectivité.

Le document de mise au point du marché indiquait que la collectivité avait le libre choix du fournisseur d'énergie dans le strict respect de l'offre. Il précisait également la formule d'ajustement de la rémunération du poste énergie et que la part fourniture serait actualisée au terme des 3 premières années dans la mesure où l'offre d'ETDE pratiquait un prix bloqué pendant cette période qui correspondait à celle d'un contrat de droit privé non soumis au Code des Marchés Publics passé entre ETDE et EDF depuis la date de démarrage du contrat le 1er octobre 2004.

Dans le cadre de ses obligations, ETDE a organisé une mise en concurrence privée auprès des différents fournisseurs agréés par la Commission Régulation de l'Energie (C.R.E.) pour désigner le fournisseur d'énergie à compter du 1er octobre 2007.

Conformément à ses engagements, l'entreprise a alors fait part du résultat de cette mise en concurrence à la collectivité pour retenir le fournisseur.

Après examen du rapport remis par ETDE, la Collectivité a opté pour le choix d'EDF qui propose dans son offre :

- une amélioration de la qualité de la provenance de l'énergie avec 30 % issues d'énergies renouvelables avec les certificats Observ'er correspondants (25,7 % jusqu'à présent)
- un accompagnement de projets de Développement Durable et notamment photovoltaïque à hauteur de 50.000 €.
- des conditions économiques intéressantes et notamment un prix ferme (hors modifications de taxes) pour la durée du contrat portant sur la période du 1er octobre 2007 au 30 septembre 2010.

La mise en concurrence et la négociation avec EDF permet de limiter l'ajustement contractuel du poste Fourniture de l'énergie électrique à 18 %.

Par courrier du 7 août 2007, la collectivité a demandé à ETDE si elle accepterait de modifier les dispositions contractuelles relatives à l'application de la formule de révision.

.../...

ETDE a répondu favorablement en confirmant pouvoir déroger à l'application de ladite formule sur la période du 1er octobre 2007 au 30 septembre 2010 et appliquer un prix actualisé ferme en augmentation de 18 % sur le poste G1 (hors modification de taxes).

L'intérêt pour la collectivité de s'appuyer sur un prix actualisé ferme est d'autant plus important que l'examen du prix du MWh sur le marché dérégulé de l'énergie fait apparaître ce dernier comme très fluctuant et en augmentation constante. Ainsi, pendant une période de 3 ans, la collectivité peut s'assurer d'un contrôle maîtrisé de ses dépenses. De plus, comme l'indique le graphique en annexe, il est à noter que cette augmentation est à pondérer par la réduction significative des consommations annuelles d'énergie qui, sur les 3 premières années, représentent déjà 32 % de la valeur de référence à la prise d'effet du contrat. Sur le principe, l'effet mécanique de cette hausse tarifaire intervient donc de façon relative à hauteur de 14,8 % sur les 6 premières années du poste énergie. De plus, considérant que ce dernier poste ne représente que 18,15 % de l'économie générale du contrat, cette hausse maîtrisée n'intervient qu'à hauteur de 3,27 % du montant total du marché avec ETDE.

En conséquence, il est indispensable d'établir un avenant formalisant les modalités de la formule de révision du poste énergie conformément aux explications ci-dessus. La rémunération du poste G1 sera actualisée de 18 % sur les lignes « Abonnement » et « Consommations » de l'acte d'engagement sur les années 4, 5 et 6 du Marché de Maintenance Globale des installations d'éclairage public signé en 2004 avec ETDE.

En accord avec la Commission de l'Environnement de la Qualité de Vie et du Développement Durable, réunie le 14 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** ce projet
- **AUTORISER** Madame le Maire ou, en cas d'empêchement, l'Adjointe déléguée aux Achats et Marchés publics à signer les pièces de l'avenant n° 2 au marché
- **IMPUTER** les dépenses au chapitre 011, article 60612, fonction 814, enveloppe 488

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en Préfecture le 4 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à l'Eclairage Public,

Danielle POLIAUTRE

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à l'Eclairage Public,

Danielle POLIAUTRE

MAIRIE DE NICE

- 4 FEV. 2008

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 janvier 2008
N° 08/61

OBJET

Maintenance globale des installations d'éclairage public – Information au terme des trois premières années du contrat.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs.

Par délibération n° 03/189, le Conseil Municipal a autorisé Madame le Maire à lancer un appel d'offres sur performances pour désigner un prestataire en charge de la maintenance globale des installations d'éclairage public de Lille et des communes associées d'Hellemmes et de Lomme.

Au regard des enjeux du contrat représentatifs des notions de Haute Qualité de Service et de respect des engagements de la politique de la collectivité sur le thème du Développement Durable, ce dossier est en phase concrète opérationnelle depuis le 1er octobre 2004.

De plus, le cahier des charges, en fixant une maîtrise globale du budget, permet la mise en œuvre d'un cercle vertueux par une répartition différente des éco-efficacités qui se traduit globalement par l'accroissement de la capacité de reconstruction des installations d'éclairage public, tout en réduisant les coûts liés à l'énergie et à la maintenance. Pour mémoire, le budget de fonctionnement a été réduit de 1.300.000 € dès la première année.

Ce contrat est identifié par le Conseil International pour les Initiatives Ecologiques Locales (I.C.L.E.I.) comme l'une des 5 études de cas de marchés exemplaires d'un programme européen. Il permet également de s'inscrire dans le programme européen GREENLIGHT.

Ainsi, après trois années d'exécution de ce contrat sur un parc de 22 380 foyers, quelques données significatives sont à rappeler :

Pour la part énergie :

La qualité de l'énergie est un des éléments recherchés dans la commande de la Ville. L'énergie nécessaire au service, fournie par E.D.F. pour le compte de l'entreprise, est issue à 25,7 % d'énergies renouvelables d'origine hydraulique certifiée par des certificats Observ'er (30 % à partir du 1er octobre 2007).

Dans le domaine des énergies renouvelables, il est également à noter la poursuite des expérimentations qui ont été mises en œuvre à l'école Gounod (octobre 2005) pour laquelle une extension est à l'étude ainsi qu'au square de l'Arbonnoise (novembre 2005). Une perspective de mise en œuvre est envisagée dans les cimetières.

Les consommations électriques ont baissé de 32%, sachant que l'engagement du groupement d'entreprises est au terme du contrat une baisse de 42 %.

.../...

Cette baisse est obtenue par la mise en œuvre de dispositifs électroniques de réduction de puissance, l'utilisation systématique de lampe à très haute performance énergétique, une action sur les voies suréclairées et sur le temps de fonctionnement annuel des installations.

De plus, l'emploi de luminaires offrant de très bonnes performances photométriques renforce ces leviers d'actions.

Pour information, depuis le démarrage du contrat, la consommation électrique annuelle est passée de 21 340 000 à 14 854 000 KWh. Soit un gain cumulé d'environ 18 630 000 KWh, équivalent à 4 844 Tonne Equivalent Pétrole (T.E.P.).

Si l'on y ajoute la qualité de l'énergie fournie, cela représente une diminution de 3 264 tonnes de CO^2 sur 3 années.

Pour concrétiser son action, la Ville de Lille a déposé un premier dossier dans le cadre de la démarche relative aux certificats d'économie d'énergie. Pour l'année 2006, celui-ci représente 6 640 000 Kwh Cumulé Actualisé (CUMAC).

Pour la part reconstruction :

D'une façon générale, le programme annuel des travaux de reconstruction tient compte des 3 éléments suivants : l'état du patrimoine, la programmation des travaux de voirie par LMCU et les priorités d'action exprimées par les communes associées et les conseils de quartier.

Le fil conducteur des projets de reconstruction est : « ECLAIRER JUSTE ».

Au terme du contrat, le parc des ouvrages lumineux sera pour 80 % en bon état (16 % au démarrage). En effet ce seront 15 755 luminaires et 5 545 mâts qui auront été reconstruits.

Il s'agit d'assurer par la mise en œuvre d'une même gamme d'appareils d'éclairage un traitement égalitaire des quartiers.

Le programme de reconstruction réalisé sur trois années a permis le remplacement de 4 458 luminaires et 2 142 mâts.

La première année s'est axée sur la suppression de la pollution lumineuse générée par les luminaires boules. Le parc initial est quasiment résorbé.

Pour la part maintenance :

Pour information, l'entreprise en charge du contrat a effectué pour ces 3 premières années 9 560 interventions en entretien curatif. Celles-ci concernent en moyenne annuelle 2 680 ouvrages . Cela revient à dire que 92 % des installations fonctionnent annuellement sans présenter aucun dysfonctionnement. Le délai moyen d'intervention est de 2,46 jours.

La mise en sécurité des installations a été réalisée au terme des 18 premiers mois. De même, les 128 anomalies majeures mises en évidence par l'audit initial ont été supprimées.

.../...

L'ensemble des interventions de l'entreprise fait l'objet d'un suivi informatique accessible en permanence par les différents services Eclairage Public via Internet.

Ce contrat permet de consolider notre partenariat avec Saint-Louis du Sénégal à travers des échanges pédagogiques et techniques entre les services.

Il a déjà permis l'envoi de 280 des 400 luminaires prévus .

Il est à noter également que l'année 2008 permettra de mener sur 5 sites une expérimentation du procédé de télégestion qui, dans le principe, donne toute la souplesse nécessaire pour adapter le service au besoin.

Pour mémoire, chaque 13 décembre, ce contrat fait l'objet d'une présentation relative à l'activité de l'année écoulée à l'attention des Présidents(es) de Conseils de Quartier et des élus thématiques.

En accord avec la Commission de l'Environnement de la Qualité de Vie et du Développement Durable, réunie le 14 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** de cette information.

Le Conseil Municipal prend acte.

Affiché en Mairie le : 29 JAN. 2008

Réception en Préfecture le : - 1 FEV. 2008

PRÉFECTURE DU NORD
02 - 1 FEV. 2008 02
ARRIVÉE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/62**

OBJET

Subvention à l'Association Resiproc – Journée d'éducation au développement « Solidaires ici, solidaires là-bas ».

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

L'association Resiproc (Réseau des Spécialistes en Ingéniérie des Projets de Coopération) regroupe des étudiants en Master 2 professionnel « Ingénierie des Projets de coopération » à l'Université des Sciences et Technologies de Lille (Cité Scientifique).

Cette association souhaite mettre en place une journée d'éducation au développement touchant un public large, à la fois multigénérationnel et multiculturel le samedi 22 mars à la Salle des Fêtes Philippe Noiret.

Pour cette journée de sensibilisation, ils ont choisi une approche ludique et interactive qui s'adresse au plus grand nombre et qui permet de découvrir les différents thèmes attenants à la coopération et au développement.

La matinée sera orientée vers la sensibilisation d'un public scolaire : des ateliers éducatifs seront animés par différents acteurs comme Le Pas de Côté, Echoway ou encore Artisans du Monde.

L'après-midi sera consacrée à un public plus large : la sensibilisation se fera à travers un grand jeu coopératif animé par Le Pas de Côté qui sera suivi d'un débat, d'un repas équitable et d'un concert « Musiques du monde ».

Ce soutien à des projets de sensibilisation à la solidarité internationale des Lillois s'inscrit pleinement dans les orientations de la délégation Solidarité Internationale.

La Ville souhaite donc apporter son soutien au projet « Solidaires ici, solidaires là-bas » par l'octroi d'une subvention de 500 €, le budget total de l'action s'élevant à 1.281 €. Une soirée d'autofinancement et différents sponsorings permettront également de financer ce projet.

En accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et du Développement Durable, réunie le 14 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement d'une subvention de 500 € à l'association Resiproc

.../...

- **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 67, article 6745, fonction 04, enveloppe 23720 de nos documents budgétaires

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en Préfecture le - 4 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
la Conseillère déléguée à la
Solidarité Internationale,

Ginette VERBRUGGHE

Par délégation du Maire,
la Conseillère déléguée à la
Solidarité Internationale,

Ginette VERBRUGGHE

PRÉFECTURE DU NORD
02 - 4 FEV. 2008 02
ARRIVÉE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/63**

OBJET

Aventure Equitable - Sensibilisation au tourisme solidaire, au commerce équitable et au micro-crédit.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

L'association Aventure Equitable est née, en 2003, de la volonté de 4 étudiants d'écoles de commerce et de l'Université Dauphine animés d'une motivation profonde : agir concrètement pour l'économie solidaire et pouvoir partager cette expérience en France auprès du plus grand nombre.

L'équipe 2008 est composée de 5 étudiants de l'EDHEC qui vont apporter leur soutien à des initiatives de l'économie solidaire en Amérique Latine de mars à août 2008. Ils vont réaliser différentes missions (audit financier, formation en comptabilité, conseil en communication, etc) pour des partenaires comme Planet Finance, Ethos, Echoway, etc.

L'objectif poursuivi est double :

- mettre leurs compétences acquises en école de commerce au service d'initiatives solidaires
- partager à leur retour leur expérience avec le grand public.

Si l'équipe d'Aventure Equitable 2008 a réalisé des actions de sensibilisation à la solidarité internationale et à l'économie solidaire avant de partir, c'est à leur retour que ce volet de leur projet va vraiment être développé.

Ces actions de sensibilisation prendront plusieurs formes :

- Actions de témoignage et de sensibilisation à destination des étudiants
  Réalisation d'un cycle de conférences sur le tourisme solidaire, le commerce équitable et le micro-crédit, accompagné d'expositions photographiques (lieux pressentis : l'Université Catholique de Lille, l'EDHEC, le café citoyen, etc.)

- Actions de sensibilisation du grand public lillois
  Mise en place d'une journée de sensibilisation à la Maison des Associations de Lille lors de la Semaine de la Solidarité Internationale : exposition-photos, diffusion d'un documentaire sur leur voyage, organisation de jeux de rôles sur le thème de l'économie solidaire.

- Poursuite des actions de sensibilisation dans des collèges et lycées de la métropole lilloise.

Ce soutien à des projets de sensibilisation à la solidarité internationale des Lillois s'inscrit pleinement dans les orientations de la délégation à la Solidarité Internationale. La Ville souhaite donc apporter son soutien au projet de l'équipe 2008 de l'Aventure Equitable par l'octroi d'une subvention de 1.100 € sur un budget total de l'action s'élevant à 25.200 €.

.../...

En accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et du Développement Durable, réunie le 14 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement d'une subvention de 1.100 € à l'association Aventure Equitable
- **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 67, article 6745, fonction 04, enveloppe 23720 de nos documents budgétaires

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Reçu en Préfecture le - 4 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
la Conseillère déléguée à la
Solidarité Internationale,

Ginette VERBRUGGHE

MAIRIE DE BAILLEUL

Par délégation du Maire,
la Conseillère déléguée à la
Solidarité Internationale,

Ginette VERBRUGGHE

PRÉFECTURE DU NORD
02 - 4 FEV. 2008 02
ARRIVÉE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/64**

OBJET

Subvention à l'Association EREC
Création d'un Centre de Petits Métiers
à Sibiti au Congo-Brazzaville

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

L'association EREC (Espace de rencontre et d'échanges culturels) mène des projets assurant la promotion de la culture africaine envers les populations de la Région Nord/Pas-de-Calais ainsi que des projets de solidarité internationale au Congo Brazzaville.

EREC organise différentes animations pour promouvoir la culture africaine sur Lille : soirées gastronomiques, lectures de contes africains dans les écoles, les centres sociaux et les maisons de retraite. L'association a également ouvert un atelier de coiffure africaine à Lille Sud qui propose des formations de coiffure africaine et permet aux personnes du quartier de se faire coiffer à des prix associatifs.

En 2008, l'association EREC souhaite mettre en place un Centre des Petits Métiers à Sibiti, au Congo-Brazzaville, en partenariat avec l'association congolaise « Fondation Nsigali ».

Ce centre regroupera au départ deux ateliers de formation : un atelier couture et un atelier informatique.

La mise en place de ce centre vise plusieurs objectifs :

- aider les filles mères à sortir de l'assistanat et de la prostitution
- freiner l'exode rural des jeunes
- lutter contre la précarité et le chômage en créant des activités génératrices de revenus.

Le centre souhaite être autonome d'ici 2010 grâce à la vente des productions réalisées dans les ateliers : moustiquaires, boubous africains, etc.

La Ville souhaite apporter son soutien au projet de création d'un Centre des Petits Métiers à Sibiti par l'octroi d'une subvention de 2.000 €, sur un budget total de l'action de 21.202 €. Le Conseil Régional Nord/Pas-de-Calais soutient également ce projet.

En accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et du Développement Durable, réunie le 14 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement d'une subvention de 2.000 € à l'association EREC

.../...

- **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 67, article 6745, fonction 04, enveloppe 23720 de nos documents budgétaires

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en Préfecture le - 4 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
la Conseillère déléguée
à la Solidarité Internationale,

Ginette VERBRUGGHE

Par délégation du Maire,
la Conseillère déléguée
à la Solidarité Internationale,

Ginette VERBRUGGHE

MAIRIE DE LILLE

PRÉFECTURE DU NORD
02 - 4 FEV. 2008 02
ARRIVÉE

272

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/65**

OBJET

Actions Baggio TS - Projet d'électrification photovoltaïque du Centre de santé de Dounet en Guinée Conakry

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Les élèves de la section électronique du lycée Baggio de Lille s'investissent dans un projet d'électrification du Centre de santé de Dounet en Guinée Conakry.

Cette opération répond à une demande émise par les médecins et infirmières du centre de Dounet. L'association ACAUPED a contribué à l'autonomie de 40 centres de soins de santé primaire en Guinée et souhaite actuellement électrifier les dispensaires pour faciliter les soins et les accouchements la nuit ainsi que la conservation des vaccins. L'association a transmis cette demande au lycée Baggio de Lille qui a déjà réalisé un projet similaire en 2007 au Sénégal.

Cette électrification du centre de santé par panneaux photovoltaïques a plusieurs objectifs :

- Permettre l'éclairage d'une zone non bénéficiaire d'électricité publique : le centre de santé de Dounet où se pratiquent des accouchements et des soins d'urgence.
- Lutter contre la rupture de la chaîne du froid en faisant fonctionner un réfrigérateur pour la conservation des vaccins.
- Développer l'éclairage électrique dans les différentes salles du centre et ainsi supprimer les systèmes d'éclairage peu efficaces, dangereux et polluants (bougies, lampes au kérosène ...).
- Permettre l'accès aux salles d'accouchement et de soin la nuit dans de meilleures conditions de sécurité.
- Former les techniciens guinéens ainsi que les enseignants et un groupe d'étudiants de l'Institut Supérieur de Technologie de Mamou pour que cette installation puisse être reproduite sur les 40 centres de santé aidés par l'association ACAUPED.

Pour les élèves du lycée, les objectifs sont les suivants :

- Réaliser un projet depuis la conception jusqu'à l'installation sur le site.
- Sensibiliser la communauté éducative à différents thèmes :
  - La vie en Afrique et dans les pays en voie de développement (santé, organisation sociale, développement économique ...)
  - Relations Nord-Sud (coopération, aides techniques, organismes institutionnels et humanitaires...)
  - L'environnement, le développement durable, les énergies nouvelles et plus particulièrement l'énergie solaire.

Conformément à sa volonté de sensibilisation à la solidarité internationale et son souhait d'appuyer les initiatives d'économies d'énergie et d'utilisation d'énergies renouvelables, la Ville de Lille souhaite apporter son soutien au projet d'électrification photovoltaïque du Centre de santé de Dounet en Guinée Conakry par l'octroi d'une subvention de 1.000 €, sur un budget total de l'action de 34.750 €.

.../...

En accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et du Développement Durable, réunie le 14 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement d'une subvention de 1.000 € à l'association Actions Baggio TS
- **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits prévus au chapitre 67, article 6745, fonction 04, enveloppe 23720 (500 €) et au chapitre 65, article 6574, fonction 830, enveloppe 29169 (500 €) de nos documents budgétaires

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en Préfecture le 4 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
la Conseillère déléguée à la
Solidarité Internationale,

Ginette VERBRUGGHE

MAIRIE DE LILLE

Par délégation du Maire,
la Conseillère déléguée à la
Solidarité Internationale,

Ginette VERBRUGGHE

MAIRIE DE LILLE

PRÉFECTURE DU NORD
02 - 4 FEV. 2008 02
ARRIVÉE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/66**

OBJET

Fondation de Lille - Avenant n° 3 à la convention.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 07/377 du 21 mai 2007, une convention entre la Ville et la Fondation de Lille a été établie pour le fonctionnement de la Fondation et la mise en place de différentes actions au long de l'année.

Lors du Conseil Municipal du 8 octobre 2007, une subvention de 1.500 € a été attribuée à la Fondation de Lille pour organiser le prix littéraire Alain Decaux de la Francophonie. Ce prix souhaite favoriser la création littéraire dans les pays francophones mais également dans des régions du monde où l'édition est difficilement accessible.

Il convient donc de l'intégrer par voie d'avenant à la convention initiale.

En accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et du Développement Durable, réunie le 14 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** la signature de l'avenant n° 3 à la convention par la Conseillère déléguée à la Solidarité Internationale, ci-annexé.

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en Préfecture le - 4 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
la Conseillère déléguée à la Solidarité Internationale,

Ginette VERBRUGGHE

Par délégation du Maire,
la Conseillère déléguée à la Solidarité Internationale,

Ginette VERBRUGGHE

PRÉFECTURE DU NORD
02 - 4 FEV. 2008 02
ARRIVÉE

275

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/67**

OBJET

Subvention à l'association « J'en suis, j'y reste" (Centre L.G.B.T. de Lille).

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

L'association « J'en suis, j'y reste », Centre L.G.B.T. de Lille, dont le siège social est situé 19, rue de Condé Lille, a été déclarée le 5 novembre 1998. Elle a pour but d'administrer et d'animer un local inter-associatif permettant réunion et convivialité.

Depuis 1998, cette association propose aux personnes et associations lesbiennes, gaies, bisexuelles et transsexuelles de s'investir dans un projet respectant la charte des centres gais et lesbiens de France. Elle est agréée Jeunesse et Education Populaire depuis 2002 et anime un réseau d'une dizaine d'associations.

Son projet collectif s'appuie sur la solidarité et le respect des différences. Ses principaux axes de travail sont la prévention santé et la lutte contre les discriminations et ce qui en découle : situation d'isolement, d'exclusion ou de mise en danger de soi.

Le projet de l'association s'articule autour de six axes :

- accueil et écoute,
- hébergement d'associations,
- convivialité,
- information, culture et citoyenneté,
- prévention santé;
- lutte contre les discriminations.

Le budget prévisionnel de l'association s'élève à 50.690 €. La subvention 2007 proposée par la délégation des Droits de l'Homme est de 4.500 €.

En accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et du Développement Durable, réunie le 14 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement d'une subvention de 4.500 € à l'association "J'en suis, j'y reste "(Centre L.G.B.T. de Lille).
- **IMPUTER** la dépense sur les crédits inscrits sur la ligne intitulée « Subventions Droits de l'Homme - Relations Interculturelles - Intégration » chapitre 65, article 6574, fonction 524, enveloppe 6568 du Budget Primitif 2007.

ADOPTÉE à la majorité

PRÉFECTURE DU NORD
02 - 4 FEV. 2008 02
ARRIVÉE

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008
Réception en préfecture le - 4 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
la Conseillère déléguée aux
Droits de l'Homme.

Ginette VERBRUGGHE

MAIRIE DE LILLE

Par délégation du Maire,
la Conseillère déléguée aux
Droits de l'Homme.

Ginette VERBRUGGHE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/68**

OBJET

Subvention à l'association « Lesbian & Gay Pride de Lille ».

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

L'association "Lesbian & Gay Pride de Lille", dont le siège social est située 19, rue de Condé à Lille, a été déclarée le 29 septembre 2005. Elle a pour but d'organiser une marche annuelle de visibilité « Lesbian et Gay Pride » rassemblant des personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles, transexuelles, leurs familles et leurs amis et d'organiser tous types d'actions et manifestations amenant à la visibilité de cette population..

Le 2 juin 2007, la précédente édition de cette manifestation a rassemblé près de 10 000 personnes pour la marche et plus de 20 associations pour le village.

Le projet 2008 de l'association se décompose comme suit :

- la marche annuelle de visibilité, qui se déroulera début juin 2008, aura pour thème l'égalité des droits :
- un village des associations regroupant une vingtaine d'associations ;
- un festival culturel :
- une soirée officielle :
- un programme de prévention des MST ciblé.

Le budget prévisionnel 2008 de l'action s'élève à 23.450 €. L'aide sollicitée auprès de la délégation aux Droits de l'Homme, destinée plus spécifiquement à la mise en place du village des associations, est de 4.000 €.

PRÉFECTURE DU NORD
02 - 4 FEV. 2008 02
ARRIVÉE

En accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et du Développement Durable, réunie le 14 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement d'une subvention de 4.000 € à l'association Lesbian & Gay Pride de Lille.
- **IMPUTER** la dépense sur les crédits inscrits sur la ligne intitulée « Subventions Droits de l'Homme - Relations Interculturelles - Intégration » chapitre 65, article 6574, fonction 524, enveloppe 6568 de nos documents budgétaires.

Affiché en Mairie le 23 JAN. 2008
Réception en préfecture le 4 FEV. 2008

ADOPTÉE à la majorité

Par délégation du Maire,
la Conseillère déléguée aux
Droits de l'Homme,

Ginette VERBRUGGHE

Par délégation du Maire,
la Conseillère déléguée aux
Droits de l'Homme,

Ginette VERBRUGGHE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/69**

OBJET

Droits de l'Homme – Subvention à la Maison Régionale des Associations Lesbiennes Gays Bi & Trans. (L.G.B.T).

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs.

L'aide financière de la Ville a été sollicitée sous forme de subvention par la Maison Régionale des Associations Lesbiennes Gays Bi & Trans (L.G.B.T.). Cette association, dont le siège social est situé 58, rue de Maubeuge à Lille, a été déclarée à la Préfecture du Nord le 1er septembre 2007.

Elle a pour objet:

- d'assurer la gestion de la Maison Régionale des Associations Lesbiennes Gays Bi et Trans (LGBT).
- de constituer une tête de réseau pour les associations adhérentes afin d'assurer la promotion et la visibilité de la vie associative lesbienne gay bi et trans:

L'association se propose de développer son activité à partir des 5 axes suivants :

- l'information et la lutte contre les discriminations (en particulier les discriminations homophobes) ;
- l'appui logistique et technique aux associations afin de leur permettre de tenir dans son local des permanences, des réunions de travail et des assemblées générales ;
- le renforcement et la promotion du tissu associatif lesbien gay bi et trans :
- la production d'outils pédagogiques et méthodologiques ;
- la mise en place d'un observatoire des questions lesbiennes [illegible]

PREFECTURE DU NORD
02 - 4 FEV. 2008 02
ARRIVÉE

Les domaines d'intervention de l'association sont:

- la coordination d'actions militantes.
- le développement de la culture lesbienne gay bi et trans à travers:
  - la diffusion de livre et de films.
  - un festival régional, puis un euro festival lesbien gay bi et trans.

La Maison Régionale des Associations Lesbiennes Gays Bi & Trans a également pour projet de travailler dans le domaine de la prévention santé, de programmer des évènements festifs et d'ouvrir un bar associatif.

L'information se fera par le bais d'un site web avec un bulletin d'information hebdomadaire relayé par une version papier à diffusion mensuelle.

.../...

Le coût global de l'action s'élève à 111.186 €. La subvention 2007 proposée par la délégation aux Droits de l'Homme s'élève à 10.000 €.

En accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et du Développement Durable, réunie le 14 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement d'une subvention de 10.000 € à l'association Maison Régionale des Associations Lesbiennes Gays Bi & Trans (L.G.B.T.).
- **IMPUTER** la dépense sur les crédits inscrits sur la ligne intitulée « Subventions Droits de l'Homme - Relations Interculturelles - Intégration » chapitre 65, article 6574, fonction 524, enveloppe 6568 de nos documents budgétaires..

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en préfecture le - 4 FEV. 2008

ADOPTÉE à la majorité

Par délégation du Maire,
la Conseillère déléguée aux
Droits de l'Homme,

Ginette VERBRUGGHE

Par délégation du Maire,
la Conseillère déléguée aux
Droits de l'Homme,

Ginette VERBRUGGHE

MAIRIE DE LILLE

PRÉFECTURE DU NORD
02 - 4 FEV. 2008 02
ARRIVÉE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 janvier 2008
N° 08/34

OBJET

Grand Projet Urbain - Convention cadre entre Gaz de France et la Ville de Lille relative à la maîtrise de l'énergie dans les projets de renouvellement urbain.

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille s'est engagée depuis plusieurs années déjà dans un grand projet urbain, visant à développer l'ensemble de ses quartiers de façon durable et solidaire. La réalisation de cette vision à long terme nécessite la prise en compte des évolutions qui sont susceptibles de marquer les décennies à venir, telles que le changement climatique ou l'augmentation des prix des énergies. La Ville de Lille s'est ainsi engagée à poursuivre l'objectif de réduction par quatre des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050, dit « facteur 4 », qu'elle décline dans l'ensemble de ses politiques urbaines.

La Ville de Lille a donc décidé d'approcher les fournisseurs d'énergie présents sur son territoire pour réaliser des économies d'énergie et promouvoir les énergies renouvelables dans les opérations de renouvellement urbain qu'elle coordonne.

Le groupe Gaz de France a de son côté élaboré un plan d'action sur le développement durable, qui a été décliné de manière opérationnelle : à Lille, cette volonté s'est traduite par une première action pilote, en lien avec la Ville et la Sorel, agissant en tant qu'aménageur choisi par les collectivités sur la ZAC Arras-Europe. Cette action consiste en la mise en place d'une approche environnementale de l'urbanisme, intégrant dans la ZAC une réflexion sur la réalisation des réseaux selon des techniques innovantes en matière d'environnement et sur l'optimisation des choix énergétiques.

Sur cette base, Gaz de France et la Ville de Lille ainsi que les Villes de Lomme et d'Hellemmes souhaitent poursuivre et élargir leur collaboration à un accompagnement pour favoriser la prise en compte du développement durable dans les projets de renouvellement urbain.

Cet accompagnement global pourra se traduire par six axes d'actions :

(1) la réalisation d'études comparatives de solutions énergétiques performantes et ne mobilisant les énergies fossiles qu'en appoint de la production de chaleur et d'électricité. Ces solutions pourront être mises en concurrence par les maîtres d'ouvrage avec des solutions alternatives
(2) l'accompagnement des maîtres d'ouvrage des constructions pour l'étude et la mise en œuvre de ces solutions.
(3) l'élaboration de schémas directeurs de desserte en gaz naturel et biogaz associant des technologies innovantes et des énergies renouvelables, optimisés par rapport aux projets de renouvellement urbain
(4) des contributions techniques et financières au développement des usages économes des énergies dans les secteurs de renouvellement urbain et le soutien au projet de pôle Habitat Durable développé par la Ville de Lille.

.../...

(5) le partage d'expériences en matière de modalités d'exécution des travaux (maitrise des nuisances de chantier, recyclage des matériaux de déconstruction, clauses d'insertion) et la poursuite de l'implication dans les études d'optimisation des flux de matières et d'énergies
(6) l'accompagnement des futurs occupants de bâtiments neufs ou rénovés

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du domaine Public, réunie le 18 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir:

- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à engager les négociations avec Gaz de France en vue de la signature d'une convention de partenariat

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en Préfecture le - 6 FEV. 2008

Par délégation du Maire
le Conseiller délégué aux Economies
d'énergie.

Philippe TOSTAIN

MAIRIE DE LILLE

Par délégation du Maire
le Conseiller délégué aux Economies
d'énergie.

Philippe TOSTAIN

MAIRIE DE LILLE

- 6 FEV. 2008
ARRIVÉE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/70**

OBJET

Grand Projet Urbain – Reconduction de l'aide à l'installation d'équipements solaires à destination des bailleurs et des promoteurs pour les opérations de constructions neuves et de réhabilitations de logements pour l'année 2008.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du Grand Projet Urbain, la Ville de Lille accompagne les bailleurs sociaux et les promoteurs privés pour l'intégration d'une démarche de qualité environnementale pour les opérations de constructions neuves et de réhabilitations de logements individuels, de logements collectifs et sociaux.

Dans le cadre de cet accompagnement, le Conseil Municipal a autorisé, par délibération n° 06/845 du 13 novembre 2006, la mise en place d'une aide à l'installation d'équipements solaires à destination des bailleurs sociaux et des promoteurs privés. Quatre sites associés ont été identifiés : Arcole Austerlitz à Wazemmes ; Alma - Becquerel – Colomb, Frémy Courbet, Organum à Fives, sur lesquels la Ville et ses partenaires (bailleurs sociaux, promoteurs privés, ADEME, Conseil Régional) portent une attention particulière sur le volet énergie, en priorisant la maîtrise des consommations (isolation, orientation des logements, ventilation et éclairage naturels…) que la mise en place de panneaux solaires vient compléter et renforcer.

Lancée à titre expérimental pour l'année 2007, cette opération a permis d'obtenir une meilleure lisibilité sur les besoins, l'offre et la demande en équipements solaires et d'en assurer une promotion locale efficace. Sont en projet, pour la construction neuve : 80 m² de panneaux solaires thermiques, un chauffe eau collectif solaire, une chaudière collective gaz haute performance avec 47 compteurs individuels pour les 47 logements sociaux du site Alma - Becquerel – Colomb à Fives ; 100 m² de capteurs solaires en toiture couplés avec des pompes à chaleur pour l'opération de 107 logements du lot E3 de la ZAC Euralille II ; 168 m² de capteurs solaires pour les 56 logements collectifs du site Frémy Courbet à Fives ; 200 m² de capteurs solaires pour les 68 logements collectifs du site Asie Wagner à Lille-Sud. Sont en projet, pour la réhabilitation : 30 m² de panneaux photovoltaïques pour les 12 logements sociaux du site Canteleu à Vauban (tableau prévisionnel en annexe).

Ces installations contribueront notamment à une réduction des charges liées à l'énergie, essentielle dans les logements collectifs sociaux. L'évaluation annuelle permet d'en ajuster les modalités et de mesurer les partenariats techniques ou financiers potentiels.

La Ville souhaite reconduire l'attribution d'une aide financière bonifiée aux bailleurs et promoteurs, au titre de l'exemplarité de ces projets, pour l'installation d'équipements solaires. Dans ce contexte, les bailleurs et les promoteurs s'engagent à rechercher des subventions auprès d'autres organismes publics et à solliciter à minima l'octroi d'une aide dans la cadre du Fond Régional de l'Aménagement, de la Maîtrise de l'Energie et de l'Environnement, cogéré par l'ADEME et le Conseil Régional Nord/Pas-de-Calais. Ils seront accompagnés dans ces démarches par la Ville de Lille.

.../...

Cette aide financière s'élève à :

- 100 € TTC/m² d'installation solaire pour les logements individuels neufs, plafonnée à 10.000 € par opération
- 150 € TTC/m² d'installation solaire pour les logements collectifs (neuf ou existants), plafonnée à 15.000 € par opération
- 200 € TTC/m² d'installation solaire pour les logements collectifs sociaux collectifs (neuf ou existants), plafonnée à 20.000 € par opération
- 1.20 € TTC par Watt crête installé, pour le solaire photovoltaïque, plafonné à 3.000 € par opération pour les logements individuels et 20.000 € pour les logements collectifs

Le dossier de demande de subvention devra comprendre les pièces suivantes :

- récépissé de dépôt PC / DT ;
- dossier technique /descriptif du projet (plan masse, visuels, note sur la démarche environnementale du projet avec le volet énergies bien détaillé, nombre de m² de SHON créés, nombre de logements et la typologie, financement) ;
- descriptif de l'équipement solaire (devis, nombre de m² d'installation, repérage sur le plan masse ou les vues, entreprise mandatée et ses coordonnées).

En accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et du Développement Durable, réunie le 14 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** la reconduction de l'aide bonifiée à l'installation d'équipements solaires, comme énoncé ci-dessus

- **IMPUTER**, en temps opportun, les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 204, article 2042, fonction 830, enveloppe 27 785 « GPRU – Aide au solaire, subventions aux bailleurs / promoteurs », correspondant à l'année de livraison des installations pour les opérations de logements proposées.

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en Préfecture le - 6 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué aux Economies
d'Energies et à l'Energie Renouvelable,

Philippe TOSTAIN

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué aux Economies
d'Energies et à l'Energie Renouvelable,

Philippe TOSTAIN

- 6 FEV. 2008
ARRIVÉE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/71**

OBJET

Reconduction de l'aide à l'installation de systèmes de récupération d'eau pluviale à destination des Lillois et des associations pour l'année 2008.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

A travers son Agenda 21, la Ville de Lille s'engage à :

- favoriser la récupération d'eau pluviale pour limiter les prélèvements en eau potable et en rationaliser la consommation
- assurer la qualité et la sécurité de l'eau potable

La Campagne d'année sur l'eau, mise en œuvre en 2001/2002, s'inscrivait dans cet engagement de préserver et économiser la ressource en eau potable.

Le Conseil Municipal a autorisé, par délibération n° 06/491 du 3 juillet 2006, la mise en place d'une aide à l'installation de systèmes de récupération d'eau pluviale à destination des Lillois.

Lancée à titre expérimental pour l'année 2006, cette opération a permis d'obtenir une meilleure lisibilité sur les besoins, l'offre et la demande en récupération d'eau pluviale et d'en assurer une promotion locale efficace.

Ces installations peuvent notamment contribuer à une réduction des charges du citoyen liées à l'eau.

L'évaluation annuelle permet d'en ajuster les modalités et de mesurer les partenariats techniques ou financiers potentiels. A ce jour, 4 demandes de subvention ont été attribuées pour un montant global de 180 € TTC, conformément au tableau ci-annexé.

La municipalité souhaite reconduire l'attribution de cette aide financière aux Lillois et étendre le dispositif aux associations, pour l'année 2008.

La prime à l'installation d'équipements de récupération d'eau pluviale est de 100 € par m^3 d'installation et concerne toutes les installations jusqu'à 5 m^3, dans la limite du coût réel de l'installation.

La subvention est accordée pour les équipements suivants :

- collecteurs
- filtres à enterrer et accessoires
- réservoirs extérieurs et intérieurs
- cuves à enterrer
- pompes
- et pour l'utilisation d'une ancienne fosse septique

- 4 FEV. 2008

.../...

pour les usages suivants :

⇒ l'arrosage du jardin et des plantes
⇒ le nettoyage de la voiture ou des parties extérieures du bâtiment
⇒ l'alimentation en eau des WC, si elle est préalablement filtrée et sous contrôle et autorisation des autorités sanitaires

La prime est limitée à un financement par foyer lillois ou local associatif par an et peut également être attribuée à une copropriété (après accord de la copropriété en assemblée générale).

Elle sera versée sur présentation de justificatifs des dépenses (facture acquittée) et du contrôle préalable de la réalité de l'installation.

Par ailleurs, selon l'article 200 quater du Code Général des Impôts, les particuliers qui installeraient à leur domicile un système de récupération et de traitement des eaux de pluie pourront avoir droit à un crédit d'impôt de l'Etat, mais seulement pour un usage extérieur des eaux (arrêté dans le Journal Officiel du 5 mai 2007). Celui-ci représente 25 % du montant des équipements de récupération et de traitement des eaux de pluie payés entre le 1er janvier 2007 et le 31 décembre 2009, dans la limite de 8.000 € pour une personne seule et 16.000 € pour un couple marié.

En accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et du Développement Durable, réunie le 14 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** la reconduction de l'aide bonifiée à l'installation de systèmes de récupération d'eau pluviale, d'un montant de 100 € par m^3 d'installation, plafonné à la limite du coût réel de l'installation, limité aux installations jusqu'à 5 m^3

- **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2008 au chapitre 204 – article 2042 – fonction 830 – enveloppe 28865 "Subventions aux particuliers : eaux pluviales »

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en Préfecture le - 4 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué aux Economies d'eau
et à la place de l'eau dans la Ville.

Christian FLEJSZEROWICZ

Par délégation du Maire,
le Conseiller aux Economies d'eau
et à la place de l'eau dans la Ville.

Christian FLEJSZEROWICZ

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/72**

OBJET

Campagne de sensibilisation auprès des nouveaux habitants et des services municipaux à la consommation d'eau potable – Demande de subvention.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs.

Dans le cadre de la mise en œuvre de son Agenda 21 (alliant préoccupations sociales, économiques et environnementales), la Ville de Lille a lancé une réflexion sur le thème de l'eau afin de sensibiliser et de mobiliser les Lillois à la préservation de cette ressource. Polluée, précieuse et de plus en plus chère, l'eau douce est aujourd'hui une ressource rare.

La Ville de Lille souhaite sensibiliser les Lillois et les agents municipaux aux avantages économiques et environnementaux de la consommation de l'eau du robinet en leur distribuant une carafe d'eau accompagnée d'un livret d'information sur la consommation de l'eau du robinet lors de l'accueil des nouveaux habitants et autres manifestations.

La Ville de Lille a lancé ce projet en 2006, à titre expérimental, et distribué 1200 carafes aux nouveaux habitants et au service Protocole de la Ville. Cette opération a remporté un vif succès incitant à son renouvellement pour les prochaines années.

2300 carafes seront distribuées chaque année aux nouveaux habitants. Les carafes remplaceront progressivement les bouteilles d'eau au sein des services municipaux qui en consomment à l'occasion de réunions et de manifestations (instances de concertation, directions, clubs municipaux, etc). 1872 carafes seront attribuées à différentes directions en 2007 (plan de diffusion des carafes en annexe) et 300 carafes seront distribuées annuellement entre 2008 et 2010.

A terme, la Ville souhaite distribuer près de 10 000 carafes de 2007 à 2010.

Une plaquette de communication sera distribuée aux habitants pour les sensibiliser aux solutions pour réaliser des économies d'eau et une note de service a été adressée à l'ensemble des agents municipaux afin de les informer de ce changement de pratique au sein de la collectivité.

La Société des Eaux du Nord, partenaire de la Ville lors de la campagne d'année sur l'Eau (2001/2002) et gestionnaire du réseau de distribution d'eau potable pour Lille Métropole Communauté Urbaine, mène des actions de communication sur la gestion d'eau auprès de ses usagers. La Société des Eaux du Nord est partenaire technique et financier de la démarche.

Dans le cadre d'un marché à bon de commande pour l'acquisition de carafes par la Ville de Lille, cette prestation a été confiée en octobre 2007 à la société Delf Edition pour une durée de 3 ans à compter de la date de notification du marché. Le coût d'achat des carafes est estimé à 15.000 € TTC pour l'année 2008.

- 4 FEV. 2008 | 11
.../...

Par délibération n° 06/ 846 du 13 novembre 2006, le Conseil Municipal a autorisé la demande de subvention auprès de la Société des Eaux du Nord pour la réalisation de cette campagne de sensibilisation.

La Ville de Lille souhaite solliciter une subvention auprès de la Société des Eaux du Nord, à hauteur de 5.000 € pour l'année 2008.

En accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et du Développement Durable, réunie le 14 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir:

- **AUTORISER** Madame le Maire ou, en cas d'empêchement, le Conseiller délégué aux Economies d'eau et à la place de l'eau dans la ville à solliciter un financement auprès du partenaire concerné ainsi qu'à signer tous les documents et conventions y afférent.

- **ADMETTRE** en recettes, en temps opportun, la subvention obtenue

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en Préfecture le - 4 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué aux Economies d'eau
et à la place de l'eau dans la Ville,

Christian FLEJSZEROWICZ

ADOPTÉE à l'unanimité

Par délégation du Maire,
le Conseiller aux Economies d'eau
et à la place de l'eau dans la Ville,

Christian FLEJSZEROWICZ

ADRESSES LIVRAISON CARAFES - FIN 2007

Destinataire	Précision à porter sur destinataire	Qte carafes Carton de 6 carafes à livrer	Adresse de livraison	Nb ENVOI	Contact	Téléphone	Commentaire
Cabinet du maire	*1er étage – devant le 1er pavillon (à côté du salon d'honneur)*	30	Mairie de LILLE Place Roger SALENGRO 59000 LILLE		Clément Philippe	03 20 49 64 87 ou 7601	Cabinet du maire + DGS (remise à disposition lors des séances du conseil municipal)
Direction Developpement Durable	*2ème étage – entre le 2ème et le 3ème pavillon – porte C 320*	60	Mairie de LILLE Place Roger SALENGRO 59000 LILLE		Marlène Favier	03 20 49 57 85	Direction Developpement Durable et Environnement + partenaires + DGA + manifestations
Direction Developpement Durable	*sous - sol (attendre instructions de Mme Favier au sas de livraison)*	528	Mairie de LILLE Place Roger SALENGRO 59000 LILLE		Marlène Favier	03 20 49 57 85	Direction Developpement Durable et Environnement + partenaires + DGA + manifestations
Christian Flejszerowicz - Conseiller Municipal delegue a la gestion de l'Eau	*passer d'abord à l'accueil de l'Hôtel de Ville*	54	Mairie de LILLE Place Roger SALENGRO 59000 LILLE		Sandrine Dufour - secretariat de M Flejszerowicz	03 20 49 57 89	
Protocole	*1er étage – grande galerie Porte A112*	120	Mairie de LILLE Place Roger SALENGRO 59000 LILLE		Luc Gabriel	03 20 49 50 67	Distribution aux élus lors réunions avec les élus et réceptions exterieures de Lille et mise à disposition pour les directions et services
Conseil Municipal des Enfants	*1er étage – allée centrale – A145 – entre le 3ème et le 4ème pavillon*	18	Mairie de LILLE Place Roger SALENGRO 59000 LILLE		Muriel Sommit	03 20 49 57 09	
Conseil Communal de Concertation (CCC	*1er étage – grande galerie*	30	Mairie de LILLE Place Roger SALENGRO 59000 LILLE		Nicole Baudelet	03 20 49 55 73	
secretariat de Marie-Eve Boyer-Schaeffer DGA Affaires Sociales - Education - Enfance	*1er étage - 4ème pavillon*	6	Mairie de LILLE Place Roger SALENGRO 59000 LILLE		Elisabeth Mullier - Marteau	03 20 49 50 53 ou 7532	
Mme Veroruggne et M. Tostain - bureau des conseillers	*1er étage - 4ème pavillon- porte A 113*	6	Mairie de LILLE Place Roger SALENGRO 59000 LILLE		Emmanuelle Delvalle	03 20 49 50 76	
Relations internationales	*2ème étage - 1er pavillon*	6	Mairie de LILLE Place Roger SALENGRO 59000 LILLE		Anne - Lise Nouvier	03 20 49 50 80	
Direction action sociale et insertion - cellule administrative et financière	*RDC - 3ème pavillon - porte R64*	12	Mairie de LILLE Place Roger SALENGRO 59000 LILLE		Laila Hamzaoui	03 20 49 51 22	
Direction economie sociale et solidaire et de l'emploi	*1er pavillon - 2ème etage - bureau B4*	6	Mairie de LILLE Place Roger SALENGRO 59000 LILLE		Jessica Wastiaux	03 20 49 54 01	
Direction Maitrise d'ouvrage et conduite d'operations	*3ème etage - 4 ème pavillon*	6	Mairie de LILLE Place Roger SALENGRO 59000 LILLE		Nelly Bonneel	03 20 49 24 01	
Direction des sports	*2ème étage - 4ème pavillon - porte B 148*	18	Mairie de LILLE Place Roger SALENGRO 59000 LILLE		Patrick Pirlet	03 20 49 55 50	
Direction Action économique commerce et tourisme	*2ème étage - 1er pavillon - porte B4*	6	Mairie de LILLE Place Roger SALENGRO 59000 LILLE		Anne Alat	03 20 49 50 84	

Observatoire local	*2eme etage - 1er pavillon - porte 311*	6	Mairie de LILLE Place Roger SALENGRO 59000 LILLE		Patrick Jadoulre	03 20 49 56 30	
Système d'information	*2eme etage - Aile Sartrou - porte EGS - secretariat*	6	Mairie de LILLE Place Roger SALENGRO 59000 LILLE		Monique Smaggne	03 20 49 62 90	
Service entretien	*sous - sol 2eme pavillon*	24	Mairie de LILLE Place Roger SALENGRO 59000 LILLE		M Declerck	03 20 49 56 89	
Pôle Ressource humaines - direction relations sociales et du travail	*3eme etage - 2eme pavillon - porte A7*	13	Mairie de LILLE Place Roger SALENGRO 59000 LILLE		Nadine Duquesnoy	03 20 49 56 98	seances du CTP, CHS et autres reunions
Direction Gestion de l'Espace Public et du Cadre de Vie	*3eme etage - 3eme pavillon*	34	Mairie de LILLE Place Roger SALENGRO 59000 LILLE		Halima MATOUG	03 20 49 56 46	
	Total	1044	nombre envois	1			

Destinataire	*Précision à porter sur destinataire*	Qte cde /Carton 6 carafes à livrer	Adresse de livraison	nb ENVOI	Contact	Telephone	commentaire
Mairie de quartier de Wazemmes		12	Mairie de quartier de Wazemmes 100 rue de l'Abbé Aerts 59000 LILLE	1	Claudine LEPERE-MARANT	03 20 12 84 82	*Quartier de Wazemmes*
Maison de quartier de Wazemmes		12	Maison de quartier de Wazemmes 36 rue d'Eylau 59000 LILLE	1		03 20 54 30 30	*Quartier de Wazemmes*
Mairie de quartier de Saint Maurice Pellevoisin		12	Mairie de quartier de Saint Maurice Pellevoisin 74 rue Saint Gabriel 59000 LILLE	1	Sylvie LHOMME	03 28 36 22 50	*Quartier de St Maurice Pellevoisin*
Maison de quartier Saint Maurice – Pellevoisin		12	Maison de quartier Saint Maurice – Pellevoisin rue St Gabriel 59000 LILLE	1		03 20 51 90 47	*Quartier de St Maurice Pellevoisin*
Mairie de quartier de Fives		12	Mairie de quartier de Fives 127 ter rue Pierre Legrand 59000 LILLE	1	Annie PLLO-MARANT	03 20 71 46 10	*Quartier de Fives*
Ferme Pédagogique Marcel Dhenin		24	Ferme Pédagogique Marcel Dhenin 14 rue Eugène Jacquet 59000 LILLE	1	Maud Nicolle - Lestoquoy	03 20 55 16 12	*Quartier de Fives*
Maison de quartier de Fives		12	Maison de quartier de Fives Rue Massenet 59000 LILLE	1		03 20 56 85 49	*Quartier de Fives*
Centre social Mosaïque de Fives		12	Centre social Mosaïque de Fives 30 rue Cabanis 59000 LILLE	1		03 20 56 72 51	*Quartier de Fives*
Mairie de quartier de Vauban Esquermes		12	Mairie de quartier Vauban Esquermes 212 A rue Colbert 59000 LILLE	1	Fabrice BRACIKOWSKI	03 28 36 11 73	*Quartier de Vauban Esquermes*

Maison de quartier Vauban Esquermes		12	Maison de quartier Vauban Esquermes [illegible] rue Roland 59000 LILLE		03 20 55 39 17	Quartier de Vauban Esquermes
Mairie de quartier de Bois-Blancs		12	Mairie de quartier de Bois-Blancs 38 rue Barrobert 59000 LILLE	Robert HOZAUX	03 20 17 00 40	Quartier de Bois-Blancs
Maison de quartier des Bois – Blancs		12	Maison de quartier des Bois – Blancs 60 rue du general [illegible] de la Bourbonnaye 59000 LILLE		03 20 09 75 94	Quartier de Bois-Blancs
Restaurant scolaire Brossolette		6	Restaurant scolaire Brossolette Rue Mermoz 59000 LILLE	Mme Delavernier	03 20 93 27 43	Quartier de Bois-Blancs
Contrat de ville des Bois- Blancs		6	Contrat de ville des Bois- Blancs 60 rue Mermoz 59000 LILLE	Mme Lecocq / Mme Colaccino	03 20 08 30 65	Quartier de Bois-Blancs
Piscine Olympique Marx Dormoy		6	Piscine Olympique Marx Dormoy 36 avenue Marx Dormoy 59000 LILLE	Mme Claude Maerten	03 20 30 10 26	Quartier de Bois-Blancs
Mairie de quartier de Faubourg de Bethune		12	Mairie de quartier de Faubourg de Bethune 5 rue Renoir 59000 LILLE	Martine DERDUEZ	03 20 10 66 40	Quartier de Faubourg de Bethune
Association projet – le nouveau Centre social du Faubourg de Bethune		12	Association projet – le nouveau Centre social du Faubourg de Bethune 85 rue Saint Bernard 59000 LILLE		03 20 32 21 49	Quartier de Faubourg de Bethune
Gestion technique des bâtiments		6	GTM [illegible] chemin de Bargues 59000 LILLE	Nadege Mertens	03 20 49 54 86	Quartier de Faubourg de Bethune
Mairie de quartier de Vieux-Lille		12	Mairie de quartier de Vieux-Lille 13 rue de la Halle 59000 LILLE	Jean-Yves BOULERT	03 28 38 91 40	Quartier de Vieux Lille
Musee de l'Hospice Comtesse		6	Musée de l'Hospice Comtesse 32 rue de la Monnaie 59000 LILLE	Marie Genevieve SARTER	03 28 36 87 31	Quartier de Vieux Lille
Maison de quartier Godeleine Petit Centre social du Vieux - Lille		12	Maison de quartier Godeleine Petit Centre social du Vieux - Lille 24 rue des Archives 59000 LILLE		03 20 06 17 22	Quartier de Vieux Lille
Mairie de quartier de Centre	*pour les services municipaux (reunions)*	12	Mairie de quartier de Centre Services municipaux 31 rue des Fosses 59000 LILLE	Sadia HAMMANI	03 20 15 37 40	Quartier de Centre
Mairie de quartier de Centre	*pour l'accueil des nouveaux habitants*	180	Mairie de quartier de Centre Accueil des nouveaux habitants 31 rue des Fosses 59000 LILLE	Sadia HAMMANI	03 20 15 37 40	Quartier de Centre

Centre social Lille Centre « la Busette »		12	Centre social Lille Centre « la Busette » rue Georges Lefebvre 59000 LILLE	1		03 20 49 20 20	Quartier de Centre
Mairie de quartier de Lille Sud	pour les services municipaux (reunions)	12	Mairie de quartier de Lille Sud Services municipaux 83 rue du Faubourg des Postes 59000 LILLE	1	Annick LOUCHART	03 20 49 01 09	Quartier de Lille Sud
Mairie de quartier de Lille Sud	pour l'accueil des nouveaux habitants	102	Mairie de quartier de Lille Sud Accueil des nouveaux habitants 83 rue du Faubourg des Postes 59000 LILLE	1	Annick LOUCHART	03 20 49 01 09	Quartier de Lille Sud
Centre social de l'Arbresseau		12	Centre social Lille Centre « la Busette » 13 rue Jean Baptiste Clement 59000 LILLE	1		03 20 97 10 06	Quartier de Lille Sud
Multi accueil Marie Curie		6	Multi accueil Marie Curie 2 rue André Gide 59000 LILLE	1	Michèle Mouront	03 20 63 23 42	Quartier de Lille Sud
Cimetière du sud		6	Cimetière du sud 91 rue du Faubourg des Postes 59000 LILLE	1	Hamed AITALI	03 20 53 11 50	Quartier de Lille Sud
Service des sports zone sud		12	Service des sports zone sud 41 rue Lazare Garreau 59000 LILLE	1	M. FOURAIO	03 20 96 35 88	Quartier de Lille Sud
Mairie de quartier de Moulins		12	Mairie de quartier de Moulins 215 rue d'Arras 59000 LILLE	1	Nicolas MALKI	03 28 55 09 20	Quartier de Moulins
Association pour la gestion de l'equipement de quartier de Moulins Est		12	Association pour la gestion de l'equipement de quartier de Moulins Est 1 rue Armand Carrel 59000 LILLE	1		03 20 53 45 05	Quartier de Moulins
Centre social Marcel Bertrand		12	Centre social Marcel Bertrand 19 rue Lamartine 59000 LILLE	1		03 20 52 77 34	Quartier de Moulins
	Total	624	nombre envois	31			

Destinataire	Precision à porter sur destinataire	Qté cde /Carton 6 carafes à livrer	Adresse de livraison	NB ENVOI	Contact	Telephone	commentaire
Centre social intercommunal « la maison du Chemin Rouge »		12	Centre social intercommunal « la maison du Chemin Rouge » 80 Chemin Rouge 59000 LILLE	1		03 20 88 32 02	
La Goelette		12	Residence de retraite de quartier La Goelette 25 rue du Commandant Bayart 59000 Lille	1	Veronique GILBERT	03 20 17 07 82	residence de retraite de quartier (Bois Blancs)
Camille Corot		12	Residence de retraite de quartier Camille Corot 1 bis Bdv du Docteur Calmette 59000 Lille	1	Valerie FIN	03 28 55 97 40	residence de retraite de quartier (Centre)
Au Vert Feuillage		12	Residence de retraite de quartier Au Vert Feuillage 25 rue du Faubourg de Bethune 59000 Lille	1	Corinne FOURLEGNIE	03 20 10 96 89	residence de retraite de quartier (Fb de Bethune)

Les Camanettes		12	Residence de retraite de quartier Les Camanettes 55 rue du Long Pot 59000 Lille		Severine DUFOUR	03 20 36 87 47	Residence de retraite de quartier (Fives)
Alphonse Daudet		12	Residence de retraite de quartier Alphonse Daudet 128 rue des Meuniers 59000 Lille		Alain ROUSSETTE	03 28 38 21 07	Residence de retraite de quartier (Moulins)
Rachel Meresse		12	Residence de retraite de quartier Rachel Meresse 11 ter rue de Toul 59000 Lille		Marie Pascale DHENIN	03 20 42 99 29	Residence de retraite de quartier (Vauban)
Marie Laurencin		12	Residence de retraite de quartier Marie Laurencin 1 Place des Reares 59000 Lille		Severine DUFOUR	03 28 36 13 39	Residence de retraite de quartier (Wazemmes)
Auguste Labbe		12	Club municipal Auguste Labbe 37 rue Saint Sauveur 59000 Lille	1	Bernadette DELAIRE (03 20 49 53 04)	03 20 52 13 55	clubs municipaux
Belfort		12	Club municipal Belfort 13 rue Georges Clemenceau 59000 Lille	1	Bernadette DELAIRE (03 20 49 53 04)	03 20 88 23 13	clubs municipaux
Gantois		12	Club municipal Gantois 48 rue des Meuniers 59000 Lille	1	Bernadette DELAIRE (03 20 49 53 04)	03 20 30 70 15	clubs municipaux
Lannoy		12	Club municipal Lannoy 91 rue de Lannoy 59 000 Lille	1	Bernadette DELAIRE (03 20 49 53 04)	03 20 24 20 24	clubs municipaux
Richard Wagner		12	Club municipal Richard Wagner rue R. Wagner 59000 Lille	1	Bernadette DELAIRE (03 20 49 53 04)	03 20 86 15 79	clubs municipaux
Mermoz		12	Club municipal Mermoz 37 rue Mermoz 59000 Lille	1	Bernadette DELAIRE (03 20 49 53 04)	03 20 93 52 64	clubs municipaux
Saint Gabriel		12	Club municipal Saint Gabriel 74 rue Saint Gabriel 59000 Lille	1	Bernadette DELAIRE (03 20 49 53 04)	03 20 06 40 40	clubs municipaux
Toul		12	Club municipal Toul 8 rue de Toul 59000 Lille	1	Bernadette DELAIRE (03 20 49 53 04)	03 20 15 37 02	clubs municipaux
Vermaeren		12	Club municipal Vermaeren square Vermaeren 59000 Lille	1	Bernadette DELAIRE (03 20 49 53 04)	03 20 07 72 69	clubs municipaux
	Total	204	nombre envois	17			

Total GENERAL 1872 — nombre envois 49

soit 312 cartons

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/73**

OBJET

Grand Projet Urbain – Reconduction de l'aide à l'installation de systèmes de récupération d'eau pluviale à destination des bailleurs et des promoteurs pour les opérations de constructions neuves et de réhabilitations de logements pour l'année 2008.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

A travers l'Agenda 21, la Ville de Lille s'engage à :

⇒ favoriser la récupération d'eau pluviale pour limiter les prélèvements en eau potable et en rationaliser la consommation
⇒ assurer la qualité et la sécurité de l'eau potable

La Campagne d'année sur l'eau, mise en œuvre en 2001/2002, s'inscrivait dans cet engagement de préserver et économiser la ressource en eau potable.

Dans le cadre du Grand Projet Urbain, la Ville de Lille accompagne les bailleurs sociaux et les promoteurs privés pour l'intégration d'une démarche de qualité environnementale pour les opérations de construction neuve de logements individuels, construction neuve et réhabilitation de logements collectifs et sociaux (à partir de deux logements par immeuble).

Le Conseil Municipal a autorisé, par délibération n° 07/538 du 25 juin 2007, la mise en place d'une aide à l'installation de systèmes de récupération d'eau pluviale à destination des bailleurs et promoteurs pour les sites associés (Arcole Austerlitz à Wazemmes ; Alma - Becquerel – Colomb, Frémy Courbet, Organum à Fives) du Grand Projet Urbain.

Lancée à titre expérimental pour l'année 2007, cette opération a permis d'obtenir une meilleure lisibilité sur les besoins, l'offre et la demande en récupération d'eau pluviale et d'en assurer une promotion locale efficace. Sont en projet : un bassin de tamponnement de 40 m^3 pour l'opération de 107 logements du lot E3 de la ZAC Euralille II, une cuve de récupération des eaux pluviales de 20 m^3 pour les 56 logements collectifs du site Frémy Courbet à Fives, deux cuves de récupération des eaux pluviales de 10 à 15 m^3 chacune pour les 68 logements collectifs du site Asie Wagner à Lille-Sud (tableau prévisionnel en annexe).

Ces installations contribueront notamment à une réduction des charges liées à l'eau, essentielle dans les logements collectifs sociaux.

L'évaluation annuelle permet d'en ajuster les modalités et de mesurer les partenariats techniques ou financiers potentiels.

La subvention est accordée pour les équipements suivants :

⇒ bassin de tamponnement
⇒ collecteurs
⇒ filtres à enterrer et accessoires
⇒ réservoirs extérieurs et intérieurs
⇒ cuve à enterrer
⇒ pompes
⇒ utilisation d'une ancienne fosse septique

pour les usages suivants :

⇒ l'arrosage des espaces verts et des plantes
⇒ le nettoyage de la voiture ou des parties communes et extérieures du bâtiment
⇒ l'alimentation en eau des WC, si elle est préalablement filtrée, après obtention d'une dérogation de la DDASS du Nord

L'Ademe et la Région, dans le cadre du FRAMEE, subventionnent le surcoût lié à la démarche environnementale mais n'accordent pas d'aide spécifique liée à la gestion de l'eau. Dans ce contexte, la Ville souhaite reconduire l'attribution d'une aide financière bonifiée pour l'installation de systèmes de récupération d'eaux pluviales aux bailleurs et promoteurs, au titre de l'exemplarité des projets de construction et de réhabilitation de logements.

Cette aide financière s'élève à :

- 100 € TTC/m^3 d'installation de système de récupération d'eaux pluviales pour les logements individuels, plafonnée à 5 m^3 par logement individuel
- 150 € TTC/m^3 d'installation de système de récupération d'eaux pluviales pour les logements collectifs (neuf ou existants), plafonnée à 40 m^3 par opération
- 200 € TTC/m^3 d'installation de système de récupération d'eaux pluviales pour les logements collectifs sociaux neufs, plafonnée à 40 m^3 par opération

Le dossier de demande de subvention devra comprendre les pièces suivantes :

- récépissé de dépôt PC/DT
- dossier technique / descriptif du projet (plan masse, visuels, note sur la démarche environnementale du projet avec le volet eau bien détaillé, nombre de m^2 de SHON créés, nombre de logements et la typologie, nombre de place de stationnement, financement)
- descriptif du système de récupération d'eaux pluviales (facture, nombre de m^3 récupéré, repérage sur le plan masse ou les vues, entreprise mandatée et ses coordonnées)

En accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et du Développement Durable, réunie le 14 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

♦ **AUTORISER** la reconduction de l'aide bonifiée à l'installation de systèmes de récupération d'eaux pluviales comme énoncé ci-dessus

.../...

- **IMPUTER**, en temps opportun, les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 204, article 2042, fonction 830, enveloppe 30 639 " GPRU - Récupération d'eaux pluviales, subventions aux bailleurs/promoteurs », correspondant à l'année de livraison des installations pour les opérations de logements proposées.

Réception en Préfecture le - 4 FEV. 2008

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué aux Economies d'eau
et à la place de l'eau dans la Ville.

Christian FLEJSZEROWICZ

ADOPTÉE à l'unanimité

Par délégation du Maire,
le Conseiller aux Economies d'eau
et à la place de l'eau dans la Ville,

Christian FLEJSZEROWICZ

- 4 FEV. 2008

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/74**

OBJET

Projet Educatif Global - Délégation Enfance - Programmation 2008 - 2ème répartition - Attribution de subventions

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 05/130 du 7 mars 2005, le Conseil Municipal a adopté la mise en oeuvre d'un Projet Educatif Global dont les orientations prioritaires visent à :

- Relever le défi de la réussite pour tous les enfants et les jeunes lillois par la coéducation.
- Construire des parcours éducatifs pour le développement des potentialités de chaque enfant.
- Construire une continuité des politiques éducatives, prendre en compte les différences et favoriser les relations intergénérationnelles.

Dans ce cadre, la Direction Enfance, en concertation avec l'ensemble des services municipaux concernés par l'accueil des enfants et des jeunes de 0 à 25 ans, soutient les actions éducatives mises en oeuvre par les partenaires privilégiés et naturels de la Ville : Centres Sociaux, Maisons de Quartier, associations locales et structures municipales de proximité.

Ce soutien s'opère par le biais de dispositifs contractuels engagés avec les partenaires de l'Etat ou de crédits spécifiques sur les actions liées à l'enfance.

Le Contrat Temps Libre est basé sur le partenariat entre la Caisse d'Allocations Familiales et la Ville de Lille. Ce contrat permet la mise en oeuvre d'une politique d'action sociale, globale et concertée, en faveur des loisirs des enfants et des adolescents âgés de 6 à 16 ans. Il permet le développement d'un accueil adapté et de qualité pour les jeunes et des actions collectives de loisirs éducatifs sous des formes diversifiées pendant les temps libres des enfants les plus âgés.

Par ailleurs, la délégation Enfance élabore un plan de financement complémentaire au Contrat Temps Libre. Il vise à développer par le biais des partenaires associatifs, des Centres de Loisirs complémentaires à ceux de la Ville, des séjours et mini camps pour les enfants les plus défavorisés, des vacances familiales et des dispositifs d'accompagnement à la scolarité contribuant à la réussite scolaire des enfants lillois.

Le subventionnement des associations Francas de Lille, Francas du Nord, Filofil, Animation du Petit Maroc, Atouts Sens, A.V.E.N.I.R. Enfance ainsi que celui des Centres Sociaux et Maisons de Quartier entre dans le cadre de la loi du 12 avril 2000 imposant un conventionnement au delà du seuil de 23.000 € de subventions. Il fera l'objet d'une convention ou d'un avenant à la convention d'objectifs pris par le service pilote des dites associations dans le cadre de cette délibération ou d'une autre délibération pour les Equipements de Proximité.

En accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif, réunie le 22 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement des subventions allouées aux associations supports des actions concernées, conformément à la répartition reprise dans les tableaux joints en annexe.

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à la Solidarité et au Projet Educatif à signer les conventions avec les associations Francas de Lille, Francas du Nord, Filofil, Animation du Petit Maroc, Atouts Sens, A.V.E.N.I.R. Enfance.

- **IMPUTER** les dépenses correspondantes au chapitre 65, article 6574, fonction 422, enveloppes 23850, 23853 de nos documents budgétaires.

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en Préfecture le - 4 FEV. 2008

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à la Solidarité
et au Projet Educatif.

Patrick KANNER

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à la Solidarité
et au Projet Educatif.

Patrick KANNER

Tableau de programmation 2008 dans le cadre de la délégation enfance

STRUCTURE	PROJETS	DESCRIPTIF DU PROJET	ENVELOPPE	DISPOSITIF	SUBVENTION 2007	CM JANVIER
AMICALE DES ECOLES DES BOIS BLANCS	ATELIERS SPECIFIQUES	Je découvre je compare je raconte mon quartier ma ville ma région	23853	DELEGATION ENFANCE	3 500,00 €	3 500,00 €
AMICALE DES ECOLES DES BOIS BLANCS	ATELIERS SPECIFIQUES	Animation kayak et sorties de pleine nature	23853	DELEGATION ENFANCE	8 080,00 €	8 080,00 €
ASSOCIATION ATOUTS SENS	ATELIERS SPECIFIQUES	Mise en place d'un atelier de percussion parents enfants pour 6 enfants et leurs parents	23850	CONTRAT TEMPS LIBRE	2 768,00 €	553,60 €
ASSOCIATION ATOUTS SENS	CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT6-16 ANS	Organisation de Centres de Loisirs durant les vacances scolaires, les Mercredi et Samedi	23850	CONTRAT TEMPS LIBRE	16 157,00 €	3 231,40 €
ASSOCIATION ATOUTS SENS	VACANCES ENFANTS	Départ en vacances d'enfants fréquentant la structure	23850	CONTRAT TEMPS LIBRE	14 956,00 €	2 991,20 €
ASSOCIATION ATOUTS SENS	VACANCES FAMILIALES	Mise en place de 2 sorties familiales pour 25 enfants et 25 parents fréquentant l'association	23850	CONTRAT TEMPS LIBRE	3 331,00 €	666,20 €
ASSOCIATION ATOUTS SENS	CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT6-16 ANS	Organisation de Centres de Loisirs durant les vacances scolaires, les Mercredi et Samedi	23853	DELEGATION ENFANCE	650,00 €	130,00 €
ASSOCIATION DE PARENT D'ELEVE ECOLE GUTENBERG	ATELIERS SPECIFIQUES	Eveil musical	23853	DELEGATION ENFANCE	1 140,00 €	1 140,00 €
ASSOCIATION DE PARENT D'ELEVE ECOLE GUTENBERG	ATELIERS SPECIFIQUES	Lecture et conte	23853	DELEGATION ENFANCE	1 540,00 €	1 540,00 €
ASSOCIATION DE PARENT D'ELEVE ECOLE JEAN JACQUES ROUSSEAU	ATELIERS SPECIFIQUES	Eveil musical	23853	DELEGATION ENFANCE	2 018,00 €	2 018,00 €
ASSOCIATION DE PARENT D'ELEVE MOZART	PERISCOLAIRE 6-16 ANS	Création de 20 places d'accueil périscolaire pour les enfants fréquentant l'école Mozart	23850	CONTRAT TEMPS LIBRE	1 096,00 €	219,20 €
ASSOCIATION DU PETIT MAROC	CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT6-16 ANS	Organisation de Centres de Loisirs durant les vacances scolaires, les Mercredi et Samedi	23853	DELEGATION ENFANCE	16 000,00 €	3 200,00 €
ASSOCIATION DU PETIT MAROC	VACANCES FAMILIALES	Départ en vacances de familles fréquentant la structure	23853	DELEGATION ENFANCE	2 000,00 €	400,00 €
ASSOCIATION FRANCAS DE LILLE	ATELIERS SPECIFIQUES	Mise en place d'ateliers Cirque et Artistique pour les enfants fréquentant la structure	23850	CONTRAT TEMPS LIBRE	11 708,00 €	2 341,60 €
ASSOCIATION FRANCAS DE LILLE	ATELIERS SPECIFIQUES	Ateliers culturels été 8 places	23850	CONTRAT TEMPS LIBRE	909,00 €	181,80 €
ASSOCIATION FRANCAS DE LILLE	ATELIERS SPECIFIQUES	Ateliers cirque Mercredi et PVS 15 places	23850	CONTRAT TEMPS LIBRE	3 280,00 €	656,00 €
ASSOCIATION FRANCAS DE LILLE	ATELIERS SPECIFIQUES	Atelier théâtre périscolaire 14 palces	23850	CONTRAT TEMPS LIBRE	2 460,00 €	492,00 €
ASSOCIATION FRANCAS DE LILLE	ATELIERS SPECIFIQUES	Ateliers photographie mercerdi 15 places	23850	CONTRAT TEMPS LIBRE	5 942,00 €	1 188,40 €
ASSOCIATION FRANCAS DE LILLE	PERISCOLAIRE 6-16 ANS	Mise en place d'un accueil périscolaire à l'école Lakanal pour 20 enfants de 6 à 12 ans	23850	CONTRAT TEMPS LIBRE	18 481,00 €	3 696,20 €

Tableau de programmation 2008 dans le cadre de la délégation enfance

STRUCTURE	PROJETS	DESCRIPTIF DU PROJET	ENVELOPPE	DISPOSITIF	SUBVENTION 2007	CM JANVIER
ASSOCIATION FRANCAS DE LILLE	VACANCES ENFANTS	Mise en place d'un mini séjours pour 15 enfants à la Toussaint fréquentant l'association	23850	CONTRAT TEMPS LIBRE	2 511,00 €	502,20 €
ASSOCIATION FRANCAS DE LILLE	VACANCES ENFANTS	Mise en place d'un mini séjours pour 15 enfants à la Printemps fréquentant l'association	23850	CONTRAT TEMPS LIBRE	2 511,00 €	502,20 €
ASSOCIATION FRANCAS DE LILLE	VACANCES FAMILIALES	Mise en place de trois sorties familiales pour 15 enfants et leurs parents en juillet	23850	CONTRAT TEMPS LIBRE	2 458,00 €	491,60 €
ASSOCIATION FRANCAS DE LILLE	CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT6-16 ANS	Organisation de Centres de Loisirs durant les vacances scolaires, les Mercredi et Samedi	23853	DELEGATION ENFANCE	27 364,00 €	5 472,80 €
ASSOCIATION FRANCAS DE LILLE	PERISCOLAIRE 6-16 ANS	Organisation d'activités périscolaires durant l'année scolaire	23853	DELEGATION ENFANCE	5 800,00 €	1 160,00 €
ASSOCIATION FRANCAS DE LILLE	VACANCES ENFANTS	Mise en place de séjours pour les enfants fréquentant l'association	23853	DELEGATION ENFANCE	5 000,00 €	1 000,00 €
ASSOCIATION LA ESPERENZA	CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT6-16 ANS	Organisation de Centres de Loisirs durant les vacances scolaires, les Mercredi et Samedi	23853	DELEGATION ENFANCE	20 000,00 €	4 000,00 €
ASSOCIATION LES FRANCAS DU NORD	ATELIERS SPECIFIQUES	Mise en place d'ateliers musicaux, culturels et d'animation de rue	23850	CONTRAT TEMPS LIBRE	45 928,00 €	9 185,60 €
ASSOCIATION LES FRANCAS DU NORD	CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT6-16 ANS	Organisation de Centres de Loisirs durant les vacances scolaires, les Mercredi et Samedi	23850	CONTRAT TEMPS LIBRE	59 160,00 €	11 832,00 €
ASSOCIATION LES FRANCAS DU NORD	CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT6-16 ANS	Organisation de Centres de Loisirs à Turgot durant les Mercredi	23850	CONTRAT TEMPS LIBRE	10 182,00 €	2 036,40 €
ASSOCIATION LES FRANCAS DU NORD	CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT6-16 ANS	Organisation de Centres de Loisirs à Turgot durant les PVS	23850	CONTRAT TEMPS LIBRE	3 621,00 €	724,20 €
ASSOCIATION LES FRANCAS DU NORD	PERISCOLAIRE 6-16 ANS	Organisation d'activités périscolaires à Turgot durant le périscolaire	23850	CONTRAT TEMPS LIBRE	6 789,00 €	1 357,80 €
ASSOCIATION LES FRANCAS DU NORD	CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT6-16 ANS	Organisation de Centres de Loisirs durant les vacances scolaires, les Mercredi et Samedi	23853	DELEGATION ENFANCE	68 100,00 €	13 620,00 €
ASSOCIATION PERISCOPE	ATELIERS SPECIFIQUES	Mise en place d'un atelier culturel pour 20 enfants fréquentant l'association	23850	CONTRAT TEMPS LIBRE	1 333,00 €	266,60 €
ASSOCIATION PERISCOPE	VACANCES FAMILIALES	Mise en place d'un week end découverte du Nord pas de Calais pour 15 participants	23850	CONTRAT TEMPS LIBRE	308,00 €	61,60 €
ASSOCIATION PERISCOPE	PERISCOLAIRE 6-16 ANS	Organisation d'activités périscolaires durant l'année scolaire	23853	DELEGATION ENFANCE	7 760,00 €	1 552,00 €
ASSOCIATION SERVICE ACCUEIL	PERISCOLAIRE 6-16 ANS	Organisation d'activités périscolaires durant l'année scolaire	23853	DELEGATION ENFANCE	8 618,00 €	1 723,60 €
AVENIR ENFANCE	ATELIERS SPECIFIQUES	Financement d'animateurs en temps partagé sur les temps d'animation des différents quartiers lillois	28771	DELEGATION ENFANCE	40 805,00 €	8 161,00 €
AVENIR ENFANCE	ATELIERS SPECIFIQUES	Mise en place d'ateliers culturels	23853	DELEGATION ENFANCE	5 000,00 €	5 000,00 €

Tableau de programmation 2008 dans le cadre de la délégation enfance

Tableau de programmation 2008 dans le cadre de la délégation enfance

STRUCTURE	PROJETS	DESCRIPTIF DU PROJET	ENVELOPPE	DISPOSITIF	SUBVENTION 2007	CM JANVIER
CAFE DE PAROLES	ATELIERS PARENTS	Mise en place d'ateliers parents à Moulins	23853	DELEGATION ENFANCE	4 000,00 €	800,00 €
CENTRE SOCIAL DE L'ARBRISSEAU	ATELIERS SPECIFIQUES	Ateliers cirque PVS 12 places	23850	CONTRAT TEMPS LIBRE	2 875,00 €	575,00 €
CENTRE SOCIAL DE L'ARBRISSEAU	ATELIERS SPECIFIQUES	Ateliers calligraphie Mercredi et pvs 8 places	23850	CONTRAT TEMPS LIBRE	1 278,00 €	255,60 €
CENTRE SOCIAL DE L'ARBRISSEAU	ATELIERS SPECIFIQUES	Ateliers danse périscolaire 10 places	23850	CONTRAT TEMPS LIBRE	1 198,00 €	239,60 €
CENTRE SOCIAL DE L'ARBRISSEAU	ATELIERS SPECIFIQUES	Ateliers accrobranches PVS 10 places	23850	CONTRAT TEMPS LIBRE	1 597,00 €	319,40 €
CENTRE SOCIAL DE L'ARBRISSEAU	ATELIERS SPECIFIQUES	Ateliers Basket Vendredi 12 places	23850	CONTRAT TEMPS LIBRE	1 438,00 €	287,60 €
CENTRE SOCIAL DE L'ARBRISSEAU	ATELIERS SPECIFIQUES	Ateliers Kayak 12 places	23850	CONTRAT TEMPS LIBRE	1 095,00 €	219,00 €
CENTRE SOCIAL DE L'ARBRISSEAU	ATELIERS SPECIFIQUES	Ateliers culture Sud Urbaine PVS 12 places	23850	CONTRAT TEMPS LIBRE	2 767,50 €	553,50 €
CENTRE SOCIAL DE L'ARBRISSEAU	ATELIERS SPECIFIQUES	Ateliers culture Sud Urbaine GVS 12 places	23850	CONTRAT TEMPS LIBRE	2 767,50 €	553,50 €
CENTRE SOCIAL DE L'ARBRISSEAU	ATELIERS SPECIFIQUES	Atelier documente toi en soirée 6 places	23850	CONTRAT TEMPS LIBRE	3 280,00 €	656,00 €
CENTRE SOCIAL DE L'ARBRISSEAU	ATELIERS SPECIFIQUES	Ateliers mémoire et arts en sud 50 places	23850	CONTRAT TEMPS LIBRE	10 353,00 €	2 070,60 €
CENTRE SOCIAL DE L'ARBRISSEAU	ATELIERS SPECIFIQUES	Ateliers Passion Nature PVS 20 places	23850	CONTRAT TEMPS LIBRE	1 342,00 €	268,40 €
CENTRE SOCIAL DE L'ARBRISSEAU	ATELIERS SPECIFIQUES	Ateliers Passion Nature GVS 20 places	23850	CONTRAT TEMPS LIBRE	913,00 €	182,60 €
CENTRE SOCIAL DE L'ARBRISSEAU	ATELIERS SPECIFIQUES	Ateliers Jeunesse sportive en mouvement Mercredi 12 places	23850	CONTRAT TEMPS LIBRE	1 281,00 €	256,20 €
CENTRE SOCIAL DE L'ARBRISSEAU	ATELIERS SPECIFIQUES	Ateliers Jeunesse sportive en mouvement Samedis 12 places	23850	CONTRAT TEMPS LIBRE	641,00 €	128,20 €
CENTRE SOCIAL DE L'ARBRISSEAU	ATELIERS SPECIFIQUES	Ateliers Jeunesse sportive en mouvement PVS 12 places	23850	CONTRAT TEMPS LIBRE	2 135,00 €	427,00 €
CENTRE SOCIAL DE L'ARBRISSEAU	ATELIERS SPECIFIQUES	Ateliers Jeunesse sportive en mouvement été 12 places	23850	CONTRAT TEMPS LIBRE	1 068,00 €	213,60 €
CENTRE SOCIAL DE L'ARBRISSEAU	CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT6-16 ANS	Création de 24 places d'accueil pour les enfants fréquentant le Centre de Loisirs du Centre Social	23850	CONTRAT TEMPS LIBRE	8 815,00 €	1 763,00 €
CENTRE SOCIAL DE L'ARBRISSEAU	CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT6 16 ANS	Organisation de Centres de Loisirs durant les vacances scolaires, les Mercredi et Samedi	23850	CONTRAT TEMPS LIBRE	2 098,00 €	419,60 €

Tableau de programmation 2008 dans le cadre de la délégation enfance

STRUCTURE	PROJETS	DESCRIPTIF DU PROJET	ENVELOPPE	DISPOSITIF	SUBVENTION 2007	CM JANVIER
CENTRE SOCIAL DE L'ARBRISSEAU	VACANCES ENFANTS	Mise en place de deux week end autonome pour des jeunes de 16 à 18 ans fréquentant le Centre Social	23850	CONTRAT TEMPS LIBRE	4 100,00 €	820,00 €
CENTRE SOCIAL DE L'ARBRISSEAU	CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT6-16 ANS	Organisation de Centres de Loisirs durant les vacances scolaires, les Mercredi et Samedi	23853	DELEGATION ENFANCE	28 857,00 €	5 771,40 €
CENTRE SOCIAL DE L'ARBRISSEAU	VACANCES ENFANTS	Départ en vacances d'enfants fréquentant la structure	23853	DELEGATION ENFANCE	3 126,00 €	625,20 €
CENTRE SOCIAL DE L'ARBRISSEAU	VACANCES FAMILIALES	Départ en vacances de familles fréquentant la struture	23853	DELEGATION ENFANCE	4 002,00 €	800,40 €
CENTRE SOCIAL DE L'ARBRISSEAU	LE LIVRE : EVEIL ET PLAISIR	Atelier d'éveil à la lecture pour les enfants fréquentant les écoles de Lille sud	23853	DELEGATION ENFANCE	16 000,00 €	3 200,00 €
CENTRE SOCIAL DU CHEMIN ROUGE	ATELIERS SPECIFIQUES	Mise en place d'ateliers d'équitation, d'estétique, de Hip Hop, de Boxe Thai et de Golf pour 50 enfants fréquentant le Centre Social	23850	CONTRAT TEMPS LIBRE	5 641,00 €	1 128,20 €
CENTRE SOCIAL DU CHEMIN ROUGE	CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT6-16 ANS	Création de 36 places d'accueil pour les enfants fréquentant le Centre de Loisirs du Centre Social périscolaire	23850	CONTRAT TEMPS LIBRE	9 319,00 €	1 863,80 €
CENTRE SOCIAL DU CHEMIN ROUGE	CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT6-16 ANS	Création de 36 places d'accueil pour les enfants fréquentant le Centre de Loisirs du Centre Social PVS	23850	CONTRAT TEMPS LIBRE	9 319,00 €	1 863,80 €
CENTRE SOCIAL DU CHEMIN ROUGE	CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT6-16 ANS	Création de 36 places d'accueil pour les enfants fréquentant le Centre de Loisirs du Centre Social été	23850	CONTRAT TEMPS LIBRE	10 650,00 €	2 130,00 €
CENTRE SOCIAL DU CHEMIN ROUGE	VACANCES ENFANTS	Organisation de 2 séjours pour 10 enfants lillois fréquentant le centre social	23850	CONTRAT TEMPS LIBRE	6 683,00 €	1 336,60 €
CENTRE SOCIAL DU CHEMIN ROUGE	VACANCES FAMILIALES	Organisation de 2 séjours et de 5 sorties familiales concernant 53 personnes fréquentant le centre social	23850	CONTRAT TEMPS LIBRE	6 709,00 €	1 341,80 €
CENTRE SOCIAL DU CHEMIN ROUGE	CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT6-16 ANS	Organisation de Centres de Loisirs durant les vacances scolaires, les Mercredi et Samedi	23853	DELEGATION ENFANCE	21 582,00 €	4 316,40 €
CENTRE SOCIAL DU CHEMIN ROUGE	VACANCES ENFANTS	Mise en place d'un atelier danse orientale pour 12 enfants	23853	DELEGATION ENFANCE	2 000,00 €	400,00 €
CENTRE SOCIAL DU CHEMIN ROUGE	VACANCES FAMILIALES	Départ en vacances de familles fréquentant la struture	23853	DELEGATION ENFANCE	600,00 €	120,00 €
CENTRE SOCIAL GODELEINE PETIT	ATELIERS SPECIFIQUES	Ateliers danse Mercredi 12 places	23850	CONTRAT TEMPS LIBRE	8 340,00 €	1 668,00 €
CENTRE SOCIAL GODELEINE PETIT	ATELIERS SPECIFIQUES	Ateliers arts graphiques Mercredi 12 places	23850	CONTRAT TEMPS LIBRE	3 066,00 €	613,20 €
CENTRE SOCIAL GODELEINE PETIT	ATELIERS SPECIFIQUES	Ateliers théâtre 12 places	23850	CONTRAT TEMPS LIBRE	5 981,00 €	1 196,20 €
CENTRE SOCIAL GODELEINE PETIT	ATELIERS SPECIFIQUES	Mise en place d'ateliers théâtre et informatique,	23850	CONTRAT TEMPS LIBRE	12 795,00 €	2 559,00 €
CENTRE SOCIAL GODELEINE PETIT	VACANCES ENFANTS	Création d'un mini séjour 9/12 ans pour 16 enfants fréquentants le Centre Social	23850	CONTRAT TEMPS LIBRE	1 522,00 €	304,40 €

Tableau de programmation 2008 dans le cadre de la délégation enfance

STRUCTURE	PROJETS	DESCRIPTIF DU PROJET	ENVELOPPE	DISPOSITIF	SUBVENTION 2007	CM JANVIER
CENTRE SOCIAL GODELEINE PETIT	CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT6-16 ANS	Organisation de Centres de Loisirs durant les vacances scolaires, les Mercredi et Samedi	23853	DELEGATION ENFANCE	48 418,00 €	9 683,60 €
CENTRE SOCIAL GODELEINE PETIT	PERISCOLAIRE 6-16 ANS	Organisation d'activités périscolaires durant l'année scolaire	23853	DELEGATION ENFANCE	23 300,00 €	4 660,00 €
CENTRE SOCIAL GODELEINE PETIT	VACANCES ENFANTS	Sorties culturelles familiales pour 12 familles fréquentant la Maison de Quartier	23853	DELEGATION ENFANCE	1 450,00 €	290,00 €
CENTRE SOCIAL LA BUSETTE	ACCUEIL JEUNES	Création de 40 places d'accueil pour les jeunes de 11 à 18 ans fréquentant le Centre de Loisirs du Centre Social	23850	CONTRAT TEMPS LIBRE	4 776,00 €	955,20 €
CENTRE SOCIAL LA BUSETTE	ATELIERS SPECIFIQUES	Mise en place d'ateliers culturels pour 80 jeunes	23850	CONTRAT TEMPS LIBRE	6 642,00 €	1 328,40 €
CENTRE SOCIAL LA BUSETTE	CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT6-16 ANS	Création de 40 places d'accueil pour les enfants fréquentant le Centre de Loisirs du Centre Social	23850	CONTRAT TEMPS LIBRE	3 709,00 €	741,80 €
CENTRE SOCIAL LA BUSETTE	CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT6-16 ANS	Organisation de Centres de Loisirs durant les vacances scolaires, les Mercredi et Samedi	23850	CONTRAT TEMPS LIBRE	1 485,00 €	297,00 €
CENTRE SOCIAL LA BUSETTE	CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT6-16 ANS	Organisation de Centres de Loisirs durant les vacances scolaires, les Mercredi et Samedi	23853	DELEGATION ENFANCE	40 649,00 €	8 129,80 €
CENTRE SOCIAL LA BUSETTE	VACANCES ENFANTS	Départ en vacances d'enfants fréquentant la structure	23853	DELEGATION ENFANCE	5 336,00 €	1 067,20 €
CENTRE SOCIAL LA BUSETTE	VACANCES FAMILIALES	Départ en vacances de familles fréquentant la struture	23853	DELEGATION ENFANCE	3 000,00 €	600,00 €
CENTRE SOCIAL LAZARE GARREAU	ATELIERS SPECIFIQUES	Mise en place d'ateliers danse, gymnastique et arts plastiques	23850	CONTRAT TEMPS LIBRE	3 600,00 €	720,00 €
CENTRE SOCIAL LAZARE GARREAU	CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT6-16 ANS	Organisation de Centres de Loisirs durant les vacances scolaires, les Mercredi et Samedi	23850	CONTRAT TEMPS LIBRE	9 513,00 €	1 902,60 €
CENTRE SOCIAL LAZARE GARREAU	VACANCES ENFANTS	Organisation de séjours pour les enfants fréquentant le centre social : petites vacances scolaires printemps	23850	CONTRAT TEMPS LIBRE	17 868,00 €	3 573,60 €
CENTRE SOCIAL LAZARE GARREAU	VACANCES ENFANTS	Organisation de séjours pour les enfants fréquentant le centre social : mini séjours printemps	23850	CONTRAT TEMPS LIBRE	3 520,00 €	704,00 €
CENTRE SOCIAL LAZARE GARREAU	VACANCES ENFANTS	Organisation de séjours pour les enfants fréquentant le centre social : mini séjours été	23850	CONTRAT TEMPS LIBRE	10 910,00 €	2 182,00 €
CENTRE SOCIAL LAZARE GARREAU	VACANCES ENFANTS	Organisation de séjours pour les enfants fréquentant le centre social : séjour été	23850	CONTRAT TEMPS LIBRE	8 922,00 €	1 784,40 €
CENTRE SOCIAL LAZARE GARREAU	CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT6-16 ANS	Organisation de Centres de Loisirs durant les vacances scolaires, les Mercredi et Samedi	23853	DELEGATION ENFANCE	53 127,00 €	10 625,40 €
CENTRE SOCIAL LAZARE GARREAU	VACANCES ENFANTS	Départ en vacances d'enfants fréquentant la structure	23853	DELEGATION ENFANCE	4 866,00 €	973,20 €
CENTRE SOCIAL MARCEL BERTRAND	ATELIERS SPECIFIQUES	Ateliers parents enfants 15 places	23850	CONTRAT TEMPS LIBRE	7 688,00 €	1 537,60 €

Tableau de programmation 2008 dans le cadre de la délégation enfance

STRUCTURE	PROJETS	DESCRIPTIF DU PROJET	ENVELOPPE	DISPOSITIF	SUBVENTION 2007	CM JANVIER
CENTRE SOCIAL MARCEL BERTRAND	ATELIERS SPECIFIQUES	Ateliers Lecture périscolaire 20 places	23850	CONTRAT TEMPS LIBRE	10 250,00 €	2 050,00 €
CENTRE SOCIAL MARCEL BERTRAND	ATELIERS SPECIFIQUES	Ateliers sportifs périscolaire 25 places	23850	CONTRAT TEMPS LIBRE	8 200,00 €	1 640,00 €
CENTRE SOCIAL MARCEL BERTRAND	CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT6-16 ANS	Création de 14 places d'accueil pour les enfants fréquentant le Centre de Loisirs du Centre Social Mercredi	23850	CONTRAT TEMPS LIBRE	4 283,00 €	856,60 €
CENTRE SOCIAL MARCEL BERTRAND	CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT6-16 ANS	Création de 14 places d'accueil pour les enfants fréquentant le Centre de Loisirs du Centre Social PVS	23850	CONTRAT TEMPS LIBRE	4 896,00 €	979,20 €
CENTRE SOCIAL MARCEL BERTRAND	PERISCOLAIRE 6-16 ANS	Création de 14 places d'accueil pour les enfants fréquentant le Centre de Loisirs Périscolaire du Centre Social.	23850	CONTRAT TEMPS LIBRE	6 425,00 €	1 285,00 €
CENTRE SOCIAL MARCEL BERTRAND	PERISCOLAIRE 6-16 ANS	Création de 14 places d'accueil pour les enfants fréquentant le Centre de Loisirs du Centre Social GVS.	23851	CONTRAT TEMPS LIBRE	4 896,00 €	3 427,20 €
CENTRE SOCIAL MARCEL BERTRAND	CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT6-16 ANS	Organisation de Centres de Loisirs durant les vacances scolaires, les Mercredi et Samedi	23853	DELEGATION ENFANCE	88 612,00 €	17 722,40 €
CENTRE SOCIAL MARCEL BERTRAND	VACANCES ENFANTS	Départ en vacances d'enfants fréquentant la structure	23853	DELEGATION ENFANCE	1 676,00 €	335,20 €
CENTRE SOCIAL MARCEL BERTRAND	VACANCES FAMILIALES	Départ en vacances de familles fréquentant la struture	23853	DELEGATION ENFANCE	4 000,00 €	800,00 €
CENTRE SOCIAL MOSAIQUE	ATELIERS SPECIFIQUES	Mise en place d'ateliers jeux dans le cadre de la ludothèque du Centre Social	23850	CONTRAT TEMPS LIBRE	3 588,00 €	717,60 €
CENTRE SOCIAL MOSAIQUE	CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT6-16 ANS	Organisation de Centres de Loisirs durant les vacances scolaires, les Mercredi et Samedi	23850	CONTRAT TEMPS LIBRE	3 780,00 €	756,00 €
CENTRE SOCIAL MOSAIQUE	VACANCES ENFANTS	Départ en vacances d'enfants fréquentant la structure	23850	CONTRAT TEMPS LIBRE	3 000,00 €	600,00 €
CENTRE SOCIAL MOSAIQUE	VACANCES FAMILIALES	Mise en place de sorties culturelles familiales durant l'été pour 50 personnes fréquentant le Centre Social	23850	CONTRAT TEMPS LIBRE	1 538,00 €	307,60 €
CENTRE SOCIAL MOSAIQUE	CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT6-16 ANS	Organisation de Centres de Loisirs durant les vacances scolaires, les Mercredi et Samedi	23853	DELEGATION ENFANCE	29 438,00 €	5 887,60 €
CENTRE SOCIAL MOSAIQUE	PERISCOLAIRE 6-16 ANS	Organisation d'activités périscolaires durant l'année scolaire	23853	DELEGATION ENFANCE	5 000,00 €	1 000,00 €
CENTRE SOCIAL MOSAIQUE	VACANCES ENFANTS	Départ en vacances d'enfants fréquentant la structure	23853	DELEGATION ENFANCE	2 000,00 €	400,00 €
CENTRE SOCIAL MOSAIQUE	VACANCES FAMILIALES	Départ en vacances de familles fréquentant la struture	23853	DELEGATION ENFANCE	5 000,00 €	1 000,00 €
CENTRE SOCIAL ROSETTE DE MEY	ATELIERS SPECIFIQUES	Ateliers découverte des langues étrangères Mercredi 10 places	23850	CONTRAT TEMPS LIBRE	1 222,00 €	244,40 €
CENTRE SOCIAL ROSETTE DE MEY	ATELIERS SPECIFIQUES	Ateliers Sport périscolaire 10 places	23850	CONTRAT TEMPS LIBRE	1 222,00 €	244,40 €

Tableau de programmation 2008 dans le cadre de la délégation enfance

Tableau de programmation 2008 dans le cadre de la délégation enfance

STRUCTURE	PROJETS	DESCRIPTIF DU PROJET	ENVELOPPE	DISPOSITIF	SUBVENTION 2007	CM JANVIER
CENTRE SOCIAL ROSETTE DE MEY	ATELIERS SPECIFIQUES	Mini séjours PVS 20 places	23850	CONTRAT TEMPS LIBRE	1 806,00 €	361,20 €
CENTRE SOCIAL ROSETTE DE MEY	ATELIERS SPECIFIQUES	Atelier d'écriture Mercredi 12 places	23850	CONTRAT TEMPS LIBRE	1 215,00 €	243,00 €
CENTRE SOCIAL ROSETTE DE MEY	VACANCES FAMILIALES	mise en place d'une sortie familiale par mois pour 20 participants fréquentant le Centre Social	23850	CONTRAT TEMPS LIBRE	2 147,00 €	429,40 €
CENTRE SOCIAL ROSETTE DE MEY	CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT6-16 ANS	Organisation de Centres de Loisirs durant les vacances scolaires, les Mercredi et Samedi	23853	DELEGATION ENFANCE	45 380,00 €	9 076,00 €
CENTRE SOCIAL ROSETTE DE MEY	PERISCOLAIRE 6-16 ANS	Organisation d'activités périscolaires durant l'année scolaire	23853	DELEGATION ENFANCE	7 775,00 €	1 555,00 €
CENTRE SOCIAL ROSETTE DE MEY	VACANCES ENFANTS	Départ en vacances d'enfants fréquentant la structure	23853	DELEGATION ENFANCE	4 000,00 €	800,00 €
CENTRE SOCIAL ROSETTE DE MEY	VACANCES FAMILIALES	Départ en vacances de familles fréquentant la struture	23853	DELEGATION ENFANCE	5 400,00 €	1 080,00 €
CENTRE SOCIAL ROSETTE DE MEY	ATELIER SPECIFIQUE	Créer un temps fort d'animation en direction de l'ensemble des usagers des structures petite enfance du quartier	23853	DELEGATION ENFANCE	1 500,00 €	1 050,00 €
CENTRE SOCIAL ROSETTE DE MEY	CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT6-16 ANS	Creation d'un CLSH périscolaire à l'école Desbordes Valmore	23853	DELEGATION ENFANCE	7 500,00 €	5 250,00 €
CENTRE SOCIAL ROSETTE DE MEY	CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT6-16 ANS	Régularisation 2007 CLSH périscolaire à l'école Desbordes Valmore	23853	DELEGATION ENFANCE	5 500,00 €	3 250,00 €
ECLAIREURS ET ECLAIREUSES DE France	CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT6-16 ANS	Organisation de Centres de Loisirs durant les vacances scolaires, les Mercredi et Samedi	23853	DELEGATION ENFANCE	3 000,00 €	3 000,00 €
FIL A FIL	ATELIERS SPECIFIQUES	Mise en place d'un atelier informatique pour 24 enfants fréquentant l'association	23850	CONTRAT TEMPS LIBRE	2 245,00 €	449,00 €
FILOFIL	ATELIERS SPECIFIQUES	Création d'animation de rue autour de la lecture durant l'été	23850	CONTRAT TEMPS LIBRE	6 431,00 €	1 286,20 €
FILOFIL	LIRE C'EST TOLERER	Sensibiliser les enfants à la notion de citoyenneté par l'éveil, l'ouverture au monde, la découverte des cultures par les livres	23853	DELEGATION ENFANCE	17 000,00 €	3 400,00 €
LE NOUVEAU CENTRE SOCIAL DU FAUBOURG DE BETHUNE ASSOCIATION PROJET	ATELIERS SPECIFIQUES	Stages de découverte capoeira été 40 places	23850	CONTRAT TEMPS LIBRE	2 007,00 €	401,40 €
LE NOUVEAU CENTRE SOCIAL DU FAUBOURG DE BETHUNE ASSOCIATION PROJET	ATELIERS SPECIFIQUES	Ateliers cirque été 15 places	23850	CONTRAT TEMPS LIBRE	1 147,00 €	229,40 €
LE NOUVEAU CENTRE SOCIAL DU FAUBOURG DE BETHUNE ASSOCIATION PROJET	ATELIERS SPECIFIQUES	Ateliers cirque jonglerie 12 palces	23850	CONTRAT TEMPS LIBRE	4 833,00 €	966,60 €
LE NOUVEAU CENTRE SOCIAL DU FAUBOURG DE BETHUNE ASSOCIATION PROJET	ATELIERS SPECIFIQUES	Ateliers pâtisserie Mercredi PVS 15 places	23850	CONTRAT TEMPS LIBRE	2 563,00 €	512,60 €
LE NOUVEAU CENTRE SOCIAL DU FAUBOURG DE BETHUNE ASSOCIATION PROJET	ATELIERS SPECIFIQUES	Ateliers percussions brésiliennes été 30 places	23850	CONTRAT TEMPS LIBRE	1 030,00 €	206,00 €

Tableau de programmation 2008 dans le cadre de la délégation enfance

STRUCTURE	PROJETS	DESCRIPTIF DU PROJET	ENVELOPPE	DISPOSITIF	SUBVENTION 2007	CM JANVIER
LE NOUVEAU CENTRE SOCIAL DU FAUBOURG DE BETHUNE ASSOCIATION PROJET	ATELIERS SPECIFIQUES	Ateliers cultures européennes Mercredi PVS 24 places	23850	CONTRAT TEMPS LIBRE	1 538,00 €	307,60 €
LE NOUVEAU CENTRE SOCIAL DU FAUBOURG DE BETHUNE ASSOCIATION PROJET	ATELIERS SPECIFIQUES	Ateliers Flamenco Mercredi PVS 40 places	23850	CONTRAT TEMPS LIBRE	1 476,00 €	295,20 €
LE NOUVEAU CENTRE SOCIAL DU FAUBOURG DE BETHUNE ASSOCIATION PROJET	ATELIERS SPECIFIQUES	Ateliers Photo vidéo Mercredi PVS Périscolaire 12 places	23850	CONTRAT TEMPS LIBRE	1 640,00 €	328,00 €
LE NOUVEAU CENTRE SOCIAL DU FAUBOURG DE BETHUNE ASSOCIATION PROJET	CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT6-16 ANS	Création de 40 places d'accueil pour les enfants fréquentant le Centre de Loisirs d'août du Centre Social	23850	CONTRAT TEMPS LIBRE	5 011,00 €	1 002,20 €
LE NOUVEAU CENTRE SOCIAL DU FAUBOURG DE BETHUNE ASSOCIATION PROJET	POLE INFORMATIQUE	Organisation d'un pôle multimédia pour 24 enfants fréquentant le Centre Social	23850	CONTRAT TEMPS LIBRE	18 268,00 €	3 653,60 €
LE NOUVEAU CENTRE SOCIAL DU FAUBOURG DE BETHUNE ASSOCIATION PROJET	VACANCES ENFANTS	Création séjour 12/17 ans à Jaugac	23850	CONTRAT TEMPS LIBRE	5 253,00 €	1 050,60 €
LE NOUVEAU CENTRE SOCIAL DU FAUBOURG DE BETHUNE ASSOCIATION PROJET	VACANCES ENFANTS	Création séjour 6/12 ans à Rossa	23850	CONTRAT TEMPS LIBRE	7 775,00 €	1 555,00 €
LE NOUVEAU CENTRE SOCIAL DU FAUBOURG DE BETHUNE ASSOCIATION PROJET	CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT6-16 ANS	Organisation de Centres de Loisirs durant les vacances scolaires, les Mercredi et Samedi	23853	DELEGATION ENFANCE	75 340,00 €	15 068,00 €
LE NOUVEAU CENTRE SOCIAL DU FAUBOURG DE BETHUNE ASSOCIATION PROJET	PERISCOLAIRE 6-16 ANS	Organisation d'activités périscolaires durant l'année scolaire	23853	DELEGATION ENFANCE	3 040,00 €	608,00 €
LE NOUVEAU CENTRE SOCIAL DU FAUBOURG DE BETHUNE ASSOCIATION PROJET	VACANCES ENFANTS	Départ en vacances d'enfants fréquentant la structure	23853	DELEGATION ENFANCE	5 000,00 €	1 000,00 €
LE NOUVEAU CENTRE SOCIAL DU FAUBOURG DE BETHUNE ASSOCIATION PROJET	VACANCES FAMILIALES	Départ en vacances de familles fréquentant la struture	23853	DELEGATION ENFANCE	5 400,00 €	1 080,00 €
LE NOUVEAU CENTRE SOCIAL DU FAUBOURG DE BETHUNE ASSOCIATION PROJET	VACANCES FAMILIALES	Atelier Famille collège camus	23853	DELEGATION ENFANCE	2 000,00 €	2 000,00 €
L'ECOLE ET SON QUARTIER	PROJETS D'ECOLE, PROJETS EDUCATIFS	Proposer aux enfants pendant le temps périscolaire des activités en lien avec le temps scolaire pour une meilleure cohérence éducative	23853	DELEGATION ENFANCE	23 000,00 €	4 600,00 €
MAISON DE LA NATURE ET DE L'ENVIRONNEMENT	ATELIERS SPECIFIQUES	Opération d'été	702	DELEGATION ENFANCE	12 500,00 €	12 500,00 €
MAISON DE QUARTIER DE FIVES	ATELIERS SPECIFIQUES	Ateliers artistiques par les NTIC Mercredi 20 places	23850	CONTRAT TEMPS LIBRE	3 835,00 €	767,00 €
MAISON DE QUARTIER DE FIVES	ATELIERS SPECIFIQUES	Ateliers culturels périscolaire Mercredi 60 places	23850	CONTRAT TEMPS LIBRE	6 420,00 €	1 284,00 €
MAISON DE QUARTIER DE FIVES	ATELIERS SPECIFIQUES	Ateliers sportifs en direction des filles 30 places	23850	CONTRAT TEMPS LIBRE	2 217,00 €	443,40 €
MAISON DE QUARTIER DE FIVES	CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT6-16 ANS	Organisation de Centres de Loisirs durant les vacances scolaires, les Mercredi et Samedi	23853	DELEGATION ENFANCE	74 756,00 €	14 951,20 €
MAISON DE QUARTIER DE FIVES	VACANCES ENFANTS	Départ en vacances d'enfants fréquentant la structure	23853	DELEGATION ENFANCE	765,00 €	153,00 €

Tableau de programmation 2008 dans le cadre de la délégation enfance

STRUCTURE	PROJETS	DESCRIPTIF DU PROJET	ENVELOPPE	DISPOSITIF	SUBVENTION 2007	CM JANVIER
MAISON DE QUARTIER DE FIVES	VACANCES FAMILIALES	Départ en vacances de familles fréquentant la struture	23853	DELEGATION ENFANCE	4 000,00 €	800,00 €
MAISON DE QUARTIER DE MOULINS	CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT6-16 ANS	Organisation de Centres de Loisirs durant les vacances scolaires, les Mercredi et Samedi	23850	CONTRAT TEMPS LIBRE	17 582,00 €	3 516,40 €
MAISON DE QUARTIER DE MOULINS	CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT6-16 ANS	Organisation de Centres de Loisirs durant les vacances scolaires, les Mercredi et Samedi	23853	DELEGATION ENFANCE	16 666,00 €	3 333,20 €
MAISON DE QUARTIER DE MOULINS	VACANCES ENFANTS	Départ en vacances d'enfants fréquentant la structure	23853	DELEGATION ENFANCE	3 500,00 €	700,00 €
MAISON DE QUARTIER DE MOULINS	VACANCES FAMILIALES	Départ en vacances de familles fréquentant la struture	23853	DELEGATION ENFANCE	4 000,00 €	800,00 €
MAISON DE QUARTIER DE VAUBAN ESQUERMES	ATELIERS SPECIFIQUES	Ateliers culturels 15 places	23850	CONTRAT TEMPS LIBRE	2 120,00 €	424,00 €
MAISON DE QUARTIER DE VAUBAN ESQUERMES	ATELIERS SPECIFIQUES	Ateliers cultures urbaines 12 places	23850	CONTRAT TEMPS LIBRE	4 137,00 €	827,40 €
MAISON DE QUARTIER DE VAUBAN ESQUERMES	ATELIERS SPECIFIQUES	Ateliers GRS 24 places	23850	CONTRAT TEMPS LIBRE	1 193,00 €	238,60 €
MAISON DE QUARTIER DE VAUBAN ESQUERMES	CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT6-16 ANS	Création de 70 places d'accueil en août dans le Centre de Loisirs de la Maison de Quartier	23850	CONTRAT TEMPS LIBRE	3 417,00 €	683,40 €
MAISON DE QUARTIER DE VAUBAN ESQUERMES	CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT6-16 ANS	Organisation de Centres de Loisirs durant les vacances scolaires, les Mercredi et Samedi	23850	CONTRAT TEMPS LIBRE	18 053,00 €	3 610,60 €
MAISON DE QUARTIER DE VAUBAN ESQUERMES	VACANCES ENFANTS	Départ en vacances d'enfants fréquentant la structure	23850	CONTRAT TEMPS LIBRE	4 032,00 €	806,40 €
MAISON DE QUARTIER DE VAUBAN ESQUERMES	CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT6-16 ANS	Organisation de Centres de Loisirs durant les vacances scolaires, les Mercredi et Samedi	23853	DELEGATION ENFANCE	8 057,00 €	1 611,40 €
MAISON DE QUARTIER DE VAUBAN ESQUERMES	VACANCES ENFANTS	Départ en vacances d'enfants fréquentant la structure	23853	DELEGATION ENFANCE	4 005,00 €	801,00 €
MAISON DE QUARTIER DE VAUBAN ESQUERMES	ATELIERS SPECIFIQUES	Mise en place d'ateliers culturels	23853	DELEGATION ENFANCE	2 018,00 €	403,60 €
MAISON DE QUARTIER DE WAZEMMES	ATELIERS SPECIFIQUES	Mise en place d'ateliers théâtre, environnement urbain, stylisme et arts plastiques	23850	CONTRAT TEMPS LIBRE	21 779,00 €	4 355,80 €
MAISON DE QUARTIER DE WAZEMMES	ATELIERS SPECIFIQUES	Ateliers danse PVS 12 places	23850	CONTRAT TEMPS LIBRE	2 009,00 €	401,80 €
MAISON DE QUARTIER DE WAZEMMES	ATELIERS SPECIFIQUES	Ateliers danse ETE 12 places	23850	CONTRAT TEMPS LIBRE	4 018,00 €	803,60 €
MAISON DE QUARTIER DE WAZEMMES	ATELIERS SPECIFIQUES	Ateliers lecture parents enfants Jeudi 12 places	23850	CONTRAT TEMPS LIBRE	4 100,00 €	820,00 €
MAISON DE QUARTIER DE WAZEMMES	ATELIERS SPECIFIQUES	Jeux de l'esprit sportif 8 séances	23850	CONTRAT TEMPS LIBRE	5 125,00 €	1 025,00 €

Tableau de programmation 2008 dans le cadre de la délégation enfance

STRUCTURE	PROJETS	DESCRIPTIF DU PROJET	ENVELOPPE	DISPOSITIF	SUBVENTION 2007	CM JANVIER
MAISON DE QUARTIER DE WAZEMMES	VACANCES ENFANTS	Séjours à la mer en juillet 12 places	23850	CONTRAT TEMPS LIBRE	1 538,00 €	307,60 €
MAISON DE QUARTIER DE WAZEMMES	VACANCES ENFANTS	Séjours à la neige 10 places	23850	CONTRAT TEMPS LIBRE	2 358,00 €	471,60 €
MAISON DE QUARTIER DE WAZEMMES	VACANCES FAMILIALES	Sorties culturelles familiales pour 12 familles fréquentant la Maison de Quartier	23850	CONTRAT TEMPS LIBRE	5 125,00 €	1 025,00 €
MAISON DE QUARTIER DE WAZEMMES	CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT6-16 ANS	Organisation de Centres de Loisirs durant les vacances scolaires, les Mercredi et Samedi	23853	DELEGATION ENFANCE	46 004,00 €	9 200,80 €
MAISON DE QUARTIER DE WAZEMMES	VACANCES ENFANTS	Départ en vacances d'enfants fréquentant la structure	23853	DELEGATION ENFANCE	4 500,00 €	900,00 €
MAISON DE QUARTIER DE WAZEMMES	VACANCES FAMILIALES	Départ en vacances de familles fréquentant la struture	23853	DELEGATION ENFANCE	6 900,00 €	1 380,00 €
MAISON DE QUARTIER DE WAZEMMES	LES PETITS REPORTERS	Mise en place d'un journal de la structure réalisé par les enfants	23853	DELEGATION ENFANCE	2 494,00 €	498,80 €
NOS PETITS AUX GRANDS AIRS	VACANCES ENFANTS	Départ en vacances d'enfants fréquentant la structure	23853	DELEGATION ENFANCE	3 156,00 €	3 156,00 €
PLAN SEQUENCE	ATELIERS SPECIFIQUES	Animation cinéma pour les enfants fréquentant les structures péri et extra scolaires de la Ville de Lille	23853	DELEGATION ENFANCE	3 000,00 €	3 000,00 €
SCOUT DE France CODEPIE DE LILLE	CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT6-16 ANS	Organisation de Centres de Loisirs durant les vacances scolaires, les Mercredi et Samedi	23853	DELEGATION ENFANCE	3 335,00 €	3 335,00 €
SCOUT DE France Ve LILLE	CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT6-16 ANS	Organisation de Centres de Loisirs durant les vacances scolaires, les Mercredi et Samedi	23853	DELEGATION ENFANCE	5 305,00 €	5 305,00 €
SOCIETE ST VINCENT DE PAUL	VACANCES FAMILIALES	Départ en vacances de familles fréquentant la struture	23853	DELEGATION ENFANCE	450,00 €	450,00 €
VIVE LES VACANCES	VACANCES ENFANTS	Départ en vacances d'enfants fréquentant la structure	23853	DELEGATION ENFANCE	2 700,00 €	2 700,00 €

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/75**

OBJET

Procédure d'appel d'offres - Marché de séjours pour les enfants et les jeunes des communes de Lille, Lomme et Hellemmes.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs.

Les Villes de Lille, Lomme et Hellemmes organisent pour les enfants et les jeunes âgés de 2 à 18 ans des séjours pendant les vacances scolaires. Il est nécessaire de passer un marché ayant pour objet de proposer des lieux de séjours pour les vacances scolaires des enfants et des jeunes lillois, lommois et hellemmois.

Ce marché à bons de commande doit répondre aux besoins de la Ville et de ses communes associées en matière de :

- Séjours ou raids à dominante sportive.
- Séjours de loisirs.

Le marché public sera lancé sous forme d'un appel d'offres ouvert lequel comprend 5 lots définis comme suit :

LOT	INTITULE DU LOT	MONTANT ESTIMATIF ANNUEL
Lot 1	Séjours sportifs dans la région Nord/Pas-de-Calais en août (8/12 ans)	7 000 €
Lot 2	Raid sportif à la Toussaint (8/12 ans)	24 000 €
Lot 3	Séjour mer sport et citoyenneté à la Toussaint (12/18 ans)	35 000 €
Lot 4	Séjour raid montagne sport et citoyenneté	34 000 €
Lot 6	Séjours de loisirs durant l'été (6-16 ans)	100 000 €

Le marché s'exécutera sous forme de bons de commande dont le montant global est estimé à 200 000 € HT annuel. En fonction des besoins, plusieurs opérateurs économiques seront désignés lors de l'attribution. Ce marché sera conclu pour une durée d'un an non reconductible.

En accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif, réunie le 22 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou, en cas d'empêchement, l'Adjointe déléguée aux Marchés Publics, à lancer la procédure d'appel d'offres.

- **AUTORISER** Madame le Maire ou, en cas d'empêchement, l'Adjointe déléguée aux Marchés Publics, à signer le marché correspondant, suite à la décision de la Commission d'Appel d'Offres.

.../...

- **IMPUTER** les dépenses correspondantes aux documents budgétaires des services concernés des trois collectivités.

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en Préfecture le 4 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à la Solidarité
et au Projet Educatif.

Patrick KANNER

MAIRIE DE LILLE

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à la Solidarité
et au Projet Educatif.

Patrick KANNER

MAIRIE DE LILLE

11 - 4 FEV. 2008 11
ARRIVÉE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/76**

OBJET

Projet « Lille, Ville de la Solidarité » - Cellules Solidarité en Service Civil Volontaire - Participation financière de l'ACSE au dispositif en 2008 – Avenant n° 1 à la convention du 23 août 2007.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil d'Administration de l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances (ACSE) a délivré à la Ville, le 19 juin 2007, l'agrément sollicité au titre du Service Civil Volontaire pour le recrutement simultané d'un maximum de 20 volontaires pour une durée de trois ans.

L'adhésion à ce dispositif a ainsi permis à la Ville de recruter, au titre du Service Civil Volontaire, 18 jeunes volontaires pour une durée de neuf mois, du 1er novembre 2007 au 31 juillet 2008.

Placés sous l'autorité de la Direction de la Politique de la Ville, ces volontaires sont répartis par brigade de deux ou trois sur l'ensemble des quartiers lillois. Ils travaillent à la mobilisation des habitants isolés autour des projets de développement local impulsés par les Chefs de Projet sur des micro-secteurs bien déterminés. Ils vont à la rencontre des Lillois, jeunes, familles et personnes âgées, en ciblant les habitants les plus isolés et les informent sur les projets mis en place à l'échelle du quartier et plus largement de la ville. Ils s'attachent à favoriser l'entraide de proximité, encouragent les habitants à s'ouvrir aux autres et à participer à la vie de leur quartier.

Par convention du 23 août 2007, approuvée par délibération n° 07/753 du 8 octobre 2007, l'ACSE s'est engagée à prendre en charge 90 % de l'indemnité versée par la Ville à chacun des 18 jeunes volontaires dans la limite d'un plafond de 577 €, à verser, au titre de la formation aux valeurs civiques du jeune, une aide de 75 € et, au titre de l'accompagnement du jeune, une aide de 100 €.

Le montant de la participation mensuelle de l'ACSE au dispositif s'élève, dans ces conditions, à 15.040 €.

Aux termes de l'article 3 de la convention susvisée, le montant de la participation totale de l'ACSE au dispositif jusqu'au 31 décembre 2007 s'élève à 30.080 € pour 20 volontaires, soit 27.072 € pour 18 volontaires.

L'avenant n° 1 à la convention du 23 août 2007 ci-joint fixe le montant de la participation totale de l'ACSE au dispositif au titre de l'année 2008, qui s'élèvera à 94.752 €.

En accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif, réunie le 22 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** la signature par Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à la Solidarité de l'avenant n° 1 à la convention entre la Ville et l'ACSE du 23 août 2007 ci-joint :

.../...

- **ADMETTRE** en recettes cette participation au chapitre 74, article 74718, fonction 520, enveloppe 29120 de nos documents budgétaires.

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en Préfecture le - 4 FEV. 2008

ADOPTÉE à l'unanimité

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à la Solidarité,

Patrick KANNER

MAIRIE DE LILLE

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à la Solidarité,

Patrick KANNER

MAIRIE DE LILLE

- 4 FEV. 2008

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/77**

OBJET

Ville Vacances de la Solidarité – Lille-Plage - Lille-Centre Equestre.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs.

Dans le cadre de l'opération « Ville Vacances de la Solidarité », la Ville se propose de reconduire, en 2008, deux espaces d'activités et de détente aux habitants des quartiers lillois, du 5 juillet au 17 août 2008.

Dans la continuité des opérations initiées en 2006 et 2007, Lille-Plage prendra place sur l'ex Barnum de la Porte des Postes, sur un terrain de 8 000 m². Des activités aquatiques, de restauration, de sports et un club pour enfants y seront, entre autres, organisées.

Un centre équestre provisoire prendra place sur le quartier des Bois-Blancs, au cœur d'un village de trappeurs. Pédagogie équidée, initiation poney, canoë, escalade ... s'y dérouleront.

Toutes les activités proposées seront gratuites et orientées le matin vers les groupes C.L.S.H et les personnes âgées et l'après-midi et le week end vers le grand public.

Pour organiser ces sites, le recours à des prestations extérieures est nécessaire et des avis d'appel public à la concurrence vont être lancés et décomposés comme suit :

N° du Lot	Désignation des Corps d'Etat pour l'opération Lille-Plage	
Lot 1	Location et installation d'un bassin extérieur de natation de 200 m² (de 10 m x 20 m) et hauteur d'eau de 1 m 50. d'un bassin extérieur de natation de 100 m² (de 10 m x 10 m) et de hauteur d'eau de 1 m avec planchers de déambulation à hauteur supérieure de bassin et rambardes de protection d'une pataugeoire de 25 m² (de 5 m x 5 m) et de hauteur d'eau de 50 cm et pour ces trois bassins, avec pédiluves adaptés, avec douches intégrées et l'ensemble de leurs dispositifs de montage, assemblage, remplissage et filtration de l'eau et location et installation de deux échelles d'acces	**Estimation globale : 298.000 € H.T.**

Lot 2	Location, installation et maintenance d'un siège ascenseur pour accès PMR au bassin provisoire extérieur	
Lot 3	Fourniture et livraison de sable pour une plage artificielle en milieu urbain VARIANTE 1 Fourniture, livraison et installation de sable, pour une plage artificielle en milieu urbain VARIANTE 2 Fourniture, livraison et installation de sable, pour une plage artificielle en milieu urbain, et sa reprise	
Lot 4	Fourniture et installation de caillebotis plastiques pour les accès à l'ensemble des bassins	
Lot 5	Prestation quotidienne d'entretien, de maintenance des bassins et de leurs pédiluves, des douches et jeux d'eau	
Lot 6	Location, installation et garantie d'un tapis d'eau de 50 m², avec jets d'aspersion et modules de jeux pour les 3/10 ans et l'ensemble de ses dispositifs de montage, assemblage	

N° du Lot	Désignation des Corps d'Etat pour l'opération Centre Equestre provisoire	
Lot 1	Location, transport, installation et maintenance des structures constitutives d'un centre équestre provisoire à Lille, et ses assurances	**Estimation globale : 140.000 € H.T.**
Lot 2	Exploitation d'un centre équestre provisoire à Lille	
Lot 3	Matière et fournitures necessaires au fonctionnement d'un centre équestre provisoire à Lille : mise à disposition et transport sur site	
Lot 4	Mise à disposition, transport sur le site du centre équestre provisoire à Lille de 20 Poneys et doubles poneys	
Lot 5	Animation d'un village de type trappeurs	
Lot 6	Fourniture de clôtures en bois	

En accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif, réunie le 22 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ AUTORISER la passation de deux appels d'offres :

- pour Lille-Plage, au titre de prestations de services et fourniture ou location de matériel pour l'installation et le fonctionnement des activités ludiques et sportives aquatiques

.../...

- pour le Centre Equestre, au titre de l'installation de deux manèges équestres provisoires et de leurs décors et animations sportives et ludiques.

- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer les marchés après décision de la Commission d'Appel d'Offres

- **IMPUTER** les dépenses correspondantes au chapitre 011 de nos documents budgétaires, articles à définir selon la nature des dépenses.

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en Préfecture le 4 FEV. 2008

ADOPTÉE à l'unanimité

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à la Solidarité,

Patrick KANNER

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à la Solidarité,

Patrick KANNER

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/78**

OBJET

Organisme à caractère social – Santé - Espace Santé du Faubourg de Béthune. Convention cadre 2008.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

Il est proposé, lors de cette séance, au titre de la délégation Politique de la Ville, d'attribuer une subvention de 45.000 € à l'Espace Santé du Faubourg de Béthune pour la mise en place de l'action intitulée « Un espace de bien-être pour les habitants du Faubourg de Béthune ».

En application de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par des personnes publiques, est conclue la présente convention.

En accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif, réunie le 22 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou, en cas d'empêchement, le Conseiller délégué à la Santé à signer la convention ci-annexée avec l'association Espace Santé du Faubourg de Béthune.

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en Préfecture le - 8 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué à la Santé.

Charles SULMAN

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué à la Santé.

Charles SULMAN

MAIRIE DE LILLE

315

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/79**

OBJET

Convention entre la Ville et l'E.P.S.M. de l'agglomération lilloise.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

La délégation Politique de la Ville propose, lors de cette même séance, le versement d'une subvention d'un montant de 30.000 € à l'Etablissement Public de Santé Mentale de l'agglomération lilloise, promoteur du réseau Santé Solidarité, pour la mise en place de l'action intitulée « projet de psychiatrie de rue », dont 7 500 € sont allouées par la délégation Santé et 7 500 € par le CLSPD.

En application de la loi n° 2000–321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000–321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par des personnes publiques, est conclue la présente convention.

En accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif, réunie le 22 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou, en cas d'empêchement, le Conseiller délégué à la Santé à signer la convention ci-annexée.

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en Préfecture le - 8 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué à la Santé,

Charles SULMAN

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué à la Santé,

Charles SULMAN

MAIRIE DE LILLE

- 8 FEV. 2008

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 janvier 2008
N° 08/80

OBJET

Subventions aux associations au titre de l'année 2008 – Soutien aux actions autour de la Famille.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

L'aide financière de la Ville a été sollicitée, au titre de l'année 2008, sous forme de subvention par différentes associations pour la mise en place d'actions en direction des familles.

Il s'agit d'une première programmation pour l'année 2008, dont les actions sont détaillées dans les tableaux ci-joints.

-	Mouvement du Nid	1 400 €
-	Relais Enfants Parents Nord PDC	1 400 €
-	ADFI	3 600 €
-	La Espéranza	950 €
-	Point Rencontre Nord	2 300 €
-	Café de Paroles	3 750 €
-	CIDF	2 300 €
-	Couples et Familles	950 €
-	SOS Enfants du divorce	700 €
-	Famille France Lille	400 €
-	Les Potes en Ciel	400 €
-	ARPE	2 300 €
-	Grandir Ensemble Lazare Garreau	1 400 €
-	Maison de quartier Faubourg de Béthune / Projet	2 600 €
-	Maison de quartier Vauban	700 €
-	Maison de quartier Saint-Maurice	1 400 €
-	Maison de quartier Wazemmes	2 800 €
-	Maison de quartier duVieux-Lille / Godeleine Petit	2 600 €
-	Centre social Arbrisseau	1 400 €
-	Centre Social Mosaïque	1 850 €
-	Maison de quartier Lille-Fives / Centre social Roger Salengro	900 €
-	Maison de quartier Bois-Blancs – Centre social Rosette de Mey	1 850 €
-	Centre Social la Busette	2 600 €
-	Avenir Enfance	950 €
-	Martine Bernard	475 €
-	Inter'Actions	400 €
-	Générations et Cultures	400 €
-	Générations et Cultures	475 €
-	Atout Sens	700 €
-	Contact Nord/Pas-de-Calais	700 €
-	FARE	3 000 €
-	ARS	950 €
-	ARS	200 €
-	Carnaval de Moulins	200 €

.../...

Les subventions du Centre Social Lazarre Garreau – Grandir ensemble, de la Maison de quartier du Faubourg de Béthune – Projet, de la Maison de quartier de Vauban, de la Maison de quartier de Saint-Maurice, de la Maison de quartier de Wazemmes, de la Maison de quartier du Vieux-Lille – Godeleine Petit, du Centre Social Arbrisseau, du Centre Social Mosaïque, de la Maison de quartier de Fives – Centre Social Roger Salengro, de la Maison de quartier des Bois-Blancs – Centre Social Rosette de Mey et du Centre Social de la Busette seront formalisées par avenant aux conventions initiales pris par délibération de la Direction Jeunesse-Animation, Service pilote.

Les subventions du Mouvement du Nid et de l'ARPEJ seront formalisées par avenant aux conventions initiales pris par délibération de la Direction CLSPD, Service pilote.

Les subventions de La Esperanza et de Générations et Cultures seront formalisées par avenant aux conventions initiales pris par délibération de la Direction Politique de la Ville, Service pilote.

La subvention de l'ARPE sera formalisée par avenant à la convention initiale pris par délibération de la Direction Petite Enfance, Service pilote.

La subvention des Potes en Ciel sera formalisée par avenant à la convention initiale pris par délibération de la Direction Développement Economique, Service pilote.

La subvention de Avenir Enfance sera formalisée par avenant à la convention initiale pris par délibération de la Direction Enfance, Service pilote.

En accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif, réunie le 22 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement des subventions proposées aux associations précitées
- **IMPUTER** la dépense correspondante, pour un montant total de 49.000 €, sur les crédits inscrits au chapitre 65 - article 6574 – fonction 63 - enveloppe 1056 de nos documents budgétaires

PRÉFECTURE DU NORD
02 - 6 FEV. 2008 02
ARRIVÉE

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en Préfecture le - 6 FEV. 2008

Par délégation du Maire
la Conseillère déléguée à la Famille,

Thérèse DANGREAUX-VARLEZ

Par délégation du Maire,
la Conseillère déléguée à la Famille,

Thérèse DANGREAUX-VARLEZ

Enveloppe 10 56 « Actions destinées à la famille »

Association	Activité générale de l'association	Action financée	Budget de l'action	Principaux partenaires sollicités	Subvention sollicitée	Subvention 2007	Proposition 2008	Acompte 2008	Reste à verser	Avis de la commission
Mouvement du nid 15 parvis St maurice BP 231 Lille	L'association a pour but d'aider, en France et dans le monde, les personnes connaissant ou ayant connu la prostitution.	L'action « séjours à la montagne et autres lieux adaptés » permet à des femmes et des hommes quittant la prostitution ou l'ayant quitté de développer les liens avec leurs enfants par un séjour en lieux adaptés.	21 500 Euros	DDASS, Ville de Lille,	2 900 Euros	2 900 Euros	1 400 Euros	0 Euro	1 400 Euros	
Relais Parents Enfants 18 bis rue de trévise Lille	Développer, aider à établir et maintenir par tous les moyens appropriés la relation de l'enfant à son parent détenu	L'action « maintien du lien entre l'enfant et son parent incarcéré » a pour mission de prévenir les trouble psychiques pour les enfants et les adolescents concernés et une mission de réinsertion et de prévention de la récidive.		DDASS ; Conseil régional ; Conseil général, Ville de Lille ; CAF	5 000 Euros	3 000 Euros	1 400 Euros	0 Euro	1 400 Euros	
ADFI 19 place Sébastopol Lille	Centre d'accueil, d'information et de prévention sur les organisations et mouvement à caractère sectaire totalitaire, service d'accompagnement psychologique et juridique pour les victimes directes ou indirectes du phénomène sectaire.	L'action « aide aux familles victimes de secte » a pour but l'accueil, l'information, la prévention et le soutien personnalisé aux victimes affectées par le phénomène sectaire.	100 200 Euros	DDASS ; Conseil Région, Conseil général du nord et pas de calais, Ville de Lille	8 500 Euros	7 600 Euros	3 600 Euros	0 Euro	3 600 Euros	
LA ESPERANZA 2 rue Adolphe Max Lille	L'association a pour but d'accueillir, de mettre en lien, d'animer et de présenter les jeunes et leur famille afin de favoriser leur insertion sociale, professionnelle et culturelle.	L'action « soutien à la parentalité et solidarité intergénérationelle » a pour but de renforcer le soutien à la parentalité dans sa fonction éducative et renforcer les solidarités en développant les sorties intergénérationelle.	22 151 Euros	CNASEA ; Ville de Lille	4 000 Euros	2 000 Euros	950 Euros	0 Euro	950 Euros	
Point Rencontre Nord 69 rue Négrier Lille	L'association gère 2 lieux où des enfants, des parents et des grands parents peuvent se rencontrer quand le droit de visite est interrompu, difficile ou conflictuels.	L'action « médiation familiale » permet le maintien ou le reprise du lien entre enfants et parents après divorce ou séparation conflictuelle.		Ville de Lille	6 500 Euros	5 000 Euros	2 300 Euros	0 Euro	2 300 Euros	

Enveloppe 10 56 « Actions destinées à la famille »

Association	Activité générale de l'association	Action financée	Budget de l'action	Principaux partenaires sollicités	Subvention sollicitée	Subvention 2007	Proposition 2008	Acompte 2008	Reste à verser	Avis de la commission
Café de paroles pour parents et enseignants 15 rue de Bourgogne Lille	L'association a pour but de créer du lien école/famille par des échanges où les parents sont respecter et reconnu dans leur premier rôle d'educateur	L'action « meilleur intégration des familles » favorise l'intégration la compréhension mutuelle entre les différents acteurs éducatifs autour de l'enfant, renforce les contacts individuels.	20 000 Euros	Etat ; Ville de Lille	8 000 Euros	8 000 Euros	3 750 Euros	0 Euro	3 750 Euros	
CIDF 96 rue nationale Lille	Mise à disposition de toutes informations concernant les droits dans de nombreux domaines de la vie quotidienne : vie économique, vie professionnelle, vie sociale, familiale, conjugale et la santé	« L'ateliers parents » améliore te renforce les relations parents, grands parents et enfants, ils recréent ou créent du lien social dans les familles	10 325 Euros	Ville de Lille	10 325 Euros	5 000 Euros	2 300 Euros	0 Euro	2 300 Euros	
Couples et familles 155 rue du Moulinel Lille	Accompagnement des personnes seuls, en couple, en famille, quelques soit leur âge et leur situation socio-économique. Animation de groupe de parole dans les structures scolaires, associations...	L'action « Soutien à la parentalité, accompagnement des familles » a pour but d'accompagner, soutenir, orienter les familles souffrant de difficultés dans leur relation conjugal et familiale.	36 850 Euros	DDASS ; Ville de Lille	3 000 Euros	2 000 Euros	950 Euros	0 Euro	950 Euros	
SOS Enfants divorce 7 rue Scrive Lille	L'association a pour but de regrouper hommes et femmes soucieux d'obtenir, dans l'intérêt de l'enfant, des modifications de la jurisprudence actuelle.	« maintenir ou renforcer les liens parentaux dans un contexte de divorce ou de séparation »			1 500 Euros	1 500 Euros	700 Euros	0 Euro	700 Euros	
Famille France Lille 9 G rue de Wattignies Lille	Défense des intérêts matériels et moraux des familles, actions d'animation et services au profit des familles.	Actions familles au profit des familles		Conseil général ; Ville de Lille	1 400 Euros	917 Euros	400 Euros	0 Euro	400 Euros	

Enveloppe 10 56 « Actions destinées à la famille »

Association	Activité générale de l'association	Action financée	Budget de l'action	Principaux partenaires sollicités	Subvention sollicitée	Subvention 2007	Proposition 2008	Acompte 2008	Reste à verser	Avis de la commission
Les Potes en ciel 17 rue d'arcole Lille	L'association a pour objet de créer un lieu convivial et ouvert, dédié à l'enfant et à son entourage familial et social, avec la citoyenneté et la solidarité comme valeurs omniprésentes.	L'action « création d'un café associatif pour petits et grand » permet la mise en place d'un réseau d'échange entre les enfants, enfants/grand parents, personnes âgées et adultes.	5 247 Euros	Ville de Lille	5 000 Euros	1 000 Euros	400 Euros	0 Euro	400 Euros	
ARPE 11 bis rue Edouard Herriot Lille	L'association favorise la socialisation des enfants de 0 à 4 ans, facilite et prépare les moments de séparation d'avec leurs proches, de participer à des réflexions ou des actions dans le secteur de la petite enfance.	Le lieu d'accueil parent / enfants « la petite maison » a pour but de prévenir des troubles relationnels précoces chez l'enfant, Favoriser les rencontres de familles d'origines diverses, permettre aux familles de sortir de leur isolement...	2 300 Euros	Département , Ville de Lille	5 000 Euros	5 000 Euros	2 300 Euros	0 Euro	2 300 Euros	
Grandir Ensemble avec le centre social Lazarre Garreau 45 rue Lazarre Garreau Lille	L'association a pour but de développer la participation des habitants tant au niveau du quartier que de la vie du centre Social .	L 'action « renforcer les solidarité intergénérationnelle » a pour but de faciliter les échanges entre les générations, les cultures, les catégorie sociales. Rendre aux anciens et aux personnes en difficulté un rôle de citoyen actif	57 975 Euros	DDRASS, Département, Ville de Lille	20 000 Euros	3 000 Euros	1 400 Euros	0 Euro	1 400 Euros	
Maison de quartier Faubourg de Béthune – Projet 65 rue st Bernard BP 43 Lille	L'association a pour but d'être à la fois : un équipement de quartier à vocation sociale et globale, un équipement à vocation familiale et pluri-générationnelle, un lieu d'animation de vie sociale.	L'action « parentalité / RES » a pour but de renforcer les actions existantes à destination des parents dans le sens d'un soutien à la parentalité, sous forme d'espaces d'échanges et d'expression entre parents	10 000 Euros	Ville de Lille	10 000 Euros	5 500 Euros	2 600 Euros	0 Euro	2 600 Euros	
Maison de quartier Vauban 77 rue Roland Lille	Equipement de proximité au service des habitants. Equipement d'animation à caractère social global.	L'action « l'auto-école des parents et grands-parents » a pour but de favoriser la qualité des relations. Réflexion et expression sur la fonction des parents.		Ville de Lille	5 000 Euros	1 500 Euros	700 Euros	0 Euro	700 Euros	

Enveloppe 10 56 « Actions destinées à la famille »

Association	Activité générale de l'association	Action financée	Budget de l'action	Principaux partenaires sollicités	Subvention sollicitée	Subvention 2007	Proposition 2008	Acompte 2008	Reste à verser	Avis de la commission
Maison de quartier Saint Maurice 82 rue saint Gabriel Lille	La maison de quartier a pour but de favoriser la vie sociale, culturelle et sportive du quartier.	« le coin des parents » a pour objectif d'amener des parents a se rencontrer et à échanger sur le quotidien familiale. Trouver des réponses collectives à des difficultés individuelles	15 070 Euros	DDASS ; Conseil Général ; Ville de Lille	3 000 Euros	3 000 Euros	1 400 Euros	0 Euro	1 400 Euros	
Maison de quartier Wazemmes 36 rue D'Eylau passage de l'égalité Lille	Promouvoir des activités sociales éducatives, culturelles, sportives en direction de la population du quartier de wazemmes, en agissant contre les exclusions et les discriminations.	L'action « famille et parentalité / RES » a pour but de renforcer le soutien à la parentalité dans sa fonction éducative, consolider l'action sociale et familiale, renforcer les solidarités intergénérationnelles.	83 400 Euros	Etat ; Région ; Département ; Ville de Lille	15 000 Euros	6 000 Euros	2 800 Euros	0 Euro	2 800 Euros	
Maison de quartier Vieux-Lille Godeleine Petit 24 rue des Archives BP : 151 Lille	L'association a pour but de favoriser la vie sociale dans le vieux-Lille, dans le but d'aider à l'emergence d'une société basée sur la démocratie, le sens de la justice, la citoyenneté et la lutte contre toute forme d'exclusion.	L'action famille a pour but de soutenir et accompagner les parents en difficultés dans leur rôle éducatif, de favoriser la relation parents-Enfants au sein de la cellule familiale, apporter une attention particulière aux familles monoparentales et aux familles avec adolescents.	66 668 Euros	DDASS ; Ville de Lille ; CAF	5 679 Euros	5 500 Euros	2 600 Euros	0 Euro	2 600 Euros	
Centre social de l'Arbrisseau 13 rue Jean Baptiste Clément Lille	Promouvoir le développement et l'épanouissement des personnes, des familles, des groupes rattachés ou non aux associations du secteur, contribuer à créer un environnement favorable à la famille.	Les « Ateliers thématiques » ont pour but de permettre aux adultes de sortir de leur isolement, du quotidien et de s'insérer socialement en les amenant à être acteurs de leurs vies.		Etat, DRAC, Ville de Lille	5 000 Euros	3 000 Euros	1 400 Euros	0 Euro	1 400 Euros	

Enveloppe 10 56 « Actions destinées à la famille »

Association	Activité générale de l'association	Action financée	Budget de l'action	Principaux partenaires sollicités	Subvention sollicitée	Subvention 2007	Proposition 2008	Acompte 2008	Reste à verser	Avis de la commission
Centre social Mosaïque 30 rue Cabanis Lille	Etudier, promouvoir, soutenir, Coordonner toute action relative au développement et au maintien des activités dans le centre social.	« Les animations collectives familiales » ont pour but de permettre aux adultes de se positionner comme adultes et parents pour assurer leur quotidien : éducation, inscription dans le quartier, gestion de la consommation .Permettre également aux familles de profiter d'une sortie basée sur une découverte culturelle.	9 245 Euros	Etat ; Région ; Département ; Ville de Lille CAF	5 000 Euros	4 000 Euros	1 850 Euros	0 Euro	1 850 Euros	
Maison de quartier Lille Fives Centre social Roger Salengro Lille	Etudier, promouvoir, soutenir, Coordonner toute action relative au développement et au maintien des activités dans le centre social.	« Les animations collectives familiales » ont pour but de permettre aux adultes de se positionner comme adultes et parents pour assurer leur quotidien : éducation, inscription dans le quartier, gestion de la consommation		Etat ; Région ; Département ; Ville de Lille	2000 Euros	2 000 Euros	900 Euros	0 Euro	900 Euros	
Maison de quartier des Bois blancs Centre social Rosette de Mey 60 rue du général Anne de la Bourdonnaye Lille	Promouvoir des activités sociales, culturelles, sportives et de loisir concernant toutes les catégories d'âge et accessibles à l'ensemble de la population sans discrimination.	L'espace famille est un lieu de parole et d'échange, il permet aux habitants du quartier de trouver une réponse à leurs difficultés quotidiennes. Il permet également d'accompagner des parents dans leur fonctions éducatives.	52 885 Euros	Département ; Ville de Lille	10 000 Euros	4 000 Euros	1 850 Euros	0 Euro	1 850 Euros	
Centre Social La Busette 1 rue George Lefèvre Lille	L'association se donne pour mission de mettre à disposition de tous et de toutes, des activités culturelles, sociales, sportives et de loisirs. L'association crée des ateliers d'aide à l'insertion sans but lucratif.	L'action « favoriser les relations parentales et intergénérationnelles » a pour but de favoriser les échanges entre générations	16 917 Euros	Ville de Lille ; CAF	5 500 Euros	5 500 Euros	2 600 euros	0 euro	2 600 Euros	

Enveloppe 10 56 « Actions destinées à la famille »

Association	Activité générale de l'association	Action financée	Budget de l'action	Principaux partenaires sollicités	Subvention sollicitée	Subvention 2007	Proposition 2008	Acompte 2008	Reste à verser	Avis de la commission
AVENIR ENFANCE 84 rue du faubourg des postes Lille	L'association a pour but de s'épanouir et de trouver la place de citoyen qui lui revient, d'assurer au mieux son rôle social, de favoriser la reconnaissance et l'appartenance sociale	L'action « MEXICO se dit, MEXICO se vit » est un collectif d'associations et d'habitants du secteur dit de « MEXICO » dans le quartier de wazemmes. Elle favorise la communication des individus à travers l'utilisation de support artistiques, créatifs.	15 918 Euros	Etat ; Ville de Lille	2 000 Euros	2 000 Euros	950 Euros	0 Euro	950 Euros	
MARTINE BERNARD 44 rue du pont Neuf Lille	Accueil, Hébergement, Insertion, Orientation d'Urgence.	Séjour à Disneyland Paris : permettre aux familles de sortir de leur environnement habituel pour partager des activités récréatives.	6 000 Euros	Ville de LILLE	5 910 Euros	1 000 Euros	475 Euros	0 Euro	475 Euros	
Inter' Actions 60 rue François Marceau Hellemmes	Favoriser l'intégration et l'insertion sociale, soutenir et accompagner la parentalité, développer la citoyenneté, prévenir la délinquance des jeunes, renforcer l'éducation de proximité, maintenir et consolider les échanges entre générations	« l'Animation Intergénérationnelles » favorise la rencontre de l'autre, l'échange entre les habitants.	10 707 Euros	Ville de Lille	2 000 euros	1 000 Euros	400 Euros	0 Euro	400 Euros	
Générations et Cultures 61 rue de la justice Lille	L'association a pour but de faire se rencontrer des personnes qui ne se seraient pas rencontrées afin de modifier les représentations qui stérilisent les relations, engendrent des peurs et conduisent parfois aux violences.	L'action « jeux.. tu, ils à Areli » est menée auprès des résidents du foyer Areli de Moulins. Il s'agit d'un public isolé auquel peu d'activités sont proposées et adaptées. Des séances de jeu (dominos, dames, lotos, cartes) leur sont proposées et adaptées.	8 385 Euros	ACSE ; Ville de Lille	1 885 Euros	1 000 Euros	400 Euros	0 Euro	400 Euros	
Générations et Cultures 61 rue de la justice Lille	L'association a pour but de faire se rencontrer des personnes qui ne se seraient pas rencontrées afin de modifier les représentations qui stérilisent les relations, engendrent des peurs et conduisent parfois aux violences.	L'action « mieux vivre ensemble dans et hors les cours de la justice »permet l'accompagnement social des plus fragiles, de lutter contre l'isolement et permet les interactions entre les habitants	9 150 Euros	Région ; Ville de Lille	2 075 Euros	0 Euro	475 Euros	0 Euro	475 Euros	

Enveloppe 10 56 « Actions destinées à la famille »

Association	Activité générale de l'association	Action financée	Budget de l'action	Principaux partenaires sollicités	Subvention sollicitée	Subvention 2007	Proposition 2008	Acompte 2008	Reste à verser	Avis de la commission
ATOUT SENS 1rue Daumier Lille	Accueillir et accompagner les jeunes défavorisés de Fives dans leurs difficultés personnelles, familiales et scolaire, prévenir de la toxicomanie, Inciter les parents à participer à la démarche.	L'action « Atelier / sorties Familiales » a pour but de favoriser les actions et initiatives parentales menées, de mettre en place des échanges entre parent et éducateur spécialisé	11 618 Euros	Ville de Lille	3 500 Euros	1 500 Euros	700 Euros	0 Euro	700 Euros	
Contact Nord – pas de Calais BP 80 – 59370 MONS EN BAROEUL	Aider les familles à comprendre et à accepter l'homosexualité d'un(e) de leurs proches.	Dialogue entre les homosexuelles		Ville de Lille	1 500 Euros	1 500 Euros	700 Euros	0 Euro	700 Euros	
FARE 8 rue de tenremonde Lille	L'accueil, l'écoute l'insertion de toutes les familles et personnes en difficultés.	Accueil de jour Amélioration de l'accueil des familles : par l'animation de l'espace parent-enfant avec la mise à disposition d'une documentation adapté.	644 295 Euros	Etat ; DDASS ; Conseil Général ; Ville de Lille	6 000 Euros	6 000 Euros	3 000 Euros	0 Euro	3 000 Euros	
Accueil et Réinsertion Sociale (ARS) 96 rue Brûle Maison Lille	Accueil d'urgence de femmes seules avec ou sans enfants en grandes difficultés. Accompagnement et maintien dans le logement de personnes en difficultés sociales et toutes autres actions qui seraient nécessaire aux besoins repérés.	S.O.S Violence conjugale/familiales Ecoute BRUNEHAUT est une Structure spécifique d'écoute, d'accueil et d'accompagnement de femmes victimes de violences conjugales	133 037 Euros	Etat DDASS Département Ville de Lille	6 000 Euros	2 000 Euros	950 Euros	0 Euro	950 Euros	
Accueil et Réinsertion Sociale (ARS) 96 rue Brûle Maison Lille	Accueil d'urgence de femmes seules avec ou sans enfants en grandes difficultés. Accompagnement et maintien dans le logement de personnes en difficultés sociales et toutes autres actions qui seraient nécessaire aux besoins repérés.	L'action « terre d'ados » offre aux adolescents, accueillis au CHRS Thiriez avec leurs familles et vivant ou ayant vécu en situation de violence, un espace d'expression qui soit extérieur à la complexité familiale, au cadre de l'hébergement et ce, par le biais d'activités de loisir et de culture.	21 633 Euros	Ville de Lille ; Fondation de France	1 500 Euros	500 Euros	200 Euros	0 Euro	200 Euros	

Enveloppe 10 56 « Actions destinées à la famille »

Association	Activité générale de l'association	Action financée	Budget de l'action	Principaux partenaires sollicités	Subvention sollicitée	Subvention 2007	Proposition 2008	Acompte 2008	Reste à verser	Avis de la commission
Carnaval de Moulins Ecole les moulins 66 rue de la Plaine Lille	Organisation de manifestations et d'animations de quartier.	Comme tous les ans, le carnaval de Moulins réunira les enfants des écoles du quartier, parents, enseignants et habitants. il se déroulera le samedi 29 mars 2008 de 9 H à 12 H	5 565 Euros	Conseil général ; Ville de Lille	300 Euros	0 Euro	200 Euros	0 Euro	200 Euros	

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/81**

OBJET

Autorisation de signer les marchés engagés selon une procédure formalisée ainsi que les avenants.

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs

Les marchés formalisés (appels d'offres, marchés négociés, marchés complémentaires) et avenants, repris au titre du tableau annexé au présent document, ont fait l'objet d'une décision ou d'un avis en Commission d'Appel d'Offres.

Il est nécessaire que le Conseil Municipal autorise la signature de ces différents marchés et avenants.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le Maire ou l'Adjointe déléguée aux Achats et Marchés Publics, voire le cas échéant le mandataire de la Ville, à signer les marchés identifiés sur le tableau ci-joint.

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le 29 JAN. 2008

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée
aux Achats et Marchés Publics.

Dorothée DA SILVA

MAIRIE DE LILLE

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée
aux Achats et Marchés Publics.

Dorothée DA SILVA

MAIRIE DE LILLE

Objet détaillé du marché	Mode de passation	Lots / Définition du besoin	Durée / Délai d'exécution	Commission d'appel d'offres	Entreprise attributaire	Montants
Marché de travaux de réalisation des éclairages publics et illuminations de Noël dans le cadre du mandat pour l'aménagement de la place de Fives Aménagement du centre de quartier Fives-Lille Avenant n° 1 avec la Société CEGELEC	AVT	*Avenant*	Pas d'incidence sur la durée du marché	09/01/2008	*Société CEGELEC NORD & EST A WASQUEHAL*	9 5 82,04 € TTC
Maison folies de Lille-Moulins Programmation janvier -avril 2008 Contrats de prestations artistiques	Contrats prestations artistiques MN Art. 35-II-8°	*Projet « L'otre Ville »*	3 mois	09/01/2008	*Association PRODUCTION BIS*	25 000,00 € TTC
		Projet « Exposition Rien à Voir »	Début de l'exposition Février 2008		*Association LE LEM*	22 000,00 € TTC
		Projet « L'Ombre de la Ville »	2 mois		*Compagnie TEATRO DE LOS SENTIDOS*	20 000,00 € TTC
		Projet « Brigade d'Interventions Théâtrale »	2 mois		*Compagnie Théâtre de l'Unité*	6 000,00 € TTC
		Projets « Dernières Nouvelles de mon Ombres » et « L'œil Nu »	2 mois		*Compagnie AMOROS ET AUGUSTIN*	6 000,00 € TTC
Plan lecteur dans le cadre du Projet Educatif Global - Interventions d'auteurs, illustrateurs et artistes	Contrats prestations artistiques MN Art. 35-II-8°	*10 CONTRATS DE PRESTATIONS ARTISTIQUES*	Intervention dans 26 classes de 13 écoles lilloises, 3 écoles hellemmoises et 4 écoles lommoises	09/01/2008	*LEFEVRE Thierry*	2 150,40 € TTC
					GODARD Alex	1 356,00 € TTC
					SARA	1 1135,20 TTC
					RIFF Hélène	1376,00 € TTC
					LE HUCHE Magali	1135,20 € TTC
					PEF	1 773,60 € TTC
					BRAMI Elisabeth	3 408,00 € TTC
					DELESTRET Nicolas	2 919,00 € TTC
					TOLITTE Ludovique	2 924,80 € TTC
					KAFFT Andy	1 267,40 € TTC
Rénovation de la toiture de la salle de sports Louison Bobet (marché : 75004)	AO	*Lot unique*	8 semaines	09/01/2008	*LYS Toiture ZA 104 ruelle Dufour 59850 NIEPPE*	142 760 € HT

Objet détaillé du marché	Mode de passation	Lots / Définition du besoin	Durée / Délai d'exécution	Attribution commission d'appel d'offres	Entreprise attributaire	Montants
Fourniture d'enveloppes pour le fonctionnement des services municipaux de Lille et de ses communes associées (marché n° 07S0003)	AO	Lot 1 : Enveloppes avec impression	3 ans	09/01/2008	*BURO +DIRECT 59950 RAISMES*	48 750 € HT mini 195 000€ HT maxi
		Lot 2 : enveloppes sans impression		23/01/08	*SEPIETER 59115 LEERS*	10 500 €HT mini 42 000 € HT maxi
Marché d'exploitation des installations thermiques de 24 bâtiments communaux de la ville de Lille et de la commune associée d'Hellemmes Avenant n° 2	AVT	*Lot unique*	3 mois	09/01/2008	*Société DALKIA France S.C.A. 59350 SAINT ANDRE LEZ LILLE*	27 073,58 € HT
Marché d'exploitation des installations de chauffage et de production d'eau chaude des bâtiments communaux et de la commune associée d'Hellemmes Avenant n° 3	AVT	*Lot unique*	3 mois	09/01/2008	*Société DALKIA France S.C.A. 59350 SAINT ANDRE LEZ LILLE*	532 789,29 € HT
Travaux de réhabilitation du hangar des fossoyeurs au cimetière du Sud à Lille – lot n° 3 : charpente – couverture (marché n° 7R1610)	MN Art. 35- II- 3° Suite A.O. infructueux	*Lot 3 : Charpente, Couverture*	Délai global de 8 mois	09/01/2008	*Société VASSEUR & ROVIS ZI La Voye Grard 62680 MERICOURT*	59 391,13 € HT

Objet détaillé du marché	Mode de passation	Lots / Définition du besoin	Durée / Délai d'exécution	Attribution en commission d'appel d'offres	Entreprise attributaire	Montants
Travaux d'entretien et de maintenance des ascenseurs, monte-charge et rideaux de scène des bâtiments communaux de la ville de Lille et de ses communes associées d'Hellemmes et de Lomme (marché : 701624)	AO	*Lot unique*	4 ans	09/01/2008	*Société SCHINDLER*	Forfait annuel compris entre 175 000 € HT et 200 000 € HT
Quartier de Lille Sud – Travaux de dissimulation des réseaux éclairage public numéricâble, France Télécom et Basse tension	AO	*Lot unique*	4 mois	23/01/2008	*Société CEGELEC NORD & EST A WASQUEHAL*	332 420,63 € TTC
Fourniture d'alimentation sèche pour animaux, fourrage et litières – Relance pour le lot n°6	AO	*Lot unique*	4 ans	09/01/2008	*Société DIETEX France*	Marché à bons de commande : Minimum annuel de 6 750 € HT et maximum annuel de 27 000 € HT
Fourniture d'alimentation sèche pour animaux, fourrage et litières – Procédure négociée prévue à l'article 35-I-1° du Code des marchés publics – Litières	MN Art. 35– I- 1° Passé avec le seul opérateur économique qui, lors de la procédure antérieure, a soumis une offre respectant les exigences relatives aux délais et modalités formelles de présentation des offres	*Lot unique*	4 ans	09/01/2008	*ADMA ANIMAUX*	Marché à bons de commande : Minimum annuel de 5 300 € HT et maximum annuel de 21 000 € HT

Objet détaillé du marché	Mode de passation	Lots / Définition du besoin	Durée / Délai d'exécution	Date de la commission d'appel d'offres	Entreprise attributaire	Montants
Fourniture d'alimentation sèche pour animaux, fourrage et litières – Nouvelle consultation pour le lot n°1 suite à appel d'offres infructueux - Fourrage	MN Art. 35- II- 3° Suite A.O. infructueux	*Lot unique*	4 ans	09/01/2008	*ETS GRAS P et E*	Marché à bons de commande : Minimum annuel de 8 000 € HT et maximum annuel de 32 000 € HT
Prestations de restauration pour les services municipaux de la Ville de Lille et de ses Communes Associées de Lomme et Hellemmes	AVT	*Lot n°1 : Repas chauds, buffets froids*	36 mois	Sans objet	*BIEZ TRAITEUR S.A.R.L. en lieu et place de la Société PARET PIEMONT*	Sans incidence financière
	AVT	*Lot n°4 : Vœux aux Personnalités*	36 mois		*BIEZ TRAITEUR S.A.R.L. en lieu et place de la Société PARET PIEMONT*	

Objet détaillé du marché	Mode de passation	Lots / Définition du besoin	Durée / Délai d'exécution	Attribution en commission d'appel d'offres	Entreprise attributaire	Montants
Maintenance du progiciel de gestion financière SDL7	MN Art 35.II.8° CMP	*Lot unique*	De la date de notification au 31/12/2008	23/01/2008	*Société GFI PROGICIELS* *12 Rue Rouget de lisle* *92442 ISSY LES MOULINEAUX CEDEX*	23 148,00 € HT
Maintenance & d'assistance téléphonique du progiciel CIVITAS	MN Art 35.II.8° CMP	*Lot unique*	4 ans	23/01/2008	*Société CIVITAS* *Immeuble Le Rond Point* *5 Boulevard de l'Oise* *95031 CERGY PONTOISE CEDEX*	Mini annuel 14 000,00 € HT Maxi annuel 35 000,00 € HT
Maintenance & acquisition de licences Contrats BUSINESS OBJECTS	MN Art 35.II.8° CMP	*Lot unique*	4 ans	23/01/2008	*Société BUSINESS OBJECTS* *157/159 Rue Anatole France* *93309 LEVALLOIS PERRET CEDEX*	Mini annuel 7 000,00 € HT Maxi annuel 28 000,00 € HT

Objet détaillé du marché	Mode de passation	Lots / Définition du besoin	Durée / Délai d'exécution	Attribué à la commission d'appel d'offres	Entreprise attributaire	Montants
Rénovation des façades du groupe scolaire Jean Jaurès Rue Anatole France à Hellemmes Marché n° 07S0013	AO	*Lot unique*	Tranche ferme : 2 mois Tranches conditionnelles 1 et 2 : 4 mois chacune	23/01/2008	*Entreprise CAZEAUX – 54 Rue Léon Blum – BP 1 – 59932 LA CHAPELLE D'ARMENTIERES*	215 485 € HT
Travaux de réhabilitation de la façade de l'école Michelet à Lille (2 lots) (marché n° 701810)	AO	*Lot 1 : Rénovation de la façade de l'école*	3 mois	23/01/2008	*Entreprise CAZEAUX – 54 Rue Léon Blum – BP 1 – 59932 LA CHAPELLE D'ARMENTIERES*	89 506.03 € TTC
		Lot 2 : Réfection des menuiseries extérieures	4 mois		*Entreprise BOUILLON – Zone d'activités des Chauffours – 62710 COURRIERES*	148 567.10 € TTC
Maison folies de Wazemmes Contrats de prestations artistiques	MN Art 35.II 8° CMP	*Soutien à la nouvelle création « &&& & &&& » de Defoort et Goerger*	3 mois	23/01/2008	*Association FRIETSOEP INC La malterie 42 Rue Kuhlmann 59000 LILLE*	7 600, 00 € HT
		Carnaval de Wazemmes	3 mois		*Association Culture et Flonflons Flandres 32/2 Rue de l'Hôpital Saint Roch 59000 LILLE*	4 000,00 € TTC
		Soutien à la création auprès de chorégraphe Farid BERKI	4 jours de représentation		*Centre Chorégraphique National de Roubaix 33 Rue de l'Epeule 59100 ROUBAIX*	6 167,50 € TTC
		Exposition « Kitsch et Catch »	Du 25 avril au 8 juin 2008		*Association La Gamelle Publique 14 Place Faidherbe 59100 ROUBAIX*	17 750,00 € HT
		Spectacle « Call Shop »	1 mois		*T.R.A.N.S.I.T.S.C.A.P.E. ASBL Rue d'Edimbourg, 16 1050 BRUXELLES*	7 780,00 € HT
		Soutien à la création de « La Licorne » « Sous Sol »	Du 20 au 23 mai 2008		*Association Le Prato 6 Allée de la Filature 59000 LILLE*	4 330,77 € TTC

Objet détaillé du marché	Mode de passation	Lots / Définition du besoin	Durée / Délai d'exécution	Date de la commission d'appel d'offres	Entreprise attributaire	Montants
Bals à Fives Contrats de prestations artistiques	MN Art 35.II.8° CMP	*Bal CongopunQ*	2 février 2008	23/01/2008	*FULL FORCE SLACKNESS SARL à PARIS*	4 000,00 € TTC
		Bal breton/FEST NOZ	15 mars 2008		*AMICALE DES BRETONS DU NORD à LILLE*	2 600,00 € TTC
		Bal Lindy Swing	26 avril 2008		*Association LUMIERE DE L'INDE à LILLE + Boutique Poodlewahwah*	2 500,00 € TTC
		Bal Flamenco-Mutant	24 mai 2008		*ASSOCIATION VON MAGNET à FONTENAILLES*	4 500,00 € TTC
		Bal Otros Aires	14 juin 2008		*ASSOCIATION TANGO SOUS LES MARRONNIERS à LILLE*	2 800,00 € TTC
		Prestations de jeux anciens	5 jours		*ASSOCIATION WELLOUEJ à LILLE*	1 200,00 € TTC
Aménagement du square des Mères à Lille Lots n° 1 à 4 (marché n° 7R1950)	AO	*Lot 1 : Gros œuvre*	2 mois	23/01/2008	*Société DEMATHIEU et BARD*	43 681,51 € TTC
		Lot 2 : Construction d'un abri pour le jeu de boules			*Relance en procédure négociée selon les dispositions de l'art.35.II.3° du CMP*	
		Lot 3 : Clôtures			*Société CLOWILL*	46 300,99 € TTC
		Lot 4 : Peinture			*Société BATIDEKOR*	12 318,36 € TTC
Travaux d'aménagement d'un centre de la petite enfance dans l'ancienne école Littré Lot 3 : menuiseries extérieures en aluminium - serrurerie (marché n° 7R10194)	MN Art 35-II-3° CMP Suite A.O. infructueux	Lot 3 : menuiseries extérieures en aluminium - serrurerie	11 mois	23/01/2008	*Entreprise LOISON 59280 ARMENTIERES*	219 088,80 € HT soit 262 030,20 € TTC

Objet détaillé du marché	Mode de passation	Lots / Définition du besoin	Durée / Délai d'exécution	Commission d'appel d'offres	Entreprise attributaire	Montants
Mission de maitrise d'œuvre pour la réhabilitation du bâtiment administratif de l'ancien site de Fives Cail Babcock en vue d'y implanter la nouvelle bourse du travail - Boulevard de l'usine à Lille	AOR	*Lot unique*	28 mois	Jury de maitrise d'œuvre du 12/12/2007	*Groupement d'entreprises composé de : HEXA ingenierie, OPTIBAT, TRIBU et dont le mandataire est : SARL Gilles NEVEUX 3, rue de Barbieux 59100 ROUBAIX*	866 416.00 € HT

Objet détaillé du marché	Mode de passation	Lots / Définition du besoin	Durée / Délai d'exécution	Attribution en commission d'appel d'offres	Entreprise attributaire	Montants
Marché de travaux de réalisation des éclairages publics et illuminations de Noël dans le cadre du mandat pour l'aménagement de la place de Fives Aménagement du centre de quartier Fives Lille Avenant n° 1 avec la Société CEGELEC	AVT	*Avenant*	Pas d'incidence sur la durée du marché	09/01/2008	*Société CEGELEC NORD & EST A WASQUEHAL*	9 5 82,04 € TTC
Maison folies de Lille-Moulins Programmation janvier -avril 2008 Contrats de prestations artistiques	Contrats prestations artistiques MN Art. 35-II-8°	*Projet « L'otre Ville »*	3 mois	09/01/2008	*Association PRODUCTION BIS*	25 000,00 € TTC
		Projet « Exposition Rien à Voir »	Début de l'exposition Février 2008		*Association LE LEM*	22 000,00 € TTC
		Projet « L'Ombre de la Ville »	2 mois		*Compagnie TEATRO DE LOS SENTIDOS*	20 000,00 € TTC
		Projet « Brigade d'Interventions Théâtrale »	2 mois		*Compagnie Théâtre de l'Unité*	6 000,00 € TTC
		Projets « Dernières Nouvelles de mon Ombres » et « L'œil Nu »	2 mois		*Compagnie AMOROS ET AUGUSTIN*	6 000,00 € TTC
Plan lecteur dans le cadre du Projet Educatif Global - Interventions d'auteurs, illustrateurs et artistes	Contrats prestations artistiques MN Art. 35-II-8°	*10 CONTRATS DE PRESTATIONS ARTISTIQUES*	Intervention dans 26 classes de 13 écoles lilloises, 3 écoles hellemmoises et 4 écoles lommoises	09/01/2008	*LEFEVRE Thierry*	2 150,40 € TTC
					GODARD Alex	1 356,00 € TTC
					SARA	1 1135,20 TTC
					RIFF Hélène	1376,00 € TTC
					LE HUCHE Magali	1135,20 € TTC
					PEF	1 773,60 € TTC
					BRAMI Elisabeth	3 408,00 € TTC
					DELESTRET Nicolas	2 919,00 € TTC
					TOLITTE Ludovique	2 924,80 € TTC
					KAFFT Andy	1 267,40 € TTC
Rénovation de la toiture de la salle de sports Louison Bobet (marché : 75004)	AO	*Lot unique*	8 semaines	09/01/2008	*LYS Toiture ZA 104 ruelle Dufour 59850 NIEPPE*	142 760 € HT

Objet détaillé du marché	Mode de passation	Lots / Définition du besoin	Durée / Délai d'exécution	Attribution en commission d'appel d'offres	Entreprise attributaire	Montants
Fourniture d'enveloppes pour le fonctionnement des services municipaux de Lille et de ses communes associées (marché n° 07S0003)	AO	Lot 1 : Enveloppes avec impression	3 ans	09/01/2008	*BURO +DIRECT 59950 RAISMES*	48 750 € HT mini 195 000€ HT maxi
		Lot 2 : enveloppes sans impression		23/01/08	*SEPIETER 59115 LEERS*	10 500 €HT mini 42 000 € HT maxi
Marché d'exploitation des installations thermiques de 24 bâtiments communaux de la ville de Lille et de la commune associée d'Hellemmes Avenant n° 2	AVT	*Lot unique*	3 mois	09/01/2008	*Société DALKIA France S.C.A. 59350 SAINT ANDRE LEZ LILLE*	27 073,58 € HT
Marché d'exploitation des installations de chauffage et de production d'eau chaude des bâtiments communaux et de la commune associée d'Hellemmes Avenant n° 3	AVT	*Lot unique*	3 mois	09/01/2008	*Société DALKIA France S.C.A. 59350 SAINT ANDRE LEZ LILLE*	532 789,29 € HT
Travaux de réhabilitation du hangar des fossoyeurs au cimetière du Sud à Lille – lot n° 3 : charpente – couverture (marché n° 7R1610)	MN Art. 35– II- 3° Suite A.O. infructueux	*Lot 3 : Charpente, Couverture*	Délai global de 8 mois	09/01/2008	*Société VASSEUR & ROVIS ZI La Voye Grard 62680 MERICOURT*	59 391.13 € HT

Objet détaillé du marché	Mode de passation	Lots / Définition du besoin	Durée / Délai d'exécution	Attribution en commission d'appel d'offres	Entreprise attributaire	Montants
Travaux d'entretien et de maintenance des ascenseurs, monte-charge et rideaux de scène des bâtiments communaux de la ville de Lille et de ses communes associées d'Hellemmes et de Lomme (marché : 701624)	AO	*Lot unique*	4 ans	09/01/2008	*Société SCHINDLER*	Forfait annuel compris entre 175 000 € HT et 200 000 € HT
Quartier de Lille Sud – Travaux de dissimulation des réseaux éclairage public numéricable, France Télécom et Basse tension	AO	*Lot unique*	4 mois	23/01/2008	*Société CEGELEC NORD & EST A WASQUEHAL*	332 420,63 € TTC
Fourniture, pose et montage de mobilier de bibliothèque pour différents services du réseau de la bibliothèque municipale de Lille et des communes associées d'Hellemmes et de Lomme ; composé de deux lots et conclu avec plusieurs opérateurs économiques	AO	*Lot n°1*	4 ans	04/12/2007	*Société NEL NORD*	Marché à bons de commande : Estimation annuelle de 50 000 € HT répartis entre les deux opérateurs économiques
					Société BORGEAUD	
		Lot n°2			*Société NEL NORD*	Marché à bons de commande : Estimation de 10 000 € HT
Fourniture d'alimentation sèche pour animaux, fourrage et litières – Relance pour le lot n°6	AO	*Lot unique*	4 ans	09/01/2008	*Société DIETEX France*	Marché à bons de commande : Minimum annuel de 6 750 € HT et maximum annuel de 27 000 € HT

Objet détaillé du marché	Mode de passation	Lots / Définition du besoin	Durée / Délai d'exécution	Attribution en commission d'appel d'offres	Entreprise attributaire	Montants
Fourniture d'alimentation sèche pour animaux, fourrage et litières – Procédure négociée prévue à l'article 35-I-1° du Code des marchés publics – Litières	MN Art. 35- I- 1° Passé avec le seul opérateur économique qui, lors de la procédure antérieure, a soumis une offre respectant les exigences relatives aux délais et modalités formelles de présentation des offres	*Lot unique*	4 ans	09/01/2008	*ADMA ANIMAUX*	Marché à bons de commande : Minimum annuel de 5 300 € HT et maximum annuel de 21 000 € HT
Fourniture d'alimentation sèche pour animaux, fourrage et litières – Nouvelle consultation pour le lot n°1 suite à appel d'offres infructueux - Fourrage	MN Art. 35– II- 3° Suite A.O. infructueux	*Lot unique*	4 ans	09/01/2008	*ETS GRAS P et E*	Marché à bons de commande : Minimum annuel de 8 000 € HT et maximum annuel de 32 000 € HT
Prestations de restauration pour les services municipaux de la Ville de Lille et de ses Communes Associées de Lomme et Hellemmes	AVT	*Lot n°1 : Repas chauds, buffets froids*	36 mois	Sans objet	*BIEZ TRAITEUR S.A.R.L. en lieu et place de la Société PARET PIEMONT*	Sans incidence financière
	AVT	*Lot n°4 : Vœux aux Personnalités*	36 mois		*BIEZ TRAITEUR S.A.R.L. en lieu et place de la Société PARET PIEMONT*	

Objet détaillé du marché	Mode de passation	Lots / Définition du besoin	Durée / Délai d'exécution	Attribution en commission d'appel d'offres	Entreprise attributaire	Montants
Maintenance du progiciel de gestion financière SDL7	MN Art 35.II.8° CMP	*Lot unique*	De la date de notification au 31/12/2008	23/01/2008	*Société GFI PROGICIELS* *12 Rue Rouget de lisle* *92442 ISSY LES MOULINEAUX CEDEX*	23 148,00 € HT
Maintenance & d'assistance téléphonique du progiciel CIVITAS	MN Art 35.II.8° CMP	*Lot unique*	4 ans	23/01/2008	*Société CIVITAS* *Immeuble Le Rond Point* *5 Boulevard de l'Oise* *95031 CERGY PONTOISE CEDEX*	Mini annuel 14 000,00 € HT Maxi annuel 35 000,00 € HT
Maintenance & acquisition de licences Contrats BUSINESS OBJECTS	MN Art 35.II.8° CMP	*Lot unique*	4 ans	23/01/2008	*Société BUSINESS OBJECTS* *157/159 Rue Anatole France* *93309 LEVALLOIS PERRET CEDEX*	Mini annuel 7 000,00 € HT Maxi annuel 28 000,00 € HT

Objet détaillé du marché	Mode de passation	Lots / Définition du besoin	Durée / Délai d'exécution	Attribution en commission d'appel d'offres	Entreprise attributaire	Montants
Rénovation des façades du groupe scolaire Jean Jaurès Rue Anatole France à Hellemmes Marché n° 0738013	AO	*Lot unique*	Tranche ferme : 2 mois Tranches conditionnelles 1 et 2 : 4 mois chacune	23/01/2008	*Entreprise CAZEAUX – 54 Rue Léon Blum – BP 1 – 59932 LA CHAPELLE D'ARMENTIERES*	215 485 € HT
Travaux de réhabilitation de la façade de l'école Michelet à Lille (2 lots) (marché n° 701810)	AO	*Lot 1 : Rénovation de la façade de l'école*	3 mois	23/01/2008	*Entreprise CAZEAUX – 54 Rue Léon Blum – BP 1 – 59932 LA CHAPELLE D'ARMENTIERES*	89 506.03 € TTC
		Lot 2 : Réfection des menuiseries extérieures	4 mois		*Entreprise BOUILLON – Zone d'activités des Chauffours – 62710 COURRIERES*	148 567.10 € TTC
Maison folies de Wazemmes Contrats de prestations artistiques	MN Art 35.II.8° CMP	*Soutien à la nouvelle création « &&& & &&& » de Defoort et Goerger*	3 mois	23/01/2008	*Association FRIETSOEP INC La malterie 42 Rue Kuhlmann 59000 LILLE*	7 600, 00 € HT
		Carnaval de Wazemmes	3 mois		*Association Culture et Flonflons Flandres 32/2 Rue de l'Hôpital Saint Roch 59000 LILLE*	4 000,00 € TTC
		Soutien à la création auprès de chorégraphe Farid BERKI	4 jours de représentation		*Centre Chorégraphique National de Roubaix 33 Rue de l'Epeule 59100 ROUBAIX*	6 167,50 € TTC
		Exposition « Kitsch et Catch »	Du 25 avril au 8 juin 2008		*Association La Gamelle Publique 14 Place Faidherbe 59100 ROUBAIX*	17 750,00 € HT
		Spectacle « Call Shop »	1 mois		*T.R.A.N.S.I.T.S.C.A.P.E. ASBL Rue d'Edimbourg, 16 1050 BRUXELLES*	7 780,00 € HT
		Soutien à la création de « La Licorne » « Sous Sol »	Du 20 au 23 mai 2008		*Association Le Prato 6 Allée de la Filature 59000 LILLE*	4 330,77 € TTC

DRCT 29 JAN 2008

Objet détaillé du marché	Mode de passation	Lots / Définition du besoin	Durée / Délai d'exécution	Attribution en commission d'appel d'offres	Entreprise attributaire	Montants
Bals à Lives Contrats de prestations artistiques	MN Art 35.II.8° CMP	*Bal CongopunQ*	2 février 2008	23/01/2008	*FULL FORCE SLACKNESS SARL à PARIS*	4 000,00 € TTC
		Bal breton/FEST NOZ	15 mars 2008		*AMICALE DES BRETONS DU NORD à LILLE*	2 600,00 € TTC
		Bal Lindy Swing	26 avril 2008		*Association LUMIERE DE L'INDE à LILLE + Boutique Poodlewahwah*	2 500,00 € TTC
		Bal Flamenco-Mutant	24 mai 2008		*ASSOCIATION VON MAGNET à FONTENAILLES*	4 500,00 € TTC
		Bal Otros Aires	14 juin 2008		*ASSOCIATION TANGO SOUS LES MARRONNIERS à LILLE*	2 800,00 € TTC
		Prestations de jeux anciens	5 jours		*ASSOCIATION WELLOUEJ à LILLE*	1 200,00 € TTC
Aménagement du square des Mères à Lille Lots n° 1 à 4 (marché n° 7R1956)	AO	*Lot 1 : Gros œuvre*	2 mois	23/01/2008	*Société DEMATHIEU et BARD*	43 681,51 € TTC
		Lot 2 : Construction d'un abri pour le jeu de boules			*Relance en procédure négociée selon les dispositions de l'art.35.II.3° du CMP*	
		Lot 3 : Clôtures			*Société CLOWILL*	46 300,99 € TTC
		Lot 4 : Peinture			*Société BATIDEKOR*	12 318,36 € TTC
Travaux d'aménagement d'un centre de la petite enfance dans l'ancienne école Littré Lot 3 : menuiseries extérieures en aluminium - serrurerie (marché n° 7R10194)	MN Art 35-II-3° CMP Suite A.O. infructueux	Lot 3 : menuiseries extérieures en aluminium - serrurerie	11 mois	23/01/2008	*Entreprise LOISON 59280 ARMENTIERES*	219 088,80 € HT soit 262 030,20 € TTC

Objet détaillé du marché	Mode de passation	Lots / Définition du besoin	Durée / Délai d'exécution	Attribution en commission d'appel d'offres	Entreprise attributaire	Montants
Mission de maitrise d'œuvre pour la réhabilitation du bâtiment administratif de l'ancien site de Fives Cail Babcock en vue d'y implanter la nouvelle bourse du travail – Boulevard de l'usine à Lille	AOR	*Lot unique*	28 mois	Jury de maitrise d'œuvre du 12/12/2007	*Groupement d'entreprises composé de : HEXA ingenierie, OPTIBAT, TRIBU et dont le mandataire est : SARL Gilles NEVEUX 3, rue de Barbieux 59100 ROUBAIX*	866 416.00 € HT

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/82**

OBJET

Transfert du marché n° 22080 portant sur les missions de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un centre social à activités musicales dans le quartier de Lille Centre, suite à un changement de raison sociale.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La SARL PARALLELE 3 est membre du groupement de maîtrise d'œuvre portant sur la construction d'un centre social à activités musicales dans le quartier de Lille Centre.

Cette société à informé la Ville par courrier qu'elle a fusionné avec la SARL Pascal HORY.

La SARL PARALLELE, dont le siège social est situé 4 rue du Château à Lille, est inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille sous le numéro 498 876 713.

Le numéro de SIRET devient le 498 876 713 00013 – code APE-NAF : 742A. Les coordonnées bancaires restent inchangées.

Aussi, en accord avec la Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 16 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer le transfert du marché n° 22080 auprès de la SARL PARALLELE

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en Préfecture le - 8 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
L'Adjointe déléguée aux Achats et Marchés Publics,

Dorothée Da Silva

Par délégation du Maire,
L'Adjointe déléguée aux Achats et Marchés Publics,

Dorothée Da Silva

MAIRIE DE LILLE

NORD
- 8 FEV. 2008 02

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/83**

OBJET

Transfert du marché n° 22160 portant sur les missions de maîtrise d'œuvre pour la rénovation et l'aménagement de l'école Turgot dans le quartier de Lille-Sud, suite à un changement de raison sociale.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

La SARL Pascal HORY est mandataire du groupement de maîtrise d'œuvre portant sur la rénovation et l'aménagement de l'école Turgot dans le quartier de Lille-Sud.

Cette société a informé la Ville par courrier qu'elle a fusionné avec la SARL PARALLELE 3.

La SARL PARALLELE, dont le siège social est situé 4 rue du Château à Lille, est inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille sous le numéro 498 876 713.

Le numéro de SIRET devient le 498 876 713 00013 – code APE-NAF : 742A. Les coordonnées bancaires restent inchangées.

Aussi, en accord avec la Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 16 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer le transfert du marché n° 22160 auprès de la SARL PARALLELE.

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en Préfecture le - 8 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée aux Achats et
Marchés Publics.

Dorothée Da Silva

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée aux Achats et
Marchés Publics.

Dorothée Da Silva

- 8 FEV. 2008

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance **28 janvier 2008**
N° **08/84**

OBJET

Marché n° 41104 - Mise à disposition et maintenance d'un parc de photocopieurs - Avenant n° 1.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

En 2005, la Ville de Lille a attribué un marché à la société Reprox permettant la mise à disposition de photocopieurs pour les services municipaux de la Ville de Lille et des communes associées de Lomme et Hellemmes.

Ce marché, à bons de commandes, passé sous forme d'appel d'offres ouvert, se compose de 4 lots :

- Lot 1 : Services municipaux de Lille
- Lot 2 : Ecoles de Lille
- Lot 3 : Services municipaux et écoles de la commune associée de Lomme
- Lot 4 : Services municipaux et écoles de la commune associée d'Hellemmes

Un projet test, actuellement mis en œuvre dans le cadre du développement durable et des économies d'énergie, nécessite de pourvoir bénéficier, dans le cadre de ce marché, de la mise à disposition et la maintenance de copieurs connectés.

L'utilisation de ces copieurs connectés permettra de décentraliser les impressions en regroupant plusieurs utilisateurs sur un même système d'impression et, par conséquent, une diminution du nombre d'imprimantes locales.

La mise en œuvre de ce projet nécessite, pour chaque lot de ce marché, la passation d'un avenant. Ces avenants n'ont pas d'impact sur les montants des marchés définis lors du lancement de la procédure.

En accord avec la Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 16 janvier 2007, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer les avenants aux 4 lots décrits ci-dessus.

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 23 JAN. 2008

Réception en Préfecture le - 8 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée aux Achats
et Marchés Publics,

Dorothée DA SILVA

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée aux Achats
et Marchés Publics.

- 8 FEV. 2008

Dorothée DA SILVA

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 janvier 2008
N° 08/85

OBJET

Agenda 21 Lillois - Les achats publics responsables de la Ville de Lille - Information.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

La Ville est engagée depuis 2001 dans une démarche d'amélioration de ses achats en débutant par l'amélioration de la sécurité juridique de sa commande publique. Elle a ensuite rationalisé ses achats en 2005/2006 par une approche plus économique. Son action s'est vue prolongé par une meilleure organisation de ses achats autour d'un réseau de spécialistes achats (80 agents au sein des directions) pour réaliser des économies, professionnaliser la fonction d'acheteur et favoriser la prise en compte de tous les critères de la politique achat de la Ville notamment ceux liés au développement durable.

Parallèlement à cette démarche et dans le cadre de son Agenda 21 local, la Ville met en œuvre depuis 2001 une politique d'achats publics responsables : la délibération n° 01/328 du 15 juin 2001 a engagé la municipalité en faveur d'une consommation éthique. La délibération n° 02/359 du 28 juin 2002 proscrit l'usage des bois issus des forêts primaires gérées non durablement.

Cette démarche, qui mobilise plusieurs délégations thématiques (Développement Durable, Solidarité Internationale, Economie Sociale et Solidaire...), concrétise l'exemplarité de la Ville en terme de développement durable, démontre que l'achat responsable contribue à la rationalisation de nos achats et génère des économies et s'articule autour de quatre objectifs :

1. **Favoriser la prise en compte des besoins, de la Ville et de ses habitants**, en amont de l'achat d'un produit pour contribuer à l'amélioration de la qualité du service public.
2. **Réduire l'empreinte écologique**, protéger la santé, favoriser l'insertion, le respect des conditions de travail, la traçabilité des produits, le commerce équitable et interdire le travail des enfants.
3. **Gérer efficacement les deniers publics** en introduisant la notion de coût global.
4. **Faire évoluer l'offre** en favorisant les produits et les services plus respectueux de leurs impacts sociaux et environnementaux : l'effet levier potentiel est très important puisqu'en 2006 les achats de l'Etat et des collectivités territoriales françaises sont estimés à 168,1 milliards d'euros, soit environ 9,4 % du PIB en français. L'ensemble des collectivités européennes représentent environ 15% du PIB européen.

Cette politique a été déclinée en plusieurs axes complémentaires :

- **La formation et la sensibilisation :** plus de 50 acheteurs ont été formés en 2002, 2003 et 2005 sur les enjeux et les moyens d'intégrer des exigences liées au Développement Durable dans les achats publics.

- **La mise en place d'une organisation interne** favorable à l'évolution des pratiques d'achat : un groupe de travail « achats responsables » permet la collaboration régulière des directions concernées. Les derniers marchés étudiés par ce groupe sont : les produits d'entretien, les fournitures de bureau et les marchés d'impression. Un référent « achats responsables », rattaché à la Direction Développement Durable, est identifié au sein de la Municipalité.

... ...

- **La mise en réseaux des acteurs et la participation à des projets partenariaux régionaux, nationaux ou européens :** la Ville participe activement dans les réseaux des Eco-Maires, du Comité 21, du Groupe Achats Responsables Nord Pas-de-Calais. La Ville finance le projet national Topten Collectivités (2006-2009), porté par le WWF et la CLCV, qui consiste à définir des critères de performance énergétique pour les achats de produits informatiques notamment. Elle s'est aussi engagée dans la campagne européenne Procura + depuis 2004, auprès de 20 collectivités d'Europe et en a pris la présidence en 2007.

- **Les partenariats avec la société civile :** la Ville s'appuie sur les propositions de Greenpeace pour proscrire l'usage des bois issus des forêts primaires gérées non durablement (achat de mobilier urbain, réhabilitations de bâtiments municipaux ou cabines de Lille Plage). Le partenariat avec Yamana a permis de définir des critères d'achats responsables dans le cadre du marché des vêtements de travail.

- **L'information des fournisseurs sur la démarche d'achats responsables de la ville,** dans le respect de ses compétences et du traitement égalitaire de chacun des prestataires potentiels. La ville a présenté sa démarche lors de plusieurs événements, en partenariat avec la CCI Grand Lille, pour faciliter l'émergence d'une offre performante et fiable.

- **L'information et la mobilisation des citoyens**, par la création d'une exposition et la diffusion de dépliants sur le marché de l'éclairage public.

- La **prise en compte de critères** de développement durable dans 76 marchés :

    - 16 avec des clauses environnementales
    - 19 avec des clauses d'insertion
    - 2 avec des clauses de commerces équitables
    - 4 avec des clauses éthiques et environnementales
    - 35 projets de conception et réhabilitation de bâtiments publics et de logements

Quelques exemples illustrent que la démarche permet de concilier l'amélioration du service public, la protection de l'environnement et de la santé des travailleurs et des habitants, avec la réalisation d'économies substantielles :

- **Le marché des produits d'hygiène et d'entretien :** d'un montant de 675.000 €, notifié en juillet 2007 pour une durée de quatre ans. Les exigences de formation des agents aux bonnes pratiques et à la sécurité d'usage, d'amélioration du dosage et le choix des produits les moins toxiques permettent de passer d'une logique de fournitures de produits à un service intégré associant la qualité du nettoyage, la protection de la santé des agents et des usagers des bâtiments publics et l'économie par la rationalisation des besoins.

- **Le marché des vêtements de travail :** d'un montant avoisinant 420.000 € pour 4 ans, notifié en septembre 2007. Les exigences portent sur la fourniture de produits fabriqués dans des conditions éthiques, teintés et sérigraphiés avec des produits faiblement toxiques, pour 7 des 12 lots de l'appel d'offres. La démarche vise à associer le confort d'usage à la protection de la santé des agents, tout en anticipant la réglementation européenne REACH sur les composés chimiques entrant dans la composition des produits et en garantissant des modes de production respectant les conventions internationales relatives au droit humain au travail, fixées par l'Organisation Internationale du Travail.

- **Le marché de l'éclairage public :** au terme d'un dialogue compétitif engagé en 2004, la Ville a obtenu une offre de service répondant à son exigence d'amélioration de l'éclairage couplée à une réduction de ses consommations d'énergie. Meilleur service aux usagers, diminution de 35 % de la consommation d'électricité (42 % prévus au terme du marché d'une durée de 8 ans) et 25 % d'énergies renouvelables : le budget de fonctionnement de la ville de Lille a été réduit de 3,5 millions d'euros depuis la notification fin 2004. L'amélioration de l'éclairage public (remplacement du matériel vétuste par des équipements plus adaptés, recyclables et plus performants) est financée par les économies réalisées et est elle même source d'économie. L'éclairage a ainsi été développé et amélioré dans la Ville et ses communes associées Lomme et Hellemmes, en fonction des priorités d'implantation proposées par les Conseils de quartier. 400 candélabres, équipés d'éclairages économes, ont été acheminés vers Saint-Louis du Sénégal et des agents ont été formés à leur entretien sur place.

Le même type de priorités et d'exigences ont permis de réduire l'usage **des produits phytosanitaires** dans l'entretien des espaces verts, de développer l'usage du **papier recyclé** au sein de l'administration, de développer le recours aux produits issus de **l'agriculture biologique** dans la restauration scolaire...et ainsi préserver la biodiversité et l'environnement, la santé des travailleurs et des citoyens, limiter les consommations de ressources naturelles et améliorer la qualité du service public.

La concrétisation de la politique d'achats responsables de la Ville de Lille a permis d'affirmer un positionnement pionnier et exemplaire, reconnu à l'échelle française et européenne. L'expérience lilloise est citée parmi les références dans le Plan National d'Actions pour des Achats Publics Durables réalisé par le Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables (MEDAD) fin 2006.

L'engagement croissant d'acteurs publics et privés en faveur des achats responsables indique que la démarche est désormais fiable pour être progressivement systématisée à l'ensemble des marchés de la Ville. Cette proposition implique plusieurs perspectives pour le positionnement de l'action municipale :

- **Développer l'organisation interne des services de la Ville** par la concertation sur les **priorités pluriannuelles** pour anticiper le renouvellement des marchés mais aussi par la mise en place des procédures adaptées d'appels d'offres, la **formation des acheteurs et des référents achats** de la Ville de Lille, l'information des agents et enfin le développement de clauses systématiques d'achats responsables.

- **Favoriser l'émergence d'une offre compétitive en produits et services responsables :** Informer très en amont les fournisseurs de nos exigences et de nos attentes et développer les partenariats avec les acteurs de la société civile tels que les associations et les acteurs institutionnels.

- **Systématiser l'analyse des besoins et des usages :** Substituer la recherche d'un service performant à la fourniture d'un produit, faciliter l'évolution des comportements et l'acceptation des pratiques d'achats responsables.

- **Favoriser l'analyse en coût global** pour mettre en perspective les économies de fonctionnement réalisables, grâce à la durabilité ou la réparabilité des produits, à leur faible consommation énergétique, à la formation des agents pour un usage plus raisonné des produits...

.../...

- **Mobiliser les outils proposés par le Code des Marchés Publics 2006 :** Les accords cadres et le dialogue compétitif suscitent l'évolution du positionnement commercial des fournisseurs parfois peu enclins à se conformer aux attentes environnementales et sociales de la personne publique.

En accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et du Développement Durable et la Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, respectivement réunies les 14 et 16 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** de la démarche engagée par la Ville en matière d'achats responsables

Le Conseil Municipal prend acte.

Affiché en Mairie le : 29 JAN. 2008

Réception en Préfecture le : - 1 FEV. 2008

PRÉFECTURE DU NORD
02 - 1 FEV. 2008 02
ARRIVÉE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/86**

OBJET

Mission de maîtrise d'œuvre - Accord cadre portant sur les travaux patrimoniaux de l'Hôtel de Ville de Lille.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

L'Hôtel de Ville de Lille et son extension font l'objet de nombreuses interventions dans le cadre de travaux d'entretien, de restauration extérieure et intérieure, de mise aux normes techniques et réglementaires et d'aménagements.

Ces interventions, multiples, complexes, avec un fort impact patrimonial et pour certaines relativement urgentes, nécessitent la mobilisation de moyens extérieurs en soutien opérationnel de l'équipe qui assure aujourd'hui la maintenance de l'Hôtel de Ville.

La protection au titre des Monuments Historiques (classement de la totalité de la construction d'Emile Dubuisson, adossement de l'extension à un édifice classé) et l'inscription du beffroi au patrimoine mondial de l'UNESCO, sont une opportunité pour la Ville d'intégrer de nouveaux besoins techniques ou fonctionnels en préservant, voire en améliorant la qualité architecturale des bâtiments. Les dispositions dérogatoires liées au classement monument historique permettent en effet d'envisager des mises aux normes peu invasives.

La restauration des extérieurs et des principaux espaces monumentaux doit être envisagée de façon globale à l'échelle de l'ensemble de l'édifice.

Les mises aux normes techniques de l'édifice constituent un enjeu d'importance à intégrer dans cette approche patrimoniale globale.

Les aménagements ou réaménagements intérieurs pourront d'autant mieux être intégrés dans le patrimoine existant qu'ils feront l'objet d'une mise au point globale (typologie, matériaux, couleurs, etc.) et d'une vision à long terme.

Une équipe de maîtrise d'œuvre doit être désignée à cet effet. Sa mission comprendrait, notamment :

- la mise à jour et la synthèse des différents diagnostics techniques déjà réalisés. Ce complément de diagnostic devra prendre en compte les possibilités d'amélioration des économies en fluides, eau, éclairage, thermique
- l'établissement d'un diagnostic architectural complet de l'édifice, permettant ainsi d'avoir une vision globale de l'Hôtel de Ville et de son intérêt patrimonial et de mettre en place une procédure de gestion des interventions avec les services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, particulièrement attentifs à la préservation de cet édifice classé monument historique.
- la proposition d'un scénario d'interventions sur l'édifice.
- la réalisation d'un phasage, d'un suivi et d'une coordination des études et travaux de restauration, mise aux normes et aménagements.

.../...

Cette équipe disposerait des compétences en architecture du patrimoine ancien, économie de la construction et études techniques structure, fluides, sécurité incendie. L'équipe devra avoir des références en restauration et mise aux normes de grands équipements administratifs des 19ème et 20ème siècle.

Conformément à l'article 74 du Code des Marchés Publics relatif aux procédures spécifiques de maîtrise d'œuvre et à l'article 76 relatif aux accords cadres et en application de la loi MOP et de son décret d'application n° 93-1268 du 29 novembre 1993 et de l'arrêté du 21 décembre 1993, les différents éléments de mission confiés à l'équipe de maîtrise d'œuvre au titre de l'accord cadre seraient :

1) Dans un premier temps, la mise à jour, les compléments et la synthèse des diagnostics de l'édifice (état des lieux, expertise architecturale et technique, priorités, coûts, etc.) et la réalisation d'un scénario d'interventions permettant de prioriser et de définir les différentes étapes d'études et de travaux.
2) Dans un second temps, chaque phase prévue ferait l'objet des missions de base de maîtrise d'œuvre, en particulier les études d'avant projet, l'élaboration du projet, l'assistance à la passation des contrats de travaux, la direction de l'exécution des travaux et la réception pendant la période de garantie de parfait achèvement.
3) La mission d'ordonnancement, de pilotage et de coordination des différents travaux serait également confiée à cette équipe.

Les appels d'offres travaux prévus pour la réalisation des différentes phases de la réhabilitation de l'édifice s'inscriront dans le phasage financier global de l'opération.

L'accord cadre sera donc conclu pour une période maximale de huit ans et les marchés de travaux subséquents feront chacun l'objet d'une consultation spécifique en fonction de l'étape de réhabilitation dans lesquels ils s'inscrivent.

La durée de l'accord cadre est fixée à huit ans compte tenu du montant des investissements à consentir sur l'édifice dont la durée d'amortissement est supérieure à quatre ans.

Aussi, en accord avec la Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 16 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à lancer la consultation pour l'accord cadre de maîtrise d'œuvre afin de désigner une équipe de maîtrise d'œuvre en charge des travaux patrimoniaux de l'Hôtel de Ville de Lille

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008
Réception en Préfecture le - 8 FEV. 2008 - 8 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Gestion
Technique des Bâtiments.

Dorothée DA SILVA

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Gestion
Technique des Bâtiments.

MAIRIE DE LILLE

Dorothée DA SILVA

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/87**

OBJET

Marché passé selon la procédure de dialogue compétitif pour l'exploitation des installations de génie climatique pour 264 sites des villes de Lille, Lomme et Hellemmes - Paiement des indemnités de participation au dialogue compétitif.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 07/125 du 27 février 2007, le Conseil Municipal a décidé le lancement d'une procédure de dialogue compétitif ayant pour objet l'exploitation des installations de génie climatique pour 264 sites des Villes de Lille, Lomme et Hellemmes.

A l'issue de la phase d'examen des candidatures, 4 sociétés ont été retenues. Il s'agit des sociétés COFATHEC, DALKIA, ELYO-AXIMA et SOPAREC-SOCCRAM.

La Commission d'Appel d'Offre s'est réunie le 22 novembre 2007 afin de choisir la société ou les sociétés attributaires des quatre lots du marché lancé en dialogue compétitif.

A l'issue de cette Commission, l'ensemble des lots a été attribué à la Société DALKIA.

Au terme de l'article 8 du Règlement de Consultation, il était disposé que les sociétés ayant à la fois participé à toutes les phases du dialogue et remis une proposition finale conforme au dossier de consultation recevront une prime d'un montant de 11.960 € TTC.

Les sociétés suivantes ont satisfait à l'ensemble des conditions édictées ci-dessus :
- SOPAREC – SOCCRAM
- COFATHEC
- ELYO – AXIMA

Conformément à la décision de la Commission d'Appel d'Offres et en accord avec la Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 16 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le paiement des indemnités de participation aux trois sociétés précitées pour un montant de 11.960 € TTC par société ;
- **IMPUTER** les dépenses au chapitre 011, article 611, fonction 020, enveloppe 327

ADOPTÉE à l'unanimité

- 8 FEV. 2008

Réception en Préfecture le
Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Gestion
Technique des Bâtiments,

Dorothée DA SILVA

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Gestion
Technique des Bâtiments,

Dorothée DA SILVA

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/88**

OBJET

Entretien des vitres et des locaux des bâtiments communaux de la Ville de Lille et des communes associées d'Hellemmes et de Lomme - Appel d'offres

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 05/137 du 7 mars 2005, le Conseil Municipal a autorisé le lancement d'un marché à bons de commande passé par voie d'appel d'offres pour l'entretien des vitres et des locaux des bâtiments communaux de la Ville de Lille et de la commune associée d'Hellemmes.

Ce marché, notifié le 1er avril 2005, arrivera à échéance le 31 mars 2008.

Il est actuellement nécessaire de lancer ce marché, pour une durée de 4 ans, afin de garantir cette prestation.

Il conviendra également d'inclure l'entretien des vitres des bâtiments communaux de la commune associée de Lomme à ce nouveau marché.

Le montant du marché est estimé comme suit :

Lot	Libellé	Montant minimum annuel en € TTC	Montant maximum annuel en € TTC
1	Nettoyage des locaux de l'Hôtel de Ville et de bâtiments annexes	90 000 €	360 000 €
2	Nettoyage des vitres de l'Hôtel de Ville	5 000 €	20 000 €
3	Nettoyage des vitres des bâtiments municipaux et des écoles publiques de la Ville de Lille	30 000 €	120 000 €
4	Nettoyage des vitres des bâtiments municipaux de la commune associée d'Hellemmes	4 000 €	16 000 €
5	Nettoyage des vitres des bâtiments municipaux de la commune associée de Lomme	17 940 €	71 760 €

En accord avec la Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales réunie le 16 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal :

- **DECIDER** le lancement d'un appel d'offres pour l'entretien des bâtiments communaux de la Ville de Lille et des communes associées d'Hellemmes et de Lomme.
- **AUTORISER** la signature du marché à intervenir, après décision de la Commission d'Appels d'offres, par Madame l'Adjointe déléguée aux Achats et Marchés Publics.

.../...

- **IMPUTER** les dépenses au chapitre 011, article 6283, fonction 020, enveloppe 19924, pour la Ville de Lille, et l'article 6283 pour les communes associées d'Hellemmes et de Lomme.

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en Préfecture le - 8 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Gestion
Technique des Bâtiments

Dorothée Da Silva

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Gestion
Technique des Bâtiments

Dorothée Da Silva

- 8 FEV. 2008

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/89**

OBJET

Lille Grand Palais - Aménagement d'espaces multifonctionnels - Avenants aux marchés de travaux.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames. Messieurs.

Par délibération n° 06/507 du 3 juillet 2006. le Conseil Municipal a autorisé le lancement de l'opération portant sur l'aménagement d'espaces multifonctionnels à Lille Grand Palais.

Par délibération n° 07/673 du 25 juin 2007. le Conseil Municipal a autorisé le lancement de la consultation de travaux. Le marché 70106Z a été attribué en date du 14 août 2007.

Divers travaux supplémentaires doivent être pris en compte afin de répondre aux demandes des utilisateurs et d'assurer les protections demandées par la Commission de Sécurité.

Le lot 1 : Plâtrerie – Plafonds a été attribué à l'entreprise MODULE pour un montant de 375.617,29 € TTC. Les travaux supplémentaires à prendre en compte consistent en :

- la pose d'une porte complémentaire au local de stockage (sur demande des utilisateurs). pour un montant de 643.04 € TTC
- l'installation de trappes supplémentaires de visite des têtes d'incendie dans le faux plafonds. pour un montant de 4.038.81 € TTC
- la vitrophanie sur les vitrages extérieurs. pour un montant de 4.604.60 € TTC
- le laquage en blanc des profilés aluminium. pour un montant de 2.266,42 € TTC
- mur mobile à rendre en coupe-feu ½ H. pour un montant de 2.804.62 € TTC

Ces travaux supplémentaires s'élèvent à 14.357,49 € TTC. représentant une augmentation de 3,82 % par rapport au montant du marché initial.

Le lot 4 : Electricité a été attribué à l'entreprise SATELEC pour un montant initial de 349.107,01 € TTC. Sur demande des utilisateurs. des hauts parleurs doivent être posés. Cette prestation est estimée à 8.678,42 € TTC. représentant une augmentation de 2,49 % par rapport au montant du marché initial.

Le lot 5 : Chauffage – plomberie a été attribué à l'entreprise CRYSTAL pour un montant initial de 365.976 € TTC. Il a été demandé de réaliser une cour anglaise pour amenée d'air frais. Ces travaux s'élèvent à 9.328.80 € TTC. représentant une augmentation de 2.55 % du montant du marché initial.

Ces avenants ne bouleversent pas l'économie du marché et le montant de l'autorisation de programme est respecté.

.../...

Aussi, en accord avec la Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales réunie le 16 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer les avenants aux différents lots cités ci-dessus.
- **IMPUTER** les dépenses sur les crédits inscrits au Chapitre 23 – Article 2313 – Fonction 30 – Enveloppe 27595 de nos documents budgétaires

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en Préfecture le - 8 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à Lille
Grand Palais.

Dorothée DA SILVA

MAIRIE DE LILLE

ADOPTÉE à l'unanimité

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à Lille
Grand Palais.

Dorothée DA SILVA

MAIRIE DE LILLE

- 8 FEV. 2008
ARRIVÉE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/90**

OBJET

Prise de participation de la SAEM Lille Grand Palais dans la Société d'exploitation du Zénith d'Amiens – Approbation du Conseil Municipal.

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

La SAEM Lille Grand Palais, société d'économie mixte au capital de 2.700.000 €, s'est portée candidate avec la SAEM SAGACOM, société d'économie mixte au capital de 352.000 € exploitante du parc d'exposition et du palais des congrès d'Amiens, pour l'exploitation du futur Zénith d'Amiens.

La collectivité Amiens Métropole a délégué, dans le cadre d'un contrat d'affermage d'une durée de cinq ans, l'exploitation du Zénith d'Amiens au profit d'une société nouvelle qui serait constituée par Lille Grand Palais et SAGACOM.

Le contrat d'affermage prendrait effet à compter de la livraison de l'ensemble immobilier d'une capacité de 5 737 places assises et debout. Celle-ci est prévue pour le 1er septembre 2008 au plus tard.

Lille Grand Palais et SAGACOM ont en effet souhaité s'associer au sein d'une société nouvelle en vue de l'exploitation du Zénith d'Amiens, la Société d'exploitation du Zénith d'Amiens.

Les principales caractéristiques de la Société d'exploitation du Zénith d'Amiens sont les suivantes :

- Forme : Société par actions simplifiées ;
- Capital : 75.000 €, souscrits à hauteur de 70% par SAGACOM et à hauteur de 30 % par Lille Grand Palais (soit un investissement de 22.500 €) ;
- Présidence : désignée pour 3 ans par SAGACOM ;
- Décisions collectives prises à l'unanimité des membres ;
- Comité de pilotage composé de 3 membres désignés par SAGACOM et de 3 membres par Lille Grand Palais.

L'intérêt de la Ville de Lille à une telle participation se mesure, à hauteur de sa participation (61,73 %), à l'intérêt de la SAEM. Celui-ci porte notamment sur :

- une meilleure identification complémentaire des deux salles majeures de grande capacité du nord de Paris jusqu'à la frontière belge ;
- à la mise en œuvre d'une démarche commerciale cohérente et dynamique auprès des producteurs limitant ainsi l'éventualité d'un contexte concurrentiel menaçant ;
- la complémentarité des moyens internes et externes de deux structures associées permettant une optimisation de chacune des exploitations ;
- un budget prévisionnel de la société commerciale à constituer présentant un résultat net annuel excédentaire et en constante progression de plus de 12 % en moyenne par an.

.../...

En vertu de l'article L 1524-5 du CGCT (15ème alinéa), la prise de participation de la SAEM Lille Grand Palais dans le capital de la société commerciale Société d'exploitation du Zénith d'Amiens doit préalablement faire l'objet de l'accord exprès de la Ville de Lille, collectivité territoriale actionnaire disposant d'un, voire plusieurs, siège au Conseil d'administration.

En accord avec la Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 16 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** la prise de participation de la SAEM Lille Grand Palais dans le capital de la Société d'exploitation du Zénith d'Amiens.

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en Préfecture le - 8 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à Lille
Grand Palais.

Dorothée DA SILVA

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à Lille
Grand Palais.

Dorothée DA SILVA

- 8 FEV. 2008

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/91**

OBJET

Subventions aux associations Culturelles.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille accorde son soutien à des associations culturelles s'inscrivant dans le cadre de sa politique artistique et culturelle.

Les avenants aux conventions financières établis entre la Ville et les associations ci-joints sont établis afin de permettre l'attribution, par la délégation de la Culture, des subventions reprises dans le tableau ci-après.

Les avenants aux conventions financières du Tire-Laine, de Culture et Flonflons Flandres, d'Attacafa, des Spectacles sans gravité - l'Aéronef sont également établis afin de permettre l'attribution de subventions par la délégation Politique de la Ville et la délégation Famille dans le cadre de la programmation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2008. Ces subventions sont incluses dans une délibération présentée par la Politique de la Ville lors de cette même séance. L'avenant à la convention de Map Vidéo est établi afin de permettre l'attribution d'une subvention de 12.000 € de la délégation Jeunesse et de 3.000 € de la délégation Développement Economique pour l'organisation de la Fête de l'Animation en mars 2008. L'avenant à la convention financière d'Attacafa est également établi afin de permettre l'attribution d'une subvention de 7.000 € des Relations Internationales pour un projet de festival de la soupe international.

PREFET 02 - 6 FEV. 2008 ARRIVEE

Association	Budget Prévisionnel 2008	Descriptif du projet	Subvention Culture proposée	Imputation budgétaire
Danse				
Les Caryatides 71 rue Jenner 59000 Lille	**Action : 141.933 €**	La compagnie dirigée par Cyril Viallon est soutenue pour son projet de création "Monstre - moi !", spectacle décliné en deux versions, tout public et jeune public à partir de 8 ans. Le spectacle réunira quatre danseurs dont deux personnes handicapées.	**5.000 €**	Chap 65 art 6574 fct 30 env 843
Danse à Lille 5 rue du Général Chanzy BP 30453 59058 Roubaix Cedex 1	**871.327 €**	Danse à Lille / Centre de Développement Chorégraphique est soutenu pour son travail de développement de la danse contemporaine à Lille. Danse à Lille proposera en 2008 une nouvelle édition du festival "Les Repérages", réseau de quinze pays qui intégrera en 2008 et 2009 la Finlande, la Croatie et la Hongrie. Quinze compagnies internationales présenteront leur pièce sur six soirées à Lille et Roubaix. Danse à Lille renouvelle également en 2008 sa participation à la Nuit des Musées.	**10.000 €**	Chap 65 art 6574 fct 30 env 843

.../...

Association	Budget Prévisionnel 2008	Descriptif du projet	Subvention Culture proposée	Imputation budgétaire
Compagnie Farid'O 36 rue Louis Bergot 59000 Lille		Farid'O développera en 2008 une création intitulée "Mistero Buffo", d'après Dario Fo, chorégraphiée par Farid Ounchiouene, avec le conseil artistique de Yanik Mancel. Le projet intégrera la musique, les arts du cirque et la danse hip hop. La compagnie souhaite aller à la rencontre de nouveaux publics, les plus jeunes et les plus âgés. Un laboratoire transfrontalier sur ce projet a débuté en octobre 2007 dans les maisons Folie de Wazemmes et de Mons en Belgique.	**8.000 €** **Culture** **4.000 €** **Cultures Urbaines**	Chap 65 art 6574 fct 30 env 84[illegible] Chap 65 art 6574 fct 422 env 276[illegible]
Lieux de création et de diffusion				
Biplan – Vol de Nuit 19 rue Colbert 59000 Lille	**265.032 €**	Salle de diffusion incontournable de Lille et de la métropole, le Biplan fêtera ses dix ans en 2008. Le projet artistique et culturel du Biplan est ciblé sur le développement des carrières artistiques et le développement des publics. Il propose chaque semaine une dizaine de spectacles, dont des concerts et des pièces de théâtre en co-réalisation. Le Biplan programme également des rendez-vous thématiques mensuels et gratuits laissant place à des artistes en devenir et aux rencontres entre artistes et public, tels que "Bœuf au Biplan", "Jam session" en partenariat avec la section jazz du Conservatoire de Lille, "L'impro à la carte", "Les premières planches" ou "Les amis du dimanche" avec Wellouëj et la compagnie Dire Lire. Deux nouveaux rendez-vous sont programmés : "El Biplano Latino" en partenariat avec les associations Brasil Afro Funk et Colores Latino Americanos, ainsi que des ateliers de théâtre pour tous publics.	**12.500 €** rappel : acompte de 12.500 € au CM de décembre 2007	Chap 65 art 6574 fct 30 env 84[illegible]
Théâtre Populaire du Nord Théâtre Massenet, rue Massenet 59000 Lille		Dans la perspective de la réouverture le 1er février 2008 du Théâtre Massenet, dans le quartier de Fives, une subvention est attribuée à l'association du Théâtre Populaire du Nord pour assurer le développement du projet artistique et culturel du lieu. Une première programmation sera proposée de février à juin 2008, avec notamment un festival jeune public en mars-avril 2008, l'accueil de compagnies en résidence, une collaboration étroite avec le centre social Roger Salengro et des actions de médiation et de sensibilisation en direction des publics.	**45.000 €**	Chap 65 art 6574 fct 30 env 84[illegible] Et Chap 65 art 6574 fct 510 env 1058[illegible]
La Malterie 42 rue Kuhlmann 59000 Lille	**349.312 €**	La Malterie a pour objet de favoriser l'émergence et la concrétisation de projets de création artistique et de soutenir l'expérimentation de pratiques artistiques sous toutes leurs formes. L'association propose aux artistes la mutualisation des moyens présents au sein du lieu afin de favoriser le développement de carrières et la professionnalisation, à travers la création, la diffusion, l'information et la formation. Les objectifs de la Malterie pour 2008 sont l'amélioration de l'accueil de compagnies et de plasticiens dans des conditions professionnelles, l'accroissement de la visibilité des artistes en résidence et l'adaptation des modalités de résidence.	**17.500 €** rappel : acompte de 27.500 € au CM de décembre 2007	Chap 65 art 6574 fct 30 env 84[illegible]

.../...

Association	Budget Prévisionnel 2008	Descriptif du projet	Subvention Culture proposée	Imputation budgétaire
L'Univers-Cité 16-18 rue Danton 59000 Lille	89.993 €	Au sein du Centre de l'Image - l'Univers, l'Univers-Cité développe les activités culturelles liées à l'image par la sensibilisation, la formation, la création et la diffusion. Le lieu est géré par un collectif d'associations, qui assure une programmation variée et ouverte : projections et rencontres, débats, cinéma et vidéo, ciné-club, ateliers, spectacle vivant et expositions, favorisant l'expression, la réflexion et le développement des partenariats entre associations et organismes. L'Univers accueille également des activités menées par les associations du quartier de Moulins. Pour 2008, l'association reconduit des formes de programmation complémentaires initiées en 2007, avec une programmation associative et des temps forts tels que "Les 22 heures de l'Univers", dont deux rendez-vous sont prévus en 2008, la participation aux Journées du patrimoine ou le "Mois du Film documentaire".	45.735 €	chap 65 art 6574 fct 33 env 21818
Musique				
Compagnie du Tire-Laine 50 rue de Thumesnil 59000 Lille	722.200 €	Le Tire-Laine est soutenu pour son projet artistique et culturel de création et de diffusion, développé depuis un an dans ses nouveaux locaux situés dans le quartier de Moulins. La compagnie travaille entre autres à la création et la diffusion de contes, de spectacles musicaux et à l'enregistrement de disques. Le collectif d'artistes, qui comprend une cinquantaine de musiciens répartis en une douzaine de formations, travaille sur le répertoire des musiques du monde de façon large et accueille également désormais des conteurs.	20.000 €	Chap 65, art 6574, fct 30, env 843
Le Crime 96 rue Chanzy 59000 Lille	125.520 €	Le Centre de Recherche et d'Improvisation sur les Musiques Expérimentales est soutenu pour l'ensemble de ses activités : les Rencontres, à l'occasion desquelles l'association invite des artistes internationaux, les résidences d'artistes, les résidences publiques, intitulées "CrimCrum", en partenariat avec l'association Circum, les projets de création et de diffusion de l'orchestre La Pieuvre, les autres créations des formations membres du collectif et la 8ème édition du festival Muzzix, programmé en février à la Malterie, la maison Folie de Moulins, etc.	4.000 €	Chap 65 art 6574 fct 30 env 843
Les Amis de l'Art Lyrique 151 rue Solférino 59000 Lille	43.000 €	Les Amis de l'Art Lyrique organisent la Journée lilloise de l'Art Lyrique le 6 avril 2008 au Théâtre Sébastopol. La programmation de la journée comprend un concert, un repas, un spectacle et une réception.	1.000 €	Chap 65 art 6574 fct 30 env 843
Brigade d'Interven-tion Culturelle 42 rue Kuhlmann 59000 Lille	99.150 €	La BIC développe le projet de la Marmite, sélection de groupes de musiques actuelles de la région Nord/Pas-de-Calais et de Lille, qui seront programmés à l'édition 2008 du festival des Vieilles Charrues, programmé en juillet. Une soirée de restitution de la programmation de ces groupes, lors du festival, sera proposée au Tri Postal en juin ou juillet 2008.	5.000 €	Chap 65 art 6574 fct 30 env 843

.../...

Association	Budget Prévisionnel 2008	Descriptif du projet	Subvention Culture proposée	Imputation budgétaire
Radio Cité Vauban 41bis boulevard Vauban 59000 Lille	70.000 €	Radio Cité Vauban, seule radio associative lilloise, produit et diffuse des émissions culturelles et musicales depuis 25 ans, avec une promotion centrée sur les musiques actuelles peu ou pas diffusées sur les réseaux nationaux. La grille des programmes est composée de 66 émissions spécialisées hebdomadaires et quatre émissions quotidiennes animées par 80 animateurs bénévoles. Une place importante est accordée à l'expression des associations et des artistes locaux ainsi qu'aux nombreux partenariats avec les lieux de spectacle vivant de la métropole.	3.000 €	Chap 65 art 6574 fct 30 env 843
Théâtre				
Les Blouses Bleues 18 rue Bacon 59000 Lille	**Action : 11. 000 €**	La compagnie est soutenue pour son projet de création 2008, intitulée "At the beginning I am drawing my body", en résidence à la Malterie en avril-mai 2008, sous la direction artistique de Frédéric Laforgue et Alexandre Leroy, puis en diffusion à la maison Folie de Moulins. La compagnie réalisera un travail vidéographique et pictural, sur les liens entre la peinture de Francis Bacon et l'écriture de Samuel Beckett.	2.500 €	Chap 65 art 6574 fct 30 env 843
Compagnie Baba Yaga 2 cour Brunswick 60 rue de Lannoy 59000 Lille	**Action : 7.000 €**	Baba Yaga propose une programmation autour de la marionnette à destination du jeune public, à la Salle des Fêtes de Fives, les mardis et mercredis pendant les petites vacances scolaires. Les spectacles sont ouverts aux familles, aux écoles et aux centres de loisirs, à des tarifs de 5 € et de 3 € en tarif réduit.	2.000 €	Chap 65 art 6574 fct 30 env 843
L'Interlude T/O 16 place Madeleine Caulier 59000 Lille	**354 400 €**	La compagnie théâtrale L'Interlude, dirigée par Bruno Soulier et Eva Vallejo, est soutenue pour son travail de re-création de "Jardinage Humain" pour trois musiciens et deux comédiens, l'action culturelle que la compagnie va mener auprès du public pour la présentation du spectacle à la maison Folie de Wazemmes, ainsi que la poursuite de la création "Le Drap" de Yves Ravey, présentée au festival d'Avignon en juillet 2007.	5.500 €	Chap 65 art 6574 fct 30 env 843
Festivals				
Latitudes Contempo-raines 58 rue Brûle Maison 59000 Lille	**Action : 214.050 €**	L'association présente une nouvelle édition du Festival "Latitudes Contemporaines" du 12 au 22 juin 2008, à la maison Folie de Wazemmes, au Fresnoy-Studio National des Arts Contemporains, au Vivat, au Garage et à l'Antre-2. L'association programmera Michel Schweizer, Steven Cohen, Gilles Jobin, Simone Aughterlony, Marco Berrettini, Benoît Lachambre, Willi Dorner, Ivo Dimchev et Claudia Dias.	**35.000 €** Rappel : 35.000 € au CM de décembre 2007	Chap 65 art 6574 fct 30 env 843
Musiques de Traverses 111 rue Turgot 59000 Lille	**90.900 €**	L'association est soutenue pour la programmation du festival "Des Rives, des Continents", dans le cadre de la Fête des Rives de la Haute Deûle aux Bois-Blancs, les 30, 31 mai et 1er juin 2008. La programmation de l'édition 2008 du festival sera ciblée sur la musique des îles, avec Marlène Dorcena, chanteuse haïtienne, le groupe Ska Cubano, originaire de Cuba et de Jamaïque. Seront programmés également un concert à destination du public jeune, des fanfares, des battucadas et des spectacles de rue.	**10.000 €** **Culture** **10.000 €** **Cultures Urbaines** **15.000 €** **Intégration**	Chap 65 art 6574 fct 30 env 843 Et Chap 67 art 6745 fct 422 env 27642

.../...

363

Association	Budget Prévisionnel 2008	Descriptif du projet	Subvention Culture proposée	Imputation budgétaire
Lesbian and Gay Pride Lille 58 rue de Maubeuge 59000 Lille	**Action : 7.000 €**	L'association est soutenue pour le festival culturel LGBT, programmé du 2 au 7 juin 2008. Le festival sera clôturé le 7 juin par la marche LGBT et un village associatif installé dans le Centre de Lille.	**4.000 €**	Chap 65 art 6574 fct 30 env 843
Une Aventure Délicate 15bis place Simon Vollant 59000 Lille	**47.100 €**	L'association propose le 28ème festival de l'Acharnière qui présente la production audiovisuelle régionale au cinéma Le Métropole.	**3.500 €**	Chap 65 art 6574 fct 30 env 843
Abreaction 1 rue Frémy 59000 Lille	**88.670 €**	Abreaction est soutenu pour la 4ème édition du Festival "Paysages Electroniques", programmé du 2 au 5 avril 2008 au Palais des Beaux6Arts et au Tri Postal. Concerts, projections multimédia et soirées dansantes autour de la création numérique constitueront la programmation de la manifestation ainsi que des ateliers et présentations de travaux d'artistes. Les labels et festivals invités sont Wasted Beat Providers de Berlin, le Mapping festival de Genève et le net label lillois Rodoid. Une création in situ sera proposée dans le cadre d'une résidence d'artistes internationaux (VJ, de plasticiens, ...) ainsi qu'un appel à projet pour des performances audiovisuelles.	**15.000 €** rappel : acompte de 15.000 € au CM de décembre 2007	Chap 67 art 6745 fct 422 env 27642
Culture et Flonflons Flandres 32/2 rue de l'hôpital St Roch 59000 Lille	**Actions : 406.690 € et 73.159 €**	La 10ème édition du festival "Wazemmes l'accordéon" se déroulera du 2 au 22 mai 2008, avec la venue d'artistes internationaux tels que La Troba Kung Fu de Catalogne, l'Orchestra italien di Pizza Vittorio ou les mexicains de Lila Downs. Le festival sera aussi l'occasion de découvrir les Wazlax, nouveau groupe qui se produit à l'occasion des projets transfrontaliers de l'association, notamment lors du programme Vice Versa développé avec le Centre Culturel de Bruges, le CPAS de Courtrai, L'Accordéon moi j'aime et Via Lactea de Tournai. Le festival proposera entre autres partenariats la création pour fanfare et harmonie "La 7ème marche" de Christophe Hache, en collaboration avec "Roubaix à l'accordéon" et "Un Monde en fanfare", ainsi que Pascal Contet et l'Orchestre National de Lille. L'association est également soutenue pour l'organisation de la 4ème édition du carnaval de Wazemmes, qui se déroulera du 14 au 16 mars 2008 autour de la maison Folie. Comme en 2007, le carnaval sera l'occasion pour le public d'assister à des concerts, des bals et des parades durant ces trois jours.	**91.000 €** rappel : acompte de 65.000 € au CM de décembre 2007	Chap 65 art 6574 fct 30 env 843 Et chap 65 art 6574 fct 311 env 21814
Brazzero 43 rue Jules Guesde 59000 Lille		Une subvention est attribuée à l'association Brazzero afin de travailler sur l'organisation de manifestations mettant en scène les fallas, constructions réalisées avec les habitants des quartiers de Lille à l'occasion de "Bombaysers de Lille" puis exposées en 2007 au Palais Rameau durant trois mois.	**15 000 €**	Chap 65 art 6574 fct 33 env 27202

.../...

Association	Budget Prévisionnel 2008	Descriptif du projet	Subvention Culture proposée	Imputation budgétaire
No Man's Langues 20 rue Faidherbe 59000 Lille	**Action : 47.275 €**	No Man's Langues présente le quatrième festival des langues "in vino veritas" les 7 et 8 mars 2008 à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lille. Décliné autour des axes didactiques, ludiques et culturels, le programme comportera du théâtre multilingue, des rencontres avec des auteurs internationaux, des débats avec des professionnels du langage et de l'apprentissage des langues, des ateliers, des lectures, etc. Les écoles, universités, associations et instituts culturels, les librairies, éditeurs, la presse, les villes jumelées de Lille proposeront des stands à destination des publics scolaires, étudiants, des entreprises et du grand public.	**10.000 €**	Chap 65 art 6574 fct 30 env 843
Bazar 22 place Alexandre Dumas 59000 Lille	**Action : 50.000 €**	Bazar programme en 2008 la quatrième édition de la manifestation "Un Monde en fanfare", qui sera l'occasion de présenter des créations pour orchestre d'harmonie et musique électro, harmonie et chanson française, ainsi qu'une commande d'œuvres originales pour harmonie et accordéon. Une captation d'images sera réalisée en partenariat avec la série télévisée "En avant la musique" de France 3 Nord/Pas-de-Calais Picardie et Arsenal/Morgane Production. Pour la 3ème saison de la série, à l'occasion de laquelle les harmonies interpréteront des oeuvres d'un chanteur français contemporain.	**10.000 €**	Chap 65 art 6574 fct 30 env 843
Prix de Court 58 rue du Port 59000 Lille	**41.480 €**	Cette association d'étudiants de l'EDHEC organise la 24ème édition du Festival du Cinéma Européen du 21 au 28 mars 2008 à Lille, au cinéma l'UGC et au Fresnoy à Tourcoing. Seront déclinées des séances de compétition avec une sélection de courts métrages et de longs métrages, des séances hors compétition consacrées à un pays et des événements autour des soirées d'ouverture et de clôture.	**3.500 €**	Chap 65 art 6574 fct 30 env 843
Métalu – A Chahuter 4 rue Jules Ferry 59120 Loos	**726.039 €**	Métalu – A Chahuter proposera la 7ème édition du festival "Les 400 Clous" les 14 et 15 juin 2008 à la Citadelle de Lille. Le festival, implanté en extérieur, développera sa programmation autour d'installations et de décors créés pour l'occasion, au sein d'un univers dédié aux arts de la rue, avec des expositions décalées, du spectacle vivant alliant cirque, théâtre, marionnette et musique, ainsi que des créations originales. L'ensemble de la programmation est gratuit et accessible à tous. L'association est également soutenue pour les activités de son Pôle mutualisé des arts actuels, qui comprend l'accompagnement de la création (suivi de production, accueil en résidence, pré-achats, ...), la diffusion des créations aux niveaux régional et (inter)national, la sensibilisation des publics et l'organisation d'événements culturels et festifs. Les artistes du collectif sont plasticiens, vidéastes, comédiens et musiciens. L'association héberge aujourd'hui une trentaine d'artistes et de techniciens tels que les collectifs Amalgamix, Hirsute, les Proto-Types, la compagnie Cendres la Rouge ou le musicien et compositeur Jéranium.	**126 000 €** rappel : acompte de 11 500 € au CM de décembre 2007	Chap 67 art 6745 fct 024 env 27449 et Chap 65 art 6574 fct 30 env 843

.../...

Association	Budget Prévisionnel 2008	Descriptif du projet	Subvention Culture proposée	Imputation budgétaire
L'Entorse 14 impasse Lesay 59000 Lille	62. 650 €	L'Entorse est soutenue pour le festival "La Quinzaine de l'Entorse", événement qui réunit les artistes et le monde du sport, programmé du 25 avril au 7 juin 2008 à la maison Folie de Wazemmes. Il proposera l'exposition "Kitsch and Catch", coproduite par l'association La Gamelle Publique et le Musée International des Arts Modestes de Sète, des ateliers théâtre et une programmation artistique et sportive autour de la boxe, en partenariat avec le Boxing Club des Flandres, le champion du monde de boxe Hacine Chérifi et le metteur en scène Yann Allégret, des performances de combat libre et de danse de la compagnie UCODEP ainsi que des soirées catch, clubbing et slam.	**8.000 €** **Culture** **4. 000 €** **Cultures Urbaines**	Chap 65 art 6574 fct 30 env 843 Et chap 67 art 6745 fct 422 env 27642
Krysalide Diffusion 45 rue Jacquemars Giélée 59000 Lille	96.280 €	L'association est soutenue pour la 4ème édition du Festival International du Film Indépendant de Lille, programmé du 23 au 29 juin 2008 à Lille, à l'Aéronef, au Biplan, à l'auditorium du Palais des Beaux-Arts, à la maison Folie de Moulins et à l'Univers. Le festival proposera environ 65 films en provenance d'une vingtaine de pays, dont un grand nombre de films inédits en France. Il rendra hommage au cinéaste Michel Deville, proposera une rétrospective sur le cinéaste québécois Robert Morin, un panorama sur le cinéma cubain, un focus ciné junior sur "Les territoires polaires", une compétition internationale et une sélection "Filmer en région".	**8.000 €**	Chap 65 art 6574 fct 30 env 843
Clef de Soleil 14 rue Georges Lampin 59263 Houplin-Ancoisne	79.415 €	L'association propose la 7ème édition du festival "Lille Clef de soleil", consacré en 2008 au compositeur hongrois Franz Liszt, aux œuvres du répertoire et aux créateurs contemporains. Il se déroulera du jeudi 3 juillet au jeudi 28 août 2008 à l'auditorium du Conservatoire de Lille, la Salle des Fêtes de Fives ou la Halle aux Sucres. Sous la direction artistique de Denis Simandy se produiront des artistes tels que le Quatuor Talich, le Fine Arts Quartet ou encore Sonia Wieder-Atherton.	**17.000 €**	Chap 65 art 6574 fct 30 env 843

Afin de permettre à ces associations de mener à bien leurs projets, il est demandé au Conseil Municipal, en accord avec la Commission de la Culture, réunie le 14 janvier 2008, de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement des subventions énumérées dans le tableau ci-dessus,
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à la Culture à signer les conventions et avenants aux conventions financières joints à la présente délibération,

.../...

♦ IMPUTER les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts :

- au chapitre 65, article 6574, fonction 30, enveloppe 843,
- au chapitre 65, article 6574, fonction 311, enveloppe 21814,
- au chapitre 67, article 6745, fonction 422, enveloppe 27642,
- au chapitre 65, article 6574, fonction 33, enveloppe 21818,
- au chapitre 65, article 6574, fonction 313, enveloppe 10585,
- au chapitre 67, article 6745, fonction 024, enveloppe 27449,
- au chapitre 65, article 6574, fonction 33, enveloppe 27202.

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en Préfecture le 6 FEV. 2008

ADOPTÉE à l'unanimité

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Culture,

Catherine CULLEN

MAIRIE DE LILLE

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Culture,

Catherine CULLEN

MAIRIE DE LILLE

367

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/92**

OBJET

Subvention à l'Association Lille 2006-2008

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

Après la réussite du projet artistique et culturel « Bombaysers de Lille », le projet culturel et artistique de lille3000 se poursuivra par une nouvelle édition qui se déroulera du 14 mars au 12 juillet 2009. Cette édition sera plus particulièrement consacrée à l'Europe et à ses frontières invisibles et proposera de porter un coup de projecteur sur l'europe orientale et en particulier Istambul. Porté par l'Association Lille 2006-2008, ce projet rassemble de nombreux partenaires dont pour la région, les villes de Lille, Roubaix, Tourcoing, Villeneuve d'Ascq, Tournai, Courtrai, Mons (Belgique), le Conseil Général du Nord et de grandes entreprises comme SFR, Accor, EDF, Auchan, Air France, la SNCF, Transpole ou Radio France.

Le Conseil Municipal, lors de ses séances des 13 décembre 2004, 23 mai 2005, 14 novembre 2005, 13 décembre 2005, 20 mars 2006, 22 mai 2006 et 12 février 2007, a décidé du principe de prendre part aux cotés des partenaires de la ville à l'association Lille 2006-2008 et d'en soutenir les objectifs. La présente délibération a pour objet de fixer les conditions d'application de ces décisions pour l'année 2008.

Pour la préparation de la deuxième édition de lille3000, l'association Lille 2006-2008 sollicite une subvention auprès de la Ville de Lille à hauteur de 1.500.000 € sur un budget prévisionnel pour l'année 2008 de 2.774657 €.

En accord avec la Commission de la Culture, réunie le 14 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement de la subvention à l'Association
- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant, l'Adjointe déléguée à la Culture, à signer la convention financière liant l'Association à la Ville de Lille jointe à la présente délibération.
- **IMPUTER** la dépense sur les crédits inscrits au chapitre 65 - article 6574 fonction 30 - – enveloppe 25 510 de nos documents budgétaires.

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le - 6 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
L'Adjointe déléguée à la Culture,

Catherine CULLEN

Par délégation du Maire,
L'Adjointe déléguée à la Culture,

Catherine CULLEN

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/93**

OBJET

Arts Visuels – Subventions aux associations.

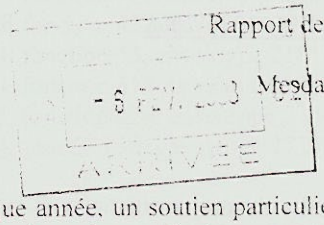

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille accorde, chaque année, un soutien particulier aux associations qui mènent une action liée à l'art contemporain et à son développement sur le territoire lillois. Pour l'année 2008, la Ville souhaite soutenir les projets des associations suivantes.

Association	Titre du projet	Budget Prévisionnel 2008	Descriptif du projet	Subvention Culture proposée
Association EKSPRIM 70 rue de la Bassée, Lille	Festival en appartement	13.143€	L'association poursuit son action intitulée « Festival en appartement » initiée en 2007, en lien avec la Politique de la Ville. L'action est composée d'expositions, de lectures et d'actions en direction des habitants du quartier du Vieux-Lille. 4 expositions sont prévues dans le cadre de ce programme.	1.000 €
	Les expositions		L'association poursuit son programme d'expositions dans différents lieux lillois : - Cave des Célestines : Tout le monde il est rat , tout le monde il est gentil. - Palais Rihour : Venus in Furs	3.000 €
Association le Lem 62 rue de Wazemmes	Expositions	162.000 €	Programmation d'expositions et d'événements dans la continuation de la programmation 2007, notamment le projet Rien à voir. Intervention à la maison Folie, type Rien à voir autour du thème « la rue dans la rue » Projet autour de la mouvance Steam Punk Invitations d'artistes renommés pour travailler sur le thème de l'espace public et l'art de la rue. Travail sur la programmation 2009. Résidence d'artiste québécois .	10.000€
Association Cord'accord 166, rue Ferdinand Matthias, Hellemmes	Poursuite du projet Nocturnes	102.210 €	Le projet Nocturnes met la photo au cœur d'un dispositif musical et artistique. Expositions, projections de films en « concert », lectures de témoignages ; cette création, initiée en 2007, offre une variation contemporaine des nocturnes du XIXème siècle. L'association poursuit en 2008 la deuxième partie du projet Nocturnes : présentation des œuvres créées en 2007 : au Palais des Beaux-Arts, à la maison Folie de Moulins.	4.000 €

.../...

Association l'Entorse	La Quinzaine de l'entorse	239.402 €	L'association l'Entorse reconduit son projet qui conjugue activités sportives et expression artistique. L'événement sportif est au centre du projet qui propose d'emmener le public du sport sur les chemins de traverse tracés par les artistes. Les expositions qui accompagnent le projet : « Ring Art, le Catch démasqué » : elle propose une plongée dans l'univers du catch et de son iconographie. les « Héros du foot » et « So foot et graphisme »	4.000 €
Association du Centre d'Art Sacré Contemporain 39 rue de la Monnaie, Lille	Exposition des œuvres de la collection Delaisne		Le Centre d'art sacré contemporain a décidé de faire une nouvelle présentation de ses œuvres contemporaines réunies dans la collection Delaisnes et d'ouvrir l'exposition en public en parallèle de l'exposition Pinault présentée au Tri Postal. La Ville a souhaité apporter son soutien à ce projet artistique de qualité.	2.000 €
Berkem Label 66 rue du Pré Catelan La Madeleine	Reso asso metro : les fenêtres qui parlent	68.000 €	Le projet les Fenêtres qui parlent est mené par le collectif reso asso métro qui réunit 31 associations et collectifs d'habitants. Ce sont 20 membres du collectif qui participeront à l'édition 2008 des Fenêtres qui parlent. A nouveau, les habitants accueilleront des œuvres d'artistes à leurs fenêtres. Ce sont 450 artistes, amateurs ou professionnels qui s'engagent dans cette action.	3.000 €
Comité d'Animation de Saint-Maurice Pellevoisin 2 bis rue Vantroyen Lille	Le Dimanche des peintres	1.830 €	Le comité d'animation organise, chaque année, le deuxième dimanche de septembre, une manifestation intitulée le Dimanche des peintres. En 2008, cette manifestation est prévue le 14 septembre dans le parc Barberousse. Les peintres de Lille et des environs inscrits à cette manifestation, doivent accomplir une œuvre sur la journée et en présence du public.	1.000 €
Le Carnaval de Moulins Ecole les Moulins 66 rue de la Plaine, Lille	Organisation de l'exposition d'Art d'automne	2.000 €	L'exposition aura lieu du 14 au 29 novembre 2008 dans la salle Courmont dans le quartier de Moulins. Elle accueillera les œuvres d'une soixantaine d'artistes renommés de la région et d'ailleurs.	1.500 €

Afin de permettre à ces associations de mener à bien leurs projets, il est demandé au Conseil Municipal, en accord avec la Commission de la Culture, réunie le 14 janvier 2008, de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement des subventions énumérées dans le tableau ci-dessus,

.../...

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à la Culture à signer les avenants aux conventions financières ci-annexés.

- **IMPUTER** les dépenses correspondantes au chapitre 65, article 6574, fonction 30, enveloppe 27302 de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en Préfecture le 06 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Culture

Catherine CULLEN

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Culture

Catherine CULLEN

371

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/94**

OBJET

Attribution du Prix Jean Lévy.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 96/746 du 16 décembre 1996, le Conseil Municipal a accepté le don consenti par Monsieur le bâtonnier Jean LEVY, Adjoint Honoraire, en faveur de la Ville de Lille.

Cette libéralité d'un montant global de 45.735 € est spécifiquement destinée à la création d'un prix culturel portant le nom du Bâtonnier.

Pour l'année 2007, il est proposé d'attribuer le prix, d'un montant de 3.049 €, à Ian MONK, auteur du mouvement de l'Oulipo.

Ian Monk est un poète et traducteur britannique, né à Londres en 1960 : aujourd'hui, il vit et travaille à Lille. Après des études de lettres à la faculté de Bristol, il entre dans le groupe de l'Oulipo en 1998, à la suite d'un travail de traduction et d'adaptation pour l'*Oulipo Compendium* avec Harry Mathews.

Au sein du groupe, il crée de nouvelles contraintes. Ian Monk a traduit de nombreux auteurs, notamment Georges Perec, Raymond Roussel, Hugo Pratt et Daniel Pennac. Son dernier ouvrage « Plouk Town » vient de paraître aux éditions Cambourakis.

Il anime régulièrement des ateliers d'écriture à Lille et participe aux rencontres et lectures organisées par l'association lilloise Zazie mode d'emploi.

En accord avec la Commission de la Culture, réunie le 14 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à la Culture à attribuer ce prix, d'un montant de 3.049 €
- **IMPUTER** la dépense correspondante sur la ligne « Charges exceptionnelles sur bourses et prix, Prix Jean Lévy » Chapitre 67 – Article 6714 – Fonction 30 - Enveloppe 12437

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le - 6 FEV. 2008

PREFECTURE DU NORD
- 6 FEV. 2008
ARRIVÉE

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Culture,

Catherine CULLEN

MAIRIE DE LILLE

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Culture,

Catherine CULLEN

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/95**

OBJET

Arts Visuels - Transphotographiques 2008 - Convention -

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs.

Depuis plusieurs années, la Ville de Lille accorde son soutien à l'association Atelier Photo pour son festival annuel, son travail de plus en plus important de sensibilisation des publics à la photographie contemporaine et le nombre croissant de ses expositions.

En 2008, l'association l'Atelier Photo propose une septième édition des Transphotographiques sur le thème de la mode.

Cette action s'inscrit, depuis 2001, dans la politique culturelle de la Ville de Lille.

La Ville de Lille souhaite poursuivre le soutien qu'elle apporte au festival et donc à l'association par une convention qui définit les modalités relatives au festival 2008 des Transphotographiques que l'Atelier Photo s'engage à organiser.

Le montant de la subvention attribuée par la Ville est de 200.000 € pour l'année 2008.

Par ailleurs, dans le cadre d'une délibération présentée lors de cette même séance, la délégation Environnement, Espaces Verts attribue à l'association une subvention de 5.600 € reprise dans la convention susvisée.

En accord avec la Commission de la Culture, réunie le 14 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à la Culture, à signer la convention 2008 ci-annexée.
- **AUTORISER** le versement des subventions et acomptes pour l'exercice 2008.
- **IMPUTER** les dépenses correspondantes au chapitre 65 - fonction – 6574 - article 312 – enveloppe 21813 de nos documents budgétaires.

- 6 FEV. 2008
ARRIVÉE

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le 6 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Culture,

Catherine CULLEN

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Culture,

Catherine CULLEN

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/96**

OBJET

Programmation « Bals à Fives » – Modifications.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 07/1002 du 12 novembre 2007, le Conseil Municipal a autorisé la mise en place de la saison 2008 des « Bals à Fives ».

Or, suite à l'indisponibilité d'un artiste, cette programmation doit faire l'objet d'une modification.

Le bal, initialement programmé le 20 septembre, est donc reporté au 21 septembre 2008. Ce bal fera l'objet d'une collaboration avec la Direction du Patrimoine dans le cadre des Journées du Patrimoine et son entrée sera gratuite.

De plus: dans le cadre de sa politique culturelle, la Ville souhaite accorder son soutien financier au collectif Brasil Afro Funk., association incontournable du paysage culturel à Fives.

Cette association travaille sur un projet rassemblant pour la première trois écoles de danses brésiliennes qui interviennent régulièrement à Lille. Samba, samba-reggae et tambours du fevro, chaque association amènera son savoir-faire pour une création unique. La restitution de ce travail aura lieu en même temps que le concert de « Baile Brasil » dans le cadre du bal « Folia Do Brasil » le 23 février. Le collectif proposera également aux Fivois plusieurs ateliers de sensibilisations à ces danses.

Le budget prévisionnel de l'action s'élève à 2 800 €. Il est proposé d'accorder à l'association une subvention de 2 580 €, financée au titre de la délégation.

L'ensemble des autres conditions demeure inchangé.

En accord avec la Commission de la Culture, réunie le 14 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** cette modification de date
- **APPROUVER** la gratuité pour l'entrée du bal du 21 septembre
- **AUTORISER** le versement d'une subvention de 2 580 € à cette association
- **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 30, enveloppe 843 de nos documents budgétaires.

- 6 FEV. 2008 02
ARRIVÉE

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008
Réception en Préfecture le - 6 FEV. 2008

ADOPTÉE à l'unanimité

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Culture,

Catherine CULLEN

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Culture,

Catherine CULLEN

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/97**

OBJET

Création de la Maison régionale du hip hop – Sollicitation de subventions.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

La Ville souhaite, en collaboration avec plusieurs collectivités publiques, réhabiliter des bâtiments dans le prolongement de la maison Folie de Moulins afin d'y créer la Maison régionale du hip hop, espace pluridisciplinaire et ouvert, conçu comme un véritable outil de travail pour les artistes qui oeuvrent dans le champ du hip hop et une salle de diffusion qui sera commune aux deux équipements.

Par délibération n° 07/249 du 2 avril 2007, le Conseil Municipal a approuvé le projet de réhabilitation et d'extension et décidé de fixer le coût d'opération à 6.270.903,01 € HT, soit 7.500.000 € TTC, incluant les frais d'acquisition du foncier, de travaux et d'honoraires ainsi que le premier équipement.

Par délibération du 12 octobre 2007, Lille Métropole Communauté Urbaine, propriétaire de parcelles concernées par cet aménagement, a de son côté accepté de les mettre à disposition de la Ville de Lille, par voie de convention de gestion, dans l'attente de leur rétrocession.

Compte tenu de la dimension métropolitaine et régionale affirmée de cet équipement et de l'intérêt qu'il suscite, d'ores et déjà, chez les partenaires institutionnels de la Ville et en accord avec la Commission de la Culture, réunie le 14 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à la Culture à solliciter les subventions auprès de l'ensemble des collectivités publiques (Europe, Etat, Région, Département, Lille Métropole Communauté Urbaine) et auprès des partenaires privés et signer les conventions attributives et de partenariat à intervenir;

- **ADMETTRE** en recettes les subventions obtenues :
  - au chapitre 13 article 1321 fonction 33 enveloppe 30686,
  - au chapitre 13 article 1322 fonction 33 enveloppe 30687,
  - au chapitre 13 article 1323 fonction 33 enveloppe 30688,
  - au chapitre 13 article 1325 fonction 33 enveloppe 30689,
  - au chapitre 13 article 1327 fonction 33 enveloppe 30690,
  - au chapitre 13 article 1328 fonction 33 enveloppe 30691.

- 6 FEV. 2008 02
ARRIVÉE

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008
Réception en Préfecture le 6 FEV. 2008

ADOPTÉE à l'unanimité

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Culture

Catherine CULLEN

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Culture

Catherine CULLEN

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/98**

OBJET

Mise à disposition de locaux auprès du Théâtre Populaire du Nord et du Centre Social Roger Salengro - Maison de Quartier de Fives -Information

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs.

En janvier 2007, le Théâtre Massenet, situé rue Massenet dans le quartier de Fives, a fermé ses portes suite à la mise en liquidation judiciaire de l'association "Théâtre Massenet", qui gérait le lieu depuis janvier 2004.

Afin de permettre la réouverture du Théâtre Massenet, l'association du "Théâtre Populaire du Nord", sise rue Massenet à Lille, composée d'une dizaine de compagnies théâtrales qui travaillaient auparavant dans le théâtre, propose le développement de son projet artistique et culturel.

Le projet du Théâtre Populaire du Nord est ciblé sur l'accueil en résidence et en diffusion de compagnies régionales, amateurs et professionnelles, l'accueil du théâtre amateur, le développement des relations avec des structures similaires, le travail de sensibilisation et de médiation culturelle auprès des publics de Fives et du jeune public, ainsi qu'une étroite coordination avec le Centre Social Roger Salengro et son activité en direction des enfants et adolescents.

Le principe d'une mise à disposition du théâtre Massenet auprès de la structure pour le développement de son projet artistique et culturel ayant été validé par la Ville, il convient d'établir une convention de mise à disposition des locaux auprès du Théâtre Populaire du Nord, ainsi que du Centre Social Roger Salengro - Maison de Quartier de Fives, localisé dans le même bâtiment. Ces conventions, prises par le Maire en application de la délibération n° 01/105 modifiée du 25 mars 2001, sont établies pour une durée de trois ans, renouvelable deux fois par tacite reconduction.

Le Théâtre Massenet se compose d'une salle de spectacle de 110 places, d'une régie technique et de loges. Un règlement d'utilisation des locaux partagés par chacune des deux structures (hall, sanitaires, cuisine, bar, salle de spectacle) a été également été établi afin de fixer certaines modalités telles que les périodes d'occupation, l'usage des locaux, leur entretien, les questions de sécurité et de responsabilité.

Le Théâtre Populaire du Nord et le Centre Social Roger Salengro - Maison de Quartier de Fives mettent en commun leur volonté de participer au développement culturel et social du quartier de Fives en respectant leur identité propre.

.../...

A cet effet et afin de permettre à ces associations de mener à bien leurs projets, il est demandé au Conseil Municipal, en accord avec la Commission de la Culture, réunie le 14 janvier 2008, de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** de la mise à disposition de locaux par Madame le Maire ou l'élu délégué auprès du Théâtre Populaire du Nord et du Centre Social Roger Salengro - Maison de Quartier de Fives.

Le Conseil Municipal prend acte.

Affiché en Mairie le : 29 JAN. 2008

Réception en Préfecture le : - 1 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Culture,

Catherine CULLEN

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Culture,

Catherine CULLEN

PRÉFECTURE DU NORD
02 - 1 FEV. 2008 02
ARRIVÉE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/100**

OBJET

Projets Cultures Urbaines - Subventions de la Ville à diverses associations.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames. Messieurs.

Le soutien financier de la Ville a été sollicité par plusieurs associations dans le cadre de la politique culturelle pour le développement des cultures urbaines au titre de l'année 2008. Il s'agit de :

Associations. Activités Générales et Nature du Projet	Budget Prévisionnel 2008	Subvention proposée délégation Cultures Urbaines
Association Maison de Quartier Vauban-Esquermes. 77. rue Roland 59000 LILLE - Objet : Lieu d'animation et d'éducation populaire à travers diverses pratiques socio-éducatives. - Projet : Vaub'artistic L'association Maison de quartier Vauban Esquermes a pour but de favoriser l'éducation populaire au travers de pratiques amateurs diverses et variées telles que la danse africaine. la Capoeira. l'éveil musical. la photo. l'informatique... Depuis près de 7 ans. cette Maison de quartier est devenue un des lieux forts des pratiques amateurs autour des cultures urbaines par le biais de ses ateliers (danse. écriture. graff. répétition...). Quelques temps forts ponctuent et mettent en valeur ces pratiques : - L'événement *Hip Hop the Next* qui met en valeur les ateliers amateurs de danse hip hop de tous les Centres Sociaux et Maisons de quartier de la Métropole lilloise. - - la collaboration avec Call 911 et Uprock sur des événements tels que *Battle of the Year* ou *Hip Hop High School*	22.500 €	5.000 €
Association Centre Social Salengro – Maison de quartier de Fives rue Massenet 59000 LILLE Objet : Lieu d'animation et d'éducation populaire à travers diverses pratiques socio-educatives. • Projet : Accompagnement de groupes de musiques urbaines L'association Maison de quartier de Fives – Centre Social Salengro a pour but de favoriser l'éducation populaire au travers de pratiques amateurs variées telles que le théâtre. l'éveil musical. la photo. l'informatique… Depuis près de 10 ans. cette Maison de quartier est devenue un des lieux forts de pratiques amateurs autour des cultures urbaines par le biais de ses ateliers (danse. écriture. graff. répétition. enregistrement et encadrement de groupes...). La Maison de quartier de Fives propose également d'accompagner des musiciens amateurs à travers divers dispositifs. dont le studio d'enregistrement situé dans le sous-sol de la structure. Aujourd'hui le matériel de ce studio acquis il y a environ 10 ans est devenu obsolète. De plus. la Maison de quartier aimerait recruter un animateur chargé de la gestion du studio et de l'accompagnement de groupes.	38.288 €	14.000 € dont 7.000 € Cult. Urbaines et 7.000 € Politique de la Ville/Etat

02 - 6 FEV. 2008 02
ARRIVÉE

Association CALL 911 79, rue Gantois à Lille - BP 30365 59020 Lille Cedex • Objet : Promotion de la culture issue des quartiers urbains • Le projet : "Battle of the Year International (BOTY)" et Festival Hip Hop Dayz 2008 Créée en 2000, l'association CALL 911 a pour objet de favoriser la diffusion et la reconnaissance de la culture hip hop sur la métropole lilloise et sa région. Pour ce faire, elle développe quatre types de services : ateliers de pratique et de perfectionnement artistique des disciplines hip hop, organisation d'événements culturels : festivals, concerts, spectacles, accompagnement de projets artistiques et culturels en rapport avec les thématiques liées à la qualification et au développement des acteurs et projets d'acteurs, activité de production discographique (mixtapes et album présentant des groupes régionaux). Par ailleurs, Call 911 a participé en 2006 à la constitution d'un réseau de festivals hip hop en France. Dans le cadre de ses projets d'année, Call 911 organise en 2008 deux événements phares : le Battle Of The Year International (BOTY), manifestation de référence dans le monde en matière de Breakdance et le Festival Hip-Hop Dayz, festival pluridisciplinaire (danse, musique, graff) qui aura lieu en décembre 2008. Le Battle of the Year International a été créé en 1990 en Allemagne et regroupe une vingtaine de pays dont la France. La sélection nationale, organisée par l'association Attitude, se déroule en avril de chaque année à Montpellier. A compter de 2007, le BOTY est organisé en France dans 2 zones (Nord et Sud de la France) et 2 zones pour les DOM-TOM. Sur chacune des deux zones métropolitaines, 4 compagnies issues des qualifications seront retenues pour la finale du Boty France 2008 à Montpellier. L'association Call 911 a été retenue comme association organisatrice pour planifier la sélection de la zone Nord où plus de 120 danseurs pourront concourir le samedi 5 avril au Palais Saint-Sauveur. La huitième édition du festival Hip Hop Dayz se tiendra, comme les années précédentes, la première quinzaine de décembre 2008 sur Lille-Roubaix-Tourcoing et sur la région transfrontalière (Avelgem et Gand) avec des ateliers, des résidences de création, une programmation "découverte" et "tremplin", des spectacles de danse, concerts, expos, soirées et performances.	190.620 €	45.000 €

.../...

Association UPROCK, 79 rue Gantois- 59000 Lille - • Objet : Promotion de la danse et organisation d'événements autour des cultures urbaines Le projet : Battle Nomade, Only Girls, Anniversaire Zulu Nation Le Battle Nomade est une manifestation de danse hip-hop. L'édition précédente a eu lieu pendant l'été 2007 sur 4 sites de la Ville (Halle de Glisse, Vieille Bourse, Vieux-Lille et Cratère de République) et a mobilisé environ 4500 personnes. Les équipes sont venues de partout pour y participer (Lille, Roubaix, Tourcoing, Grande Synthe, Valenciennes, Région parisienne, Bordeaux, Lyon, Marseille, République Tchèque, Bruxelles, Anvers, Rotterdam…). Cet événement s'est révélé être un rendez-vous incontournable de la Danse Hip-Hop au Nord de Paris. De plus, le succès du Battle Nomade vient également du fait que c'est un retour aux sources : les Grands Battles s'effectuent aujourd'hui dans d'immenses salles de spectacles (Zénith….), dans une configuration « frontale » (public face à la scène). Nous avons voulu redonner ses lettres de noblesse à la culture hip-hop en revenant aux sources : un cercle, un DJ, un balatum et un MC (Maître de Cérémonie) en plein cœur de la ville et gratuit pour les spectateurs. Le Only Girls, comme son nom l'indique, est un Battle réservé à la gent féminine. Tous les participants seront des femmes (DJ, Speakrine, B.Girls, Jury…). Très peu d'événements hip hop en France laissent la place aux filles. Ce battle aura pour particularité de qualifier une équipe de filles qui ira défendre la région pendant le Battle Of The Year B.girls. Il y a 20 ans, est née avec la culture hip hop, la Zulu Nation qui défend certaines valeurs (dépassement de soi, respect, peace, unity, love and havin' fun…). Tous les ans à New York, les membres fondateurs de ce mouvement (Afrika Bambataa, Kool Herc, KRS 1, Crazy Legs….) ainsi que des acteurs de la scène hip hop du monde entier, se réunissent autour de concerts battles, performances graf, et colloques sur l'évolution du mouvement à travers le monde. L'association Uprock souhaite s'y rendre afin de se faire l'écho de la culture hip hop pratiquée ici, ainsi que de rencontrer les acteurs du monde entier.	62.100 €	20.000 €

.../...

Association N'DIDANCE. 11. rue de l'Orphelinat - Appt. 124 - 59000 Lille • Objet : Promotion des danses du monde et des cultures urbaines à travers des stages. des festivités. des partenariats. des événements et des rencontres et le développement de la créativité des artistes et aide à réaliser leur projet artistique sous toutes ces formes. • Le projet : "ECOLE DE DANSE" Créée fin 2005 sous l'impulsion d'Abda N'Diaye. artiste chorégraphe. l'association N'didance souhaite démocratiser les cultures urbaines et la danse. les rendre facilement accessibles à un large public (niveau social. hommes/femmes. âges. origines culturelles confondues) : véhiculer les valeurs et l'identité du hip-hop auprès des jeunes afin de prévenir la délinquance ; découvrir et mettre en lumière des jeunes talents dans ce domaine et les amener vers une professionnalisation éventuelle à l'aide de stages et de spectacles. Le projet associatif se déroule en plusieurs axes : - écoles de danses urbaines au studio la Halle de Glisse : Cours enfants 6-18 ans. adultes 18-42 ans. avec une majorité de femmes (90 %). entre 22 et 32 ans. Ces cours sont dispensés par des professionnels de la danse avec une expérience reconnue dans le milieu hip-hop. - création artistique de spectacles : l'association N'Didance permet la création de spectacles afin de promouvoir la culture urbaine sous un axe nouveau et novateur. scénarisé. en costumes. afin de permettre aux artistes de réaliser des projets innovants et accessibles à un large public. pas seulement aux personnes connaissant ou aimant déjà la danse hip-hop ni seulement aux jeunes issus de quartiers sensibles. - organisation de stages de danse avec des artistes de renommée nationale et internationale. dans le but de compléter l'ouverture des enseignements hip-hop. Ces stages techniques permettent un véritable approfondissement des acquisitions faites lors des cours dispensés toute l'année et de rencontrer d'autres styles urbains. d'autres cultures et une autre gestuelle « hip-hop » propre à chaque pays. - Développement d'un projet d'échange et de solidarité internationale : le Sénégal. L'association N'didance a une affection toute particulière pour le Sénégal où ont déjà été développées des relations de partenariat et autres (Adama DAOUDA DIOP Président du réseau parlementaire art et culture du Sénégal et avec le C.I.E.D présidé par Bokar SY) dans le but de créer un échange culturel entre de jeunes compagnies amateurs françaises et sénégalaises et ayant comme finalité de récolter des dons pour créer une salle de danse à Dakar.	83.263 €	11.980 € dont 8.000 € Cultures Urbaines 3.980 € Politique Ville

... ...

ASSOCIATION LES SPECTACLES SANS GRAVITE - AERONEF Avenue Willy Brandt – 59777 Euralille ▪ Objet : Salle de diffusion des musiques actuelles ▪ Le Projet : « L'Aéronef hors les murs » L'Aéronef élabore et organise des temps privilégiés de rencontre avec la création artistique actuelle hors de ses murs spécifiquement en direction des populations de quartiers périphériques. Le projet se dessinera autour de 3 axes principaux : - Ateliers de pratiques et de sensibilisation artistiques. sous forme d'initiation ou de Master Class. Ces ateliers se dérouleront dans les lieux de vie et structures du quartier. - Le tremplin « Talents de Sud » qui permet chaque année de repérer et de valoriser. en leur permettant de se produire. les talents musicaux (trois groupes retenus pour le festival « Tous au Sud ») avec cette année une sélection spéciale « musiques urbaines » (rap. reggae. dancehall...). artistes qui seront sélectionnés pour participer au tremplin par le biais des « Open Mic » des rendez bimestriels de scènes ouvertes qui ponctueront toute le période de janvier a juin. - Ateliers autour des cultures Urbaines (Rap. Djing. Slam. Graff...) et restitutions publiques au quartier des Bois-Blancs. qui ont lieu généralement pendant les vacances scolaires. Ces ateliers sont menés par des intervenants professionnels. - Festival de musiques festives « Tous au Sud ! » (Green de la Halle de Glisse. Lille-Sud) qui sera le point d'orgue et la concrétisation d'un travail mené toute la saison avec des associations et structures du quartier. Le festival sera ainsi positionné au carrefour de quatre quartiers « sud lillois » (Lille-Sud. Faubourg de Béthune. Moulins et Wazemmes).	86.804.44 €	13.600 €

.../...

ASSOCIATION LA GENERALE D'IMAGINAIRE 2. rue de la Liberté 59160 Lomme ➢ Date de déclaration en préfecture : 22 avril 2003 ➢ N° d'enregistrement à la Préfecture : 0595040343 Le Projet : « Slam à travers les âges » - Soirée Slam au Musée d'Histoire Naturelle de Lille (avril 2008) Présentation Générale : Créée en 2003 par les initiateurs du slam à Lille en 2001, la Compagnie Générale d'Imaginaire est une association œuvrant pour le développement du slam et de la littérature tant en matière de création que de diffusion ou de sensibilisation et d'action culturelle. Elle compte parmi ses rangs des slameurs confirmés comme Julien Delmaire, Karim Feddal ou Thomas Suel et porte plusieurs de leurs spectacles ou performances. Son champ d'action, historiquement lillois, est aujourd'hui en développement dans l'ensemble du Nord/Pas-de-Calais, en Champagne-Ardennes et en Belgique. Dans ces territoires, elle a notamment mis en œuvre de très nombreuses démarches de sensibilisation telles que des ateliers, pour un total de plus de 60 actions et 40 villes pour la seule année 2007. La Générale d'Imaginaire a également lancé en 2007 une maison d'édition, L'agitée, dédiée à la valorisation des slameurs et poètes de l'oralité comme des auteurs à part entière. Les deux derniers ouvrages de Julien Delmaire, Le Mur s'efface et Ad(e)n. Le slam est partout, y compris là où on ne l'attendrait pas vraiment, au Musée d'Histoire Naturelle qui organise sa plus grande exposition (labellisée d'intérêt nationale) « Pays'âges ». Entre reconstitution d'une forêt équatoriale d'il y a 300 millions d'années avec ses insectes géants, machines à vapeur et énergies du futur, il y a matière à inspiration décalée pour des slameurs à qui on demandera des contributions créées spécialement pour le cadre de l'exposition. La soirée s'organisera entre des interventions courtes (un texte) et impromptues, y compris en se réappropriant l'environnement sonore du musée grâce au beatbox, et deux performances plus longues, sur deux registres différents, l'un poétique, l'autre humoristique.	2.500 €	1.000 €
ASSOCIATION DALL (Développement Artistique Locale Lillois) 78/2 boulevard de Metz à Lille. Elle a pour objet la gestion du studio d'enregistrement dédié au hip hop du quartier du Faubourg de Béthune. Elle organise l'accueil des associations œuvrant dans le champ des cultures urbaines en leur donnant la possibilité d'enregistrer, de produire, permettant ainsi le développement de projet artistiques des différents groupes lillois. Elle accueille aussi les associations partenaires en œuvrant plutôt dans la communication ou l'organisation d'évènementiels. Il s'agit d'aider l'association à mettre en place l'organisation annuelle (contacts avec les partenaires, mise en réseau des acteurs locaux, planification des groupes, aide à l'organisation d'événements, ateliers d'écritures...).	37.000 €	33.000 € dont 28.000 € Cultures Urbaines et 5.000 € Politique Ville

... ...

ASSOCIATION NOUVELLE ECOUTE Le siège social de l'association est situé 62/2 rue Léon Blum. Elle a pour but d'initier les projets de type culturel auprès d'un public jeune éloigné des structures de proximité. (organisation d'ateliers d'écritures, conception de son, enregistrement de textes, promotion et diffusion des CD réalisés). Elle participe à la promotion de la culture hip hop tout en permettant à des jeunes du quartier de s'inscrire dans une dynamique de projets.	23.000 €	17.000 € dont 12.000 € Cultures Urbaines et 5.000 € Politique Ville
ASSOCIATION ROCK IN FACHES 79, rue Gantois BP 80272 59019 LILLE CEDEX. Le Projet : Cultures Equitables 2008. Cultures Equitables est un événement culturel organisé par l'association RIF. Le concept se décline au travers de différents points : - Organiser un événement artistique et culturel de qualité, ouvert à tous, inscrit de manière durable dans la vie culturelle du quartier de Moulins et de la Ville de Lille - Développer et renforcer une démarche partenariale entre les acteurs culturels, les équipements de proximité et les associations du quartier autour d'une action culturelle participative - Expérimenter une démarche organisationnelle respectueuse de l'environnement et de l'économie sociale et solidaire. Dates pressenties : - semaine du 9 au 15 juin - temps fort : samedi 14 juin.	40.927,35 €	32.000 €

En accord avec la Commission de la Culture, réunie le 14 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement des subventions à chacune des associations selon la répartition proposée ci-dessus :
- **AUTORISER** la signature par Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à la Culture des conventions financières établies pour les associations Call 911, DALL et RIF ci-jointes.
- **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2008 au chapitre 67, article 6745, fonction 30, enveloppe 27642.

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008
Réception en Préfecture le 6 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Culture.

Catherine CULLEN

MAIRIE DE LILLE

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Culture.

Catherine CULLEN

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 janvier 2008
N° 08/101

OBJET

Palais des Beaux-Arts – Restauration d'œuvres d'art - Convention de mécénat entre la Ville et la Société Proxiad Nord.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

La Société Proxiad Nord a souhaité devenir partenaire du Palais des Beaux-Arts en participant au financement de deux opérations de restauration d'œuvres, concernant des céramiques égyptiennes et nubiennes, d'une part, et une statuette du dieu Amon en bronze, d'autre part.

La participation du mécène s'élève à 10.000 €. En contrepartie, le Palais des Beaux-Arts organisera une manifestation privée pour une dépense de 887,92 €.

En accord avec la Commission de la Culture réunie le 14 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ACCEPTER cette opération de mécénat
- AUTORISER la signature de la convention de mécénat ci-jointe par Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à la Culture
- ADMETTRE en recettes le montant du mécénat au chapitre 13, article 1328, fonction 322, enveloppe 28979.

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en Préfecture le - 6 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Culture,

Catherine CULLEN

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Culture,

Catherine CULLEN

MAIRIE DE LILLE

02 - 6 FEV. 2008
ARRIVÉE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/102**

OBJET

Palais des Beaux-Arts – Exposition « Les Caprices de Goya » – Convention de mécénat entre la Ville et la société Dubus.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

La société Dubus a souhaité devenir partenaire du Palais des Beaux-Arts en participant à la publication du catalogue de l'exposition « Les Caprices de Goya » qui se tiendra au musée du 25 avril au 28 juillet 2008.

La participation du mécène s'élève à 15.000 €. En contrepartie, le Palais des Beaux-Arts organisera une manifestation privée pour une dépense de 887.92 €.

En accord avec la Commission de la Culture, réunie le 14 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** la signature de la convention de mécénat ci-jointe par Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à la Culture
- **ADMETTRE** en recettes la participation du mécène.

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en Préfecture le - 6 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Culture,

Catherine CULLEN

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Culture,

Catherine CULLEN

MAIRIE DE LILLE

- 6 FEV. 2008
ARRIVÉE

VILLE DE LILLE

386

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/103**

OBJET

Palais des Beaux-Arts – Restauration d'œuvres d'art et acquisition de mobilier - Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs.

Le Palais des Beaux-Arts a programmé sur l'année 2007 la restauration d'œuvres d'art.

Il s'agit de :

Département des Antiquités, du Moyen Âge et de la Renaissance – Peinture

- D Panetti. 1er quart XVIè s.. La vierge. l'enfant Jésus et Sainte-Cécile. P.0781
- Flandres. XVIe s.. Donatrice et ses deux filles présentées par un saint. P. 0822
- Ecole italienne Lombardie. fin XVe s.. Saint Antoine de Padoue. P.0795
- Ecole de Lucas Cranach. vers 1520. La dérision du Christ. P.0740
- Département des Antiquités. du Moyen Âge et de la Renaissance - Support bois
- Anonyme Flandres fin XVe s.. fragment d'un panneau sur la vie de saint Gilles. P 0823
- Anonyme Flandres début XVIe s. triptyque de la Nativité du Christ. P 0834
- P Zacchia . dit Vezano. 1ère moitié XVIe s. Portrait de femme. P 0775
- L le Vieux Costa (attribué à) début XVIe s.. Portrait de jeune fille. P 0787
- Anonyme Bologne.1ère moitié XVIe s.. Les Quatre Sibylles. P 1567
- Catalogne. Saint Evêque bénissant. P. 764
- Anonyme Flandres XV-XVIe s.. Quatre sujets religieux P 0859
- A del Sarto (d'après). La Vierge. l'Enfant Jésus. Saint Jean et trois anges. P. 39
- J van Scorel. (genre de). XVIe siècle. Portrait de Johanna Van Grudingen. P 0260
- G Cozzarelli (attribué à). fin XVe s.. La Vierge à l'Enfant. saint Jean-Baptiste et saint Jérôme. P 0788
- F Pier Francesco. fin XVe s.. La Vierge. l'Enfant et un ange.P 0797
- Anonyme Allemagne ou Pays-Bas. fin XVe s.. Saint Dominique. P 0846
- Anonyme. Portrait d'homme (Le Bienheureux Benoît). ML 488
- Anonyme Lombardie XVIe s.. Danaé. P 0802
- J Patinir . XVIe. Retour de la Sainte Famille à Nazareth P 0847
- J Patinir (atelier de). XVIe s. Paysage avec Diane et Actéon P 0905
- G Francia. 1er moitié XVIe s.. La Fuite en Egypte. P 1486
- Anonyme Flandres. milieu XVIe s.. Orant et sept enfants sous le patronage de saint Paul: Orinte et cinq filles sous le patronage de sainte Anne P 1551
- A F Botticelli (atelier de). XVe s.. La Vierge et l'Enfant. P 0789

- 6 FEV. 2008
ARRIVÉE

.../...

Département des Antiquités, du Moyen Âge et de la Renaissance - sculptures bois

- Anciens Pays-Bas du Sud XVIe siècle *Les hommes sauvés de la gueule du Léviathan* A 182
- Région de Lille. XVe. *Homme jouant de la harpe :* A. 41
- Bruxelles Vers 1470 *Le Portement de croix* A. 121
- Région de Lille. *Ange tenant une hampe* A. 124.
- Picardie. XVIe siècle. *Saint Gilles* SPBA 71
- Anciens Pays-Bas du sud, début du XVIe siècle *Saint Amand.* A. 43
- XVIe siècle Maître d'Elsloo. *Bourreau.* A. 126
- Pays-Bas du sud. Hainaut ? vers 1500. *Trinité.* A. 146
- Lille. XVIe siècle. *Vierge à l'Enfant.* 987.6.1
- Pays-Bas du sud, début du XVIe siècle. *La Vierge et saint Jean.* SPBA 1 - SPBA 72
- Anciens Pays-Bas. XVe siècle, *Vierge à l'Enfant.* A.33
- Anciens Pays-Bas du Sud. *Le Mariage de la Vierge.* A. 215
- Anciens Pays-Bas du Sud Fin du XVe siècle *La Circoncision* A. 261
- Anciens Pays-Bas XVe siècle *Ordination d'un religieux* A. 594

Département Antiquités, Moyen Âge et Renaissance - Sculpture pierre

- Egypte. XVIIIe dynastie. stèle au nom de May et de Tchepa, son épouse. Ant 711
- Egypte. Moyen Empire. stèle d'Antef dédiée par son fils Sa-Imen. Ant 712
- Egypte. XVIIIe dynastie. stèle du soldat Téti et de sa mère. Ant 713
- époque romaine. Bacchus debout dans un char allant à droite. Ant. 2782
- époque romaine. Ariane dans un char allant à droite. Ant. 2783
- Provenant de l'ancienne cathédrale de Cambrai XIIe siècle. frise Lap pr 5
- Provenant de Honnecourt. ancienne collection Delattre XIIe siècle. pilier de quatre colonnes à décor de chevrons. Lap pr 6
- XIIe siècle. chapiteau avec feuillages stylisés enroulés aux angles Lap pr 42
- XIIe siècle. pilier de quatre colonnes à décor de chevrons. Lap pr 47
- XIIe-XIIIe siècle. chapiteau à palmettes. Lap pr 55
- Fin XIIe siècle. fragment de chapiteau. Lap pr 93
- XIIe siècle. partie supérieure de chapiteau. Lap pr 94
- 1ère moitié du XIIe siècle. Chapiteau à rinceaux. S. N. n° de photo 54
- Anciens Pays-Bas. XVe siècle. *Console représentant un ange.* Lap pr 19

Département Antiquités, Moyen Âge et Renaissance – Orfèvrerie

- France. fin XVIe siècle. Pietà. A. 50
- Anonyme. XIVe siècle. Christ docteur. A. 62
- XVe siècle. Apôtre. A. 73
- Allemagne. XIIe siècle. Evêque assis. A. 87
- XVIIe siècle. Ostensoir. A. 210
- XVIe siècle. Monstrance A. 213
- Nuremberg. XIVe siècle. Aquamanile en forme de lion. A. 286
- Allemagne. fin XVe siècle ou XVIe siècle. Coffret en cuir gravé et doré avec ferrures extérieures. A. 315
- France. XVIe siècle. reliquaire monstrance. A. 277

.../...

- France. XVIe siècle. reliquaire monstrance. A. 278
- Xve siècle. petit reliquaire monstrance. A. 307.
- XVe siècle. Reliquaire monstrance pédiculé. A. 470
- France. XVIe siècle. reliquaire-ostensoir. A. 481
- XIVe siècle. reliquaire pédiculé. SPBA 44
- XVe siècle. bénitier d'applique. A. 271
- XVIe siècle. bénitier. A. 272
- XVe siècle bénitier. A. 301
- XVIe siècle. bénitier portatif avec armoiries de la famille Haynin. A. 474
- XVIIe siècle. bénitier d'applique. A. 483
- XVIIe siècle. bénitier d'appliques. décor de godrons. anse décorée de deux dauphins. A. 972
- XVIIe siècle. bénitier à anse. A. 989
- XVIIe siècle. bénitier à anse. A. 990
- XVe siècle. ciboire. A. 309
- XVe siècle. pyxide. A. 308
- XVIe siècle. ciboire. A. 482
- XVIe siècle. pied de calice. A. 280
- XVe siècle. pied de calice. A. 476
- XVe siècle. pied de calice. A. 487
- XIVe siècle. navette à encens. A. 90
- Provenance église d'Erinnes. près de Tournai. XVe siècle. encensoir A. 312
- Liège. 1595. encensoir de forme hexagonale et pyramidale. A. 320
- France. XVIe siècle. encensoir. A. 469
- Provenance église de Thimouzies. près de Tournai. XIVe siècle. encensoir. A. 480
- XVIe siècle. encensoir. SPBA 52

Cuillères :

A. 1450. A. 1451. A. 1713. A. 1753. A. 1754. A. 1755. A. 1756. A. 1757. A. 1759. A. 1760. A. 1761. A. 1775. A. 1777. A. 1778. A. 1779. A. 1780. A. 1781. A. 1786. A. 1870. A. 2028. SPBA 211. SPBA 212. et deux cuillères SN (sans numéro)

Couteaux :

XVIIe siècle. mouchette décorée d'un médaillon représentant une renommée. A. 729
XVIIe siècle. manche de couteau représentant un personnage. A. 1441
XVe siècle. pince à encenscuivre. A. 1729
A. 1762. A. 1763. A. 1764. A. 1766. A. 1767. A. 1768. A. 1769. A. 1770. A. 1771. A. 1799. A. 1861

Département Peinture XIXè siècle

- E Depleschin. Amphitrite. Rec 122
- G Demarcq. Portrait d'homme. Rec 110
- JB Robie. Intérieur d'office. P. 711.
- E Salomé. La Maison de Thérèse. P 499

.../...

- A Moreau-Deschanvres. Alexandre Desrousseaux. P 880
- C Hurtel. Saint Jean au désert. P 424
- G Amand. Autoportrait. P 886

Le montant total des travaux s'élève à 48.598 € H.T (58.123.93 € TTC).

Par ailleurs, le Palais des Beaux-Arts a prévu d'acquérir des meubles à plan pour un montant total de 4.467.60 € TTC.

En accord avec la Commission Culture, réunie le 14 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir:

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à la Culture à solliciter une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles au taux maximum pour ces opérations.

- **ADMETTRE** en recettes, en temps opportun, le montant de cette subvention.

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en Préfecture le - 6 FEV. 2008

Par délégation du Maire.
l'Adjointe déléguée à la Culture.

Catherine CULLEN

MAIRIE DE LILLE

Par délégation du Maire.
l'Adjointe déléguée à la Culture.

Catherine CULLEN

MAIRIE DE LILLE

- 6 FEV. 2008
ARRIVÉE

VILLE DE LILLE

390

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 janvier 2008
N° 08/104

OBJET

Palais des Beaux-Arts - Lancement d'un marché public pour la détection rapprochée des œuvres.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

Le Palais des Beaux-Arts souhaite renforcer la sûreté et la sécurité de ses dispositifs en matière de vol et de vandalisme par l'extension des moyens techniques pour la protection des collections. Les moyens techniques nécessaires se veulent avant tout préventifs et dissuasifs (caméras, moyens de mise à distance, radars, détecteurs, dispositifs infra rouges...). Ils agiront de manière à avertir les services de sécurité en cas de vol ou d'acte de vandalisme. Ces différents éléments devront s'intégrer dans le dispositif existant afin d'obtenir un ensemble cohérent et fonctionnel.

La mise en œuvre ce dispositif se fera dans le cadre d'un marché à bons de commande, conclu pour une durée de trois ans, sans montant minimum ni maximum selon les dispositions de l'article 77.I du Code des Marchés Publics. Ce marché se décompose en deux tranches : une tranche ferme qui porte sur les salles de peinture situées au premier étage de l'équipement et une tranche conditionnelle qui porte sur l'étage R-1 du Palais des Beaux-Arts.

Ce marché public, lancé selon la procédure d'appel d'offres ouvert, prévoit :

- l'acquisition de matériel de détection rapprochée des œuvres et de matériels complémentaires (logiciel d'exploitation)
- l'installation des nouveaux dispositifs y compris les systèmes d'alimentation, de câblage et de signalisation ainsi que le redéploiement des moyens existants.
- La garantie et la maintenance des matériels
- La formation des personnels aux nouveaux dispositifs.

Le budget global alloué à cette opération pour l'année 2008 a été estimé à 200.000 € T.T.C.

- 6 FEV. 2008 92

En accord avec la Commission de la Culture, réunie le 14 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représenter à signer le marché public qui en résultera après décision de la Commission d'Appel d'Offres
- **IMPUTER** la dépense correspondante au Chapitre 23 – Article 2313 – Fonction 322 – Enveloppe 21703 de nos documents budgétaires.

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008
Réception en Préfecture le - 6 FEV. 2008

ADOPTÉE à l'unanimité

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Culture.

Catherine CULLEN

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Culture.

Catherine CULLEN

VILLE DE LILLE

391

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/105**

OBJET

Palais des Beaux-Arts – Exposition « L'Atelier de la Monnaie » – Convention de partenariat entre la Ville et le Club de la Presse Nord/Pas-de-Calais.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

Le Club de la Presse Nord/Pas-de-Calais a souhaité devenir partenaire du Palais des Beaux-Arts en participant à l'organisation de l'exposition « L'Atelier de la Monnaie » qui se déroule au musée du 14 décembre 2007 au 15 mars 2008.

Le partenariat s'effectue sous forme d'un apport en communication, estimé à 5.500 €. Le Club de la Presse communiquera auprès de ses membres sur l'exposition, notamment à travers son site Internet et au cours d'une soirée, dans le cadre de ses rencontres hebdomadaires, avec la participation d'un représentant du musée. Par ailleurs, le musée bénéficiera d'une adhésion gratuite au Club de la Presse pour l'année 2008.

En contrepartie, le Palais des Beaux-Arts organisera une manifestation privée pour une dépense de 1.032,64 €.

En accord avec la Commission de la Culture, réunie le 14 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** la signature de la convention de partenariat ci-jointe par Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à la Culture.

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en Préfecture le - 6 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Culture,

Catherine CULLEN

MAIRIE DE LILLE

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Culture,

Catherine CULLEN

- 6 FEV. 2008

VILLE DE LILLE

392

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/106**

OBJET

Palais des Beaux-Arts – Projet Interreg IV avec les villes de Mons et de Bruges.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Mons propose de porter un projet Interreg IV sur 4 ans, de 2008 à 2011, en y associant le Palais des Beaux-Arts de Lille et la Ville de Bruges.

Les programmes Interreg comprennent un volet visant à stimuler la coopération transfrontalière France Wallonie Flandre. Les projets retenus dans ce cadre bénéficient d'un financement à hauteur de 50 % qui s'applique aussi bien aux frais de production des événements qu'aux frais de personnel liés.

Le projet global consiste à réaliser des manifestations qui favorisent la rencontre entre les disciplines artistiques (arts plastiques, musique, danse et cinéma) pour mettre en évidence la richesse des correspondances entre l'image et le son. Les manifestations se tiendront simultanément dans les trois villes avec un temps fort en 2010 et la publication, en 2011, d'un catalogue en trois langues (néerlandais, français et anglais) accompagnés d'un CD/DVD pour témoigner en texte, image et son des nombreuses manifestations du projet.

Le budget global de l'opération pour l'ensemble de la période et pour les trois villes s'élève à 1.500.000 €, avec une demande de prise en charge de 750.000 € par le fonds Interreg IV. Le budget global, pour la Ville de Lille, s'élève à 500.000 €, avec une demande de subvention de 250.000 €.

Les 250.000 € restant à la charge de la Ville se répartissent pour les 4 années en 135.000 € de frais de production (soit 33.750 € par an) et 115.000 € de frais de personnel (soit 28.750 € par an), pris sur le budget de fonctionnement courant du Palais des Beaux-Arts. Ce projet permettrait ainsi au Palais des Beaux-Arts de financer et d'améliorer la qualité de son programme d'action culturelle sans rajouter de manifestations supplémentaires.

En accord avec la Commission de la Culture, réunie le 14 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** la réalisation de cette opération

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à la Culture à solliciter conjointement avec les Villes de Mons et Bruges un financement Interreg IV et à signer les conventions relatives à celui-ci

- **IMPUTER** la dépense correspondant aux frais de production sur les crédits inscrits au budget 2008 « Musée des Beaux-Arts » Chapitre 011 – Article 628.8 – Fonction 322 – Enveloppe 81 et Chapitre 011 – Article 613.5 – Fonction 322 – Enveloppe 3423.

.....

- **ADMETTRE** en recette le montant de la subvention au chapitre 74, article 7477, fonction 322, enveloppe 30685

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en Préfecture le 06 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Culture,

Catherine CULLEN

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Culture,

Catherine CULLEN

PRÉFECTURE
02 - 6 FEV. 2008
ARRONDISSEMENT

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/107**

OBJET

Musée de l'Hospice Comtesse - Demande de subvention auprès de la DRAC.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs.

Dans le cadre du projet de restauration de la couche picturale d'un tableau de Dominique - Joseph VAN OOST, du XVIIIème siècle intitulé « Christ Flagellé » [Huile sur toile de 123 x 89 cm] n° d'inventaire 2001.8.1 et suivant l'avis favorable de la Commission Scientifique Interrégionale des collections des Musées de France, le Musée de l'Hospice Comtesse propose de demander une subvention à la DRAC au taux le plus élevé possible. Le montant total de la restauration s'élève à 3.886 € HT, soit 4.647 € TTC.

En accord avec la Commission de la Culture, réunie le 14 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à solliciter de la DRAC une subvention au taux le plus élevé possible.
- **ADMETTRE** en recettes la subvention allouée par la Direction des Affaires Culturelles au titre de la restauration de cette œuvre au chapitre 13 - article 1321 - fonction 322 de nos documents budgétaires.

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en Préfecture le - 6 FEV. 2008

ADOPTÉE à l'unanimité

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Culture,

Catherine CULLEN

MAIRIE DE LILLE

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Culture,

Catherine CULLEN

- 6 FEV. 2008

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/108**

OBJET

Musée d'Histoire Naturelle et de Géologie - Projet « Pays vert, Pays noir » - Exposition «A la découverte du patrimoine du Bassin minier » - Convention entre la Ville et la Caisse d'Epargne de Flandres.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du Projet « Pays vert, Pays noir » et de l'exposition « Pays'âges », le Musée d'Histoire Naturelle a souhaité offrir aux personnes en difficulté la possibilité de découvrir le Bassin minier de la Région Nord/Pas-de-Calais par le biais de visites organisées et d'animations de culture scientifique.

Cette opération est intitulée « A la découverte du patrimoine du Bassin minier ». Elle propose, en 2008, 5 journées d'animations et de visites commentées de sites miniers situés, notamment, dans le pays du Hainaut. Des visites guidées de l'exposition « Pays'âges » font aussi partie du programme de cette action clôturée par un événement festif final.

La Caisse d'Epargne souhaite s'associer à la mise en œuvre de cette opération à hauteur de 16.530 €. La convention jointe précise les conditions de versement de la contribution à la Ville et les conditions de réalisation de l'opération menée par le Musée d'Histoire Naturelle.

En accord avec la Commission de la Culture, réunie le 14 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** la signature de la convention ci-annexée par Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à la Culture
- **ADMETTRE** en recettes le montant de la subvention au chapitre 74 – article 7478 – fonction 322 – enveloppe 29436 de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en Préfecture le 08 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Culture,

Catherine CULLEN

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Culture,

Catherine CULLEN

VILLE DE LILLE

396

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/109**

OBJET

Musée d'Histoire Naturelle et de Géologie - Projet Interreg « ICI » (Itinéraire de la Culture Industrielle) - Description du projet et engagement de la Ville comme opérateur

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs

Par délibération du 6 février 2006, le Conseil Municipal a adopté le projet « Pays vert, Pays noir » composé de deux volets : un volet itinérant visant à faire circuler des outils culturels dans le Bassin minier et l'exposition « Pays'âges » présentée au Musée d'Histoire Naturelle et de Géologie du 16 décembre 2007 au 3 août 2008. L'objectif du projet « Pays vert, Pays noir » est de montrer le lien entre énergie et paysage à partir de l'exemple du charbon.

Pour étendre le propos du projet «Pays vert, Pays noir » et en accord avec le Conseil Municipal du 3 juillet 2006, le Musée a déposé, dans le cadre du Programme européen « Culture 2007 », un dossier appelé COAL qui contribue à valoriser l'identité régionale de 4 bassins miniers adjacents. Ainsi, des artistes français, allemands et polonais proposeront en fin d'année 2008 une exposition d'œuvres inspirées par les paysages miniers du Nord/Pas-de-Calais à la Silésie.

Riche d'un patrimoine géologique et industriel lié à l'activité minière et fort des actions déjà engagées dans ce domaine, le Musée souhaite contribuer à la mise en œuvre de l'opération « ICI » (Itinéraire de la Culture Industrielle). Présentée aux instances européennes dans le cadre du Programme transfrontalier Interreg, elle vise à mettre en valeur le patrimoine industriel et géologique du bassin minier franco-belge par une série d'actions de recherche scientifique et de médiation vers les publics.

L'opérateur chef de file est le PASS de Frameries (Parc d'Aventures scientifiques) pour un budget prévisionnel total de 1.953.880,54 €. Les autres opérateurs sont l'Ecomusée du Bois-du-Luc à la Louvière, le Bois du Cazier à Charleroi, pour la Belgique ; la Mission Bassin Minier Nord/Pas-de-Calais à Oignies et la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin, pour la France.

Sous réserve de l'approbation du projet par les instances européennes, les actions se dérouleront d'avril 2008 à fin 2011.

En ce qui concerne la Ville de Lille, le budget prévisionnel concernant le Musée d'Histoire Naturelle de Lille (voir annexe 1) s'élève à 150.230 €. Les financements européens étant limités à 50 % des dépenses, les dépenses du Musée s'élèveront à 70.080 €, ce montant correspondant aux salaires des agents du Musée qui contribuent à la mise en place du projet.

- 6 FEV. 2008

.../...

En accord avec la Commission de la Culture, réunie le 14 janvier 2008 il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à la Culture, à signer le document d'engagement dans le projet « ICI » (document 9 bis, annexe 2 ci-jointe).
- **AUTORISER** les dépenses relatives à ce projet étalées sur une période allant de 2008 à 2011 pour un montant total de 150 230 €
- **ADMETTRE** en recettes la subvention de 70 150 €

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en Préfecture le 06 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Culture,

Catherine CULLEN

MAIRIE DE LILLE

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Culture,

Catherine CULLEN

MAIRIE DE LILLE

- 6 FEV. 2008 02
ARRIVÉE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/110**

OBJET

Musée d'Histoire Naturelle et de Géologie - Projet européen C.O.A.L. (from Carboniferous to Open-eyed Artists on Landscape) - Projet artistique - Description et droits d'auteur.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

Le Musée d'Histoire Naturelle de Lille mène un projet européen intitulé C.O.A.L. (from Carboniferous to Open-eyed Artists on Landscape) avec des partenaires allemands et polonais (délibération n° 07/804 du 8 octobre 2007). Ce projet se développe sur 16 mois (septembre 2007 – décembre 2008) et se décline en plusieurs actions, autour de la culture/création artistique et de la culture scientifique. L'objectif est de montrer la mutation des paysages miniers, du Nord/Pas-de-Calais à la Silésie.

L'une des principales actions est la réalisation d'une exposition itinérante à partir d'œuvres (graphiques, numériques, photographiques, plastiques ...) créées par 18 artistes (6 Français, 6 Allemands et 6 Polonais) sélectionnés dans le cadre du projet C.O.A.L. Les œuvres seront créées de février à avril 2008, après une résidence dans chaque pays.

L'exposition sera présentée successivement :

- en Pologne, à Katowice, en mai 2008
- en Allemagne, à Dortmund, en septembre 2008
- en France, d'abord à Lille (au Musée d'Histoire Naturelle) en novembre, puis à Loos-en-Gohelle (sur l'ancien site minier du 11/19) en décembre 2008.

Dans le respect des règles du programme européen « Culture 2007 » dans lequel est inscrit le projet C.O.A.L., les œuvres restent la propriété des artistes. Les artistes seront rémunérés sous forme de droits d'auteur, les structures partenaires du projet disposeront des œuvres de mai à décembre 2008 pour les exposer. Le paiement de ces droits d'auteur fait partie des dépenses éligibles par l'Europe et la dépense correspondante est inscrite dans le budget prévisionnel du projet C.O.A.L.

Le Musée d'Histoire Naturelle prend à sa charge les droits d'auteur des 6 artistes français et de 3 artistes polonais (les droits d'auteur des 3 autres artistes polonais seront pris en charge par le partenaire allemand). Ces frais s'élèvent à 1.500 € par artiste, ce qui représente une dépense totale de 13.500 €.

- 6 FEV. 2008

...

Un modèle de contrat de cession de droits d'auteur est présenté en annexe, en vue de contractualiser cette démarche de paiement de droits d'auteur avec chacun des artistes concernés :

- Cléa Coudsi
- Eric Herbin
- Aurélie Damon
- Cyprien Quairiat
- Hugo Kostrzewa
- Béatrice Balcou
- Ireneusz Borowski
- Diana Diczew
- Szymon Gdowicz

En accord avec la Commission de la Culture, réunie le 14 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à la Culture à signer les contrats de cession de droits d'auteur avec chaque artiste.

- **IMPUTER** la dépense sur les crédits du Projet COAL inscrits au chapitre 011, article 6288, fonction 322, enveloppe 29456 de nos documents budgétaires

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en Préfecture le - 6 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Culture

Catherine CULLEN

MAIRIE DE LILLE

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Culture

Catherine CULLEN

- 6 FEV. 2008

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/111**

OBJET

Maison Folie de Moulins –
Tarifs Crédit-Loisirs.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 97/774 du 15 décembre 1997, le Conseil Municipal a décidé de contribuer au dispositif Crédit-Loisirs qui entre dans le cadre de la loi contre les exclusions visant, entre autres, l'accès égalitaire pour tous à toutes les formes de culture.

Le Crédit-Loisirs est un service de la Mission Locale de Lille qui s'adresse aux personnes dont les faibles revenus constituent un obstacle aux sorties culturelles. Des chèques Crédit-Loisirs sont vendus par la Mission Locale et les partenaires relais au nombre de 160 (associations, centres sociaux, foyers, maisons de quartier…).

Sur présentation d'un chèque Crédit-Loisirs, un tarif préférentiel est accordé par la maison Folie de Moulins sur les prestations suivantes :

- Droits d'entrées pour les expositions et vernissages, concerts « show cases », filages publics, ateliers de pratique artistique (sur inscription) et de formation théorique, week-end type « Monde Parallèle » en journée, découverte de cultures et débats, rencontres : gratuit
- Droits d'entrées pour les spectacles jeune public, « apéro-concerts », soirées avec artistes en développement : 2 €
- Droits d'entrées pour les soirées « Ciné-Mix » avec projections et concerts : 4 €
- Droits d'entrées pour les soirées pluri-disciplinaires réparties sur une partie du lieu, représentations « spectacle vivant » avec artistes de renommée : 6 €
- Droits d'entrées pour les soirées pluri-disciplinaires réparties sur l'ensemble du lieu, représentations « spectacle vivant » avec artistes de renommée et artistes en « première partie » : 9 €

La convention ci-jointe détermine les modalités de mise en place de l'opération, les différentes prestations ainsi que les tarifs qui seront appliqués. Ces tarifs constituent des limites et seront pris en compte par arrêté municipal en vertu d'une délégation de compétence.

En accord avec la Commission de la Culture, réunie le 14 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à la Culture à signer la convention ci-annexée.

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en Préfecture le - 6 FEV. 2008

ADOPTÉE à l'unanimité

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Culture,

Catherine CULLEN

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Culture,

Catherine CULLEN

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/112**

OBJET

Maison Folie de Moulins – Maison Folie de Wazemmes - Conventions de partenariat avec Lille3000.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs.

A l'instar d'autres structures culturelles lilloises et non lilloises, les deux maisons Folie amorceront, dès 2008, un travail de partenariat et de repérages techniques avec Lille3000, pour accueillir, dans les meilleures conditions, une programmation autour des pays d'Europe Centrale, du 14 mars au 12 juillet 2009.

Par ailleurs, le travail préparatoire aux projets participatifs avec les habitants, les associations et les artistes lillois qui accompagnent la programmation de Lille3000, commencera en septembre 2008, avec l'organisation d'un certain nombre d'ateliers.

Les modalités de ce partenariat avec chacune des maisons Folie sont fixées dans les conventions jointes.

En accord avec la Commission de la Culture, réunie le 14 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à la Culture à signer les conventions entre la Ville et l'association Lille 2006-2008.

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en Préfecture le 6 FEV. 2008

ADOPTÉE à l'unanimité

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Culture,

Catherine CULLEN

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Culture,

Catherine CULLEN

MAIRIE DE LILLE

- 6 FEV. 2008 02

ARRIVÉE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/113**

OBJET

Conservatoire à Rayonnement Régional - Actualisation des tarifs pour l'année scolaire 2008/2009

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Les élèves et étudiants du Conservatoire à Rayonnement Régional sont redevables à la Ville de Lille de droits d'inscription, de scolarité et de mise à disposition d'instruments de musique pour suivre les différents enseignements proposés au sein de l'établissement d'enseignement artistique.

Ces redevances font l'objet d'une actualisation de 1,6 % tenant compte de l'évolution du coût de la vie.

En accord avec la Commission de la Culture, réunie le 14 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** l'application des tarifs ci-annexés qui constituent des limites et seront repris par arrêté municipal.

- **INSCRIRE** les redevances relevant des droits d'inscription et de scolarité au Chapitre 70 - Article 7062 - Fonction 311 - Enveloppe 1738 et les recettes relevant de la mise à disposition d'instruments de musique au Chapitre 70 - Article 7083 - Enveloppe 2919 - Fonction 311 de nos documents budgétaires

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en Préfecture le 06 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Culture,

Catherine CULLEN

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Culture,

Catherine CULLEN

MAIRIE DE LILLE

- 6 FEV. 2008

CONSERVATOIRE DE LILLE
TARIFS APPLICABLES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2008/2009

DROIT D'INSCRIPTION (Musique - Danse - Théâtre - Defedem)	*Le droit d'inscription est de 15,75 €. Il n'est pas remboursable.*

DROITS DE SCOLARITÉ	*COMMUNAUTE URBAINE DE LILLE*	*NORD PAS DE CALAIS*	*AUTRES*
CLASSE D'EVEIL	51.80 €	108.70 €	Pas d'élève
CLASSE D'INITIATION, CLASSE DE DEBUTANT	59.90 €	124.45 €	Pas d'élève
CURSUS INSTRUMENT			
Cursus un instrument en 1er cycle	75.65 €	156.45 €	204.20 €
Cursus un instrument en 2ème cycle	108.70 €	188.95 €	237.20 €
Cursus un instrument en 3ème Cycle	132.55 €	229.10 €	269.20 €
Cursus un instrument en Cycle Spécialisé	156.45 €	252.95 €	333.75 €
Cursus un instrument en Perfectionnement	204.20 €	301.75 €	382.50 €
Un instrument hors cursus (après le certificat de fin d'études)	156.45 €	252.95 €	333.75 €
CURSUS CHANT : pour les élèves qui ne suivent pas un cursus instrument, danse, art dramatique, jazz			
1er cycle et 2ème cycle 1ère année	108.70 €	188.95 €	237.20 €
2ème cycle 2ème ou 3ème année et 3ème cycle	132.55 €	229.10 €	269.20 €
Cycle Spécialisé	156.45 €	252.95 €	333.75 €
Perfectionnement	204.20 €	301.75 €	382.50 €
CURSUS DANSE			
Initiation	59.90 €	124.45 €	Pas d'élève
1er cycle 1ère année	75.65 €	139.70 €	Pas d'élève
1er cycle 2ème et 3ème années	83.80 €	156.45 €	Pas d'élève
2ème cycle en cursus à horaires extra-scolaires	108.70 €	188.47 €	237.20 €
2ème cycle en cursus à horaires aménagés	132.55 €	229.10 €	269.20 €
3ème cycle en cursus B	156.45 €	252.95 €	333.75 €
3ème cycle en cursus A	204.20 €	301.75 €	382.50 €
Hors Cursus	204.20 €	301.75 €	382.50 €

DROITS DE SCOLARITÉ	COMMUNAUTE URBAINE DE LILLE	NORD PAS DE CALAIS	AUTRES
CURSUS JAZZ			
1er Cycle	108,70 €	188,47 €	237,20 €
2ème cycle (Certificat de fin d'études) et cycle spécialisé	156,45 €	252,95 €	333,75 €
Atelier Jazz seul (sans cursus jazz)	59,90 €	108,70 €	132,55 €
CURSUS ART DRAMATIQUE			
Techniques vocale, respiratoire et corporelle	92,45 €	156,45 €	204,20 €
1ère Année Art Dramatique	132,55 €	229,10 €	269,20 €
2ème et 3ème Années Art Dramatique	156,45 €	252,95 €	333,75 €
DEUXIÈME INSTRUMENT **Le deuxième instrument est parmi les deux instruments celui dont le niveau est le moins élevé.**			
Le deuxième instrument est :			
♦ en 1er cycle	51,80 €	68,05 €	Pas d'élève
♦ en 2ème cycle	68,05 €	83,80 €	Pas d'élève
♦ en 3ème cycle	83,80 €	99,55 €	136,65 €
♦ en Cycle Spécialisé	99,55 €	116,80 €	172,70 €
♦ en Perfectionnement	139,70 €	164,55 €	204,20 €
ENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES : Enseignements qui ne sont pas inclus dans un cursus **Ces tarifs s'appliquent aux élèves suivant un cursus instrument, chant, danse, jazz, art dramatique et s'ajoutent au tarif du cursus de la dominante.**			
ACCOMPAGNEMENT PIANO Les étudiants en cycle de perfectionnement de piano ne sont redevables de ce tarif qu'à compter de la deuxième année du cycle de perfectionnement.	43,65 €	59,90 €	75,65 €
PIANO COMPLEMENTAIRE	43,65 €	59,90 €	75,65 €
CLASSE DE CHANT			
1er cycle et 2ème cycle 1ère année	43,65 €	59,90 €	75,65 €
2ème cycle 2ème ou 3ème année et 3ème cycle	59,90 €	75,65 €	92,45 €
Cycle Spécialisé	75,65 €	92,45 €	108,70 €
Perfectionnement	92,45 €	108,70 €	124,45 €
ANALYSE MUSICALE-ECRITURE HISTOIRE DE LA MUSIQUE			
Pour 1 de ces 3 enseignements	27,90 €	43,65 €	51,80 €
Pour 2 de ces 3 enseignements	35,05 €	51,80 €	59,90 €
Pour 3 de ces 3 enseignements	43,65 €	59,90 €	68,05 €
ORCHESTRATION	59,90 €	75,65 €	92,45 €

DROITS DE SCOLARITÉ	COMMUNAUTE URBAINE DE LILLE	NORD PAS DE CALAIS	AUTRES
AUTRES ENSEIGNEMENTS **Ces tarifs s'appliquent aux élèves qui ne suivent pas de cursus d'instrument, chant, jazz, danse, art dramatique**			
ACCOMPAGNEMENT AU PIANO	108,70 €	156,45 €	204,20 €
ANALYSE MUSICALE – CULTURE MUSICALE ECRITURE – HISTOIRE DE LA MUSIQUE			
Pour 1 de ces 4 enseignements	51,80 €	92,45 €	124,45 €
Pour 2 de ces 4 enseignements	75,65 €	116,80 €	148,30 €
Pour 3 de ces 4 enseignements	99,55 €	140,20 €	172,70 €
Pour les 4 enseignements	124,45 €	164,55 €	197,10 €
MUSIQUE DE CHAMBRE OU D'ENSEMBLE OU MUSIQUE ANCIENNE	59,90 €	108,70 €	132,55 €
PIANO COMPLEMENTAIRE Ce tarif s'applique aux élèves qui ne sont pas dans un cursus instrument, chant, danse et qui suivent la classe d'écriture et/ou la classe de solfège supérieur	75,65 €	108,70 €	132,55 €
FORMATION MUSICALE SEULE	68,55 €	124,45 €	156,45 €
AUTRES DISCIPLINES **Les disciplines suivantes sont suivies en dehors des disciplines traditionnelles par une population différente composée d'adultes, d'étudiants, d'enseignants de l'Education Nationale et de salariés.**			
ATELIER CHORAL Les élèves du Conservatoire de Lille qui acquittent un droit d'inscription et de scolarité peuvent participer à l'atelier choral sans redevance supplémentaire	47,75 €		
VIOLON BAROQUE VIOLONCELLE BAROQUE ALTO SUPERIEUR CONTREBASSE SUPERIEUR Les élèves du Conservatoire de Lille qui acquittent un droit de scolarité dans un cursus instrument peuvent participer à ces cours sans redevance supplémentaire	95,50 €		
ATELIER D'INITIATION A LA DIRECTION D'ORCHESTRE Tarif réduit applicable aux étudiants déjà inscrits au CNR dans un cursus instrumental ou jazz en cycle spécialisé, ou en classe d'écriture en cycle spécialisé, ou en cursus de direction de chœurs ou en classe de préparation au Diplôme d'Etat.	334,05 € Tarif normal 252,95 € Tarif étudiant		
ORCHESTRE SEUL	27,90 €		
PRATIQUES COLLECTIVES en dehors de tout cursus	Seul le droit d'inscription de 15,75 € sera réclamé		
CHORALE SEULE	19,80 €		

CYCLE D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL INITIAL

Catégories	Quotient familial	Tarif en euros
1	000-404	152,40 €
2	405-444	177,80 €
3	445-484	198,10 €
4	485-524	213,35 €
5	525-569	228,60 €
6	570-629	243,80 €
7	630-709	259,05 €
8	710-809	274,30 €
9	810-929	289,55 €
10	930 et plus	304,80 €

TARIFS DE MISE A DISPOSITION DES INSTRUMENTS	*ELEVES dont le domicile fiscal relève de LMCU*	*ELEVES dont le domicile fiscal ne relève pas de LMCU*
1ère année	44,70 €	91,40 €
2ème année	67,55 €	136,65 €
3ème année	92,45 €	179,30 €
4ème année	110,70 €	217,40 €
Pour la période du 1er juillet au 30 septembre	15,75 €	31,50 €

Pour les instruments à cordes (sauf la contrebasse) dont la valeur est supérieure à 3.900 euros, le tarif sera basé sur 5 % de la valeur de l'instrument.

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 janvier 2008
N° 08/114

OBJET

Conservatoire à Rayonnement Régional – Admission en recettes d'une subvention de fonctionnement de la Région Nord/Pas-de-Calais pour le programme d'activités et l'organisation du Cycle d'Enseignement Professionnel Initial (CEPI) en 2008.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs.

La Commission Permanente du Conseil Régional a décidé d'allouer une aide d'un montant de 628.123,24 € pour le programme d'activités et l'organisation du CEPI en 2008 au Conservatoire à Rayonnement Régional de Lille.

Cette aide contribue à assurer le rayonnement régional de cet établissement dont plus de la moitié des élèves sont originaires du Nord/Pas-de-Calais.

L'établissement d'enseignement artistique met en place des projets artistiques et culturels avec des partenaires régionaux tels que le Chœur Régional du Nord/Pas-de-Calais, le Centre Chorégraphique National de Roubaix Région Nord/Pas-de-Calais, l'Orchestre National de Lille Région Nord/Pas-de-Calais.

Cette subvention a pour objectifs:

- la valorisation du programme d'activité de rayonnement régional
- l'organisation du Cycle d'Enseignement Professionnel Initial
- l'organisation de l'examen inter-régional

En accord avec la Commission de la Culture, réunie le 14 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** l'admission en recettes de la subvention de la Région d'un montant de 628.123,24 €.
- **IMPUTER** la recette au Chapitre 74 – Article 7472 – Fonction 311 - Enveloppe 2962, de nos documents budgétaires

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en Préfecture le 6 FEV. 2008

Par délégation du Maire.
L'Adjointe déléguée à la Culture.

Catherine CULLEN

Par délégation du Maire.
L'Adjointe déléguée à la Culture.

Catherine CULLEN

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 janvier 2008
N° 08/99

OBJET

Service d'archéologie - Exposition « Jeanne de Constantinople, comtesse de Flandre et de Hainaut » - Autorisation de lancer les procédures de marchés publics sur appel d'offres.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs.

La Ville de Lille organise une exposition consacrée à « Jeanne de Constantinople, Comtesse de Flandre et de Hainaut »qui sera présentée au Musée de l'Hospice Comtesse, d'octobre 2008 à janvier 2009. Nicolas DESSAUX, Conservateur du Patrimoine, en sera le commissaire.

Ppar délibération n° 07/1148 du 17 décembre 2007, le Conseil Municipal a accepté le principe de cette exposition.

Pour la mise en œuvre de cette exposition, un avis d'appel public à la concurrence devra être lancé. Le marché sera alloti de la manière suivante :

- Lot 1 : « conception, réalisation, impression, édition, et diffusion du catalogue d'exposition »
- Lot 2 : « conditionnement et transport des œuvres »

Le montant global de cette opération s'élève à 100.000 € TTC maximum.

Le présent marché est conclu pour une période de 10 mois à compter de la date de notification du marché.

En accord avec la Commission de la Culture, réunie le 14 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le lancement d'une procédure d'appel d'offres
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée aux Marchés à signer les différentes pièces du marché après décision de la Commission d'Appel d'Offres

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en Préfecture le 4 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
le Conseiller déléguée au Patrimoine.

Dominique PLANCKE

MAIRIE DE LILLE

Par délégation du Maire,
le Conseiller déléguée au Patrimoine.

Dominique PLANCKE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/115**

OBJET

Patrimoine – Attribution de subventions au titre de l'année 2008 - 1er trimestre.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

La Ville souhaite aider les associations suivantes qui œuvrent toute l'année pour la promotion et la valorisation du patrimoine architectural et artistique lillois. Elles mettent en effet en place des actions qui nécessitent un travail de longue haleine et qui visent à faire connaître au plus grand nombre notre patrimoine commun.

Nom et adresse de l'association	Subvention proposée	Objectifs de l'association	Budget global
Art Culture et Patrimoine 142 allée de Liège Résidence Cristal 59777 Euralille	1.000 €	Organisation d'une saison de concerts d'orgue	2.500 €
Printemps de la Vieille Bourse 104 avenue du Peuple Belge 59000 Lille	1.000 €	Proposer un festival de jazz et d'arts de rue pour promouvoir de jeunes artistes de la région tout en valorisant certains lieux patrimoniaux de la Ville.	38.430 €

En accord avec la Commission de la Culture, réunie le 14 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement de ces subventions aux associations selon les modalités reprises ci-dessus, pour une montant global de 2 000 €
- **IMPUTER** les sommes correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 65 – article 6574 – fonction 30 – enveloppe 3252 (Aide aux projets culturels patrimoniaux)

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en Préfecture le - 4 FEV. 2008

Par délégation du Maire.
le Conseiller délégué au Patrimoine.

Dominique PLANCKE

Par délégation du Maire.
le Conseiller délégué au Patrimoine.

Dominique PLANCKE

410

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/116**

OBJET

Service éducatif Ville d'art et d'histoire - Tarification des séances scolaires

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille a obtenu, en 2004, le label Ville d'art et d'histoire. Celui-ci précise les objectifs en termes de sensibilisation à l'architecture et au patrimoine et les moyens déployés pour les atteindre. Parmi ces objectifs, figure notamment l'éducation à l'architecture, au patrimoine et à l'urbanisme du public scolaire. Entreprise depuis 1998, après la création du service de l'Animation du Patrimoine, cette activité est aujourd'hui renforcée par la présence des guides conférenciers agréés par le Ministère de la Culture, qui permettent d'étendre cette politique de sensibilisation à un public plus nombreux et plus lointain.

Afin de pouvoir accueillir ces nouveaux publics, une nouvelle tarification des séances scolaires est nécessaire. Elle complète une première tarification adoptée par délibération n° 06/529 du 3 juillet 2006 et s'élevant à 45 € pour une séance de 1 heure 30 pour les établissements non lillois. Les établissements lillois, lommois et hellemmois sont préservés par la gratuité comme le recommande la Direction de l'Architecture et du Patrimoine du Ministère de la Culture. A ce titre, la Ville perçoit des aides de la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Nord/Pas-de-Calais, dans le cadre de la convention Ville d'art et d'histoire signée avec l'Etat.

Pour les établissements hors de Lille-Lomme-Hellemmes, la Ville souhaite instaurer aujourd'hui une nouvelle tarification d'un montant de 90 € pour une journée comportant un parcours dans la ville d'1 heure 30 suivi d'un atelier pédagogique d'1 heure 30.

En accord avec la Commission de la Culture, réunie le 14 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **-AUTORISER** la politique tarifaire suivante : gratuité pour les établissements scolaires lillois, lommois et hellemmois et 90 € pour un forfait journée comprenant un parcours dans la ville suivi d'un atelier pédagogique pour les autres établissements. Ces tarifs constituent des limites et seront repris par arrêté du Maire.
- **ADMETTRE** en recettes les sommes correspondantes au chapitre 70, article 7062, fonction 33 de nos documents budgétaires

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008
Réception en Préfecture le 4 FEV. 2008

ADOPTÉE à l'unanimité

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué au Patrimoine,

Dominique PLANCKE

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué au Patrimoine,

Dominique PLANCKE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/117**

OBJET

Mission de maîtrise d'œuvre - Accord cadre portant sur les travaux de réhabilitation de l'église Saint-Pierre Saint-Paul.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

D'importants travaux de réhabilitation doivent être entrepris sur l'église Saint-Pierre Saint-Paul, place de la Nouvelle Aventure dans le quartier de Wazemmes : réfection des chéneaux et toitures, du clocher, des vitraux et des façades, remise en état ou amélioration des aménagements et intérieurs vétustes. Il y a lieu également de procéder à la mise en conformité des accès et d'améliorer les abords de l'édifice. Ces travaux devront également porter sur les anciennes cryptes actuellement utilisées pour des équipements sportifs, en particulier pour leur mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Une équipe de maîtrise d'œuvre doit être désignée à cet effet afin de réaliser un diagnostic de l'édifice et de réaliser le phasage, le suivi et la coordination des travaux de réhabilitation. Cette équipe serait composée d'un architecte du patrimoine ancien, d'un bureau d'études structure et fluides et d'un économiste de la construction, ayant des références en patrimoine ancien.

Conformément à l'article 74 du Code des Marchés Publics relatif aux procédures spécifiques de maîtrise d'œuvre et à l'article 76 relatif aux accords cadres et en application de la loi MOP et de son décret d'application n° 93-1268 du 29 novembre 1993 et de l'arrêté du 21 décembre 1993, les différents éléments de mission confiés à l'équipe de maîtrise d'œuvre au titre de l'accord cadre seraient :

1) Dans un premier temps, un diagnostic de l'édifice afin d'établir un état des lieux et une expertise technique du bâtiment permettant ainsi de prioriser et de définir les différentes étapes de la réhabilitation. Le diagnostic portera notamment sur les possibilités d'amélioration des économies en fluides, eau, éclairage, thermique

2) Dans un second temps, chaque phase prévue en réhabilitation ferait l'objet des missions de base de maîtrise d'œuvre et en particulier les études d'avant projet, l'élaboration du projet, l'assistance à la passation des contrats de travaux, la direction de l'exécution des travaux et la réception pendant la période de garantie de parfait achèvement.

3) Enfin, la mission d'ordonnancement, de pilotage et de coordination des différents travaux serait également confiée à cette équipe.

Les appels d'offres travaux prévus pour la réalisation des différentes phases de la réhabilitation de l'édifice s'inscriront dans le phasage financier global de l'opération.

L'accord cadre sera donc conclu pour une période maximale de huit ans et les marchés de travaux subséquents feront chacun l'objet d'une consultation spécifique en fonction de l'étape de réhabilitation dans lesquels ils s'inscrivent.

.../...

La durée de l'accord cadre est fixée à huit ans compte tenu du montant des investissements à consentir dont la durée d'amortissement est supérieure à quatre ans.

Aussi, en accord avec la Commission de la Culture, réunie le 14 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à lancer la consultation pour l'accord cadre de maîtrise d'œuvre afin de désigner une équipe de maîtrise d'œuvre en charge des travaux de réhabilitation sur l'église Saint-Pierre Saint-Paul

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en Préfecture le 4 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué au Patrimoine.

Dominique PLANCKE

MAIRIE DE LILLE

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué au Patrimoine.

Dominique PLANCKE

MAIRIE DE LILLE

-4 FEV. 2008

413

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/118**

OBJET

Protocole transactionnel avec la société "Ateliers 59".

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La société "Ateliers 59" et la Ville de Lille ont engagé des discussions afin de solder un différend relatif aux droits de reproduction d'éléments de signalétique destinés aux églises de Lille et commandés par la Ville de 1999 à 2005.

Au vu des éléments échangés avec la société "Ateliers 59", le protocole transactionnel fixe à 7.015,75 € le montant du versement de la Ville à la dite société au titre du règlement des droits de reproduction des éléments de signalétique déjà réalisés.

En accord avec la Commission de la Culture, réunie le 14 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou le Conseiller délégué au Patrimoine à signer le protocole transactionnel avec la société "Ateliers 59" ci-annexé.
- **AUTORISER** le versement de l'indemnité transactionnelle de 7.015,75 € aux « Ateliers 59 ».
- **IMPUTER** la dépense correspondante sur la ligne budgétaire : « Aménagement des églises » Chapitre 23 - Article 2318 - Fonction 324 - Enveloppe 22305.

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en Préfecture le 04 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué au Patrimoine.

Dominique PLANCKE

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué au Patrimoine.

Dominique PLANCKE

MAIRIE DE LILLE

- 4 FEV. 2008

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/119**

OBJET

Livre et lecture publique – Attribution de subventions.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs.

La Ville de Lille souhaite aider les associations qui travaillent à la promotion et au développement du livre et de la lecture. Plusieurs associations ont proposé des actions spécifiques autour du livre que la Ville envisage de soutenir. Il s'agit de :

- l'association CONTE SUR TES DOIGTS (31, rue des Fossés à Lille) pour la réalisation du livre - DVD de savoir sur le thème de l'Egypte ainsi qu'un imagier en langue des signes afin d'aller à l'encontre d'autres publics, sourds ou malentendants. Le livre participe au travail de sensibilisation effectué par l'association. Il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 3.000 €, sur un budget global de 211.000 €.

- l'association LE JARDIN D'HIVER (35, rue des Postes à Lille) pour la mise en place d'ateliers d'écriture, de lecture et de graphisme à destination d'adultes et d'enfants. Ce nouveau lieu, dédié aux écritures, propose des activités autour du livre tout au long de l'année. Il est proposé d'accorder une subvention d'un montant de 3.000 €, sur un budget global de 8.000 €.

- l'association EKSPRIM (81, rue de Jemmapes à Lille) pour la réalisation de lectures du texte « La Venus à la fourrure » de Sacher Masoch dans le cadre d'une exposition en avril 2008. Le texte sera édité par Pire Fiction, jeune éditeur lillois. Il est proposé d'accorder une subvention de 1.500 €, sur un budget global de 13.919 €

- l'association NO MAN'S LANGUE (20 rue Faidherbe à Lille) pour la mise en place de son festival In V.O. Veritas organisé à la Chambre de Commerce. Il s'agit d'un temps fort les 7 et 8 mars 2008 pour sensibiliser le public à la découverte, l'apprentissage et la pratique des langues dès le plus jeune âge. Compte tenu de la présence de libraires et éditeurs sur ce salon, il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 2.000 € sur un budget global de 47.275 €.

- l'association BIBLIOTHEQUE DES HOPITAUX (Institut Gernez Rieux, CHRU de Lille, 59037 Lille Cedex) pour l'achat de livres et revues destinés à la bibliothèque de l'hôpital. Des actions de sensibilisation au livre accompagnent régulièrement le travail auprès des malades. Il est proposé d'attribuer une subvention de 1.500 € sur un budget global de 71.000 €.

- l'association LIBRAIRE A LILLE (36 rue de la Clef à Lille) pour la mise en place de lectures et rencontres dans le cadre du temps fort « Passions d'avril » qui se déroule durant tout le mois d'avril 2008. Il est proposé d'accorder une subvention d'un montant de 3.000 €, sur un budget global de 38.700 €.

.../...

- l'association ESCALES DES LETTRES (11, rue de la Taillerie à Arras) pour l'organisation de la 3e fête du livre de Lille « Escales Hivernales » qui se déroulera les 13 et 14 décembre 2008 à la CCI Grand Lille. Lors de ce moment fort, le public pourra assister à de nombreuses rencontres avec des auteurs, comédiens et acteurs du livre qui nous feront partager des textes contemporains par le biais de débats, rencontres, ateliers d'écriture, lectures et cafés littéraires. Les « Escales Hivernales » permettront de rassembler la plupart des acteurs du livre de la Métropole. Il est proposé d'accorder une subvention de 20.000 €.

- l'association ESCALES DES LETTRES (11 rue de la Taillerie à Arras) pour la mise en place de deux ateliers d'écriture qui auront lieu au lycée Montebello pendant l'année 2008. Lydie Salvère et Arnaud Catrine interviendront auprès de deux classes de première et participeront, ensuite, à une rencontre pour tous les publics. Il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 1.000 €.

- l'association ZAZIE MODE D'EMPLOI (199, rue des Bois-Blancs à Lille) pour la mise en place de leur festival qui aura lieu au moment de « Lire en fête » en octobre 2008. Il s'agit, entre autres, de lectures effectuées par les auteurs de textes de l'Oulipo, courant fondé dans les années 60 par Raymond Queneau, suivi par Georges Perec et Italo Calvino. Le temps fort se déroulera à la bibliothèque de Moulins et au Prato. Il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 4.000 €, sur un budget global de 11.900 €.

- l'association MAISON DE L'ARCHITECTURE ET DE LA VILLE (MAV) (place François Mitterrand à Lille) pour la mise en place de lectures intitulées « Archilectures » composées d'extraits de textes issus de la littérature internationale dans toutes ses formes : roman, poésie, théâtre... Les thèmes seront les suivants : art brut et architecture et gastronomie et l'architecture. Les lectures sont en lien direct avec les expositions proposées par la MAV. Il est proposé d'accorder une subvention d'un montant de 3.000 €, sur un budget global de 9.000 €.

- l'association LE VENTRE DES CHOSES (52 bis rue de condé, cour Cauche à Lille) pour la création de lectures légères et modulables permettant de tisser des liens entre la mémoire et le corps, l'oralité et la perception sensorielle. Une résidence de création aura lieu à la maison Folie de Moulins. Il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 1.000 €, sur un budget global de 13.670 €.

- l'association CENTRE CULTUREL BRITANNIQUE (4 place du Temple à Lille) pour la mise en place de manifestations culturelles pour la promotion de la culture et de la civilisation britannique, notamment par le biais de la littérature vers un public scolaire. Il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 1.500 €.

- L'association ARTS ET MEDIA D'AFRIQUE (29 rue Eugène Jacquet, 59000 Lille) pour la mise en place de la 15e édition du festival Festafrica qui a eu lieu les 8 et 9 décembre 2007 dans divers lieux lillois. Il met en avant, entre autres, la littérature et la culture du continent africain. Il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 5.800 €, sur un budget global de 145.000 €.

.../...

En accord avec la Commission de la Culture, réunie le 14 janvier 2007, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement des subventions aux associations précitées
- **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au chapitre 65, article 6574, fonction 321, enveloppe 25186 "Associations de lecture - subventions", et au chapitre 65, article 6574, fonction 321, enveloppe 27100 « communautés imaginées subventions ».

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en Préfecture le - 8 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
la Conseillère déléguée aux Bibliothèques
et à la Lecture publique,

Sarah PHEULPIN-COQUEL

ADOPTÉE à l'unanimité

Par délégation du Maire,
la Conseillère déléguée aux Bibliothèques
et à la Lecture publique,

Sarah PHEULPIN-COQUEL

MAIRIE DE [illegible]

- 8 FEV. 2008

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/120**

OBJET

Mission de maîtrise d'œuvre - Accord cadre portant sur les travaux patrimoniaux de la médiathèque Jean Lévy, rue Edouard Delesalle.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

La médiathèque Jean Lévy est un édifice datant de la seconde moitié du 20ème siècle. Ce bâtiment demande un certain nombre de travaux de mise à niveau (confort thermique, isolation, climatisation), de restauration des façades, de mise en conformité et d'aménagements intérieurs.

Ces travaux ne peuvent être réalisés en une seule tranche et nécessitent un diagnostic préalable afin de définir le type et l'amplitude des travaux à réaliser.

Une équipe de maîtrise d'œuvre doit être désignée à cet effet.

Sa mission comprendrait :

- le diagnostic architectural, fonctionnel et technique de l'édifice et de ses annexes,
- l'établissement d'un scénario d'intervention sur l'édifice,
- la réalisation d'un phasage, d'un suivi et d'une coordination des études et travaux de restauration, mise aux normes et aménagements.

Cette équipe serait composée d'un architecte et d'un bureau d'études structure et fluides avec compétence en établissement recevant du public.

Conformément à l'article 74 du Code des Marchés Publics relatif aux procédures spécifiques de maîtrise d'œuvre et à l'article 76 relatif aux accords cadres et en application de la loi MOP et de son décret d'application n° 93-1268 du 29 novembre 1993 et de l'arrêté du 21 décembre 1993, les différents éléments de mission confiés à l'équipe de maîtrise d'œuvre au titre de l'accord cadre seraient :

1) Dans un premier temps, le diagnostic et le scénario d'interventions permettant de prioriser et de définir les différentes étapes d'études et de travaux. Le diagnostic portera notamment sur les possibilités d'amélioration des économies en fluides, eau, éclairage, thermique
2) Dans un second temps, chaque phase prévue ferait l'objet des missions de base de maîtrise d'œuvre, en particulier les études d'avant projet, l'élaboration du projet, l'assistance à la passation des contrats de travaux, la direction de l'exécution des travaux et la réception pendant la période de garantie de parfait achèvement.
3) La mission d'ordonnancement, de pilotage et de coordination des différents travaux serait également confiée à cette équipe.

Les appels d'offres travaux prévus pour la réalisation des différentes phases de la réhabilitation de l'édifice s'inscriront dans le phasage financier global de l'opération.

.../...

L'accord cadre sera donc conclu pour une période maximale de huit ans et les marchés de travaux subséquents feront chacun l'objet d'une consultation spécifique en fonction de l'étape de réhabilitation dans lesquels ils s'inscrivent. La durée de l'accord cadre est fixée à huit ans compte tenu du montant des investissements à consentir sur le bâtiment amortissables sur une durée supérieure à quatre ans.

Aussi, en accord avec la Commission de la Culture, réunie le 14 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à lancer la consultation pour l'accord cadre de maîtrise d'œuvre afin de désigner une équipe de maîtrise d'œuvre en charge des travaux patrimoniaux de la médiathèque Jean Lévy

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en Préfecture le - 8 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
la Conseillère déléguée aux Bibliothèques
et à la Lecture publique,

Sarah PHEULPIN-COQUEL

ADOPTÉE à l'unanimité

Par délégation du Maire,
la Conseillère déléguée aux Bibliothèques
et à la Lecture publique,

Sarah PHEULPIN-COQUEL

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/121**

OBJET

Bibliothèque municipale – Demande de Subvention auprès de l'Etat/Région – Dossier CUCS - Mémoire du quartier de Moulins.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du dispositif du Contrat Urbain de Cohésion Sociale Fonctionnement de Lille-Métropole 2007, la Médiathèque de quartier de Moulins a réalisé des programmes mettant en oeuvre diverses actions ayant pour but d'apporter une perspective historique au travail sur la Mémoire, mobiliser des habitants sur un thème qui leur est proche.

Médiathèque de quartier de Moulins « Mémoire du quartier »
Budget prévisionnel : 6.929 € (Part Etat/Région 3.465 €)

Le thème retenu par le Groupe Mémoire pour l'année 2007 a été : « De la porte de Valenciennes à la porte des Postes ».

Contenu des actions menées : collecte d'informations sur l'histoire de cette partie du quartier de Moulins (prises de vues, interviews, dépouillement de la presse et des archives), réunions régulières sur des thèmes et des actions précis selon les besoins, réalisation d'une exposition rassemblant les travaux du Groupe Mémoire. Cette exposition a été mise en forme par un scénographe.

Ces actions représentent un coût global de 6.929 €, l'Etat/Région est susceptible de subventionner celles-ci pour un montant de 3.465 €.

En accord avec la Commission de la Culture, réunie le 14 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **SOLLICITER** de l'Etat/Région une subvention de 3.465 €
- **ADMETTRE** en recettes, en temps opportun, la subvention escomptée au chapitre 74, article 7472, fonction 321, enveloppe 27876 de nos documents budgétaires

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en Préfecture le - 8 FEV. 2008

ADOPTÉE à l'unanimité

Par délégation du Maire,
la Conseillère déléguée aux Bibliothèques
et à la Lecture publique.

Sarah PHEULPIN-COQUEL

Par délégation du Maire,
la Conseillère déléguée aux Bibliothèques
et à la Lecture publique.

Sarah PHEULPIN-COQUEL

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/122**

OBJET

Mission de maîtrise d'œuvre - Accord cadre portant sur les travaux de réhabilitation du Théâtre du Nord.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs.

D'importants travaux de réhabilitation doivent être entrepris au Théâtre du Nord, notamment réhabilitation de la grande salle, isolation de la petite salle, isolation de la salle de répétition, réaménagement de l'accueil public du grand hall, menuiseries de la façade et restauration du perron.

La façade donnant sur la Grand'Place, bâtiment dit «Grand garde », est protégée au titre des monuments historiques (ISMH 27/06/1925).

Une équipe de maîtrise d'œuvre doit être désignée à cet effet afin de réaliser un diagnostic et le phasage, le suivi et la coordination des travaux de réhabilitation. Cette équipe, sous le mandat d'un architecte compétent en salle de spectacles, disposera également de compétences en architecture du patrimoine (bâtiment Grand Garde), en études techniques structure et fluides, en acoustique.

La procédure de consultation pour l'accord cadre de maîtrise d'œuvre sera celle décrite à l'article 74 – III - b) du Code des Marchés Publics relatif à la procédure négociée spécifique de maîtrise d'œuvre.

Les marchés subséquents de maîtrise d'œuvre seront passés en application de la loi MOP et de son décret d'application n° 93-1268 du 29 novembre 1993 et de l'arrêté du 21 décembre 1993.

Les différents éléments de mission confiés à l'équipe de maîtrise d'œuvre au titre des marchés subséquents seraient :

1) L'établissement d'un diagnostic du bâtiment afin d'établir un état des lieux et une expertise technique du Théâtre permettant ainsi de prioriser et de définir les différentes étapes de la réhabilitation. Ce diagnostic portera notamment sur une recherche d'économies en fluides, eau, thermique, électricité
2) La mission de base de maîtrise d'œuvre portant sur chacune des tranches définies dans le cadre du projet de réhabilitation et en particulier les études d'avant projet, l'élaboration du projet, l'assistance à la passation des contrats de travaux, la direction de l'exécution des travaux et la réception pendant la période de garantie de parfait achèvement.
3) Des missions complémentaires portant sur l'ordonnancement, le pilotage et la coordination des différents travaux.

Les appels d'offres travaux prévus pour la réalisation des différentes phases de la réhabilitation du Théâtre s'inscriront dans le phasage financier global de l'opération.

...../...

L'accord cadre sera donc conclu pour une période maximale de cinq ans compte tenu de l'ampleur de l'opération et de la durée des amortissements des investissements à consentir. Les marchés de travaux feront chacun l'objet d'une consultation spécifique en fonction de l'étape de réhabilitation dans laquelle ils s'inscrivent.

Aussi, en accord avec la Commission de la Culture, réunie le 14 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à lancer la consultation pour l'accord cadre de maîtrise d'œuvre afin de désigner une équipe de maîtrise d'œuvre en charge des travaux de réhabilitation du Théâtre du Nord

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le - 8 FEV. 2008

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Par délégation du Maire
la Conseillère déléguée au
Théâtre du Nord.

Betty GLEIZER

MAIRIE DE LILLE

Par délégation du Maire,
la Conseillère déléguée au
Théâtre du Nord.

Betty GLEIZER

- 8 FEV. 2008

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/123**

OBJET

3ème Contrat Enfance - Subventions 2008.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

En 1993, la Ville de Lille et la Caisse d'Allocations Familiales de Lille ont conclu un premier Contrat Enfance applicable pour une période de 5 années. Prolongé d'une année supplémentaire par avenant, le Contrat Enfance a pris fin le 31 décembre 1998.

Après évaluation du premier dispositif et de son application, la Ville de Lille et la Caisse d'Allocations Familiales de Lille ont souhaité poursuivre leur politique volontariste de développement et d'amélioration du service public en direction des enfants de moins de 6 ans et de leur famille par la conclusion, lors de la séance du Conseil Municipal du 13 décembre 1999 d'un second Contrat Enfance pour la période 1999–2003 ainsi que la validation de la liste des projets retenus.

Prolongé également d'une année supplémentaire, ce second Contrat Enfance est arrivé à échéance le 31 décembre 2004 et a permis l'élaboration d'un 3ème Contrat Enfance qui pérennise les actions en place et inscrit de nouvelles actions pour les années 2005-2009. Ce 3ème Contrat Enfance a été approuvé par délibération n° 05/1030 en date du 12 décembre 2005.

Dans la liste ci-après, sont reprises différentes associations inscrites dans le schéma de développement et pour lesquelles il est proposé de verser une subvention :

➢ Maison de quartier des Bois-Blancs	77.448 €
➢ Centre Social La Busette	43.623 €
➢ Association Boules de Gommes	19.823 €
➢ Association Projet « Le nouveau Centre Social du Faubourg de Béthune	43.671€
➢ Halte Garderie du Faubourg de Béthune	46.236€
➢ Au Faubourg des Copains	4.410 €
➢ ADNSEA	6.386 €
➢ Aux Babeluttes	11.374 €
➢ Centre Social Mosaique	67.567 €
➢ Les Francas de Lille	4.444 €
➢ Association Filofil	4.594 €
➢ Centre Social Roger Salengro	5.029 €
➢ Association pour la gestion du Centre Social et le développement du secteur Croisette Arbrisseau *(rib Centre Social Arbrisseau)*	30.752 €
➢ Association Colline	603 €
➢ Association Point Rencontre Nord	1.542 €
➢ Association Grandir Ensemble avec le Centre Social Lazare Garreau	33.226 €

.../...

➢ LUC	22.380 €
➢ Maison de quartier Les Moulins *(rib Association pour la gestion de l'équipement de quartier sur Moulins Est)*	40.070 €
➢ Centre Social Marcel Bertrand	70.880 €
➢ Association Les Petites Canailles	12.512 €
➢ A.R.P.E	11.277 €
➢ Association Tintinabulles	5.032 €
➢ Association Périscope	1.551 €
➢ Club des Mamans	15.417 €
➢ Association Pétronille	26.975 €
➢ Association Babibulle	25.836 €
➢ Association Innov'Enfance	63.649 €
➢ Centre Social – Maison de quartier du Vieux-Lille	86.794 €
➢ Association pour la gestion de la Maison de quartier de Wazemmes	47.932 €
➢ Halte Garderie Les Acacias *(en accord avec le Conseil Communal d'Hellemmes)*	21.705 €
➢ Edouard et Célestin vont en Bateau *(en accord avec le Conseil Communal d'Hellemmes)*	2.244 €
➢ Paierie Départementale du Nord *(E.P.D.S.A.E - Maison de l'Enfance et de la Famille)* *(en accord avec le Conseil Communal d'Hellemmes)*	5.317 €
➢ Association Premiers Pas *(en accord avec le Conseil Communal d'Hellemmes)*	24.406 €
➢ Association Premiers Pas	45.752 €
➢ Centre Social Intercommunal du Chemin Rouge	12.568 €

En application de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatifs aux relations entre les collectivités locales et les associations, il est fait obligation à la Ville de Lille de conclure une convention avec toute association à laquelle elle attribue, tous crédits confondus, une ou plusieurs subventions d'un montant total supérieur à 23.000 €.

C'est pourquoi des avenants avec les associations Boules de Gomme, Halte garderie du Faubourg de Béthune, Aux Babeluttes, les Petites Canailles, ARPE, Club des Mamans, Pétronille, Babibulles, Innov'enfance, Halte garderie les Acacias et Premiers Pas, pour lesquelles la Direction Petite Enfance est service pilote, sont annexés à la présente délibération.

En ce qui concerne les Maisons de quartier – Centres Sociaux, le LUC, les Francas de Lille, Filofil et ADNSEA, les avenants feront l'objet de délibérations prises par ailleurs (services pilotes Animation Jeunesse, Enfance, Sports et CLSPD).

En accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif, réunie le 22 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** la signature des avenants ci-joints par Madame le Maire ou son représentant

.../...

- **AUTORISER** le versement des subventions aux associations précitées

- **IMPUTER** les dépenses correspondantes au chapitre 65 - article 6574 – fonction 64 – enveloppe 9984 - sous l'intitulé "Contrat Enfance – Subventions » du Budget Primitif 2008.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en Préfecture le - 6 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Petite Enfance.

Stéphanie BOCQUET

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Petite Enfance.

Stéphanie BOCQUET

MAIRIE DE LILLE

Contrat Enfance

NOM et ADRESSE DE L'ASSOCIATION	ACTIVITES GENERALES DE L'ASSOCIATION	ACTIONS A FINANCER	PROPOSITIONS DU SERVICE		PROPOSITIONS DE L'ELUE
			SUBVENTIONS PREVUES EN 2008	ACOMPTE 2008	
Maison de quartier des Bois Blancs 60 rue du Général Anne de la Bourdonnaye	Centre Social - Maison de quartier	Crèche - 20 places Halte garderie 15 places	140 451 €	70 226 €	42 135 €
		Aide au fonctionnement	7 271 €	3 636 €	2 181 €
		Action le Livre et le Jeu	30 817 €	15 409 €	9 245 €
		Atelier de parentalité "La Calinette"	8 043 €	4 022 €	2 413 €
		CLSH Maternel 40 places	32 780 €	16 390 €	9 834 €
		Accueil de l'enfant porteur de handicap - Renfort de personnel ***(le versement sera effectué après vérification de la présence réelle des enfants)***	7 200 €	0 €	5 040 €
		CPE – Poste à temps plein d'un agent d'accueil	22 000 €	11 000 €	6 600 €

NOM et ADRESSE DE L'ASSOCIATION	ACTIVITES GENERALES DE L'ASSOCIATION	ACTIONS A FINANCER	PROPOSITIONS DU SERVICE		PROPOSITIONS DE L'ELUE
			SUBVENTIONS PREVUES EN 2008	ACOMPTE 2008	
Centre Social "La Bosette" 1 rue Georges Lefebvre	Maison de quartier	Crèche - 12 places Halte garderie 13 places	111 404 €	55 702 €	33 421 €
		Atelier de parentalité	2 388 €	1 194 €	716 €
		CLSH Maternel 24 places	24 960 €	12 480 €	7 488 €
		Accueil péri clsh	6 659 €	3 330 €	1 998 €
Boules de Gommes 2, rue Jean Bart LILLE	Mini-crèche	17 places de crèche	57 889 €	28 945 €	17 367 €
		Fonctionnement	8 187 €	4 094 €	2 456 €

Contrat Enfance
Délégation de Madame Stéphanie BOCQUET

Contrat Enfance
Délégation de Madame Stéphanie BOCQUET

NOM et ADRESSE DE L'ASSOCIATION	ACTIVITES GENERALES DE L'ASSOCIATION	ACTIONS A FINANCER	PROPOSITIONS DU SERVICE		PROPOSITIONS DE L'ELUE
			SUBVENTIONS PREVUES EN 2008	ACOMPTE 2008	
Association Projet "Le Nouveau Centre Social du Fb de Béthune" Centre de la Petite Enfance 6 bis Bd de Metz	Centre Social - Maison de quartier	CLSH Maternel 60 places	58 240 €	29 120 €	17 472 €
		Accueil Périscolaire - 24 places	4 500 €	2 250 €	1 350 €
		Ludothèque	39 129 €	19 565 €	11 739 €
		Coordination du Centre de la Petite Enfance poste à mi temps d'un coordinateur et d'un agent d'accueil à mi temps	25 840 €	24 970 €	870 €
		Création d'ateliers pour la mise en place d'actions d'éveil : - éveil musical - théâtre de marionnettes - arts plastiques - lecture, contes - psychomotricité	40 800 €	20 400 €	12 240 €

427

NOM et ADRESSE DE L'ASSOCIATION	ACTIVITES GENERALES DE L'ASSOCIATION	ACTIONS A FINANCER	PROPOSITIONS DU SERVICE		PROPOSITIONS DE L'ELUE
			SUBVENTIONS PREVUES EN 2008	ACOMPTE 2008	
Halte Garderie du Faubourg de Bethune 6 bis Boulevard de Metz LILLE	Halte-garderie	20 places de halte-garderie	108 519 €	54 260 €	32 556 €
		Accueil de l'enfant porteur de handicap - Renfort de personnel ***(le versement sera effectué après vérification de la présence réelle des enfants)***	20 520 €	0 €	13 680 €
Association Au faubourg des Copains **groupe scolaire Aicard Samain** 15 avenue Verhaeren		CLSH Maternel et Accueil périscolaire 24 places	14 700 €	7 350 €	4 410 €
A.D.N.S.E.A 199/201 rue Colbert LILLE		Maison Arc en Ciel 16, Bd de Metz Lieu d'accueil parents-enfants	31 928 €	15 964 €	6 386 €
Les Babeluttes 48, rue de Philadelphie	Crèche parentale	14 places de crèche	26 535 €	13 268 €	7 961 €
		Fonctionnement	11 377 €	5 689 €	3 413 €
Centre Social Mosaïque 30 rue Cabanis	Centre Social	Halte garderie 20 places	96 466 €	48 233 €	28 940 €
		Jardin d'Eveil 16 places	55 468 €	27 734 €	16 640 €
		CLSH Maternel 32 places	20 230 €	10 115 €	6 069 €

Contrat Enfance
Délégation de Madame Stéphanie BOCQUET

Contrat Enfance
Délégation de Madame Stéphanie BOCQUET

NOM et ADRESSE DE L'ASSOCIATION	ACTIVITES GENERALES DE L'ASSOCIATION	ACTIONS A FINANCER	PROPOSITIONS DU SERVICE		PROPOSITIONS DE L'ELUE
			SUBVENTIONS PREVUES EN 2008	ACOMPTE 2008	
		Péri-clsh 8 places	6 659 €	3 330 €	1 998 €
		Création d'une ludothèque ouverte au public 20h/sem	19 565 €	9 783 €	5 870 €
		Accueil de l'enfant porteur de handicap - Renfort de personnel ***(le versement sera effectué après vérification de la présence réelle des enfants)***	11 500 €	0 €	8 050 €
Pour le quartier de Fives **Les Francas** 24, rue Malsence LILLE	Centre Georges Sand	CLSH - 25 places	14 140 €	7 070 €	2 828 €
Pour le quartier St Maurice **Les Francas** 24, rue Malsence LILLE	Centre Jean Zay	CLSH (20 places)	8 080 €	4 040 €	1 616 €
Filofil 3, rue Cabanis LILLE	Promotion de la lecture chez les tout petits	Actions sur le livre	22 969 €	11 485 €	4 594 €
Centre Social Roger Salengro Maison de quartier de Fives rue Massenet	Centre Social	CLSH Maternel de 16 places	13 200 €	4 211 €	5 029 €
Centre Social de l'Arbrisseau 13 rue Jean Baptiste Clément	Centre Social	Halte garderie 15 places	55 468 €	27 734 €	16 640 €
		Eveil culturel	21 661 €	10 831 €	6 498 €
		Actions inter-halte garderie	3 720 €	1 860 €	1 116 €

NOM et ADRESSE DE L'ASSOCIATION	ACTIVITES GENERALES DE L'ASSOCIATION	ACTIONS A FINANCER	PROPOSITIONS DU SERVICE		PROPOSITIONS DE L'ELUE
			SUBVENTIONS PREVUES EN 2008	ACOMPTE 2008	
		Mise en place d'un projet d'éveil transversal sur le quartier autour de la psychomotricité	21 661 €	10 831 €	6 498 €
Association COLLINE 176 rue Lamartine Lille		Coordination Inter Crèche	2 011 €	1 006 €	603 €
Association Point Rencontre Nord 69 rue Négrier		Lieu de parentalité	5 139 €	2 570 €	1 542 €

A 20

Contrat Enfance
Délégation de Madame Stéphanie BOCQUET

NOM et ADRESSE DE L'ASSOCIATION	ACTIVITES GENERALES DE L'ASSOCIATION	ACTIONS A FINANCER	PROPOSITIONS DU SERVICE		PROPOSITIONS DE L'ELUE
			SUBVENTIONS PREVUES EN 2008	ACOMPTE 2008	
Centre Social Lazare Garreau 41 rue Lazare Garreau	Centre Social	Halte garderie 20 places	72 349 €	36 175 €	21 705 €
		CLSH Maternel 32 places	29 040 €	14 192 €	8 712 €
		Organisation de trois camps d'été	9 364 €	4 682 €	2 809 €
Lille Université Club - LUC Structure Spor'tilue rue Abélard Lille		Halte garderie Prise en charge de 27 places lilloises fonctionnant 40 h /sem	110 172 €	55 086 €	22 034 €
		Atelier de parentalité	1 728 €	864 €	346 €
Maison de quartier les Moulins 1 rue Armand Carrel	Centre Social	CLSH Maternel 40 places	56 880 €	28 440 €	17 064 €
		Accueil périscolaire 20 places	8 640 €	4 320 €	2 592 €
		Ludothèque	32 436 €	16 218 €	9 731 €
		Eveil culturel autour du livre	32 491 €	16 246 €	9 747 €
		Organisation d'un camp d'été	3 121 €	1 561 €	936 €

NOM et ADRESSE DE L'ASSOCIATION	ACTIVITES GENERALES DE L'ASSOCIATION	ACTIONS A FINANCER	PROPOSITIONS DU SERVICE		PROPOSITIONS DE L'ELUE
			SUBVENTIONS PREVUES EN 2008	ACOMPTE 2008	
Centre Social Marcel Bertrand 19 rue Lamartine Centre de la Petite Enfance Albert Debacker	Centre Social	Halte garderie - 30 places	144 698 €	72 349 €	43 409 €
		CLSH Maternel Ecole St Exupéry 24 places	29 580 €	14 790 €	8 874 €
		Accueil périscolaire Ecole St Exupéry 24 places	11 220 €	5 610 €	3 366 €
		CLSH Maternel - 40 places Centre de la Petite Enfance	31 320 €	15 660 €	9 396 €
		Création d'un CLSH de 16 places sur le secteur des Meuniers	13 760 €	6 880 €	4 128 €
		Accompagnement à l'entrée en scolarisation	1 941 €	971 €	582 €
		Coordination du Centre de la Petite Enfance poste à mi temps d'un coordinateur et d'un agent d'accueil à mi temps	25 840 €	24 715 €	1 125 €

Contrat Enfance
Délégation de Madame Stéphanie BOCQUET

Contrat Enfance
Délégation de Madame Stéphanie BOCQUET

NOM et ADRESSE DE L'ASSOCIATION	ACTIVITES GENERALES DE L'ASSOCIATION	ACTIONS A FINANCER	PROPOSITIONS DU SERVICE		PROPOSITIONS DE L'ELUE
			SUBVENTIONS PREVUES EN 2008	ACOMPTE 2008	
Les Petites Canailles 3/5, rue Jacques Febvrier LILLE	Crèche parentale	16 places de crèche	30 330 €	15 165 €	9 099 €
		Fonctionnement	11 376 €	5 688 €	3 413 €
A.R.P.E **Accueil Rencontre Parents Enfants** 11 bis rue Edouard Herriot LILLE	Gestion du lieu d'accueil "La Petite Maison". Favoriser toutes les actions et réflexions dans le secteur de la Petite Enfance	Lieu d'accueil parents-enfants "La Petite Maison"	37 590 €	18 795 €	11 277 €
Association Tintinabulles 19 rue Delobel Tourcoing		Mise en place d'actions d'éveil musical sur le quartier de Moulins	16 772 €	8 386 €	5 032 €
Association Périscope 1, rue Hippolyte Lefebvre		Accueil périscolaire - 30 places	5 170 €	2 585 €	1 551 €
Club des Mamans 15/2, résidence Breteuil LILLE		Crèche - 12 places Halte garderie 2 places	50 510 €	25 255 €	15 153 €
		Mise en place d'une formation "Analyse des pratiques" de janvier à juin 2008 A raison de deux heures d'intervention par mois	880 €	440 €	264 €

NOM et ADRESSE DE L'ASSOCIATION	ACTIVITES GENERALES DE L'ASSOCIATION	ACTIONS A FINANCER	PROPOSITIONS DU SERVICE		PROPOSITIONS DE L'ELUE
			SUBVENTIONS PREVUES EN 2008	ACOMPTE 2008	
Association Pétronille 22/24 rue Hyppolite Lefebvre Lille		22 places de crèche	74 915 €	37 458 €	22 475 €
		Projet transversal St Maurice / Pellevoisin Actions autour de la Famille	15 000 €	7 500 €	4 500 €
Association Babibulle 213 bis rue du Fb de Roubaix Lille		20 places de halte garderie	86 119 €	43 060 €	25 836 €
Association INNOV'ENFANCE 81, bis rue Gantois		Halte-garderie "Les Lutins" 28 square d'Espagne 10 places	48 233 €	24 117 €	14 470 €
		Fonctionnement	6 600 €	3 300 €	1 980 €
		Multi accueil "La Luciole" 2 rue Ducouroublé Crèche - 12 places Halte garderie - 8 places Multi accueil - 2 places	101 152 €	50 576 €	30 346 €
		Fonctionnement	3 961 €	1 981 €	1 188 €
		Domicil'Enfance	52 216 €	26 108 €	15 665 €

A 6 A

Contrat Enfance
Délégation de Madame Stéphanie BOCQUET

Contrat Enfance
Délégation de Madame Stéphanie BOCQUET

NOM et ADRESSE DE L'ASSOCIATION	ACTIVITES GENERALES DE L'ASSOCIATION	ACTIONS A FINANCER	PROPOSITIONS DU SERVICE		PROPOSITIONS DE L'ELUE
			SUBVENTIONS PREVUES EN 2008	ACOMPTE 2008	
Centre Social - Maison de quartier du Vieux Lille 24 rue des Archives	Centre Social - Maison de quartier	Crèche - 23 places Halte garderie 25 places	198 902 €	99 451 €	59 671 €
		CLSH Maternel 24 places	35 520 €	17 760 €	10 656 €
		Lieu d'accueil Enfants Parents "La Libellule"	19 323 €	9 662 €	5 797 €
		Ludothèque	17 566 €	8 783 €	5 270 €
		Projet transversal Vieux Lille / Vauban Esquermes Actions autour de la Famille	18 000 €	9 000 €	5 400 €
Maison de quartier de Wazemmes 36 rue d'Eylau	Maison de quartier	Crèche - 11 places Halte garderie 9 places	88 103 €	44 052 €	26 431 €
		Fonctionnement	6 320 €	3 160 €	1 896 €
		CLSH Maternel 24 places	25 620 €	12 810 €	7 686 €
		Atelier de parentalité	10 398 €	5 199 €	3 119 €
		Mise en place d'actions d'éveil en direction des structures Petite Enfance du quartier	20 000 €	10 000 €	6 000 €
		Accueil de l'enfant porteur de handicap - Renfort de personnel ***(le versement sera effectué après vérification de la présence réelle des enfants)***	4 000 €	0 €	2 800 €

NOM et ADRESSE DE L'ASSOCIATION	ACTIVITES GENERALES DE L'ASSOCIATION	ACTIONS A FINANCER	PROPOSITIONS DU SERVICE		PROPOSITIONS DE L'ELUE
			SUBVENTIONS PREVUES EN 2008	ACOMPTE 2008	
Les Acacias 155, rue Roger Salengro LILLE *(sous réserve de l'accord du Conseil Communal d'Hellemmes)*		Halte-garderie 17 places	72 349 €	36 175 €	21 705 €
Edouard et Célestin vont en Bateau **100, rue du Pavé du Moulin** *(sous réserve de l'accord du Conseil Communal d'Hellemmes)*		CLSH Maternel - 15 places Accueil Périscolaire - 25 places	7 480 €	3 740 €	2 244 €
Etablissement Public Départemental de Soins, d'Adaptation et d'Education E.P.D.S.A.E 21 rue Delemazure 59260 Hellemmes *(sous réserve de l'accord du Conseil Communal d'Hellemmes)*	Accueil spécialisé des familles de la commune associée d'Hellemmes	Action de prévention précoce d'aide à la parentalité Financement d'une psychologue à mi-temps	17 723 €	8 862 €	5 317 €
Association Premiers Pas 8/2 rue de l'Avenir Hellemmes	(sous réserve de l'accord du Conseil Communal d'Hellemmes)	Relais d'Assistantes Maternelles Indépendantes 1er R.A.M.I	64 886 €	32 443 €	19 466 €
		Projet transversal Hellemmes Actions autour de la Famille	16 465 €	8 233 €	4 940 €

NOM et ADRESSE DE L'ASSOCIATION	ACTIVITES GENERALES DE L'ASSOCIATION	ACTIONS A FINANCER	PROPOSITIONS DU SERVICE		PROPOSITIONS DE L'ELUE
			SUBVENTIONS PREVUES EN 2008	ACOMPTE 2008	
Association Premiers Pas 8.2 rue de l'Avenir Hellemmes		Création d'un 2ème Relais d'Assistantes Maternelles Indépendantes R.A.M.I Siège CPE Fb de Béthune	52 233 €	26 117 €	15 670 €
		Poste de superviseur des RAMI	48 960 €	24 480 €	14 688 €
		Création d'un pôle ressources Centralisation de demandes et des informations	31 212 €	15 606 €	9 364 €
		Gestion du projet transversal sur le quartier Centre Actions autour de la Famille	20 100 €	10 050 €	6 030 €
Centre Social Inter communal du Chemin Rouge rue du Chemin Rouge Fâches Thumesnil		Centre de loisirs maternel Prise en charge de la participation d'enfants Lillois	35 100 €	17 550 €	10 530 €
		Ludothèque Prise en charge de la présence de familles Lilloises	6 792 €	3 396 €	2 038 €
			3 192 530 €	**1 595 799 €**	**943 025 €**

4271

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/124**

OBJET

Création d'une structure multi accueil de la petite enfance dans le quartier de Vauban-Esquermes - Autorisation de signature du marché - Lot 3 : menuiserie aluminium, serrurerie.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 02/1152 du 16 décembre 2002, le Conseil Municipal a autorisé le réaménagement de l'ancienne école Littré, dans le quartier de Vauban-Esquermes, afin d'y créer une structure multi accueil de la petite enfance.

Par délibération n° 07/831 du 8 octobre 2007, le Conseil Municipal a approuvé l'ajustement du coût d'opération à hauteur de 2.500.000 € TTC pour un coût travaux estimé à 1.795.000 € TTC.

Suite à trois appels d'offres, le lot 3 : Menuiserie aluminium, serrurerie a du être déclaré infructueux en l'absence de remise d'offres.

Conformément à l'article 35-II-3° du Code des Marchés Publics qui précise que peuvent être négociés sans publicité préalable et mise en concurrence : « *Les marchés et accord cadres passés selon la procédure de l'appel d'offres, pour lesquels aucune candidature ou aucune offre n'a été déposée ...* » « *Les conditions initiales du marché ne doivent toutefois pas être substantiellement modifiées* », la Commission d'Appel d'Offres a autorisé, le lancement d'une procédure négociée avec mise en concurrence d'au moins quatre entreprises.

Seule l'entreprise LOISON a remis une offre d'un montant de 335.577,03 € HT. Aux termes de la négociation, le montant de l'offre est de 262.030,20 € TTC. La durée des travaux est prévue pour 11 mois.

Aussi, en accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif, réunie le 22 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer le marché avec l'entreprise LOISON pour un montant de 262.030,20 € TTC.
- **IMPUTER** la dépense correspondante au Chapitre 23 – Article 2313 – Fonction 64 – Enveloppe 17104, de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

29 JAN. 2008

Affiché en Mairie le
Réception en Préfecture le - 8 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Petite Enfance.

Stéphanie BOCQUET

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Petite Enfance.

Stéphanie BOCQUET

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/125**

OBJET

Versement de subventions à l'OCCE du Nord - Avenant à la convention.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Municipal a autorisé, par délibération n° 06/742 du 9 octobre 2006, le renouvellement de la convention passée avec l'association « Office central de coopération de l'Ecole du Nord » (OCCE du Nord). Cette délibération détermine les relations financières entre la Ville de Lille et l'OCCE du Nord.

Les Conseils de quartier de Lille Centre, Moulins, Lille-Sud et Vauban se sont prononcés favorablement pour des aides à allouer à des coopératives OCCE, affiliées à l'OCCE du Nord. Ces aides sont détaillées dans le tableau ci-joint.

Par ailleurs, lors de cette même séance, la délégation Relations Internationales et Jumelages propose d'octroyer une subvention de 2 500 € à la Coopérative OCCE de l'école Michelet via l'OCCE du Nord.

Il convient d'intégrer ces aides par avenant à la convention existante.

En accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif, réunie le 22 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement des subventions reprises dans le tableau ci-joint,
- **IMPUTER** la dépense correspondante soit 5.241.44 € au chapitre 65, article 6574
- **IMPUTER** la dépense correspondante soit 3.839 € au chapitre 67, article 6745
- **IMPUTER** la dépense correspondante soit 1.467,50 € au chapitre 67, article 6748
- **AUTORISER** Madame le Maire ou, en cas d'empêchement, l'Adjointe déléguée aux Ecoles, à signer l'avenant joint à la présente délibération.

PRÉFECTURE DU NORD
02 - 1 FEV. 2008 02
ARRIVÉE

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée aux Ecoles,

Ariane CAPON

MAIRIE DE LILLE

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée aux Ecoles,

Ariane CAPON

AIDES ATTRIBUÉES AU TITRE DES CREDITS DECENTRALISES

QUARTIER	PROJET	COÛT TOTAL DU PROJET	BÉNÉFICIAIRE	MONTANT	IMPUTATION
CENTRE	**Découverte des structures sonores avec Jean Bodart** Dispositif inscrit au projet d'école visant à explorer différents langages pour favoriser l'écoute de soi et des autres et plus particulièrement, repérer et reproduire des formules rythmiques à l'aide d'instruments et de structures sonores..	910 €	OCCE N° 1812 ECOLE LES P'TITS POUCHINS 3 RUE DES DEPORTES 59000 LILLE	300 €	Chap 65 article 6574 fonction 255 enveloppe 4347
	Rallye Lecture Savoir lire des œuvres littéraires complètes à la fin de la littérature classique et de jeunesse moderne. Développer le goût et le plaisir de lire.	260 €	OCCE N° 818 ECOLE PASTEUR 246 RUE DE SOLFERINO 59000 LILLE	168 €	Chap 65 article 6574 fonction 255 enveloppe 4347
	Découverte du littoral – respecter son environnement Sensibiliser les élèves au respect de leur environnement. Découvrir la faune et la flore du littoral.	1 300 €	OCCE N° 1403 ECOLE SOPHIE GERMAIN 97 BD DE LA LIBERTE 59000 LILLE	264 €	Chap 65 article 6574 fonction 255 enveloppe 4347
	Création d'un site informatique -Ouverture Maîtriser les technologies nouvelles et préparation au B2I.	292 €	OCCE N° 1911 ECOLE DAUDET 26 RUE DES AUGUSTINS 59000 LILLE	190 €	Chap 65 article 6574 fonction 255 enveloppe 4347

QUARTIER	PROJET	COÛT TOTAL DU PROJET	BÉNÉFICIAIRE	MONTANT	IMPUTATION
CENTRE	**Défis lecture** Liaison Grande Section maternelle et Cours Préparatoire avec des rencontres régulières pour des « Défis lecture ». Cette année les albums choisis auront pour thème commun : les monstres.	400 €	OCCE N° 2050 ECOLE DU BELLAY 246 RUE DE SOLFERINO 59000 LILLE	250 €	Chap 65 article 6574 fonction 255 enveloppe 4347
	Ouverture Culturelle et familiarisation avec la lecture Familiariser les enfants avec la langue écrite dans toutes les disciplines, notamment la littérature enfantine et accéder à la culture	812 €	OCCE N° 2104 ECOLE MOZART 1 PARVIS ST MICHEL 59000 LILLE	200 €	Chap 65 article 6574 fonction 255 enveloppe 4347
	Apprendre à vivre ensemble Familiarisation, sensibilisation à la culture et aux musées. Entrer dans la littérature enfantine. Développer le vivre ensemble, créer une charte des droits de l'enfant.	700 €	OCCE N° 2104 ECOLE MOZART 1 PARVIS ST MICHEL 59000 LILLE	350 €	Chap 65 article 6574 fonction 255 enveloppe 4347
	Mini Olympiades Acquérir des jeux de société pour avoir des modèles - Commencer à faire des rencontres interclasses.	300 €	OCCE N°1086 ECOLE LALO 3 RUE DES DEPORTES 59000 LILLE	150 €	Chap 65 article 6574 fonction 255 enveloppe 4347

AIDES ATTRIBUÉES AU TITRE DES CREDITS DECENTRALISES (2)

QUARTIER	PROJET	COÛT TOTAL DU PROJET	BENEFICIAIRE	MONTANT	IMPUTATION
MOULINS	**Projet de récréation – jeux de cour** Inciter les enfants à jouer ensemble dans un esprit civique. Les enfants seraient responsables et devraient récupérer le matériel en fin de récréation.	300 €	OCCE N°1385 ECOLE ST EXUPERY 50 BD DE STRASBOURG 59000 LILLE	194.44€	Chap 65 article 6574 fonction 40 enveloppe 25713
	Projet culturel Pratique de différentes techniques d'arts plastiques avec des intervenants extérieurs. Continuité du travail réalisé sur l'année scolaire 2006/2007. En 2007/2008, l'équipe pédagogique souhaite développer un projet musical qui nécessite l'achat d'instruments. Public concerné : 3 classes (75 élèves)	1 760€	OCCE N° 1788 ECOLE KERGOMARD 33 BD DE BELFORT 59000 LILLE	300€	Chap 65 article 6574 fonction 40 enveloppe 25713
	Projet d'activités physiques Les activités sportives sont au cœur du projet éducatif de l'école pour permettre aux élèves, avec la pratique du sport, de développer le savoir-vivre ensemble et l'estime de soi.	1 500€	OCCE N° 1788 ECOLE KERGOMARD 33 BD DE BELFORT 59000 LILLE	200€	Chap 65 article 6574 fonction 40 enveloppe 25713

AIDES ATTRIBUÉES AU TITRE DES CRÉDITS DÉCENTRALISÉS (3)

QUARTIER	PROJET	COÛT TOTAL DU PROJET	BENEFICIAIRE	MONTANT	IMPUTATION
MOULINS	**Achats de vélos pour les enfants** Faire de la cour un lieu de socialisation et d'échange entre les enfants au travers des jeux. Développement de l'activité motrice chez les enfants grâce à la pratique du vélo.	1 600 €	OCCE N° 1985 ECOLE LEON FRAPIE 3 RUE DU CAPITAINE MICHEL 59000 LILLE	500 €	Chap 65 Article 6574 Fonction 40 Envel. 25713
	Découverte du littoral Sortie sur les plages de Calais et Sangatte pour développer chez les élèves la connaissance et l'observation du milieu littoral peu connu. Sensibilisation et éducation à l'environnement et au littoral.	1 306€	OCCE N° 812 ECOLE VICTOR HUGO 137 BD VICTOR HUGO 59000 LILLE	400€	Chap 65 article 6574 fonction 40 enveloppe 25713
VAUBAN ESQUERMES	**Voyage à Paris** Journée à Paris fin. Finalisation d'une correspondance scolaire menée durant l'année avec des élèves venant de Touraine pour une rencontre à Paris.	968.10 €	OCCE N°3178 ECOLE ELEMENTAIRE MME DE MAINTENON 20 BIS RUE DU PORT 59000 LILLE	650 €	Chap 65 Article 6574 Fonction 422 Enveloppe 1414
	Classe de découverte Séjour à Morbecque en mai 2008. Ce séjour est, pour certains élèves, l'unique chance de vivre cette expérience avant l'entrée en sixième.	5332.50 €	OCCE N° 2662 ECOLE ELEMENTAIRE LEON JOUHAUX 15 AVENUE LEON JOUHAUX 59000 LILLE	1125 €	Chap 65 Article 6574 Fonction 422 Enveloppe 1414

AIDES ATTRIBUÉES AU TITRE DES CREDITS DECENTRALISES (4)

QUARTIER	PROJET	COÛT TOTAL DU PROJET	BENEFICIAIRE	MONTANT	IMPUTATION
LILLE SUD	**A la découverte de Jean Bart** A partir d'une visite de Dunkerque, son port, statue de Jean Bart, les élèves découvriront le thème de la mer et des pirates	671 €	OCCE N° 671 ECOLE MATERNELLE JEAN BART 31 RUE DU GENERAL DE WETT 59000 LILLE	500 €	Chap. 67 Art. 6745 Fonct. 255 Envel. 26935
	Ecole et cinéma Dans le cadre du plan d'action école et cinéma, découverte du cinéma d'animation, initiation aux pratiques cinématographiques, à la lecture et la création d'images, création de scénari, de bruitage, …	304.20 €	OCCE N° 1602 ECOLE MATERNELLE JEANNE GODART 1 RUE PAUL BARDOU 59000 LILLE	212 €	Chap. 67 Art. 6745 Fonct. 255 Envel. 26935
	Jeux mathématiques Mise en place chaque semaine dans chaque classe de séances de jeux mathématiques avec l'aide de parents volontaires pour rendre les élèves plus respectueux les uns envers les autres, leur apprendre la numération de façon ludique et impliquer les parents dans cet apprentissage.	1 200 €	OCCE N° 1513 ECOLE MATERNELLE RACHEL LEMPEREUR RUE JEAN GIRAUDOUX 59000 LILLE	500 €	Chap. 67 Art. 6745 Fonct. 255 Envel. 26935
	Projet scientifique Développer la curiosité, le goût de la recherche, faire acquérir les méthodes propres à la démarche scientifique. Savoir observer, comprendre et fabriquer.	2 000 €	OCCE N° 2076 ECOLE MATERNELLE FLORIAN 5 RUE D'ARSONVAL 59000 LILLE	600 €	Chap. 67 Art. 6745 Fonct. 255 Envel. 26935

AIDES ATTRIBUÉES AU TITRE DES CREDITS DECENTRALISES (5)

QUARTIER	PROJET	COÛT TOTAL DU PROJET	BÉNÉFICIAIRE	MONTANT	IMPUTATION
LILLE SUD	**Les 5 sens** Découverte du monde à travers les 5 sens (toucher, ouïe, goût, odorat et la vue) pour une meilleure connaissance de soi, de son corps, des organes liés aux 5 sens. Spectacle interactif sur ce thème.	572 .80 €	OCCE N° 1423 ECOLE MATERNELLE LA CROISETTE 35 RUE RICHARD WAGNER 59000 LILLE	452 €	Chap. 67 Art. 6745 Fonct. 255 Envel. 26935
	Projet « le fantastique » Projet visant à permettre aux enfants à lire et découvrir des œuvres du temps passé, à déclencher la création plastique autour de thèmes du fantastique en découvrant les collections du palais des beaux-arts de Lille. Une exposition en arts visuels clôturera ce travail.	980 €	OCCE N° 1593 ECOLE ELEMENTAIRE TURGOT 86 RUE DU FAUBOURG DES POSTES 59000 LILLE	170 €	Chap. 67 Art. 6745 Fonct. 255 Envel. 26935
	Visite du parc Samara (Somme) A partir de la visite du parc SAMARA les élèves comprendront l'évolution de l'habitat et du mode de vie, ils réaliseront des maquettes, des plans, des dessins …	1 594 €	OCCE N° 1689 ECOLE ELEMENTAIRE WAGNER 33 RUE WAGNER 59000 LILLE	700 €	Chap. 67 Art. 6745 Fonct. 255 Envel. 26935
	Sortie à Clairmarais Promenade en barque avec un guide sur le marais audomarois. Découverte de la faune et de la flore, de l'habitat des animaux sauvages et leur chaîne alimentaire.	2 060 €	OCCE N° 3262 ECOLE ELEMENTAIRE BRIAND 7 BLD EUGENE DUTHOIT 59000 LILLE	705 €	Chap. 67 Art. 6745 Fonct. 255 Envel. 26935

AIDES ATTRIBUÉES AU TITREDU FONDS D'INITIATIVES HABITANTS (6)

QUARTIER	PROJET	COÛT TOTAL DU PROJET	BENEFICIAIRE	MONTANT	IMPUTATION
VAUBAN ESQUERMES	**Carnaval 2008** Les élèves des écoles participent à un défilé carnavalesque dans les rues du quartier. Aide à réalisation de déguisements et de maquillages	399 €	OCCE N° 1873 ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE LITTRE RUE FULTON 59000 LILLE	332,50 €	Chap. 67 Art. 6748 Fonct. 422 Envel. 18227
	Carnaval 2008 Les élèves des écoles participent à un défilé carnavalesque dans les rues du quartier. Aide à réalisation de déguisements et de maquillages	195 €	OCCE N°2662 ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE LEON JOUHAUX 15 AVENUE LEON JOUHAUX 59000 LILLE	162,50 €	Chap. 67 Art. 6748 Fonct. 422 Envel. 18227
	Carnaval 2008 Les élèves des écoles participent à un défilé carnavalesque dans les rues du quartier. Aide à réalisation de déguisements et de maquillages	306 €	OCCE N°3178 ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE MADAME DE MAINTENON 20 BIS RUE DU PORT 59000 LILLE	255 €	Chap. 67 Art. 6748 Fonct. 422 Envel. 18227

QUARTIER	PROJET	COÛT TOTAL DU PROJET	BENEFICIAIRE	MONTANT	IMPUTATION
VAUBAN ESQUERMES	**Carnaval 2008** Les élèves des écoles participent à un défilé carnavalesque dans les rues du quartier. Aide à réalisation de déguisements et de maquillages	360 €	OCCE N°1862 ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE BICHAT 2 RUE BERANGER 59000 LILLE	300 €	Chap. 67 Art. 6748 Fonct. 422 Envel. 18227
	Carnaval 2008 Les élèves des écoles participent à un défilé carnavalesque dans les rues du quartier. Aide à réalisation de déguisements et de maquillages	309 €	OCCE N°3178 ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE CHATEAUBRIAND 2 RUE ROLAND 59000 LILLE	257,50 €	Chap. 67 Art. 6748 Fonct. 422 Envel. 18227
	Carnaval 2008 Les élèves des écoles participent à un défilé carnavalesque dans les rues du quartier. Aide à réalisation de déguisements et de maquillages	192 €	OCCE N°1590 ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE LEON JOUHAUX 15 AVENUE LEON JOUHAUX 59000 LILLE	160 €	Chap. 67 Art. 6748 Fonct. 422 Envel. 18227

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/126**

OBJET

Reconduction en 2008 de l'action pédagogique initiée par la CPAM « le plaisir de découvrir et de consommer des fruits » en direction des enfants des écoles maternelles publiques lilloises en REP - Participation financière de la CPAM - Signature d'une convention entre la CPAM et la Ville.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du Programme Régional de Santé Publique, la CPAM de Lille propose, pour la 4eme année consécutive, des actions pédagogiques de sensibilisation et d'éducation à la consommation de fruits, aux enfants des écoles maternelles publiques lilloises en REP.

La réussite de l'opération « le plaisir de découvrir et de consommer des fruits » repose sur la participation active et volontaire des enseignants à inciter les enfants à déguster et à goûter des fruits mais aussi à sensibiliser les parents à l'importance d'une diversité et d'un équilibre alimentaire pour la santé.

La motivation des 22 directeurs d'écoles concernées pour reconduire l'opération en 2008, témoigne de leur volonté d'apprendre aux enfants mais aussi aux parents à découvrir le goût des fruits et à leur donner envie d'en manger. Un changement de comportement face à la consommation de fruits a déjà pu être constaté.

Une subvention de 14.560 €, versée à la Ville par la CPAM, couvre en totalité la dépense nécessaire à l'achat des fruits dégustés par les 2912 élèves scolarisés dans les 22 écoles maternelles en REP, participant au projet.

L'achat, la distribution et la livraison des fruits dans les écoles (à raison de 2 fois par semaine) sont effectués par le service municipal de l'Intendance à la Direction de la Restauration scolaire.

L'action s'étale sur 11 semaines du 14 janvier au 18 février 2008 et du 25 février au 1er mars 2008, pour les fruits d'hiver et du 28 avril au 7 juin 2008, pour les fruits de printemps et d'été.

La convention ci-jointe détermine la durée et les modalités de financement et de mise en œuvre de l'action «le plaisir de découvrir et de consommer des fruits», initiée par la CPAM en direction des écoles lilloises ciblées.

En conséquence, en accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif, réunie le 22 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ADMETTRE en recettes la subvention de la CPAM au chapitre 74, article 7478, fonction 251, enveloppe 25501

.../...

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée aux Ecoles à signer la convention entre la CPAM et la Ville, ci-annexée.

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008
= 1 FEV. 2008

Réception en Préfecture le

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée aux Ecoles.

Ariane CAPON

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée aux Ecoles.

Ariane CAPON

MAIRIE DE LILLE

PRÉFECTURE DU NORD
02 - 1 FEV. 2008 02
ARRIVÉE

VILLE DE LILLE

450

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/127**

OBJET

Convention entre la Ville de Lille et la Caisse des Ecoles concernant le Dispositif de Réussite Educative

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs.

Conformément aux objectifs de l'action municipale engagée en mars 2001, a été mis en œuvre le Projet Educatif Global. C'est dans cet esprit que la Ville de Lille a répondu à l'appel à projets visant à constituer sur son territoire des équipes de réussite éducative s'inscrivant dans le cadre de la loi de Cohésion Sociale.

Par délibération n° 05/518 du 27 juin 2005, le Conseil Municipal a confié le portage du projet lillois à la Caisse des Ecoles de la Ville. Les statuts de la Caisse des Ecoles ont été modifiés à cet effet par délibérations n° 06/545 du 3 juillet 2006 et n° 06/1039 du 18 décembre 2006.

Une convention pluriannuelle de financement des équipes de réussite éducative a été élaborée et signée entre la Caisse des Ecoles et l'Etat. Celle-ci doit permettre à terme la création et l'intervention de cinq équipes dans les quartiers lillois et lommois.

L'action de la Caisse des Ecoles, portée par des équipes pluridisciplinaires, est actuellement pilotée par une équipe permanente correspondant à 7,4 Equivalents Temps Plein (soit 3 ETP de cadre A, 3 ETP de cadre B et 1,4 ETP de cadre C).

Pour assurer la mise en œuvre du projet, la Caisse des Ecoles de la Ville ne disposant pas de moyens humains et matériels, et pour répondre à l'esprit du dispositif qui suppose une infrastructure légère et facilement mobilisable, il est proposé de s'appuyer sur une convention de partenariat entre la Ville et la Caisse des Ecoles.

Un premier projet de convention a été proposé par délibération n° 06/544 du 3 juillet 2006. La convention ci-jointe est plus complète que la précédente et intervient après une phase de montée en charge du dispositif. Elle propose des ajustements afin que l'administration municipale puisse améliorer son soutien logistique et administratif (notamment juridique) et prend en compte les remarques formulées par l'Etat.

PREFECTURE DU NORD
02 - 1 FEV. 2008 02
ARRIVEE

Les dépenses correspondantes font l'objet d'une demande annuelle à l'Etat dans le cadre de la préparation du budget sur la durée de la convention pluriannuelle.

En accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif, réunie le 22 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire à signer la convention ci-jointe ainsi que ces annexes (notamment celle relative à la mise à disposition de locaux)

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008
Réception en Préfecture le - 1 FEV. 2008

ADOPTÉE à l'unanimité

Par délégation du Maire,
L'Adjointe déléguée aux Ecoles,

Ariane CAPON

Par délégation du Maire,
L'Adjointe déléguée aux Ecoles,

Ariane CAPON

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/128**

OBJET

Mise en place d'une cuisine centrale en bâtiments modulaires, boulevard de Strasbourg dans le quartier de Lille Moulins - Approbation du projet.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 03/632 du 30 juin 2003, le Conseil Municipal a validé le principe de préparation des repas de la restauration scolaire en cuisine centrale gérée par la Ville. En l'attente de la construction de l'équipement définitif, il apparaît nécessaire de développer un outil transitoire permettant, d'une part, la formation du personnel et, d'autre part, d'accompagner l'augmentation de la capacité de production des repas dans les offices restructurés.

Actuellement, la production des repas en liaison froide de la restauration scolaire et du Centre Communal d'Action Sociale est assurée par le biais de conventions avec des partenaires extérieurs, notamment le CHR et la cuisine centrale de Wattrelos. L'objectif de ce nouvel équipement est de produire 4 200 repas par jour répartis à hauteur de 3.400 repas par jour pour la restauration scolaire et de 800 repas par jour pour le Centre Communal d'Action Sociale. Le bilan financier comparatif prévisionnel (sur 48 mois) entre ces deux modes de fonctionnement est établi de la façon suivante :

Dépenses actuelles Mode de fonctionnement par le biais de conventions avec des partenaires extérieurs		Dépenses projetées Mode projeté utilisant une cuisine centrale provisoire gérée par la Ville	
Dépenses de fonctionnement		Dépenses de fonctionnement	
Convention CHR – CCAS	1 880 000 €	Installation et repliement	178 000 €
Convention Wattrelos (3 000 repas par jour)	1 120 000 €	Location	1 530 000 €
Dont T.V.A.	*491 640 €*	*Dont T.V.A.*	*280 000 €*
Effectifs complémentaires (5 ETP)	500 000 €		
Total fonctionnement T.T.C.	3 500 000 €	Total fonctionnement T.T.C.	1 708 000 €
Dépenses d'investissement		Dépenses d'investissement	
		Etudes techniques	77 000 €
		Prestations annexes	45 000 €
		Travaux	906 000 €
		Dont T.V.A.	*168 000 €*
		Total T.T.C.	1 028 000 €
Total T.T.C.	**3 500 000 €**	**Total T.T.C.**	**2 736 000 €**
Source : direction de la restauration scolaire		*Estimation de la Maîtrise d'œuvre (valeur juillet 07)*	

.../...

L'utilisation de la cuisine centrale provisoire permettrait une économie possible d'environ 760.000 € TTC pour la préparation des repas sur une durée prévisionnelle de 48 mois.

D'autre part, par délibération n° 05/519 du 27 juin 2005, le Conseil Municipal a décidé de programmer la réhabilitation des dix premiers offices de restauration. Il convient donc d'assurer, de manière transitoire, l'accueil et la restauration des enfants fréquentant actuellement ces restaurants qui seront réhabilités dans les prochaines années. Pour cela, il est envisagé d'annexer à cette cuisine centrale provisoire une salle de restauration en éléments modulaires pouvant accueillir 670 enfants par jour en deux services.

L'estimation des travaux permettant l'implantation de cet équipement complémentaire est évaluée à 712.000 € TTC. Le montant prévisionnel de la location de ce réfectoire s'élève à 1.178.000 € TTC pour une durée de 48 mois.

En fonction du planning prévisionnel de réhabilitation des offices de restauration, il est envisagé d'acquérir, au terme de la location sur 48 mois, cet équipement complémentaire, pour sa valeur résiduelle.

Pour mettre en œuvre cette proposition, il convient de lancer une consultation portant sur les travaux et locations des bâtiments modulaires (cuisine centrale et réfectoire). La consultation pourrait être organisée de la façon suivante :

Lot 1-a : Location d'une cuisine centrale provisoire en éléments modulaires (y compris installation et repliement)
Décomposée en une tranche ferme au titre de la location des éléments modulaires pour une durée de 48 mois et en trois tranches conditionnelles permettant de poursuivre la location annuelle après expiration de la phase de location précédente.

Lot 1-b : Location d'un réfectoire en éléments modulaires (y compris installation et repliement)
Décomposée en une tranche ferme au titre de la location des éléments modulaires pour une durée de 48 mois et une tranche conditionnelle permettant l'acquisition de cette structure complémentaire pour sa valeur résiduelle, à l'issue de la location.

Lot 2 : Travaux de gros œuvre étendu (fondations, réseaux et VRD)
Lot 3 : Travaux d'électricité
Lot 4 : Equipements de cuisine

Le montant du marché relatif à la mise en place de l'équipement complet (cuisine et réfectoire) pour une durée prévisionnelle de 48 mois est estimé à 4.500.000 € TTC (y compris aléas, révisions de prix et options).

Afin de continuer l'activité de cet équipement, le cas échéant, au-delà du terme de la durée prévisionnelle de location, il est envisagé l'usage de tranches conditionnelles. D'une part, la location de la cuisine est estimée à 320.000 € TTC par année supplémentaire, renouvelable deux fois, soit un montant total de 960.000 € TTC. D'autre part, le montant d'acquisition du réfectoire est estimé à hauteur de 130.000 € TTC (non compris l'économie pour le non repliement des modulaires de 90.000 € TTC).

Le montant total estimatif du marché, tous lots et toutes tranches confondues, y compris aléas, révisions de prix et options, est donc estimé à 5.500.000 € TTC sur une durée maximale de sept ans.

.../...

Aussi, en accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif, réunie le 22 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer le permis de construire de la cuisine centrale provisoire et de la salle de restauration et tous documents y afférant

- **AUTORISER** le lancement de la consultation portant sur un marché de travaux pour la construction d'une cuisine centrale provisoire et d'une salle de restauration en éléments modulaires qui donnera lieu au lancement de marchés publics

- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer les marchés à intervenir après décision de la Commission d'Appel d'Offres

- **AUTORISER** la création d'une autorisation de programme pour cette opération à hauteur de 5.800.000 € TTC, intégrant les coûts des prestations annexes et des prestations de maîtrise d'œuvre.

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en Préfecture le 4 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué à la
Restauration Scolaire.

Guy ORIOL

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué à la
Restauration Scolaire.

Guy ORIOL

- 4 FEV. 2008 11

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/129**

OBJET

Subvention à l'association « Carnaval de Moulins » - Délégation Jeunesse.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs.

L'aide financière de la Ville est sollicitée sous forme de subventions par des associations de jeunesse lilloises à l'occasion de diverses activités ou manifestations qu'elles organisent.

C'est ainsi que l'association « Carnaval de Moulins » sollicite une aide de la Ville pour le projet décrit ci-dessous.

Compte tenu de l'impact de cette manifestation auprès de la population jeune, la délégation Jeunesse entend apporter son concours à cette initiative en participant à son fonctionnement :

- Association **"CARNAVAL DE MOULINS"**
  Ecole les Moulins 66 rue de la Plaine 59000 Lille
  Intitulé du Projet : **«Carnaval à Moulins»**

L'association organisera, le samedi 29 mars, son traditionnel carnaval de Moulins. Cette manifestation populaire permet aux plus jeunes et à leurs enseignants dans les écoles, mais aussi à leurs parents, aux étudiants et aux associations du quartier de participer à cette fête par le biais d'ateliers organisés dans les différentes structures, y compris celles accueillant des personnes âgées. Cette manifestation intergénérationnelle réunit environ 3 000 personnes, elle aura pour thème cette année « la Bande Dessinée ».

Le budget total de l'opération s'élève à 5.565 €, la participation de la délégation Jeunesse est sollicité à hauteur de 1.800 € (voir budget en annexe)

En accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme, réunie le 17 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement d'une subvention de 1.800 € à l'association « Carnaval de Moulins » ;
- **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2008, chapitre 65, article 6574, fonction 422, enveloppe 764.

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008
Réception en préfecture le 4 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à la Jeunesse.

Frédéric MARCHAND

ADOPTÉE à l'unanimité

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à la Jeunesse.

Frédéric MARCHAND

-4 FEV. 2008

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/130**

OBJET

Convention entre la Ville et le Conseil Général - Dispositif « Départs Autonomes » - Admission en recettes.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Général gère une enveloppe budgétaire permettant de mettre en œuvre un dispositif « Aide aux Départs Autonomes » pour des jeunes de 16 à 25 ans.

Le service Jeunesse de la Ville a mis en place « l'aide aux départs autonomes » consistant à aider des jeunes de 18 à 23 ans à organiser leurs séjours de vacances de manière indépendante.

Le Conseil Général a proposé de s'associer à la Ville pour la réalisation de l'action présentée ci-dessus et propose de verser une participation financière d'un montant de 12.800 € pour cette action.

Ainsi, pour l'année 2007, une convention est établie afin de formaliser les obligations des deux collectivités territoriales.

La Ville s'engage à :

- respecter les critères d'attribution du Département pour le versement de l'aide aux opérations proposées ;
- rendre compte de l'action menée en établissant un rapport d'activités quantitatif et qualitatif ;
- établir un rapport financier.

En accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme, réunie le 17 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou, en cas d'empêchement, l'Adjoint délégué à la Jeunesse, l'Animation et à l'Intégration, à signer la convention ci-jointe, établissant les rapports entre la Ville et le Conseil Général du Nord ;
- **ADMETTRE** en recettes la subvention d'un montant de 12.800 € du Conseil Général :

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 30 JAN. 2008
Réception en préfecture le 4 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à la Jeunesse.

Frédéric MARCHAND

MAIRIE DE LILLE

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à la Jeunesse.

Frédéric MARCHAND

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/131**

OBJET

Projets Jeunesse – Subvention au Centre Régional d'Information Jeunesse de Lille (CRIJ).

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

L'aide financière de la Ville a été sollicitée par l'association du Centre Régional d'Information Jeunesse de Lille (C.R.I.J.) dans le cadre de la délégation Jeunesse au titre de son projet d'année 2008 de fonctionnement.

Associations, Activités Générales et Nature du Projet	Budget prévisionnel	Subvention proposée par la délégation Jeunesse
Centre Régional d'Information Jeunesse 2, rue Nicolas Leblanc 59000 Lille **Date de déclaration en préfecture** : 13 novembre 1981 sous le numéro de récépissé de déclaration : W595008328 **Objet :** Mettre à la disposition des jeunes, par tous les moyens appropriés, les informations dont ceux-ci souhaitent disposer dans tous les domaines. Favoriser l'initiative, l'engagement social et la mobilité des jeunes. Développer des services adaptés à son objet notamment dans le domaine de la billetterie du tourisme. L'association s'engage à respecter la liberté de conscience et s'interdit toute discrimination. **Le Projet : " Projets Jeunesse – Participation de la Ville de Lille au projet d'année 2008 du fonctionnement du CRIJ de Lille "** Outre sa mission d'animation et de coordination du Réseau Régional d'Information Jeunesse (78 structures concernées) financée conventionnellement par l'Etat et le Conseil Régional Nord/Pas-de-Calais, le C.R.I.J assure, au sein de son antenne lilloise, l'accueil et l'information d'environ 40 000 jeunes à l'année dont près de 70 % de jeunes domiciliés à Lille. L'information Jeunesse, en tant que mission de service public, est définie par l'Etat et a pour objet de mettre a disposition de tous les jeunes une information claire, complète, à fortiori aux jeunes mais aussi aux parents, enseignants, travailleurs sociaux… Le C.R.I.J a également pour objectif de développer l'usage des Techniques d'Information et de Communication. Il réalise aussi des produits d'information répondant aux besoins des publics comme le guide Job, le guide « Agir contre les discriminations », le guide des études paramédicales et sociales en Belgique, le guide BAFA, le guide « Se loger »et le guide de « la mobilité en Europe »…	70.000 €	35.000 €

…/…

Cette mission est assurée selon les règles déontologiques définies par une charte qui garantit : - l'ouverture à tous les jeunes autour d'une documentation en libre consultation : - l'accueil gratuit et anonyme, personnalisé sans qu'il soit nécessaire de prendre rendez-vous et modulé selon la demande, de l'auto-documentation à l'entretien individuel : - une réponse aux demandes exprimées par les jeunes par une information pluraliste, qui traite de tous les sujets concernant leur vie quotidienne, complète, impartiale, exacte, pratique et actualisée, sans influence idéologique ni discriminatoire, accessible et sans contraintes financières ou réglementaires, disponible sur support papier et électronique. Il participe et développe des partenariats locaux par des actions en lien avec les Relais d'Information Jeunesse et s'inscrit, dans ce rapport, dans la dynamique locale des réseaux de partenaires. C'est ainsi que deux Relais Information Jeunesse ont été ouverts en 2007 dans le quartier de Moulins et le quartier du Vieux-Lille. Un troisième devrait se constituer, début d'année 2008, sur le quartier de Fives et au cours de ce même exercice civil, trois autres pour les quartiers du Centre, de Lille-Sud et des Bois-Blancs sont envisagés. Tous les jeunes lillois accueillis au C.R.I.J peuvent donc recourir gratuitement aux différents autres services proposés - petites annonces Jobs et Logements : - Service Curriculum Vitae : - Accompagnement de projets (y compris création d'activités). Par ailleurs, durant l'année 2008 comme pour les années précédentes, des journées thématiques seront organisées en partenariat comme : - la « Journée jobs » avec l'ANPE et les entreprises : - la « Journée logement » avec les bailleurs institutionnels, services d'information logement et la Caisse d'Allocations Familiales : - le « Forum Projet » avec des associations et personnes ressources dans l'aide aux montages de projets et les financeurs potentiels.		

En accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme, réunie le 17 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement d'une subvention de 35.000 € au C.R.I.J de Lille :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou, en cas d'empêchement, l'Adjoint délégué à la Jeunesse à signer la convention avec l'association CRIJ, ci-annexée :

.../...

- **IMPUTER** la dépense correspondante au Chapitre 65. Article 6574. Fonction 422. Enveloppe 29311 intitulée « Subvention au soutien du CRIJ de Lille » de nos documents budgétaires.

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en préfecture le - 4 FEV. 2008

Par délégation du Maire.
l'Adjoint délégué à la Jeunesse.

Frédéric MARCHAND

MAIRIE DE LILLE

ADOPTÉE à l'unanimité

Par délégation du Maire.
l'Adjoint délégué à la Jeunesse.

Frédéric MARCHAND

MAIRIE DE LILLE

- 4 FEV. 2008 11

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/132**

OBJET

Projets Jeunesse 2008 – Célébration du 50ème anniversaire des premiers jumelages européens de la Ville.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

L'aide financière de la Ville a été sollicitée par l'association Réseau Européen d'Action Sociale France, créée en 1991, pour l'organisation d'un séminaire d'échanges d'une semaine, en juillet 2008, avec des jeunes des 5 premières villes jumelles de la Ville de Lille, à l'occasion de la Célébration du 50ème anniversaire du jumelage avec Cologne, Rotterdam, Liège, Esch-sur-Alzette et Turin.

Associations, Activités Générales et Nature du Projet	Budget Prévisionnel	Subvention proposée
Réseau Européen d'Action Sociale France (E.S.A.N France) 60, rue Sainte-Catherine à Lille **Date de déclaration en préfecture** : 9/11/2005 **Objet** : Aider et promouvoir les actions de l'association E.S.A.N (European Social Actions Networks, Réseau Européen d'Aide Sociale) par tout moyen y compris la formation et la recherche. **Le Projet : "Célébration du 50ème anniversaire des premiers jumelages européens de la Ville de Lille : Accueil de 5 délégations de jeunes des villes jumelles de Cologne, Rotterdam, Liège, Esch-sur-Alzette, Turin".** Le 3 juillet 2008, Lille fêtera avec Cologne, Rotterdam, liège, Esch-sur-Alzette et Turin les 50 ans d'attachement des 5 premières villes jumelles des pays signataires du Traité de Rome. A l'occasion de cet anniversaire, symbole de l'esprit précurseur de cette construction européenne, les villes d'Europe ont largement participé à cette réunification, par les voies du dialogue et de rencontres interculturelles, afin de favoriser le rapprochement des populations, la compréhension de leurs cultures et de leurs identités, le renforcement d'une paix durable et ont ainsi pu contribuer à une nouvelle fraternité européenne. Les 5 villes jumelles concernées se sont engagées, elles aussi, dans cette célébration en proposant, en 2008, les projets suivants : - **Turin** ouvrira les festivités du 9 au 11 mai par une cérémonie officielle en la présence des 6 Maires à la Mairie de Torino mais également la tenue d'un séminaire, avec la participation de responsables municipaux, dédié aux échanges dans le domaine du théâtre et également l'organisation d'un marché des produits typiques de ces villes.	54.614 €	34.000 € (17.000 € délégation Jeunesse 17.000 € délégation Jumelages)

.../...

- **Cologne** proposera, quand à elle, l'organisation de 15 événements dont un grand forum associatif européen baptisé « le marché des initiatives », du 13 au 15 juin, où se rencontreront des acteurs associatifs, sociaux, éducatifs et culturels des 6 villes jumelles.Le Carnaval, temps fort de l'actualité colonaise, offrira, par ailleurs, aux jeunes artistes de chaque ville, la possibilité d'animer un char, lors du défilé.
- **Liège** organisera une rencontre des responsables politiques de la Culture des 6 villes ainsi que des Directeurs-Conservateurs des musées historiques dans la perspective de la participation à l'ouverture fin 2008 du grand musée historique de Liège dénommé le « Grand Curtius » à l'occasion de l'inauguration de la nouvelle gare TGV. Liège souhaite également organiser à Lille des « journées liégeoises » pour présenter aux forces vives lilloises ses atouts économiques et culturels. L'invitation réciproque est faite à la Ville de Lille.
- **Rotterdam** travaille, quand à elle, sur des projets d'expositions, associant des artistes des villes jumelles autour d'expositions photos au « Rotterdam Photo Museum », lors du Festival International du Film de Rotterdam ou encore à l'occasion de son grand festival de Jazz « North Sea Jazz Festival ». Les sportifs seront également invités à participer le 12 avril au « Fortis Marathon Rotterdam ». Une exposition ouverte aux jeunes créateurs européens sur le thème de « l'identité européenne » sera également proposée.
- **Esch-sur-Alzette** souhaite clôturer les cérémonies du 50eme anniversaire avec notamment un colloque sur le thème « Villes nouvelles universitaires et la reconversion des sites industriels ».
- **Pour la Ville de Lille**, l'association lilloise ESAN France (Réseau européen d'Action Sociale) propose, à l'occasion de ce jubilé, en lien avec le service des Relations Internationales et la Direction de l'Animation et de laJeunesse, l'organisation d'un séjour d'échanges avec 6 délégations de jeunes des 6 villes sur le thème du « dialogue inter culturel dans nos villes et de l'engagement volontaire». 2008 ayant été déclarée par la Commission Européenne, « **Année européenne du dialogue interculturel** ». Ce séjour d'échanges sera organisé à Lille au début des vacances de Juillet (1^{ere} ou 2eme semaine). 60 jeunes des 6 villes jumelles y participeront avec des responsables associatifs. Les élus municipaux concernés y seront également invités.
  Par ailleurs, un accueil à Lille de groupes musicaux des villes jumelées est également envisagé, à l'occasion de la Fête de la Musique, devenue aujourd'hui « Fête européenne de la Musique ».

Pour information, l'association ESAN France, Réseau européen d'Action Sociale, a été créée en 1991 par des associations et fondations du secteur social des pays de la Communauté Européenne et notamment le Secours Populaire Français et la Fondation de France.

Elle œuvre à la promotion des droits fondamentaux et de l'accès aux droits, de l'expression et de la participation citoyenne, au développement des partenariats et du dialogue civil, à l'avenir de l'Europe pour rendre celle-ci plus solidaire et chaleureuse. Son travail se traduit par une participation, au niveau de l'Union Européenne à Bruxelles, au sein de la Plate-forme sociale européenne, l'E.S.A.N étant l'un des membres fondateurs de la Commission, au sein du Comité Economique et Social européen, de la Commission Emploi et Affaires sociales du Parlement européen. Elle participe également au Conseil de l'Europe à Strasbourg en tant que membre de la Conférence des OING. L'association E.S.A.N constitue un outil au service des organisations membres, leur permettant de disposer de l'information nécessaire sur les aides possibles au montage de projets européens, d'une base logistique pour trouver des partenaires fiables à l'étranger et d'un support technique au montage du dossier de demande de subvention.		

En accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme, réunie le 17 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement d'une subvention de 34.000 € à l'association Réseau Européen d'Action Sociale France.

- **AUTORISER** la signature par Madame le Maire ou, en cas d'empêchement, l'Adjoint délégué à la Jeunesse de la convention d'attribution de subvention entre la Ville et l'association Réseau Européen d'Action Sociale France (E.S.A.N. France), ci-jointe.

- **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits :
  - au chapitre 67, article 6745, fonction 04, enveloppe 23597 pour un montant de 17.000 € au titre de la participation de la délégation des Relations Internationales et aux jumelages
  - et au chapitre 65, article 6574, fonction 422, enveloppe 764 intitulée "Subventions au Soutien à l'initiative Projets Jeunes" pour un montant de 17.000 € au titre de la participation de la délégation Jeunesse.

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008
Réception en préfecture le - 4 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à la Jeunesse.

Frédéric MARCHAND

MAIRIE DE LILLE

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à la Jeunesse.

Frédéric MARCHAND

11

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/133**

OBJET

Projets Jeunesse – Subventions au soutien à l'initiative Projets Jeunes.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs.

L'aide financière de la Ville a été sollicitée par les associations suivantes :

Association, Activités Générales et Nature du Projet	Budget prévisionnel	Subvention proposée par la délégation Jeunesse
Association Atout'Vent 28, rue Armand Delbove 59990 PRESEAU **Date de déclaration en préfecture** : N° 20000039 du 21 août 2000 **Objet :** Promouvoir la diversité des modes de navigation maritime existants et ayant déjà existé à travers le monde ; développer des partenariats et des échanges inter-culturels sur le thème de la navigation et de toutes les activités qui s'y rattachent. **Le Projet : « Opération Eté – Voile Insertion »** Le projet de l'association « Atout vent » vise à mettre en place un outil itinérant de promotion de la voile sur la base d'un nouveau concept d'animation accessible à tous et basé sur une approche ludique de la voile. Cette action fait suite à celle menée par la même association au sein du quartier des Bois-Blancs et initiée à l'occasion de la « Fête des rives de la Haute-Deûle ». Le projet vise à élargir les possibilités d'accueil des jeunes et des familles sur des activités en mer, y compris sur un autre quartier situé en zone « sensible » de Lille, le quartier du Faubourg de Béthune qui a été retenu pour cette opération. Il s'adressera à 60 jeunes âgés d'au moins 15 ans avec un effectif maximum de 10 jeunes par groupe pour les ateliers d'initiation à la navigation qui seront mis en œuvre et de six jeunes par groupe pour les séjours en mer qui seront mis en œuvre en aval. Les groupes de 6 jeunes pour les croisières voyageront à raison de deux à cinq jours par séjour. Durant l'opération Eté, il est espéré faire aboutir 5 à 7 projets de croisière. Cette opération sollicite parallèlement 10.300 € de la délégation Politique de la Ville tant en part Etat qu'en participation Ville.	38.050 €	6.000 €

	38.955 €	1.500 €
Association Lille Body Club 123, rue Paul Lafargue 59000 Lille • **N° Déclaration en préfecture** : 20010044 du 3 novembre 2001 • **Objet :** Promouvoir le body building sur le quartier de Wazemmes ; cette action est dirigée vers les populations « difficiles » et hors structures, en vue de les insérer dans un cadre réglementé afin de développer l'autonomie et la citoyenneté, par le biais de cette activité. • **Le projet : "REMISES EN FORME A WAZEMMES"** Ce projet est né d'un groupe de jeunes filles fréquentant le complexe sportif de Wazemmes et s'attache à développer des activités d'entretien physique et de remise en forme. Un concours de financement est sollicité à la Politique de la Ville pour un montant de 4.000 € à l'Etat et à la Ville.		
Association Bidules 91, rue de Wazemmes 59000 Lille • **N° Déclaration en préfecture** : 20040032 du 7 août 2004 • **Objet :** Animations d'ateliers d'art pour enfants et adultes : organisation d'expositions et de manifestations. • **Le projet : "ATELIERS D'EXPRESSION PAR LA CREATION MANUELLE"** L'objectif poursuivi par le projet de l'association « Bidules » consiste à accueillir et faire participer les habitants des micro-secteurs de Wazemmes (Magenta – Mexico – Meunier et Charles Six) à des ateliers de création manuelle. Il s'adresse notamment à un public de jeunes en difficultés sociales. Un concours de financement est sollicité à la Politique de la Ville pour un montant de 4.000 € à l'Etat et à la Ville.	38 618 €	1 500 €

En accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme, réunie le 17 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement des subventions aux associations précitées :
- **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2008, chapitre 65, article 6574, fonction 422, enveloppe 764 intitulée "Subventions au Soutien à l'initiative Projets Jeunes".

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008
Réception en préfecture le 4 FÉV. 2008

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à la Jeunesse,

Frédéric MARCHAND

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à la Jeunesse,

Frédéric MARCHAND

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/134**

OBJET

Projets Jeunesse –Soutien à l'initiative Projets Jeunes – Subvention à l'association Map Vidéo - 5ème édition de la Fête de l'Animation

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

L'aide financière de la Ville a été sollicitée par l'association Map Vidéo pour l'organisation de la 5ème édition de la Fête de l'Animation qui se tiendra du 6 au 9 mars 2008 au Tripostal, à Euralille et au Palais des Beaux-Arts. D'autres lieux seront investis comme les places publiques, les stations de métro et autres lieux publics qui accueilleront, notamment, des expositions les semaines précédentes.

Association, Activités Générales et Nature du Projet	Budget Prévisionnel	Subvention Proposée
Association Map Vidéo 19, rue du Plouick - PHALEMPIN **Date de déclaration en préfecture** : N° 20010044 du 09/10/2001 **Objet :** Aide à la production, la réalisation et la diffusion de travaux audiovisuels et à l'éducation à l'image **Le Projet : 5ième édition de la Fête de l'Animation** Depuis 2004, la Fête de l'Animation est devenue un rendez-vous cinématographique incontournable de la rentrée pour le jeune public (et aussi le moins jeune). La « Fête de l'Anim… » propose une programmation centrée sur le cinéma d'animation et s'est ouverte aux domaines transversaux de la BD (franco-belge et asiatique) ainsi qu'aux jeux vidéo. La programmation s'articule autour de projections, expositions, ateliers, stands… qui permettent au public de découvrir les nouveautés en provenance du Japon, d'Europe ou d'Amérique mais aussi de (re)découvrir des grands classiques. En 2006, la Fête a enregistré quelques 10 600 entrées et en 2007, elle s'est déroulée sur une configuration inédite, sans salon, mais en proposant de nombreuses projections étalées sur 2 mois et en invitant un grand nom de l'animation japonaise : Sunao Katabuchi..	340.000 €	15.000 € (12.000 € délégation Jeunesse 3.000 € Délégation Développement Economique)

.../...

La cinquième édition de la Fête est donc de retour et emmènera dans un voyage qui se déroulera du 6 au 9 mars et escompte accueillir quelques 20 à 30 000 personnes dans, principalement, 3 lieux stratégiques de la ville : Le Tripostal, Euralille et le Palais des Beaux-Arts. Au programme : - La soirée d'ouverture au Tripostal avec une « Teuf Ankam », une « Electro-Animé light » - La soirée de clôture avec Djoof. - Des expositions dans l'espace « Univers Animation » également avec « De la Case à l'Ecran », Expo Emile Cohl, Espace précinéma, Ateliers d'Initiation, stands, conférences. - Plusieurs autres univers comme l'« Univers Bande Dessinée » avec, à nouveau, des expositions mais aussi des masterclass, Rencontres d'auteurs, conférences-débats, stands d'éditeurs et de libraires, village de Fanzines sans compter les deux autres univers autour de la « Japanimation-Manga » et celui du « Jeux vidéo » sont prévus. - Au Palais des Beaux Arts des projections avec une Rétropective Bill Plympton et Satoshi Kon, également un hommage à Emile Cohl et un Focus portant sur « les Grands de demain »		

Cette subvention sera intégrée par avenant à la convention existante entre la Ville et l'association Map Vidéo par délibération présentée par le service pilote (Culture).

En accord avec la Commission du Développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville et la Commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme, réunies respectivement les 15 et 17 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement de la subvention à l'association précitée

- **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2008, chapitre 65, article 6574, fonction 422, enveloppe 764 intitulée "Subventions au Soutien à l'initiative Projets Jeunes" pour un montant de 12.000 € et au chapitre 65, article 6574, fonction 90, enveloppe 17013, pour un montant de 3 000 €

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008
Réception en préfecture le 4 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à la Jeunesse.

Frédéric MARCHAND

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à la Jeunesse.

Frédéric MARCHAND

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/135**

OBJET

Projets Jeunesse – Soutien à l'initiative Projets Jeunes - Subvention à l'association Unis-Cité.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

L'aide financière de la Ville a été sollicitée par l'association Unis-Cité pour l'organisation d'une opération intitulée «Des Volontaires d'Unis-Cité en soutien aux équipements de proximité de la Ville de Lille» qui se déroulera durant toute l'année 2008 en lien direct avec les équipements de proximité lillois.

Association, Activités Générales et Nature du Projet	Budget Prévisionnel	Subvent proposée la délégati Jeunes
Association Unis-Cité Nord/Pas-de-Calais Siège social : 2 bis, rue du Metz 59000 Lille Adresse postale : 219, bis boulevard de la Liberté 59000 Lille **Date de déclaration en préfecture** : N° 20010025 du 23/06/2001 **Objet :** Réunir des jeunes d'horizons divers (les « volontaires d'Unis-Cité Nord/Pas-de-Calais ») pour travailler en équipe pendant une période d'environ neuf mois et à temps plein sur des projets de service à la collectivité, tout en leur apportant une aide matérielle, un soutien individualisé dans l'élaboration d'un projet d'avenir et une ouverture sur la citoyenneté. **Le Projet : « Des volontaires d'Unis-Cité en soutien aux équipements de proximité de la Ville de Lille »** Le projet de l'association « Unis-Cité Nord/Pas-de-Calais » mobilise depuis 2001 des jeunes volontaires de toutes origines sociales et culturelles et de tous niveaux d'étude, pour s'engager pendant 9 ou 6 mois, à temps plein et en équipe, au service de la Collectivité. C'est ainsi qu'en 2007, ladite association a accueilli 144 jeunes en service civil volontaire sur l'ensemble de la Région Nord/Pas-de-Calais. 27 % de ces jeunes volontaires étaient lillois. En 2008, l'association compte à nouveau accueillir 216 volontaires sur l'ensemble de la région, dont un nombre similaire de jeunes lillois. Depuis 2005, un partenariat avec la Ville de Lille s'est établi sur des projets d'action en lien avec les Directions de l'Action sociale et de l'Insertion, des Personnes Agées ou encore avec celle de la Ville de la Solidarité. Pour l'année 2008, le projet d'Unis-Cités, en lien avec la direction de l'Animation-Jeunesse, se veut de venir en soutien aux équipements de proximité. Une équipe de 8 volontaires se mettra à disposition durant leur temps d'engagement volontaire pour construire des actions de solidarité au sein des différents Centres Sociaux et Maisons de quartier de Lille.	66.400 €	10.000 €

.../...

En accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme, réunie le 17 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement d'une subvention de 10.000 € à l'association Unis-Cité :
- **IMPUTER** la dépense sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 422, enveloppe 764 intitulée "Subvention au Soutien à l'initiative Projets Jeunes"de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en préfecture le = 4 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à la Jeunesse,

Frédéric MARCHAND

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à la Jeunesse,

Frédéric MARCHAND

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/136**

OBJET

Projets Jeunesse – Subventions 2008 aux associations de Jeunesse et équipements de proximité - 2ème acompte.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

La Région Nord/Pas-de-Calais est la région la plus jeune de France et la Ville de Lille, sa capitale régionale, partage en conséquence le haut du tableau des Villes françaises pour le poids des moins de 20 ans dans sa pyramide des âges.

Faut-il le rappeler : près d'un lillois sur deux a moins de 26 ans (46.6 % de la population totale lilloise soit 86 056 personnes. Réf. Insee 99) et fait de Lille la ville la plus jeune de France, derrière la ville de Strasbourg. Dans cette pyramide des âges : les 0-16 ans représentent 36.8 % (31 731 habitants) et les 16-25 ans : 63.2 % (49 188 habitants).

Le poids en pourcentage des moins de 25 ans dans les quartiers et les deux communes associées, au regard de la population totale, est par ordre décroissant le suivant : Lomme (13.13 %), Wazemmes (11.01 %), Centre (10.91 %), Lille-Sud (9.44 %), Fives (8.94 %), Hellemmes (8.64 %), Moulins (8.56 %), Vauban (8.24 %), Saint-Maurice (7.06 %), Vieux-Lille (7.01 %), Bois-Blancs (3.55 %) et Faubourg de Béthune (3.55 %).

La capitale des Flandres françaises confirme, par ailleurs, toute son attractivité dans le pôle des agglomérations étudiantes françaises avec plus de 136 000 étudiants dont 90 000 étudiants en Université, 29 000 étudiants en filières semi-professionnelles (BTS - IUT - IUP) et 17 000 étudiants de grandes écoles.

Si la conjoncture démographique est avantageuse pour la Ville, le contexte reste cependant marqué par une plus grande précarité que par le passé, des situations sociales des 16-30 ans (globalement, plus de chômage pour les jeunes âgés de 16 à 30 ans et donc, de situations précaires avec moins de revenus) mais aussi par la diversité des acteurs locaux présents sur le territoire municipal.

Il appartenait malgré tout à la Ville d'apporter des réponses, tant dans la conception que dans la mise en œuvre d'un plan d'actions entrepris à l'échelon des quartiers et de rassembler des partenaires pour le mettre en œuvre. C'est pourquoi la Ville de Lille a investi le champ des questions relatives à la jeunesse depuis fort longtemps en mettant notamment l'accent sur la participation des jeunes à la vie de la cité, que ce soit dans les domaines éducatifs, périscolaires, culturels, sportifs ou encore de loisirs et d'actions citoyennes.

.../...

Pour ce faire, elle a décidé de s'appuyer sur le réseau des Centres Sociaux - Maisons de Quartier parce qu'ils sont présents dans chacun des quartiers, qu'ils défendent des projets participatifs et solidaires pour toutes les générations, qu'ils accompagnent des projets collectifs, que les équipes sont composées de bénévoles et de professionnels et qu'ils sont agrées spécifiquement par la Caisse d'Allocations Familiales de Lille.

C'est dans ce sens que par délibération n° 03/1124 du 15 décembre 2003, la Ville de Lille s'est engagée à accompagner financièrement l'ensemble de ces équipements de proximité (Centres Sociaux- Maisons de Quartier) dans le développement de projets socio-éducatifs à destination du public jeune âgé de 16 à 25 ans par l'intermédiaire d'un appel à projets spécifique, lancé chaque année.

Un appel à projet « Jeunesse » a donc été initié depuis l'année 2004 et a permis de conforter, ici et là, les actions entreprises en faveur des jeunes par les équipements de proximité lillois et ce pour l'ensemble des quartiers de la ville.

Dans le courant du mois de septembre 2007, le cinquième appel à projets a été lancé, pour l'année 2008, conjointement, avec les Directions de la Petite Enfance et de l'Enfance ainsi que du Contrat Urbain de Cohésion Sociale et a été étendu à quatre associations de jeunesse (le Centre d'Activités Culturelles, Sportives et de Loisirs Arbrisseau-Wagner à Lille-Sud, l'association du Chalet des Bois-Blancs, l'Association La Espéranza au Vieux-Lille et l'Association du Petit Maroc à Fives).

Au total, ce sont 18 associations des dix quartiers lillois dont 14 équipements de proximité qui ont répondu à l'appel à projet 2008 avec six priorités retenues données en 2007 et qui restent toujours d'actualité pour 2008 :

- impliquer les jeunes âgés de 16-25 ans dans des actions citoyennes adaptées à leurs préoccupations tant sur le temps périscolaire que celui des vacances scolaires ;
- Favoriser leur information, leur orientation ainsi que l'apprentissage de leur autonomie et veiller à une bonne mixité des publics ;
- Responsabiliser les jeunes par la logique de projets en valorisant leurs actions et implications plus que celles qui ne concourraient qu'à une simple consommation ;
- Prévenir au mieux la marginalisation des situations et des conduites à risques chez les jeunes de 17 – 25 ans ;
- se rapprocher des autres partenaires pour une meilleure prise en compte des publics jeunes dans les programmes culturels et sportifs du quartier et de la Ville afin de développer une politique commune dans ces domaines ;
- Participer au développement de diagnostics locaux pour que des réponses adaptées au plus près des besoins de chaque quartier puissent voir le jour.

Toutes les associations qui ont répondu à cet appel à projets ont remis également des dossiers comportant l'évaluation des actions menées en 2007 et la présentation de celles envisagées pour 2008 est résumée succinctement dans le tableau suivant :

.../...

Associations, Activités générales et nature du projet	Budget Prévisionnel 2008 de l'association	Subvention proposée par la délégation Jeunesse
MAISON DE QUARTIER DES BOIS BLANCS – CENTRE SOCIAL ROSETTE DE MEY - 60, rue du Général Anne de la Bourdonnaye 59000 Lille ➢ **N° Déclaration en préfecture** : 20060011 du 20 février 2006 ➢ **Objet :** Promouvoir des activités sociales, culturelles, sportives et de loisirs concernant toutes les catégories d'âge et accessibles à l'ensemble de la population sans discrimination. ➢ **Le projet : "PROJET JEUNESSE 2008"** Le secteur Jeunesse participe au projet global du Centre Social (257 jours d'ouverture pour 50 jeunes concernés en moyenne par jour). Le projet éducatif du secteur « jeunes » veut que le Centre de Loisirs sans Hébergement soit un lieu de partenariat et de vie associative, un lieu de développement de la vie sociale locale, un lieu d'accueil, d'écoute, d'information, d'orientations, d'actions sociales et éducatives à vocation globale, d'accompagnement et d'insertion sociale.	1.315.547 €	8.350 €
Association du CHALET DES BOIS-BLANCS (ACBB) 60, bis rue Mermoz 59000 Lille ➢ **N° Déclaration en préfecture** : 20060011 du 20 février 2006 ➢ **Objet :** Promouvoir, développer et gérer les activités destinées aux jeunes de 16 à 26 ans dans le quartier des Bois-Blancs. ➢ **Le projet : "PROJET JEUNES 16-25 ANS 2008"** Les objectifs du projet pédagogique du Chalet visent, pour 172 jeunes du quartier et sur 300 journées d'ouverture, à : - développer et favoriser l'autonomie et le sens des responsabilités - développer la notion de respect de soi et de respect des autres et de l'environnement - favoriser le "vivre ensemble" et la socialisation - l'apprentissage de la citoyenneté - favoriser l'insertion professionnelle, l'ouverture au monde et l'accès aux sports	61.929 €	4.975 €

.../...

CENTRE SOCIAL DU QUARTIER DE LILLE - CENTRE «LA BUSETTE » 1, rue Georges Lefèvre 59000 Lille - **N° Déclaration en préfecture** : 20040048 du 2 novembre 2004 - **Objet :** Mise à disposition de tous et toutes d'activités sociales, culturelles, sportives et de loisirs dans un principe de pluralisme, de neutralité et de libre choix des usagers. Gérer le projet "centre social". - **Le projet : "PROJET JEUNESSE 2008"** L'accueil du public « Jeune » (99 au total sur 207 jours pour l'année 2008) fait partie d'un projet global d'actions de prévention en direction des jeunes en difficulté d'insertion sociale dont les objectifs sont : - Etablir une relation éducative avec les jeunes et les aider à bâtir un itinéraire - Aider les jeunes à utiliser les outils nécessaires à leurs recherches et les accompagner dans leurs démarches - Faire face aux situations d'urgence : exclusion d'établissement scolaire, rupture familiale, recherche de logement, formation, emploi et état de souffrance - Mener un travail de rue et informer les jeunes sur un grand nombre de sujets les concernant notamment par un Relais d'Information Jeunesse.	1.109 863 €	9.000 €
ASSOCIATION PROJET - CENTRE SOCIAL – MAISON DE QUARTIER DU FAUBOURG DE BETHUNE 65, rue Saint-Bernard 59000 Lille - **N° Déclaration en préfecture** : 20040040 du 2 novembre 2004 - **Objet :** Fournir un équipement de quartier à vocation sociale et globale et un équipement à vocation familiale et plurigénérationnelle : créer un lieu d'animation de vie sociale : être un support d'interventions sociales concertées et novatrices. - **Le projet : "PROJET JEUNESSE 2008"** Le public "jeunes" du Centre Social du Faubourg concerne 217 jeunes au total pour 246 jours d'ouverture sur l'année 2008. Les activités proposées sont multiples : activités de proximité, activités sportives de sport extrem, sorties thématiques à la journée, séjours d'été, ateliers sportifs spécifiques, ateliers culturels spécifiques, un atelier "Graph", concerts et événements, action Santé des jeunes en partenariat avec l'Espace Santé. Partenariat aussi avec la Mission Locale et itinéraire pour l'accès à l'emploi des jeunes, participation au « Collège ouvert » avec l'établissement Albert Camus, dispositif d'évaluation de l'action du Centre avec le COPAS	1.517.415 €	9.250 €

CENTRE SOCIAL ROGER SALENGRO - MAISON DE QUARTIER DE FIVES Rue Massenet BP22 59007 Lille Cedex ➢ **N° Déclaration en préfecture** : 20040048 du 2 novembre 2004 ➢ **Objet :** accueillir dans les locaux les familles, groupes, individus et associations du quartier de Fives. Promouvoir les activités sociales culturelles et sportives pour toutes les tranches d'âges et s'assurer de leur participation effective. ➢ **Le projet : "PROJET 2008"** Créer un lieu d'accueil permanent d'écoute et de réflexion sur les projets de jeunes (279 jours d'ouverture pour 204 jeunes sur l'année 2008) : faciliter l'accès à tous les jeunes et surtout à ceux qui ne peuvent subvenir aux coûts des activités habituelles : les soutenir dans leur parcours quotidien en les aidant dans l'élaboration de CV, recherche de formations et d'emplois. Favoriser les échanges entres les jeunes et les autres générations par le biais de festivals, de concerts, d'expositions, de débats et de rencontres, créer un réseau de partenaires qui favoriserait leur implication sur des projets à long terme, accompagner les jeunes dans la mise en place de leur projet (activités, séjours autonomes, créations de clubs et d'association...). Fonctionnement du point Relais d'Informations Jeunesse aujourd'hui labélisé.	862.538 €	7.700 €
CENTRE SOCIAL MOSAIQUE 30, rue Cabanis 59000 Lille ➢ **N° Déclaration en préfecture** : 20040048 du 2 novembre 2004 ➢ **Objet :** Accueillir, réaliser, promouvoir... Contribuer au développement de la vie sociale et culturelle du quartier, porter attention aux populations fragiles, lutter contre toute forme d'exclusion, transmettre des valeurs éducatives à la famille, être initiateur et catalyseur d'initiatives citoyennes, promouvoir la démocratie participative, s'inscrire dans une action de développement local. ➢ **Le projet : "PROJET PEDAGOGIQUE 2008 POUR LES JEUNES"** 53 jeunes au total sont concernés sur l'année 2008 pour 277 journées d'ouverture. Le volet jeunesse dans le projet éducatif de la structure vise à : - Proposer aux jeunes des temps de loisirs éducatifs et d'animation - Développer l'accompagnement vers l'autonomie : - Renforcer la démarche intergénérationnelle jeunes/familles, jeunes/aînés : - Impliquer et fidéliser le public féminin dans des projets communs : - Poursuivre et développer les actions favorisant la prévention de la délinquance : - Planifier des temps d'accueil pour les 18-25 ans : - Optimiser la gestion des ressources humaines du secteur jeunesse : - Conforter une dynamique partenariale	1.187.775 €	7.950 €

.../...

CENTRE SOCIAL DE L'ARBRISSEAU 13, rue Jean-Baptiste Clément 59000 Lille • **N° Déclaration en préfecture** : 20040048 du 2 novembre 2004 • **Objet :** Promouvoir le développement et l'épanouissement des personnes, des groupes rattachés ou non aux associations du secteur : contribuer à créer un environnement favorable à la famille : animer et gérer le centre social et autres équipements s'y rattachant. • **Le projet : "PROJET JEUNES 2008"** Le projet "jeunes" concerne 135 jeunes pour 285 jours d'ouverture et vise à : - Assurer un suivi individualisé des jeunes en situation d'échec et en voie de marginalisation : - Favoriser et promouvoir la citoyenneté : développer les actions Nouvelles Technologies de l'Information dans une démarche d'insertion sociale : - Proposer des loisirs en rendant les jeunes « acteurs » : - Favoriser l'accès aux droits et responsabiliser sur les devoirs : - Convention de partenariat pour un fonctionnement en commun avec l'association du Centre d'Activités Culturelles, sportives et de loisirs Arbrisseau-Wagner pour laquelle 5 000 € du budget d'action sera consacré.	735.500 €	9.600 €
ASSOCIATION GRANDIR ENSEMBLE AVEC LE CENTRE SOCIAL LAZARE GARREAU 45, rue Lazare-Garreau 59000 Lille • **N° Déclaration en préfecture** : 20020038 du 27 mai 2002 • **Objet :** Contribuer à l'animation globale par une implication de l'ensemble des âges et permettre une approche pluri générationnel pour un meilleur « vivre ensemble ». • **Le projet : "PROJET JEUNES 2008"** Le projet "jeunes" concerne 240 jeunes pour 288 jours d'ouverture et vise à : - Impliquer des jeunes dans des actions citoyennes avec le collectif de jeunes 17-25 ans : « je vote donc je suis" ! » et l'accompagnement professionnel de 8 jeunes en BPJEPS ; les partenaires mobilisés sont : groupe socio-éducatif, convention de partenariat avec la Mission Locale, les Crédits Loisirs et la politique Ville ; - Favoriser l'information, l'orientation, l'apprentissage de l'autonomie et la mixité des publics : accès aux Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication - Prévenir au mieux la marginalisation des situations et des conduites à risques : action spécifique type "carton rouge à la violence", information jobs été : - Participer au diagnostic local pour la jeunesse : participation au diagnostic territorialisé au Sud en lien avec l'Animation-Jeunesse et le CUCS.	1.308.022 €	6.058 €

.../...

CENTRE D'ACTIVITES CULTURELLES, SPORTIVES ET DE LOISIRS ARBRISSEAU-WAGNER 37, rue Richard Wagner 59000 Lille ➢ **N° Déclaration en préfecture** : 20020036 du 29 juillet 2002 ➢ **Objet :** Etendre et promouvoir la culture, organiser les loisirs et favoriser le rapprochement des habitants dans un esprit de compréhension réciproque et d'amitié fraternelle. ➢ **Le projet : "PROJET PEDAGOGIQUE 2008"** Favoriser l'autonomie des jeunes (113 jeunes pour 198 jours d'ouverture sur l'année 2008) en mobilisant les jeunes dans une démarche responsable et constructive : encourager l'apprentissage de la vie sociale par le respect de l'autre et en favorisant le dialogue au quotidien : développer l'écoute et le dialogue par le respect des règles et de ses engagements et lutter contre le communautarisme et le repli sur soi. Une relation partenariale sur 2008 sera entreprise avec le Centre social de l'Arbrisseau.	132.548 €	26.000 €
ASSOCIATION DU CENTRE SOCIAL INTERCOMMUNAL « LA MAISON DU CHEMIN ROUGE » 80, Chemin Rouge 59155 Fâches-Thumesnil ➢ **N° Déclaration en préfecture** : 19990020 du 21 avril 1999 ➢ **Objet :** Créer, organiser, gérer et développer des projets et actions destinés à améliorer les conditions de vie des habitants du territoire : gérer un centre social à vocation sociale globale, familiale et plurigénérationnelle, lieu d'animation de la vie sociale. ➢ **Le projet : "UN PROJET POUR LES JEUNES 2008"** Un secteur qui vise une continuité éducative entre les 13-16 ans et les 17-25 ans. 50 jeunes sont concernés par le projet 2008 pour 285 jours d'ouverture Il a pour objectif de : - Rendre les jeunes « acteurs » de leur devenir et de valoriser leur savoir être et savoir faire : - Accompagner les jeunes dans une démarche collective de projet : - Accompagner les jeunes dans les difficultés qu'ils peuvent rencontrer au quotidien avec responsabilité : - Favoriser une meilleure réussite éducative (aide à la scolarité, accès à la culture et travail sur la mobilité).	72.300 €	6.550 €

.../...

CENTRE SOCIAL MARCEL BERTRAND 19, rue Lamartine 59000 Lille • **N° Déclaration en préfecture** : 20010003 du 19 juillet 2000 • **Objet :** Promouvoir, développer et gérer la structure de proximité à vocation sociale du Centre Social Marcel Bertrand. • **Le projet : "PROJET JEUNESSE 2008"** Globalement, la structure vise à accueillir et promouvoir les jeunes adultes au travers d'actions collectives. 349 jeunes au total sont concernés par le projet pour 291 jours d'ouverture de la structure. La structure gère deux espaces d'accueil "Jeunes" : l'un sur le secteur des Meuniers (Moulins-Wazemmes), l'autre boulevard de Strasbourg (Moulins). Les projets pédagogiques du secteur 16-25 ans tournent autour de 3 thématiques : - Insertion et Lutte contre les exclusions. - Sport et Citoyenneté. - Culture et Vie Associative. Dans chaque thématique est développée une ou plusieurs actions collectives visant à : - Favoriser la participation active des jeunes eux-mêmes - Permettre l'accès aux loisirs, aux sports et à la culture - Accompagner les jeunes dans leurs projets individuels et collectifs ; - Promouvoir les jeunes au travers de leurs réalisations	1.569.477 €	10.900 €
MAISON DE QUARTIER LES MOULINS 1, rue Armand Carrel 59000 Lille • **N° Déclaration en préfecture** : 20020036 du 29 juillet 2002 • **Objet :** Promouvoir, développer et gérer la structure de proximité à vocation sociale du Centre Social Marcel Bertrand. • **Le projet : "PROJET JEUNESSE 2008"** Les objectifs de l'année 2007 restent d'actualité pour l'année 2008. Il s'agit de : - Accompagner les jeunes dans leurs démarches d'insertion sociale et professionnelle : - Lutter contre les pratiques déviantes (squat, errance…) : - Faire participer les jeunes à la réflexion et à la mise en place d'actions : - Favoriser l'expression des jeunes : - Contribuer à l'accès à l'autonomie et amener les jeunes à construire un projet de vie. Au total, ce sont 188 jeunes concernés pour 287 journées d'ouverture. A signaler, le Centre Social – Maison de Quartier est labellisé par les services de la Jeunesse et des Sports sur un Relais d'Information Jeunesse ainsi que par le Conseil Régional pour la formation avec le projet Cyber Base.	962.117 €	7.700 €

.../...

MAISON DE QUARTIER DE ST-MAURICE - PELLEVOISIN 82, rue Saint-Gabriel 59000 Lille ➢ **N° Déclaration en préfecture** : 20020036 du 29 juillet 2002 ➢ **Objet :** gérer la Maison de Quartier en vue de favoriser la vie sociale, culturelle et sportive du quartier par le développement d'activités. Accueillir les habitants et associations du quartier contribuant à son animation. ➢ **Le projet : "PROJET D'ANNEE 2008 DES 16-25 ANS"** Mise en place d'ateliers autour des cultures urbaines pour 48 jeunes concernés sur 257 journées d'ouverture : - Ateliers d'écriture et de Djiyng. - Enregistrement en home-studio. - Sorties, concerts. - Ateliers « Graph »	461.853 €	2.800 €
MAISON DE QUARTIER DE VAUBAN – ESQUERMES 77, rue Roland 59000 Lille ➢ **N° Déclaration en préfecture** : ➢ **Objet :** la Maison de Quartier Vauban-Esquermes est un équipement de proximité au service des habitants. ➢ **Le projet : "PROJET D'ANNEE 2008 DES 17-30 ANS"** Permettre aux jeunes d'être acteurs de leurs loisirs mais aussi de s'insérer dans le vie en tant que citoyen à part entière, en utilisant le tissu socio-éducatif environnant et l'ensemble des partenaires présents sur le quartier et la ville. 60 jeunes sont concernés par le projet associatif - Création d'un espace jeunesse; - Organisation de soirées à thème : - Stages : capoeira, danses : brésilienne, orientale et africaine - Projet « Battle of the year », atelier hip-hop, stage BAFA. - Action citoyenne et de santé avec le PARI, le Point Jeune et la MRES	509.674 €	7.200 €
ASSOCIATION LA ESPERANZA 18, rue Paul Ramadier - BP 50144 - 59009 Lille Cédex ➢ **N° Déclaration en préfecture** : 20050036 du 8 juillet 2005 ➢ **Objet :** Accueillir, mettre en lien, animer et représenter les jeunes et leurs familles pour favoriser leur insertion sociale, professionnelle et culturelle dans le quartier du Vieux-Lille. ➢ **Le projet : "PROJET JEUNESSE 2008"** L'action concernera environ 130 jeunes pour 181 journées d'ouverture, dont 40 jeunes âgés de 16 à 25 ans. L'objectif sera, cette année, de consolider l'accueil des jeunes autour des activités du périscolaire, de développer des actions dans le domaine du sport, de favoriser des activités de loisirs pendant les vacances scolaires et également sous forme de séjours autonomes des jeunes. La participation dans l'organisation d'un Forum « Jeunes au Vieux-Lille » est prévue par l'association.	161.806 €	5.150 €

.../...

MAISON DE QUARTIER GODELEINE PETIT - CENTRE SOCIAL DU VIEUX-LILLE 4 rue des Archives 59000 Lille • **N° Déclaration en préfecture** : 20020036 du 29 juillet 2002 • **Objet :** Favoriser la vie sociale dans le quartier du Vieux-Lille dans le but d'aider à l'émergence d'une société basée sur la démocratie, le sens de la justice, la citoyenneté et la lutte contre toute forme d'exclusion. • **Le projet : "PROJET JEUNESSE 2008"** 185 jeunes au total sont concernés par le projet d'action à l'année et la structure est ouverte 288 jours/an. Le volet jeunesse dans le projet éducatif de la structure vise à : - Développer l'accès à la culture et aux loisirs pour tous et en particulier, pour les plus démunis (départs autonomes, accès au Crédit-Loisirs, ateliers d'expression, accès aux équipements culturels) : - Agir pour diminuer les exclusions et favoriser l'insertion sociale et professionnelle (sensibilisation aux consommations à risques), favoriser la mixité sociale dans les activités : - Accompagner collectivement et individuellement les jeunes en prenant appui sur le Relais d'Information Jeunesse aujourd'hui labellisé.	1.491.772 €	7.350 €
MAISON DE QUARTIER DE WAZEMMES 36 rue d' Eylau 59000 Lille • **N° Déclaration en préfecture** : 20020036 du 29 juillet 2002 • **Objet :** Promouvoir des activités sociales, éducatives, culturelles, sportives et de loisirs en direction de l'ensemble de la population du quartier de Wazemmes, en agissant contre les exclusions et les discriminations. • **Le projet : "DESTINATION PROJETS JEUNES 2008"** Le secteur d'activités "Jeunes" aura une plage d'ouverture de 216 jours pour une capacité d'accueil de 250 jeunes. Le projet global du secteur 16-25 ans de la Maison de Quartier de Wazemmes comprendra 3 champs d'actions : - un travail de rue au quotidien pour garder un contact permanent avec les jeunes : - un accompagnement individuel (accueil, information, orientation, accès aux droits administratifs et sociaux...) : - un travail collectif d'Education Populaire visant l'implication des jeunes dans les actions	1.392.243 €	6.600 €

.../...

478

ASSOCIATION DU PETIT MAROC 11, rue Gay Lussac 59000 Lille ➢ **N° Déclaration en préfecture** : N° 20010039 du 06/09/2001 ➢ **Objet :** Animation du quartier du Petit Maroc, animation des jeunes, action sociale auprès des habitants du quartier. ➢ **Le projet : "DESTINATION PROJETS JEUNES 2008"** Le secteur d'activités "Jeunes" aura une plage d'ouverture de 267 jours pour une capacité d'accueil de 51 jeunes. Il vise à un programme d'actions qui comprend : - un espace multimédia en cours de réalisation pour l'aide à la réalisation de CV, ateliers de formation multimédia ; - des ateliers sportifs et culturels notamment un atelier « danse du monde » pour des adolescentes ; - une aide aux projets pour développer des échanges européens en faveur des jeunes, pour la création de chantiers de jeunes et l'appui pour l'accès à des dispositifs favorisant la prise d'initiatives « Jeunes » (défi-jeunes, séjours autonomes, Bourses Initiatives Loisirs...).	28.740 €	3.800 €

En accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme, réunie le 17 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement du deuxième acompte des subventions Jeunesse à chacune des associations selon la répartition proposée ci-dessus ;

- **AUTORISER** la signature par Madame le Maire ou, en cas d'empêchement, l'Adjoint délégué à la Jeunesse de l'avenant d'attribution de subvention pour l'association du Centre d'Activités Culturelles, Sportives et de Loisirs Arbrisseau-Wagner ci-jointe ;

L'ensemble des autres subventions liées aux équipements de proximité (Centres Sociaux - Maisons de Quartier) sera repris, par voie d'avenants, dans les contrats pluriannuels d'objectifs conclus et signés entre la Ville et les associations concernées, lesdits avenants devant faire l'objet d'une délibération à intervenir ultérieurement.

- **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2008 au chapitre 65, article 6574, fonction 422, enveloppe 10584 intitulée "Projet Jeunesse Équipements de Proximité".

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en préfecture le 4 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à la Jeunesse.

Frédéric MARCHAND

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à la Jeunesse.

Frédéric MARCHAND

479

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/137**

OBJET

Fourrière Municipale – Enlèvement de véhicules automobiles - Remboursement des frais.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

A la suite d'opérations d'enlèvements, plusieurs contrevenants ont présenté une requête aux fins d'obtenir le remboursement des frais de fourrière et de gardiennage ou l'annulation de la dette en cas de destruction en apportant des explications sur les circonstances particulières ayant conduit à l'infraction.

Eu égard à la recevabilité de ces demandes qui entrent dans les critères retenus par l'administration municipale (malaise sur la voie publique, accident, panne subite et non prévisible, personne en instance d'accouchement, cas particulier de personne handicapée, cas de force majeure avec justificatif, personne étrangère), comme ce fût le cas de :

bénéficiaire	infraction	circonstances	somme
Mme Céline GUYOT 284 rue Ferdinand Mathias 59260 HELLEMMES	stationnement interdit par panneaux rue de Gand après 18 h 30	Eu égard à la mobilité réduite de l'intéressée (enceinte cf certificat médical)	96.10 €
Monsieur le Docteur Pascal DIEUSAERT 17 rue de la Digue 59000 LILLE	Stationnement interdit sur trottoir	Médecin dans l'exercice de ses fonctions	96.10 €
Monsieur DA SILVA José 1, allée St Exupéry 59510 HEM	Stationnement gênant en voie de circulation rue du bleu mouton	Le conducteur (fils du demandeur) souffrant a dû être hospitalisé (cf certificat médical)	235.30 €

En accord avec la Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 16 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le remboursement des frais aux intéressés

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en Préfecture le - 7 FEV. 2008

Par délégation du Maire.
l'Adjoint délégué à la Police.

Roger VICOT

Par délégation du Maire.
l'Adjoint délégué à la Police.

Roger VICOT

PRÉFECTURE DU NORD
11 - 7 FEV. 2008 11
ARRIVÉE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/138**

OBJET

Association Intercommunale d'Aide aux Victimes et de Médiation de Lille (AIAVM) – Versement d'une subvention.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

L'association Intercommunale d'Aide aux Victimes et de Médiation de Lille a pour objet de mettre en œuvre toute forme d'accompagnement des victimes, de faciliter l'accès au droit, d'assister l'enfance martyrisée, d'exercer la médiation pénale et de réaliser toutes actions de formation ou d'information du public dans les domaines précités.

Les missions assumées s'inscrivent dans le cadre des activités de prévention menées par le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et, à ce titre, cette association bénéficie d'une aide financière de la Ville, co-fondatrice de cette association.

En accord avec la Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 16 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement d'une subvention de 36.035 € à l'Association Intercommunale d'Aide aux Victimes et de Médiation de Lille.
- **AUTORISER** Madame le Maire ou, en cas d'empêchement, l'Adjoint délégué au Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, à signer la convention jointe en annexe.
- **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédit inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 512, enveloppe 13 621 « CLSPD Subventions exceptionnelles ».

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en Préfecture le - 7 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué au CLSPD.

Roger VICOT

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué au Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

Roger VICOT

PRÉFECTURE DU NORD
- 7 FEV. 2008
ARRIVÉE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/139**

OBJET

Versement d'une subvention à l'Association Trait d'Union – Aide aux familles et aux proches des détenus.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Les actions de l'association Trait d'Union visent à accueillir les familles ou proches de détenus, à les aider dans leurs démarches administratives, à les accompagner lors de leurs visites à la Maison d'Arrêt de Loos.

Cette association développe, auprès des familles et proches de détenus, une mission d'accueil au sein d'un lieu proche de la Maison d'Arrêt. Il s'agit de prévenir les ruptures sociales et la déstructuration des familles qui peuvent se produire lors de l'incarcération d'un proche. L'association facilite également les contacts entre les familles et se propose comme interlocutrice auprès de l'administration pénitentiaire.

L'Association Trait d'Union engage par ailleurs des actions de sensibilisation du public aux problèmes de l'incarcération.

En accord avec la Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 16 janvier 2007, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement d'une subvention de 1.300 € à l'association Trait d'Union
- **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 512, enveloppe 13 621 « CLSPD Subventions exceptionnelles »

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en Préfecture le - 7 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué au CLSPD,

Roger VICOT

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué au Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance,

Roger VICOT

PRÉFECTURE DU NORD
11 - 7 FEV. 2008 11
ARRIVÉE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/140**

OBJET

PRÉFECTURE DU NORD
11 - 7 FEV. 2008 11
ARRIVÉE

Contrat d'Actions de Prévention - Volet Prévention de la délinquance du Contrat Urbain de Cohésion sociale – Programme 2008 – Adoption.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

Le programme local d'actions 2008 relatif à la Prévention de la Délinquance constitue un volet particulier du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, fixant le cadre des actions qui seront mises en œuvre dans le cadre du Développement Social Urbain en faveur des habitants de quartier en difficulté, dont le Conseil Municipal, par délibération n° 07/24 du 12 février 2007, a autorisé la signature.

Dans le cadre des dispositions réglementaires relatives au Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et en articulation avec le Contrat Local de Sécurité, la Ville de Lille propose de soutenir les actions de prévention autour des thématiques suivantes :

- *Le soutien aux parents* : orienter les parents ayant des problèmes passagers, prendre en charge les parents rencontrant des difficultés graves via les structures appropriées, renforcer les liens avec les parents dans leur fonction parentale à partir de projets concernant les collégiens et les adolescents.

- *L'éducation citoyenne* : réduire la violence à et hors de l'école mais aussi permettre aux enfants de développer leur conscience civique et citoyenne, les former à la prévention routière et les sécuriser aux abords des écoles.

- *La jeunesse* : tisser des liens sociaux de solidarité, lutter contre l'exclusion, réduire les comportements à risque des jeunes, coordonner et augmenter les interventions éducatives.

- *Le public sous main de justice ou sortant de prison* : éviter la récidive des personnes sortant de prison par un accompagnement social et professionnel, impulser le suivi médico-psychologique post carcéral.

- *L'accompagnement des populations fragilisées* : assurer une meilleure écoute et orienter des populations fragilisées, accompagner les personnes présentant des troubles psychiques, agir dans la proximité et mettre en place des accompagnements socio-éducatifs, informer sur les risques liés à la toxicomanie et aux conduites addictives, permettre une réponse à l'urgence de jeunes sans domicile fixe.

- *L'aide aux victimes, la médiation et l'accès au Droit* : développer l'aide aux victimes, favoriser la médiation dans les structures de proximité, améliorer l'accueil des femmes victimes de violences, contribuer à une meilleure connaissance de la loi.

Conçu avec la Ville par les acteurs locaux, l'ensemble des actions soutenues en 2008 s'inscrit dans le contrat d'actions de prévention de la délinquance et correspond à un engagement financier de la Ville d'un montant total de 406.953 €.

.../...

Conformément à la procédure d'instruction fixée par l'Etat et le Conseil Régional, partenaires financiers du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, les différents projets d'actions à mener sont présentés sous la forme de fiches programmes et de tableaux récapitulatifs thématiques, arrêtant le coût des actions et l'engagement financier de la Ville, en vue de la négociation à intervenir, destinée à valider ces opérations au titre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

En accord avec la Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 16 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **ADOPTER** le Plan d'Actions Lillois de Prévention de la Délinquance, joint en annexe, établi pour l'année 2008 au titre du Contrat d'Actions de Prévention et du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, (soit 406.953 € pour 30 actions aidées).

- **ALLOUER** à chaque association ou structure maître d'ouvrage support de l'action concernée la subvention correspondant à la participation de la Ville conformément à la répartition figurant sur les tableaux récapitulatifs joints en annexe.

- **AUTORISER** le Maire ou en cas d'empêchement l'Adjoint délégué au Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance à signer les conventions et avenants nécessaires.

- **SOLLICITER** le concours financier de l'Etat et des autres partenaires susceptibles d'apporter leur soutien et autoriser la Ville à mener les négociations nécessaires à cet effet.

- **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 512, enveloppe 5455 du Budget Primitif 2008 sur les lignes intitulées : Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

Afin d'assurer la plus grande lisibilité et de garantir la transparence de l'intervention de la délégation thématique municipale en charge du Contrat Local de Sécurité et du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et dans le cadre du dispositif mis en œuvre en vue de l'élaboration de conventions avec les associations percevant plus de 23.000 € de la Ville, différents services ont été désignés comme pilotes pour la conclusion des conventions à intervenir avec les associations.

Les participations effectuées au titre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance apparaîtront dans les textes de ces mêmes conventions.

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008
Réception en Préfecture le 7 FEV. 2008

ADOPTÉE à l'unanimité

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué au CLSPD.

Roger VICOT

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué au CLSPD.

Roger VICOT

PRÉFECTURE DU NORD
11 - 7 FEV. 2008 1

COMITE LILLOIS DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE

PLAN D'ACTIONS DE PREVENTION - CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE - PROGRAMMATION 2008

Thématique : Education Citoyenne

Quartier	RN	Structures	Actions	Objectifs qualitatif	Objectifs quantitatifs	Ville CLSPD	ETAT	ACSE/FIPD	Ville autres délégations	Etat Autres	FSE	ERE	Département	Région	CAF	Autres participations	Financement contrats aidés	Total
Fives	R	Abords Sens	Ateliers "multi-création"	Réussite éducative et sociale des enfants et des jeunes, citoyenneté, lutte contre les discriminations et prévention de la délinquance	12 enfants de 6 à 12 ans	2 500,00	2 500,00						10 600,00			220,00	810,00	16 630,00
Wazemmes Centre	R	ADNSEA	La Boîte à Mots	Animation d'ateliers d'écriture et de lecture de lettres d'enfants, comme support concret à la socialisation et la prévention. Réponses personnelle à chaque lettre validée par un Comité de professionnels	300 enfants de 6 à 11 ans	5 400,00	0,00			10 761,00	30 000,00	8 000,00	25 000,00	23 000,00	6 160,00	49 142,00		157 463,00
Lille Sud	N	AVENIR Enfance	Citoyenneté dans mon quartier	Développer la conscience civique et citoyenne des collégiens et réduire la violence à et hors de l'école	12 élève CM2 + 8 élèves + 5 à 6 parents	5 780,00	5 780,00									327,00		11 887,00
Fives Moulins	R	Temps fort	Responsabilisation des adolescents, identité citoyenneté et prévention de la violence	Action de prévention de la violence et de mobilisation des collégiens et de leurs parents sur leur devenir et leur orientation et sur l'amélioration de la relation à l'autre, et soutien psychologique des équipes pédagogiques	9 classes de 5ème pour le 1er semestre + l'équivalent pour le 2ème semestre + parents + professeurs + équipe socio éduc	4 010,00	4 010,00									14 920,00		22 940,00
					TOTAL ACTIONS RECONDUITES	17 690,00	12 290,00	0,00	0,00	10 761,00	30 000,00	8 000,00	25 000,00	23 000,00	6 160,00	64 609,00	810,00	208 920,00

Thématique : Soutien aux Parents

Quartiers	R/N	Structures	Actions	Objectifs Qualitatifs	Objectifs Quantitatifs	Ville CLSPD	Etat	ACSE/ FIPD	Ville autres délégations	Etat Autres	FSE	ERE	Départe-ment	Région	CAF	Autres participa-tions	Finance-ments contrats aidés	Total
Tous quartiers	R	Relais enfants parents Nord Pas de Calais	Maintien du lien entre des enfants et leurs parents incarcérés	Participer au maintien de la relation entre les enfants et leurs parents incarcérés (accompagnement d'enfants au parloir, animation d'espaces enfants, animation d'ateliers)	171 enfants et 84 parents (fêtes) - 50 enfants pour l'accompagnement au parloir + 69 parents pour les ateliers et 10 mères aux ateliers mères-bebés	4 000,00	4 000,00		3 000,00	25 000,00			20 000,00	12 000,00	8 500,00	13 000,00	20 000,00	109 500,00
Tous quartiers	R	ARPEJ	Ponts Parents	Soutien à la fonction parentale en vue de prévenir ou de réduire les conduites à risques et comportements déviants des jeunes (informer, soutenir, accompagner)	500 personnes (entretiens) - 80 personnes (groupes de parents) - 20 personnes (information/formation à destination des parents	76 225,00	40 245,00			102 800,00		46 000,00	70 500,00			3 500,00		339 270,00
Fives	R	Abords Sens	Groupe de rencontres parents autour de la parentalité	Soutenir la fonction éducative, renforcer la lutte contre les discrimination, développer la relation parents/enfants/institution pour un groupe de parents repéré	15 parents	3 250,00	3 250,00		5 600,00	7 000,00			10 400,00		1 427,00	1 670,00		32 597,00
					TOTAL ACTIONS RECONDUITES	**83 475,00**	**47 495,00**	**0,00**	**8 600,00**	**134 800,00**	**0,00**	**46 000,00**	**100 900,00**	**12 000,00**	**9 927,00**	**18 170,00**	**20 000,00**	**481 367,00**

COMITE LILLOIS DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE

PLAN D'ACTION 2008 VERSION CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE - PROGRAMMATION 2008

Thématique : Accompagnement des populations fragilisées

Quartiers	IRIS	Structures	Actions	Objectifs Qualitatifs	Objectifs Quantitatifs	Ville CUSPD	ETAT	ACSE/FIPD	Ville autres délégations	Etat Autres	FSE	ERE	Départ.	Région	CAF	Autres participations	Financements Contrats aidés	Total
Ville	6	Le remparement du Pot	2 x prostitution : une approche globale	Agir pour une insertion durable des personnes quittant la prostitution : rencontres, formations, prévention	Formations : 25 pers. Formation (modules courts) : 400 pers. Réinsertion : 120 Prévention : 5 à 6000 personnes	28 200,00	61 252,00							8 000,00		42 718,00		182 170,00
Ville		Comptoir de Prévention et d'Accueil Lillois	Enfants des Intervention en milieu prostitutionnel	Aider les personnes prostituées à mobiliser les ressources nécessaires à l'émergence d'un projet d'insertion afin de poser les conditions de base qui réduisent les dommages inhérents à l'activité de la prostitution	400 personnes prostituées différentes pour l'ensemble des actions (local, bus de prévention, travail de rue à pied et actions spécifiques)	26 429,00	26 429,00											52 858,00
Ville	12	LE FAIR	Rencontres d'Avril 2007	Informer un large public sur la question alcoologique pour faciliter l'accès à l'aide et aux soins. Provoquer le débat autour des conduites addictives	270 pour la totalité de la manifestation	1 905,00	1 905,00									8 000,00	1 000,00	14 810,00
Ville	12	Spotlab	Programmation d'actions de prévention globale sur la métropole lilloise	Informations sur les risques liés à la toxicomanie et aux conduites addictives - Intervention sur les lieux festifs - Accueil au local - Intervision avec d'autres secteurs spécialisés	10 000 personnes (toutes actions confondues : milieux festifs, public à risque et/ou consommateur, jeunes en errance...)	19 133,00	19 133,00											38 266,00
Ville	12	Aria	Accueil et accompagnement des jeunes errants 14/25 ans	Travail de rue afin d'atteindre une partie des publics jeunes majeurs à la rue qui ne fréquentent pas les dispositifs existants	100 jeunes	25 000,00	0,00						38 200,00					63 200,00
					SOUS TOTAL ACTIONS RECONDUITES	**100 667,00**	**78 719,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**38 200,00**	**8 000,00**	**0,00**	**47 718,00**	**1 000,00**	**276 304,00**

Quartiers	IRIS	Structures	Actions	Objectifs Qualitatifs	Objectifs Quantitatifs	Ville CUSPD	Etat	ACSE/FIPD	Ville autres délégations	Etat Autres	FSE	ERE	Départ.	Région	CAF	Autres participations	Financements Contrats aidés	Total
VILLE	12	Ville de Lille - CUSPD	Informations/sensibilisation sur le thème "populations fragilisées"	Informer et sensibiliser les acteurs sociaux et municipaux sur l'accueil et l'orientation des populations fragilisées	600	5 250,00	5 250,00											10 500,00
					SOUS TOTAL ACTIONS NOUVELLES	**5 250,00**	**5 250,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**10 500,00**
					TOTAL ACTIONS NOUVELLES + ACTIONS RECONDUITES	**105 917,00**	**83 969,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**38 200,00**	**8 000,00**	**0,00**	**47 718,00**	**1 000,00**	**286 804,00**

Thématique : Jeunesse

Quartiers	R/N	Structures	Actions	Objectifs Qualitatifs	Objectifs Quantitatifs	Ville CLSPD	Etat	ACSE/FIPD	Ville autres délégations	Etat Autres	FSE	ERE	Départe-ment	Région	CAF	Autres participa-tions	Finance-ments contrats aidés	Total
Lille sud Wazemmes St Eves Faubourg Béthune Moulins Vieille	R	Itinéraires	Mise en place de Groupes Socio Educatifs sur 6 quartiers lillois	Conditionner et augmenter les interventions éducatives des travailleurs sociaux envers des mineurs connus judiciairement ou non	Au 30/08/07 : 69 mineurs, 57 majeurs, 28 familles	32 850,00	32 850,00											65 700,00
Tous quartiers	R	ARCM	"2 roues" pour la prévention de la délinquance, la citoyenneté, l'insertion des jeunes	Stages Code de la route/Sécurité routière, mécanique et pilotage en vue réduire les comportements à risque et les comportements délictueux de jeunes âgés de 11 à 18 ans	Au total 4000 jeunes de 6 à 20 ans scolaires et périscolaires et public relevant de l'éducation spécialisée de 6 à 50 ans	2 287,00	2 287,00		5 426,00	10 000,00			28 000,00	20 000,00		163 451,00	7 300,00	238 751,00
					TOTAL ACTIONS RECONDUITES	35 137,00	35 137,00	0,00	5 426,00	10 000,00	0,00	0,00	28 000,00	20 000,00	0,00	163 451,00	7 300,00	304 451,00

Quartiers	R/N	Structures	Actions	Objectifs Qualitatifs	Objectifs Quantitatifs	Ville CLSPD	Etat	ACSE/FIPD	Ville autres délégations	Etat Autres	FSE	ERE	Départe-ment	Région	CAF	Autres participa-tions	Finance-ments contrats aidés	Total
Faubourg Béthune		Implication des Centres d'Insertion	Mobilisation à la qualification sociale et professionnelle Faubourg de Béthune	Emergence d'un projet de vie sociale et professionnelle chez des jeunes en rupture sociale et comportements déviants par la mise à jour de nouveaux centres d'intérêt	10 jeunes repérés par les partenaires	10 000,00	0,00				61 400,00		20 000,00				62 496,00	153 896,00
Fives	N	Itinéraires	Mobilisation et accompagnement éducatif d'un groupe de jeunes majeurs de la Cité Lys	Mobilisation des jeunes par le biais du travail de rue, démarches administratives inscription Mission Locale et ANPE, préparation aux entretiens (lien Mission Locale	6 jeunes 18/25 ans repérés dont la présencepermanente génère des conflits	9 820,00	9 820,00										4 930,00	24 570,00
					TOTAL ACTIONS NOUVELLES	19 820,00	9 820,00	0,00	0,00	0,00	61 400,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	67 396,00	178 436,00
					TOTAL ACTIONS RECONDUITES ET ACTIONS NOUVELLES	54 957,00	44 957,00	0,00	5 426,00	5 426,00	61 400,00	0,00	48 000,00	20 000,00	0,00	163 451,00	74 696,00	482 887,00

COMITE LILLOIS DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE

PLAN D'ACTIONS DE PREVENTION - CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE - PROGRAMMATION 2008

Thématique : Public sous main de justice et sortant de prison

Quartiers	R/N	Structures	Actions	Objectif quantitatif	Objectif quantitatif	Ville CLSPD	Etat	ACSE/FIPD	Ville autres délégations	Etat Autres	FSE	ERE	Département	Région	CAF	Autres Participations	Financements contrats aidés	Total
VILLE	R	Parcours de Femmes	Aide à la réinsertion et prévention de la récidive des femmes placées sous main de justice et sortant de prison	Agir pour éviter les risques de réédive lieu d'accueil, d'écoute, d'information et d'orientation pour les femmes sortant de prison, aide à leur sortie, accès au plein exercice de leur liberté, sensibiser institutions et grand public	190	10 000,00	10 000,00		5 700,00	17 700,00			27 000,00	11 000,00	14 926,00	10 914,00		107 240,00
VILLE	R	RELIAN	Atelier d'Accueil Permanent SAS	Accueil et Aide dans réinsertion sociale et professionnelle des sortants de prison	100	15 000,00	15 000,00	31 860,00			21 000,00		17 000,00			18 693,00		118 553,00
VILLE	R	Mission Locale de Lille	Insertion Professionnelle des personnes détenues et/ou sortant de prison	Dispositif spécifique d'accueil d'information, d'orientation et de suivi centré sur le public détenu et/ou sortant de prison	80 personnes intra muros - 150 suivis insertion sociale et prof	24 278,00	0,00		15 202,00	18 242,00								57 722,00
VILLE	R	C.E.P. Atelier de Dieppe	Action pour un accompagnement des jeunes sous main de justice, détenus ou sortant de prison	Remise à niveau, activités d'expression et de communication, activités physiques, modules spécifiques en lien avec les projets personnels et travail sur projet professionnel	12	3 750,00	3 750,00			7 000,00			6 102,00	28 620,00				49 222,00
VILLE	R	ADAJ	Stage de citoyenneté	Orientation par magistrats du Parquet et du siège du TGI LILLE de l'auteur d'une infraction à un stage destiné à rappeler les valeurs de tolérance et de respect et à favoriser l'insertion	Entre 180 et 200 auteurs d'infractions pénales	5 839,00	0,00			5 839,00						23 088,00		34 766,00
VILLE	R	ADNSMPL	Suivi médico psycho-socio-éducatif post carceral	Continuité de la prise en charge médico-psycho éducative des détenus libérés en vue de réduire les risques de récidive et de retour en prison	100	15 900,00	0,00			560 897,00			22 000,00			4 686,00		603 483,00
					TOTAL ACTIONS RECONDUITES	74 767,00	28 750,00	31 860,00	20 902,00	609 678,00	21 000,00	0,00	72 102,00	39 620,00	14 926,00	57 381,00	0,00	970 986,00

Thématique : Aide aux victimes, médiations, accès au Droit

Quartiers	R/N	Structures	Actions	Objectifs qualitatifs	Objectifs quantitatifs	Ville CLSPD	Etat	ACSE/FIPD	Villes autres délégations	Etat Autres	FSE	ERE	Départe-ment	Région	CAF	Autres participations	Finance-ments contrats aides	Total
Ville	R	AIVI	Prévention, information aux phénomènes sectaires et totalitaires	Orientation, information, accueil, soutien et aide personnalisée aux victimes du phénomène sectaire	4 500 personnes toutes actions confondues	15 000,00	15 000,00			14 000,00	5 000,00		36 500,00	6 000,00		8 700,00		100 200,00
Ville	R	Association Intercommunale d'Aide aux Victimes et de Médiation	Programme E.V.I. (Espace Violences Ecoute) Prise en charge des femmes victimes de violences conjugales	Réinscription dans une dynamique familiale et sociale du public FEMMES victimes de violences	100 femmes	5 247,00	5 247,00						15 244,00					25 738,00
Ville	R	Centre d'Information des Droits des Femmes	Femmes et violences : zéro	Accompagnement des femmes en difficulté face aux violences. Sensibilisation des acteurs de terrain, écoute et orientation	500 toutes actions confondues	3 650,00	3 650,00											7 300,00
Ville	R	AFMEA	Accès au Droit	Contribuer à une meilleure connaissance de la loi, intervenir sur des situations d'inégalité sociale, éviter le recours à la judiciarisation	Actions individuelles (permanences accès au droit) : 1000 usagers. Actions collectives : 700 bénéficiaires pour les journées d'étude et les actions de formation	30 000,00	30 000,00			115 303,00			58 112,00			24 887,00		258 302,00
Fg Beltrame	R	Projet : Le nouveau Centre Social du Faubourg de Béthune	Tolérance et civilité : Médiation par les pairs	Sensibiliser et développer des actions de médiation et de prévention en favorisant l'amélioration des relations enfants/jeunes/adultes	40 enfants et jeunes du quartier, 15 adultes parents, 15 professionnels encadrant les enfants et les jeunes du quartier	2 250,00	2 250,00											4 500,00
Fives, Lille Sud, Fg Béthune	R	Génération Médiateurs	Gestion des conflits et médiation scolaire par les pairs	Diminuer les incivilités, prévenir les violences, responsabiliser les jeunes dans leurs conflits, apprendre à réguler les conflits de manière non violente	une centaine de personnes	4 000,00	4 000,00									1 120,00		9 120,00
					SOUS TOTAL ACTIONS RECONDUITES	**60 147,00**	**60 147,00**	**0,00**	**0,00**	**129 303,00**	**5 000,00**	**0,00**	**109 856,00**	**6 000,00**	**0,00**	**34 707,00**	**0,00**	**405 160,00**

Quartiers	R/N	Structures	Actions	Objectifs Qualitatifs	Objectifs Quantitatifs	Ville CLSPD	Etat	ACSE/FIPD	Ville Autres délégations	Etat Autres	FSE	ERE	Départe-ment	Région	CAF	Autres participa-tions	Finance-ments contrats aides	Total
Ville	N	Association Accueil et Réinsertion Sociale - ARS	SOS violences conjugales/familiales "Ecoute Brunehaut"	Violences conjugales : écoute téléphonique, accueil et aide personnalisée, aide psychologique, groupe de parole, mise à l'abri et hébergement temporaire, travail en réseau, informations/formations	1673 appels - 467 familles suivies	10 000,00	10 000,00			14 600,00	34 361,00		10 732,00			11 900,00		91 593,00
					SOUS TOTAL ACTIONS NOUVELLES	**10 000,00**	**10 000,00**	**0,00**	**14 600,00**	**34 361,00**	**0,00**	**0,00**	**10 732,00**	**0,00**	**0,00**	**11 900,00**	**0,00**	**91 593,00**
					TOTAL ACTION RECONDUITES + ACTIONS NOUVELLES	**70 147,00**	**70 147,00**	**0,00**	**14 600,00**	**163 664,00**	**5 000,00**	**0,00**	**120 588,00**	**6 000,00**	**0,00**	**46 607,00**	**0,00**	**496 753,00**

PLAN D'ACTIONS DE PREVENTION - CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE - PROGRAMMATION 2008

Récapitulatif

THEMATIQUES	VILLE	ETAT	FSE	ERE	MONTANT TOTAL ACTIONS
Education citoyenne	17 690,00	12 290,00	30 000,00	8 000,00	216 994,00
Soutien aux parents	83 475,00	47 495,00		46 000,00	481 367,00
Populations fragilisées	105 917,00	83 969,00			354 258,00
Jeunesse	54 957,00	44 957,00	61 400,00		161 314,00
Publics sous main de justice et sortant de prison	74 767,00	28 750,00			1 018 628,00
Aide aux victimes, médiations, accès au Droit	70 147,00	70 147,00	5 000,00		548 191,00
TOTAL GENERAL	**406 953,00**	**287 608,00**	**96 400,00**	**54 000,00**	**2 780 752,00**

VILLE DE LILLE

491

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 janvier 2008
N° 08/141

OBJET

Accès au droit - Maison de la Médiation et du Citoyen - Mise en place de permanences de l'Union Féminine Civique et Sociale - Projet de convention.

- 7 FEV. 2008 11
ARCHIVES

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs.

Depuis sa création, la Maison de la Médiation et du Citoyen a accueilli de nombreux Lillois, Lommois et Hellemmois. Elle leur a apporté une aide à la résolution amiable de leurs litiges, une information juridique générale sur leurs droits et devoirs ou une orientation vers des organismes ou structures aptes à examiner leurs demandes.

Lieu de conseil juridique, elle a permis et renforcé l'accès à la citoyenneté et l'accès au droit, par la mise en place de consultations gratuites délivrées par des praticiens du droit.

Aujourd'hui, la Maison de la Médiation et du Citoyen est labellisée Point d'Accès au Droit (délibération du Conseil Municipal du 2 avril 2007), ce qui a permis une reconnaissance, tant par les autorités locales que nationales, comme une structure d'accès au droit.

L'Union Féminine Civique et Sociale a été créée en 1925 et déclarée d'utilité publique, ainsi qu'officiellement reconnue comme organisation de consommateurs en 1961. Elle a pour objectif de faire évoluer les mentalités et les comportements en y insufflant un esprit civique qui, appliqué aux domaines de la consommation, de la citoyenneté ou du travail, contribue à la construction d'une société plus juste et plus responsable.

L'Union Féminine Civique et Sociale intervient dans les domaines de l'insertion sociale et professionnelle, la défense et la responsabilisation du consommateur ainsi que l'engagement citoyen.

Pour ce faire, elle propose des formations, des débats publics, des conférences, des réunions, des colloques, etc.

Pour répondre aux besoins des usagers en matière d'accès au droit, la Ville de Lille a décidé d'encourager le développement d'actions à caractère juridique.

Le projet de mise en place de permanences de l'Union Féminine Civique et Sociale a pour finalité de répondre à une alternative à une action judiciaire par le biais d'intervention de l'association avant toute saisine de la justice.

L'Union Féminine Civique et Sociale assurera, au sein de la Maison de la Médiation et du Citoyen, des missions de conseil, d'orientation et d'information juridique aux usagers rencontrant des problèmes de logement, de consommation et de travail ; d'aide à la mise en place de solutions adaptées en matière d'endettement ; d'un accompagnement dans la gestion de budget.

.../...

Les interventions de l'Union Féminine Civique et Sociale seront assurées sous la forme de permanences régulières dans les locaux de la Maison de la Médiation et du Citoyen – Point d'Accès au Droit de Lille.

Une convention ci-annexée précise les modalités d'organisation et de fonctionnement des permanences de l'Union Féminine Civique et Sociale.

Cet acte doit être signé par les représentants respectifs des institutions susnommées ainsi que par la Ville de Lille.

Aussi, en accord avec la Commission de la Démocratie Participative et de la Citoyenneté, réunie le 23 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou, en cas d'empêchement, l'Adjoint délégué à la Médiation à signer la convention ci-annexée.

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en préfecture le - 7 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Médiation,

Roger VICOT

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à la Médiation,

Roger VICOT

MAIRIE DE LILLE

PRÉFECTURE DU NORD
11 - 7 FEV. 2008 11
ARRIVÉE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

PRÉFECTURE DU NORD
11 - 7 FEV. 2008 11
ARRIVÉE

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/142**

OBJET

Accès au droit - Maison de la Médiation et du Citoyen - Mise en place de permanences de l'Association des Services Spécialisés Enfants et Adolescents en Difficulté – Projet de convention.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs.

Depuis sa création, la Maison de la Médiation et du Citoyen a accueilli de nombreux Lillois, Lommois et Hellemmois. Elle leur a apporté une aide à la résolution amiable de leurs litiges, une information juridique générale sur leurs droits et devoirs ou une orientation vers des organismes ou structures aptes à examiner leurs demandes.

Lieu de conseil juridique, elle a permis et renforcé l'accès à la citoyenneté et l'accès au droit par la mise en place de consultations gratuites délivrées par des praticiens du droit.

Aujourd'hui, la Maison de la Médiation et du Citoyen est labellisée Point d'Accès au Droit (délibération du Conseil Municipal du 2 avril 2007), ce qui a permis une reconnaissance tant par les autorités locales que nationales, comme une structure d'accès au droit.

L'Association des Services Spécialisés Enfants et Adolescents en Difficulté (ADSSEAD) assure une mission d'assistance éducative et de prévention auprès de mineurs délinquants ou en danger. A cette mission éducative s'ajoute le développement d'actions complémentaires de protection et d'accompagnement des familles dont la médiation familiale fait partie.

La médiation familiale est un temps d'écoute, d'échanges et de négociation qui a pour objectif de rétablir un dialogue et de trouver un accord pour préserver les liens familiaux.

Son intervention recouvre toutes les formes d'union (mariage, pacte civil de solidarité et concubinage), les liens intergénérationnels, les situations de rupture et leurs conséquences (décès, séparation, incommunicabilité, éloignement, questions patrimoniales, etc.), les situations familiales à dimension internationale.

Pour répondre aux besoins des usagers en matière d'accès au droit, la Ville de Lille a décidé d'encourager le développement d'actions à caractère juridique.

Le projet de mise en place de permanences de l'Association des Services Spécialisés Enfants et Adolescents en Difficulté a pour finalité de répondre à une alternative à une action judiciaire, par le biais de la médiation familiale.

L'Association des Services Spécialisés Enfants et Adolescents en Difficulté assurera, au sein de la Maison de la Médiation et du Citoyen, une collaboration entre les agents de la Maison de la Médiation et du Citoyen et cette association afin de faciliter la recherche de solutions adaptées en matière de conflits familiaux, l'information des usagers sur la possibilité qui leur est offerte de pouvoir entreprendre une médiation familiale à leur demande et la conduite d'entretiens d'information.

.../...

Les interventions de l'Association des Services Spécialisés Enfants et Adolescents en Difficulté seront assurées sous la forme de permanences régulières dans les locaux de la Maison de la Médiation et du Citoyen – Point d'Accès au Droit de Lille.

Une convention ci-annexée précise les modalités d'organisation et de fonctionnement des permanences de l'Association des Services Spécialisés Enfants et Adolescents en Difficulté.

Cet acte doit être signé par les représentants respectifs des institutions susnommées ainsi que par la Ville de Lille.

Aussi, en accord avec la Commission de la Démocratie Participative et de la Citoyenneté, réunie le 23 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire, ou en cas d'empêchement, l' Adjoint délégué à la Médiation, à signer la convention ci-annexée.

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en préfecture le - 7 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Médiation.

Roger VICOT

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à la Médiation.

Roger VICOT

PRÉFECTURE DU NORD
- 7 FEV. 2008 11
ARRIVÉE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

REÇU LE 07 FEV. 2008 11
APPROUVÉ

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/143**

OBJET

Accès au droit - Maison de la Médiation et du Citoyen - Projet de convention de mise en place de permanences du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs.

Depuis sa création, la Maison de la Médiation et du Citoyen a accueilli de nombreux Lillois, Lommois et Hellemmois. Elle leur a apporté une aide à la résolution amiable de leurs litiges, une information juridique générale sur leurs droits et devoirs ou une orientation vers des organismes ou structures aptes à examiner leurs demandes.

Lieu de conseil juridique, elle a permis et renforcé l'accès à la citoyenneté et l'accès au droit, par la mise en place de consultations gratuites délivrées par des praticiens du droit.

Aujourd'hui, la Maison de la Médiation et du Citoyen est labellisée Point d'Accès au Droit (délibération du Conseil Municipal du 2 avril 2007), ce qui a permis une reconnaissance tant par les autorités locales que nationales, comme une structure d'accès au droit.

Le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) est un service de l'administration pénitentiaire. Rattaché depuis 1911 au Ministère de la Justice, le SPIP contribue à l'objectif général de sécurité publique en assumant plusieurs missions définies dans le Code de Procédure pénale : surveiller les personnes qui lui sont confiées par l'autorité judiciaire (population placée sous main de justice), favoriser leur réinsertion sociale, veiller au respect des obligations imposées par le magistrat aux personnes condamnées, réaliser des enquêtes sociales rapides préalables à la comparution devant une juridiction, assurer le suivi des mesures judiciaires de milieu ouvert, informer les autorités judiciaires du déroulement des mesures, aider à la prise de décision de justice, proposer au magistrat des aménagements de peine, prévenir les effets désocialisant de l'incarcération, maintenir les liens familiaux et sociaux de la personne détenue, aider les sortants de prison après avoir préparé leur retour à la vie libre.

Pour répondre aux besoins des usagers en matière d'accès au droit, la Ville a décidé d'encourager le développement d'actions à caractère juridique.

Le projet de mise en place de permanences au Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation a pour finalité de répondre à une des missions principales de la Maison de la Médiation et du Citoyen : faire de cet endroit un lieu de ressource de la citoyenneté. En effet, par la présence du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation, des actions citoyennes en vue de la réinsertion sociale des personnes condamnées pourront être envisagées (voire une diminution de la récidive).

De plus, le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation reçoit plus de 23 % des personnes condamnées à des peines restrictives de liberté ou bénéficiant d'aménagement de peine, peines prononcées par le Tribunal de Grande Instance.

Enfin, le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation pourra trouver, sur le site de l'Hôtel de Ville, l'ensemble des services municipaux (Direction de l'Action Sociale et de l'Insertion, Etat Civil, Service Hygiène et Insalubrité…).

Le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation assurera, au sein de la Maison de la Médiation et du Citoyen, un suivi des personnes condamnées.

Les interventions du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation seront assurées sous la forme de permanences régulières dans les locaux de la Maison de la Médiation et du Citoyen – Point d'Accès au Droit de Lille.

Une convention ci-après annexée précise les modalités d'organisation et de fonctionnement des permanences du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation.

Cet acte doit être signé par les représentants respectifs des institutions susnommées ainsi que par la Ville de Lille.

Aussi, en accord avec la Commission de la Démocratie Participative et de la Citoyenneté, réunie le 23 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou en cas d'empêchement, l'Adjoint délégué à la Médiation à signer la convention ci-annexée.

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en préfecture le 7 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à la Médiation,

Roger VICOT

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à la Médiation,

Roger VICOT

11 - 7 FEV. 2008 11
ARRIVÉE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/144**

OBJET

Accès au droit - Maison de la Médiation et du Citoyen – Modification de la convention « Point d'Accès au Droit ».

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs.

Le Conseil Municipal, réuni le 2 avril 2007, a voté à l'unanimité la labellisation de la Maison de la Médiation et du Citoyen en « Point d'Accès au Droit ».

Cette labellisation a permis de répondre à l'évolution des besoins du public, de multiplier les prestations d'aide à l'accès au droit par un accompagnement dans la rédaction de courriers à caractère administratifs et par différentes consultations dispensées par des professionnels du droit. Cette labellisation a également affirmé la volonté des partenaires associatifs et institutionnels de soutenir les actions entreprises en matière de résolution amiable des litiges et d'aide à l'accès au droit.

Aujourd'hui, des modifications sont apportées à la convention, reposant sur le mode de facturation des permanences avocats.

Aussi, en accord avec la Commission de la Démocratie Participative et de la Citoyenneté, réunie le 23 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou, en cas d'empêchement, l'Adjoint délégué à la Médiation à signer l'avenant ci-annexé.

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en préfecture le - 7 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à la Médiation,

Roger VICOT

Par délégation du Maire.
l'Adjoint délégué à la Médiation.

Roger VICOT

MAIRIE DE LILLE

PREFECTURE DU NORD
11 - 7 FEV. 2008 11

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/145**

OBJET

Requalification des espaces publics boulevards de la Lorraine et de la Moselle - Groupement de commande avec LMCU pour le choix d'un concepteur unique.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

Au stade actuel de l'évolution urbaine de Lille, les grands secteurs de renouvellement urbain se localisent sur les franges de la ville.

L'ouest de la ville, autour du canal de la Deûle et de la Citadelle, fait partie de ces grands secteurs en mutation. Il a la particularité d'être traversé par la voie d'eau qui a donné naissance à la ville.

C'est dans le secteur Ouest que se situe le principal lieu de rencontre entre la ville et la nature. Géographiquement, le cours de la Deûle met en relation les espaces naturels du Sud de l'agglomération avec ceux du Nord.

La Citadelle de Vauban est le principal monument structurant du secteur. Depuis quelques années, elle fait l'objet d'études et de projets qui cherchent à mettre en perspective ce monument historique avec le devenir de la ville contemporaine.

Le port de Lille est au cœur du secteur Ouest de la ville, ses activités industrielles ont tendance à migrer vers les communes limitrophes pour laisser place à d'autres activités. Cependant, il est encore fermé au reste de la ville et forme une coupure entre le quartier des Bois-Blancs extra muros et le quartier de Vauban Esquermes. Dans les années à venir, il est envisagé d'étudier l'aménagement progressif de ce territoire dans la perspective de la création d'un éco quartier organisé autour de l'eau et ouvert sur le quartier de Vauban Esquermes.

Le territoire Ouest de la ville est structuré par les boulevards de la Moselle et de la Lorraine qui ont remplacé la zone de fortifications et dessinent les contours Ouest de la cité en reliant trois entrées de ville. Ces boulevards, longtemps destinés à assurer le bouclage du périphérique lillois, présentent des profils très routiers. La voiture y occupe une place prépondérante.

Le nouveau collège Madame de Staël s'implantera sur le boulevard de la Lorraine, il sera livré début 2010.

L'aménagement préalable de l'espace public aux abords du collège est indispensable. Cet aménagement concerne un tronçon du boulevard de la Lorraine, une partie de la place Leroux de Fauquemont et la nouvelle placette située à l'angle des rues Lestiboudois et Roland.

Ce territoire complexe nécessite une approche globale qui regroupe une étude urbaine et une étude de maîtrise d'œuvre, pour prendre en compte les différentes échelles d'intervention et assurer la cohérence des maîtrises d'ouvrages concernées : Ville de Lille, LMCU et Département.

.../...

L'étude urbaine aura comme finalité la création d'une nouvelle façade Ouest de la ville et la transformation des boulevards. Elle sera complétée d'une mission de maîtrise d'œuvre pour concevoir et réaliser les espaces publics autour du nouveau collège, notamment son parvis et la placette rue Lestiboudois.

Cette étude globale sera menée dans le cadre d'un groupement de commande entre la Ville de Lille et Lille Métropole Communauté Urbaine. Elle sera confiée à une équipe pluridisciplinaire qui aura en charge à la fois l'étude urbaine et la maîtrise d'œuvre des espaces publics. La Ville sera coordonnateur du groupement de commandes.

Le montant total des travaux des abords du nouveau collège est estimé à 1.450.000 € TTC, le montant des honoraires de maîtrise d'œuvre est estimé à 147.000 € TTC.

La répartition des charges entre les deux membres du groupement de commandes est la suivante :

1) Pour la Ville de Lille

Le montant de l'étude urbaine est estimé à 50.000 € TTC. Le montant de la mission de maîtrise d'oeuvre (mission complète) des abords du nouveau collège est estimé à 42.000 € TTC correspondant au montant des travaux relevant de la compétence Ville et estimés à 350.000 € TTC.

2) Pour LMCU

Le montant de la mission de maîtrise d'œuvre (mission partielle) des abords du nouveau collège est estimé à 55.000 € TTC correspondant au montant des travaux relevant de la compétence communautaire et estimés à 1.100.000 € TTC.

Le groupement de commande permettra de désigner l'équipe en charge de l'élaboration du schéma directeur du secteur et assurera la maîtrise d'œuvre des espaces publics des abords du nouveau collège.

Pour la Ville, le marché qui sera confié à l'équipe comprendra les éléments suivants :

- Schéma directeur du secteur portant sur l'insertion urbaine d'un boulevard avec un nouvel alignement, la création d'une façade urbaine au quartier de Vauban et l'organisation de la bande foncière qui sera libérée après le déplacement de l'alignement
- Etude d'avant projet sommaire des espaces publics des abords du collège
- Etudes d'avant projet définitif des espaces publics des abords du collège
- Assistance à la passation des contrats de travaux
- Plans d'exécution
- Direction de l'exécution des travaux des espaces publics aux abords du collège
- Assistance aux opérations de réception des ouvrages
- Ordonnancement – pilotage et coordination

Pour Lille Métropole Communauté Urbaine, le marché qui sera confié à l'équipe portera sur les compétences communautaires : assainissement, voirie et signalisation.

.../...

Aussi, en accord avec la Commission de l'Urbanisme, de l'aménagement et du Domaine Public, réunie le 18 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **ACCEPTER** que la Ville se joigne en groupement avec Lille Métropole Communauté Urbaine pour lancer l'appel à concepteur sur cette opération et que la Ville soit désignée comme coordonnateur du groupement de commande
- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement de commande avec Lille Métropole Communauté Urbaine
- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer les marchés d'études et de maîtrise d'œuvre à intervenir, après décision de la Commission d'Appel d'Offres du coordinateur du Groupement de commandes
- **DECIDER** l'inscription de cette opération à hauteur de 442.000 € et ajuster l'autorisation de programme globale « espaces Publics » correspondante
- **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à nos documents budgétaires : Chapitre 23 – article 2312 – fonction 820 – Enveloppe 30683

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en Préfecture le - 4 FEV. 2008

ADOPTÉE à l'unanimité

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à la Voirie,

Marc SANTRE

MAIRIE DE LILLE

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à la Voirie,

Marc SANTRE

501

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 janvier 2008
N° 08/146

OBJET

Aménagement de la place Edith Cavell, de la rue des Secouristes et de leurs abords - Approbation de l'opération - Lancement de la consultation de travaux.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de son projet de rénovation urbaine, la Ville de Lille a adopté un important programme de requalification dans le quartier de Lille-Sud.

Cette rénovation repose sur trois interventions, leviers du renouvellement urbain :

- Les logements : réhabilitation, résidentialisation, déconstructions et constructions neuves
- Les équipements : réhabilitation, déconstructions et constructions neuves
- Les espaces publics : requalification des rues existantes, création de rues, de places et de parcs de façon à rendre plus lisibles et valorisantes les liaisons de ce secteur et accompagner les autres opérations.

Le réaménagement des espaces publics majeurs de la Cité des Fleurs participe pleinement à ces objectifs.

Lille Métropole Communauté Urbaine engage à cette fin plusieurs phases de travaux consistant au réaménagement complet de la place Edith Cavell, de la rue des Secouristes et de leurs abords. La requalification de ces espaces publics garantit un meilleur usage de quelques équipements importants du quartier : Eglise du Cœur Immaculé de Marie, écoles Jean Bart et Don Bosco, le marché hebdomadaire.

La Ville souhaite accompagner ces travaux communautaires sur les postes relevant de sa compétence : éclairage, plantation, mobiliers urbains et effacement de réseaux.

Les travaux d'aménagement se décomposent ainsi pour la part Ville :

- Lot 01 : Eclairage public
- Lot 02 : Plantations
- Lot 03 : Mobiliers urbains

Le montant total de ces travaux est estimé à 545.000 € TTC.

Aussi, en accord avec la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine public, réunie le 18 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- APPROUVER le principe des travaux d'aménagement de la place Edith Cavell, rue des Secouristes et de leurs abords et de décider l'inscription de cette opération à hauteur de 600.000 € TTC, y compris prestations d'accompagnement des travaux

.../...

- **AJUSTER** l'autorisation de programme globale « espaces Publics » correspondante
- **AUTORISER** le lancement de la consultation de travaux en accompagnement des travaux communautaires qui donnera lieu au lancement de marchés publics
- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer les marchés à intervenir après décision de la Commission d'Appel d'Offres
- **IMPUTER** les dépenses sur les crédits inscrits à nos documents budgétaires : Chapitre 23 – Article 2312 – Fonction 820 – Enveloppe 30644

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en Préfecture le 04 FEV. 2008

ADOPTÉE à l'unanimité

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à la Voirie,

Marc SANTRE

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à la Voirie,

Marc SANTRE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/148**

OBJET :

Octroi d'une subvention à l'association Ch'ti vélo pour 2008

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa volonté de promouvoir les modes de déplacements doux, la Ville de Lille est soucieuse du confort et de la sécurité des cyclistes. Le Plan de Déplacements Urbains de la Métropole lilloise a indiqué un objectif de doublement de l'usage du vélo. La Ville de Lille est proche d'aboutir à cet ambitieux objectif.

En effet, l'enquête ménages, effectuée en 2006, a montré que l'usage du vélo avait augmenté de 40 % entre 1998 et 2006. Le succès du vélo à Lille est dû au développement du réseau cyclable, mais aussi au fait de faciliter l'accès à la bicyclette (location), la lutte contre le vol (gardiennage) et la complémentarité avec les transports publics. Il convient de rappeler que cet objectif est un élément du programme municipal.

Ainsi, l'engagement de la Ville dans cette voie s'est traduit, dès 2002, par la passation d'une convention avec l'association Ch'ti vélo (association régie par la loi 1901), dont le siège social est à Lille, 10 avenue Willy Brandt à Lille représentée par son Président, Monsieur François ROBILLIARD, convention renouvelée en 2007.

Cette association propose au grand public un site Location/Gardiennage vélos sur Lille Flandres (officiellement inauguré le 5 juin 2004 par Madame le Maire) assuré sur une large amplitude horaire, 7 jours sur 7. Le service est en pleine expansion. Le nombre d'heures louées est de 127 786 en 2007 soit une augmentation de 20,69 % par rapport à 2006 et 325 contrats de gardiennage en 2007, soit une augmentation de 18,25 % par rapport à 2006. Par ailleurs, l'association travaille régulièrement avec les opérateurs touristiques et des partenaires institutionnels pour des locations de groupe. Enfin, il est prévu de développer un partenariat avec les Entreprises dans le cadre des Plans de Déplacements Entreprises (PDE).

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public, réunie le 18 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué aux Déplacements et Transports à signer l'avenant à la convention joint en annexe.

- **AUTORISER** le versement d'une subvention d'un montant de 35.000 € à l'association Ch'ti vélo afin de poursuivre son action et ce, dans le cadre de la convention précitée.

.../...

- **IMPUTER** la dépense en résultant sur la ligne budgétaire intitulée « Subvention à l'association Ch'ti Vélo » - Chapitre 65 – Article 6574 – Fonction 822 – Enveloppe 20303.

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en Préfecture le 4 FEV. 2008

ADOPTÉE à l'unanimité

l'Adjoint délégué aux Déplacements et Transports.

Marc SANTRE

l'Adjoint délégué aux Déplacements et Transports.

Marc SANTRE

MAIRIE DE LILLE

505

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/149**

OBJET

Subvention destinée à l'UNCCAS.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

L'Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale, en sa qualité d'organisation représentative des élus français de l'action sociale locale, s'est prononcée au printemps 2004 pour la création d'un réseau européen d'élus de l'action sociale locale.

Ce projet de création du réseau ELISAN est l'aboutissement d'une réflexion menée par l'UNCCAS sur les questions sociales européennes et répond à des objectifs précis. Il nécessite des moyens diversifiés et implique des contacts avec des partenaires sur l'ensemble du territoire européen.

La volonté de ce dispositif est de mieux faire connaître l'action sociale en Europe, ses enjeux, ses acteurs et d'assurer une meilleure prise en compte de la contribution des élus locaux de l'action sociale dans la mise en œuvre d'une politique sociale européenne efficace et cohérente, avec la volonté permanente de contribuer à garantir, préserver et améliorer la qualité de vie de nos concitoyens.

Le 28 janvier 2008, l'association ELISAN sera officiellement créée à Bruxelles sous le haut patronage du Comité des Régions de l'Union Européenne. A ce jour, l'association bénéficie de l'adhésion de plusieurs villes et le Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Lille est d'ores et déjà partie prenante du réseau.

Par ailleurs, la Ville souhaite apporter son soutien pour la création de cette association.

En accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif, réunie le 22 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement d'une subvention de 500 € à l'Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale.
- **IMPUTER** les dépenses sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 521, enveloppe 6552.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Affiché en Mairie le 25 JAN. 2008
Réception en Préfecture le 4 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué aux Personnes Handicapées,

Michel CUCHEVAL

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué aux Personnes Handicapées,

Michel CUCHEVAL

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/150**

OBJET

Extension de l'Institut d'Administration des Entreprises - Aménagement de l'aile Nord de l'ancien Hospice Général de Lille - Ajustement du coût d'opération.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs.

Par délibération n° 04/420 du 17 mai 2004, le Conseil Municipal a autorisé le lancement de l'appel d'offres portant sur les travaux d'aménagement de l'ancien Hospice Général de Lille. Ces travaux consistaient à aménager les ailes du bâtiment pour regrouper les activités de l'I.A.E. de l'université de Lille I dans un même lieu.

Compte tenu des financements mobilisables sur ce projet, pour lesquels des clefs de répartition ont été définies au titre des conventions de partenariat, seul l'aménagement de l'aile Nord sur 2 000 m² de plancher a été envisagé.

Par délibération n° 05/706 du 25 septembre 2005, le plan de financement de l'opération était défini comme suit :

Dépenses		Recettes	
		Participations sollicitées	
Travaux de rénovation	4.789.440,60	Etat	1.720.000,00
Honoraires divers	620.000,00	Région (FEDER)	2.220.000,00
Diagnostics divers	25.342,00	Etat (FEDER)	470.000,00
		FCTVA	1.021.351,80
		Ville de Lille	1.068.648,20
Total HT	**5.434.782,60**		
TVA	**1.065.217,40**		
TOTAL TTC	**6.500.000,00**	**TOTAL**	**6.500.000,00**

L'ensemble des entreprises est à présent désigné. Un ordre de service a été délivré le 5 février 2007 pour l'exécution de la tranche ferme (restauration de l'aile Nord hors cafétaria et aménagements des combles).

L'autorisation de programme telle que votée en septembre 2005 ne permet pas la réalisation de la tranche conditionnelle n° 1 (aménagement de salles de travail en combles) et de la tranche conditionnelle n° 2 (cafétaria).

Ces aménagements sont nécessaires au bon fonctionnement de ce pôle universitaire ainsi qu'à ses développements ultérieurs sur les ailes non restaurées à ce jour (aile Est et Sud).

L'infructuosité d'un certain nombre de lots lors du lancement initial de l'appel d'offres fin 2005 n'a pas permis de démarrer les travaux de rénovation début 2006.

.../...

L'évolution, dans cet intervalle de temps, des prix de la construction ainsi que les résultats de l'appel d'offres conduisent à réévaluer l'enveloppe de 7 % pour permettre l'exécution de toutes les tranches.

Le nouveau plan de financement prévisionnel se décline comme suit :

Dépenses		Recettes	
		Participations sollicitées	
Travaux de rénovation Y compris provisions pour révision de prix et aléas, se déclinant comme suit :	5.207.500,81		
Tranche ferme	4.698.128,24	Etat	2.289.000,00
Tranche conditionnelle n° 1	316.908,95	Région (FEDER)	2.944.000,00
Tranche conditionnelle n°2	192.463,62	Etat (FEDER)	625.000,00
		Ville de Lille	1.142.000,00
Honoraires divers	620.000,00		
Diagnostics divers	25.342,00		
Total HT	**5.852.842,81**		
TVA	**1.147.157,19**		
TOTAL TTC	**7.000.000,00**	**TOTAL**	**7.000.000,00**

Dans ce contexte, le coût d'opération peut être fixé à 7.000.000 € TTC. Les participations respectives de l'Etat et de la Région ont été établies sur la base des clefs de répartition telles que définies en 2005.

Les participations s'inscrivent dans le cadre des évolutions futures de l'ancien Hospice Général qui pourra accueillir dans les deux ailes restées vacantes d'autres établissements d'enseignement supérieur.

Par ailleurs, un projet d'avenant à la convention de financement n° Presage 4853 a été validé par délibération n° 07/859 en date du 8 octobre 2007. Cet avenant a pour objet de fixer la date de fin d'opération au 31 décembre 2008. Une erreur matérielle relative à la date de démarrage de la réalisation de l'opération a été constatée dans ce document (article 2 de l'avenant) et les services de l'Etat proposent à la Ville de Lille un avenant rectificatif.

Aussi, en accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif, réunie le 22 janvier 2007, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** le nouveau coût d'objectif de cette opération
- **AJUSTER** le coût de l'opération à hauteur de 7.000.000 €
- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 2 à la convention attributive de subvention Presage n° 4853 ci-joint

... ...

- **IMPUTER** les dépenses sur les crédits inscrits au chapitre 23 – Article 2313 – Fonction 23 – Enveloppe 25291 de nos documents budgétaires

29 JAN. 2008

Affiché en Mairie le
Réception en Préfecture le - 4 FEV. 2008

Par délégation du Maire.
l'Adjoint délégué à l'Enseignement Supérieur.

Michel CUCHEVAL

ADOPTÉE à l'unanimité

Par délégation du Maire.
l'Adjoint délégué à l'Enseignement Supérieur.

Michel CUCHEVAL

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/151**

OBJET

Subvention à l'ICAM dans le cadre du projet « Les 2 CV de l'ICAM »

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

L'Institut Catholique des Arts et Métiers, au travers de l'association « les 2 CV de l'ICAM », sollicite le soutien financier de la Ville, à hauteur de 750 €, au titre de sa délégation « Lycées, Enseignement Supérieur et Recherche ».

L'ICAM accueille maintenant, depuis près de 15 ans, des jeunes âgés de 15 à 17 ans au sein de la formation « CAP Maintenance des Véhicules Automobiles ». Face aux difficultés rencontrées par certains de ces jeunes, de nouvelles méthodes pédagogiques sont développées, notamment le développement de projet type « les 2 CV de l'ICAM ». Il s'agit de gérer un projet global (acquisition, achat des pièces nécessaires, gestion du budget…) de remise en état d'un véhicule (type 2 CV) pour la participation à une ou deux courses automobiles sur le territoire national.

Ce projet s'appuie sur un partenariat avec la Maison de quartier Vauban avec le double objectif de présenter aux jeunes du quartier un projet innovant et de valoriser l'action des jeunes en formation.

Le budget de l'action s'élève à de 2.000 €. Les jeunes en formation ont programmé plusieurs actions pour mobiliser des fonds (sponsoring de garages, animations…).

En accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif, réunie 22 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement d'une subvention de 750 € à l'association « les 2 CV de l'ICAM »
- **IMPUTER** la dépense correspondante au Chapitre 65 – Article 6574 – Fonction 90 – Enveloppe 20598 intitulée « recherches – subventions à diverses associations » de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en Préfecture le - 4 FEV. 2008

Par délégation du Maire.
l'Adjoint délégué aux Lycées et
à l'Enseignement Supérieur.

Michel CUCHEVAL

Par délégation du Maire.
l'Adjoint délégué aux Lycées et
à l'Enseignement Supérieur.

Michel CUCHEVAL

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/152**

OBJET

Subvention au Lycée Professionnel Ferrer dans le cadre d'un voyage d'étude à Eupen et Aix la Chapelle.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs.

La délégation « Lycées, Enseignement Supérieur et Recherche » est sollicitée par le Lycée Professionnel Ferrer pour le soutien à un projet de voyage d'étude à Eupen et Aix la Chapelle.

Ce voyage concerne 42 élèves des sections de Terminale CAP Employés Commerce Multispécialités et Terminale BEP Vente. Ceux-ci sont mobilisés depuis le début de l'année scolaire sur un projet intitulé « Le Chocolat dans tous ses états ».

Cette journée, prévue le 6 mai, doit permettre la visite de la Chocolaterie Jacques Callebaut, du Musée du Chocolat à Eupen et des thermes « Carolus » à Aix la Chapelle.

Ce projet s'appuie sur un budget prévisionnel de 1.400 €. Le Lycée apporte une participation de 550 € et la Ville est sollicitée dans ce cadre à hauteur de 550 €. Cette intervention permettra de limiter la participation des élèves concernés à 5 €.

En accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif, réunie le 22 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement d'une subvention de 550 € au Lycée Professionnel Ferrer :
- **IMPUTER** la dépense sur les crédits inscrits au Chapitre 65 – Article 6574 – Fonction 90 - Enveloppe 20598 « recherches – subventions à diverses associations » de nos documents budgétaires

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en Préfecture le 4 FÉV. 2008

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué aux Lycées et à l'Enseignement Supérieur,

Michel CUCHEVAL

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué aux Lycées et à l'Enseignement Supérieur,

Michel CUCHEVAL

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/153**

OBJET

Colloque international « Le Littoral : subir, dire et agir » - Subvention à l'IFRESI.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

L'Institut Fédératif de Recherche sur les Economies et les Sociétés Industrielles (IFRESI) sollicite un soutien de la Ville de Lille au titre de sa délégation « Lycées, Enseignement Supérieur et Recherche ».

L'IFRESI organise, en lien avec le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS), un colloque international pluridisciplinaire sur la thématique suivante : « le littoral : subir, dire et agir ». Cette manifestation aura lieu à Lille (campus universitaire et locaux de l'IFRESI) et mobilisera des enseignants et chercheurs d'universités européennes (Portugal, Irlande…) et internationales (Etats-Unis, Thaïlande…). Le colloque permettra le partage et la diffusion des connaissances et des travaux de recherche dans le domaine.

Cette rencontre, dont le budget est estimé à 37.500 €, est soutenue par le Conseil Régional Nord/Pas-de-Calais à hauteur de 1.500 €.

La Ville, au titre de la délégation « Lycées, Enseignement Supérieur et Recherche », est sollicitée dans ce cadre à hauteur de 1.000 €.

En accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif, réunie le 22 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement d'une subvention de 1.000 € à l'IFRESI ;
- **IMPUTER** la dépense sur les crédits inscrits au Chapitre 65 – Article 6574 – Fonction 90 - Enveloppe 20598 « recherches – subventions à diverses associations » de nos documents budgétaires

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en Préfecture le 4 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué aux Lycées et
à l'Enseignement Supérieur.

Michel CUCHEVAL

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué aux Lycées et
à l'Enseignement Supérieur.

Michel CUCHEVAL

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/154**

OBJET

Extension de l'I.A.E. - Aménagement de l'aile Nord de l'ancien Hospice Général de Lille - Avenant n° 2 au marché n° 50571 – Lot 7 : Menuiseries intérieures bois – Cloisons – Doublages.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 07/858 du 8 octobre 2007, le Conseil Municipal a autorisé la passation d'un avenant n° 1 au marché n° 50571 – Lot 7 : Menuiseries intérieures – Cloisons - Doublages dont l'entreprise MODULE, 39 rue de Fontenoy – BP 50261 à Roubaix (59055) est titulaire.

Suite à l'affermissement de la tranche conditionnelle n° 2 portant sur l'aménagement d'une cafétéria, il convient de procéder au renforcement des parois en panneaux TRYPLY. Ces prestations ne pouvaient être prévues lors de l'élaboration du dossier initial de la consultation de travaux.

Le montant initial du marché est de 788.767,75 € TTC. Le montant de l'avenant n° 1 était de 6.775,99 € TTC portant ainsi le montant du marché à 795.543,74 € TTC.

Les travaux de renforcement des parois de la cafétéria sont estimés à 12.240,30 € TTC. Compte tenu de l'avenant n° 1, le montant total des travaux supplémentaires s'élève à 19.016,29 €TTC, représentant une augmentation de 2,41 % par rapport au montant du marché initial. Le nouveau montant du marché est donc de 807.784,04 € TTC.

Aussi, en accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif, réunie le 22 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 2 au marché n° 50571 – Lot 7 : Menuiseries intérieures bois – Cloisons – Doublages avec l'entreprise MODULE
- **IMPUTER** les dépenses sur les crédits inscrits au Chapitre 23 – Article 2313 – Fonction 23 – Enveloppe 25291 de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en Préfecture le 04 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à l'Enseignement Supérieur,

Michel CUCHEVAL

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à l'Enseignement Supérieur,

Michel CUCHEVAL

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/155**

OBJET

Plan pluriannuel de développement de l'économie sociale et solidaire (PLDESS) - Subvention à l'association « Acteurs de l'économie solidaire ».

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs.

Par délibération n° 07/605 du 25 juin 2007, la Ville de Lille a adopté un plan pluriannuel de développement de l'économie sociale et solidaire. L'objectif 2. Développer et qualifier l'offre existante et plus précisément le sous objectif 2-3 vise à mobiliser et coordonner les moyens financiers.

L'association « Acteurs de l'économie solidaire »b sise à Lille 81 bis rue Gantois, a été créée pour apporter son soutien à l'action et au rayonnement d'Autonomie et Solidarité qui est une société anonyme coopérative à capital variable spécialisée dans les placements à risques. Autonomie et Solidarité a été fondée en 1990 afin de réunir un capital utile à la création d'emplois et à la lutte contre l'exclusion.

Au 30 juin 2007, Autonomie et Solidarité dispose d'un capital de près de 2,8 millions d'euros grâce à l'épargne solidaire de 1 917 actionnaires. 164 projets ont été financés, ce qui a contribué à créer ou à maintenir près de 2 000 emplois.

La vocation d'Autonomie et Solidarité est de prendre des participations minoritaires dans des sociétés en création ou en développement économiquement viables. Ces concours, répartis à la fois en participation au capital de la société et en avances en compte courant d'associés, sont investis pour une durée de cinq ans au terme de laquelle les actions sont rachetées par l'entreprise.

Ces prises de participation s'effectuent dans des entreprises qui privilégient l'embauche de personnes en situation difficile au regard de l'emploi (Demandeurs d'Emploi Longue Durée, Travailleurs Handicapés, Allocataires du RMI...). Les entreprises financées doivent aussi produire des biens ou services utiles, respecter l'environnement, développer un mode de relation partenariale favorisant le développement, l'autonomie et la solidarité.

A Lille, Autonomie et Solidarité a, par exemple, participé au capital de :

- Cash and carry (grossiste en commerce équitable) et la boutique AGG portés par Ann Gisel Glass.
- La boutique équitable Alter mundi.
- La société Lilas Autopartage (location de véhicules en temps partagé).
- La société CEBSN (centre de diffusion de produits écologiques et bio).

Il s'agit aujourd'hui pour l'association « Acteurs de l'économie solidaire » de conduire une opération visant à augmenter le capital d'Autonomie et Solidarité de 2,7 à 4 millions d'euros.

.../...

Cette opération permettra d'augmenter le nombre de projets finançables et donc de créations d'emplois.

L'augmentation du capital est une opération lourde, technique et coûteuse car elle doit répondre à des contraintes sévères en matière juridique et fiscale, surveillées par la Commission des Opérations de Bourse.

Pour mener à bien ce projet, dont le budget s'élève à 96.500 €, « Acteurs de l'économie solidaire » sollicite une subvention de 8.000 € à la Ville, dans le cadre du PLDESS.

En accord avec les deux instances de pilotage du plan (Comité de pilotage et Commission extra-municipale) et la Commission du Développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville, réunie le 15 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** la signature par Madame le Maire ou, en cas d'empêchement, l'Adjointe déléguée à l'Economie Solidaire de la convention entre la Ville et l'association « Acteurs de l'économie solidaire ».

- **AUTORISER** le versement d'une subvention de 8. 000 € à l'association « Acteurs de l'économie Solidaire », selon les conditions reprises dans la convention ci-jointe.

- **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits sur la ligne intitulée « Economie Solidaire - Subventions à diverses associations » Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 90 - Enveloppe 18456, de nos documents budgétaires.

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en Préfecture le - 6 FÉV. 2008

ADOPTÉE à l'unanimité

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à l'Economie Solidaire.

Christiane BOUCHART

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à l'Economie Solidaire.

Christiane BOUCHART

MAIRIE DE LILLE

- 6 FEV. 2008

514

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/156**

OBJET

Plan pluriannuel de développement de l'économie sociale et solidaire (PLDESS) - Mos'art - Association de Préfiguration de la Régie de Quartier de Fives - Préfiguration d'une régie de quartier à Lomme.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 07/605 du 25 juin 2007, la Ville de Lille a adopté un plan pluriannuel de développement de l'économie sociale et solidaire pour la période 2007-2010. L'objectif 3 vise à promouvoir l'innovation sociale.

Les données socio-économiques du territoire, l'absence d'implantation de structures d'insertion agissant dans la proximité des habitants et le potentiel de développement lié notamment à la création d'Euratechnologie ont conduit la commune de Lomme à engager la réflexion pour la création d'une régie de quartier.

Un groupe projet, composé d'élus et de techniciens de la commune, d'habitants, de représentants des comités de quartier, des bailleurs et d'acteurs associatifs présents sur le territoire, de la Ville de Lille, du Plan Lillois pour l'Insertion et l'Emploi, de l'Union Régionale de l'Insertion par l'Activité Economique et auquel a participé MOS'ART - Association de Préfiguration de la Régie de Quartier de Fives, s'est organisé afin de travailler le projet et d'en vérifier l'intérêt avec et pour les habitants.

Pour faire suite aux hypothèses émises par le groupe projet visant à conforter l'idée d'implantation de la régie sur le territoire du Marais (qui concentre 40 % des demandeurs d'emploi de la Ville) avec une action rayonnant sur l'ensemble de la ville: une première identification des besoins par les associations et les habitants en matière de services de proximité a été menée par Mos'art à l'aide d'un stagiaire de l'IAE (entre mai et août 2007). Les fruits de ce travail confirment l'intérêt d'envisager la création de la régie de quartier.

Le projet que pourrait adopter la future structure ne se limite pas au volet insertion des personnes en difficulté mais participera de la réponse au besoin d'un nouveau projet d'animation local permettant de combiner la mise en œuvre d'actions de gestion urbaine de proximité, la réponse à des besoins de services non satisfaits et/ou émergeants tout en favorisant l'emploi de proximité et en renforçant le lien social sur la commune.

En complémentarité de l'enquête réalisée, la Ville et le CCAS de Lomme ont travaillé un premier état des lieux des marchés qui pourraient être confiés à la future régie de quartier en cohérence avec les besoins exprimés par les habitants (chantier propreté publique et environnement, transport de repas aux personnes âgées), ces pistes concrètes permettent de confirmer la base d'un projet économique pour la future régie et de poursuivre l'étude de faisabilité.

.../...

515

Pour mener à bien la déclinaison du projet et la réalisation des différentes étapes allant de la préfiguration de la régie jusque sa création, l'Association Mos'art doit renforcer son équipe d'un chargé de mission qui aura en charge le dossier sous la responsabilité de la directrice. La mission fixée sur une durée de 9 mois à compter de janvier 2008 aura pour objectif à terme de pérenniser l'emploi dans la nouvelle structure créée.

Le budget nécessaire à la réalisation de cette opération s'élève à 36.840 €.

La Ville est sollicitée à hauteur de 18.420 € au titre de la délégation Economie Sociale et Solidaire par le PLDESS, financée pour moitié par la Ville et pour moitié par la Région Nord/Pas-de-Calais, en complément du financement apporté par la commune associée de Lomme d'un montant de 18.420 €.

En accord avec le Comité de pilotage du plan et la Commission du Développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville, réunie le 15 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** la signature par Madame le Maire ou en cas d'empêchement, par l'Adjointe déléguée à l'Economie Solidaire et l'Adjoint au Maire de la Commune associée de Lomme, délégué au Développement Economique, Insertion, Finances et NTIC de la convention entre la Ville et Mos'art, association de la Régie de Quartier de Fives, sise 29 H rue Eugène Jacquet à Lille.

- **AUTORISER** le versement d'une subvention de 18.420 € à Mos'art, association de la Régie de Quartier de Fives.

- **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits sur la ligne intitulée « Economie Solidaire - Subventions à diverses associations » Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 90 - Enveloppe 18456, de nos documents budgétaires.

- **ADMETTRE** en recettes la subvention de la Région Nord/Pas-de-Calais sur la ligne intitulée « Economie Solidaire – Participation du Conseil Régional » Chapitre 74 – Article 7472 – Fonction 90 – Enveloppe 21931, de nos documents budgétaires.

- 6 FEV. 2008

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à l'Economie Solidaire.

Christiane BOUCHART

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à l'Economie Solidaire.

Christiane BOUCHART

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/157**

OBJET

Plan pluriannuel de développement de l'économie sociale et solidaire (PLDESS) - Animation de l'axe Echanger Autrement - Subvention à l'association RIF

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 07/605 du 25 juin 2007, la Ville de Lille a adopté un plan pluriannuel de développement de l'économie sociale et solidaire pour la période 2007/2010. L'axe 1 du premier objectif vise à soutenir la synergie entre les acteurs afin de favoriser la mutualisation tant au niveau de l'information que de la production de nouveaux outils.

Objectifs / Résultats attendus

Favoriser la circulation de l'information entre acteurs lillois de l'ESS et au sein des services de la Ville de Lille.
Favoriser la coproduction d'outils entre acteurs de LEALille.
Encourager les échanges de bonnes pratiques et la mutualisation d'outils entre acteurs de LEALille.
Porter la parole et le positionnement des acteurs de LEALille dans les instances institutionnelles.
Confronter les expériences des acteurs de LEALille au regard du grand public.
Promouvoir les acteurs et les initiatives de l'ESS auprès du grand public.

Publics visés

Les acteurs de LEALille, les services de la Ville de Lille, les institutions partenaires du PLDESS, les réseaux professionnels, le grand public.

Actions

Valorisation du bénévolat et SOL Engagement
De nombreuses associations vivent grâce à l'énergie de leurs bénévoles. Cet investissement s'effectue par définition à titre "gratuit". Mais "gratuité" ne doit pas signifier "sans valeur".
La valorisation du bénévolat est essentielle, bien sûr pour pouvoir rendre compte, au plus juste, des activités des associations auprès des partenaires institutionnels et financiers mais surtout, cette valorisation est importante car le bénévolat est une richesse que notre société doit prendre en compte.
A l'occasion du précédent PLDESS, des acteurs avaient travaillé à la valorisation du bénévolat sur des questions de sens et de valeur.
C'est sur la base de ce travail que les acteurs de l'axe " échanger autrement " proposent de travailler sur la valorisation du bénévolat :

- d'étudier les pratiques et les outils existants mis en œuvre par les acteurs de LEALille notamment, afin d'analyser leur pertinence au regard des attentes de ces acteurs. Le SOL Engagement est l'un des outils d'évaluation et de valorisation du bénévolat qui seront étudiés dans ce chantier

.../...

- d'envisager ou non la construction d'outils communs en fonction des besoins
- de valoriser dans le réseau les " bonnes " pratiques et les outils pertinents. Pour cela les acteurs pourront créer un outil spécifique, par exemple, un " vade-mecum " de la valorisation du bénévolat.

Les marchés publics et appels d'offres

Les marchés publics sont les contrats conclus à titre onéreux par les collectivités publiques pour répondre à des besoins (en matière de travaux, de fournitures ou de services.). Aujourd'hui, les acteurs de l'économie sociale et solidaire peuvent répondre aux besoins de la collectivité en proposant des services ou des produits " éthiques " et faire la différence avec des réponses plus " traditionnelles ". Cependant, au vu de la complexité et de la méconnaissance des démarches administratives, de nombreux candidats issus de l'ESS perdent ces marchés.

De plus, des collectivités traitent par appel d'offres des secteurs qui relevaient auparavant du régime de la subvention. Cette pratique modifie en profondeur la relation que les associations avaient jusqu'à présent avec leurs financeurs qui deviennent alors pour elles des "donneurs d'ordres".

L'objectif de cet atelier est de favoriser la réponse des acteurs de l'économie sociale et solidaire aux marchés.

RIF et la MRES proposeront dans ce chantier :

- l'organisation d'une rencontre des acteurs de l'ESS et des services de la Ville de Lille pour identifier et lever, grâce à des études de cas, les freins qui empêchent les acteurs de l'ESS de répondre de façon viable à des appels d'offres
- de travailler sur un outil de mise en relation de l'offre et de la demande et de relais des appels d'offres vers le réseau de l'économie sociale et solidaire.
- d'informer et de qualifier les acteurs sur ce que sont les appels d'offres et comment y répondre, notamment en valorisant leurs services et produits " éthiques ".

Difficultés de trésorerie

Les associations traversent souvent d'importantes difficultés financières dans l'attente du versement de leurs soldes de subvention ou de paiements de prestations, qui peuvent entraîner de lourdes pénalités par leurs organismes bancaires et parfois leur dissolution.

Pourtant, il existe des structures de finances solidaires qui proposent de multiples types d'aides pour les associations en difficultés de trésorerie.

Cependant, les petites associations trouvent l'accès à ces aides complexe, notamment en raison des documents comptables demandés ; avec les délais impartis, ces aides ne semblent pas adaptées aux situations d'urgence des associations. La MRES a déjà effectué un inventaire critique des dispositifs existants, consolidé lors d'une rencontre avec les financeurs solidaires.

Les acteurs de l'axe " échanger autrement " proposent :

- d'étudier les besoins des acteurs de l'ESS en matière de difficultés de trésorerie et en réintégrant les travaux d'inventaire de la MRES pour son propre réseau.
- pour répondre à ces besoins, de repérer et mutualiser les savoir-faire, expériences et outils en matière de gestion de trésorerie y compris dans des cas critiques.
- si le manque d'un outils adapté aux petites structures prises dans des situations d'urgence se confirme, avancer sur des dispositifs nouveaux ou mal connus tout en valorisant les travaux de la MRES sur sa " caisse de solidarité " (2005-2007), notamment :
  - un système de " micro-crédits " adapté au secteur associatif.

.../...

- le contrat d'apport avec droit de reprise.
- un système autonome de garantie mutualisée entre associations pour faciliter les emprunts auprès d'un organisme bancaire.

- valoriser les pratiques, outils, services et structures accessibles aux acteurs de l'ESS à l'aide d'un document synthétique destiné aux acteur de l'ESS.

Le travail de la culture
Nombre d'acteurs culturels et socioculturels lillois mènent des actions qui croisent des enjeux artistiques (accompagnement de la création), culturels (défense et promotion de la diversité culturelle), sociaux (lien social, développement personnel), éducatifs (apprentissages), économiques (création d'activités et d'emplois) et environnementaux (amélioration du cadre de vie, respect de l'environnement). Pour promouvoir, développer et capitaliser ces pratiques, les acteurs de l'axe " échanger autrement " proposent :

- de travailler à la préfiguration d'un site internet mutualisé entre les acteurs.
- d'outiller les acteurs travaillant (ou désireux de travailler) à l'articulation de ces différents champs, par l'élaboration coopérative d'une première grille d'évaluation (définition de critères et d'indicateurs, construction d'outils) de ce type de démarches, et portant principalement sur la relation entre action culturelle et impacts socio-économiques, avec un éclairage apporté par un chercheur en sciences sociales. Cette grille permettra aux acteurs qui s'en saisiront de mieux cerner la portée de leurs actions au regard de la problématique sus-évoquée et le cas échéant de réadapter leurs modes opératoires, de définir de manière plus précise leurs objectifs dans le cadre des conventions passées avec les financeurs publics, et d'explorer de nouvelles pistes de financement.
- de réfléchir, grâce à ces premiers outils, à une méthode de suivi et d'évaluation des efforts réalisés par les acteurs.

Ce chantier associera le groupe de travail mis en place à l'initiative de Madame Catherine CULLEN, Adjointe déléguée à la Culture, sur l'Agenda 21 lillois de la Culture, et le réseau national consacré aux relations entre culture et économie solidaire piloté par Opale – Culture et Proximité.

2. Participation à la vie « institutionnelle » du PLDESS

Interne : participation au comité de pilotage LEALILLE, aux réunions inter-axes d'animation.
Externe : participation aux travaux de la DIESS

Calendrier / programmation

Organisation des rencontres des groupes de travail sur l'année 2008 à raison de 2 rencontres par trimestre et par thème.

Animation des actions :

L'Association Rock In Fâches (RIF), sise 79 rue Gantois à Lille, travaillera à la mise en œuvre de l'animation de l'axe échanger en étroite collaboration avec la MRES et l'APES.

Afin de mettre en œuvre ce dispositif d'animation, dont le coût s'élève à 15.600 € et exclusivement lié à l'animation du plan Léalille, il est proposé d'accorder une subvention d'un montant de 15.600 € à RIF, financée à hauteur de 7.800 € par la Ville et 7.800 € par la Région Nord Pas-de-Calais versés directement à la Ville dans le cadre du PLDESS.

.../...

Une convention passée entre la Ville et l'Association RIF reprendra la subvention susvisée qui fera l'objet d'une délibération présentée lors de cette même séance par la Direction Culture et Manifestations.

En accord avec les deux instances de pilotage du plan (Comité de pilotage et commission extra-municipale) et la Commission du Développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville, réunie le 15 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement d'une subvention d'un montant total de 15.600 € à l'association RIF (Rock In Fâches) effectué en trois tranches :
  - 5.600 € versés dès la signature de l'avenant à la convention,
  - 5.000 € versés sur présentation du rapport intermédiaire de l'action.
  - 5.000 € versés sur production d'un rapport final, validé par la Comité de Pilotage.

- **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits sur la ligne intitulée « Economie Solidaire - Subventions à diverses associations » Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 90 - Enveloppe 18456, de nos documents budgétaires.

- **ADMETTRE** en recettes la subvention obtenue de la Région de 7.800 € sur la ligne intitulée « Economie Solidaire - Participation du Conseil Régional » Chapitre 74 - Article 7472 - Fonction 90 - Enveloppe 21931.

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le - 6 FEV. 2008

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à l'Economie Solidaire.

Christiane BOUCHART

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à l'Economie Solidaire.

Christiane BOUCHART

- 6 FEV. 2008

520

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 janvier 2008
N° 08/158

OBJET

Plan pluriannuel de développement de l'économie sociale et solidaire (PLDESS) - Plate-Forme de la Finance Solidaire - Subvention à l'Association Les Cigales du Nord/Pas-de-Calais - Convention pluriannuelle 2008-2010.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 07/605 du 25 juin 2007, la Ville de Lille a adopté un plan pluriannuel de développement de l'économie sociale et solidaire. L'objectif 2 Accroître et améliorer l'offre existante, sous objectif 2.2 vise à mobiliser, développer et coordonner les moyens financiers, en soutenant l'épargne solidaire, afin de faire émerger ou développer le financement éthique d'activités.

L'association Les Cigales du Nord/Pas-de-Calais, située 81 bis rue Gantois à Lille, a pour objet de développer l'épargne solidaire, par la création de clubs d'épargnants, la sensibilisation à la finance solidaire et la mise en œuvre d'actions communes avec d'autres partenaires de la finance solidaire, pour soutenir la création d'activités et d'emplois.

L'expérience conduite à Lille depuis 2003 a justifié la pertinence d'une organisation territoriale tant pour le développement de l'épargne que sur le soutien aux entreprises.

Rappel des objectifs généraux :

- → Favoriser la création d'activités et d'emplois par le soutien aux porteurs de projet,
- → Développer une économie plus solidaire et les conditions d'un développement durable,
- → Favoriser la citoyenneté économique,
- → Contribuer à lutter contre les discriminations (zones et publics défavorisés).

L'objet de cette mission est à la fois,

de favoriser les créations d'emplois et d'activités

- Animer un point d'accueil et d'orientation pour les porteurs de projet,
- Co-financer et mutualiser l'accompagnement,
- Mailler le territoire,
- Identifier de nouveaux prescripteurs,
- Agir avec les acteurs de l'économie solidaire,

et de développer l'épargne solidaire

- Faire connaître l'épargne solidaire auprès d'un public diversifié,
- Proposer des choix multiples et adaptés à tous les besoins des épargnants,
- Développer les contacts en direction des comités d'entreprise.

.../...

Ces objectifs se traduisent notamment par les actions suivantes pour l'année 2008 :

- Création de 3 nouveaux clubs cigales dont un dédié à la solidarité internationale.
- Soutien aux 7 clubs en activité, 2 en fin de vie, 1 à recréer.
- Appui à la création de 5 nouvelles entreprises.
- Accompagnement des 12 entreprises cigalées.
- Organisation d'un petit déjeuner débat sur la reprise d'entreprises.

Afin de mettre en œuvre cette action dont le budget global est de 98.000 € par an, les Cigales sollicitent une subvention de 15.000 € en 2008, 10.000 € en 2009 et 5.000 € en 2010.

En accord avec les deux instances de pilotage du plan (Comité de pilotage et commission extra-municipale) et la Commission du Développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville, réunie le 15 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** la signature par Madame le Maire ou, en cas d'empêchement, par l'Adjointe déléguée à l'Economie Solidaire de la convention pluriannuelle entre la Ville et l'association Les Cigales.

- **AUTORISER** le versement d'une subvention, pour l'année 2008, à hauteur de 15.000 € à l'association Les Cigales du Nord/Pas-de-Calais, financé pour moitié par la Ville et pour moitié par la Région Nord/Pas-de-Calais.

- **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits sur la ligne intitulée « Economie Solidaire - Subventions à diverses associations » Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 90- Enveloppe 18456, de nos documents budgétaires.

- **ADMETTRE** en recettes la subvention de 7.500 € de la Région Nord/Pas-de-Calais.

Réception en Préfecture le - 6 FEV. 2008

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée
à l'Economie Solidaire,

Christiane BOUCHART

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée
à l'Economie Solidaire,

Christiane BOUCHART

- 6 FEV. 2008 02

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/159**

OBJET

Plan pluriannuel de développement de l'économie sociale et solidaire (PLDESS) - Abonnement de la Ville au service de la Société Lilloise d'autopartage.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 07/605 du 15 juin 2007, la Ville de Lille a adopté un plan pluriannuel de développement de l'économie sociale et solidaire. L'Objectif 4, Accroître la demande de biens et services solidaires et plus précisément le sous objectif 4-3, vise à intégrer les valeurs de l'économie solidaire dans les politiques municipales.

La SCIC (Société coopérative d'intérêt collectif) Lilas Société Lilloise d'autopartage dont le siège social est situé 24, boulevard Carnot à Lille développe la location de véhicules en temps partagé. L'autopartage consiste à mettre à disposition de ses usagers, préalablement abonnés au service, des véhicules facilement accessibles (24h/24) utilisables pour des déplacements courts et occasionnels. Dans un contexte professionnel et au vu des expériences déjà menées, cette mutualisation des véhicules permet de réduire les besoins en véhicules de services en répondant au plus juste aux besoins de déplacement, notamment quand il s'agit de déplacements ponctuels. Les usagers réduisent par ailleurs l'usage de la voiture au profit du transport collectif et autres modes doux de déplacement. L'autopartage vient donc en complémentarité d'autres services existants qu'il permet de consolider.

Il garantit à ses abonnés de pouvoir disposer facilement d'un véhicule, autant que de besoin, en ne payant que les périodes d'usage réel avec une meilleure visibilité des coûts.

Cette offre est cohérente avec la politique de déplacements de la Ville, fondée sur la diversification et la complémentarité entre tous les modes de transport, tout en privilégiant les modes et les pratiques les plus respectueux de notre environnement.

La Ville de Lille choisit d'expérimenter l'autopartage au sein de ses services, dans l'objectif de l'intégrer dans la politique de déplacements professionnels de ses salariés. Pour mener à bien cette expérimentation, 3 services sont ciblés avec l'appui de la DRH :

- 6 FEV. 2008 02
DIVISE

- la DRH
- la Direction de l'Informatique
- la Direction de l'Action Economique, Commerce, Tourisme et la Direction de l'Economie Sociale et Solidaire et de l'Emploi

Une charte garantissant les modalités d'utilisation d'autopartage est co-construite et signée par les abonnés qui en acceptent les conditions.

Au terme de l'expérimentation, fixée sur une durée de 6 mois, l'évaluation de l'intérêt pour la collectivité de ce mode de transport complémentaire sera réalisée en perspective de son adoption dans le cadre du PDE (Plan de Déplacement des Employés) de la Ville à des fins de généralisation de son utilisation à l'ensemble des services en complémentarité des modes de transport existants et dans la limite des déplacements occasionnels.

. . . . .

Le budget nécessaire pour mettre en œuvre cette action durant le premier semestre 2008 s'élève à 4.000 €.

En accord avec les deux instances de pilotage du plan (Comité de pilotage et commission extra-municipale) et la Commission du Développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville, réunie le 15 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** la signature par Madame le Maire ou, en cas d'empêchement, l'Adjointe déléguée à l'Economie Solidaire de la convention d'engagement entre la Ville et la Société Lilloise d'Autopartage.

- **AUTORISER** la prise en charge financière de la Ville à hauteur de 4.000 € pour la mise à disposition de véhicules par la Société Lilloise d'Autopartage pour cette expérimentation dans le cadre du PLDESS au titre de l'année 2008.

- **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au Chapitre 011 - Article 6135 - Fonction 90 – Enveloppe 30680, de nos documents budgétaires.

Réception en Préfecture le 6 FEV. 2008

Affiché en Mairie le 28 JAN. 2008

ADOPTÉE à l'unanimité

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à l'Economie Solidaire.

Christiane BOUCHART

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à l'Economie Solidaire.

Christiane BOUCHART

MAIRIE DE LILLE

- 6 FEV. 2008 02

PRIVÉE

524

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/160**

OBJET

Subvention à l'Association Isba et Datcha.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames. Messieurs.

L'Association Isba et Datcha développe des liens d'amitié avec la ville jumelle ukrainienne de Lille. Kharkov. depuis de nombreuses années et enrichit de ses projets. aux côtés de la Ville. ce partenariat.

L'un des axes forts de son action consiste à recevoir chaque année des étudiants en licence ou master inscrits à l'Université de Lille III. venant des universités et établissements d'enseignement supérieur et devant compléter leur formation en français. L'association leur apporte un soutien en les hébergeant dans des familles et en leur attribuant une petite bourse.

Isba et Datcha intervient aussi dans les écoles primaires et les établissements secondaires de la ville pour développer l'apprentissage du russe.

En 2008. l'Association souhaite également organiser une semaine culturelle ukrainienne.

Il s'agira de proposer aux Lillois. pour célébrer le 30ème anniversaire de ce jumelage :

- des conférences sur la situation politique et économique de l'Ukraine au lendemain de la Révolution Orange.
- des ateliers d'art culinaire
- des concerts
- des spectacles de danses folkloriques
- des expositions de costumes et objets usuels.

Afin de réunir les meilleures conditions d'accueil des différents protagonistes de ces manifestations et d'assurer le succès de cet événement culturel. un soutien financier de la Ville est sollicité à hauteur de 1.000 €. sur un budget global de 3.380 €.

PRÉFECTURE DU NORD
02 - 1 FEV. 2008 02
ARRIVÉE

En accord avec la Commission du Sport. de la Jeunesse et du Tourisme. réunie le 17 janvier 2008. il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement d'une subvention de 1.000 € à l'Association Isba et Datcha
- **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits prévus au chapitre 67. article 6745. fonction 04. enveloppe 23597 de nos documents budgétaires

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008
Réception en Préfecture le - 1 FEV. 2008

Par délégation du Maire.
l'Adjointe déléguée aux Relations Internationales.

Martine FILLEUL

MAIRIE

Par délégation du Maire.
l'Adjointe déléguée aux Relations Internationales.

Martine FILLEUL

525

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/161**

OBJET

Subvention à l'Association No Man's Langues.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

No Man's Langues est une association qui sensibilise le public à la découverte, l'apprentissage et la pratique des langues étrangères dès le plus jeune âge, tout en conjuguant les aspects didactique, culturel, linguistique et ludique.

Cette association organise les 7 et 8 mars 2008, à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lille, la quatrième édition du festival des langues « In V.O. VERITAS » qui sera placée sous le haut patronage du corps consulaire de Lille.

Ce festival a pour objectif la création d'un temps fort par la présentation au public des différents aspects de l'apprentissage et de la pratique des langues étrangères.

Il permet la réunion en un lieu unique des acteurs de la chaîne diffuse et complexe de l'univers des langues : ceux qui les pratiquent, ceux qui souhaitent les découvrir, ceux qui les enseignent et ceux dont c'est l'activité professionnelle (traducteurs et interprètes, libraires spécialisés, instituts culturels étrangers, organisateurs de séjours linguistiques, universités, institutions publiques qui favorisent les échanges et la coopération internationale.)

Ce salon des langues s'articulera autour de trois axes :

- Didactique : initiation des langues, tables de conversations polyglottes, découverte des différentes méthodes d'apprentissage et de solutions innovantes en matière de traduction, tests d'évaluation, matériaux éducatifs.
- Culturel : tables rondes, conférences, lectures, écrivains publics en langue étrangère, découverte culinaire de différents pays.
- Ludique : « trivial pursuit » en différentes langues, animations permanentes pour les enfants, théâtre, chorales, calligraphies, désignation des gagnants du grand concours de blog multilingue réservé aux collégiens, lycéens et cla[illegible]

PREFECTURE DU NORD
02 - 1 FEV. 2008 02
ARRIVÉE

Le programme détaillé des manifestations est joint en annexe.

L'accès du festival est libre et des accueils spécifiques sont prévus selon le public : scolaires, professionnels, grand public.

Pendant ces deux jours, les visiteurs obtiendront des informations sur les lieux d'apprentissage des différentes langues dans le Nord Pas-de-Calais, grâce à la base de données de l'Association No Man's langues, pourront s'informer sur les villes jumelles de Lille, prendre des contacts pour des stages en entreprise à l'étranger ou trouver des séjours linguistiques.

Le budget total de l'opération est évalué à 47.275 €. La Ville apporte sa contribution au titre des délégations Culture à hauteur de 10.000 €, Lecture Publique à hauteur de 2.000 € et Décentralisation (Quartier Centre) à hauteur de 750 €.

.../...

Il est proposé que la délégation Relations Internationales soutienne également cette opération à hauteur de 1.000 €.

En accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme, réunie le 17 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement le versement d'une subvention de 1.000 € à l'Association « No Man's Langues »
- **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 67, article 6745, fonction 04, enveloppe 23597 de nos documents budgétaires

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en Préfecture le - 1 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée aux Relations Internationales,

Martine FILLEUL

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée aux Relations Internationales,

Martine FILLEUL

MAIRIE DE LILLE

PRÉFECTURE DU NORD
02 - 1 FEV. 2008 02
ARRIVÉE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/162**

OBJET

Subvention à l'Association TRAC - Projets culturels avec Cologne et le Sénégal.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs.

L'Association TRAC porte les projets de relations interculturelles et de coopération internationale au sein de l'UFR LEA de l'Université de Lille III.

En 2008, elle a choisi de porter un projet culturel en lien avec Cologne et un autre en lien avec le Sénégal.

Projet d'échanges culturels avec Cologne :

Pour la célébration du 50ème anniversaire du jumelage avec la Ville de Cologne, l'association TRAC propose une exposition intitulée « Lille, ville des carnavals, présente le carnaval de Cologne ».

Cette exposition tend à présenter aux écoles primaires, collèges et lycées, ainsi qu'au grand public, le carnaval de Cologne et ceux de Lille.

Elle s'appuiera sur trois axes

- L'interactif avec des ateliers de fabrication de mini têtes de géants, un atelier Goethe avec un jeu sur le glossaire du carnaval autour de l'allemand et du carnaval, un atelier de maquillage carnavalesque, un autre de déguisement.
- Le multimedia avec des projections de films, vidéos et interviews sur les carnavals de Lille et Cologne.
- Le scénique avec des personnages costumés, des mises en scène de carnaval devant lesquels les enfants pourront se faire photographier.

Il s'agit de favoriser les échanges interculturels entre citoyens franco-allemands et d'inciter les jeunes Lillois et leurs aînés à découvrir l'Allemagne d'aujourd'hui, à travers le Carnaval de Cologne, de tradition pluriséculaire.

Ce projet a obtenu le soutien de la Ville de Cologne, de l'Institut Goethe et de diverses associations de carnavals lilloises et colonaises.

PRÉFECTURE DU NORD
02 - 1 FEV. 2008 02
ARRIVÉE

Projet de promotion de la culture sénégalaise :

L'association TRAC organisera « Les Sénégalades », événement visant à mettre en valeur la richesse de la culture sénégalaise. Cette manifestation se déroulera à la Maison de quartier de Vauban-Esquermes les vendredi 14 et samedi 15 mars 2008.

L'objectif de ce temps fort est d'amener le public à découvrir les multiples facettes de la culture sénégalaise à travers des expositions, des spectacles, des défilés de mode, des animations musicales et artistiques, une projection de film et une conférence sur la littérature africaine.

.../...

Les Sénégalades visent également à sensibiliser le jeune public à la culture sénégalaise à travers une lecture de contes.

Pour mettre en place ce programme varié, les étudiants ont sollicité différents partenaires : les associations CENA (Collectif des Etudiants pour une Nouvelle Afrique), Ch'ti Teranga et Le Partenariat, les stylistes A. Kate et Pako, etc.

En cohérence avec sa politique de soutien à l'appui aux initiatives locales susceptibles de renforcer l'intérêt pour nos villes jumelles, la Ville souhaite apporter son soutien financier à ces projets par l'octroi d'une subvention de 600 € pour le projet sur Cologne, sur un budget total de l'action de 23.740 € et par le versement d'une subvention de 800 € pour les Sénégalades.sur un budget total de l'action de 16. 000 €.

En accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme, réunie le 17 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement d'une subvention de 1.400 € à l'Association TRAC.
- **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 67, article 6745, fonction 04, enveloppe 23597 de nos documents budgétaires

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en Préfecture le - 1 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée aux Relations Internationales,

Martine FILLEUL

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée aux Relations Internationales,

Martine FILLEUL

MAIRIE DE LILLE

PRÉFECTURE DU NORD
02 - 1 FEV. 2008 02
ARRIVÉE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/163**

OBJET

Déplacement de l'école Michelet à Leeds.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs.

L'école Michelet, qui dispense un enseignement précoce de l'anglais, est engagée dans une démarche d'appariement avec une école primaire de Leeds « Manston Primary » depuis janvier 2004.

Cette relation a vu le jour grâce au travail et au dévouement de quelques parents d'élèves et à la détermination des enseignants, notamment celle chargée de l'initiation à la langue anglaise.

27 élèves de CE2 avaient ainsi pu se rendre à Leeds dès juin 2004, pour un séjour de 4 jours.

Le lien entre les deux établissements s'était tissé tout au long de l'année grâce à la correspondance épistolaire mise en place par les élèves et leurs enseignants.

Le succès de ce premier déplacement, qui a offert aux jeunes lillois la possibilité de vivre le quotidien d'élèves de Leeds de leur âge, de comprendre l'intérêt de la pratique de la langue anglaise, d'être sensibilisés à d'autres coutumes culturelles, a conduit à son renouvellement en juin 2005.

En juin 2006, 24 élèves de CM2 de l'école « Manston Primary » ont séjourné à la base de loisirs de Phalempin et ont découvert la ville de Lille et ses institutions de façon active et ludique.

Du 4 au 8 juin 2007, 27 élèves de CM1 se sont rendus à Leeds et ont accueilli leurs correspondants du 18 au 23 juin à la base de loisirs de Phalempin. Cette expérience réussie forme leur esprit à la prise de conscience de la dimension européenne inhérente à leur parcours d'apprentissage citoyen.

Un déplacement à Leeds est prévu en juin 2008 avec une classe de CM1. Cet échange s'inscrit dans les relations de jumelage entre les Villes de Lille et de Leeds.

Le budget total de l'opération est estimé à 5.640 €, les frais de déplacement étant couverts en partie par les familles et les frais de séjour pris en charge par la Ville de Leeds.

Afin de permettre une bonne organisation de ce déplacement, une aide financière de la Ville d'un montant de 2.500 €, correspondant à 100 € par enfant, est sollicitée.

Cette subvention sera reprise dans un avenant présenté lors de cette même séance par le service Décentralisation, service pilote.

.../...

En accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme, réunie le 17 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement d'une subvention de 2.500 € à l'Association départementale, Office Central de la Coopération des Ecoles du Nord.

- **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits prévus au chapitre 67, article 6745, fonction 04, enveloppe 23597 de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en Préfecture le 1 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée aux Relations Internationales,

Martine FILLEUL

MAIRIE DE LILLE

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée aux Relations Internationales,

Martine FILLEUL

PRÉFECTURE DU NORD
02 - 1 FEV. 2008 02
ARRIVÉE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/164**

OBJET

Subvention à l'association Resiproc - Projet « Sur les rails de la coopération ».

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

Le Master 2 Ingénierie de Projets de Coopération, dispensée à l'USTL Lille 1, a pour but de fournir une formation spécialisée aux personnes engagées dans la coopération décentralisée, dans l'action internationale et dans les projets de développement. Il répond à la nécessité de former des agents de haut niveau dans les domaines de la coopération internationale, combinant les problématiques économiques, sociologiques et comptables.

Après dix ans d'existence, le Master IPC a formé 200 diplômés et mobilisé des acteurs dans une vingtaine de pays du Sud.

Des étudiants, au sein de l'association Resiproc, travaillent à la célébration du dixième anniversaire de leur formation et proposeront différentes animations, le 25 avril 2008, aux étudiants lillois dans leur ensemble, afin de faire le bilan de leur cursus universitaire, de réfléchir sur cette thématique de la coopération décentralisée, d'en définir les enjeux, d'en clarifier les motivations et d'en mesurer les progrès.

En cohérence avec sa politique de soutien aux projets de sensibilisation et d'éducation au développement et aux problématiques nord-sud ainsi que d'appui aux initiatives locales, la Ville souhaite apporter une contribution financière à cette initiative, dont le budget total est évalué à 7.711 €.

En accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme, réunie le 17 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement d'une subvention de 500 € à l'association Resiproc
- **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits prévus au chapitre 67, article 6745, fonction 04, enveloppe 23597 de nos documents budgétaires.

PREFECTURE DU NORD
02 - 1 FEV. 2008 02
ARRIVÉE

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en Préfecture le - 1 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée aux Relations Internationales.

Martine FILLEUL

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée aux Relations Internationales.

Martine FILLEUL

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/165**

OBJET

Subvention à l'association ATTACAFA.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

L'association ATTACAFA fédère, sur le thème de la soupe, des énergies et les met en synergie avec d'autres initiatives dans des territoires différents. ATTACAFA cherche à favoriser la découverte, la rencontre et la transmission de savoir faire sur le prétexte de la soupe, seul plat commun à tous les continents.

L'association vient d'être soutenue par le programme CULTURE-EACEA de l'Union Européenne sur leur projet « Symbole d'Ouverture et d'Union des Peuples Européens », acronyme de soupe, pour lequel l'association travaillera en partenariat avec les villes de Barcelone et Bologne.

Il s'agira d'encourager la mobilité des artistes et des organisateurs d'événements culturels afin de permettre d'élargir le champ d'expression des artistes et les compétences des organisateurs.

Le projet permettra aux habitants de vivre des expériences d'interculturalité au-delà des quartiers et d'accéder à une citoyenneté européenne, respectueuse de leur propre identité culturelle. Des artistes régionaux se produiront à Bologne et Barcelone.

Deux ans d'échanges entre Lille, Bologne et Barcelone donneront lieu à l'organisation d'un colloque international en octobre 2009 qui sera le reflet de l'expérience acquise. Une réflexion sera menée sur le développement d'actions culturelles locales intégrant les notions d'interculturalité, de participation et d'organisation concertée avec les habitants des quartiers en Europe.

Le calendrier 2008 prévoit :

- Le 30 mars 2008 : un festival de la soupe à Barcelone
- Le 25 avril 2008 : un festival de la soupe à Bologne
- Le 1er mai 2008 : le festival de la Louche d'Or dans le quartier de Wazemmes

Afin de permettre la réalisation de cette opération, dont le budget total est évalué à 458.500 €, le soutien financier de la Ville est sollicité.

En accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme, réunie le 17 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement d'une subvention de 7.000 € à l'association ATTACAFA

.../...

- **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits prévus au chapitre 67, article 6745, fonction 04, enveloppe 23597 de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en Préfecture le - 1 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée aux Relations Internationales.

Martine FILLEUL

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée aux Relations Internationales.

Martine FILLEUL

PRÉFECTURE DU NORD
02 - 1 FEV. 2008 02
ARRIVÉE

VILLE DE LILLE

534

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/166**

OBJET

Ravalement de façades - Subventions.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

Les arrêtés n° 30.983 du 17 juin 1988, 5105 du 7 février 1990, 13.680 du 19 juillet 1991, 25.056 du 9 juillet 1993, 31.152 du 11 août 1994, 10.974 du 17 octobre 1997 et 17.068 du 17 mai 1999, 1227 du 28 mars 2002, 1228 du 28 mars 2002, 1229 du 28 mars 2002, 1230 du 28 mars 2002, pris en application de la délibération n° 88/103 du 11 mars 1988, ont prescrit des secteurs de ravalement obligatoire des façades d'immeubles.

Les particuliers qui réalisent des travaux de ravalement de la totalité de la façade peuvent recevoir, sous conditions, une aide de la Ville, conformément à la délibération n° 01/427 du 9 juillet 2001. La subvention aux ravalements est de 9,15 € / m² de surface traitée limitée à 20 % du montant H.T des travaux et une aide supplémentaire est également accordée aux ravalements groupés d'au moins deux immeubles contigus et qui appartiennent à des propriétaires différents, portant ainsi l'aide à 11,43 € / m² de surface traitée, limitée à 25 % du montant H.T. des travaux avec un plafonnement de 30.489,60 €. Dans tous les cas, ceux-ci sont exonérés des droits de voirie (échafaudages uniquement).

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public, réunie le 18 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** les primes spéciales d'aide au ravalement des façades suivantes sollicitées par les propriétaires figurant ci-après :

Monsieur Driss CHEHABI
10, rue d'Athènes
59700 MARCQ EN BAROEUL
Montant hors taxe des travaux
Montant de la subvention 9,15 €/m² de façade rénovée.

198, rue de l'Abbé Bonpain

PRÉFECTURE DU NORD
02 - 1 FEV. 2008 02
ARRIVÉE

8.899 €
824 €

Madame Michèle HILDE
13, Allée des Roses
59370 Mons en Baroeul
Montant hors taxe des travaux
Montant de la subvention 9,15 €/m² de façade rénovée.

34, rue la Boëtie

9.716 €
229 €

Monsieur Jean-Pierre MARTIN
87, rue Bapaume 24Cité Faidherbe
59000 LILLE
Montant hors taxe des travaux
Montant de la subvention9,15 €/m² de façade rénovée.

87, rue de Bapaume - 24 Cité Faidherbe

2.356 €
277 €

SERGIC Représenté par Monsieur LECLERCQ — 33-35, rue Deschodt;
148, rue Nationale — 173-173 bis rue des Stations.
59000 LILLE — 34, rue de Brigode
Montant hors taxe des travaux — 759.230 €
Montant de la subvention le plafonnement. — 30.489,80 €

Madame Ouiza ABDOU
22, rue du Faubourg de Béthune — 22, rue du Faubourg de Béthune,
59000 LILLE
Montant hors taxe des travaux — 5.213 €
Montant de la subvention 9.15 €/m² de façade rénovée. — 439 €

S.C.I. LAWRENCE — 113, bis Jacquemars Giélée
113, bis rue Jacquemars Giélée
59000 LILLE
Montant hors taxe des travaux — 53.466 €
Montant de la subvention 9.15 €/m² de façade rénovée. — 1.766 €

Monsieur Stéphane DUMESNIL — 13, place du Lion d'Or
13, place du Lion d'Or
59000 LILLE
Montant hors taxe des travaux — 35.937 €
Montant de la subvention 9.15 €/m² de façade rénovée. — 714 €

Monsieur Alain LEWANDOWSKI — 243, bis rue du Long Pot
243, rue du Long Pot
59000 LILLE
Montant hors taxe des travaux — 21.547 €
Montant de la subvention 9.15 €/m² de façade rénovée — 824 €

Monsieur Alain FERTON — 29, rue Patou
29, rue Patou
59000 LILLE
Montant hors taxe des travaux — 5.850 €
Montant de la subvention 9.15 €/m² de façade rénovée — 897 €

Madame FENET — 20, place Philippe LEBON
20, place Philippe LEBON
59000 LILLE
Montant hors taxe des travaux — 22.969 €
Montant de la subvention 9.15 €/m² de façade rénovée. — 3.569 €

Monsieur Jean-Yves MEREAU — 4, rue du Pont Neuf
4, rue du Pont Neuf
59000 LILLE
Montant hors taxe des travaux — 16.345 €
Montant de la subvention 9.15 €/m² de façade rénovée. — 531 €

Monsieur GUYOT BAERT — 65, rue Rivoli
et Madame Isabelle
65, rue Rivoli
59000 LILLE
Montant hors taxe des travaux — 12.180 €
Montant de la subvention 9.15 €/m² de façade rénovée. — 1.190 €

S.C.I. NOEMIE
Représentée par Monsieur Michaël BATAILLE — 87, rue Roland
87, rue Roland
59000 LILLE
Montant hors taxe des travaux — 4.904 €
Montant de la subvention 9.15 €/m² de façade rénovée. — 458 €

Monsieur Xavier WOORONS — 18, rue Saint Gabriel
46, rue Gantois
59110 LA MADELEINE
Montant hors taxe des travaux — 18.963 €
Montant de la subvention 9.15 €/m² de façade rénovée. — 1.784 €

Monsieur et Madame Léon MARCO — 49, rue de Suède
49, rue de Suède
59000 LILLE
Montant hors taxe des travaux — 6.802 €
Montant de la subvention 9.15 €/m² de façade rénovée. — 741 €

Monsieur ou Madame MONTOIS — 28, rue Véronèse
28, rue Véronèse
59800 LILLE
Montant hors taxe des travaux — 3. 589 €
Montant de la subvention 9.15 €/m² de façade rénovée. — 320 €

Monsieur Etienne DUBREUCQ — 10, rue des Vicaires
10, rue des Vicaires
59000 LILLE
Montant hors taxe des travaux — 3 185 €
Montant de la subvention 9.15 €/m² de façade rénovée. — 494 €

PRÉFECTURE DU NORD
02 - 1 FEV. 2008 02
ARRIVÉE

- **IMPUTER** la dépense au chapitre 204, article 2042, fonction 824, enveloppe 13668 de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Marie le 29 JAN. 2008
Réception en Préfecture le 1 FEV. 2008

Par délégation du Maire.
l'Adjoint délégué aux Ravalements de façades.

Martine FILLEUL

MAIRIE DE LILLE

Par délégation du Maire.
l'Adjoint délégué aux Ravalements de façades.

Martine FILLEUL

SUBVENTIONS POUR LE RAVALEMENT DES FAÇADES
9,15€/m² de surface traitée limitée à 20% du montant hors taxe des travaux

ANNEE 2008

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU	NOMBRE DE DOSSIERS		MONTANT SUBVENTIONS		MONTANT DES TRAVAUX (hors-taxes)	
		CUMULE		CUMULE		CUMULE
28 janvier 2008	17		45.546,80 €		991.151 €	
TOTAUX		17		45.546,80 €		991 151 €

538

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/167**

OBJET

Ravalement de façades - Subventions exceptionnelles concernant la rue du Faubourg des Postes.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs.

Par délibération n° 04/365 du 17 mai 2004, le Conseil Municipal a approuvé le principe d'une participation complémentaire au ravalement de façades dans le cadre de l'opération « Faubourg des Postes ».

Cette participation, d'un montant de 27.45 €/m² de surface traitée, est attribuée aux propriétaires qui souhaitent ravaler leur façade sur le tronçon de la rue du Faubourg des Postes compris entre la rue de Marquillies et la rue de l'Arbrisseau.

D'ores et déjà, les six maisons ravalées ont créé un véritable effet d'entraînement pour la requalification globale de cette rue et d'autres dossiers sont en cours d'instruction.

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public, réunie le 18 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** une prime spéciale d'aide au ravalement de la façade suivante sollicitée par le propriétaire figurant ci-après :

S.A.R.L. BIDAULT FRERES
Représentée par Monsieur Didier BIDAULT — 70-72, rue du Faubourg des Postes
72, rue du Faubourg des Postes
59000 LILLE
Montant hors taxe des travaux — 15.381 €
Montant de la subvention 27.45 €/m² de façade rénovée. — 12.007 €

- **IMPUTER** la dépense au chapitre 204, article 2042, fonction 824, enveloppe 13668 de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

PRÉFECTURE DU NORD
02 - 1 FEV. 2008 02
ARRIVÉE

Affiché en Marie le 29 JAN. 2008

Réception en Préfecture le - 1 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué aux Ravalements de façades.

Martine FILLEUL

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué aux Ravalements
de façades.

Martine FILLEUL

SUBVENTIONS POUR LE RAVALEMENT DES FAÇADES
9,15€/m² de surface traitée limitée à 20% du montant hors taxe des travaux

ANNEE 2008

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU	NOMBRE DE DOSSIERS		MONTANT SUBVENTIONS		MONTANT DES TRAVAUX (hors-taxes)	
		CUMULE		CUMULE		CUMULE
28 janvier 2008	1		12.007 €		15.381 €	
TOTAUX		**1**		**12.007 €**		**15.381 €**

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/168**

OBJET

Ravalement de façades - Subventions exceptionnelles concernant la rue des Postes et la "Colonne Vertébrale" de Wazemmes.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs.

Par délibérations n°06/21 en date du 6 février 2006 et n°06/656 en date du 9 octobre 2006, vous avez approuvé le principe d'une participation complémentaire au ravalement dans le cadre de l'opération "d'Embellissement des façades des quartiers Wazemmes et Centre".

Cette participation d'un montant de 18.30 € /m² de surface traitée limitée à 40 % du montant hors taxe de la facture avec un plafonnement de 3.000 € par façade est attribuée aux propriétaires qui souhaitent ravaler leur façade sur le secteur suivant :

- La rue des Postes :
- La "Colonne Vertébrale" de Wazemmes (rues Jules Guesde, Racine, Corneille, des Sarrazins, Paul Lafargue et place de la Nouvelle Aventure).

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public, réunie le 18 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** les primes spéciales d'aide au ravalement des façades suivantes sollicitées par les propriétaires figurant ci-après :

SCI AUGUSTA — 20, rue des Postes
7, rue Georges Martens
59000 LILLE
Montant hors taxe des travaux — 12.517 €
Montant de la subvention 18.30 € /m² de façade rénovée — 1.190 €

Madame Danièle LOSFELD — 95, rue des Postes - rue Stappaert
95, rue des Postes
59000 LILLE
Montant hors taxe des travaux — 7.858 €
Montant de la subvention 18.30€/m² de façade rénovée — 1.400 €

PRÉFECTURE DU NORD
02 - 1 FEV. 2008 02
ARRIVÉE

- **IMPUTER** la dépense au chapitre 204, article 2042, fonction 824, enveloppe 13668 de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Marie le 29 JAN. 2008
Réception en Préfecture le - 1 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué aux Ravalements de façades.

Martine FILLEUL

MAIRIE DE LILLE

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué aux Ravalements de façades.

Martine FILLEUL

RAVALEMENT DE FAÇADE
SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES
CONCERNANT LA RUE DES POSTES ET LA
"COLONNE VERTEBRALE" de WAZEMMES

18,30€/m² de surface traitée limitée à 40% du montant hors taxe des travaux avec un plafonnement de 3000 € par façade
ANNEE 2008

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU	NOMBRE DE DOSSIERS		MONTANT SUBVENTIONS		MONTANT DES TRAVAUX (hors-taxes)	
		CUMULE		CUMULE		CUMULE
28 janvier 2008	2		2.590 €		20.375 €	
TOTAUX		2		2.590 €		20.375 €

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/169**

OBJET

Instauration du dépassement du coefficient d'occupation du sol pour la performance énergétique des constructions.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 07C 0487 du 12 octobre 2007, le Conseil de Communauté, soucieux de s'inscrire dans un développement durable de la métropole, a décidé de rendre applicable sur le territoire communautaire le dépassement du coefficient d'occupation du sol pour performance énergétique.

Cette décision s'inscrit dans la volonté d'une démarche ambitieuse d'incitation à une plus grande performance énergétique des bâtiments. L'article L.128-1 du Code de l'Urbanisme permet d'autoriser un dépassement de la norme résultant de l'application du coefficient d'occupation du sol (COS), dans la limite de 20 %, pour les constructions remplissant des critères de performance énergétique ou comportant des équipements de production d'énergie renouvelable. L'article L.128-2 du même code mentionne que ces dispositions sont rendues applicables dans la commune par décision de son Conseil Municipal.

C'est pourquoi, par délibération du 12 octobre 2007, le Conseil de Communauté a décidé de rendre applicable sur ledit territoire le dépassement du coefficient d'occupation du sol pour performance énergétique.

L'article R.111-21 du Code de l'Urbanisme édicte que pour pouvoir bénéficier du dépassement du coefficient d'occupation du sol, le pétitionnaire du permis de construire doit justifier que la construction projetée respecte les critères de performance énergétique définis par le label « haute performance énergétique » mentionné à l'article R.111-20 du Code de l'Urbanisme ou s'engager à installer des équipements de production d'énergie renouvelable de nature à couvrir une part minimale de la consommation conventionnelle d'énergie du bâtiment au sens de cet article.

La Ville de Lille est soucieuse de la recherche d'économies d'énergie et d'une utilisation des énergies renouvelables. Parmi les six chantiers prioritaires de l'Agenda 21, figure celui de « concevoir et aménager la ville durable » et de «généraliser la prise en compte du développement durable dans l'action communautaire sur l'habitat ». Cette priorité rejoint l'engagement de Lille Métropole de lutter contre le réchauffement climatique à travers l'élaboration d'un Plan Climat Communautaire puisque le secteur du bâtiment est un de ceux qui émettent le plus de gaz à effet de serre.

.../...

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public, réunie le 18 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **DONNER** un avis favorable au dépassement du coefficient d'occupation du sol de 20 % maximum pour les projets de construction répondant aux critères posés par l'article L.127-1 du Code de l'Urbanisme sur le territoire des communes de Lille, Lomme et Hellemmes.

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en Préfecture le - 1 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à l'Urbanisme
Réglementaire,

Martine FILLEUL

MAIRIE DE LILLE

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à l'Urbanisme
Réglementaire,

Martine FILLEUL

MAIRIE DE LILLE

PRÉFECTURE DU NORD
02 - 1 FEV. 2008 02
ARRIVÉE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/170**

OBJET :

Modification du Plan Local d'Urbanisme en vue de changer le zonage d'une partie de l'emprise de la Gare Saint-Sauveur.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

En attente de la réaffectation définitive du site de la Gare Saint Sauveur, la Ville de Lille souhaite que ces locaux puissent faire l'objet d'une occupation même temporaire et être affectés à des activités d'intérêt général.

Actuellement, ce site est situé en zone UF du règlement du Plan Local d'Urbanisme. Il s'agit d'un zonage extrêmement restrictif (cette zone est en principe limitée au seul usage ferroviaire et éventuellement au commerce et aux bureaux).

Afin de permettre une occupation rapide de ce site, il est nécessaire de reclasser ledit secteur en zone urbaine UB, zonage qui a l'avantage de permettre une grande diversité d'activités.

La modification du Plan Local d'Urbanisme étant de la compétence de LMCU, il est proposé de saisir à cette fin le Conseil Communautaire.

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public, réunie le 18 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **DONNER** un avis favorable pour la modification du Plan Local d'Urbanisme en vue de changer l'actuel zonage UF applicable au site de la gare Saint-Sauveur en zonage UB (conformément au périmètre défini dans le document graphique ci-joint).

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Marie le 29 JAN. 2008

Réception en Préfecture le - 1 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à l'Urbanisme
Réglementaire,

Martine FILLEUL

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à l'Urbanisme
Réglementaire,

Martine FILLEUL

MAIRIE DE LILLE

PRÉFECTURE DU NORD
02 - 1 FEV. 2008 02
ARRIVÉE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/171**

OBJET

Association AC ! Métropole Lilloise – Participation financière de la Ville aux frais de fonctionnement – Subvention.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

La Ville soutient, depuis 1999, l'Association Agir Ensemble contre le chômage – Métropole Lilloise dénommée AC ! Métropole Lilloise dont le siège social est situé au 4, rue du Professeur Lamaze à Lille. L'association développe ses initiatives et ses activités contre les exclusions et le chômage, pour l'emploi et la solidarité et rassemble des chômeurs, des précaires, mais aussi des retraités et salariés solidaires.

Depuis plusieurs années, l'association a eu de très nombreuses initiatives, a été présente sur tous les lieux pour la défense des chômeurs, la lutte contre l'exclusion, pour le droit au travail et pour le droit à un revenu décent.

Les responsables de l'association assurent des permanences régulières chaque semaine au 4 rue du Professeur Lamaze (quartier du Faubourg de Béthune), à Fives (Mairie de quartier) à Lille-Lomme ainsi qu'à Mons-en-Baroeul et à Villeneuve d'Ascq au Centre Social des Genêts.

Consciente des besoins et des attentes, l'Association AC ! Métropole Lilloise souhaite en 2008 :

- développer son action et ses initiatives,
- multiplier les débats dans les quartiers et les rencontres avec les populations en difficultés,
- augmenter ses moyens pour être plus efficace et plus présente et encore mieux participer à la vie citoyenne sur Lille et la Métropole.

Le montant de cette subvention de fonctionnement, sollicitée auprès de la Ville, à hauteur de 9.150 € est justifié par l'activité déployée par l'association et notamment ses permanences d'accueil auprès des chômeurs et des précaires sur Lille et Lomme.

En effet et pour répondre aux besoins, l'Association AC ! Métropole Lilloise poursuit en 2008 ses actions afin :

- d'accroître sa présence aux côtés des demandeurs d'emploi et précaires,
- de développer ses permanences d'accueil pour conseiller ces derniers et éventuellement accompagner les personnes dans leurs démarches, vis-à-vis des organismes tels que l'ANPE, l'ASSEDIC, la CAF (mission de médiation pour la défense des droits des chômeurs),
- de développer ses campagnes d'information et d'action et de continuer à organiser chaque mois, dans les différents quartiers de Lille et notamment ceux où la population de chômeurs et précaires est très forte (Faubourg de Béthune, Lille-Sud, Fives, Wazemmes, Moulins...) des débats publics essentiellement à destination des chômeurs et précaires (formation sur le logement, les droits sociaux avec des intervenants extérieurs tels des responsables sociaux, des associations...).

.../...

- d'envisager des initiatives publiques telles que :
  - la continuité de l'observatoire initié pour le PARE (Plan d'Action Retour à l'Emploi), pour le PPAE (Programme personnalisé d'accompagnement à l'emploi - suivi mensuel réalisé par l'ANPE),
  - une campagne d'information et d'actions concernant la fusion ASSEDIC/ANPE,
  - l'information concernant l'évolution des contrats aidés et la mise en place d'un contrat unique d'insertion,
  - le développement d'une campagne d'action pour l'accès à l'emploi, auprès du MEDEF et des entreprises avec une démarche auprès des entreprises aux fins d'embauche.

- de continuer son action, notamment :
  - en développant ses informations avec un bulletin diffusé aux chômeurs et précaires de Lille et ses environs,
  - en participant à la création du Centre Régional des Ressources pour les associations de demandeurs d'emplois et précaires du Nord/Pas-de-Calais,
  - en développant sa participation dans la vie locale : l'association fait déjà partie du Comité de liaison de l'ANPE et du groupe technique régional. Elle va aussi participer à la Commission locale d'insertion (CLI) et au Conseil d'Administration de la Mission Locale de Lille.

Il est proposé de donner une suite favorable à cette demande, en soulignant que l'association devra présenter un rapport d'activité de son action fin 2008.

En accord avec la Commission du Développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville, réunie le 15 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** la signature par le Maire ou l'Adjoint délégué à l'Emploi de la convention jointe en annexe,
- **AUTORISER** le versement d'une subvention d'un montant de 9.150 € à l'Association AC ! Métropole Lilloise,
- **IMPUTER** la somme correspondante sur la ligne intitulée « Emploi - Subventions aux Organisations Syndicales» Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 90 - Enveloppe 13623 de nos documents budgétaires.

PRÉFECTURE DU NORD
02 - 1 FEV. 2008 02
ARRIVÉE

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en Préfecture le 1 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à l'Emploi,

Bernard CHARLES

MAIRIE DE LILLE

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à l'Emploi,

Bernard CHARLES

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/172**

OBJET

Organisations Syndicales Locales – Subventions.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille entretient, depuis de longues années, des relations avec les Organisations Syndicales Locales représentatives du monde professionnel. Ces organisations, constituées en associations, bénéficient au titre des actions mises en œuvre au niveau local de subventions de la Ville conformément à l'article L.2251-3-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

De plus, l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec une administration prescrit la mise en place de conventions d'objectifs pour toute subvention supérieure à 23.000 €.

Des conventions de financement avec les unions locales des syndicats lillois concernées vont être renouvelées en 2008 (Unions Locales CFDT, CGT, FO, UNSA Education) et l'Union Régionale CFDT afin de soutenir les actions qu'elles mettent en œuvre chaque année et destinées à :

- l'organisation des permanences d'accueil ouvertes à l'ensemble des Lillois, des forums syndicaux, journées « portes ouvertes » et actions de soutien aux citoyens lillois en difficultés,
- prévenir les conflits du travail.

La représentativité des organisations syndicales est déterminée d'après les critères suivants :

- les effectifs,
- l'indépendance,
- les cotisations,
- l'expérience et l'ancienneté du syndicat.

Eu égard aux actions entreprises et à la représentativité des organisations syndicales sur le territoire lillois, il a été décidé d'arrêter le montant des subventions pour l'année 2008 suivant le tableau détaillé ci-dessous :

C.F.E. – C.G.C. (Confédération Française de l'encadrement - CGC)	7.623 €
C.N.T. – A.I.T. (Confédération Nationale du Travail - Association Internationale des Travailleurs)	3.050 €
Union Locale C.F.D.T. (Confédération Française Démocratique du Travail)	100.516 €
Union Locale C.F.T.C. (Confédération Française des Travailleurs Chrétiens)	15.687 €

.../...

Union Locale C.G.T. (Confédération Générale du Travail)	100.516 €
Union Locale F.O. (Force Ouvrière)	100.516 €
UNSA Education (Union Nationale des Syndicats Autonomes Education)	42.381 €
Union Régionale CFDT (Confédération Française Démocratique du Travail)	38.113 €
Total	**408.402 €**

En accord avec la Commission du Développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville, réunie le 15 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** la signature pour le Maire ou, en cas d'empêchement, l'Adjoint délégué à l'Emploi de la convention avec les Unions Locales CFDT, CGT, FO, UNSA Education et l'Union Régionale CFDT.

- **AUTORISER** le versement des subventions allouées aux organisations syndicales suivant tableau susvisé.

- **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget 2008 « Emploi - Subventions aux organisations syndicales » chapitre 65 - article 6574 - fonction 025 - enveloppe 13623.

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en Préfecture le - 1 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à l'Emploi,

Bernard CHARLES

MAIRIE DE LILLE

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à l'Emploi,

Bernard CHARLES

PRÉFECTURE DU NORD
02 - 1 FEV. 2008 02
ARRIVÉE

549

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/173**

OBJET

Diagnostic Local d'Accompagnement - Subvention à l'association Le Partenariat.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

L'association Le Partenariat, située 71 rue Victor Renard à Lille, a sollicité le DLA (Dispositif Local d'Accompagnement) pour étudier les conditions de développement et de pérennisation du Centre GAIA qui vise à sensibiliser enfants, jeunes et adultes aux échanges entre les régions du monde et à développer les valeurs de respect, de tolérance et de partage.

Créé sous l'impulsion de l'association Partenariat avec Saint-Louis du Sénégal et sa région, le Centre d'éducation au développement et à la citoyenneté internationale a été baptisé GAIA. La démarche de diagnostic validée par le Comité d'appui du DLA est financée par ce dispositif à hauteur de 5.400 €. L'enjeu porte également sur la pérennisation de trois emplois du centre GAIA.

Après consultation de plusieurs cabinets sur la base du cahier des charges réalisé avec l'appui de la Maison de l'Emploi, la proposition du cabinet QG CREATION a été retenue pour un montant global de 6.810 € TTC correspondant à 6,5 journées d'intervention.

L'association Le Partenariat sollicite une subvention de la Ville à hauteur de 1.400 € en complément du financement obtenu dans le cadre du DLA (Etat, CDC et Conseil Régional Nord/Pas-de-Calais).

En accord avec la Commission du Développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville, réunie le 15 janvier 2007, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** la signature par le Maire ou l'Adjoint délégué à l'Emploi de la convention jointe en annexe.
- **AUTORISER** le versement d'une subvention d'un montant de 1.400 € à l'Association Le Partenariat
- **IMPUTER** la dépense correspondante au Chapitre 65 – Article 6574 – Fonction 90 – Enveloppe 11808 de nos documents budgétaires.

PREFECTURE DU NORD
02 - 1 FEV. 2008 02
ARRIVEE

ADOPTEE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en Préfecture le - 1 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à l'Emploi,

Bernard CHARLES

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à l'Emploi,

Bernard CHARLES

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/174**

OBJET

Union Syndicale Solidaires Nord/Pas-de-Calais – Subvention.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

L'Union Syndicale Solidaires Nord/Pas-de-Calais (ex Union Syndicale Groupe des Dix) sis à Lille 84 rue de Cambrai, regroupe l'ensemble des syndicats se référant généralement au sigle S.U.D. (Solidaires Unitaires Démocratiques). Constitué en janvier 1998 en Union Interprofessionnelle au niveau national, il comprend actuellement 20 fédérations ou syndicats nationaux, présents dans les secteurs publics et privés.

Il regroupe 60 000 adhérents, présents dans les secteurs publics (Impôts et Finances, P.T.T., Santé, Education) et dans les entreprises privées (Commerce et Distribution, Caisse d'Epargne, Presse, Transports…).

Les syndicats se réfèrent à une charte des valeurs basée sur :

- l'indépendance
- la démocratie interne
- la solidarité, à l'échelle nationale, européenne et internationale

L'Union Syndicale Solidaires Nord/Pas-de-Calais s'est constituée en janvier 2000. Elle regroupe 28 syndicats implantés aux Impôts, Trésor, Douanes, Banque de France, V.P.C., Collectivités Territoriales, S.N.C.F., Transports Urbains et de marchandises, Journalisme, Santé, Education Nationale, Protection Sociale, Recherche, Banques, Formation Professionnelle chez les étudiants et les retraités dans l'industrie.

Organisation syndicale récente, elle ne figure pas dans la liste des syndicats « représentatifs » arrêtée par ordonnance de 1966. Cependant, ce syndicat a acquis ces dernières années une représentativité réelle tant dans le secteur public que dans le secteur privé, qui s'est vue renforcée par les derniers résultats aux élections professionnelles ainsi que par les actions de soutien aux citoyens lillois en difficultés, de défense des salariés et de prévention des conflits du travail. Cette organisation syndicale organise également des débats citoyens sur l'emploi, l'Europe, la sécurité, l'école, les services publics et l'altermondialisation…

C'est pourquoi, depuis 2002, la Ville de Lille a soutenu financièrement l'Union Syndicale Solidaires Nord/Pas-de-Calais pour son installation dans les locaux situés 12, rue d'Artois à Lille, lui permettant de créer un siège afin d'accueillir ses militants, d'organiser des réunions, d'abriter une permanence ouverte à l'ensemble des Lillois et pour la couverture des charges de chauffage, d'électricité et l'évolution du loyer de l'immeuble dont elle était locataire.

En raison de son développement, l'Union Syndicale Solidaires Nord/Pas-de-Calais a quitté les locaux de la rue d'Artois au cours de l'année 2005, pour emménager dans de nouveaux locaux plus vastes, situés 84 rue de Cambrai à Lille et a également bénéficié sur les années 2005 à 2007 d'un soutien financier de la Ville de Lille pour son installation et la couverture des charges et loyers de l'immeuble dont elle est locataire.

…/…

L'Union Syndicale Solidaires Nord/Pas-de-Calais renouvelle, pour l'année 2008, sa demande de subvention.

Dans un souci d'équité, par rapport aux autres organisations syndicales, il est proposé d'augmenter la subvention à l'Union Syndicale Solidaires Nord/Pas-de-Calais de 5.000 €, soit pour l'année 2008, une subvention d'un montant de 25.000 €.

En accord avec la Commission du Développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville, réunie le 15 janvier 2007, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** la signature par le Maire ou l'Adjoint délégué à l'Emploi de la convention jointe en annexe,
- **AUTORISER** le versement d'une subvention d'un montant de 25.000 € à l'Union Syndicale Solidaires Nord/Pas-de-Calais,
- **IMPUTER** la somme correspondante sur la ligne intitulée « Emploi - Subventions aux Organisations Syndicales» Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 025 - Enveloppe 13623 de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en Préfecture le 1 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à l'Emploi,

Bernard CHARLES

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à l'Emploi,

Bernard CHARLES

MAIRIE DE LILLE

PRÉFECTURE DU NORD
02 - 1 FEV. 2008 02
ARRIVÉE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/175**

OBJET

Subvention au Groupement des Acteurs Economiques de Lille-Centre (G.A.E.L.) - Reconduction du Partenariat pour le financement des missions de coordination - Financement des postes de stewards urbains - Opérations commerciales.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs.

Le GAEL, sis à la Chambre de Commerce et d'Industrie Grand Lille, place du Théâtre à Lille, contribue à la notoriété et à la valorisation de l'image du centre-ville en augmentant la qualité du service et de la convivialité ainsi que le confort du client en centre ville. Il promeut et anime le centre ville autour de son activité commerciale, touristique et culturelle, assure avec les décideurs et auteurs locaux la bonne gestion du centre ville et fait participer les commerçants à des actions citoyennes. Il favorise également toutes autres actions permettant la dynamisation du commerce et du centre ville.

I. Les postes du GAEL

Depuis la création du GAEL en 1997, la Ville de Lille soutient financièrement l'association à différents niveaux : communication, animations, fonctionnement et postes. En 2008, la Ville décide de reconduire ce soutien.

- **Financement des missions de coordination du GAEL :**

Les missions de coordination ont été définies en association avec la Ville de Lille afin, notamment, que le Groupement puisse participer à la mise en œuvre du Plan Local d'Action pour le développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services 2007-2010 à Lille.

Les missions de coordination répondent aux objectifs suivants :

- **Etablir une stratégie de communication et d'animation en renforçant le lien entre le commerce, la culture et le tourisme, afin de développer l'attractivité du Centre Ville :**

C'est ainsi que les Lillois et les touristes ont pu se réjouir des nombreuses animations réalisées tout au long de l'année en 2007 par le GAEL (Carte Shop'in Lille, opération Philippe de Champaigne, Les As du shopping Plaisir, Ensemble pour le cœur de Lille...), agissant lui-même notamment en partenariat avec l'Office de Tourisme.

- **Initier et favoriser toutes les initiatives d'entreprises visant à pérenniser les emplois de service renforçant la notion d'accueil et de confort d'usage du Centre-Ville.**

A ce jour, une équipe de stewards sillonne le centre-ville afin d'aider les touristes à se diriger, à trouver le bon restaurant...

.../...

- **Participer à la mise en œuvre du Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services 2007-2010 à Lille.**

Le coût total de ce poste de coordination en 2008 est évalué à 36.000 €. Dans le cadre du Plan Local d'Action pour le développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services 2007-2010, la Ville, au titre de la délégation Commerce est sollicitée à hauteur de 10.000 € et le Conseil Régional Nord/Pas-de-Calais est sollicité à hauteur de 5.000 €.

- **Financement des postes de stewards urbains (2,5 équivalents temps pleins) :**

Le GAEL sollicite la Ville de Lille pour le renouvellement du financement de quatre postes de stewards urbains qui opèrent au sein de kiosques mobiles en hyper-centre ville et ont pour mission d'accueillir et d'informer tout public désirant mieux s'orienter et découvrir les commerces du secteur. Ils diffusent les informations culturelles et touristiques de la ville auprès des commerçants et du grand public. Ils contribuent également au confort du chaland en leur proposant divers services et aident les personnes en difficultés (port de paquets, accompagnement des mal voyants...). Depuis 2005 et à la demande des partenaires du PLA, les stewards doivent également renseigner les chalands sur les commerces situés dans l'ensemble des quartiers de la Ville.

Le coût total chargé de l'emploi des stewards en 2008 est évalué à 52.000 €. La Ville, au titre de la délégation Commerce, est sollicitée à hauteur de 24.000 €.

Il convient donc de reverser, au titre de la pérennisation des postes, la somme de 39.000 € au GAEL selon le détail suivant :

Objet	Subvention Ville	Subvention Région	Subvention totale à reverser
Missions de coordination	10.000 €	5.000 €	15.000 €
Financement des postes de stewards urbains (2,5 équivalents temps pleins)	24.000 €		24 000 €
TOTAL	34.000 €	5.000 €	39.000 €

II. Animations prévues pour le 1er semestre de l'année 2008

Dans le cadre du Plan Local d'Action pour le développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services 2007-2010, le GAEL souhaite mettre en place des opérations d'animation et de promotion commerciale durant le premier semestre de l'année 2008 :

1. Traduction du site Internet www.lillecentre.com

En 2007, le site du GAEL a fortement évolué avec l'activation de sa newsletter, un référencement optimisé et le développement d'une nouvelle rubrique « Emplois » en ligne depuis le 15 novembre 2007.

En 2008, le GAEL souhaite poursuivre ce travail et traduire le site en anglais et néerlandais afin que celui-ci soit accessible à un maximum de touristes potentiels.

.../...

Cet outil est un outil de service destiné à promouvoir et valoriser l'offre commerciale du centre ville. Il permet également aux internautes de préparer leur visite en centre-ville (informations sur les commerces, activités culturelles et festives, parkings, forum de discussion...).

Le coût total de l'opération est estimé à 3.010 € (budget en annexe 1). La sollicitation totale, dans le cadre du Plan Local d'Action pour le développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services 2007/2010, s'élève à 50 % du budget total, soit 1.505 €. La Ville, au titre de la délégation Commerce, est sollicitée à hauteur 674,46 €, le Conseil Régional Nord/Pas-de-Calais à hauteur de 455,42 € et la Chambre de Commerce et d'Industrie Grand Lille à hauteur de 375,12 €.

2. Opération Saint-Valentin

Pour la Saint-Valentin, le GAEL souhaite réaliser une opération d'animation et de communication. Deux semaines avant la Saint-Valentin, les chalands devront inscrire sur des bulletins à leur disposition dans les commerces participant à l'opération, leur plus belle déclaration d'affection (amour, amitié). Un jury composé de personnalités régionales institutionnelles, culturelles et commerciales devra choisir et sélectionner les plus belles citations qui seront reproduites (calligraphie) sur les vitrines des commerçants participants.

La plus belle citation sera valorisée lors d'une campagne d'affichage avec CBS OUTDOOR. Les autres gagnants remporteront des bouquets de fleurs, des ballotins de chocolats ...

L'objectif de cette opération est de préserver l'attrait du centre ville et d'augmenter la convivialité et le confort des chalands. Il s'agit également de promouvoir et d'animer le réseau du GAEL et de générer du trafic dans les commerces.

Le coût total de l'opération est estimé à 12.339,48 € (budget en annexe 2). La sollicitation totale, dans le cadre du Plan Local d'Action pour le développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services 2007/2010, s'élève à 50 % du budget total, soit 6.169,74 €. La Ville, au titre de la délégation Commerce, est sollicitée à hauteur 2.764,97 €, le Conseil Régional Nord/Pas-de-Calais à hauteur de 1.866,96 € et la Chambre de Commerce et d'Industrie Grand Lille à hauteur de 1.537,81 €.

3. Tenue des stewards

En février 2008, le GAEL souhaite s'associer avec l'association « Maisons de Modes » pour un projet de création de nouvelles tenues pour l'équipe de stewards urbains.

Créée en 2006, la structure associative « Maisons de Modes » consiste à repérer, accompagner les créateurs de mode dans le développement de leur activité. Valorisés au sein des entreprises privées partenaires du GAEL, ces créateurs sont aussi mis en avant lors d'événements valorisants tels que les salons professionnels et les marchés des modes. Onze créateurs sont ainsi installés rue du Faubourg des Postes à Lille-Sud.

L'objectif de cette opération est de créer une tenue pour les stewards urbains qui soit moderne, innovante et qui réponde aux contraintes de travail sur le terrain. Il s'agit également de valoriser l'association « Maisons de Modes » basée à Lille-Sud, de promouvoir les créateurs et d'inciter les chalands du centre ville à se rendre à Lille-Sud dans les boutiques de mode.

.../...

Le coût total de l'opération est estimé à 3.700 € (budget en annexe 3). La sollicitation totale, dans le cadre du Plan Local d'Action pour le développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services 2007/2010, s'élève à 50 % du budget total, soit 1.850 €. La Ville, au titre de la délégation Commerce, est sollicitée à hauteur 829.08 €, le Conseil Régional Nord/Pas-de-Calais à hauteur de 559.81 € et la Chambre de Commerce et d'Industrie Grand Lille à hauteur de 461.11 €.

Le coût total des opérations d'animation et de promotion commerciale et des postes s'élève donc à 107.049,48 €. La subvention sollicitée dans le cadre du Plan Local d'Action pour le développement du Commerce, de l'Artisanat et des services 2007-2010 s'élève au total à 48.524,74 €.

En conséquence et en accord avec la Commission du Développement Economique, de l'Emploi, de l'insertion et de la Politique de la Ville, réunie le 15 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** la signature par le Maire ou en cas d'empêchement le Conseiller délégué au Commerce de la convention entre la Ville et le Groupement des Acteurs Economiques de Lille Centre (GAEL).

- **AUTORISER** le versement d'une subvention de 48.524,74 € au Groupement des Acteurs Economiques de Lille centre de la manière suivante :
  - 38.268,51 € correspondant à la participation de la délégation Commerce ;
  - 7.882,19 € correspondant à la participation du Conseil Régional Nord/Pas-de-Calais ;
  - 2.374,04 € correspondant à la participation de la Chambre de Commerce et d'Industrie Grand Lille.

- **IMPUTER** les dépenses correspondant à la participation de la Région et de la Chambre de Commerce et d'Industrie Grand Lille pour un montant total de 10.256,23 € sur la ligne intitulée « PLA Commerce 2007-2010 – Subventions » (Chapitre 65 – Article 6574 – Fonction 94 – Enveloppe 28796) et à celles correspondant à la part de la Ville pour un montant de 38.268,51 € sur la ligne intitulée « Commerce - Subventions » Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 94 - Enveloppe 4846 de nos documents budgétaires pour le mandatement au Groupement des Acteurs Economiques de Lille centre.

- **ADMETTRE** en recettes la subvention obtenue de la Région Nord/Pas-de-Calais sur la ligne intitulée « PLA Commerce Subvention Conseil Régional » (Chapitre 74 – Article 7472 – Fonction 94 – Enveloppe 22318) et de la CCI Grand Lille sur la ligne intitulée « PLA Commerce et artisanat – Subvention CCI Grand Lille » (Chapitre 74 – Article 7478 – Fonction 94 – Enveloppe 22319).

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008
Réception en Préfecture le - 4 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué au Commerce,

Jacques MUTEZ

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué au Commerce,

Jacques MUTEZ

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/176**

OBJET

Plan Local d'Action pour le développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services à Lille 2007/2010 - Axe Animation et promotion commerciale - Subvention à diverses associations et unions commerciales

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs.

Par délibération n° 07/868 du 8 octobre 2007, le Conseil Municipal a adopté le Plan d'Action pour le Développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services dans le cadre d'un programme pluriannuel 2007/2010 et notamment pour des opérations d'animation et de promotion commerciale.

La Ville de Lille, étant maître d'ouvrage de ce programme, est amenée à recevoir les contributions financières des partenaires de ce programme : l'État au titre du FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce), le Conseil Régional Nord/Pas-de-Calais, la CCI Grand Lille (Chambre de Commerce et d'Industrie Grand Lille) et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Nord. Ces participations devant être fléchées par la Ville vers les destinataires finaux que sont les promoteurs des actions relevant du PLA.

Un tableau détaillé par associations et unions commerciales, retraçant plusieurs opérations d'animation et de promotion commerciales se déroulant lors du 1er semestre 2008 subventionnées dans le cadre du PLA 2007-2010 est joint en annexe.

Le budget prévisionnel total des opérations est estimé à 160.033,32 €. La subvention totale sollicitée dans le cadre du PLA 2007/2010 s'élève à 76.652,03 €.

En conséquence et en accord avec la Commission du Développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville, réunie le 15 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** la signature par le Maire ou le Conseiller délégué au Commerce des conventions entre la Ville et les diverses associations ci-dessous désignées :

  - Association des commerçants et artisans de Wazemmes artois et environs,
  - Union commerciale Gambetta,
  - Association Du Côté de la Treille,
  - Association des commerçants quartier Lille Flandres,
  - Union Commerciale et Artisanale de Fives,
  - Union commerciale Saint-Maurice Pellevoisin,
  - Union des commerçants, artisans, créateurs du Vieux-Lille (UCARC),
  - Union commerciale Lille Centre,
  - Union commerciale des Halles de Wazemmes
  - Caulier Fives Animation,
  - Les Boutiques du Faubourg

.../...

- **AUTORISER** le versement d'une subvention d'un montant total de 76.652,03 € de la manière suivante :
  - 34.037,58 € correspondant à la participation de la délégation Commerce,
  - 18.930,95 € correspondant à la participation de la Chambre de Commerce et d'Industrie Grand Lille,
  - 23.683,50 € correspondant à la participation de la Région.

- **IMPUTER** les dépenses correspondant à la participation de la Région et de la Chambre de Commerce et d'Industrie Grand Lille pour un montant total de 42.614,45 € sur la ligne intitulée « Plan de Développement du Commerce – Subventions Réemploi recettes, PLA 2007-2010 » (Chapitre 65 – Article 6574 – Fonction 94 – Enveloppe 28796) et à celles correspondant à la part de la Ville pour un montant de 34.037,58 € sur la ligne intitulée « Commerce - Subventions » Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 94 - Enveloppe 4846 de nos documents budgétaires pour le mandatement aux associations reprises ci-dessus.

- **ADMETTRE** en recettes la subvention obtenue de la Région Nord/Pas-de-Calais sur la ligne intitulée « PLA Commerce Subvention Conseil Régional » (Chapitre 74 – Article 7472 – Fonction 94 – Enveloppe 28797) et de la CCI Grand Lille sur la ligne intitulée « PLA Commerce et artisanat – Subvention CCI Grand Lille » (Chapitre 74 – Article 7478 – Fonction 94 –Enveloppe 28798).

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 23 JAN. 2008

Réception en Préfecture le 4 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué au Commerce,

Jacques MUTEZ

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué au Commerce,

Jacques MUTEZ

ANNEXE 1

Détail des subventions aux diverses associations et unions commerciales

N°	Maître d'ouvrage	ZUS / Hors ZUS	Intitulé	Date de réalisation	Descriptif de l'action	Objectifs de l'opération	Coût de l'opération TTC	Subvention PLA	VILLE (Délégation commerce)	CCILM	REGION
1	**Association des commerçants et artisans Wazemmes, Artois et environs**	ZUS	Les commerçants de l'association sur destination lille com	Mise en place en avril 2008	Le site www.destination-lille.com reçoit des milliers de visiteurs par mois et présente la ville de Lille sous différents aspects : commerce, animations, histoire, vie pratique... Site officiel des commerçants lillois, il est relié de façon interactive avec les sites des partenaires institutionnels : Chambre de Commerce, Ville de Lille, Office de Tourisme Ce site est devenu l'un des outils essentiels de la communication des commerçants lillois. Par le biais de ce site, les commerçants de l'association sont mis en valeur et peuvent communiquer sur leurs promotions, leurs nouveautés... afin de développer leur notoriété et la fréquentation de leur commerce (avec par exemple des coupons de réduction à imprimer...)	Augmenter la notoriété et les ventes des commerçants de l'association	2 500,00	1 500,00	720,84	400,91	378,25
			Sous-total Association des commerçants et artisans Wazemmes, Artois et environs				**2 500,00**	**1 500,00**	**720,84**	**400,91**	**378,25**
2	**UC Gambetta**	ZUS	Mémo Gambetta	1er semestre 2008	L'Union Commerciale Gambetta lance son premier Mémo : une page A4 imprimée recto/verso, plastifiée, regroupant tous les numéros et adresses utiles du secteur (commerçants mais aussi administration, urgences, écoles...), il est distribué à 20 000 exemplaires dans divers quartiers de Lille. Sont ajoutées à cette fiche, les cartes de visite des commerçants participants.	Mettre en valeur le dynamisme des commerçants de la rue Gambetta par le biais de ce Mémo et créer un lien de proximité entre les commerçants et leur clientèle et fidéliser cette dernière	2 700,00	1 620,00	778,50	432,99	408,51
			Fête des Mères	Du 16 au 25 mai 2008	Mise en place d'un jeu concours et d'une décoration de rue par le biais de potences amovibles en plastique fixées devant les magasins participants. Ces potences portent un visuel sur la fête des Mères et l'Union Commerciale Gambetta Des bulletins de jeu et des tickets à gratter sont proposés aux clientes des commerces participants afin de leur faire gagner des lots Des centaines de tracts et affiches sont imprimés pour annoncer l'événement	Animer la rue avec un événement à caractère festif Créer un lien de proximité entre les commerçants de la rue et leur clientèle	2 550,00	1 530,00	735,25	408,93	385,82
			Opération Ballons	Juillet 2008	Début juillet 2008, l'union commerciale va placer des centaines de ballons qui serviront à décorer l'ensemble du secteur. A ces ballons sont accrochés des fanions marqués au logo de l'union Commerciale sur lesquels les clients sont invités à laisser leurs coordonnées puis à les déposer dans une urne afin de participer à un tirage au sort. Un voyage et des bons d'achats valables chez les commerçants participants à l'opération sont à gagner	Valoriser le quartier et ses commerces par le biais d'un jeu et d'une décoration extérieure	2 700,00	1 620,00	778,50	432,99	408,51
			Sous-total Union Commerciale Gambetta				**7 950,00**	**4 770,00**	**2 292,26**	**1 274,90**	**1 202,84**

ANNEXE 1

Détail des subventions aux diverses associations et unions commerciales

N°	Maître d'ouvrage	ZUS / Hors ZUS	Intitulé	Date de réalisation	Descriptif de l'action	Objectifs de l'opération	Coût de l'opération TTC	Subvention PLA	VILLE (Délégation commerce)	CCILM	REGION
3	Du côté de la Treille	Hors ZUS	La fête de la treille	Avril 2008	Un week-end du mois d'avril, commerçants, riverains et chalands sont invités à faire la fête dans le quartier de la Treille. Musiciens, décorations de rues et animations sont prévues	Animer le quartier de la Treille Inciter les chalands à visiter le quartier ainsi que les commerces	2 000,00	1 000,00	448,15	249,25	302,60
4	Association des commerçants Quartier Lille Flandres	Hors ZUS	66ème festival Mod'Zait	Dimanche 10 février 2008 Salle Descamps	Organisation de l'élection de Miss Lille Flandres agrémentée d'un spectacle de variétés. l'après midi du 10 février 2008. La future Miss Lille Flandres représentera le quartier pendant un an. Un cocktail de remerciement pour clôturer l'après midi de fête aura lieu.	Le festival permet de mettre en valeur le savoir-faire de chaque commerce de l'association (coiffure, maquillage, habillage des Miss) et donc de développer la notoriété des commerçants du quartier. C'est également l'occasion de tisser des liens de connaissance entre riverains, clients, commerçants, artistes, candidates autour d'un spectacle de qualité et divertissant	12 715,00	6 357,50	2 849,11	1 584,61	1 923,78
			Les commerçants de l'association sur destination-lille.com	Janvier 2008	Le site www.destination-lille.com reçoit des milliers de visiteurs par mois et présente la Ville de Lille sous différents aspects: commerce, animation, histoire, vie pratique... Site officiel des commerçants lillois, il est relié de façon interactive avec les sites des partenaires institutionnels: Chambre de Commerce, Ville de Lille et de l'Office de Tourisme Ce site est devenu l'un des outils essentiels de la communication des commerçants lillois Par le biais de ce site, les commerçants de l'association sont mis en valeur et peuvent communiquer sur leurs promotions, leurs nouveautés... afin de développer leur notoriété et la fréquentation de leur commerce (avec par exemple des coupons de réduction à imprimer...)	Augmenter la notoriété et les ventes des commerçants de l'association	945,00	467,50	209,51	116,52	141,47
			Braderie/ Brocante de Lille Flandres	Juin 2008	Organisation d'une braderie/ brocante où les particuliers et professionnels peuvent s'installer pendant tout un samedi Cette 1ère édition est inaugurée par un cocktail offert à tous les participants et aux commerçants de l'Union Commerciale. L'événement est animé par de nombreuses prestations telles que des animations musicales et des troupes de danse	Ce nouvel événement permettra d'animer le quartier toute une journée	500,00	250,00	112,04	62,31	75,65
			Sous-total Association des commerçants Quartier Lille Flandres				14 150,00	7 075,00	3 170,66	1 763,45	2 140,90
			Trop-perçus 2006					1 447,02	1 447,02		
			Sous-total Association des commerçants Quartier Lille Flandres après déduction des trop-perçus 2006					5 627,98	1 723,63	1 763,45	2 140,90

ANNEXE 1

Détail des subventions aux diverses associations et unions commerciales

N°	Maître d'ouvrage	ZUS / Hors ZUS	Intitulé	Date de réalisation	Descriptif de l'action	Objectifs de l'opération	Coût de l'opération TTC	Subvention PLA	VILLE (Délégation commerce)	CCIL M	REGION
5	UCAF	ZUS	L'UCAF sur destination-lille.com	A partir de février 2008	Le site www.destination-lille.com reçoit des milliers de visiteurs par mois et présente la Ville de Lille sous différents aspects : commerce, animation, histoire, vie pratique... Site officiel des commerçants lillois, il est relié de façon interactive avec les sites des partenaires institutionnels : Chambre de Commerce, Ville de Lille et de l'Office de Tourisme. Ce site est devenu l'un des outils essentiels de la communication des commerçants lillois. Par le biais de ce site, les commerçants de l'association sont mis en valeur et peuvent communiquer sur leurs promotions, leurs nouveautés... afin de développer leur notoriété et la fréquentation de leur commerce (avec par exemple des coupons de réduction à imprimer...)	Augmenter la notoriété et les ventes des commerçants de l'association	2 238,72	1 343,23	645,50	359,01	338,72
			Sous-Total Union Commerciale et Artisanale de Fives				**2 238,72**	**1 343,23**	**645,50**	**359,01**	**338,72**
6	Union commerciale Saint-Maurice Pellevoisin	Hors ZUS	La semaine commerciale de Saint Maurice Pellevoisin	Du 29 mars au 05 avril 2008	L'Union commerciale de Saint Maurice Pellevoisin souhaite créer une semaine commerciale dans son quartier sous forme de tickets à gratter offerts par les commerçants adhérents. Les clients peuvent gagner de suite un lot offert par leur commerçant et participer à un tirage au sort leur permettant de tenter leur chance pour gagner un baptême en montgolfière.	L'association souhaite, par le biais de ces deux animations, valoriser l'image du quartier et de ses commerçants et développer des relations de sympathie et de bonne entente entre les riverains et les commerçants.	1 500,00	750,00	336,11	186,94	226,95
			La fête des mères de Saint-Maurice Pellevoisin	Samedi 24 mai 2008	Pour fêter les mamans, les commerçants souhaitent leur distribuer des roses dans l'ensemble des commerces adhérents à l'union commerciale.		800,00	400,00	179,26	99,70	121,04
			Sous-Total Union Commerciale de Saint-Maurice Pellevoisin				**2 300,00**	**1 150,00**	**515,37**	**286,64**	**347,99**
7	Union des Commerçants, Artisans, Créateurs Vieux Lille (UCARC)	Hors ZUS	Miss Vieux Lille	30-mars-08	Pour la 3ème année consécutive, l'UCARC organise son élection de Miss. A ce titre, l'association désire mettre en place un écran géant derrière la scène, sur lequel sont projetés des films tout au long du spectacle. Chaque film devenant fil conducteur du spectacle et du passage des candidates. La miss 2008 représentera le quartier lors de diverses manifestations. La promotion des commerces du quartier est faite par le biais de prestations que les commerçants effectuent pour l'occasion (coiffure, robes, petits-fours...) et par le biais de différents outils de communication qui sont mis en place (affichage, presse, déroulant publicitaire lors de l'événement,...). Un spectacle de qualité et festif est proposé au plus grand nombre.	Trois objectifs sont visés : - Promouvoir les commerçants du quartier à travers les prestations qu'ils réalisent pour l'événement. - Faire se rencontrer les commerçants, les riverains, et les acteurs du quartier autour d'un après-midi festif afin de tisser des liens et un réseau relationnel. - Développer la notoriété du quartier par le biais de la communication autour de l'événement ainsi que par les articles de presse qui en découleront.	12 338,80	6 169,40	2 764,81	1 537,73	1 866,86

ANNEXE 1

Détail des subventions aux diverses associations et unions commerciales

N°	Maître d'ouvrage	ZUS / Hors ZUS	Intitulé	Date de réalisation	Descriptif de l'action	Objectifs de l'opération	Coût de l'opération TTC	Subvention PLA	VILLE (Délégation commerce)	CCIL M	REGION
8	Union commerciale Lille Centre	Hors ZUS	Lille centre fête les mamans	mai 08	L'union commerciale souhaite célébrer la fête des mères avec la mise en place d'un jeu concours "Lille centre fête les mamans". Pendant 7 jours, les chalands peuvent tenter de gagner des bons d'achat en déposant un bulletin de participation dans les commerces adhérents à l'union commerciale. L'animation se termine le samedi de la fête des mères par une distribution de roses dans les commerces adhérant à l'union commerciale. Des tickets de manège sont également distribués pendant l'opération	Développer la notoriété du quartier Accroitre la sympathie du grand public vis-à-vis des commerçants et animer le secteur en lui conférant une image dynamique grâce à la communication qui sera mise en place pour l'opération	10 168,80	5 084,40	2 278,57	1 267,29	1 538,54
			Défilé de mode des nouvelles collections	févr 08	L'union commerciale désire mettre en place, pour la première fois, un défilé de mode en extérieur, présentant les nouvelles collections des commerçants adhérents à l'association. Le défilé se déroulera un samedi après midi de février et aura lieu dans les quartiers Rihour et Hôpital Militaire	Inciter les chalands à fréquenter les commerces adhérents à l'union commerciale en leur présentant les nouvelles collections	1 000,00	500,00	272,69	151,66	75,65
			Sous-Total Union commerciale Lille centre				**11 168,80**	**5 584,40**	**2 551,26**	**1 418,95**	**1 614,19**
9	Union commerciale des Halles de Wazemmes	ZUS	Chandeleur et Mardi Gras	Les 2 et 4 février 2008	A l'occasion de la chandeleur et de Mardi Gras, les commerçants des Halles de Wazemmes offrent à leurs clients des tickets leur permettant de consommer gratuitement des crêpes confectionnées sur un stand prévu à cet effet	Attirer les chalands sous les Halles, fidéliser la clientèle, organiser une opération liée à la tradition culinaire dans l'esprit des Halles	500,00	300,00	144,17	80,19	75,65
			Décoration de printemps	D'avril à juin 2008	Installation d'une décoration spécifique pour le printemps avec des fleurs dans l'espace centrale et une décoration suspendue	Egayer les Halles, en faire un lieu accueillant	1 000,00	600,00	327,22	182,00	90,78
			Fête des Mères	25 mai 08	A l'occasion de la fête des mères, les commerçants des Halles offrent une fleur aux mamans. L'opération est relayée par France Bleu Nord	Fidéliser la clientèle, très attachée à cette fête calendaire	1 000,00	600,00	288,36	160,37	151,30
			Sous-Total UC Halles de Wazemmes				**2 500,00**	**1 500,00**	**759,73**	**422,54**	**317,73**
10	Caulier Fives Animation	ZUS	fraich'attitude	Un mardi et un jeudi en mai 2008	Les enfants des écoles du quartier sont invités à venir déguster sur le marché de Fives des produits frais des commerçants sédentaires et non sédentaires du secteur.	Inciter les gens à consommer des produits frais et de saisons et faire découvrir le marché et la place Caulier sous un aspect beaucoup ludique et récréatif notamment auprès des enfants du quartier	1 700,00	510,00	245,09	136,33	128,60
			La roue de la fortune	D'avril à juin 2008	Les clients du marché et des commerces de la place Caulier auront la possibilité de faire tourner une roue installée sur le marché afin de gagner des lots en provenance des commerçants sédentaires et non sédentaires du secteur	Animer le marché de la place Caulier et proposer une animation récurente qui fait revenir les clients	3 500,00	1 050,00	504,58	280,64	264,78
			Sous-Total Caulier Fives Animation				**5 200,00**	**1 560,00**	**749,67**	**416,95**	**393,38**

Détail des subventions aux diverses associations et unions commerciales

N°	Maître d'ouvrage	ZUS / Hors ZUS	Intitulé	Date de réalisation	Descriptif de l'action	Objectifs de l'opération	Coût de l'opération TTC	Subvention PLA	VILLE (Délégation commerce)	CCILM	REGION
11	Les Boutiques du Faubourg	ZUS	Programme d'animations 2008	Tout au long de l'année	L'association mettra en place en 2008 des animations commerciales en lien avec les événements organisés par les Maisons de Mode. En effet, ces événements (marchés, défilés, soldes ...) déplacent un public susceptible de fréquenter les commerces du quartier. Néanmoins, ces manifestations semblent devoir être complétées par des opérations plus « commerciales » visant à attirer cette clientèle potentielle vers les boutiques traditionnelles du quartier. Les Boutiques du Faubourg souhaitent donc organiser, tout au long de l'année, différentes animations commerciales et/ou festives (sept dans l'année). Lors de ces animations, chaque boutique le souhaitant pourra accueillir dans ses murs et en vitrine, des œuvres artistiques telles que des peintures, des photographies, des sculptures... Les Boutiques du Faubourg s'associent pour ces expositions à l'"Atelier Galerie Bleu", géré par Avenir Enfance, une association du quartier de Lille-Sud. Lors de chaque exposition, un artiste particulier sera mis en valeur. Les manifestations seront également agrémentées de jeux concours sur le principe de tickets à gratter ou de bulletins de participation permettant de faire gagner des bons d'achat de 5, 10, 15 € à valoir chez tous les commerçants participant. Enfin, pour inciter le visiteur à arpenter la rue du Faubourg des Postes, différentes animations de rue seront proposées ainsi qu'une ambiance musicale.	Ces animations récurrentes, devront permettre d'accompagner la dynamique du Faubourg des Modes et de rendre les commerçants acteurs de la réussite de ce projet. La mise en œuvre des animations commerciales devrait permettre d'attirer le consommateur dans les boutiques de la rue du Faubourg des Postes et d'aider les commerçants à augmenter leur chiffre d'affaire. En utilisant l'axe de communication qu'est l'événementiel, les Boutiques du Faubourg ont pour objectif d'attirer l'attention du public sur la nouvelle identité commerciale de la rue, en générant des flux dans la linéaire et à terme, de fidéliser une clientèle nouvelle.	97 687,00	45 000,00	19 419,34	10 800,61	14 780,05
TOTAL GENERAL							160 033,32	76 652,03	34 037,58	18 930,95	23 683,50

562

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/177**

OBJET

Reconduction du partenariat avec la Fédération Lilloise du Commerce et de l'Artisanat (FLCA) – Financement des postes et de l'opération d'animation et de promotion commerciale : Marché artisanal.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

Créée en 1970 pour fédérer le commerce du centre ville et des différents quartiers de la ville, la Fédération Lilloise du Commerce est une association à but non lucratif. Elle a pour adhérents les unions commerciales de Lille. Elle est aujourd'hui considérée par les institutions comme l'un des interlocuteurs privilégiés pour le commerce lillois.

Au-delà de son rôle de défense et de représentation, la FLCA a pour objectif d'accompagner les unions commerciales dans l'ensemble de leurs démarches administratives et dans le montage de leurs projets d'animation.

La FLCA organise également des opérations d'animation et de promotion commerciale en propre, soutenues dans le cadre du Plan Local d'Action pour le développement du Commerce de l'Artisanat et des Services 2007-2010.

1. Pérennisation des postes de la FLCA :

Le poste de coordinateur :

La Fédération Lilloise du Commerce et de l'Artisanat a créé, en 1998, un poste de coordinateur. Ses missions ont été définies en association avec la Ville afin, notamment, que la Fédération puisse, par l'intermédiaire de ce coordinateur, participer à la mise en œuvre du Plan Local d'Action pour le développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services à Lille.

La mission du coordinateur se décline comme suit :

- Coordonner et faciliter la mise en œuvre des actions des unions commerciales :
  - Organiser et coordonner le montage de projets d'animations à l'usage des unions commerciales ;
  - Proposer à chaque Président d'union commerciale un diagnostic précis de son union afin de déterminer les attentes des commerçants, de faciliter l'émergence de projets de développement et d'accroître le nombre d'adhérents.

.../...

- Coordonner l'action des agents d'animation et de développement commercial agissant auprès de diverses unions commerciales :

  - Animer une équipe de 4 agents d'animation et de développement affectés au sein de la FLCA, composée d'un Webmaster en charge de l'animation et de l'actualisation du site Internet de la FLCA et de trois agents polyvalents dont les services sont mis à disposition des unions commerciales adhérentes qui le sollicitent.
  - Coordonner l'action de cette équipe avec celle des autres agents d'animation et de développement affectés aujourd'hui au sein d'unions commerciales.

- Assister techniquement et administrativement la Fédération Lilloise du Commerce et de l'Artisanat dans sa gestion interne : établir les convocations et les comptes-rendus des Assemblées Générales, Conseils d'Administration et réunions de Bureau.

En 2008, le coût du poste chargé est évalué à 48.866 €. Dans le cadre du Plan Local d'Action pour le développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services 2007-2010, la Ville, au titre de la délégation Commerce, est sollicitée à hauteur de 10.000 € et le Conseil Régional Nord-Pas de Calais est sollicité à hauteur de 5.000 €.

Les postes d'agents de développement et d'animation commerciale polyvalents (3) :

Les agents de développement polyvalents sont au service des unions commerciales qui les sollicitent notamment en terme de soutien administratif (correspondances, demandes de subventions, appels à cotisations, comptes-rendus de réunions...) et logistique à l'organisation d'événements (recherche de prestataires, création de supports de communication, diffusion de l'information, mise en place le jour J...).

Les unions commerciales sont réparties entre les agents selon des pôles commerciaux (Centre, Vieux-Lille, Gambetta-Wazemmes).

Depuis le 1er mai 2007, les agents de développement polyvalents sont au nombre de trois.

Le coût chargé des postes des trois agents de développement en 2008 est évalué à 73.335 €. La Ville, au titre de la délégation Commerce, est sollicitée à hauteur de 10.000 € par poste, soit 30.000 €.

Le poste de Webmaster en charge de la promotion du commerce lillois :

Cet agent a pour mission de :

- prospecter les commerçants lillois afin qu'ils communiquent sur ce site,
- mettre à jour celui-ci afin d'y faire figurer en permanence les opérations commerciales, culturelles et festives se déroulant à Lille,
- développer, en lien avec les commerçants, un système d'offres promotionnelles téléchargeables sur le web afin d'inciter les consommateurs à augmenter leur fréquence d'achat sur le territoire de la Ville.

Le coût chargé de ce poste est évalué en 2008 à 28.446 €. La Ville, au titre de la délégation Commerce, est sollicitée à hauteur de 10.000 €.

.../...

Il convient donc de verser au titre de la pérennisation des postes la somme totale de 55.000 € à la FLCA selon le détail suivant :

Objet	Subvention Ville (Env. 4846)	Subvention Région (Env. 28796)	Total Subvention PLA
Financement du poste de coordinateur	10.000 €	5.000 €	15.000 €
Financement des postes d'agents de développement et d'animation commerciale polyvalents	30.000 €		30.000 €
Financement du poste de Webmaster	10.000 €		10.000 €
TOTAL	**50.000 €**	**5.000 €**	**55.000 €**

2. Animation et promotion commerciale :

Le Marché Artisanal de Lille

Du 16 au 25 mai 2007, la FLCA souhaite organiser le 2ème Marché artisanal de Lille. Il s'agit d'un grand événement en centre ville pendant la semaine précédant la fête des mères, sur le thème de l'Artisanat. Le principe est d'installer une quarantaine de tentes qualitatives, de les proposer aux artisans de la région et d'accompagner l'événement d'une campagne de communication.

Ce marché sera ponctué d'animations de qualité en rapport avec l'artisanat : des ateliers création/découverte (création d'épouvantails, bouquets de fleurs, déco...), des ateliers démonstration (four à pain, travail de l'osier...), une animation musicale, un défilé de mode et un lâcher de ballons pour la fête des mères. L'opération est réalisée en partenariat avec la Chambre de Métiers du Nord.

Cette grande opération doit permettre de créer une nouvelle forme d'attractivité à Lille et de participer à la dynamique touristique et commerciale lilloise. En effet, l'événement sera générateur de trafic pour le cœur de ville et l'ensemble du commerce à la veille de la fête des mères, porteuse commercialement.

Le coût total de l'opération est estimé à 18.960 € (budget en annexe). La sollicitation totale, dans le cadre du Plan Local d'Action pour le développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services 2007/2010, s'élève à 8.000 €.

La Ville, au titre de la délégation Commerce, est sollicitée à hauteur 3.297,40 €, le Conseil Régional Nord/Pas-de-Calais est sollicité à hauteur de 2.868,65 € et la Chambre de Commerce et d'Industrie Grand Lille est sollicitée à hauteur de 1.833,95 €.

.../...

En accord avec la Commission du Développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville, réunie le 15 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** la signature par le Maire ou en cas d'empêchement le Conseiller délégué au Commerce de la convention entre la Ville et la Fédération Lilloise du Commerce et de l'Artisanat.

- **AUTORISER** le versement d'une subvention de 63.000 € à la Fédération Lilloise du Commerce et de l'Artisanat, de la manière suivante :
  - 53.297,40 € correspondant à la participation de la délégation Commerce ;
  - 7.868,65 € correspondant à la participation du Conseil Régional Nord/Pas-de-Calais ;
  - 1.833,95 € correspondant à la participation de la Chambre de Commerce et d'Industrie Grand Lille.

- **IMPUTER** les dépenses correspondant à la participation de la Région et de la Chambre de Commerce et d'Industrie Grand Lille pour un montant total de 9.702,60 € sur la ligne intitulée « Plan de Développement du Commerce – Subventions Réemploi recettes, PLA 2007-2010 » (Chapitre 65 – Article 6574 – Fonction 94 – Enveloppe 28796) et à celles correspondant à la part de la Ville pour un montant de 53.297,40 € sur la ligne intitulée « Commerce - Subventions » - Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 94 - Enveloppe 4846 de nos documents budgétaires pour le mandatement à la Fédération Lilloise du Commerce et de l'Artisanat.

- **ADMETTRE** en recettes la subvention obtenue de la Région Nord Pas-de-Calais sur la ligne intitulée « PLA Commerce Subvention Conseil Régional » (Chapitre 74 – Article 7472 – Fonction 94 – Enveloppe 28797) et de la CCI Grand Lille sur la ligne intitulée « PLA Commerce et artisanat – Subvention CCI Grand Lille » (Chapitre 74 – Article 7478 – Fonction 94 –Enveloppe 28798).

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en Préfecture le 4 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué au Commerce,

Jacques MUTEZ

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué au Commerce,

Jacques MUTEZ

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/178**

Droit de préemption de la Commune sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce et les baux commerciaux – Lancement des démarches préalables.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

Le maintien de la diversité commerciale relève des objectifs que s'est fixée la Ville de Lille dans son 3ème Plan d'Action pour le Développement du Commerce et de l'Artisanat pour les années 2007-2010 par délibération n° 07/868 du 8 octobre 2007.

Or, Lille comme de nombreuses villes françaises, voit certains de ses linéaires commerciaux menacés de « tertiarisation », les activités tertiaires remplaçant progressivement l'activité commerciale et artisanale.

L'article 58 de la Loi n° 2005-882 du 2 août 2005 en faveur des petites et moyennes entreprises, instaure à cet effet un droit de préemption au profit des communes sur les cessions de fonds commerciaux, artisanaux ainsi que sur celles des baux commerciaux.

Après deux ans et demi d'hésitations, le gouvernement vient de publier le décret d'application de cette loi. Ce texte précise les conditions dans lesquelles la préemption devra s'opérer :

- la cession d'un bail ou d'un fonds commercial doit donner lieu à une déclaration préalable lorsqu'elle intervient dans un périmètre prédéfini par le Conseil Municipal ;
- la commune dispose alors de deux mois pour exercer ou renoncer à son droit de préemption. La préemption doit se faire au prix et conditions fixés dans la déclaration préalable ;
- la commune dispose d'un an pour rétrocéder le bail ou le fonds. Cette rétrocession doit recevoir l'accord exprès préalable du bailleur, obéir à un cahier des charges approuvé par le Conseil Municipal et donner lieu à un avis d'appel à candidature. Si la rétrocession n'est pas intervenue à l'expiration du délai d'un an, l'acquéreur évincé mentionné dans la déclaration préalable bénéficie d'un droit de priorité.

Les désaccords sont tranchés devant les tribunaux compétents selon les cas.

Le dispositif est donc peu opérant. Il est très coûteux pour les finances municipales : il faudra non seulement payer le prix du fonds de commerce ou droit au bail mais aussi les loyers au bailleur le temps de retrouver un repreneur. Il laisse surtout peu de perspectives d'atteindre l'objectif de maintien de la diversité commerciale : dans la pratique, dés lors qu'il faut trouver un repreneur prêt à reprendre le fonds de commerce et/ou le bail au même prix que celui proposé par l'acquéreur évincé. En outre, les contentieux qui ne manqueront pas d'être nombreux se régleront devant la justice, risquant de laisser des locaux vacants pendant de longs mois voir des années le temps que la justice tranche.

.../...

Néanmoins, malgré les limites fortes de ce dispositif, la Ville n'entend se priver d'aucun moyen d'action en vue de défendre le commerce de proximité, dans l'attente d'une loi plus appropriée qui donnerait au Conseil Municipal la possibilité de s'opposer à la cession d'un local ou d'un bail selon des critères et des secteurs préétablis, après consultation des acteurs concernés (chambres consulaires, consommateurs...), sans avoir à s'en rendre propriétaire ou locataire.

Le décret d'application n° 2007-1827 du 26 décembre 2007 subordonne l'exercice de ce droit communal à l'élaboration préalable de deux documents :

- un plan délimitant un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité ;
- un rapport analysant la situation du commerce et de l'artisanat de proximité à l'intérieur de ce périmètre et les menaces pesant sur la diversité commerciale et artisanale.

Le décret prévoit, en outre, que le projet de délibération instituant le droit de préemption ainsi que les documents nécessaires à son instauration seront soumis, pour avis, aux organismes consulaires suivants : Chambre de Commerce et d'Industrie et Chambre de Métiers et d'Artisanat.

Dans cette perspective, en accord avec la Commission du Développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville, réunie le 15 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire à engager les démarches préalables à l'instauration d'un droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce et les baux commerciaux, tel que prévu aux articles L 214-1 et suivants du code de l'urbanisme :

  - Lancement d'une étude servant de support à l'élaboration du rapport analysant la situation commerciale et artisanale de proximité et du plan délimitant le périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité. La réflexion engagée s'appuiera sur les polarités commerciales définies dans le cadre du Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce et de l'Artisanat.
  - Concertation et consultation des chambres consulaires sur le projet et les conditions d'instauration du droit de préemption à Lille;

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en Préfecture le 4 FEV. 2008

ADOPTÉE à l'unanimité

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué au Commerce,

Jacques MUTEZ

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué au Commerce,

Jacques MUTEZ

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/179**

OBJET

Animation et promotion des marchés de plein air – Subvention à l'association Caulier Fives Animation.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

Début 2008, l'association Caulier Fives Animation, sise 91/21 rue Eugène Jacquet à Lille, souhaite réaliser une opération d'animation et de promotion commerciale, entrant dans le cadre du Plan Local d'Action pour le développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services 2007-2010.

L'association Caulier Fives Animation réalisera durant 4 dimanches, de mars à juin 2008, une animation intitulée « la roue de la fortune » sur le marché de Fives avec les commerçants non sédentaires et les commerçants sédentaires de la place Madeleine Caulier et alentours.

Les clients du marché de Fives seront invités à tourner une roue présentant une multitude de lots constitués à partir des produits des commerçants non sédentaires et sédentaires autour de la place de Fives.

Cet événement profitera de la présence d'un animateur qui fera la promotion des commerçants participant durant toute l'opération.

L'animation est prévue les dimanches 30 mars, 20 avril, 18 mai, 22 juin 2008, ce qui assure une continuité et permet aux clients de bien intégrer l'événement. L'opération égaye le marché, attire le chaland et permet de donner un aspect ludique et familial au marché de Fives. Elle contribue également à faire la promotion des commerçants non sédentaires et sédentaires participant.

Le coût total de l'opération est estimé à 3.500 € (budget en annexe). La sollicitation totale, dans le cadre du Plan Local d'Action pour le développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services 2007/2010, s'élève à 60 % du budget total, soit 2.100 € dont 1.050 € dans le cadre de l'axe animation et promotion des Marchés de Plein Air et 1.050 € dans le cadre de l'axe animation et promotion commerciale (sollicités dans le cadre d'une autre délibération présentée lors de cette même séance au titre de la délégation Commerce).

La Ville, au titre de la délégation Marchés de Plein Air, est sollicitée à hauteur 717,38 €, le Conseil Régional Nord Pas-de-Calais à hauteur de 128,98 € et la Chambre de Commerce et d'Industrie Grand Lille à hauteur de 203,64 €.

En conséquence et en accord avec la Commission du Développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville, réunie le 15 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- AUTORISER la signature par le Maire ou en cas d'empêchement la Conseillère déléguée aux Marchés de Plein Air de la convention entre la Ville et l'association Caulier Fives Animation :

.../...

- **AUTORISER** le versement d'une subvention de 1.050 € à l'association Caulier Fives Animation de la manière suivante :
  - 717.38 € correspondant à la participation de la délégation Marchés de Plein Air ;
  - 128.98 € correspondant à la participation du Conseil Régional Nord/Pas-de-Calais :
  - 203.64 € correspondant à la participation de la Chambre de Commerce et d'Industrie Grand Lille.

- **IMPUTER** les dépenses correspondant à la participation de la Région et de la Chambre de Commerce et d'Industrie Grand Lille pour un montant total de 332,62 € sur la ligne intitulée « PLA Marchés 2007-2010 – Subventions Partenaires » (Chapitre 65 – Article 6574 – Fonction 94 - Enveloppe 30356) et à celles correspondant à la part de la Ville pour un montant de 717.38 € sur la ligne intitulée « Marchés - Subventions » Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 94 -Enveloppe 18258 de nos documents budgétaires pour le mandatement à Caulier Fives Animation.

- **ADMETTRE** en recettes la subvention obtenue de la Région Nord/Pas-de-Calais sur la ligne intitulée « PLA Marchés 2007-2010 Subvention Conseil Régional » (Chapitre 74 – Article 7472 – Fonction 94 - Enveloppe 30357) et de la CCI Grand Lille sur la ligne intitulée « PLA Marchés 2007-2010 – Subvention Chambre de Commerce et d'Industrie » (Chapitre 74 – Article 7478 – Fonction 94 - Enveloppe 30358).

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en Préfecture le - 6 FEV. 2008

ADOPTÉE à l'unanimité

Par délégation du Maire
la Conseillère déléguée aux
Marchés de Plein Air.

Martine CARLIER

Par délégation du Maire.
la Conseillère déléguée aux Marchés
de Plein Air

Martine CARLIER

MAIRIE DE LILLE

MAIRIE DE LILLE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/180**

OBJET :

Subventions destinées aux associations en matière de lutte contre les exclusions.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Ville souhaite, comme chaque année, apporter son soutien aux associations caritatives qui offrent aux plus démunis un abri, un repas, un accueil ou des soins médicaux dans le cadre de la Campagne Pauvreté - Précarité.

En outre, la Ville souhaite également soutenir les associations qui mettent en œuvre, tout au long de l'année, des actions de développement de lien social qui s'inscrivent en complémentarité des actions relevant de la Campagne Pauvreté – Précarité et ont pour objectif l'insertion des plus démunis en luttant contre l'isolement social.

C'est pourquoi l'aide financière de la Ville a été sollicitée, au titre de l'année 2008, sous forme de subvention par les associations suivantes pour la mise en place d'actions en direction des plus démunis.

Il s'agit d'une première programmation pour l'année 2008 dont le détail des projets est repris dans le tableau ci-joint.

- ARMEE DU SALUT	15.500 €
- ARMEE DU SALUT	12.500 €
- ABEJ	6.000 €
- FARE	4.500 €
- ACCUEIL ET REINSERTION SOCIALE	750 €
- ACCUEIL ET REINSERTION SOCIALE	2.500 €
- CMAO	4.000 €
- CAPHARNAUM	6.000 €
- CAPHARNAUM	1.500 €
- MAGDALA	1.500 €
- SAINT VINCENT DE PAUL	1.150 €
- SOS VOYAGEURS	1.250 €
- BANQUE ALIMENTAIRE	4.500 €
- ENTRAIDE EGLISE REFORMEE	1.200 €
- RESTAURANTS DU CŒUR	13.000 €
- LA CROIX ROUGE	2.850 €
- SECOURS CATHOLIQUE	1.250 €
- PETITS FRERES DES PAUVRES	1.000 €
- ATD QUART MONDE	7.000 €
- OSLO	5.000 €
- LA CLE	4.500 €
- MAJT	2.500 €
- SOLIDARITE DE FIVES	200 €
- SAFFIA	2.000 €

.../...

- BIDULES	1.000 €
- LA ESPERANZA	1.000 €
- SECOURS POPULAIRE	4.000 €
- EQUIPES SAINT VINCENT	2.000 €
- ORDRE DE MALTE	200 €
- UCODEP	1.900 €
- LILLE SUD INSERTION	1.425 €
- GENERATIONS ET CULTURES	1.000 €
- GENERATIONS ET CULTURES	1.000 €
- GENERATIONS ET CULTURES	1.000 €
- AVENIR ENFANCE	3.000 €
- COMPAGNIE DU TIRELAINE	3.000 €
- LE CORIF	1.800 €
- MAISON DE QUARTIER DES BOIS BLANCS- Rosette de Mey	2.000 €
- AIDES	1.000 €
- MAISON QUARTIER VIEUX LILLE – Godeleine Petit	1.200 €
- VACANCES SOLIDAIRES	5.000 €
- LEO LAGRANGE	1.500 €
- MAISON DE QUARTIER WAZEMMES	2.000 €
- PAROLES D'HABITANTS	1.500 €
- VACANCES ET FAMILLES 59	2.500 €
- CENTRE SOCIAL MOSAÏQUE	1.500 €
- GRANDIR ENSEMBLE CENTRE SOCIAL LAZARRE GARREAU	2.000 €
- CARNAVAL DE MOULINS	300 €
- LE COIN D'AMOUR	250 €
- PROJET – CENTRE SOCIAL DU FAUBOURG DE BETHUNE	5.000 €
- UNCCAS	2.000 €

Les subventions de la Maison de quartier des Bois-Blancs, de la Maison de quartier du Vieux-Lille, de la Maison de quartier de Wazemmes, du Centre Social Mosaïque, du Centre Social Lazarre Garreau et du Centre Social Projet du Faubourg de Béthune seront formalisées par avenant aux conventions initiales pris par délibération de la Direction Jeunesse - Animation, Service pilote.

Les subventions à Générations et Cultures et La Esperanza seront formalisées par avenant aux conventions initiales pris par la Direction Politique de la Ville, service pilote.

La subvention à Avenir Enfance sera formalisée par avenant à la convention initiale pris par la Direction Enfance, service pilote.

En accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif, réunie le 22 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement des subventions proposées aux associations précitées

- **AUTORISER** Madame le Maire ou, en cas d'empêchement, la Conseillère déléguée à la Lutte contre les Exclusions et au RMI à signer les conventions entre la Ville et les associations précitées

- **IMPUTER** les dépenses correspondantes, pour un montant total de 152.225 €, sur les crédits inscrits au chapitre 65 - article 6574 – fonction 523 - enveloppe 2558 de nos documents budgétaires

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en Préfecture le - 1 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
la Conseillère déléguée à la Lutte
contre les Exclusions et au RMI,

Latifa KECHEMIR

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Par délégation du Maire,
la Conseillère déléguée à la Lutte
contre les Exclusions et au RMI,

Latifa KECHEMIR

MAIRIE DE LILLE

PRÉFECTURE DU NORD
02 - 1 FEV. 2008 02
ARRIVÉE

Association	Activité générale de l'association	Action financée	Budget de l'action	Principaux partenaires sollicités	Subvention sollicitée	Subvention 2007	Proposition 2008	Acompte 2008	Reste à verser	Avis de la commission
ARMEE DU SALUT 48 rue de Valenciennes Lille	L'association a pour objet de combattre toutes les formes d'exclusions. Elle intervient principalement sur la problématique de l'hébergement.	le Conseil de Vie Sociale contribue à la bilatérisation des échanges et des apports mutuels entre les habitants.	362 134 Euros	ETAT ; Département ; CNASEA ; Ville de Lille	46 000 Euros	31 000 Euros	15 500 Euros	0 Euro	15 500 Euros	
ARMEE DU SALUT 48 rue de Valenciennes Lille	L'association a pour objet de combattre toutes les formes d'exclusions. Elle intervient principalement sur la problématique de l'hébergement.	L'unité FERON VRAU 2 est un lieu d'hébergement avec une capacité d'accueil de 15 places. Accueil des publics hébergés en extrême urgence, mise en place d'un dispositif pour permettre la construction d'un diagnostique précis de la situation de l'homme seul à la rue.	275 775 Euros	DDAS ; CNASEA ; Ville de Lille CLSPD	25 000 Euros	25 000 Euros	12 500 Euros	0 Euro	12 500 Euros	
ABEJ Lille 9 avenue Denis Cordonnier Lille	L'ABEJ accueille les personnes sans domicile dans 2 centres d'accueil de Jour (ABEJ-Solidarité et Point de repère), à partir desquels au delà des prestations de base, est proposé un accompagnement personnalisé.	Permettre à un public de personnes sans domicile fixe de bénéficier de moment de détentes et de loisirs . Cela est privilégié par l'accès aux loisirs et à la médiation culturelle.	47 000 Euros	DDASS ; Etat ; Département ; Ville de Lille	15 000 Euros	12 500 Euros	6 000 Euros	0 Euro	6 000 Euros	
FARE 8 rue Tenremonde Lille	L'association a pour objet l'accueil, l'écoute, l'insertion de toutes les familles et personnes en difficultés. A cet effet, elle met à disposition de ces familles et personnes un ensemble d'installations matérielles, de services et de moyens.	L'accueil de jour est un lieu d'accueil en journée afin de proposer une alternative à l'errance ; d'agir pour le rétablissement et la préservation de l'intégrité physique et psychique ; de donner la possibilité à ces personnes d'être écouté et accompagné.	644 295 Euros	DDASS ; CG Ville de Lille	10 000 Euros	10 000 Euros	4 500 Euros	0 Euro	4 500 Euros	
Accueil et Réinsertion Sociale (ARS) 96 rue Brûle Maison Lille	Accueil d'urgence de femmes seules avec ou sans enfants en grandes difficultés. Accompagnement et maintien dans le logement de personnes en difficultés sociales et toutes autres actions qui seraient nécessaire aux besoins repérés.	L'action « terre d'ados » offre aux adolescents, accueillis au CHRS Thiriez avec leurs familles et vivant ou ayant vécu en situation de violence, un espace d'expression qui soit extérieur à la complexité familiale, au cadre de l'hébergement et ce, par le biais d'activités de loisir et de culture.	21 633 Euros	Ville de Lille ; Fondation de France	1 500 Euros	750 Euros	750 Euros	0 Euro	750 Euros	

Enveloppe 2558 « Actions de développement de Lien Social »

Association	Activité générale de l'association	Action financée	Budget de l'action	Principaux partenaires sollicités	Subvention sollicitée	Subvention 2007	Proposition 2008	Acompte 2008	Reste à verser	Avis de la commission
Accueil et Réinsertion Sociale (ARS) 96 rue Brûle Maison Lille	Accueil d'urgence de femmes seules avec ou sans enfants en grandes difficultés. Accompagnement et maintien dans le logement de personnes en difficultés sociales et toutes autres actions qui seraient nécessaire aux besoins repérés.	S.O.S Violence conjugale/familiales Ecoute BRUNEHAUT est une Structure spécifique d'écoute, d'accueil et d'accompagnement de femmes victimes de violences conjugales	133 037 Euros	Etat DDASS Département Ville de Lille	8 600 Euros	5 000 Euros	2 500 Euros	0 Euro	2 500 Euros	
CMAO 45 rue Lavoisier Lambersart	La mission de la CMAO consiste à répondre aux demandes d'information des usagers et des acteurs sociaux et sanitaires sur le territoire, de recenser les prestations existantes et d'orienter les publics vers une réponse adaptés à leur besoins.	Coordination de la veille sociale avec le 115, le SAMU social et le travail de la rue		DDASS, Conseil régional, Conseil général, Ville de Lille	10 000 Euros	8 000 Euros	4 000 Euros	0 Euro	4 000 Euros	
CAPHARNAÜM 4 rue Mirabeau Lille	L'association propose aux personnes sans domicile un lieu d'accueil, d'écoute et de restauration. L'hébergement est mixte pour adultes.	L'action « accueil, urgence, insertion » permet aux personnes une prise en charge progressive de leur avenir et une réinsertion dans la société.	750 551 Euros	DDASS ; Conseil général, Ville de Lille	10 598 Euros	10 598 Euros	6 000 Euros	0 Euro	6 000 Euros	
CAPHARNAÜM 4 rue Mirabeau Lille	L'association propose aux personnes sans domicile un lieu d'accueil, d'écoute et de restauration. L'hébergement est mixte pour adultes.	L'action « Accès à la culture, aux loisirs, aux vacances, facteurs de lien social » permet aux personnes hébergés de vivre des temps forts, Week-End..	750 551 Euros	Etat ; Département ; Ville de Lille	3 050 Euros	3 050 euros	1 500 euros	0 euro	1 500 Euros	
MAGDALA 29 rue des Sarrazins Lille	L'association a pour but d'organiser, de développer des activités sociales, culturelles, avec et pour des personnes démunies.	L 'accueil de jour offre aux personnes à la rue ou habitant les quartiers forts isolées, un lieu de convivialité, d'écoute mais aussi d'orientation.	50 000 Euros	DDASS ; Ville de Lille	6 000 Euros	3 200 Euros	1 500 Euros	0 Euro	1 500 Euros	
St Vincent de Paul 13 rue Mimerel Roubaix	L'association a pour objet de réaliser ou de soutenir toutes les initiatives en faveur de l'aide et de l'action sociale, de la fraternité, de la prévoyance et toutes autres œuvres de bienfaisance.	L'accueil de Jour Frédéric Ozanam accompagne les familles en difficultés, accueil les personnes sans domicile fixe et celle en attente de cartes de séjour.	220 800 Euros	DDASS ; CG ; CAF ; Ville de Lille	15 000 Euros	2 500 Euros	1 150 Euros	0 Euro	1 150 Euros	

Association	Activité générale de l'association	Action financée	Budget de l'action	Principaux partenaires sollicités	Subvention sollicitée	Subvention 2007	Proposition 2008	Acompte 2008	Reste à verser	Avis de la commission
SOS Voyageur Quai N°2 Gare Lille Flandre Lille	L'association a pour but de venir en aide aux personnes en difficultés financières et/ou psychologiques. Elle leur fournit une aide financière et matérielle et les dirigent vers les centres d'accueil en collaboration avec les services sociaux.	L'action « accueil, écoute et aide d'urgence continue à venir en aide à toutes les personnes en voie d'exclusion, aide des voyageurs en difficulté.	51 650 Euros	DDASS, Conseil Général, SNCF Ville de Lille	4 000 Euros	3 800 Euros	1 250 Euros	0 Euro	1 250 Euros	
Banque Alimentaire Port de Lille BP 94 Lille	Lutte contre la faim par la lutte contre le gaspillage	Lutter contre la faim par la lutte contre le gaspillage, favoriser l'accès à une nourriture équilibrée, suivre et appliquer les règles d'hygiène et de sécurité alimentaire.		DDASS ; Conseil général Ville de Lille, Dunkerque et Valenciennes	15 100 Euros	11 000 Euros	4 500 Euros	0 Euro	4 500 Euros	
Entraide de l'Eglise Réformée de Lille 15 rue Jeanne D'Arc Lille	Soutenir des personnes en difficulté par des petits déjeuners, repas.	L'action d'aide alimentaire permet d'aider les personnes dans une situation de détresse par une aide matérielle et une présence.	20 000 Euros	CNASEA Ville de Lille	3 000 Euros	2 500 Euros	1 200 Euros	0 Euro	1 200 Euros	
Les Restaurants du cœur 247 rue de la Blanche Porte Tourcoing	Aider et apporter, sur tout le territoire de la région Lilloise, une assistance bénévole aux personnes en difficultés, notamment dans le domaine alimentaire, par la distribution de denrées, en effectuant toute action qui contribue à réinsérer les personnes dans la vie sociale et économique.	Sensibiliser les personnes en précarité qui viennent dans nos centres pour une aide alimentaire aux question de santé et surtout aux actions de « prévention santé »	714 584 Euros	CNASEA Ville de Lille	15 500 Euros	14 000 Euros	13 000 Euros	0 Euro	13 000 Euros	
Crois Rouge 10-12 place Guy de Dampierre Lille	Prévenir et apaiser les souffrances humaines quelles que soient leur forme et la façon dont elles s'expriment et de lutter contre toute forme d'exclusion.	Le « Pôle Urgence » procure dans l'urgence une aide alimentaire et vestimentaire. Ecoute , orientation vers les structures ou associations les mieux adaptées.	16 275 Euros	Ville de Lille	8 000 Euros	6 000 Euros	2 850 Euros	0 Euro	2 850 Euros	
Secours Catholique 39 rue de la Monnaie Lille	caritatif	Lutte contre les exclusions , trois lieux d'accueil sur Lille et les environs. projet également d'épicerie sociale			1 500 Euros	1 500 Euros	1 250 Euros	0 Euro	1 250 Euros	

Enveloppe 2558 « Actions de développement de Lien Social »

Association	Activité générale de l'association	Action financée	Budget de l'action	Principaux partenaires sollicités	Subvention sollicitée	Subvention 2007	Proposition 2008	Acompte 2008	Reste à verser	Avis de la commission
Les petits frères des pauvres 24 rue Jean Moulin Lille	Rompre l'isolement et améliorer la qualité de vie des personnes âgées de plus de 50 ans qui souffrent de solitudes et de précarité.	L'accompagnement de personnes en situation de précarité a pour objectif d'accueillir de d'accompagner les personnes âgées de plus de 50 ans	73 280 Euros	DDASS, Ville de Lille	5 000 Euros	2 000 Euros	1 000 Euros	0 Euro	1 000 Euros	
ATD Quart Monde 11 rue Barthélesmy delespaul Lille	Défection et lutte contre toute forme d'exclusion. Représentations des exclus et défenses de leurs droits.	Soutenir les personnes défavorisées, mener des actions culturelles d'éducation informelle et de formation, conduire des actions pilotes avec divers partenaires pour favoriser l'accès de tous aux droits fondamentaux.	394 799 Euros		8 500 Euros	7 500 Euros	7 000 Euros	0 Euro	7 000 Euros	
OSLO 84 rue Pierre Legrand BP 35 Lille	Insertion par le logement des personnes en difficultés, accompagnement individualisé à l'accès et au maintien dans le logement, offre de logement adaptés et actions collectives d'éducation populaire liées au logement.	Le service d'accueil et de réinsertion par le logement permet l'accompagnement d'un public en logement tremplin ayant pour objectif, le relogement autonome dans le parc privé ou public après stabilisation du projet socioprofessionnelle.		DDASS CG Ville de Lille	12 000 Euros	10 000 Euros	5 000 Euros	0 Euro	5 000 Euros	
LA CLE 28/30 rue Ernest Deconynck Lille	L'association a pour objectif de participer à la lutte contre les exclusions par une formation à la maîtrise des savoirs de base. Elle propose des cours individuels et gratuits	La « formation de base » permet de lutter contre l'illétrisme et l'analphabétisme. Cela permet également la prévention et la lutte contre l'échec et l'abandon scolaire.	93 748	Etat, CNASEA Conseil Général, Ville de Lille	12 000 Euros	9 000 Euros	4 500 Euros	0 Euro	4 500 Euros	
MAJT 17 et 40 rue de Thumesnil Lille	Accueil des restaurants du Cœur dans les locaux	Mise à disposition de la salle, rencontres régulières et échanges entre les professionnels de la MAJT et les bénévoles des resto du cœur	4 780 €	Ville de Lille	4 780 Euros	2 500 Euros	2 500 Euros	0 Euro	2 500 Euros	
La solidarité de Fives 331 rue Pierre Legrand Lille	Entreprendre des actions a but culturel, social ou caritatif, notamment auprès des enfants, des familles, des personnes âgées et d'une manière général de toute personne dans le besoin	La « distribution alimentaire » permet à des personnes seules ou à des familles en situation précaire de se nourrir et de « tenir » en attendant (si possible) une évolution de leurs condition de vie et de pouvoir continuer à vivre normalement.		Ville de Lille	1 200 Euros	200 Euros	200 Euros	0 euro	200 Euros	

Enveloppe 2558 « Actions de développement de Lien Social »

Association	Activité générale de l'association	Action financée	Budget de l'action	Principaux partenaires sollicités	Subvention sollicitée	Subvention 2007	Proposition 2008	Acompte 2008	Reste à verser	Avis de la commission
SAFFIA 11 rue de Chateaudun Lille	Solidarité aux femmes et familles d'ici et d'ailleurs, pour participer à l'amélioration du statut et à l'intégration des femmes, en particulier les femmes immigrées.	« l'accueil et l'accompagnement social, éducatif, juridique et professionnel »permet de participer à l'amélioration du statut des femmes particulièrement immigrées et/ou issues de l'immigration, aider ces femmes à être plus constructives en apprenant les codes de la vie sociale..	267 187 Euros	Etat ; ACSE ; Région ; Département ; Ville de Lille	6 500 Euros	4 500 Euros	2 000 Euros	0 Euro	2 000 Euros	
BIDULES 91 rue de Wazemmes Lille	Accueillir les publics en difficulté du quartier de wazemmes dans le cadre d'ateliers d'arts plastiques et de manifestations culturelles	Le « projet bidules » favorise l'accès à la culture aux publics en difficulté, provoque et développe des échanges entre les habitants, rompre la solitudes des personnes isolées de la vie associative et culturelle.	25 431 Euros	Etat ; CNASEA ; Conseil Régional Ville de Lille	1 000 Euros	0 Euros	1 000 Euros	0 Euro	1 000 Euros	
LA ESPERANZA 2 rue Adolphe Max Lille	L'association a pour but d'accueillir, de mettre en lien, d'animer et de représenter les jeunes et leur famille, afin de favoriser leur insertion sociale, professionnelle et culturelle.	L'action « insertion et lutte contre les exclusions dans le quartier du vieux-lille » a pour objectif de permettre l'accès aux droits pour le jeune et familles du quartier et de lutter contre l'isolement.	76 775 Euros	CNASEA Conseil Général Ville de Lille	5 000 Euros	2 000 Euros	1 000 Euros	0 Euro	1 000 Euros	
Secours Populaire 18/20 rue Cabanis Lille	Soutenir les personnes en difficultés sur le plan matériel, sanitaire, médical, moral et juridique.	L'action « insertion sociale, Insertion culturel » permet de lutter contre l'isolement en particulier des personnes en difficultés, développe des moments et lieux de rencontres au-delà de l'aide d'urgence, facilite l'accès à la culture ...	82 000 Euros	Conseil Général Ville de Lille	10 000 Euros	9 000 Euros	4 000 Euros	0 Euro	4 000 Euros	
Equipes St Vincent 14 rue Davy Lille	Aider dans l'urgence les familles en difficultés, par une distribution de colis alimentaires. Les ateliers de l'association permettent aux familles de se retrouver dans un climat de convivialité et de partage.	Les « ateliers de réinsertion » permet de réintroduire les personnes dans la vie active		Ville de Lille	3 000 Euros	2 500 Euros	2 000 Euros	0 Euro	2 000 Euros	
Ordre de Malte 950 Bois d'Achelles Roncq	Assistance aux populations ou catégories sociale marginalisées.	Petits déjeuners de dimanche matins aux sans abris. Accueil dès 8H00 à la cantine de l'école St Michel mais également rencontre dans la rue.		Ville de Lille	500 Euros	200 Euros	200 Euros	0 Euro	200 Euros	

578

Enveloppe 2558 « Actions de développement de Lien Social »

Association	Activité générale de l'association	Action financée	Budget de l'action	Principaux partenaires sollicités	Subvention sollicitée	Subvention 2007	Proposition 2008	Acompte 2008	Reste à verser	Avis de la commission
UCODEP 32 place du Concert Lille	Constituer un cadre solide de création et diffusion de spectacles conçus et engagés par l'équipe artistique. Elle a également le projet de veiller en interne et en externe au respect et à la mise en œuvre d'une éthique de relations avec le publics, à travers ses projets artistiques et pédagogiques.	Solid'Air a pour objet de favoriser l'accès à la culture, le lien social, le bien être et l'insertion sociale de publics en grandes difficultés par le développement et la pratique de la danse contemporaine	101 000 Euros	CNASEA ; Conseil régional ; DDRJS ; Ville de Lille	2 000 Euros	0 Euro	1 900 Euros	0 Euro	1 900 Euros	
Lille Sud Insertion 55 rue du Faubourg de postes Lille	L'association de Lille Sud insertion a pour but de mettre en place des actions de lutte contre l'exclusion au bénéfice des habitants de Lille Sud et plus généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet.	L'action « tremplin » est une mise à disposition pour un public en difficultés, d'un lieu ressources offrant des prestations d'accueil, d'orientation, d'accompagnement social et pré professionnel	124 661 Euros	ACSE ; Fond européens ; Conseil général Ville de Lille	5 000 Euros	1 500 Euros	1 425 Euros	0 Euro	1 425 Euros	
Générations et Cultures 61 rue de la justice Lille	L'association a pour but de faire se rencontrer des personnes qui ne se seraient pas rencontrées afin de modifier les représentations qui stérilisent les relations, engendrent des peurs et conduisent parfois aux violences.	L'action « jeux. tu, ils à Aréli » est menée auprès des résidents du foyer Areli de Moulins. Il s'agit d'un public isolé auquel peu d'activités sont proposées et adaptées. Des séances de jeu (dominos, dames, lotos, cartes) leur sont proposées et adaptées.	8 385 Euros	ACSE ; Ville de Lille	2 000 Euros	1 000 Euros	1 000 Euros	0 Euro	1 000 Euros	
Générations et Cultures 61 rue de la justice Lille	L'association a pour but de faire se rencontrer des personnes qui ne se seraient pas rencontrées afin de modifier les représentations qui stérilisent les relations, engendrent des peurs et conduisent parfois aux violences.	L'action « mémoires d'une cité jardin » a pour objectif de lutter contre toutes les formes de discriminations. Elle favorise l'expression des habitants qui compose la cité. Elle permettra de fédérer des habitants autour d'une action collective et de les amener à se mobiliser à long terme.	31 198 Euros	Etat ; Conseil régional ; Ville de Lille	8 725 Euros	0 Euro	1 000 Euros	0 Euro	1 000 Euros	
Générations et Cultures 61 rue de la justice Lille	L'association a pour but de faire se rencontrer des personnes qui ne se seraient pas rencontrées afin de modifier les représentations qui stérilisent les relations, engendrent des peurs et conduisent parfois aux violences	L'action « mieux vivre ensemble dans et hors les cours de la justice »permet l'accompagnement social des plus fragiles, de lutter contre l'isolement et permet les interactions entre les habitants	9 150 Euros	Conseil régional ; Ville de Lille	2 075 Euros	0 euros	1 000 Euros	0 Euro	1 000 Euros	

Enveloppe 2558 « Actions de développement de Lien Social »

Association	Activité générale de l'association	Action financée	Budget de l'action	Principaux partenaires sollicités	Subvention sollicitée	Subvention 2007	Proposition 2008	Acompte 2008	Reste à verser	Avis de la commission
Avenir Enfance 84 rue des Faubourg des Postes Lille	L'association a pour objectif de permettre à chacun de s'épanouir et de trouver la place de citoyen qui lui revient, d'assurer la reconnaissance et l'appartenance sociale, sans discrimination.	L'atelier « Galerie Bleu » est devenu un outil d'éveil aux arts et à la culture pour ses habitants, un outil culturel pour les structures du quartier et un outil de développement global.	21 554 Euros	Ville de Lille	3 000 Euros	3 000 Euros	3 000 Euros	0 Euro	3 000 Euros	
Compagnie du TIRE LAINE 50 rue de Thumesnil Lille	La compagnie du Tire-laine a pour but : le conseil et le suivi, la promotion et la diffusion par tous les moyens à sa disposition d'expressions artistiques diverses et populaires.	L'action « médiation culturelle et création d'un spectacle autour des discriminations » consiste à proposer à un public en difficultés sociales des sorties culturelles dans différents lieux de l'agglomération lilloise et la mise en place d'atelier musique et théâtre amenant à la création d'un spectacle final.	57 875 euros	Etat ; CNASEA ; Département ; Ville de Lille	10 000 Euros	3 000 Euros	3 000 Euros	0 Euro	3 000 Euros	
Le CORIF 145 rue des stations Lille	L'association a pour objectif de faire vivre le principe d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes	L'accompagnement dans l'emploi des femmes au RMI permet de traiter de façon approfondies certaines problématiques, grâce à l'intervention de professionnels sur des modules spécifiques.	1 800 Euros	Ville de Lille	1 800 Euros	0 Euros	1 800 Euros	0 Euro	1 800 Euros	
Maison de quartier des Bois Blancs Centre Social Rosette de Mey 60 rue du général Anne de la Bourdonnaye Lille	Promouvoir des activités sociales, culturelles, sportives et de loisirs concernant toutes les catégories d'âges et accessibles à l'ensemble de la population.	« L'espace famille », véritable lieu de parole et d'échange, permet aux habitants du quartier de trouver une réponse à leur difficultés quotidiennes. Il permet également d'accompagner des parents dans leurs fonctions éducatives.	52 885 Euros	Etat ; Département ; Ville de Lille ; CAF	5 000 Euros	2 000 Euros	2 000 Euros	0 Euro	2 000 Euros	

Enveloppe 2558 « Actions de développement de Lien Social »

Association	Activité générale de l'association	Action financée	Budget de l'action	Principaux partenaires sollicités	Subvention sollicitée	Subvention 2007	Proposition 2008	Acompte 2008	Reste à verser	Avis de la commission
AIDES 109 rue du Molinel Lille	Lutte contre le SIDA. Aide aux malade, à la recherche, information sur le Syndrôme Immuno-Déficience Acquis et les hépatites virales.	Accompagnement social en complément des dispositifs existants : Attribuer un logement de transition pour les personnes malades en vue d'un relogement durable, soutenir les malades, permettre aux personnes de créer du lien social...	128 410 Euros	DDASS ; Conseil régional ; Ville de Lille ; CAF	8 500 euros	3 000 Euros	1 000 Euros	0 Euro	1 000 Euros	
Maison de quartier Vieux-Lille Godeleine Petit 24 rue des Archives BP 151 Lille	L'association a pour objet de favoriser la vie sociale dans le Vieux-Lille, dans le but d'aider à l'émergence d'une société basée sur la démocratie, le sens de la justice, la citoyenneté et la lutte contre toute forme d'exclusion.	Les actions sociales de proximités restaurent les liens sociaux, rompent l'isolement, favorisent l'autonomie et la confiance en soi, valorisent la personne et favorisent l'estime de soi.	69 915 Euros	Conseil général ; Ville de Lille	8 760 Euros	1 200 Euros	1 200 Euros	0 Euro	1 200 Euros	
Les Vacances Solidaires 7 allée Claude Bernard Champs sur Marne	Collecter et mettre à disposition des porteurs de projet, le plus grand nombre d'offres touristiques de qualités pour permettre le départ en vacances de familles en difficulté.	Faire partir le maximum de familles défavorisées en vacances.	80 000 Euros	Ville de Lyon ; Ville de Poitiers ; Ville de Lille	20 000 Euros	5 000 Euros	5 000 Euros	0 Euro	5 000 Euros	
Léo Lagrange 41 rue Lazare Garreau Lille	L'association mène des projets avec des partenaires, lutte contre les discriminations, accompagne les jeune dans leur initiatives solidaires ou d'intérêt général.	L'action permet à des familles à revenus modestes de partir en séjour autonome d'une semaine, en s'inscrivant dans une démarche globale d'insertion et d'intégration des personnes.	21 797 Euros	Ville de Lille ; ANCV ; CAF	7 354 Euros	1 500 Euros	1 500 Euros	0 Euro	1 500 Euros	
Maison de quartier Wazemmes 36 rue d'Eylau Passage de l'égalité Lille	Promouvoir des activités sociales, éducatives, culturelles, sportives en direction de la population du quartier de Wazemmes, agissant contre les exclusions et les discriminations.	Les vacances familiales ont pour objectif de permettre aux familles qui n'ont pas les moyens de pouvoir partir en vacances, fédérer un groupe de famille autour d'un projet commun, mettre en place des actions collectives pour réaliser de l'autofinancement, lutter contre l'isolement et créer du lien social.	46 140 Euros	Département Ville de Lille ; CAF	10 000 Euros	4 000 Euros	2 000 Euros	0 Euro	2 000 Euros	

Enveloppe 2558 « Actions de développement de Lien Social »

Association	Activité générale de l'association	Action financée	Budget de l'action	Principaux partenaires sollicités	Subvention sollicitée	Subvention 2007	Proposition 2008	Acompte 2008	Reste à verser	Avis de la commission
Paroles D'habitants 145 rue de l'arbrisseau Lille	Charpenter et développer la mise en réseau de groupe d'habitants, fragilisés. Contribuer à développer des démarches participatives.	L'action a pour objectif de mettre en place un séjour s'articulant avec les actions déjà développées par l'association.	6 905 Euros	Ville de Lille CAF	2 000 Euros	1 500 Euros	1 500 Euros	0 Euro	1 500 Euros	
Vacances et famille 59 22 rue Edmond Rostand Lambersart	Permettre à des familles qui ne peuvent pas partir en vacances par le moyens habituels en raison de leurs conditions de vie de pouvoir le faire.	Séjour pour des familles n'étant jamais ou depuis plus de 3 ans partie en vacances	30 691 Euros	Département ; Ville de Lille	2 500 Euros	2 500 Euros	2 500 Euros	0 Euro	2 500 Euros	
Centre Social Mosaïque 30 rue du Cabanis Lille	Etudier, Promouvoir, Soutenir, Favoriser, Coordonner toute action relative au développement et au maintien des activités du centre social MOSAIQUE de fives.	L'action « vacances familiale » a pour but d'honorer le droit aux vacances pour tous.	29 300 Euros	Etat, Département, Ville de Lille	4 500 Euros	3 000 Euros	1 500 Euros	0 Euro	1 500 Euros	
Grandir Ensemble avec le Centre Social Lazarre Garreau 45 rue Lazarre Garreau Lille	Développer la participation des habitants tant au niveau du quartier que de la vie du Centre Social . Valorisation du quartier et de ses habitant a l'extérieur et à l'intérieur.	L'action « vacances familiales » a pour objectif de renforcer une dynamique de prévention et d'intégration, donner l'accès aux vacances et au repos pour le plus grand nombre.	75 587 Euros	Département ; CRAM ; Ville de Lille ; CAF	30 000 Euros	4 000 Euros	2 000 Euros	0 Euro	2 000 Euros	
Carnaval de Moulins Ecole les moulins 66 rue de la Plaine Lille	Organisation de manifestations et d'animations de quartier.	Comme tous les ans, le carnaval de Moulins réunira les enfants des écoles du quartier, parents, enseignants et habitants. il se déroulera le samedi 29 mars 2008 de 9 H à 12 H	5 565 Euros	Conseil général ; Ville de Lille	300 Euros	0 Euro	300 Euros	0 Euro	300 Euros	

Enveloppe 2558 « Actions de développement de Lien Social »

Association	Activité générale de l'association	Action financée	Budget de l'action	Principaux partenaires sollicités	Subvention sollicitée	Subvention 2007	Proposition 2008	Acompte 2008	Reste à verser	Avis de la commission
Le Coin d'Amour 2/10 rue Fleming Lille	L'association a pour but de transmette la culture « Africaine » aux jeunes et enfants issus de l'immigration ; et de mettre la culture africaine au service de la personnes isolée et/ou handicapé.	« la soirée des As » est une action festive qui a pour but de réunir des personnes de différentes générations et cultures.			1 200 Euros	500 Euros	250 Euros	0 Euro	250 Euros	
PROJET Centre Social Maison de quartier Faubourg de Béthune 65 rue St Bernard BP : 43 Lille	L'association est à la fois un équipement de quartier à vocation sociale et globale ; un équipement à vocation familiale et pluri-générationnelle, un lieu d'animation de vie sociale.	L'objectif de l'action et de favoriser l'intégration des populations en difficulté et/ou étrangères ; et faciliter l'insertion sociale des habitants.		Conseil général ; Ville de Lille	15 000 Euros	5 000 Euros	5 000 Euros	0 Euro	5 000 Euros	
UNCCAS **5 rue Sainte Anne** **59043 Lille Cedex**	L'Union Nationale des Centres Communaux et Intercommunaux de l'Action Sociale organise des rencontres européennes qui se dérouleront en présence d'élus locaux européens de l'action sociale	Pilotage du réseau ELISAN		Ville de Lille	10 000 Euros	0 Euros	2 000 Euros	0 Euros	2 000 Euros	

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/181**

OBJET

Subventions destinées aux organismes à caractère social – Personnes Agées.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille développe une politique volontariste en direction des seniors. L'hébergement, l'information, l'accompagnement social et le maintien de l'autonomie des personnes vivant à domicile ainsi que l'animation sont les axes privilégiés de cette politique.

Dans les tableaux ci-après sont reprises les différentes associations ayant présenté une demande de subvention.

Eu égard aux activités d'animation pour les personnes âgées mises en place par les associations, il est proposé d'émettre un avis concernant les demandes de subventions correspondantes.

Ces subventions leur seront attribuées en fonction d'un projet particulier identifié au sein des activités annuelles de chaque association et contractualisé avec la Ville par une convention, un contrat d'objectifs ou un avenant annexés à la présente délibération.

- Allô Maltraitance Nord – ALMA Nord	5.600 €
- Amicale Pongiste des Retraités Sportifs – APRES	200 €
- Association des Seniors Actifs et Solidaires – ASAS	1.500 €
- Association Projet / Nouveau Centre Social du Faubourg de Béthune	5.000 €
- Centre Social Intercommunal la Maison du Chemin Rouge	1.000 €
- Lille Association Compter Lire Ecrire – LA CLE	3.000 €
- Les Petits Frères des Pauvres	1.000 €
- Maison Régionale X 2000	4.600 €
- UNCCAS	1.500 €
- Université du Temps Libre – UTL	3.500 €
- Wellouëj	3.000 €

En application de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et du décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, les subventions attribuées à l'association Projet / Nouveau Centre Social du Faubourg de Béthune et au Centre Social Intercommunal la Maison du Chemin Rouge seront reprises dans un avenant à la convention qui fera l'objet d'une délibération prise par ailleurs par le service pilote, le service Jeunesse - Animation.

Par ailleurs, la subvention attribuée à l'association la CLE et aux Petits Frères des Pauvres feront l'objet d'un avenant présenté par le service Action Sociale et Insertion, service pilote. La subvention attribuée à la Maison Régionale X 2000 sera reprise dans un avenant qui fera l'objet d'une délibération prise par ailleurs et présenté par la Direction de l'Economie Solidaire, service pilote.

.../...

Enfin, une subvention de 1 000€ sera attribuée à l'Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale afin de soutenir la manifestation le 28 janvier 2008 célébrant la création officielle de l'association ELISAN.

En accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif, réunie le 22 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement des subventions proposées ci-dessus.
- **AUTORISER** la signature par Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée aux Retraités et Personnes Agées des contrats d'objectifs ci-annexés avec les associations Allô Maltraitance Nord – ALMA Nord, Amicale Pongiste des Retraités Sportifs – APRES, Association des Seniors Actifs Solidaires – ASAS, Université du Temps Libre – UTL et Wellouëj.
- **IMPUTER** les dépenses sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 61, enveloppe 1045.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en Préfecture le 13 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée aux Retraités et
Personnes Agées.

Marie-Christine STANIEC-WAVRANT

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée aux Retraités et
Personnes Agées.

Marie-Christine STANIEC-WAVRANT

Nom et Adresse de l'Association	Activités Générales de l'Association	Action a financer	Subvention sollicitée	Subvention accordée précédemment par la ville	Autres financements demandés sur le projet	Etat des crédits	Proposition de l'élue	Avis de la commission --- Observations
Allô Maltraitance Nord ALMA 30 rue d'Inkermann 59000 Lille	Mettre en place dans le département tout ce qui permet de faire connaître la réalité des maltraitances envers des personnes âgées et handicapées, d'écouter les signalements et les plaintes en se dotant des moyens de prévention nécessaires.	Pour poursuivre son action de lutte et de prévention de la maltraitance par le biais de conférences car il y a un réel déficit d'information du public et des professionnels sur le sujet encore tabou. Coût de l'action : 3 580€ Nombre de lillois concernés : 200	3 580€	3 580€	/	126 200€	3 580€	
		Pour permettre aux bénévoles de bénéficier des formations initiales ou continues dispensées par Alma France. Les frais de déplacement et d'hébergement sont pris en charge par les antennes. Coût de l'action : 3 328€ Nombre de lillois concernés : 10	2 020€	2 020€	/	122 620€	2 020€	
Amicale Pongiste des Retraités Sportifs APRES **Club Lannoy** 30 rue Cabanis 59000 LILLE	Elle a pour objet d'organiser et de gérer la découverte du tennis de table aux retraités. Elle organise des échanges pour les pongistes de tous les niveaux.	Pour la mise en place de 6 rencontres de 3h chacune avec d'autres clubs de ping pong au Palais Saint Sauveur. Coût de l'action : 219.50€ Nombre de lillois concernés : 10	200€	1770€ en 2005	/	120 600€	200€	

Nom et Adresse de l'Association	Activités Générales de l'Association	Action à financer	Subvention sollicitée	Subvention accordée précédemment par la ville	Autres financements demandés sur le projet	Etat des crédits	Proposition de l'élue	Avis de la commission --- Observations
Association des Seniors Actifs et Solidaires ASAS 26 rue Paul Ramadier 59000 Lille	Elle a pour but de rassembler des personnes ayant cessé leur activité professionnelle ou s'y préparant afin de leur proposer des activités d'utilité sociale et de solidarité.	Visites amicales et animations (loto, anniversaire, sorties) dans les résidences de retraite de quartier de la ville de Lille plusieurs après midis par semaine et tout au long de l'année. Coût de l'action : 1 750€ Nombre de lillois concernés : 180	1 500€	1 500€	/	120 400€	1 500€	
Association Projet Nouveau Centre Social du Faubourg de Béthune 65 rue Saint Bernard BP 43 59006 LILLE CEDEX	L'association a pour but d'être à la fois un équipement de quartier à vocation sociale et globale, un équipement à vocation familiale et pluri disciplinaire, un lieu d'animation et de vie sociale, un support d'interventions sociales concertées et novatrices.	Poursuite des actions collectives : - 4 ateliers : animation autour du jeu d'1h30/semaine, gymnastique douce 1h/semaine, peinture sur soie et loisirs créatifs 2h/semaine et atelier d'alphabétisation, 6h/semaine - intégration des personnes âgées d'origine étrangère par le biais d'entretiens individuels, d'accueil de 3h/semaine des personnes âgées migrantes et la visite découverte des institutions. - enfin, associer les aînés du quartier aux événements et aux sorties familiales : goûters intergénérationnel, 1 fois/mois, fêtes et manifestations, 1 fois/ trimestre et les sorties familiales 1 fois/trimestre et 1 fois/semaine durant l'été. Coût de l'action : 9 150€ Nombre de lillois concernés : 70	5 000€	5 000€	/	118 900€	5 000€	
Centre Social Inter communal La Maison du Chemin Rouge 80 chemin rouge BP 14 59155 Faches Thumesnil	Créer, organiser, gérer et développer avec ses adhérents des projets et actions destinés à améliorer les conditions de vie des habitants. C'est un équipement de proximité qui se veut à vocation sociale globale, à vocation familiale et plurigénérationnelle, un lieu d'animation de la vie sociale, un lieu d'interventions sociales concertées et novatrices.	Pour la mise en place d'ateliers : - accueil du mardi autour de multiples activités - repas dansants : 3 dans l'année - gym d'entretien : 2 fois par semaine soit 3h. - thé dansant : 1 fois par mois le dimanche soit 9 dans l'année - cuisine le lundi, 2 fois/mois Coût de l'action : 18 646€ Nombre de lillois concernés : 30 lillois	1 000€	1 000€	CRAM et DRASS: 13 646€	113 900€	1 000€	

Nom et adresse de l'Association	Activités générales de l'Association	Action à financer	Subvention sollicitée	Subvention accordée précédemment par la ville	Autres financements demandés sur le projet	Etat des crédits	Proposition de l'élue	Avis de la commission --- Observations
Lille Association Compter Lire Ecrire L.A C.L.E 28 rue Ernest Deconynck 59000 Lille	L'association a pour objet d'assurer par tous les moyens appropriés le fonctionnement d'un Centre d'Enseignement, de Culture, d'Accompagnement et d'Aide pour jeunes et adultes en difficultés intellectuelles, psychologiques ou sociales.	L'association sollicite une aide pour : - la prise en charge individuelle en apprentissage des savoirs de base de 15 personnes de plus de 60 ans et pour des cours individuels. Les séances ont lieu toutes les semaines et durent 1h à 1h30 selon les capacités de la personne, - pour la prise en charge des cours individuels à des apprenants de tous âges par 55 formateurs bénévoles retraités âgées de plus de 60 ans. Les séances ont lieu toutes les semaines à raison d'1h30 par apprenant. Coût de l'action : 8 032€ Nombre de lillois concernés : 70 lillois	3 000€	3 000€	Région : 114€ Département: 3 000€ Etat : 811€	112 900€	3 000€	
Les Petits Frères des Pauvres 24 rue Jean Moulin 59000 LILLE	Elle a pour but d'aider les personnes âgées de plus de 50 ans en situation de précarité, isolées, démunies, marginalisées.	Pour mettre en place un accueil des personnes âgées isolées souffrant de problème de mobilité physique et de troubles psychologiques. Ces rencontres se déroulent au local de l'association le lundi après-midi de 14h30 à 16h30, un transport des personnes dépendantes est envisageable. Cet accueil est un lieu d'écoute, d'échange entre les aînés et permet de pallier à l'isolement des retraités. Des activités et des sorties diverses sont proposées telles que le théâtre ou les musées. Coût de l'action : 4 000€ Nombre de lillois concernés : 20	2 000€	1 000€	/	109 900€	1 000€	

Nom et Adresse de l'Association	Activités Générales de l'Association	Action à financer	Subvention sollicitée	Subvention accordée précédemment par la ville	Autres financements demandés sur le projet	Etat des crédits	Proposition de l'élue	Avis de la commission --- Observations
Maison Régionale X2000 60 rue Sainte Catherine 59000 LILLE	Promouvoir l'informatique par des actions de sensibilisation auprès du grand public Suivre le développement des connaissances et constituer une banque de données Fournir des produits et des services à tout public intéressé par l'informatique Mettre en œuvre à destination de ses membres des outils de sensibilisation à l'informatique	Sensibilisation des séniors à l'informatique et aux nouvelles technologies à la cyber-base des Bois-Blancs 34 séances de 3h, le mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h de janvier à mai. Nombre de lillois concernés : 100 Coût de l'action : 5 555€	4 600€	3 500€	/	108 900€	4 600€	
UNCCAS 5 rue Saint Anne 59043 Lille Cedex	L'UNCCAS a pour vocation de représenter, animer et accompagner les CCAS/CIAS aux niveaux départemental, régional, national et européen. Elle assure de nombreuses missions dont celle de représenter et de soutenir les adhérents, d'animer le réseau et de développer les échanges d'expériences.	Cet organisme sollicite une subvention pour la mise en place au niveau européen du réseau ELISAN.	10 000€	/		104 300€	1 500€	
Université du Temps Libre UTL 9-11 rue Angelier 59046 Lille Cedex	Favoriser par l'accès à la culture, la participation active d'un large public à une société en constante et rapide évolution. Dans cette perspective, elle s'ouvrira à l'ensemble des connaissances, des activités et des préoccupations du monde contemporain	Organisation d'activités culturelles pour les séniors : 7 conférences et 11 ateliers d'1h30 par semaine (musicologie, musique symphonique, choral, espagnol, esperanto, piano, cinéma, english, 2 clubs de philosophie et philosophie politique). Coût de l'action : 176 339€ Nombre de lillois concernés : 265	4 000 €	3 500 €	Culture : 2 000€ Département: 11 000€ Région : 6 000€ Autres communes: 6 500€ CNASEA : 5 000€ LMCU : 6 000€	103 300€	3 500€	

589

Nom et Adresse de l'Association	Activités Générales de l'Association	Action à financer	Subvention sollicitée	Subvention accordée précédemment par la ville	Autres financements demandés sur le projet	Etat des crédits	Subvention de Pôle	Date de commission Observations
WELLOUEJ 51 rue Colbert 59000 Lille	L'association a pour but de créer et promouvoir toute activité ou action se rapportant aux jeux, notamment sur la renaissance des jeux traditionnels et la découverte des jeux du monde.	Pour la mise en place d'un atelier jeux dans 4 résidences de retraite de la ville. Le projet se déroule en 3 étapes : - exposition des jeux - discussions et premiers contacts avec les jeux - pratique des jeux L'association interviendra 12 fois dans chacune des structures. Coût de l'action : 25 920€ Nombre de lillois concernés : 180	4 000€	3 200€	Département : 8 760€	99 800€	3 000€	

Reste : 96 800€

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/182**

OBJET

Subventions destinées aux associations en matière d'action sociale liée au logement.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

L'aide financière de la Ville de Lille a été sollicitée, au titre de l'année 2008, par diverses associations pour la réalisation d'actions à caractère social en matière d'action sociale liée au logement. Chaque action a fait l'objet d'un projet présenté sous forme de dossier.

Il s'agit d'une première programmation pour l'année 2008, dont les actions sont détaillées dans les tableaux joints.

- PACT METROPOLE NORD
  - Action « Prévention et Médiation face à l'indécence et l'insalubrité » 25.100 €
  - Action « Gestion Sociale de Proximité » 40.000 €
  - Action « Lutte contre les marchands de sommeil » 6.100 €
  - Action « Parcours Résidentiels » 6.750 €
- OSLO
  - Action « Accompagnement des Lillois désocialisés » 7.500 €
  - Action « Ecole des Locataires » 3.500 €
  - Action « Fonctionnement –ASLL » 14.000 €
  - Action « Réinventer le Logement Social » 3.250 €
  - Action « SARL » 5.500 €
- APU de WAZEMMES 10.750 €
- APU de MOULINS 10.750 €
- APU du VIEUX-LILLE 10.750 €
- Le GRAAL 5.000 €
- CHAMP MARIE 3.000 €
- HABITAT et HUMANISME 4.000 €
- DAL 1.500 €
- UNCCAS 1.000 €

En accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif, réunie le 22 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement des subventions proposées aux associations précitées.

- **AUTORISER** Madame le Maire ou, en cas d'empêchement, l'Adjointe déléguée à l'Action Sociale liée au Logement, à signer les conventions entre la Ville et les associations, ci-annexées.

.../...

- **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 65 - article 6574 – fonction 523 - enveloppe 18 169 de nos documents budgétaires

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en Préfecture le 13 FEV. 2008

ADOPTÉE à l'unanimité

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à l'Action Sociale
liée au Logement,

Marie-Christine STANIEC WAURANT

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à l'Action Sociale
liée au Logement,

Marie-Christine STANIEC WAURANT

MAIRIE DE LILLE

Enveloppe 10 000€ Aide au maintien dans le logement»

Association	Activité générale de l'association	Action financée	Budget de l'action	Principaux partenaires sollicités	Subv. sollicitée	Subv. 2007	Proposition 2008	Déjà accordé	Reste à verser	Avis de la Commission
PACT METROPOLE NORD 201 rue des postes **59 000 Lille**	L'association a pour but la mise en état d'habitabilité, la restauration, l'équipement et la création d'une offre nouvelle de logements, destinée aux personnes défavorisées	4 actions présentées : ➢ « Gestion Sociale de Proximité » ; ➢ « Prévention Médiation face à l'indécence et l'insalubrité » ; ➢ « Lutte contre l'insalubrité et les marchands de sommeil » ; ➢ « Mobilisation pour la mise en œuvre de parcours résidentiels »	300 000 €	Ville, Conseil Général, LMCU, Préfecture, DDE, CDC, CAF de Lille...	160 000 €	155 900 €	77 950 €	0 €	77 950 €	
OSLO 284 rue Pierre Legrand 59800 Lille	L'association OSLO s'est engagée à réaliser en 2007 l'Accompagnement social spécifique et individualisé des personnes en grande difficulté quant à leur accès au logement ou quant à leur maintien dans le logement.	5 actions présentées : ➢ « Accompagnement des lillois désocialisés » ; ➢ « Ecole des Locataires » ; ➢ « Fonctionnement ASLL » ; ➢ « Réinventer le Logement Social » ➢ « Service d'Accueil et de Réinsertion Sociale »	245 000€	DDTE ,DDASS ,FASILD ,CG. LMCU,CALIs	97 550 €	69 500 €	33 750 €	0 €	33 750 €	
APU Wazemmes 90 rue Racine 59 000 Lille	L'association a pour but de regrouper les habitants du quartier de wazemmes qui travaillent à la structuration de leur quartier en permettant l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie, l'accompagnement social lié à l'accès et au maintien dans le logement, le développement de la vie sociale.	Accompagnement Social lié au Logement dans le cadre des cellules opérationnelles de lutte contre l'insalubrité	152 400 €	Fasild, CLI , FSL, CG, Ville de Lille	21 500 €	21 500 €	10 750 €	0 €	10 750 €	

Enveloppe 16 [illegible] sur accompagnement dans le logement

Association	Activité générale de l'association	Action financée	Budget de l'action	Principaux partenaires sollicités	Subv. sollicitée	Subv. 2007	Proposition 2008	Déjà accordé	Reste à verser	Avis de la Commission
APU Moulins 46 rue de la plaine 59 000 LILLE	L'association a pour but la promotion individuelle et collective, le regroupement et l'éducation populaire des habitants de Lille Moulins, avec pour objectif la promotion de la solidarité et l'expression des habitants, et œuvrer au maintien de la population sur place par la défense du logement social	Accompagnement Social lié au Logement dans le cadre des cellules opérationnelles de lutte contre l'insalubrité	123 364 €	Conseil Général , Ville de Lille, Région, FSL	20 000 €	21 500 €	10 750 €	0 €	10 750 €	
APU Vieux - Lille 53 rue de Metz 59 000 Lille	L'association a pour but la promotion de la solidarité des habitants, leur expression et leur prise de responsabilité en matière d'habitat et de cadre de vie	Accompagnement Social lié au Logement dans le cadre des cellules opérationnelles de lutte contre l'insalubrité	58 825 €	Région, FSL , Ville de Lille, CNASEA,	30 000 €	21 500 €	10 750 €	0 €	10 750 €	
GRAAL 12 rue d'Esquermes 59 000 Lille	L'association a pour but d'accompagner dans l'accès au logement toute personne en situation de précarité, mal logée ou sans logement.	« Un Logement pour tous »	611 942 €	CG ; FSL ; CAF ; LMCU ; Ville de Lille	15 000 €	10 250 €	5 000 €	0 €	5 000 €	
CHAMP MARIE 142/3 Bvd Montebello 59 000 Lille	L'association a pour but de permettre aux personnes de plus de 50 ans isolées et/ou précarisées d'accéder à un logement ou s'y maintenir .	Accompagnement social liée au Logement	9 4 990 €	FSL ; CG ; Ville de Lille ; MOUS	9 000 €	6 000 €	3 000 €	0 €	3 000 €	
HABITAT et HUMANISME 219 bis Bvd de la Liberté 59 000 Lille	L'association a pour but de permettre aux personnes démunies d'acquérir un logement.	Accompagnement social lié au relogement	92 000 €	CG ; LMCU ; Ville de LILLE	10 000 €	10 000 €	4 000 €	0 €	4 000 €	

Enveloppe Politique Ville au maintien dans le logement»

Association	Activité générale de l'association	Action financée	Budget de l'action	Principaux partenaires sollicités	Subv. sollicitée	Subv. 2007	Proposition 2008	Déjà accordé	Reste à verser	Avis de la Commission
DAL 68 rue du marché 59 000 LILLE	L'association a pour but la défense du droit au logement	Droit au Logement	62 720 €	Région ; Département ; LMCU ; Ville de Lille	3 000 €	3 000 €	1 500 €	0 €	1 500 €	
UNCCAS 5 rue Sainte Anne 59 043 Lille Cedex	L'Union Nationale des Centres Communaux et Intercommunaux de l'Action Sociale organise des rencontres européennes qui se dérouleront en présence d'élus locaux européens de l'action sociale	Pilotage du réseau ELISAN		Ville de Lille	10 000 €	0 €	1 000 €	0 €	1 000 €	

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/183**

OBJET

Versement d'une subvention à l'Association Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) du Nord.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'ADIL du Nord, à travers son antenne de Lille, remplit une fonction importante d'information et de conseil impartial en matière de logement auprès des particuliers. Elle renseigne ainsi gratuitement les particuliers lillois sur toute question juridique, financière, fiscale ou technique relative à leur logement.

A ce titre, l'ADIL du Nord, antenne de Lille, aide à prévenir les difficultés liées au logement :

- Meilleure sécurisation des projets d'accession à la propriété,
- Information des propriétaires et occupants sur leurs droits et devoirs,
- Meilleure information des investisseurs,
- Information sur les aides financière existantes

En mettant à disposition des Lillois des conseillers juridiques et financiers, l'ADIL constitue donc un acteur important de la régulation de l'habitat privé. Plus généralement, cette association s'inscrit par ailleurs activement dans différentes actions menées actuellement par la Ville de Lille en matière d'habitat et de logement :

- Permanences dans plusieurs mairies de quartier,
- Participation à l'action de lutte contre l'habitat insalubre et indécent,
- Participation à la démarche de promotion du développement durable dans l'habitat
- Information sur les dispositifs d'accession à la propriété aidée,

Ainsi, près de 5.000 Lillois ont bénéficié de ces conseils en 2007.

Pour poursuivre cette action de conseil et d'information de proximité à destination des Lillois, l'ADIL du Nord sollicite le soutien financier de la Ville.

En accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif, réunie le 22 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ATTRIBUER une subvention d'un montant de 35.000 € à l'ADIL du Nord
- AUTORISER Madame le Maire ou, en cas d'empêchement, l'Adjointe déléguée à l'Action Sociale Liée au Logement à signer la convention ci annexée.

.../...

- **IMPUTER** la dépense correspondante sur la ligne budgétaire « subvention à l'Association d'Information sur le Logement de Lille », chapitre 65, article 6574, fonction 72, enveloppe 13626

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en Préfecture le 13 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à l'Action Sociale
liée au Logement,

Marie-Christine STANIEC

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à l'Action Sociale
liée au Logement,

Marie-Christine STANIEC WAURANT

MAIRIE DE LILLE

MAIRIE DE LILLE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/184**

OBJET

Transfert de l'Atelier Populaire d'Urbanisme de Wazemmes, rue de l'Abbé Aerts – Aménagement - Lancement de la consultation de travaux.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 07/526 du 25 juin 2007, le Conseil Municipal a autorisé l'acquisition d'un local rue de l'Abbé Aerts afin d'y installer l'Atelier Populaire d'Urbanisme de Wazemmes, actuellement logé dans des locaux appartenant à la Ville et destinés prochainement à accueillir le nouveau bureau de police nationale du quartier.

Par délibération n° 07/1053 du 12 novembre 2007, une autorisation de programme a été autorisée à hauteur de 119.600 € TTC pour aménager les locaux rue de l'Abbé Aerts préalablement au transfert de l'A.P.U.

Il convient donc de lancer une consultation portant sur les travaux. Le marché pourrait être organisé de la façon suivante :

Lot	Désignation
1	Menuiseries extérieures
2	Menuiseries intérieures
3	Plâtrerie – plafonds
4	Peintures
5	Electricité
6	Plomberie – Chauffage - Sanitaire

Le montant total du marché de travaux est estimé à 115.000 € TTC. La durée prévisionnelle des travaux est de 4 mois.

Aussi, en accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif, réunie le 22 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le lancement de la consultation de travaux qui donnera lieu à la passation de marchés publics
- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer les marchés à intervenir, après décision de la Commission d'Appel d'Offres
- **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 23 – article 2313 – fonction 020 – Enveloppe 29392

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008
Réception en Préfecture le 13 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à l'Action Sociale
liée au Logement,

Marie-Christine STANIEC WAUQUIER

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à l'Action Sociale
liée au Logement,

Marie-Christine STANIEC WAUQUIER

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/185**

OBJET

Eco-réhabilitation de la cour Faget à Lille - Financement d'une étude énergétique et environnementale – Subvention au PACT Métropole Nord.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille souhaite promouvoir et soutenir les projets d'éco-réhabilitation d'habitat social menés sur son territoire. Pour ce faire, elle appuie et accompagne les maîtres d'ouvrage soucieux de qualifier leurs opérations de réhabilitation en y intégrant en amont des exigences poussées de performances énergétiques et de qualité environnementale. Dans le logement social, de telles opérations combinent amélioration du confort de vie, baisse significative des charges supportées par les locataires et réduction de l'impact environnemental des logements.

La mise en œuvre, le suivi et le bilan d'opérations ambitieuses et exemplaires d'éco-réhabilitation dans des typologies d'habitat social fréquemment rencontrées à Lille (courées, petites maisons de ville) fourniront à la Ville et à ses partenaires les éléments techniques, méthodologiques et financiers nécessaires pour généraliser ensuite la démarche à un grand nombre de nouvelles opérations.

Le cas de la cour Faget, située 36 rue Mourmant à Lille (quartier de Wazemmes) est à cet égard exemplaire. Cette petite courée, très dégradée, a fait l'objet d'une procédure d'insalubrité avec interdiction définitive d'habiter, à la suite de laquelle le propriétaire de l'époque a été condamné. Aujourd'hui propriété du PACT Métropole Nord, elle doit bénéficier d'une rénovation et d'une restructuration complète des logements et des espaces extérieurs. Les opérations de relogement des locataires sont en cours. Le PACT Métropole Nord prévoit de restructurer la courée en y créant un T1bis, plusieurs T2 et un T3 en individuel.

Depuis plusieurs années, la Ville se mobilise pour favoriser la réhabilitation de la cour Faget. Aujourd'hui elle souhaite accompagner le PACT Métropole Nord pour la mise en œuvre d'une opération ambitieuse et démonstrative d'éco-réhabilitation. Dans cet objectif, des rencontres récentes entre la Ville et le PACT Métropole Nord ont permis d'adopter le principe d'une étude préalable visant, à partir d'un diagnostic de l'existant, la mise au point de préconisations portant :

- d'une part sur les niveaux de performances énergétiques visés et les travaux à mener pour les atteindre,
- d'autre part, plus globalement sur la qualité environnementale de l'opération de rénovation de la courée, avec mise en place d'une démarche HQE exigeante sur la majorité des cibles.

.../...

Le PACT Métropole Nord a sollicité plusieurs prestataires susceptibles de mener une telle étude, estimée à 10 à 15.000 €. La Ville souhaite apporter son soutien au PACT Métropole Nord pour la réalisation de cette étude, à travers la prise en charge d'une partie de son coût sous la forme d'attribution d'une subvention. Le montant de la subvention proposée par la Ville au PACT Métropole Nord s'élève à 5.000 €.

Les conditions et le contenu de l'action de la subvention seront décrits dans une convention établie entre la Ville et le PACT Métropole Nord.

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public, réunie le 18 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à l'Habitat à signer la convention Ville de Lille/PACT Métropole Nord portant sur l'étude préalable à la réhabilitation de la cour Faget.
- **AUTORISER** le versement d'une subvention de 5.000 € au PACT Métropole Nord.
- **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 204 article 2042 fonction 824 enveloppe 29440 de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en Préfecture le 13 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à l'Habitat,

Marie Christine STANIEC-WAVRANT

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à l'Habitat,

Marie Christine STANIEC-WAVRANT

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 janvier 2008
N° 08/186

OBJET

Lutte contre la vacance – Mise en œuvre de la procédure d'état d'abandon manifeste.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

Les données des derniers recensements, confortées par l'étude réalisée en 2003/2004 par le cabinet SPIRE sur le parc privé et l'amélioration de l'habitat ancien, ont mis en évidence le nombre important de logements et d'immeubles vacants depuis une longue période sur le territoire communal.

Ainsi, près d'un millier de bâtiments ou de maisons de ville totalement vacants ont pu être répertoriés. Certains immeubles sont même à l'état de ruines ou abandonnés par leurs propriétaires, sans aucun entretien courant depuis plusieurs années : fenêtres et vitres brisées, toitures fuyardes, ravalement non réalisé depuis plusieurs décennies, végétation non entretenue dans les cours et les jardins, etc.

La loi du 2 août 1989, article 7 modifié par la loi du 30 décembre 1995 (codifié aux articles L.2243-1 à L.2243-4 du Code Général des Collectivités Territoriales) permet aux communes de déclarer en état d'abandon manifeste les immeubles ou terrains à l'abandon, situés dans le périmètre d'agglomération de la commune, dans le but d'amener leurs propriétaires à faire cesser cet état. A défaut de réaction dans les 6 mois qui suivent un procès verbal d'abandon notifié aux propriétaires et titulaires d'un droit réel, lesdits biens peuvent être expropriés, en vue de construire des logements sociaux ou de réaliser tout objet d'intérêt collectif relevant d'une opération de restauration, de rénovation ou d'aménagement.

Cette procédure a été mise en œuvre, pour la première fois à Lille, par délibération du 26 septembre 2005 sur une première série de 26 immeubles abandonnés avec des résultats encourageants puisque 70 % de ceux-ci se sont engagés dans un processus de travaux, la procédure devant être poursuivie (au besoin jusqu'à une DUP) pour les quelques cas en situation de blocage.

Il est proposé de mettre en œuvre la procédure sur une nouvelle série de 38 immeubles répertoriés comme étant en état d'abandon manifeste.

Elle complétera utilement les autres actions coercitives et incitatives déjà mises en place pour traiter l'habitat ancien privé dégradé : procédures d'insalubrité ou de péril, Programme d'Intérêt Général Insalubrité, actions de requalification des courées, etc.

.../...

Les immeubles sont les suivants :

adresse de la parcelle	références cadastrales	propriétaire (s) présumé (s)
48. rue de Mexico / rue d'Ennetieres à Lille (Wazemmes)	PW n°053	SCI 48 Mexico
37. rue Jules Guesde à Lille (Wazemmes)	SV n°432	Mme NGUYEN Thi Mau M. LIM Lay Sreng
217. boulevard Victor Hugo à Lille (Wazemmes)	OZ n°026	M. BUSSELIOU Hakim
11. rue Jules Guesde à Lille (Wazemmes)	SV n°419	SCI CHU
23 cité des Postes / 189 rue des Postes à Lille (Wazemmes)	PS n°121	M AMALOU Jacques Mme HAMON Renée
25 cité des Postes / 189 rue des Postes à Lille (Wazemmes)	PS n°124	M SALVADOR François
28 cité des Postes / 189 rue des Postes à Lille (Wazemmes)	PS n°123	M LIM TEKOING
31 cité des Postes / 189 rue des Postes à Lille (Wazemmes)	PS n°129	Mme VANDIONAUT Jeanne
268 boulevard Victor Hugo à Lille (Wazemmes)	PT n°333	Mme DIERICK
3 cour Gossart / 23 rue Saint Eloi à Lille (Wazemmes)	RZ n°106	Mme DESAINT Suzanne M. COUPLEUX Georges
1 cour Gossart / 23 rue Saint Eloi à Lille (Wazemmes)	RZ n°105	M. EL HALLANI Hicham
57. rue de la Plaine à Lille (Moulins)	OX n°128	Association Foncière de Lille et Banlieue
59. rue de la Plaine à Lille (Moulins)	OX n°127	Association Foncière de Lille et Banlieue
14. rue Courmont à Lille (Moulins)	MR n°1-8	SARL OCTOPUS
83. rue Philippe de Comines à Lille (Moulins)	MO n°183	M. DELEVOY Jean
73. rue de Fontenoy à Lille (Moulins)	MO n°234	SCI FONTENOY

.../...

19, rue Auguste Bonte à Lille (Moulins)	OX n° 295	Mme VANTORRE Nicole M DUMONT Albert
16, rue du Capitaine Ferber à Lille (Moulins)	CY n°158	Mme DIRA Aicha M DIRA Abderrahman
50, rue de la Chaude Rivière à Lille (Fives)	TZ n°481	Mme ANTONIK Anna
43 cité Casseville / 23 rue Cabanis à Lille (Fives)	BS n° 049	SCI d'ARTOIS
76, rue Eugène Jacquet à Lille (Fives)	TZ n° 070	M. MOUALEK Aheene
90, rue de Philadelphie à Lille (Fives)	BY n° 263	Melle MELISSE Véronique M MATHYS Pierre
69, rue de Malsence à Lille (Fives)	CH n° 187	M DELESALLE Régis
10, rue Marceau à Lille (Fives)	BP n° 062	Mme HUYGHE Marie
19, terrasse Sainte Catherine à Lille (Vieux-Lille)	KW n° 201	Mme SEGARD Marie Rose Mme DANEL Patricia M DANEL Guillaume Mme DANEL Frederique Melle DANEL Marie Brigitte
16 bis, rue Royale à Lille (Vieux-Lille)	LO n° 254	Les copropriétaires du 16 bis rue Royale M BEN SOUSSAN Guy
51, rue des Arts à Lille (Vieux-Lille)	LN n° 011	Les copropriétaires du 51 rue des Arts
12 impasse de la Concorde à Lille (Vauban-Esquermes)	IY n°162	M. KHIREDDINES Salim Redha
77, rue de Canteleu à Lille (Vauban-Esquermes)	IY n°106	Mme CAILLAUD Gabrielle Juliette
7 rue des Oeillets / 1 cour Lebargy à Lille (Lille-Sud)	DT 046	M MAHAMID Mokhtar
7 rue des Oeillets / 5 cour Lebargy à Lille (Lille-Sud)	DT 052	Mme DRECOURT Marie Paule
49, rue Gustave Nadaud à Lille (Lille-Sud)	DS n° 134	M. CLAUWS Henri
25, rue des Postes à Lille (Centre)	SO n°251	L.A.R TRANSACTIONS
22, rue Gambetta à Lille (Centre)	NZ n°166	M. HAVET Patrick
107 rue du Marché à Lille (Wazemmes)	SV n°05	M WICKIEM Roland Mme TAVERNE Claire

.../...

59, rue Anatole France à Lomme	C n°3284	Mme DUPONCHELLE Louise M. ASSE Marcel
197, avenue de Dunkerque à Lomme	EP n°287	M. BOIS Philippe
12, cité Waerenier / avenue de Dunkerque à Lomme	C n°650	Mme BONIFACE Marthe M. BONIFACE Adolphe

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public, réunie le 18 janvier 2008, des conseils de quartier concernés par cette opération et du Conseil Communal de Lomme, réuni le 24 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **VALIDER** la liste des immeubles ci-dessus et le principe de l'opération ;
- **AUTORISER** Madame le Maire à engager la procédure de déclaration d'état d'abandon manifeste, telle que prévue par les articles L.2243-1 à L.2243-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, sur les parcelles mentionnées ci-dessus ;
- **IMPUTER** les frais afférant à la mise en œuvre de la procédure sur la ligne budgétaire : insalubrité : frais administratifs - chapitre 011 - article 6288 - fonction 12 - enveloppe 26927.

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en Préfecture le 13 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à l'Habitat,

Marie Christine STANIEC-WAVRANT

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à l'Habitat,

Marie Christine STANIEC-WAVRANT

ANNEXE

Procédure d'état d'abandon manifeste

(Articles L 2243-1 à L 2243-4 du Code Général des Collectivités Territoriales)

(Doit concerner uniquement les parcelles de la commune : immeubles, terrains...)

(Délibération) : 1 Demande du Conseil Municipal au maire d'engager la procédure

2 Etablissement d'un procès-verbal provisoire d'abandon manifeste :

(Frais fiches hypothèques) :
- Détermination de la parcelle
- Recherche des propriétaires, des titulaires de droit réel et autres intéressés
- Détermination des travaux à réaliser

3 Notification du procès-verbal aux propriétaires, aux titulaires de droit réel et autres intéressés (avec reprise des articles L. 2243-1 à L. 2243-4 du CGCT dans la notification)

4 Affichage en mairie et sur les lieux concernés (pendant 3 mois)

(Frais : publications) : 5 Publication dans deux journaux locaux ou régionaux diffusés dans le département.

6 A l'issue d'un délai de 6 mois à compter de l'exécution des mesures de publicité et de notification, le maire constate par un procès-verbal définitif d'abandon manifeste (qui est tenu à la disposition du public)

(Délibération) : 7 Le maire saisit le conseil municipal pour demander s'il y a lieu de poursuivre l'expropriation, et dans l'affirmative en détermine la destination au profit de la commune pour un objet d'utilité publique :
- Construction de logements sociaux
- Tout autre intérêt collectif (restauration, rénovation ou aménagement)

La procédure ne peut-être poursuivie si :
- Les travaux demandés sont exécutés par le propriétaire dans le délai de 6 mois
- Les propriétaires ont manifesté leur intention d'y mettre fin
  → soit en commençant des travaux
  → soit en passant un engagement avec la ville (échéancier de travaux)

La procédure peut-être poursuivie si :
- Les travaux ne sont pas réalisés dans le délai de 6 mois.
- L'échéancier accordé au propriétaire n'est pas respecté.

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/187**

OBJET

Lutte contre le logement insalubre - Maintien des aides complémentaires de la Ville pour les travaux de de sortie d'insalubrité

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs

La Ville de Lille s'est engagée depuis plusieurs années dans une politique volontaire de lutte contre l'insalubrité, par une action coordonnée de repérage et de traitement des situations (veille foncière, centralisation de signalements, contrôles d'hygiène, procédures coercitives insalubrité, cellules opérationnelles de quartier), adhésion en 2002 à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) communautaire de "lutte contre l'insalubrité" puis au Programme d'intérêt Général (P.I.G) Insalubrité.

Le 14 juin 2005 a été signée la convention partenariale de ce Programme d'Intérêt Général entre l'Etat, l'ANAH et LMCU. La Ville de Lille, qui entend s'inscrire pleinement dans cette nouvelle démarche, a adhéré au PIG Insalubrité par délibération du Conseil Municipal du 12 décembre 2005.

Au total, depuis 2005, près de 250 logements se sont engagés dans des travaux lourds de sortie d'insalubrité avec des subventions de l'ANAH, de LMCU et de la Ville, dont 127 logements à loyer conventionné social ou très social

En application des engagements pris, la Ville a créé une prime complémentaire à l'amélioration de l'habitat pour des opérations de sortie d'insalubrité, à destination :

- des propriétaires-occupants et des accédants à la propriété ayant des ressources modestes, sur les communes de Lille, Hellemmes et Lomme,
- des propriétaires-bailleurs réhabilitant un immeuble situé sur les communes de Lille, Hellemmes et Lomme, dans le cadre d'un loyer encadré (conventionné social ou très social).

Ainsi, en 2005, 2006 et 2007, la Ville a pu participer au financement de 41 dossiers de travaux de sortie d'insalubrité pour des propriétaires privés ayant permis de réhabiliter 73 logements à loyer social et de 3 dossiers ayant permis de mettre en sécurité 17 logements, le tout pour une participation communale totale de 306.368 €, engendrant la réalisation de 3.996.533 € de travaux.

Il est donc proposé, pour l'année 2008, dernière année du PIG communautaire Insalubrité, de maintenir, en les complétant, les conditions d'attribution et les modalités de l'aide complémentaire à celle de l'ANAH octroyée par la Ville.

.../...

	Prime octroyée par la Ville de Lille
Propriétaires occupants à très faibles ressources (< 50% des plafonds PAS)	20 % de la dépense subventionnée par l'ANAH avec plafond de travaux de 30.000 € HT maximum.
Propriétaires occupants à ressources modestes (entre 50 et 100 % des plafonds PAS)	10 % de la dépense subventionnée par l'ANAH avec plafond de travaux de 30.000 € HT maximum.
Propriétaires bailleurs acceptant un conventionnement de leur logement après travaux	10 % de la dépense subventionnée par l'ANAH .

Sont éligibles les travaux de sortie d'insalubrité ou de péril ainsi que ceux de mise en sécurité en cas de risque grave pour les occupants, attesté et constaté par les services municipaux. Après travaux, les immeubles et les logements devront être aux normes de décence et de sécurité prévues par les règlements en vigueur.

Le plafond de travaux a été réactualisé en fonction des règles de l'ANAH (30.000 € par logement pour les propriétaires occupants).Cette dépense maximale par logement (hors honoraires de maîtrise d'œuvre) pourra être déplafonnée pour les travaux de décontamination de peintures au plomb ainsi que pour les opérations mettant en œuvre des travaux favorisant particulièrement le développement durable : amélioration de l'isolation thermique, utilisation d'énergies nouvelles ou renouvelables, matériels permettant des économies d'eau, amélioration de l'isolation acoustique du logement ou de l'immeuble.

A titre exceptionnel, dans le cas où des immeubles insalubres ou dangereux seraient préemptés au profit d'opérateurs sociaux (associations ou bailleurs sociaux), en vue de leur réhabilitation, il pourra être attribué une subvention couvrant l'intégralité des dépenses de travaux d'urgence. Seront alors éligibles les travaux strictement nécessaires à la suppression du danger immédiat.

D'autre part, seront aussi éligibles à l'aide complémentaire de la Ville, les opérations de sortie d'insalubrité avec maintien en loi de 48 après travaux, subventionnées comme telles par l'ANAH.

Par ailleurs il a été institué, comme pour l'ANAH, un engagement du demandeur de reversement d'une partie de la subvention en cas de revente du bien avant la 9ème année suivant l'octroi de la subvention, avec affectation d'un coefficient suivant le barème ci-après :

- coefficient 1.00 : rupture de l'engagement avant la fin de la 1ère année.
- coefficient 0.90 : rupture de l'engagement avant la fin de la 2ème année.
- coefficient 0.80 : rupture de l'engagement avant la fin de la 3ème année.
- coefficient 0.70 : rupture de l'engagement avant la fin de la 4ème année.
- coefficient 0.60 : rupture de l'engagement avant la fin de la 5ème année.
- coefficient 0.50 : rupture de l'engagement avant la fin de la 6ème année.
- coefficient 0.40 : rupture de l'engagement avant la fin de la 7ème année.
- coefficient 0.30 : rupture de l'engagement avant la fin de la 8ème année.
- coefficient 0.20 : rupture de l'engagement avant la fin de la 9ème année.

.../...

Ce reversement ne sera pas demandé si l'acquéreur reprend les engagements généraux de l'ANAH en cas de location ou, pour les propriétaires occupants, respecte les conditions d'octroi (plafond de ressources).

Enfin, pour les logements locatifs, le versement d'une subvention par la Ville lui donne droit de proposition de candidatures pour l'attribution du logement à chaque mise en location pendant les 9 années de l'engagement de location. Le refus éventuel par le propriétaire des candidatures proposées par la Ville devra être motivé. Le propriétaire devra donc faire connaître à la Ville, avant la fin des travaux, son intention de mise en location et devra fournir après celle-ci les informations sur l'identité et le profil du locataire choisi.

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public, réunie le 18 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** la poursuite du programme de lutte contre l'insalubrité jusqu'à la fin du PIG communautaire Insalubrité, soit le 30 septembre 2008, par l'attribution d'aides complémentaires de la Ville aux travaux de sortie d'insalubrité ou de mise en sécurité.

- **IMPUTER** les dépenses correspondantes au chapitre 204 – article 2042 – fonction 12 – enveloppe 29002 du Budget Primitif 2008.

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en Préfecture le 13 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à l'Habitat,

Marie-Christine STANIEC WAVRANT

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à l'Habitat,

Marie-Christine STANIEC WAVRANT

609

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/188**

OBJET

Lutte contre le logement insalubre - Octroi de primes de travaux de sortie d'insalubrité.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la délibération adoptée lors de cette même séance sur le " Maintien des aides complémentaires de la Ville de Lille pour les travaux de sortie d'insalubrité" et en accord avec la Commission d'examen d'attribution des primes qui s'est réunie le 7 décembre 2007 et la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public, réunie le 18 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **DONNER** un avis favorable pour l'attribution des 4 primes sollicitées reprises dans le tableau ci-annexé, pour un montant total de 42.081 €

- **AUTORISER** l'attribution et le paiement des primes proposées par la Commission d'attribution, dans la limite des montants attribués aux pétitionnaires, sous réserve que les travaux le nécessitant aient fait l'objet d'une déclaration de travaux préalable et que les travaux réalisés soient conformes aux prescriptions éventuelles de l'autorisation de travaux. Au moment du paiement, le montant de la prime pourra être revu à la baisse, dès lors que les factures finales feront apparaître un différentiel par rapport au projet initial validé

- **IMPUTER** la dépense correspondante au chapitre 204 – article 2042 – fonction 12 – enveloppe 29002 de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en Préfecture le 13 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à l'Habitat,

Marie-Christine STANIEC WAVRANT

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à l'Habitat,

Marie-Christine STANIEC WAVRANT

Ville de Lille
Commission d'attribution des primes à l'amélioration de l'habitat privé (sortie d'insalubrité)
du 07 décembre 2007

nom bénéficiaire	adresse immeuble	statut d'occupation	nb logts avant travaux	nb logts après travaux	nb logts subventionnés	type de prime	montant total travaux + m.o TTC	dépense subv. par ANAH	taux de subvention Ville	montant de subvention Ville (euros)
VOLPE KOZA Marielle	72 rue Caumartin	PB	3	3	3	INS PST	287.714	175.103	10%	**17.510**
LLENAS MARCUZ Marie France	21 rue Henri Regnault	PB	1	1	1	INS PST	77.755	69.220	10%	**6.922**
TORTORICI Pascal	44 rue Lafayette	PB	2	2	2	maintien loi 48	111.860	106.020	10%	**10.602**
METTAOUI Djamel	164 boulevard Victor Hugo	PB	1	1	1	INS PST	74.528	70.470	10%	**7.047**
Totaux	**4 dossiers**		**7**	**7**	**7**		**551.857**	**420.813**		**42.081**

Avis favorable de la Commission sur l'ensemble des dossiers soumis, pour accord de principe d'octroi de 4 dossiers de prime d'un montant total de 42.081 euros.(sous réserve de l'obtention par les propriétaires des autorisations administratives pour la réalisation des travaux)
Les primes pourront être recalculées par la commission dans la limite maximale attribuée initialement, après examen des pièces justificatives fournies pour le paiement.(factures)

Marie Christine STANIEC-WAVRANT
Adjointe déléguée à l'Habitat

Ville de Lille
Commission d'attribution des primes à l'amélioration de l'habitat privé (sortie d'insalubrité)
du 07 décembre 2007

nom bénéficiaire	adresse immeuble	statut d'occupation	nb logts avant travaux	nb logts après travaux	nb logts subventionnés	type de prime	montant total travaux + m.o TTC	dépense subv. par ANAH	taux de subvention Ville	montant de subvention Ville (euros)
VOLPE-KOZA Marielle	72 rue Caumartin	PB	3	3	3	INS PST	287.714	175.103	10%	**17.510**
LLENAS-MARCUZ Marie France	21 rue Henri Regnault	PB	1	1	1	INS PST	77.755	69.220	10%	**6.922**
FORTORICI Pascal	44 rue Lafayette	PB	2	2	2	maintien loi 48	111.860	106.020	10%	**10.602**
METTAOUI Djamel	164 boulevard Victor Hugo	PB	1	1	1	INS PST	74.528	70.470	10%	**7.047**
Totaux	**4 dossiers**		**7**	**7**	**7**		**551.857**	**420.813**		**42.081**

Avis favorable de la Commission sur l'ensemble des dossiers soumis, pour accord de principe d'octroi de 4 dossiers de prime d'un montant total de 42.081 euros.(sous réserve de l'obtention par les propriétaires des autorisations administratives pour la réalisation des travaux)
Les primes pourront être recalculées par la commission dans la limite maximale attribuée initialement, après examen des pièces justificatives fournies pour le paiement.(factures)

Marie Christine STANIEC-WAVRANT
Adjointe déléguée à l'Habitat

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/189**

OBJET

Site Multilom – Lomme – Etude de programmation et d'aménagement – Groupement de commandes

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

Le site MULTILOM, sis 37 rue Jules Guesde, se trouve à proximité de l'avenue de Dunkerque, de la station de métro Maison des Enfants, de la nouvelle médiathèque et jouxte la plate-forme multimodale.

Ce site de 6 ha est actuellement à vocation économique.

Bien desservi par les transports en commun et à proximité de tous les équipements du centre ville, ce site présente un potentiel important pour la création de logements. Plusieurs investisseurs s'intéressent au site pour y construire de l'habitat, tandis que les propriétaires ont manifesté leur désir de le vendre.

Cependant, le classement actuel en zone UG du Plan Local d'Urbanisme (zone d'activités et de commerce) ne permet pas la construction de logements.

Avant tout changement de zonage, il importe d'une part, d'évaluer l'impact de l'évolution de la vocation de ce site (et notamment, les possibilités de relocaliser les entreprises en activités dans un environnement proche, correspondant à leurs besoins) et d'autre part, de définir le programme et le projet d'aménagement possible et souhaitable sur le site.

Compte tenu de son positionnement stratégique et de son importance en terme de potentiel de logements constructibles, il revient aux collectivités de définir l'ambition, le contenu, la forme et la qualité du projet qui pourra être réalisé sur ce site, et de faire en sorte, par le biais des procédures adaptées, que les futurs investisseurs les respectent.

L'ambition de la Ville de Lomme est la réalisation d'un programme favorisant une mixité sociale grâce à la diversification des typologies d'habitat, avec en particulier 25 % de logements sociaux dont 10 % de PLAI et un programme majeur d'accession sociale et maîtrisée à la propriété, afin de répondre à la demande des habitants de la commune.

De plus, ce site pourrait notamment permettre, autant que de besoin, le relogement d'une partie des habitants dont les logements sont concernés par les démolitions - reconstruction par le bailleur CMH dans le cadre du programme de rénovation urbaine du secteur d'habitat social « des arbres » sur le quartier de la Mitterie.

Par ailleurs, le projet MULTILOM devra être exemplaire en terme de qualité urbaine et de développement durable, s'inspirant des objectifs de la Charte éco quartier définie par Lille Métropole Communauté Urbaine. Il privilégiera une forme urbaine aérée, conciliant la densité de l'habitat et la qualité de larges espaces publics.

.../...

Afin de préciser les attentes des collectivités sur ce site, il est proposé d'engager une étude de programmation et d'aménagement.

Cette étude permettra de :

- cerner les principales contraintes d'aménagement du site (notamment en matière environnementale, compte tenu de son usage antérieur d'activités) ;
- définir un programme, en cohérence avec le Plan Local de l'Habitat de Lille Métropole Communauté Urbaine et les besoins de la commune, et d'évaluer les besoins en équipements publics générés par ce programme ;
- définir un plan d'aménagement du site ;
- définir les prescriptions d'aménagement urbaines, architecturales et paysagères, et la qualité des futurs espaces publics ;
- établir un premier bilan d'aménagement en vue de vérifier l'équilibre de l'opération.

L'ensemble de ces éléments permettra, si l'intérêt et la faisabilité du projet sont confirmés, d'engager les procédures d'aménagement adéquates.

Le montant prévisionnel de cette étude est évalué à 70.000 € HT, soit 83.720 € TTC et sera pris en charge par LMCU à concurrence de 35 000 € HT soit 41 860 € TTC.

Cette étude sera réalisée en groupement de commandes avec Lille Métropole Communauté Urbaine qui sera le coordonnateur mandataire de ce groupement et sera donc chargé de procéder à l'ensemble des opérations de sélection, signer, notifier et exécuter le marché.

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public, réunie le 18 janvier 2008, et du Conseil Communal de Lomme, réuni le 24 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **SOLLICITER** la Communauté Urbaine pour mener conjointement une étude de programmation et d'aménagement sur le site de Multilom
- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement de commandes ;
- **AUTORISER** l'inscription de l'étude dans le cadre de l'autorisation de programme 08UHABITAT HABITAT ETUDES pour un montant de 41 860 € inscrit au chapitre 011 - article 617 - fonction 824 – enveloppe 30549 de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en Préfecture le 13 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à l'Habitat,

Marie Christine STANIEC-WAVRANT

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à l'Habitat,

Marie Christine STANIEC-WAVRANT

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/190**
OBJET

Politique de la Ville - Conventions avec les structures percevant plus de 23.000 €.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Lors de cette même séance, il est proposé au Conseil Municipal, par le biais d'autres délibérations, d'adopter la programmation 2008 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale et le programme d'actions en faveur des quartiers Centre, Saint-Maurice, Vieux-Lille et Vauban qui prévoient l'octroi de subventions au bénéfice de plusieurs associations dont certaines jouissent d'une aide financière annuelle de la Ville supérieure à 23.000 €.

A ce titre et conformément à la législation en vigueur, il convient d'établir une convention, reprenant le détail des financements accordés par la Ville pour l'année 2008, avec chaque structure ou association concernée et pour laquelle la Politique de la Ville est désignée comme service pilote, à savoir :

- Perspectives,
- Montévidéo,
- Lille-Sud Insertion,
- Lille Métropole Habitat – OPAC de Lille,
- Association pour le Développement de l'Emploi par les Métiers Nouveaux (ADEMN),
- Générations et Cultures – Vieillir Autrement,
- Pour le Soutien sCOlaire (APSCO),
- La Espéranza,
- la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV)
- le Chalet des Bois Blancs
- Culture et Liberté
- F.C.I. Fédération des Centres d'Insertion

En accord avec la Commission du Développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville, réunie le 15 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à la Politique de la Ville à signer les conventions entre la Ville et les associations reprises ci-dessus.

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en Préfecture le - 4 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à la Politique de la Ville,

Walid HANNA

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à la Politique de la Ville,

Walid HANNA

615

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/191**

OBJET

Politique de la Ville – Adoption de la programmation 2008 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (2007-2009)

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) de la Ville de Lille a été adopté lors du Conseil Municipal du 12 Février 2007.

Ce contrat remplace le Contrat de Ville depuis le 1er janvier 2007 et pour 3 ans. Il a vocation à constituer le cadre contractuel unique de la Politique de la Ville permettant de mettre en œuvre des projets de cohésion sociale notamment en lien avec les projets de rénovation urbaine.

Le Contrat Urbain de Cohésion sociale de La Ville de Lille et de la Commune associée de Lomme définit :

⇨ **Les territoires prioritaires d'intervention**
- 6 quartiers lillois : Bois-Blancs, Faubourg de Béthune, Fives, Lille Sud, Moulins, Wazemmes
- 3 quartiers lommois : Mitterie, Mont à Camp, Marais

⇨ **Les axes prioritaires :**
- La réussite éducative et sociale des enfants et des jeunes
- Le développement économique, l'emploi, l'insertion, la formation
- La citoyenneté, la lutte contre les discriminations, l'action sociale
- La santé
- Le cadre de vie, l'habitat et le logement
- La prévention de la délinquance.

PRÉFECTURE DU NORD
11 - 4 FEV. 2008 11

Deux enjeux majeurs résultent de ce Projet Urbain de Cohésion sociale :

- Le renforcement du lien entre développement social et développement urbain, notamment dans les territoires en rénovation urbaine

- La mobilisation des politiques de droit commun en faveur des territoires prioritaires et l'identification d'axes spécifiques et complémentaires propres à la politique de la Ville.

Comme dans le cadre du Contrat de Ville, le CUCS est le cadre de l'appel à projet annuel en direction des acteurs associatifs lillois et lommois, qui a permis de construire la programmation 2007 de la Politique de la Ville

Pour 2008, 274 dossiers ont été déposés par les associations lilloises pour une demande totale à la Ville de 2.265.586 euros et une demande à l'Etat de 1.468.725 euros (hors volet Prévention de la délinquance et programmation lommoise).

.../...

Parmi ces 274 dossiers, 87 actions nouvelles et 187 actions reconduites ont été présentées par les associations lilloises.

Après instruction de l'ensemble des demandes financières faites par les associations, il est proposé dans le cadre de la présente délibération de retenir 191 actions dont 148 actions reconduites et 43 actions nouvelles pour un montant total de 9.854.156 € et une sollicitation du CUCS de 2.667.686 € (dont une part Ville de 1.610.924 € et une part Etat / ACSE de 1.056.762 €, à laquelle s'ajoute une sollicitation de la Région de 370.220 €, sous réserve de leur accord respectif).

Le Volet Prévention de la délinquance du CUCS (qui fait l'objet d'une délibération particulière) représente quant à lui une part Ville de 396.953 € et une part Etat de 287.608 euros.

L'effort de la Ville de Lille pour 2008 s'élève donc dans le cadre du CUCS à 2.007.877 € (volet prévention de la délinquance compris).

La programmation lommoise représente une sollicitation dans le cadre du CUCS de 144.240 € soit une part Ville et une part Etat équivalente chacune à 72.210 €.

Cette Programmation 2008 résulte du travail de territorialisation effectué dans le cadre de schémas de développement propres à chaque quartier à partir des priorités définis dans le cadre du CUCS. Ce travail a donné lieu à l'identification de secteurs particuliers dans ces quartiers, qui nécessitent une intervention renforcée.

Ainsi, les actions programmées permettront de prioriser les efforts sur :

- ⇨ les secteurs de la Roseraie et des Aviateurs au Bois Blancs,
- ⇨ les secteurs Concorde et Baltique, Verhaeren au Faubourg de Béthune,
- ⇨ les secteurs d'habitat ancien dégradés et du Petit Maroc à Fives,
- ⇨ les secteurs Arras- Europe et Arbrisseau à Lille Sud,
- ⇨ les secteurs de la Porte de Valenciennes et du Boulevard de Strasbourg, Wallaert – Liévrauw et Filature à Moulins,
- ⇨ les secteurs Magenta Fombelle, Mexico, Flandres et Justice à Wazemmes.

Les actions proposées dans le tableau joint en annexe relèvent de 5 champs thématiques définis comme prioritaires dans le cadre du CUCS.

⇨ **La Réussite éducative et sociale des enfants et des jeunes**

Les actions relevant du champ de la Réussite Educative et sociale des enfants et des jeunes contribueront aux objectifs fixés dans le CUCS en complément du Projet Educatif Global.

Il s'agira d'accompagner les politiques publiques par des actions visant à favoriser la socialisation du jeune enfant (éveil artistique, culturel et sportif, projets liés à la parentalité, actions passerelles permettant la sensibilisation des familles pour favoriser l'inscription des jeunes enfants à l'école).

Pour améliorer les conditions d'apprentissage et d'épanouissement des enfants et des jeunes, et afin de renforcer le Dispositif de Réussite Educative, des actions d'accompagnement à la scolarité impliquant les familles seront poursuivies.

.../...

Les projets développés dans le cadre des Réseaux d'Education Prioritaires et Ambition Réussite seront soutenus afin de favoriser l'ouverture culturelle des enfants. Enfin, afin de prévenir la rupture et le décrochage scolaire et/ou d'accompagner les jeunes sortis du système scolaire, plusieurs actions sont proposées pour permettre aux jeunes de découvrir le monde du travail et de définir leur projet professionnel. En complément, des actions fondées sur les échanges internationaux seront développées.

Les actions en faveur des jeunes âgées de 16 à 30 ans seront intensifiées au travers du renforcement des Espaces Jeunes qui permettent un accueil dans la proximité et apportent une réponse aux besoins des jeunes en matière d'insertion sociale et professionnelle.

Le montant des actions développées dans ce champ au titre du CUCS et de la participation du Conseil Régional s'élèvent à 832.949 €, soit 28 % des sommes sollicitées.

⇨ **Action sociale, lutte contre les discriminations, citoyenneté**

Les actions impulsées dans ce cadre permettent de renforcer l'accompagnement social et de mettre en place des dynamiques collectives dans les secteurs où les habitants sont isolés.

Dans ce volet, seront mises en place des actions tournées vers le développement d'animations dans les quartiers permettant de créer ou recréer du lien social et des démarches permettant l'intégration des personnes étrangères ou issues de l'immigration. La promotion des initiatives des habitants sera poursuivie dans le cadre du Fonds d'Initiatives Habitants. Il s'agira aussi de développer des actions favorisant la lutte contre les discriminations par des méthodes innovantes : théâtre forum, jeux coopératifs, ateliers de discussion. Ces actions ont aussi pour vocation à amener certains habitants particulièrement démunis à découvrir d'autres lieux (sorties familiales) et à leur faciliter l'accès aux vacances. Il s'agira également de promouvoir les initiatives des habitants en faveur de leur quartier dans le cadre du Fonds Initiatives Habitants. C'est aussi dans ce volet que sont mises en œuvre des actions permettant de favoriser la participation et l'appropriation par les habitants des transformations urbaines à venir (fête, recueil et valorisation de la mémoire des habitants, journal). Enfin, des actions permettant l'accès à la culture et aux sports, vecteurs de lien social seront développées.

Les actions présentées ici s'élèvent à un montant total de 1.307.674 € soit 43 % des sommes sollicitées au titre du CUCS et de la participation du Conseil Régional.

⇨ **l'Emploi, l'insertion, la formation et le développement économique**

Dans ce champ, il s'agira d'abord de maintenir les actions permettant l'insertion socio-professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi par un suivi dans la proximité, tout en s'appuyant sur les dispositifs de parcours sociaux financées dans le cadre des fonds européens. Les actions de formation à la maîtrise de la langue seront poursuivies et intensifiées de manière complémentaire aux dispositifs de droit commun. D'autres actions de formation et de sensibilisation aux métiers dits porteurs seront développées ainsi qu'autour de la création d'activité.

Ce volet s'élève à 331.991 € soit plus de 11 % des sommes sollicitées.

.../...

Il faut ici préciser que ce volet Emploi - Insertion sera complété par une programmation d'actions dans le cadre de la mobilisation des Fonds Européens (programme opérationnel 2007/2013, axe 3, renforcer la cohésion sociale, favoriser l'inclusion sociale et lutter contre les discriminations) dont le montant peut être estimé à environ 700.000 € pour 2008.

⇨ **L'Habitat, logement, cadre de vie**

Ce volet de la programmation a pour objectif principal l'amélioration des conditions de vie dans le logement et aux abords immédiats avec la participation des habitants concernés au premier chef.

Les actions initiées dans ce cadre permettent de :

- lutter contre l'habitat indigne et garantir les droits des locataires et des propriétaires,
- soutenir de petits projets d'aménagements (bancs, jeux, signalisation....) portés par les habitants via le Fonds de Travaux Urbains (FTU),
- soutenir des associations ou collectifs d'habitants soucieux d'améliorer leur cadre de vie et toutes actions permettant de travailler à la réappropriation de leur cadre de vie et de leur environnement par les habitants notamment dans le cadre des transformations urbaines en cours et à venir,
- mettre en place la démarche d'accompagnement social des familles résidant dans un logement social inclus dans le programme des démolitions-reconstrutions de logements sociaux.

Ce volet représente une sollicitation du CUCS d'un montant de 430.328 € soit plus de 14 % du montant total du CUCS pour 2008.

⇨ **la Santé**

En ce domaine, il s'agira d'impulser des dynamiques permettant de mettre en réseau les acteurs de la santé sur un territoire, tout en poursuivant les actions de prévention des conduites addictives et de sensibilisation à l'hygiène alimentaire. Un nouvel axe relatif à la souffrance psychologique sera également mis en œuvre. Et ce, en lien et en appui du Contrat Territorial de Santé.

Ce volet représente une sollicitation de 114.964 € soit 4 % du CUCS.

Cette programmation comporte enfin, une action visant à évaluer le Contrat Urbain de Cohésion Sociale pour la période 2007/2009.

En terme de méthode, il faut souligner que la programmation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale résulte, outre du Projet Urbain de Cohésion sociale, de la définition de schémas de développement élaborés par quartier, qui ont fait l'objet d'un débat avec les acteurs de terrain lors des "Rencontres thématiques de la Politique de la Ville" qui se sont déroulées en Septembre et Octobre 2007.

Sur cette base, les Commissions thématiques de la Politique de la Ville de quartier ont proposé des projets d'actions entrant dans ces champs d'intervention.

Chaque Conseil de Quartier a ensuite été saisi, pour avis, des propositions faites.

.../...

Les Services thématiques de la Ville ont été associés à l'instruction des dossiers émanant de ces lieux de concertation afin d'émettre un avis sur l'opportunité des actions envisagées et leur cohérence par rapport à la Politique Municipale menée dans chaque domaine d'intervention.

Enfin, les élus thématiques ont participé à la validation de la programmation et ont été sollicités pour apporter un soutien financier à ces actions. A cet égard, il faut souligner qu'un certain nombre d'actions présentées au titre du CUCS pour 2008 feront l'objet d'un financement complet dans le cadre des crédits de droit commun. Ces actions ne figurent pas dans le tableau annexé à la présente délibération, bien qu'ayant été initiées dans ce cadre.

Le tableau annexé à la présente délibération reprend l'ensemble des actions qu'il est proposé de retenir dans le cadre de la programmation 2008 du CUCS. Il est réparti selon l'ordre des thématiques présentées ci-dessus.

Chacune des actions proposées fait l'objet d'un rapide descriptif et d'un bilan quand il s'agit d'une action reconduite dans le tableau évoqué précédemment. Les actions présentées ayant fait l'objet d'un dossier de demande de subvention, ceux-ci peuvent être consultés à la direction de la Politique de la Ville pour de plus amples informations.

La programmation lommoise est également présentée dans un tableau annexé à cette délibération.

En conséquence et pour concrétiser cette programmation née de la concertation dans les quartiers et avec les différentes délégations et services de la Ville, en accord avec la Commission du Développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville, réunie le 15 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **ADOPTER** le programme d'actions élaboré au titre du CUCS pour 2008

- **ALLOUER** à chaque association ou structure Maître d'ouvrage support de l'action concernée la subvention correspondant à la participation de la Ville conformément à la répartition figurant dans les tableaux joints en annexe

- **AUTORISER** le Maire ou à défaut son représentant à signer toute convention et avenant élaborés dans le cadre des dispositions légales en vigueur.

A ce titre, les conventions et avenants concernant le versement des subventions aux associations suivantes seront présentées ultérieurement par les services pilotes dans une délibération prise par ailleurs : ADEMN, APSCO (Association Pour le soutien SCOlaire), ASCCL (Association Sportive et Culturelle de Croisette) - Association d'Animation du Petit Maroc, Association de gestion de l'espace santé du Faubourg de Béthune, Association La Deûle, Association Populaire d'Urbanisme (APU) de Lille-Moulins, Association Populaire d'Urbanisme (APU) de Lille Wazemmes, Maison de quartier Les Moulins, Association pour la gestion du centre social et le développement du secteur croisette (Centre Social Arbrisseau), Atouts Sens, ATTACAFA, Avenir Enfance, PACT Métropole Nord, Centre Social Marcel Bertrand, Centre Social Mosaïque, Centre d'Activités Léo Lagrange, Compagnie du Tire-Laine, Faubourg de Béthune judo club lillois, Fédération Nord du Secours Populaire, FILOFIL, Fondation Armée du Salut, Football Club de Lille/Sud, Francas de Lille, Francas du Nord, Générations et Cultures - Vieillir autrement, Grandir ensemble avec le Centre Social Lazare Garreau, LA CLE (Lille Association Compter Lire Ecrire), Les spectacles sans gravité Aéronef, Lille Sud Insertion, LMH OPAC de Lille, Lille Université Club (LUC), Centre Social Roger Salengro - Maison de quartier de Fives.

.../...

Maison de quartier de Wazemmes, Centre Social Rosette de Mey, Maison Régionale de l'environnement et des Solidarités (MRES), Montévidéo, Olympique Lille-Sud (OLS), Organisme Social de Logement (OSLO), Perspectives, Projet le nouveau centre socialdu Faubourg de Béthune, Réussir/Mission Locale de Lille, Rock'In Faches (RIF), SAFFIA, Les Boutiques du Faubourg (ex-Union Commerciale de Lille/Sud), FCP Lille, Itinéraires, Cultures et Flonflons Flandres, ARELI, Equipe St Vincent, Face Lille Métropole, association Martine Bernard, Paroles d'Habitants, Point Service aux Particuliers (PSP Lille Métropole), Centre social intercommunal La Maison du Chemin Rouge, Maison X2000, Halte-garderie du Faubourg de Béthune, Association du Chalet des Bois Blancs, Culture et Liberté, Réseau Solidarité Club (ESPM), AJS (Association Jeunesse Sportive de Wazemmes), Boxing Club Lille Moulins, LUC Section Rugby, Panther's club Lille Métropole Nord, RCBB (Racing Club des Bois Blancs), U.S. Antillais.

- **IMPUTER** la dépense correspondante à la participation de la Ville sur la ligne intitulée « Politique de la Ville – Subventions à divers organismes – chapitre 65 – article 6574 – fonction 824 »

- **SOLLICITER** le concours financier de l'Etat, de la Région, ou de tout autre partenaire susceptible d'apporter son soutien dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale
- **SOLLICITER** le concours financier de l'Etat, de la Région, ou de tout autre partenaire susceptible d'apporter son soutien dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale aux actions dont la ville assure la maîtrise d'ouvrage et prévoir l'admission en recette et l'ouverture du crédit d'emploi sur la ligne « Politique de la Ville – Subventions à divers organismes – chapitre 65 – article 6574 – fonction 824 »

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en Préfecture le 4 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à la Politique
de la Ville,

Walid HANNA

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à la Politique
de la Ville,

Walid HANNA

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/192**

OBJET

Politique de la Ville – Adoption de la programmation 2008 de la Politique de la de la Ville pour les quartiers Centre, Saint-Maurice, Vauban-Esquermes et Vieux-Lille

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

La Ville a décidé d'intensifier son action dans les quatre quartiers qui ne relèvent pas de la géographie prioritaire de la Politique de la Ville, à savoir : Vieux-Lille, Centre, Saint-Maurice et Vauban.

Pour ce faire, la direction de la politique de la ville a construit une proposition de méthode d'intervention spécifique qui consiste à mettre en œuvre des projets de développement à l'échelle de micro-territoires grâce à une mise en synergie des partenaires institutionnels, des associations et des habitants.

Un plan d'action a été élaboré afin de définir les objectifs prioritaires à atteindre dans chacun des secteurs concernés. Ces derniers sont :

- Hoover et Fontaine del Saulx pour le quartier du Centre,
- Briquetterie, Cité Saint- Maurice, Eugène Jacquet pour le quartier de Saint-Maurice
- Churchill et Pont Neuf pour le quartier du Vieux-Lille
- Square d'Espagne et du Portugal pour le quartier de Vauban-Esquermes.

Ce plan d'action constitue le cadre d'un appel à projet aux acteurs associatifs de ces quartiers pour 2008.

Dans ce cadre, 16 dossiers de demande de subvention ont été déposés par les associations.

Il est proposé dans le cadre de la présente délibération d'en retenir 15 pour un montant total de 104 650 €.

Ces projets permettront de travailler en 2008 :

Sur le quartier de Saint-Maurice autour :

- du renforcement du lien social dans le secteur de la Cité Saint Maurice
- de la mobilisation des jeunes dans des projets humanitaires et d'insertion professionnelle

Sur le quartier du Vieux-Lille autour :

- du renforcement de l'offre éducative et de loisirs dans le secteur Churchill/Pont Neuf

.../...

Sur le quartier de Vauban autour :
- de la qualification des acteurs éducatifs

Sur le quartier du Centre autour :
- du développement d'actions éducatives pour les jeunes inorganisés et les enfants du secteur Hoover.

Le tableau annexé à la présente délibération reprend l'ensemble des actions qu'il est proposé de retenir dans le cadre de cette programmation.

Chacune des actions proposées fait l'objet d'un rapide descriptif. Les actions présentées ayant fait l'objet d'un dossier de demande de subvention, ceux-ci peuvent être consultés à la direction de la Politique de la Ville pour de plus amples informations.

En conséquence, en accord avec la Commission du Développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **ADOPTER** le programme d'actions élaboré au titre de la programmation 2008 de la politique de la Ville pour ces quatre quartiers
- **ALLOUER** à chaque association ou structure maître d'ouvrage support de l'action concernée la subvention correspondant à la participation de la Ville conformément à la répartition figurant dans les tableaux joints en annexe,
- **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2007, chapitre 65, article 6574, fonction 824, enveloppe 30 372 :
- **AUTORISER** le Maire ou à défaut son représentant à signer toute convention et avenant élaborés dans le cadre des dispositions légales en vigueur.

A ce titre, les conventions et avenants concernant le versement des subventions aux associations suivantes seront présentées par les services pilotes dans une délibération prise par ailleurs : Association La Esperanza, Maison de quartier Vauban-Esquermes, Centre Social la Busette, Les Spectacles Sans Gravité l'Aeronef, l'Association Paroles d'Habitants, Association ATD Quart Monde.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en Préfecture le

PRÉFECTURE DU NORD 02 - 4 FEV. 2008 02 ARRIVÉE

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à la Politique
de la Ville.

Walid HANNA

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à la Politique
de la Ville.

Walid HANNA

Programmation Politique de la Ville 2008
Quartiers Centre / Saint Maurice / Vauban / Vieux Lille

Action nouvelle / reconduite	QUARTIERS	intitulé	maître d'ouvrage	descriptif de l'action	Bilan 2007 (si action reconduite)	Coût de l'opération	Sollicitation Ville Politique de la Ville 2008	*proposition Ville Politique de la Ville 2008*
	renforcement du lien social à la cité Saint-Maurice							
AN	Saint-Maurice	renforcement des interventions à la Cité Saint Maurice	PACT Métropole Nord	Il s'agit de renforcer la présence humaine des agents du PACT sur la Cité Saint-Maurice afin de faciliter le respect du règlement intérieur de la Résidence et l'entretien des parties communes.	Action Nouvelle	20 000,00	15 000,00	0,00
AN	Saint-Maurice	action passerelle cm2 sixième	Association Starting Block	Le projet vise à faciliter le passage des élèves primaires du quartier de Saint-Maurice au Collège en initiant des ateliers de découverte du collège Matisse ayant comme support le thème du développement et de la coopération Nord Sud	Action Nouvelle	46 348,00	6 000,00	2 000,00
AN	Saint-Maurice	parcours découverte	Les Spectacles sans Gravité - L'AERONEF	Il s'agit de poursuivre le travail engagé à la cité saint maurice visant à amener les jeunes et les familles à, se rendre aux spectacles de l'Aéronef mais aussi de découvrir les artistes et leur travail durant des ateliers sur place et/ou à la salle de spectacle. Il est proposé d'étendre ce dispositif au quartier de vauban en lien avec la Maison de quartier.	Action Nouvelle	10 500,00	8 000,00	8 000,00
AR	saint-Maurice	lien entre les habitants	Paroles d'habitants	le travail initié par l'association Paroles d'habitants vise à recréer du lien social entre les habitants de la Cité Saint Maurice. Cette action vise particulièrement à accompagner une centaine de familles autour d'animations et de déplacements touristiques.	Les actions mises en place par l'association Paroles d'Habitants ont permis de densifier le programme d'animations mises en place sur le secteur de la Cite Saint-Maurice au travers de l'organisation de temps forts tels qu'immeubles en fête ou la Kermesse des Jardins. L'association constitue un relais efficace auprès de la population de cette cité et a contribué à la réalisation d'un questionnaire sur le thème du cadre de vie qui a débouché sur l'installation récente d'une aire de jeux.	5 533 €	3 000 €	3 000 €
AR	saint-Maurice	kermesse des jardins	Association des jardins familiaux de la Cité Saint Maurice	Chaque année, l'association Jardins Familiaux organise une kermesse au moment de la redistribution des parcelles de jardins (10) à la Cité Saint-Maurice. L'aide proposée permettra de qualifier cette manifestation en proposant des activités et des jeux pour enfants notamment.	En 2007, le soutien apportée à l'association a permis l'installation de jeux gonflables pour enfants lors de la journée de la Kermesse des Jardins et a ainsi permis de donner lieu à un moment convivial intergénérationnel.	2 000,00 €	2 800,00 €	1 750,00 €.

Action nouvelle / reconduite	QUARTIERS	intitulé	maître d'ouvrage	descriptif de l'action	(bilan 2007 si action reconduite)	Coût de l'opération	Sollicitation Ville Politique de la Ville 2008	*proposition Ville Politique de la Ville 2008*
		Mobilisation des jeunes dans des projets humanitaires et d'insertion professionnelle à Saint Maurice						
AR	saint Maurice	jeunes acteurs et solidaires	Association Humanitaire de Lille	La poursuite de l'action engagée en 2007 par l'association Humanitaire de Lille va permettre de mobiliser 9 jeunes identifés au cours de la première année d'action de sensibilisation sur un chantier international de rénovation d'une bibliothèque au Maroc.	Cette action a permis d'amorcer le développement d'une dynamique autour des jeunes des secteurs : Briquetterie, cité Saint-Maurice, Eugène Jacquet dans le cadre de projets d'échanges internationaux. Des séances de sensibilisation ont été organisées cet été et le travail de mobilisation des jeunes a été engagé permettant de traiter du sujet de la mobilité, facteur d'insertion professionnelle.	9 000,00 €	8 600,00 €	8 600,00 €
AN	saint Maurice	Bibliothèque de rue	ATD quart monde	Il s'agit de renforcer l'aide apportée à l'association afin de renouveler et développer le fonds documentaire de la bibliothèque itinérante qui prend ponctuellement place à la Cité Saint-Maurice et qui se matérialise par des séances de lectures organisées par des bénévoles de l'association.	Action nouvelle	2 050,00 €	1 800,00 €	1 800,00 €

Programmation Politique de la Ville 2008
Quartiers Centre / Saint-Maurice / Vauban / Vieux-Lille

Action nouvelle / reconduite	QUARTIERS	intitulé	maître d'ouvrage	descriptif de l'action	Bilan 2007 (si action reconduite)	Coût de l'opération	Sollicitation Ville Politique de la Ville 2008	*proposition Ville Politique de la Ville 2008*
		renforcemment de l'offre éducative et de loisirs sur le secteur de Churchill et Pont neuf						
AR	vieux lille	consolidation de la structuration de l'association	Association La Esperanza	La Esperanza intervient sur le secteur Winston Churchill du quartier de Vieux-Lille depuis 2001 auprès des familles et des jeunes à travers des actions d'accompagnement scolaire, des	Grâce au soutien apporté en 2007, l'association La Esperanza a structuré un certain nombre de ses activités liées à la Famille, l'aide aux devoirs, l'accueil des jeunes notamment	67 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €
AR	vieux lille	projet fitness en direction des mamans	Association Inter'Actions	L'association "Inter'Actions" intervient, sur le quartier du Vieux-Lille et en particulier au profit des habitants du secteur Winston Churchill, notamment par des activités de pratique de la musculation et souhaite développer un projet d'animation sociale allant au delà de la pratique sportive. Il est proposé de soutenir le développement d'une activité de fitness à destination des mamans de ce secteur dans l'enceinte du complexe sportif Maryse Bastié Cette action sera étendue au secteur Hoover sur le quartier du Centre.	Les créneaux de fitness proposée par l'association ont pu être developpés dans la proximité sur le secteur Churchill au profit d'un public de mamans en particulier tous les jeudis	111 473,00 €	10 000,00 €	8 000,00 €
AR	vieux lille	acquisition de matériel d'enregistrement et de Djing	ARMATURE	En lien avec le service des cultures urbaines ,un accompagnement de la structure pour l'acquisition de matériels destinés à l'enregistrement et au djing est engagé afin de développer ses activités en direction d'un public de jeunes du secteur Churchill	Action nouvelle	8 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €
AR	vieux lille	consolidation de l'association	Kose two jours	Il s'agit de poursuivre le travail de consolidation de la structure engagé en 2007 et de lui permettre de proposer des initiations, des cours et stages dans le champ des cultures urbaines et particulièrement de la Danse Hip Hop	L'association a développé ses actions autour de 3 pôles initiation, perfectionnement au travers des cours et stage de danse hip hop, et un pôle artistique en vue de la création d'une œuvre originale	22 000,00 €	6 000,00 €	5 000,00 €
AR	vieux lille	actions transgénérationnelle sur le secteur Pont Neuf Churchill	Eksprim	Le projet a pour objectif de créer une activité pérenne et transgénérationnelle sur le secteur de Churchill -Pont neuf. Mené en lien avec l'association Carami qui développe des actions destinées au public senior, des animations seront proposées (conférence sur les cultures du monde, projections de films	Le travail engagé en 2007 a permis de mettre en place un travail de sensibilisation des habitants du secteur Churchill / Pont Neuf autour de différents champs artistiques (chant, théatre, arts manuels). Le "Festival en appartement" a permis la rencontre entre habitants et artistes et la création de	47 644,00 €	17 000,00 €	10 000,00 €

Action nouvelle / reconduite	QUARTIERS	intitulé	maître d'ouvrage	descriptif de l'action	Bilan 2007 (si action reconduite)	Coût de l'opération	Sollicitation Ville Politique de la Ville 2008	*proposition Ville Politique de la Ville 2008*
		qualification des acteurs éducatifs sur le quartier de Vauban						
AR	Vauban	Formation par le sport	Association Sportive Vauban Esquermes	L'AS vauban propose des créneaux de foot en salle regroupant 50 jeunes de quartier de Vauban dans la salle Lestiboudois Il s'agit d'accompagner la démarche de qualification et de formation de	L'action de formation engagée en 2007 a permis à 4 jeunes du quartier et membres du Club de l'ASVauban d'intégrer une formation BPJEPS, qui est encore en cours. A terme, leur	3 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
AN	Vauban	animation en pied d'immeubles	Maison de Quartier de Vauban Esquermes	Un projet en direction des habitants des résidences sociales du quartier de Vauban est bâti en collaboration avec Lille Métropole Habitat autourd'actions en pieds d'immeubles sur le thème du conte, de la lecture et de la décoration des entrées d'immeubles		15 573,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
		développement d'actions éducatives pour les jeunes inorganisés et les enfants du Quartier du Centre et de Vauban						
AN	Centre	alphabétisation et passerelle 0 6 ans	Centre Social La Busette	Deux actions seront menées afin de favoriser l'alphabétisation des usagers du Centre Social issus de l'immigration et de travailler au lien parents enfants dans le cadre d'ateliers spécifiques	Action nouvelle	20 603,00 €	15 740,00 €	9 500,00 €
AR	Centre - Vauban	afrique et culture urbaines	Ch'ti Teranga	Dans le cadre d'un projet de coopération internationale avec Saint Louis et Dagana au Sénégal qui débouchera sur un voyage en Juillet 2008, des jeunes des Maisons de quartier du Centre et de Saint-Maurice participeront à des ateliers de jeux coopératifs, de percussions et danses africaines, de création de décors et	En 2007, l'association a développé des ateliers informatiques au profit des jeunes âgés de 16 à 19 ans adhérents de la Maison de quartier de Vauban-Esquermes et du Centre Social de la Busette Ils ont ainsi pu échanger avec leurs homologues de Saint Louis du Sénégal et préparer un départ	56 500,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €

Programmation Politique de la Ville 2008
Quartiers Centre / Saint-Maurice / Vauban / Vieux-Lille

Action nouvelle / reconduite	20-0067-1508	intitulé	maître d'ouvrage	descriptif de l'action	Bilan 2007 (si action reconduite)	Coût de l'opération	Sollicitation Ville Politique de la Ville 2008	*proposition Ville Politique de la Ville 2008*
totaux en euros						455 142,00 €	#REF!	#REF!

628

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/193**

OBJET

Centres sociaux et Maisons de quartier - Conventions de dépôt de matériels, de fournitures et d'équipements d'activités socio-éducatives et pédagogiques adaptés à usage collectif.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

L'article 13-3 de la convention du 15 janvier 2003 conclue entre le Département du Nord, la Ville de Lille et la Caisse d'Allocations Familiales de Lille stipule que la Ville de Lille s'engage :

- "lors de l'agrément d'un Centre social ou de la livraison d'un nouveau bâtiment à un Centre social déjà agréé, à accorder à la structure considérée une aide à l'investissement pour les petits matériels et équipements d'un montant au plus égal à 23.000 € ;

- postérieurement à l'agrément centre social délivré par la Caisse d'Allocations Familiales de Lille, à l'installation dans un bâtiment neuf et/ou à la réception d'un bâtiment réhabilité, en tout ou partie, à accorder à l'équipement une aide à l'investissement proportionnelle à son apport en fonds propres (dotations aux amortissements) fait par la structure".

Ces concours participent du soutien que la Ville apporte au développement, dans la proximité du quartier, voire du secteur, d'activités pédagogiques et socio-éducatives à l'attention de toutes les catégories de public. C'est pourquoi, et pour garantir le maintien des activités offertes, un tel soutien peut également intervenir à la suite d'un sinistre (incendie, dégâts des eaux, vandalisme...).

Conformément aux dispositions de cet article, la Ville de Lille a procédé, en 2007, à l'achat de mobiliers, matériels, fournitures et équipements pédagogiques en faveur du Centre social Roger Salengro (Maison de quartier de Fives), du Centre social Rosette de Mey – Maison de quartier des Bois-Blancs et de la Maison de quartier Godeleine Petit – Centre social du Vieux-Lille.

Il convient donc de déterminer les conditions de prêt et d'utilisation de ces matériels par voie de convention pour le Centre social Roger Salengro (Maison de quartier de Fives) et le Centre social Rosette de Mey – Maison de quartier des Bois-Blancs et par voie d'avenant pour la Maison de quartier Godeleine Petit – Centre social du Vieux-Lille.

.../...

En accord avec la Commission du Développement Économique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville, réunie le 15 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** la signature par Madame le Maire ou, en cas d'empêchement, par l'Adjoint délégué aux Centres sociaux et Maisons de quartier, des conventions de dépôt de matériels, de fournitures et d'équipements d'activités socio-éducatives et pédagogiques adaptés à usage collectif et de l'avenant à une convention antérieure ci-annexés.

29 JAN. 2008

Affiché en Mairie le

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en préfecture le - 4 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué aux Centre Sociaux
et Maisons de Quartier.

Marc BODIOT

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué aux Centre Sociaux
et Maisons de Quartier.

Marc BODIOT

MAIRIE DE LILLE

MAIRIE DE LILLE

PRÉFECTURE DU NORD
02 - 4 FEV. 2008 02
ARRIVÉE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/194**

OBJET

Centres sociaux et Maisons de quartier – Avenants aux contrats d'objectifs signés en conformité avec la délibération n° 03/519 du 30 juin 2003 - Attribution d'un second acompte sur la subvention d'animation globale et intégration de subventions accordées par ailleurs.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

En application de la convention du 15 janvier 2003 qu'elle a signée avec le Département du Nord et la Caisse d'Allocations Familiales de Lille, la Ville de Lille, en conformité avec la délibération n° 03/519 du 30 juin 2003, a conclu des contrats d'objectifs pluriannuels avec les Centres sociaux et Maisons de quartier.

L'instruction des dossiers 2008 ayant pu être menée par l'ensemble des services concernés, il y a lieu d'actualiser ces contrats d'objectifs et, plus précisément :

- d'accorder un second acompte sur la subvention d'animation globale, de telle sorte que le montant cumulé des deux versements ainsi effectués soit égal à 90 % de la somme susceptible d'être attribuée au titre de l'année 2008, soit :

Association	Montant prévisionnel de la subvention d'animation globale 2008	Montant du premier acompte (Conseil Municipal du 17/12/07)	Montant du second acompte	Solde prévisionnel à verser (Conseil Municipal de décembre 2008)
Association des usagers du Centre social Mosaïque	89 414.00 €	55 100.00 €	25 372.60 €	8 941.40 €
Association Grandir ensemble avec le Centre social Lazare-Garreau	91 800.00 €	55 100.00 €	27 520.00 €	9 180.00 €
Association Maison de Quartier de Vauban-Esquermes	84 010.00 €	55 100.00 €	20 509.00 €	8 401.00€
Association pour la Gestion de la Maison de Quartier de Wazemmes	129 081.00 €	55 100.00 €	61 072.90 €	12 908.10 €
Association Projet – Centre Social – Maison de Quartier du Faubourg de Béthune	145 535.00 €	55 100.00 €	75 881.50 €	14 553.50 €
Centre social de l'Arbrisseau	57 000.00 €	55 100.00 €	-	1 900.00 €
Centre social du Quartier de Lille-Centre "La Busette"	108 677.00 €	55 100.00 €	42 709.30 €	10 867.70 €
Centre Social Intercommunal "Maison du Chemin Rouge"	62 220.00 €	55 100.00 €	-	7 120.00 €

.../...

Centre social Marcel Bertrand	80 535.00 €	55 100.00 €	17 381.50 €	8 053.50 €
Centre social Roger Salengro (Maison de Quartier de Fives)	83 300.00 €	55 100.00 €	19 870.00 €	8 330.00 €
Centre Social Rosette de Mey	111 322.00 €	55 100.00 €	45 089.80 €	11 132.20 €
Maison de Quartier des Bois Blancs	52 740.00 €	51 000.00 €	-	1 740.00 €
Maison de Quartier Godeleine Petit - Centre social du Vieux-Lille	128 423.00 €	55 100.00 €	60 480.70 €	12 842.30 €
Maison de Quartier Les Moulins	73 000.00 €	55 100.00 €	10 600.00 €	7 300.00 €
Maison de Quartier Saint-Maurice-Pellevoisin	55 100.00 €	55 100.00 €	-	- €
TOTAL	1 352 157.00 €	822 400.00 €	406 487.30 €	123 269.70 €

➢ d'intégrer les subventions attribuées par délibérations prises par ailleurs.

Le payement des acomptes sur la subvention d'animation globale ne pourra toutefois intervenir que si les associations ont constitué des dossiers complets pour 2007 et, a fortiori, pour les exercices antérieurs, auprès des services municipaux concernés.

En accord avec la Commission du Développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville, réunie le 15 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement aux Centres sociaux et Maisons de quartier des seconds acomptes sur la subvention d'animation globale :

- **AUTORISER** la signature par Madame le Maire ou, en cas d'empêchement, l'Adjoint délégué aux Centres sociaux et Maisons de quartier, des avenants aux contrats d'objectifs ci-annexés.

- **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2008 intitulé "Animation – Subventions aux Équipements de Proximité Maisons de Quartiers" Chapitre 65, Article 6574, Fonction 422, Enveloppe 13638 :

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

PRÉFECTURE DU NORD
02 - 4 FEV. 2008 02
ARRIVÉE

Réception en préfecture le - 4 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué aux Centre Sociaux
et Maisons de Quartier.

Marc BODIOT

MAIRIE DE LILLE

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué aux Centre Sociaux
et Maisons de Quartier.

Marc BODIOT

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/195**

OBJET

Subvention au Centre Social de l'Arbrisseau - Projet de coopération des Centres Sociaux de Lille-Sud – Animateur Jeunesse.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

46 % des habitants du quartier de Lille Sud ont moins de 25 ans. Parmi eux, pas moins de 4.200 ont plus de 16 ans.

Ces jeunes sont, plus qu'ailleurs, confrontés à la précarité et à de sérieuses difficultés d'insertion socioprofessionnelle. En effet, près d'un chômeur sur deux est un jeune de moins de 25 ans.

Une partie fréquente régulièrement les Centres Sociaux de l'Arbrisseau, Lazare Garreau et/ou du Chemin Rouge, implantés sur ce territoire.

C'est pourquoi, dans le cadre d'un projet local de coopération, impliquant les 3 équipements précités et dont le coût global s'élève à 40.000 €, un nouvel animateur interviendra auprès de la jeunesse de Lille-Sud en 2008. Sa mission s'articulera comme suit :

- Centraliser les besoins des jeunes dans les domaines de l'emploi et de l'insertion professionnelle.
- Exploiter les points ressources des 3 structures afin de donner une cohérence territoriale à leur action respective.
- Participer à l'animation du réseau d'acteurs en place sur le quartier de Lille Sud.
- Accompagner les jeunes dans leurs démarches d'insertion sociale et professionnelle.

Pour permettre la mise en œuvre de cette action sur une période probatoire de 18 mois, la Région et la CAF apportent d'ores et déjà leur soutien financier au Centre Social de l'Arbrisseau, désigné par ses pairs comme structure de référence.

La Ville de Lille est également sollicitée à hauteur de 12.000 €.

Cette subvention sera intégrée, par avenant, à la convention existante dans le cadre d'une autre délibération.

En accord avec la Commission du Développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville, réunie le 15 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement d'une subvention de 12.000 € au bénéfice au Centre Social de l'arbrisseau :

.../...

- **IMPUTER** la dépense correspondante au chapitre 65, article 6574, fonction 422, enveloppe 13638 intitulée "Subvention aux équipements de proximité - Maisons de quartier" de nos documents budgétaires.

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en préfecture le - 4 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué aux Centres Sociaux
et aux Maisons de quartier.

Marc BODIOT

ADOPTÉE à l'unanimité

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué aux Centres Sociaux
et aux Maisons de quartier.

Marc BODIOT

PRÉFECTURE DU NORD
02 - 4 FEV. 2008 02
ARRIVÉE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/196**

OBJET

Grand Projet Urbain. Création du nouveau centre social de l'Arbrisseau. - Paiement des indemnités de concours - Autorisation de signature du marché de maîtrise d'œuvre

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

La procédure de concours d'architecture, en vue de la désignation d'une équipe de maîtrise d'œuvre pour la construction du nouveau centre social de l'arbrisseau dans le quartier de Lille sud, a été engagée conformément à la délibération n° 06/904 du 13 novembre 2006, sur la base d'un programme de réalisation qui comporte :

- Un centre social avec une augmentation de la capacité multi accueil
- Un centre de loisirs sans hébergement pour les enfants de 3 à 6 ans

Ce centre social sera construit sur un terrain entre le prolongement de la Rue de l'Asie et le prolongement de la Rue du Vaisseau le Vengeur.

Les équipes pouvant participer à ce concours devaient disposer des compétences suivantes : Architecture, études techniques avec compétences fluides et structure, économie de la construction et compétences en Haute Qualité Environnementale.

Conformément au règlement du concours, une indemnité de 20 000 € HT était susceptible d'être allouée à chaque candidat retenu. Pour le lauréat, cette indemnité constitue une avance sur le marché de maîtrise d'œuvre.

A l'issue de l'examen des candidatures et sur proposition du jury, trois équipes, sur quarante deux dossiers de candidatures réceptionnés, avaient été retenues, après examen de leurs capacités professionnelles, techniques et financières :

Equipe : J. DE ALZUA (architecte), ETR INGENIERIE (Bureau d'études), BSE (économiste), CAP TERRE (HQE)

Equipe : CHIANI & CHAPPEY (architectes), ETR INGENIERIE (Bureau d'études), TECMO (économiste), SYNAPSE (HQE)

Equipe : COLBOC et FRANZEN (architectes), C & E INGENIERIE (Bureau d'études structure), INEX (Bureau d'études Fluides), Michel FORGUE (économiste), INEX (HQE)

Ces trois équipes ont déposé, à l'issue de la première étape du concours de maîtrise d'œuvre, un dossier de niveau Avant Projet Sommaire pour cette réalisation.

.../...

Le jury de concours, réuni le 28 novembre 2007, a procédé à l'analyse et au classement des projets. Il en ressort le classement suivant :

- Première position : projet C
- Deuxième position : projet B
- Troisième position : projet A

Après la levée de l'anonymat, le projet C se révèle être celui remis par l'équipe de COLBOC et FRANZEN (architecte mandataire).Le projet A est celui de l'équipe de Jérôme DE ALZUA. Le projet B est celui de l'équipe Walter CHIANI et Cédric CHAPPEY

Après les négociations menées avec l'équipe C (COLBOC), le montant total des travaux est estimé à 3 538 118.00 € HT. Le montant du marché de maîtrise d'œuvre est estimé à 428 112.28 € HT avec un taux de rémunération fixé à 12.10 %.

Sur proposition du jury de concours, réuni le 28 novembre 2007 et en accord avec la Commission du Développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville réunie le 15 janvier 2008 , il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le paiement des indemnités de concours aux trois équipes dont les dossiers ont été acceptés (COLBOC et FRANZEN, CHIANI et CHAPPEY, Jérôme DE ALZUA) pour un montant de 20 000 € HT par équipe, comme indiqué au règlement du concours :
- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec l'équipe dont l'architecte mandataire est le cabinet COLBOC et FRANZEN
- **IMPUTER** les dépenses au chapitre 23 – article 2313 – Fonction 422 – Enveloppe 27368 de nos documents budgétaires.

Affiché en Mairie le 29 JAN. 2008

Réception en préfecture le - 4 FEV. 2008

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué aux Centres Sociaux
et aux Maisons de quartier,

Marc BODIOT

ADOPTÉE à l'unanimité

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué aux Centres Sociaux
et aux Maisons de quartier,

Marc BODIOT

PRÉFECTURE DU NORD
02 - 4 FEV. 2008 02
ARRIVÉE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 janvier 2008**
N° **08/197**

OBJET

Grand Projet Urbain - Création du centre social Lazare Garreau et d'un centre de la petite enfance - Paiement des indemnités de concours –Autorisation de signature du marché de maîtrise d'œuvre

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

La procédure de concours d'architecture, en vue de la désignation d'une équipe de maîtrise d'œuvre pour la construction du centre social Lazare Garreau et d'un centre de la petite enfance dans le quartier de Lille Sud, a été engagée conformément à la délibération n° 06/905 du 13 novembre 2006, sur la base d'un programme de réalisation qui comporte :

- Un centre social avec une augmentation de la capacité multi accueil
- Un centre de loisirs sans hébergement pour les enfants de 3 à 6 ans
- Des services d'accueil familiaux et d'actions de soutien à la parentalité

Ce centre social sera construit au cœur du parc actif dans le secteur Arras – Europe, à l'angle de la Rue Lazare Garreau et de la Rue de l'Europe.

Les équipes pouvant participer à ce concours devaient disposer des compétences suivantes : Architecture, études techniques avec compétences structure, VRD, fluides, et énergie, économie de la construction et compétences en Haute Qualité Environnementale.

Conformément au règlement du concours, une indemnité de 26 000 € HT était susceptible d'être allouée à chaque candidat retenu. Pour le lauréat, cette indemnité constitue une avance sur le marché de maîtrise d'œuvre.

A l'issue de l'examen des candidatures et sur proposition du jury, trois équipes, sur quarante deux dossiers de candidatures réceptionnés, avaient été retenues, après examen de leurs capacités professionnelles, techniques et financières :

Equipe : ROBAIN GUEYSSE (architecte), BATISERF (Bureau d'études Structure, VRD), Louis CHOULET (Bureau d'études Fluides), Michel FORGUE (économiste), Michel FORGUE (HQE)

Equipe : Pierre LOMBARD (architecte), SIRETEC INGENIERIE (Bureau d'études), Luc GAILLET (économiste), JP CORDIER (HQE)

Equipe : SAISON MENU (architectes), CTH NORD (Bureau d'études), Jean Marie GAQUERE (économiste), THOR (HQE)

Ces trois équipes ont déposé, à l'issue de la première étape du concours de maîtrise d'œuvre, un dossier de niveau Avant Projet Sommaire pour cette réalisation.

.../...

Le jury de concours, réuni le 9 janvier 2008, a procédé à l'analyse et au classement des projets. Il en ressort le classement suivant :

- Première position : projet A
- Deuxième position : projet C
- Troisième position : projet B

Après la levée de l'anonymat, le projet A se révèle être celui remis par l'équipe de Luc SAISON et Isabelle MENU (architectes mandataires).

Le projet B est celui de l'équipe de Pierre LOMBARD. Le projet C est celui de l'équipe de ROBAIN GUIEYSSE.

Par arrêté du Maire n° 9420 du 11 janvier 2008, considérant que les prestations remises par le candidat A, dont l'architecte mandataire est l'agence Luc SAISON et Isabelle MENU, ne respectent pas le cahier des prescriptions architecturales et urbaines établi par l'agence MICHELIN, Architecte Urbaniste en charge de l'aménagement du parc actif : la façade Nord du bâtiment ne devait pas être perceptible, alors que la proposition du candidat A dresse une façade clairement apparente, le pouvoir adjudicateur décide de désigner comme lauréat du concours le candidat C, équipe dont l'architecte mandataire est l'atelier ROBAIN GUIEYSSE. En effet, ce non-respect des prescriptions architecturales constitue une difficulté majeure en vue de l'insertion de cet équipement au sein du parc actif.

Après les négociations menées avec l'équipe C (ROBAIN), le marché de travaux est estimé à 3 898 132 € HT (valeur octobre 2007). Le montant du marché de maîtrise d'œuvre est estimé à 542 775 € HT.

En accord avec la Commission du Développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville, réunie le 15 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le paiement des indemnités de concours aux trois équipes dont les dossiers ont été acceptés (ROBAIN GUIEYSSE, Pierre LOMBARD, Luc SAISON et Isabelle MENU) pour un montant de 26 000 € HT par équipe, comme indiqué au règlement du concours ;
- **AUTORISER** la signature du marché de maîtrise d'œuvre avec l'équipe dont l'architecte mandataire est l'atelier ROBAIN GUIEYSSE
- **IMPUTER** les dépenses sur le chapitre 23 – Article 2313 – Fonction 422 – Enveloppe 27370

29 JAN. 2008 ADOPTÉE à l'unanimité

PREFECTURE DU NORD
- 4 FEV. 2008
02
ARRIVÉE

Affiché en Mairie le

Réception en préfecture le
- 4 FEV. 2008

Par délégation du Maire.
l'Adjoint délégué aux Centres Sociaux
et aux Maisons de quartier.

Marc BODIOT

MAIRIE DE LILLE

Par délégation du Maire.
l'Adjoint délégué aux Centres Sociaux
et aux Maisons de quartier.

Marc BODIOT

Impression : Mars 2008
Service Reprographie - Ville de Lille
Place Roger Salengro - BP 667 - 59033 Lille cedex
Dépôt légal : 2008
N° ISSN : 1241-6274

Prix : 3,80 Euros

Ville de Lille - Service reprographie